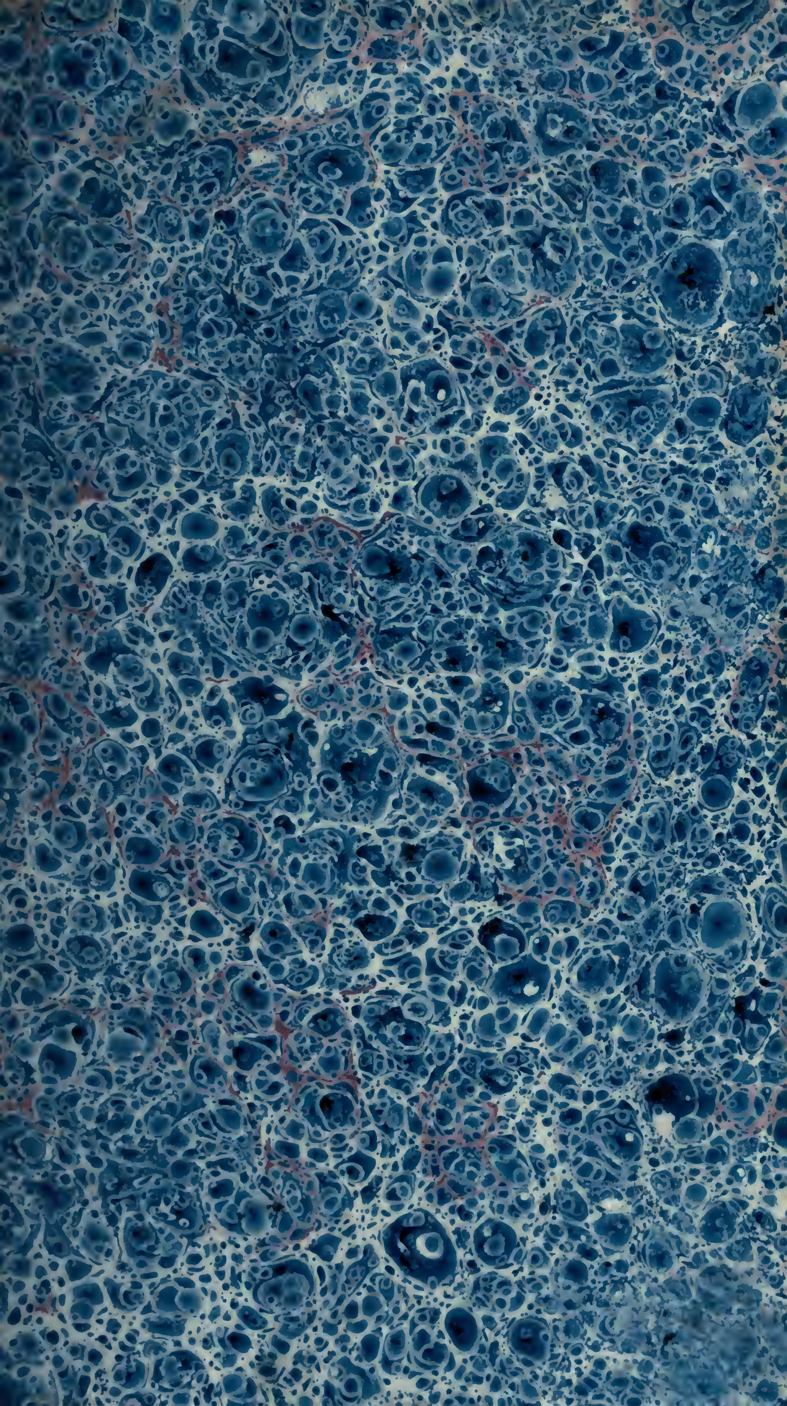



BIBLIOTHEQVE
DV PALAIS



BIBLIOTHÈQUE
DE LYON.

MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LYON,

OU

NOTICES

SUR LEUR ANCIENNETÉ, LEURS AUTEURS, LES OBJETS QU'ON Y A TRAITÉS, LE CARACTÈRE DE LEUR ÉCRITURE, L'INDICATION DE CEUX A QUI ILS APPARTINRENT, ETC.

PRÉCÉDÉES

1.° D'une histoire des anciennes Bibliothèques de Lyon, et en particulier de celle de la ville; 2.° d'un Essai historique sur les Manuscrits en général, leurs ornemens, leur cherté, ceux qui sont à remarquer dans les principales Bibliothèques de l'Europe, avec une Bibliographie spéciale des Catalogues qui les ont décrits.

PAR ANT.-FR. DELANDINE,

Bibliothécaire de Lyon, Membre de l'Académie de cette ville, correspondant de l'Institut.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

Chez { RENOUARD, libraire, rue St.-André-des-Arts, n.° 42.
SCHŒL, libraire, rue St.-Germain-l'Auxerrois, n.° 29.
LENORMAND, libr., rue des Prêtres-St.-Germain, n.° 17.

ET A LYON,

A la Bibliothèque publique, et chez les principaux Libraires.

1812.

A LYON,

De l'Imprimerie de Fr. Mistral, rue de Gadagne, N.° 91.



MANUSCRITS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON.

MANUSCRITS FRANÇAIS.

JURISPRUDENCE.

988. Traité du droit canonique. — *In*-4.° env. 800 pag.

L'ÉCRITURE de ce manuscrit n'est ni égale, ni agréable. C'est une traduction des divers titres du droit canonique, avec des remarques. Elle a été faite au commencement du siècle passé. DROIT CANON.

989. Du droit canon et des conciles. — *In*-4.° env. 400 pag.

L'écriture de ce manuscrit, bien conservée, est moderne, correcte et lisible.

990. Remarques sur la seconde partie du décret de *Gratien*. — *In*-4.° de 606 pag.

Gratien, religieux de *St.-Benoît*, publia, dans le milieu du douzième siècle, une grande collection des décrets des conciles et des papes. Elle est divisée en trois parties. La seconde, dont il s'agit ici, offre trente-six cas, sur lesquels l'auteur propose diverses

questions théologiques. On a reproché à *Gratien* d'avoir inséré dans son recueil une foule de fausses décrétales, inventées par *Isidore Mercator*. Cependant, ce recueil fut long-temps la base du droit canonique en Europe, et le pape *Eugène* III ordonna de l'enseigner publiquement dans l'université de Bologne.

Un grand nombre d'auteurs, tels que *Baluze* et *Augustinus*, ont cherché à corriger et à expliquer le décret de *Gratien*. Le célèbre *Louis Thomassin* s'occupa long-temps de l'interprétation de cet ouvrage, et en fit la base des leçons et des conférences sur la théologie positive qu'il fit, en 1654, dans le séminaire de *St.-Magloire* de Paris. L'auteur du manuscrit annonce que les remarques qu'il contient ont été recueillies par les plus habiles disciples de ce professeur. Ces remarques ne paroissent point avoir été imprimées ; du moins ne les trouve-t-on point dans la longue liste des ouvrages de ce savant et laborieux oratorien. Sa modestie et sa timidité étoient si grandes qu'on assure que lorsqu'il expliquoit *Gratien* et faisoit ses conférences à *St.-Magloire*, il tiroit un rideau entre lui et ses auditeurs.

991. Remarques sur le décret de *Gratien* et le droit canon. — *In*-4.° de plus de 1000 pag.

Ces remarques offrent un très-bon corps de droit canonique ancien. On voit que l'auteur a beaucoup consulté les *Institutions au droit canonique*, par *Fleury*; l'ouvrage de *Pithou* sur les *Libertés de l'église gallicane*, et les *Axiomes du droit canonique*, par *Dubois*.

992. Remarques sur le décret de *Gratien*. — *In*-4.° de 1132 pag. v.

Ce manuscrit commence par une longue et savante préface sur la nécessité d'étudier le droit canon. Le décret, base de ce droit, en forme la première partie. Il fut rédigé par le bénédictin *Gratien*, de Chiusi, en 1151; et il y comprit tous les décrets et décisions des conciles et des papes qui l'avoient précédé. Pendant plusieurs siècles, tout fut réglé par ce décret, en faits canoniques et sur les matières de bénéfice. On l'imprima à Mayence en 1472.

Les *remarques*, objet de ce volume, sont sages, érudites et écrites avec clarté; l'orthographe, ainsi que quelques expressions en sont vieillies, l'ouvrage datant de l'an 1600 environ.

993. Remarques sur les décrétales de *Grégoire* IX. — *In*-4.° de 945 pag.

L'auteur de ces remarques les a fait précéder d'une préface de quatre-vingt-dix-neuf pages sur l'autorité qu'a obtenue le droit canon dans l'église gallicane. L'ouvrage offre de l'érudition et une grande connoissance des constitutions papales et des décisions des auteurs ecclésiastiques. Il est terminé par des remarques sur les *Décrétales* de *Sixte*, les *Clémentines* et les *Extravagantes*.

Grégoire IX parvint à la papauté en 1227.

Le manuscrit, d'une écriture correcte et lisible, vient de la Bibliothèque des Récollets de Lyon.

994. Abrégé de l'ancienne et nouvelle discipline de l'église touchant les bénéfices et les bénéficiers. — *In*-4.° de 569 pag.

Cet abrégé est celui du grand ouvrage du P. *Thomassin* de l'Oratoire, qui fut étudié avec tant d'intérêt par le pape *Innocent* XI, que ce dernier voulut s'en servir pour le gouvernement de l'église, et attirer l'auteur à Rome; mais le roi de France déclara qu'un savant du mérite de *Thomassin* ne devoit pas quitter son royaume.

Ce manuscrit est correct et d'une bonne écriture.

995. Abrégé de la discipline de l'église, touchant les bénéfices et bénéficiers. — 3 vol. *in*-4.° v.

Cet abrégé, sur beau papier, et très-correctement écrit, a été fait sur la seconde édition de l'ouvrage du P. *Thomassin* de l'Oratoire, qui parut en 1679. Celui-ci est divisé en quatre parties, d'après les quatre âges de l'église qui finissent à *Clovis*, à *Charlemagne*, à *Hugues Capet* et à *Louis* XIV. Des notes marginales indiquent les auteurs et les sources où *Thomassin* a puisé. Celui-ci, né à Aix, publia plusieurs ouvrages dogmatiques et littéraires; mais le plus célèbre de tous fut son *Traité de la discipline*. Il le composa d'abord en français, puis il le traduisit lui-même en latin, pour faire plaisir au pape *Innocent* XI.

D'*Héricourt* a publié un *abrégé* de l'ouvrage de *Thomassin*, et ces trois volumes manuscrits ne sont peut-être qu'une simple copie de cet abrégé.

996. Concordat fait à Boulogne, entre le pape *Léon* X et le roy *François* I.er, en 1516, avec tout ce qui s'est fait pour empescher qu'i celui ne sortit effect. — *Fol.* env. 500 pag.

Le concordat eut pour objet de tempérer la pragmatique-sanction. Celle-ci est un édit de *Charles* VII qui adopta en grande partie les décrets du concile de Bâle tenu en 1433. Le concordat fut rédigé par les cardinaux d'Ancone et de *Sanctiquattro*, envoyés du pape, et par le chancelier *Duprat* pour le roi de France. Le parlement de Paris s'opposa pendant quelque temps à l'enregistrement de ce traité; et jusqu'à la révolution, il n'étoit pas même suivi dans tous ses points. Le savant Dupuy a publié un ouvrage sur les démêlés que fit naître en France la réception du concordat, qui rendit au monarque le droit de nomination aux grands bénéfices du royaume.

On trouve à la suite du manuscrit, 1.° le décret de l'université de Paris, portant défenses à tout libraire d'imprimer et vendre le concordat; 2.° le plaidoyer de *Bechart* de *Norroy* prononcé devant le roi, séant au parlement; 3.° l'opposition du chapitre de l'église de Paris à la publication du concordat.

997. Divers écrits sur le droit canonique. — 2 vol. *in-4.°*, le premier de 806 pag., le second de 810.

Le premier volume comprend les opuscules suivans:

1. *Des droits et de la jurisdiction des évêques, quand ils prennent possession de leurs évêchés.*

Ces droits étoient ou purement honorifiques ou utiles, ou regardoient le gouvernement du diocèse.

2. *Des rangs et préséances des évêques.*

On examine, dans cet opuscule, si c'est à l'évêque ou au gouverneur de désigner l'heure où l'on doit chanter le *Te Deum;* si les prédicateurs doivent adresser la parole à l'évêque ou au gouverneur; si l'évêque doit présider les assemblées pour l'élection des administrateurs des hôpitaux, et pour recevoir leurs comptes, etc.

3. *Du pouvoir des évêques dans ce qui regarde la promotion aux ordres et la collation des bénéfices.*

4. *Du pouvoir des évêques dans ce qui regarde les chapitres.*

5. *Des métropolitains.*

6. *Des grands vicaires et des officiaux.*

7. *Des visa.*

On trouve, sur ce dernier objet, la résolution de toutes les questions de droit d'après les auteurs canoniques, et les arrêts des cours souveraines.

Le second volume offre ces divers traités :

1. *Du pouvoir d'un évêque dans le cours de ses visites et dans le compte des fabriques.*

2. *Explication des différentes espèces de lois que les supérieurs ecclésiastiques peuvent faire.*

Ces lois sont de trois sortes, temporelles, ecclésiastiques et mixtes; aussi, l'auteur a-t-il divisé son ouvrage en trois sections, dont chacune traite de ces lois particulières. Cet écrit offre du savoir, et l'analise des décrets des conciles sur chaque objet.

3. *Des titres patrimoniaux et cléricaux.*

Dans les derniers temps, il fut défendu aux évêques de faire un prêtre sans titre clérical, c'est-à-dire, sans revenu temporel qui lui assurât son existence, conformément au cinquième canon du concile de Latran, tenu en 1179, sous le pontificat d'*Alexandre*

III. Toutes les questions judiciaires relatives au titre clérical, s'il peut être révoqué par la survenance d'enfans, s'il est sujet au rapport en cas de partage, etc., sont traités dans cet opuscule.

4. *Des unions de bénéfices.*

5. *Observations nécessaires pour lire utilement les ordonnances relatives à la discipline de l'église.*

6. *Du style des actes publics et de leur autorité.*

7. *De l'obéissance due à l'église et aux décrets des conciles.*

Cet opuscule est en latin.

8. *Des matières mixtes, et des droits du juge temporel et du juge de l'église.*

On trouve dans cet opuscule la liste des objets regardés comme mixtes par la jurisprudence française.

9. *Observations sur la jurisprudence différente que l'on suit au parlement et au grand conseil sur les matières ecclésiastiques.*

10. *Des gardes-gardiennes.*

La garde des églises cathédrales appartenoit aux rois qui commettoient souvent des grands seigneurs pour les défendre, et veiller à leurs intérêts. C'est ce qu'on nommoit des lettres de *gardes-gardiennes*. Quelques églises obtinrent des souverains le privilége de choisir elles-mêmes leurs défenseurs; ce qui fut l'origine de leurs justices séculières.

Ce manuscrit est d'une bonne écriture, et pouvoit être consulté avec fruit, lorsque les affaires ecclésiastiques occupoient autrefois tous nos tribunaux.

998. Délibérations de l'assemblée du clergé de France. — 23 vol. *fol.*

Ce volumineux ouvrage a été donné, en 1750, à la Bibliothèque de Lyon, par M. de *Saléon*, archevêque

de Vienne. L'écriture en est grosse, nette et correcte. Il comprend :

1.° Le procès-verbal de l'assemblée tenue à Orléans, en 1560.

2.° Celui de l'assemblée de Blois, en 1576.

3.° Celui de l'assemblée de Melun, en 1579.

4.° Celui des comptes du receveur général du clergé, pour les années 1582, 1584 et 1586.

5.° Celui de l'assemblée tenue à Paris, en 1585 et 1586, 2 vol.

6.° Celui de l'assemblée de 1595.

7.° Ceux de 1598, 1600 et 1602.

8.° Ceux pour l'audition des comptes dans les années 1608, 1610 et 1612.

9.° Le recueil des assemblées particulières du clergé depuis 1616 jusqu'en 1678.

10.° Les procès-verbaux pour l'audition des comptes des années 1617, 1619 et 1621.

11.° Ceux de l'assemblée générale tenue à Paris, aux grands Augustins, en 1625, 5 vol.

12.° Celui de l'assemblée tenue à Poitiers et Fontenai-le-Comte, en 1628.

13.° *Journal de Saint-Josse*, agent et secrétaire de l'assemblée, en 1635, 3 vol.

14.° Histoire des assemblées de 1655, 1656 et 1657, 2 vol.

15.° Procès-verbal de l'assemblée de 1682, 2 vol.

16.° Autre de l'assemblée de 1715.

999. Procès-verbaux des assemblées du clergé de France, depuis 1560 jusqu'en 1749. — 15 vol. *fol.*

Cet ouvrage considérable a dû occuper bien des années de la vie du copiste. L'écriture, à longues lignes, est correcte et très-lisible, sans être belle.

1000. Procès-verbaux de l'assemblée du clergé de France, depuis 1560 jusqu'en 1719. — 24 vol. *fol.* vél. vert.

Ce recueil important, quoique non complet, vient de la Bibliothèque des Augustins de Lyon. Il est bien conservé, écrit de diverses mains et à longues lignes. On ignore le motif qui a pu faire transcrire avec tant de peine ces procès-verbaux qui ont été imprimés. Les premiers volumes renferment ceux des états de Blois si orageux, du colloque de Poissy, des états-généraux d'Orléans et de l'assemblée de Melun.

1001. Procès-verbal de l'assemblée du clergé de France, depuis 1561 jusques en 1682. — 16 vol. *fol.* v.

Ces volumes viennent du bureau diocésain de Lyon; ils sont à larges marges et d'une belle écriture. On peut y puiser des notions exactes sur toutes les affaires ecclésiastiques pendant plus d'un siècle. Les années 1586 et 1636 renferment seules chacune trois volumes. Ce recueil, bien conservé, auroit eu un grand prix avant nos changemens politiques.

1002. Assemblées du clergé de 1579 et 1580. — *Fol.*

Ce manuscrit vient de la Bibliothèque de l'archevêque *Camille* de *Neuville*, dont les armoiries sont gravées sur le plat du volume.

La première de ces assemblées se tint à Melun. L'archevêque de Lyon, nommé conseiller d'état, y demanda s'il devoit accepter cette place; mais les évêques, sur cette demande, s'en rapportèrent à sa discrétion. On s'occupa beaucoup dans ces assemblées

de l'aliénation des biens d'église et des formalités à suivre pour l'opérer, de la réformation du clergé, des économats; on y détermina l'établissement de plusieurs séminaires, et entr'autres d'un pour les prêtres écossais.

1003. Mémoires des affaires du clergé de France délibérées aux premiers états de Blois, en 1576, et depuis dans les assemblées générales tenues, tant en la ville de Melun qu'en l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, en 1579, 1580, 1585 et 1586, par *Guillaume* de *Taix*, doyen de l'église de Troyes. — *Fol.* de 560 pag. vél. vert.

Cet ouvrage, qui fait suite aux procès-verbaux du clergé, est d'un caractère très-correct. Il est divisé en deux parties, et terminé par une table des matières étendue. Son auteur, qui assista, comme député de la province de Sens, aux états de Blois, en rapporte, avec détail, simplicité et franchise, toutes les délibérations. Sa probité et ses talens l'y firent aimer. Ces mémoires ont été imprimés, en 1625, à Paris, *in-4.°*; et *Amelot* de la *Houssaye*, dans ses *Mémoires historiques*, les cite plusieurs fois avec éloge, ainsi que dom *Liron* dans ses *Singularités littéraires.*

1004. Procès-verbal des assemblées du clergé de France tenues dans les années 1585 et 1586. — *Fol.* env. 1100 pag.

Ces procès-verbaux sont insérés dans la collection générale qui a été imprimée.

1005. Assemblées particulières du clergé de France, depuis 1616 jusqu'en 1678. — *Fol.* de 498 pag. vél. vert.

Ce recueil fait suite à l'ouvrage précédent. On y trouve beaucoup de détails sur le cérémonial du clergé, et la réception de ses députés près des différentes compagnies.

1006. Journal de l'assemblée du clergé de France, en 1635, par *Etienne Moreau*, abbé de *St.-Josse*, secrétaire de l'assemblée. — 2 vol. *fol.* vél. vert.

Le rédacteur de ce journal est peu connu. A la suite du second volume, on trouve plusieurs pièces manuscrites relatives au diocèse de Lyon : 1.° l'*extrait* du rôle d'imposition des bénéficiers de ce diocèse, en 1634, pour la Bresse. 2.° *Le pouillé* du diocèse. 3.° Le compte des décimes levées, en 1518, dans l'étendue de l'archevêché, rendu par *Nicolas Prud-homme*, chanoine du Puy. 4.° Le département des décimes de Lyon pour 1641.

Ce manuscrit fait suite aux procès-verbaux du clergé.

1007. Procès-verbal de l'assemblée du clergé de France, en 1641. — *Fol.* de 500 pag.

Cette assemblée se tint à Mantes-sur-Seine. Ce manuscrit est signé par M. de la *Bardène* de *St.-Prieur*, ancien agent général du clergé et secrétaire de l'assemblée.

— Autre exemplaire. — *Fol.* env. 160 pag.

Ce manuscrit, en petits caractères, n'est pas signé comme l'autre.

1008. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du clergé de France tenue en l'archevêché de Paris, aux mois de mars et de may 1681; avec les brefs du pape *Innocent* XI, et quelques arrests du parlement nécessaires pour l'intelligence du présent procès-verbal. — *Fol.* env. 100 pag. vél.

Ce procès-verbal a été imprimé, ainsi que les autres.

1009. Procès-verbal de l'assemblée du clergé en 1681 et 1682. — *Fol.* de 386 pag.

Cette assemblée se tint dans le monastère des Augustins de Paris. On y délibéra sur le concordat, la régale et l'affaire des religieuses de Charonne.

Ce volume vient, ainsi que plusieurs autres sur le même objet, de la Bibliothèque des comtes de Lyon.

1010. Tables des procès-verbaux du clergé de France, tant manuscrits qu'imprimés, par le *Merre*. — 3 vol. *fol.* env. 702 pag. chacun, v.

Ces volumes, sortis du bureau diocésain de Lyon, renferment le précis des délibérations des assemblées du clergé, l'ordre qu'on y observoit, le nombre et les fonctions des commissaires envoyés par le roi, les réceptions des cardinaux, des ambassadeurs et des divers fonctionnaires ecclésiastiques. On y trouve des traités sur les décimes, l'établissement des bureaux diocésains, les subventions, la création et les fonctions des agens et receveurs généraux du clergé.

1011. Des impositions ecclésiastiques. — *In*-4.°

Ce manuscrit très-volumineux présente l'état des décimes perçues sur le clergé de France, ainsi que tous les édits qui y sont relatifs. Il paroît être un extrait détaillé des *mémoires* du clergé sur cette matière.

1012. Mémoire chronologique des impositions payées par le clergé de France, depuis 1700 jusques et comprise l'année 1750. — *Fol.* 28 pag.

Cet écrit fait suite aux mémoires du clergé. Il fut présenté au cardinal de la *Rochefoucault*, par MM. de *Juvigni* père et fils, premiers commis du clergé.

Lorsqu'en 1749, on établit le vingtième sur tous les biens, on demanda au clergé la déclaration de ceux qu'il possédoit. On l'accusoit de ne pas fournir aux besoins de l'état des secours aussi abondans qu'il le devoit; c'est pour repousser ce reproche que ce mémoire fut fait. « C'est le résultat, disent les auteurs, du dépouillement de plus de six cents volumes; nous y avons ajouté, en peu de mots, l'époque de chaque imposition, son origine, ses variations, son objet, le terme de son extinction. » Leur conclusion est que le vingtième à prendre sur les biens du clergé, n'équivaloit pas aux dons gratuits annuellement payés par lui.

1013. Département des décimes du clergé de France, en 1516. 4 vol. *fol.* — Département des décimes du clergé de France, en 1641. 3 vol. *fol.* — Département des décimes du clergé de France pour les années 1645 et 1646. — En tout 8 vol. *fol.* vél. vert.

Ce recueil très-considérable fait suite aux procès-

verbaux du clergé. Son utilité a disparu depuis que celui-ci, ne possédant plus de propriétés, ne peut offrir aucune imposition réelle.

1014. Sommaire des quinze registres touchant les libertés de l'église gallicane qui sont dans la Bibliothèque royale. — *Fol.* env. 600 pag.

Ce manuscrit, d'une belle écriture, fait suite aux mémoires et procès-verbaux du clergé de France. Les quinze registres, dont ce volume offre l'abrégé, furent extraits du trésor des chartres, et rangés par ordre de règne, par le savant *Pierre Dupuy*, garde de la Bibliothèque du roi. Son traité sur les libertés de l'église gallicane, en 4 vol. *fol.*, indisposa contre lui la cour de Rome et le pape *Urbain* VIII; mais il eut le suffrage des savans et de ceux qui étoient attachés aux vrais intérêts de la monarchie.

1015. Recueil de consultations sur les affaires du clergé de France de 1745 en 1749, par MM. *Rouet*, *Capon*, le *Merre*, *Bronod*, *Estève*, *Bronod* de l'*Isle*, avocats du clergé. — *Fol.* de 296 pag. vél. vert.

Ce manuscrit fait suite aux mémoires du clergé. Les avis sont courts et par conséquent nombreux. Ils ont pour objet les diverses matières ecclésiastiques, telles que l'amortissement, les résignations, les pensions sur bénéfices, la desserte des cures, les noviciats, les réparations, les dîmes, les prises de possessions, la régale, les novales, l'acquit des messes, l'union des bénéfices, les décimes, les indemnités, les fulminations de bulles, les économats, les sépultures, l'administration des sacremens, les officialités, le pain

béni, les portions congrues, les prébendes et les insinuations.

1016. Examen du livre de M. *Gerbais*, qui a pour titre : *Dissertatio de causis majoribus ad caput concordatorum de causis.* — *Fol.* de 184 pag.

Jean Gerbais, docteur de Sorbonne, publia, en 1679, ce traité *De causis majoribus*, *in-4.°* Son objet est de prouver que, d'après la discipline ecclésiastique et le droit canon, les causes des évêques devoient être jugées, en première instance, par le métropolitain et les évêques de la province. Ce sentiment et le style de l'ouvrage déplurent à la cour de Rome; et, par son bref du mois de décembre 1680, le pape *Innocent* XI le condamna. L'année suivante, l'assemblée du clergé de France prit ce bref en considération, et nomma des commissaires pour examiner l'écrit de *Gerbais*.

C'est le rapport de ces commissaires que présente ce manuscrit. On y examine, 1.° le fond de la doctrine; 2.° les citations et les conclusions de l'ouvrage; 3.° les termes et expressions qui ont pu paroître injurieux à la cour de Rome. Le but du rapport est d'ordonner aux docteurs de Sorbonne, dont on fait l'éloge, de donner une autre édition de cet écrit avec des corrections. *Gerbais* y souscrivit et mourut à Paris, en 1699. Il écrivoit élégamment en latin, et beaucoup mieux qu'en français.

L'écriture du manuscrit est très-belle; celui-ci vient de la Bibliothèque des comtes de Lyon.

1017. Observations sur les principales maximes que les défenseurs de la régale ont voulu établir dans leurs discours, manuscrits et imprimés, et dans le procès-verbal de l'assemblée des prélats tenue chez l'archevêque de Paris, au mois de may 1681. — 8.° 49. pag.

Le texte, correctement écrit, est encadré dans une double ligne en couleur.

La *régale* est le droit qui appartenoit au roi de France, de conférer les bénéfices à la nomination des évêques, quand le siége de ceux-ci étoit vacant, ou qu'ils avoient été promus au cardinalat et à la papauté. Les églises de Lyon et d'Autun se trouvoient exemptes de la régale, parce que, pendant la vacance de l'une, c'étoit l'évêque de l'autre qui avoit l'administration de l'église vacante.

Une déclaration du 10 février 1673, commença à fixer les droits du souverain sur cette matière. Elle avoit donné lieu à quelques oppositions de la part du clergé, et à plusieurs ouvrages pour et contre. Toutes les difficultés furent terminées par un édit rendu par *Louis* XIV dans le mois de janvier 1682.

L'auteur des *observations* crie aux prélats qui s'étoient assemblés : *Væ vobis!* Son ouvrage est de 1681.

1018. L'abbé commendataire, par *Froimont*. — 8.° de 145 pag. vél.

Cet ouvrage, qui offre un assez bon traité sur les commendes, a été imprimé à Cologne, chez *Nicolas Schouten*, en 1674.

Le manuscrit est d'une jolie écriture et bien conservé.

1019.

1019. Preuves du privilége des quatre provinces des Cordeliers d'avoir l'usage des immeubles et des troncs. — *Fol.*

Suivant l'auteur, l'ordre de S. *François* s'est distingué en cinq âges. Le premier commence à la mort du fondateur, en 1226, et s'étend jusqu'en 1492, temps de la première réforme. Le second commence à cette réforme, ordonnée par *Alexandre* VI, jusqu'en 1517, où elle a été terminée par *Léon* X. Le troisième va à 1593, dernière année du concile de Trente. Le quatrième finit à 1671, époque de la nouvelle réforme établie par *Maria Rhini*. Le cinquième s'étend jusqu'à la formation de ce manuscrit, qui date de 1709.

Les priviléges sont tirés des bulles des papes, des statuts généraux, des lettres-patentes des souverains et des arrêts des parlemens.

S. *François* fit abnégation de tout bien. Après lui, les religieux de son ordre obtinrent l'usage des immeubles et de l'argent recueilli dans les troncs; mais leur propriété fut déclarée appartenir au S. Siége, et leur administration juridique aux syndics apostoliques.

1020. Pièces du procès intenté par les religieuses de l'abbaye de *Port-Royal* de Paris, à celles de *Port-Royal* des *Champs*. — *In*-4.° de 269 pag. v.

Ce procès eut pour but l'extinction du dernier monastère, et l'union de ses biens à *Port-Royal* de Paris. Il commença en 1702 et finit le 29 septembre 1709, jour de l'enlèvement et de la dispersion de toutes les religieuses de *Port-Royal* des *Champs*. Cette dernière abbaye, de l'ordre de Cîteaux, avoit été fondée aux

Champs près de Chevreuse, en 1204. *Marie-Angélique Arnaud* en devint abbesse, en 1602, et y établit la réforme. En 1625, le monastère ne pouvant plus contenir le nombre des filles que cette réforme y attiroit, on en transporta la plus grande partie dans un monastère de Paris, qui devint le chef-lieu de l'ordre. La plus grande rivalité naquit dès-lors entre les deux maisons; l'archevêque de Paris, *Péréfixe*, et ensuite le cardinal de *Noailles* prirent parti, et de là s'ensuivit le procès dont ce manuscrit offre toutes les pièces. Il fut plaidé solennellement pendant plusieurs audiences, et attira à l'officialité de Paris une foule d'auditeurs.

1021. Mémoire sur l'aliénation des biens d'église, 1703. — *Fol.* env. 600 pag. v.

Ce manuscrit, d'un caractère correct, est sur beau papier. Le mémoire, dont il est ici question, fut présenté au roi par le clergé, et on trouve à la suite la réponse de M. de *Chamillart.*

Les pièces qui finissent ce volume sont :

1.° Un *mémoire* sur les immunités et la contribution ecclésiastique.

2.° Un *précis historique* du concile de Bâle sur l'autorité duquel les libertés de l'église gallicane furent établies, de celui de Florence qui réunit l'église grecque à la latine, de la pragmatique-sanction et du concordat passé entre le pape *Léon X* et *François I.er*

3.° Un petit *traité* sur l'autorité des conciles de Constance et de Bâle en France.

4.° Un autre, sur le célibat des prêtres et l'époque où cette loi fut établie. Suivant l'auteur, ce fut le concile d'Elvire, dans le quatrième siècle, qui ordonna

le premier aux évêques, prêtres et diacres de se séparer de leurs femmes, sous peine d'être déposés.

1022. Traité des dîmes, par M. le *Merre*, avocat au parlement. — *In*-4.° env. 900 pag.

L'auteur obtint une grande réputation pour la décision des questions canoniques. Son traité des dîmes est suivi d'un autre sur les réparations des lieux dépendans des bénéfices, et sur les diverses questions qui pouvoient s'élever entre les bénéficiers et leurs prédécesseurs ou leurs héritiers. L'un et l'autre auroient été consultés avec fruit par les jurisconsultes avant la révolution.

1023. Pratique criminelle pour les réguliers tirée du droit canonique, des décrets des papes et de l'ordonnance du 2 mai 1686. — *In*-4.° de 94 pag., sans la table.

Cet opuscule est divisé en onze chapitres sur la nécessité des procédures juridiques, les degrés de juridiction, les juges, l'accusateur, l'accusé, les témoins, le promoteur, les actes de la procédure, les récusations, les appels et les termes usités dans les formalités criminelles.

Ce manuscrit a été fini le 4 août 1711.

1024. Traité de ce qui a été pratiqué dans tous les temps, au sujet de la juridiction criminelle sur les cardinaux, archevêques, évêques et ecclésiastiques, pour toute sorte de crimes, 1697. — *Fol.* de 680 pag. v.

Ce manuscrit, d'un caractère net et correct, est divisé en deux parties. La première offre l'histoire de la juridiction ecclésiastique ; la seconde présente le

recueil des jugemens rendus contre les membres du clergé.

1025. Procédures contre les évêques pour crimes de lèze majesté et autres cas privilégiés. — *Fol.* de 570 pag.

Cet ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur rapporte les procès, où les évêques ont été jugés par l'autorité du pape, et ceux où l'on a seulement employé contre eux l'autorité du souverain. Dans la seconde, il offre les titres et actes de procédure suivis contre eux en France, en Espagne et en Italie. Ces actes sont extraits du trésor des chartres, des registres des parlemens, des sessions des conciles et des écrits des historiens.

On y trouve des détails sur les procès intentés contre *Arnoul*, archevêque de Reims; *Pierre*, évêque de Bayeux; *Bernard*, évêque de Pamiers; *Guichard*, évêque de Troyes; celui d'Avranches, en 1378; celui de Nantes, en 1454; *Hébert*, évêque de Coutances; *Géoffroi* de *Pompadour*, évêque de Périgueux, et *George* d'*Amboise*, archevêque de Rouen, constitués prisonniers par ordre de *Charles* VIII, en 1486; *Bernard* de *Léodat*, évêque de Pamiers, mis à la bastille; *Gilibert Génébrard*, archevêque d'Aix, en 1596; l'évêque de Senlis poursuivi par le parlement de Paris, en 1598; l'archevêque de Tolède déposé en 1693, etc.

Ce recueil n'offre qu'une pièce relative aux archevêques de Lyon; c'est un arrêt du parlement de Paris, du vendredi 8 mai 1535, qui ordonne, à la requête de l'huissier *Baillart*, que l'archevêque, qui étoit alors *François* de *Rohan*, fils du maréchal de *Gié*,

sera interrogé sur les excès à lui imputés par deux commissaires de la cour.

Ce manuscrit est bien conservé ; son écriture date de l'an 1640.

1026. Le code *Justinien.* — *Fol.* env. 500 pag.

Ce manuscrit, sur vélin, avec reliure antique fortifiée par des bossages en cuivre sur le plat, est orné de lettres grises et de miniatures qui représentent l'empereur dictant ses lois, instruisant ses peuples, jugeant les coupables et présidant à l'exécution de ses jugemens. Cet ouvrage, écrit en français gothique, est l'un des plus anciens monumens de la traduction des lois en notre langue. La forme du caractère annonce qu'il date de 1400 à 1450.

DROIT CIVIL.

Ce volume vient de la Bibliothèque *Adamoli*, et appartenoit, en 1720, à M. de *Meaux*, dont on voit les armoiries sur le frontispice.

1027. Commentaire sur les institutes de *Justinien.* — 3 vol. *fol.*

Ce manuscrit renferme d'un côté le texte latin, de l'autre sa traduction française. L'écriture est moderne et paroît dater de 1600 à 1700.

1028. Abrégé du droit civil. — *Fol.* env. 400 pag.

Ce volume est bien écrit; il date du commencement du dix-septième siècle. L'auteur inconnu a pour but d'expliquer succinctement les principales questions du digeste et du code. On le doit peut-être à *Jacques Annibal-Claret* de la *Tourette*, d'abord président au

présidial et cour des monnoies de Lyon, et ensuite prévôt des marchands de cette ville; du moins le manuscrit vient-il de sa Bibliothèque.

1029. Nouvelle traduction des institutes de *Justinien*, avec un recueil des questions de droit les plus fréquentes. — 8.° env. 400 pag.

Cet ouvrage, fait en 1735, est un abrégé de celui de *Ferrière*.

1030. Procès-verbal de l'ordonnance civile du mois d'avril 1667. — *Fol.* env. 900 pag. v.

DROIT FRANÇ. Ce volume n'est écrit que sur le *recto* des pages. Le caractère en est très-lisible. Pour réformer l'ordre judiciaire et la forme de procéder, *Louis* XIV nomma divers membres du conseil et du parlement de Paris pour préparer et discuter les divers points de l'ordonnance civile qu'il vouloit promulguer. Ces commissaires furent le chancelier, MM. de *Morangis*, d'*Estempes*, *Boucherat*, *Poncet* et *Pussort*, conseillers d'état; *Voisin*, *Hotman* et le *Pelletier* de la *Houssaye*, maîtres des requêtes; de *Lamoignon*, premier président du parlement; de *Longueil*, de *Novion*, de *Mesmes*, le *Coigneux*, de *Bailleul*, *Molé*, de *Nesmond*, présidens à mortier; *Ménardeau*, *Catinat*, *Saintot*, *Palluau*, conseillers de grand'chambre; *Potier* de *Blancménil*, le *Féron* de *Fourcy*, le *Maistre*, de *Meaupou*, présidens des enquêtes; de *Creil*, le *Clerc* de *Courcelle*, *Colombel*, *Bourlon*, de l'*Attaignan*, doyens des enquêtes; de *Bauquemard*, *Charlet*, membres de la chambre des requêtes du palais; *Talon*, *Bignon*, avocats-généraux, et de *Charlay*, procureur-général.

1031. Procès-verbal des conférences tenues pour la composition de l'ordonnance civile du mois d'avril 1697. — *Fol.* de plus de 1000 pag. v.

Ce volume, bien écrit, sur beau papier, est un double du manuscrit précédent; mais ce qui rend celui-ci plus considérable et plus important, c'est qu'on y a réuni:

1.° Les articles proposés par les commissaires pour la réformation de la justice.

2.° Le projet d'articles pour l'ordonnance criminelle de 1670.

3.° Le procès-verbal de l'examen de ces articles, sous la direction du premier président de *Lamoignon*.

1032. Procès-verbal de l'ordonnance du mois d'avril 1667, rédigé par *Joseph Foucault*, secrétaire des conférences. — 2 vol. *fol.*, le premier de 564 pag., le second de 490 pag. v.

Ce triple exemplaire du même ouvrage, bien écrit et sur beau papier, à larges marges, appartint à *J.-P.* de *Ruolz*, magistrat renommé au présidial de Lyon pour son intégrité et son savoir, membre de l'Académie de la même ville, éditeur des *Œuvres* de *Louise Labbé* dite la *Belle-Cordière*. Il se noya avec la plus grande partie de sa famille en traversant la rivière d'Ain.

1033. Arrestés de M. le premier président de *Lamoignon*. — *Fol.* de 394 pag.

Ces arrêtés, publiés et étudiés par les hommes de lois, sont divisés en quarante-huit titres qui ont pour objet l'état des personnes, les absens, les tutelles,

les droits honorifiques, la qualité des biens, les offices, les propres, les fiefs, les servitudes, les hypothèques, les transports, le cautionnement, la solidarité, la prescription, la péremption d'instance, la cession de biens, la communauté, le douaire, le droit d'habitation, les donations, les institutions d'héritiers, les substitutions, le retrait lignager, les successions, les rapports, les testamens, le fidéi-commis et la légitime.

Cet ouvrage, ainsi que le procès-verbal des ordonnances de 1667 et de 1670, ont placé M. de *Lamoignon* au rang des magistrats français les plus célèbres. Il fut reçu premier président au parlement de Paris en 1658; *Fléchier* prononça son oraison funèbre.

1034. Mémoire dans l'affaire des pairs. — *Fol.* env. 100 pag. v. arm.

Ce recueil offre le mémoire adressé par les présidens à mortier au régent, dans l'affaire sur la préséance relative aux pairs, et la lettre d'un espagnol sur le même sujet, datée de 1716. Ces deux pièces sont manuscrites; mais elles sont précédées dans le volume du mémoire contre les princes légitimés, et de tous les écrits publiés entre ceux-ci et les ducs et pairs.

1035. Elémens de la procédure. — *Fol.* de 284 pag.

L'auteur de ce manuscrit commence son ouvrage par l'état des divers tribunaux établis de son temps à Lyon, la cour des monnoies, la sénéchaussée, le présidial, le bureau des finances, les justices particulières, la conservation. Viennent ensuite les formules

des actes judiciaires, et beaucoup de détails sur la manière de procéder dans les ventes sur trois publications, les étrousses, les saisies, les déclarations d'hypothèque, la poursuite des pensions, la reddition des comptes de tutelle, les demandes en relâche de fonds, en délivrance de deniers, en résiliation de contrat, en réparations, en garantie, en intervention, en reprise d'instance, en assistance de cause et en payement de lettres de change. Le volume est terminé par un abrégé de géométrie et d'arpentage.

1036. Des principaux points de la pratique judiciaire en Dauphiné. — *In*-12 env. 200 pag.

Ce manuscrit, du commencement du dix-septième siècle, est divisé par chapitres, dont le premier est relatif aux jugemens.

1037. Elémens de la procédure civile suivant les règles prescrites par l'ordonnance de *Louis* XIV, du mois d'avril 1667. — *Fol.* de 324 pag. v.

Ce volume comprend un commentaire sur les deux parties de l'ordonnance, formée sur la direction du chancelier *Séguier*, par plusieurs commissaires du conseil. Ce commentaire paroît avoir été la base des leçons d'un professeur de droit. L'écriture en est belle et moderne.

1038. Harangues, ouvertures de palais et autres discours prononcés par *J.-B. Barreme* de *Manville*, avocat du roi au siége d'Arles. — Petit *fol.* env. 200 pag.

Ces discours furent prononcés depuis 1676 jusqu'en 1684. Ils ont pour objet la sainteté du serment,

l'union de la justice et de la force, la noblesse et l'importance de la magistrature, la nécessité de l'ordre judiciaire, les désordres de la justice, les avantages de la paix, le travail des juges, les funestes effets de l'orgueil, le respect dû aux magistrats, l'utilité de la vie retirée, les dangers de la prévention.

On trouve dans le même recueil deux plaidoyers du même auteur. Il recherche dans l'un si S. *Joseph* a été menuisier ou charpentier, et si cette dernière profession est plus noble que celle de charron? Dans l'autre, il prouve qu'on ne peut demander la résiliation d'un bail sur ce prétexte que des esprits follets viennent faire du bruit dans la maison, et que la preuve de leur apparition est inadmissible.

1039. Opuscules sur le droit français. — *In*-4.° de 306 pag.

Ce manuscrit, d'une bonne écriture, offre une grande variété d'articles sur l'origine des Français, leur langue, l'exclusion des femmes de la couronne, le couronnement des reines et leur douaire, les degrés de juridiction, les droits de justice, les assises ou grands jours, les avocats, l'établissement des parlemens, les traites, les péages, les gabelles, les monnoies, les offices de judicature, les ordres de chevalerie, les universités, les foires, les confréries, la police des villes, les grands chemins, la juridiction des échevins et les priviléges des bourgeois des villes.

L'auteur, très-érudit, a consigné dans cet écrit le fruit de ses lectures, et a eu soin de citer en tête de chaque chapitre les autorités sur lesquelles il a fondé ses opinions.

1040. Table chronologique des édits, arrêts, ordonnances et déclarations du roi qui se trouvent à Lyon; chez *Pierre Valfray*, imprimeur ordinaire du roi. — *In-4.°* de 682 pag.

Cette table s'étend depuis 1659 jusqu'en 1749. Elle est avec larges marges, et offre une écriture remarquable par sa beauté. Ce recueil, où l'objet de chaque édit est bien détaillé, peut être utile à consulter.

1041. Coustume du duché de Bourgogne suivant l'interprétation des arrêts. — *Fol.* env. 160 pag. v.

Ce manuscrit, fait en 1613, eut pour auteur *Isaac Févret*, auteur du traité de l'*Abus*, et bisaïeul de *Févret de Fontette*, savant éditeur de la *nouvelle Bibliothèque historique de la France.* On lit en tête du volume l'anagramme du nom d'*Isaac Févret*, dans lequel on trouve *severus jus facit.*

M. *Sudan*, zélé archiviste de la ville, a fait don de ce volume à la Bibliothèque.

1042. Parlement de Paris. — *In-4.°* env. 160 pag.

Ce manuscrit, fait de 1660 à 1663, vient de la Bibliothèque de M. *Adamoli.* Il présente des notices, la plupart critiques, de tous les membres du parlement. On peut en juger par celles-ci relatives à des Lyonnais.

« L'abbé de *Sève*, conseiller-clerc, ne rapporte point, ayant perdu la vue. Il est contraire à toutes les affaires publiques et qui viennent de la cour, n'est point sujet à intérêt, et affecte une grande probité.

Il est fort singulier en ses avis, et fait société de logement et de table avec l'abbé de *Villiers*, proche parent de M. de *Bellièvre*. Il a son frère lieutenant-général du présidial de Lyon. Il aime et considère *Gorot*, procureur, qui est son conseil ; il est sujet à de grandes infirmités, et va tous les jours dans le cabinet ou la Bibliothèque de M. de *Thou*. »

« *Mascrani* est stupide, moins que rien, sans application, sans étude. Il est attaché à M. de *Novion*, et fait grande dépense. »

« *Bochard* de *Champigni* est très-paresseux pour les affaires, quoiqu'il ne manque pas de lumières. Il est fils de l'intendant du Lyonnais, et neveu de M. d'*Aligre*. »

1043. Recueil de la pratique de Savoye dans les matières ecclésiastiques. — Petit *fol.* de 206 pag.

DROIT ÉTRANGER.

Ce traité, d'une écriture moderne, et à longues lignes, est en deux chapitres ; ceux-ci sont divisés en sections, qui renferment plusieurs articles. L'ouvrage est terminé par une *lettre* du sénat de Savoie au roi, et par la réponse de celui-ci sur les prétentions des ecclésiastiques du duché d'Aoste. Ces lettres sont datées du mois de janvier 1752.

1044. Coustumier de Neufchastel — *Fol.* de 1002 pag. v.

Ce manuscrit, à longues lignes, avec de larges marges, fut fait en 1699 par *Abraham Pury*, bourgeois de Neufchâtel. Il renferme l'extrait des chroniques des comtés de Neufchâtel et de Vallengin, et la descendance des princes qui les ont possédés, les franchises et droits de diverses villes, leurs traités

d'alliance, leurs impositions et octrois, les acquisitions communales, les affranchissemens, les ordonnances judiciaires et règlemens de police, la formule des divers sermens prêtés par les membres des corporations, les arrêts et décrétales prononcées par les cours de justice. Cet énorme recueil peut servir à l'histoire de cette partie de la Suisse.

1045. Œuvres de M. *Goy*. — *Fol.* (M.ss ac.)

M. *Goy*, avocat très-distingué de Lyon, fut membre de l'Académie de cette ville. Ses lumières y égalèrent ses vertus. Administrateur des pauvres, défenseur zélé des indigens, il devint échevin de sa patrie, où il est mort, plein de jours et de bonnes actions, quelques années avant la révolution. La vieillesse n'éteignit point sa gaieté naturelle; jusqu'à son dernier jour, il porta la joie dans les sociétés, et les avis les plus sages dans tous les conseils. MÉLANGES DE DROIT.

Ce recueil de quelques-uns de ses ouvrages offre:

1. *Dissertation sur les bornes ou limites des héritages de la ville et de la campagne, et sur les lois qui doivent les régler.*

L'esprit de propriété est louable, et tout bon administrateur doit régir et défendre son patrimoine, par les moyens autorisés par les lois. C'est pour assurer la tranquillité des possessions que les législateurs ont permis d'en fixer les limites par des bornes, qu'ils défendent avec sévérité aux voisins de déplacer. *Moïse*, faisant le partage des terres conquises, s'écria: *Maudit soit celui qui remuera la borne du champ limitrophe. Solon* fit sur ce sujet un chapitre de la législation d'Athènes. *Numa*, chez les Romains, ne perdit pas cet objet de vue, et mit les bornes sous la garde spéciale de la religion et du dieu *Terme*, représenté

d'ordinaire par une pierre pyramidale. Ces bornes, dans certaines fêtes, étoient arrosées d'huile et couvertes de bandelettes de fleurs. L'empereur *Antonin* condamna tout esclave qui dérangeroit une borne à être fustigé et à travailler aux mines pour la vie. *Spon* rapporte cette inscription trouvée à Rome : « Que celui qui arrachera cette borne, ou qui commandera de l'arracher, meure le dernier des siens. » L'auteur passe aux lois françaises, et en cite les dispositions principales et successives sur cet objet.

2. *Observations sur le traité des délits et des peines, traduit de l'italien.*

L'auteur de ce traité fut d'abord inconnu ; et la société économique de Berne lui fit hommage d'une médaille de vingt ducats, en l'invitant à lui déclarer son nom. Quelque temps après, M. le marquis de *Beccaria*, de Milan, fut reconnu pour l'auteur de ce traité. Les observations que celui-ci a fait naître à M. *Goy* sont rédigées en forme de lettre, où il combat l'opinion que la peine de mort est injuste, qu'elle est trop cruelle, qu'elle est inutile au bien de la société.

3. *Seconde lettre sur le traité des délits et des peines.*

Son objet est d'examiner si l'abolition de la torture est utile ou nuisible à la sureté publique et à la société ?

4. *Discours sur l'utilité de la culture des lettres et de l'étude réfléchie de l'histoire pour former de bons magistrats et de grands jurisconsultes.*

L'auteur cite, en exemple, ceux qui ont le plus honoré la magistrature, tels que l'*Hôpital*, *Lamoignon* et *Daguesseau* ; ceux qui se sont le plus distingués dans la carrière du barreau, tels que *Cujas*, *Mornac*, *Henrys* et *Cochin*.

5. *Réflexions sur le danger de l'esprit de nouveauté, sur-tout dans la jurisprudence.*

Ces réflexions sont une espèce de commentaire de ce passage de *Cicéron : Novitatis studio plurimi rapiuntur in errorem.* L'esprit de nouveauté est produit par deux causes, l'ignorance et l'orgueil. On blâme ce que l'on ignore; on se trompe, lorsqu'on n'est pas guidé par des principes sûrs; et les esprits orgueilleux veulent innover pour ne rien emprunter aux autres. C'est sur-tout le temple de la justice qui doit être fondé sur des colonnes solides et immuables; et c'est sur-tout en fait de législation qu'il ne faut point se permettre des essais funestes. C'est en modifiant les lois, avec lenteur, avec prudence, qu'on peut les changer et les rendre applicables aux temps, aux pays, aux usages nouveaux des peuples et à leurs changemens politiques.

6. *Notice du livre du président* Brisson, *intitulé :* De verborum quæ ad jus pertinent significatione.

Barnabé Brisson, aussi célèbre par ses écrits que par son dévouement à son souverain, fut pendu, par la faction des seize, à une poutre de la chambre du conseil du petit châtelet, pour avoir parlé avec force en faveur de l'autorité royale. Son ouvrage, *de Verborum significatione*, a été imprimé à Leipsick, en 1721, *fol.* Son auteur a su réunir à la véritable interprétation des termes de droit une grande connoissance de l'histoire ancienne. Les recherches qu'il renferme sont d'autant plus importantes, que la langue des Romains, depuis les rois et pendant la république, éprouva les plus grands changemens; et que le latin du temps d'*Auguste* et des premiers empereurs différoit plus de la langue primitive, que le français de nos jours, de celui qui étoit en usage parmi nous

il y a sept siècles. M. *Goy* en donne pour exemple le texte de deux lois des douze tables. L'une relative au droit de mener paître des troupeaux dans le fonds d'autrui, l'autre à l'action accordée à ceux qui ont été diffamés par des discours ou des libelles. Il parcourt ensuite un grand nombre de mots inusités dont il donne l'explication.

7. *Considérations sur la magistrature.*

Elles sont divisées en deux parties. Dans la première, l'auteur examine les devoirs imposés aux magistrats; dans la seconde, il prouve que rien n'étoit plus mal récompensé en France que leurs travaux. M. *Goy* écrivoit ce discours avant la révolution et en 1772.

8. *Discours sur l'utilité des Académies de province et des prix qu'elles distribuent.*

M. *Goy* répond, dans cet opuscule, à un ouvrage de M. *Sabatier*, professeur d'éloquence au collége de Tournon, imprimé en 1768, sur la culture des belles-lettres dans les provinces, où il annonce que la multitude des Académies est un fléau pour la littérature, qu'il est dangereux d'y favoriser le luxe de l'esprit, et qu'il n'est point d'argent plus mal employé que celui que l'on y distribue en prix.

1046. Mélanges de jurisprudence — *Fol.*

Ce volume renferme :

1. *Taxes du diocèse de Castres.*

A la fin des statuts synodaux de l'évêché de Castres, publiés par *Pierre* de *Pradis*, évêque en 1558, on trouve diverses taxes établies en sa faveur sur certains bénéficiers qui vouloient obtenir la faculté de disposer de leurs biens après leur mort. Ce manuscrit en donne l'état.

2.

2. *Mémoire du parlement.*

Il fut présenté à *Philippe* d'*Orléans*, régent de France, pour maintenir la préséance du parlement sur les ducs. Le mémoire entre dans des détails critiques sur l'origine de la noblesse et des familles de ceux qui avoient voulu précéder les présidens. Ces détails sont très-curieux.

3. *Mémoire pour* Fr. Brochard *de la* Ribordière, *contre le comte de* Nogent.

Ce mémoire, écrit avec un persiflage mordant, a été imprimé et très-répandu.

4. *Discours au roi par un de ses fidèles sujets, sur le procès de M.* Fouquet.

C'est une copie du mémoire du célèbre *Pélisson* qui s'honora ainsi par la défense de son ancien protecteur.

5. *Remontrances du parlement, du 6 septembre* 1741.

Elles ont pour objet l'imposition du dixième. Le roi y répondit ainsi : « Vous pouvez être assurés que c'est malgré moi, et par la nécessité des conjonctures présentes que je suis obligé d'imposer le dixième. J'aime tendrement mes fidèles sujets; et vous devez être persuadés que je ne perdrai pas un instant pour les soulager de cette charge; dès que j'aurai posé les armes, j'aurai la plus vive impatience de leur donner cette marque de mon affection. »

6. *Lettres d'un académicien à un fermier général, sur le droit d'amortissement demandé aux Académies pour fondations de prix et legs.*

Ces lettres, au nombre de trois, ont été imprimées et sont de M. de *Sozzi*, avocat et membre de l'Académie de Lyon. Il y défendit cette compagnie, à laquelle M. *Adamoli* avoit légué sa belle bibliothèque,

et qui étoit poursuivie à ce sujet par le préposé des fermes générales en payement du droit d'amortissement.

7. *Extrait d'un ancien registre criminel du parlement.*

Ce registre rapporte les arrêts criminels de 1339 et 1340; plusieurs sont en latin. Le dernier offre la note de la confession de *Marguerite*, dite *la sage femme*, enfermée au châtelet et accusée d'avoir empoisonné la reine *Jeanne.*

8. *Extrait d'un registre criminel du châtelet.*

Ce registre commence au 6 septembre 1389 et finit le 16 mai 1392. On y voit qu'une femme, pour divers vols, a été condamnée au pilori et à avoir une oreille coupée.

En 1390, *Marguerite Lapinelle* fut condamnée à Meaux pour vols à être enterrée toute vive, et subit ce jugement.

Dans le même temps, *Jean Joure*, orfèvre, convaincu de fausse monnoie, fut condamné à être bouilli dans une chaudière.

Le 26 juin 1391, *Colette Tabuquet* fut condamnée à être arse, c'est-à-dire, brûlée vive, comme sorcière, pour avoir invoqué le diable, qu'elle appelle *Hausibut*, et donné aux femmes des philtres pour se faire aimer de leurs *galans* et *espouser.*

9. *Mémoire de la chambre des comptes de Grenoble contre M. de* Sassenage.

10. *Mémoire des avocats du parlement de Paris au roi.*

Les avocats avoient pris parti dans l'affaire de la bulle.

11. *Mémoire au conseil, par M. l'archevêque de Tours.*

L'archevêque avoit attaqué au conseil le chapitre

de *St.-Martin*, qui vouloit se soustraire à la juridiction épiscopale.

12. *Mémoire du sieur* Ferrary *contre* Michallet.

M. *Ferrary* étoit receveur du clergé, en 1718, et il attaque *Michallet* comme retentionnaire des deniers de la chambre diocésaine de Lyon.

1047. Mélanges de droit. — *In*-4.°

Ce volume renferme :

1. *Dissertations sur les conventions matrimoniales des anciens.*

Parmi le grand nombre d'auteurs qui se sont occupés de l'histoire législative, il en est peu qui aient traité des conventions matrimoniales. Les critiques s'en sont rapportés aux jurisconsultes, et ceux-ci se sont contentés d'expliquer les lois en usage.

Chez la plupart des peuples, ce n'étoit point la femme qui apportoit une dot à son mari, mais au contraire c'étoit l'époux qui dotoit sa femme. En effet, comment celle-ci auroit-elle pu apporter une somme à celui avec lequel on l'unissoit, lorsqu'elle n'étoit comptée chez les Hébreux dans la succession paternelle, que dans le cas où elle n'avoit point de frère; d'un autre côté, on voit *Jacob* servir *Laban*, pendant sept années, pour obtenir chacune de ses filles; et *David*, épousant *Michol*, observa qu'il n'étoit point assez riche pour l'acheter.

L'usage des anciens Perses, suivant *Hérodote*, étoit assez sage. Un jour de l'année on distribuoit toutes les filles à marier en trois classes. On vendoit les belles, et de l'argent qui en provenoit, on faisoit des dots aux laides.

L'auteur décrit les cérémonies des noces parmi les Grecs, les Romains, les Gaulois, et quelles furent parmi

eux les principales lois relatives aux époux. Il offre à cet égard une très-bonne analise du digeste, du code, des novelles et des premiers capitulaires de nos rois.

2. *De l'introduction du droit romain dans les Gaules et à Lyon, par M. du* Peyron.

Justinien avoit triomphé des Francs, puisqu'il prend le surnom de *Francicus;* comment s'est-il fait cependant que les Francs aient consenti à reconnoître ses lois? Le droit de *Justinien*, lors de sa publication, ne fut observé que dans les lieux de sa domination, et non dans l'occident. *Alaric*, en soumettant nos provinces méridionales, ordonna qu'elles seroient régies par les code *Théodosien*, sur lequel son chancelier *Ananius* fit un commentaire. Les pandectes de *Justinien*, retrouvées à Salerne, furent transportées à Pise, et de là à Florence dans la Bibliothèque des *Médicis*. La nouveauté de cet ouvrage donna à quelques Pisans la curiosité de le copier et de l'étudier dans un moment, où une partie de la France et de l'Italie commençoit à se réveiller de la profonde stupeur où l'ignorance les avoit si long-temps retenues. On découvrit bientôt à Ravennes un exemplaire du code; mais on ne trouva aucun recueil complet des *novelles*, et il fallut les réunir, en les tirant de manuscrits divers. On n'en avoit encore recouvré qu'une partie, lorsqu'en 1136, l'empereur *Lothaire*, à la sollicitation de *Mathilde* et du jurisconsulte *Irnerius*, ordonna que le droit de *Justinien* seroit enseigné dans les écoles et suivi dans les tribunaux. *Conrad*, roi de Bourgogne et de Lyon, beau-frère de *Lothaire*, paroît avoir introduit dans cette ville la législation adoptée par celui-ci; et l'archevêque *Burcard*, fils de *Conrad*, fit décider de même, par le droit romain, toutes les

questions qui se présentèrent devant les juges qu'il établit à Lyon, ville qu'il posséda à titre de souveraineté.

3. *De l'adultère, par M.* Deschamps, *avocat.*

Cet article, très-bien écrit, est inséré dans le dictionnaire des arrêts de MM. *Prost* de *Royer* et *Riolz.* L'auteur a dérivé le mot *adultère* d'*adulteratio*, action de celui qui, avec une fausse clé, fouille dans la serrure d'autrui.

4. *Extrait de l'ordonnance criminelle.*

Cet extrait s'étend depuis le titre 16 jusqu'au 27 relatif aux procédures dirigées pour purger la mémoire d'un défunt.

5. *Du zèle et de la fermeté du magistrat.*

Mercuriale judiciaire de huit pages.

6. *Lettre de M. l'évêque d'Alet au roi, sur le sujet de la régale.*

Elle a été publiée.

7. *Traduction de la lettre d'un officier de la cour de Rome, du 22 novembre 1680.*

Elle a pour objet l'exécution du concordat et la juridiction ecclésiastique.

8. *Des avantages de la paix.*

Mercuriale de sept pages, prononcée, en 1714, par M. de *St.-Niizer*, à l'ouverture des audiences de Bourg.

9. *Discours sur la probité.*

Mercuriale prononcée par M. de *Glatigny*, avocat général de la cour des monnoies de Lyon, à l'ouverture des audiences, en 1714.

10. *Remontrances du parlement de Bretagne et de celui de Rouen au roi sur le cinquantième denier, année* 1725.

Elles ont maintenant bien peu d'intérêt.

11. *Arrêt du parlement qui condamne à être brûlé*

l'écrit intitulé : Mémoire sur les arrêts du parlement, 1752.

Cet arrêt est précédé du réquisitoire de M. le *Fèvre* d'*Ormesson*, avocat général.

12. *Extrait sur les lois.*

Il est de l'écriture de M. l'abbé *Duret*, et offre des réflexions morales sur les lois naturelles, positives et pénales, leur matière, la manière de satisfaire à ce qu'elles ordonnent, les personnes soumises à la loi et la cessation volontaire ou involontaire de leur exécution.

13. *Condamnation du livre sur la régale, composé par M.* Gaspard Audoul, *avocat au parlement de Paris.*

Cette condamnation est l'objet d'une bulle du pape *Clément* XI, publiée en 1710.

14. *De la distribution de la justice aux hommes.*

Mercuriale judiciaire dont l'écriture est difficile à lire.

15. *Discours sur l'utilité des lois.*

Autre mercuriale de huit pages.

16. *Représentations des avocats au conseil à M.gr le chancelier.*

Elles ont pour objet divers articles du règlement du conseil, du 28 juin 1738.

17. *Mercuriale, en* 1712.

Elle fut prononcée par M. de *Copons*, avocat général au conseil souverain de Roussillon.

18. *Sentence de l'élection de Bresse, du* 30 *août* 1690.

Elle décharge *Camille* de *Neuville*, archevêque de Lyon, de l'imposition établie sur les biens qu'il avoit acquis à Cordière de la veuve *Liatou.*

19. *Projet de la déclaration demandée au roi*

par le clergé sur la juridiction ecclésiastique, en 1723.

La mort du duc d'*Orléans*, régent de France, arrivée le 2 décembre 1724, empêcha que cette déclaration ne passât.

1048. Opuscules de droit. — *Fol.*

On trouve ici :

1. *Protestation par-devant notaire de* François-Honorat-Antoine *de* Beauvilliers *de* St.-Aignan, *évêque de Beauvais.*

L'évêque réclame le droit ancien de conduire le roi, lorsqu'il vient à l'église métropolitaine de Reims, ainsi que de l'accompagner le jour de son sacre, comme doyen des pairs ecclésiastiques, contre M. *Languet* de *Gergy*, évêque de Soissons, qui avoit voulu jouir de cet honneur. L'acte, en preuves de fait, remonte jusqu'au règne de *Charles* VIII, époque où l'on commença à rédiger par écrit les différentes cérémonies du sacre.

2. *Discours sur ce sujet :* On ne peut être bon juge sans religion.

Mercuriale prononcée à l'ouverture des audiences d'un tribunal.

3. *Premier et second mémoires servant d'instructions pour l'exécution de l'arrêt du conseil, du* 19 *septembre* 1684.

Ils sont relatifs aux déclarations à fournir par-devant les trésoriers de France par les seigneurs engagistes des domaines du roi.

4. *Essai sur le contrat collybistique des Romains, par M.* Bruyzet.

Le contrat collybistique est relatif au commerce et au change. L'auteur a traité son sujet avec profondeur,

et ne l'a point rendu aride. L'impression l'a fait connoître.

5. *Recherches sur la nature du droit de* haut-ban, *par M.* Brisson.

Le règlement de *Colbert*, pour les teintures de 1669, dit que les teinturiers jouiront du droit de *haut-ban*. *Brussel*, dans son usage général des fiefs, le définit une redevance donnée par les artisans aux seigneurs, pour s'exempter des corvées. Du *Cange* veut que ce soit la somme payée au roi par les ouvriers, pour avoir le droit d'exercer leur métier. M. *Brisson* s'attache à établir que le haut-ban étoit le droit accordé au grand chambrier ou chambellan sur tous les métiers, ayant pour objet la fabrication des meubles ou habits. Une ordonnance de *Louis* VII fixa la perception de ce droit de protection à trois fois par an. La charge de grand chambrier fut supprimée par *François* I.er, en 1545; alors le droit de haut-ban fut levé au profit du roi, et s'étendit non-seulement sur les manufactures, mais jusque sur les bouchers et les boulangers.

6. *Mémoire de plusieurs curés du diocèse d'Orléans, contre l'évêque de cette ville.*

7. *Autre, pour* Alexandre Mayet, *contre le sieur* Cromelin.

8. *Autre, pour* Jean Gautier, *négociant de Marseille, contre* Balthazar Barquier, *marchand à Antibes.*

Ces trois articles sont relatifs à des contestations particulières; les deux derniers traitent de questions de droit commerciel.

9. *Mémoires de M. le comte de* Sassenage *et de la chambre des comptes de Grenoble, en* 1726.

Le premier prétendoit, en qualité de lieutenant

général du gouvernement du Dauphiné, que les deux compagnies supérieures de magistrature dans la province devoient lui envoyer une députation, avant qu'il y fût reçu et prît séance. La chambre des comptes ne voulut point s'assujétir à cette démarche.

10. *Harangue de M.* Charrier *au présidial de Lyon, en* 1713.

Elle a pour objet l'amour de la vertu et de ses devoirs.

11. *Remontrances du parlement*, *en* 1720.

Elles ont pour objet les contrats de constitution de rente, et le droit du souverain de fixer l'intérêt de l'argent.

12. *Des écrivains qui ont traité des limites entre la puissance ecclésiastique et la puissance séculière.*

L'auteur cite particulièrement les ouvrages de MM. de *Marca*, intitulés : *De concordiâ sacerdotii; Dupuis* et *Pithou*, sur les *Libertés de l'église gallicane; Jean Gerbais*, *De causis majoribus; David*, sur les *Jugemens canoniques; Bellarmin*, *De summo pontifice; Bossuet*, sur les *Quatre propositions du clergé;* et *Dupin*, sur la *Puissance ecclésiastique.*

13. *Premier et second mémoires des pairs de France*, *en* 1715.

Question de préséance au parlement qui fit grand bruit dans le temps. On peut voir dans les mémoires de S. *Simon* quelle importance il mettoit à sa décision.

14. *Factum pour* Marie *de* Chambellan.

15. *Mémoire pour l'ambassadeur de Malte*, *contre la demoiselle* Prévôt, *danseuse de l'opéra.*

Celle-ci, connue d'abord sous le nom de *Fanchonette*, se rendit célèbre dans son art, et inventa une danse particulière qu'elle appela *les caractères*. Son

affaire avec le bailli de *Mesmes*, ambassadeur de Malte, fit aussi beaucoup parler d'elle.

16. *Discours du comte de* Lautrec.

Il fut prononcé, en 1738, devant le petit conseil de la république de Genève, où M. de *Lautrec* fut envoyé pour appaiser les troubles politiques. On trouve à la suite la réponse de M. du *Pan*, syndic de la république.

17. *Harangue faite par M. le cardinal de* Richelieu *au parlement en présence du roi, le* 18 *janvier* 1634.

Ce discours, très-long, fut prononcé à l'époque où *Charles* IV, duc de Lorraine, perdit le duché de Bar, qui fut réuni à la France; *Gaston* d'*Orléans*, frère du roi, étoit encore fugitif pour avoir fomenté des guerres contre la France, en Languedoc et en Espagne.

18. *Plaidoyer d'*Antoine Arnaud, *avocat au parlement, contre les Jésuites, en* 1594. — 49 pag.

Ce plaidoyer, imprimé à Lyon, par *Guichard Jullièron*, en 1594, est devenu très-rare; et cette copie est d'une écriture agréable et très-lisible.

Les troubles, fomentés par les Jésuites en France, engagèrent l'université de Paris à demander au parlement leur expulsion. Cette cause excita l'attention de toute la France. *Antoine Arnaud* parla pour l'université; *Louis Dollé* pour les curés de Paris qui s'étoient joints à l'université, et *Claude Duret* pour les Jésuites. On peut voir dans le recueil de *Gayot* de *Pitaval* l'extrait de ces plaidoiries et leur résultat.

Cet écrit d'*Antoine Arnaud* fut le motif de la haine implacable que les Jésuites vouèrent à tous ses descendans, tels que le grand *Arnaud* et l'abbesse de Port-Royal.

THÉOLOGIE.

1049. Traité de la lecture de l'Ecriture-sainte et de son utilité pour les ecclésiastiques et les religieux. — *In-4.º* de 220 pag.

Le P. *Simon Fontanelle*, religieux augustin, est auteur de cet ouvrage qu'il a dédié à l'évêque de Genève, *Roussillon* de *Bernex*. Il est divisé en onze chapitres qui ont pour objet, la nécessité pour les ecclésiastiques de s'appliquer à la lecture de l'Ecriture-sainte pour obéir à leurs évêques; l'autorité légitime de ceux-ci sur les églises et les peuples qui leur sont confiés; l'utilité de la connoissance de l'écriture pour les curés qui veulent bien conduire leurs paroissiens, combattre les hérétiques, rendre l'église plus florissante, le ministère de la prédication plus profitable et moins sujet aux erreurs, et se garantir de la corruption des livres hétérodoxes et profanes.

ÉCRITURE SAINTE. COMMENTATEURS.

L'écriture du manuscrit est lisible; les citations du texte sacré sont écrites en encre violette.

— *Copie* du même ouvrage. — *Fol.*

Celle-ci est plus correcte que la précédente, et d'une écriture plus grosse et plus lisible. Elle contient 252 pages. On trouve à la suite cet autre ouvrage :

— *Traité de l'Ecriture-sainte.* — *Fol.* de 331 pag.

Cet ouvrage renferme vingt chapitres. Suivant l'auteur, le motif qui a engagé Dieu à nous donner son écriture, doit nous engager de même à la lire et à la méditer; les prêtres sont obligés de s'appliquer particulièrement à sa lecture; les religieux ne peuvent arriver à la perfection de leur état que par elle, et tous les chrétiens doivent en profiter; les femmes même doivent l'étudier; toutes les raisons de ceux

qui s'excusent de lire l'écriture, sont frivoles ; les autres livres sont pour la plupart dangereux ou inutiles ; et la lecture de l'Ecriture-sainte est le seul moyen de sanctifier les sciences humaines. L'auteur donne ensuite des règles tirées des saints pères pour faire cette lecture avec fruit, et pour ne jamais s'écarter de l'explication et de l'intelligence qu'en donne l'église.

Celle-ci, suivant lui, d'après le sentiment des cardinaux et des évêques et la disposition du concile de Trente, peut et doit interdire la lecture de l'Ecriture-sainte à ceux à qui elle peut être pernicieuse par le défaut de foi ou de capacité, ou par le mauvais usage qu'ils veulent en faire.

1050. Décalogue. — 3 vol. *in*-4.°

Tous les écrits de piété, en langue française, ne peuvent être d'une haute antiquité. Sous *Charlemagne*, on n'écrivoit encore qu'en latin ; ce ne fut que quelque temps après son règne, que le roman, c'est-à-dire le premier langage français, commença à se former ; mais son usage fut long-temps borné à la conversation domestique.

L'ouvrage, qui forme le sujet de cet article, est un commentaire sur le décalogue. Le premier volume présente l'explication des quatre premiers commandemens de Dieu ; le second comprend les six derniers commandemens ; le troisième est relatif à ceux de l'église.

1051. Pseaumes de *David*. — *In*-4.° env. 450 pag. v. fil. tr. dor.

Ce volume offre la traduction et le commentaire de chaque pseaume. Il commence au centième,

Misericordiam et judicium, et s'étend jusqu'au cent cinquantième, *Laudate Dominum in sanctis*. Le volume est terminé par le cantique d'*Habacuc*.

1052. Commentaires sur les sept psalmes pénitentiales de *David*. — 8.° env. 150 p.

Cette explication des *pseaumes* de la pénitence est précédé d'un prologue et d'une épître dédicatoire de dix pages, qui porte cette adresse : « A dévote et bien aymée de *Jésus*, maitresse Mad. *Marguerite* de France, sœur du roi ; *Michel*, prêtre et serviteur inutil de *Jésus-Christ*, salut et chrestiane dilection. »

Michel compare la princesse à la fille de *Caleb*, nommée *Axa*. Celle-ci, suivant le livre de *Josué*, fut promise en mariage, par son père, au guerrier qui s'empareroit de la ville de Cariath-Sepher. *Othoniel* l'obtint à cette condition.

Marguerite, à qui l'ouvrage est dédié, est *Marguerite* de *Valois*, reine de Navarre, sœur de *François* I.er et que ce monarque appeloit sa *mignonne*. Amie des lettres et des arts, elle écrivoit également bien en vers et en prose. Son *Heptameron* ou *Recueil de nouvelles* offre de l'esprit et de la naïveté ; et *Bocace*, ainsi que la *Fontaine*, n'ont pas dédaigné d'y puiser. Alliant tous les genres et la galanterie à la dévotion, après des contes un peu trop libres, elle publia un livre de piété intitulé : *Miroir de l'ame pécheresse*. Celui-ci fut cependant censuré par la Sorbonne, comme contenant des opinions favorables au protestantisme. Il parut en 1533, ce qui doit être à peu-près l'époque de l'ouvrage que le prêtre *Michel* lui a dédié.

Le manuscrit, à longues lignes, sans ornement, présente une écriture assez lisible.

1053. Interprétation sur les principaux pseaumes. — Pet. *fol.* env. 100 pag. tr. dor.

Les premiers feuillets de ce manuscrit manquent. Ce qui en reste est très-bien conservé, à longues lignes, avec de petites capitales en couleur et rehaussées d'or. Son écriture, du treizième siècle, est agréable, correcte et lisible; le style est gothique, mais beaucoup plus facile à entendre que dans les autres manuscrits du même temps. L'auteur, après chaque verset des principaux pseaumes écrit en plus gros caractères, a placé son interprétation. Aucune suscription n'annonce à qui le volume a appartenu.

1054. Idées de la sapience éternelle, ou Paraphrase sur le livre de la sagesse de *Salomon*. — *In*-4.° env. 260 pag.

Cette paraphrase du livre de *Salomon* est divisée en douze chapitres et précédé de deux opuscules, dont le premier est intitulé: *La sagesse aux rois;* le second, *Discours à MM. de la justice.* Quelques feuillets manquent au commencement et à la fin de ce manuscrit.

1055. Explication du Cantique des cantiques. — *In*-4.° env. 800 pag.

Ce long commentaire, sur le *Cantique des cantiques*, ne commence cependant qu'à l'endroit où S. *Bernard* a fini le sien, et contient seulement les six derniers chapitres. L'écriture est moderne et ne date pas d'un siècle.

1056. Louenge de martyr et de virginité, ensemble des sept *Machabées*. — *In*-24 de 128 pag. tr. dor.

Ce petit volume, sur vélin très-pur, offre une écriture grosse et lisible. On finit de l'écrire à Paris, le 27 mai 1553.

« Qu'est-ce que l'or, argent, marbre, ivoire, esmeraulde, topase, et diverses splendeurs de pierres précieuses, comparées aux roses des martyrs et aux lis des vierges. . . . ? Pour les autres femmes, il faut obéir au mari, tancer les serviteurs et chambrières, châtier les enfans; les vierges sont délivrées de ses sollicitudes. . . . . L'époux lui dit, que tu es belle, ma mie, que tu es belle! Tes yeux sont des colombes. »

1057. Explication du nouveau testament. — *In*-4.° de 190 pag.

Cet ouvrage est extrait des œuvres de S. *Basile*. On croit que c'est celui que M. *Duhamel*, docteur de Sorbonne, composa dans son exil. Après chaque verset du livre saint, on trouve une courte explication du doute ou de la question qu'il peut faire naître.

Ce *Duhamel* est différent de l'abbé de ce nom, attaché à M. de *Caylus*, évêque d'Auxerre, et du savant *Duhamel*, de l'Oratoire, nommé, par *Colbert*, secrétaire de l'Académie des sciences qu'il venoit de fonder.

On trouve dans le même volume l'ouvrage qui suit:

— *Pensées et maximes tirées de l'Ecriture-sainte et des pères*. — *In*-4.° env. 300 pag.

L'auteur a joint, aux pensées des pères de l'église, quelques-unes des auteurs modernes, tels que *Coëffeteau*, *Nicole*, le cardinal du *Perron* et *Pascal*.

1058. Passion de Dieu. — *In*-4.° env. 140 pag.

Ce manuscrit, à longues lignes, sans ornement, est sur vélin. Le style et le caractère sont gothiques; c'est un commentaire sur les principaux traits de la passion; son auteur ne se nomme pas.

1059. Dernière semaine du Sauveur. — 2 vol. *in*-4.°, le premier de 416 pag., le second de 390.

L'ouvrage offre de courtes méditations sur les divers traits de la passion; elles sont divisées par journées; le premier volume en renferme cent douze; le second, cent cinquante-une. L'écriture du manuscrit est lisible et date du commencement du dix-septième siècle.

1060. La vie souffrante de *Jésus-Christ* et autres pièces. — *In*-4.° env. 400 pag.

Verger de *Haurane*, abbé de *St.-Cyran*, est auteur de cette vie. On doute qu'elle ait été imprimée, quoique la plupart des écrits de ce théologien aient été recueillis avec zèle, par ceux qui ont partagé ses opinions et l'ont regardé comme le chef du jansénisme.

L'abbé de *St.-Cyran*, intime ami de *Jansénius*, lui fit, dit-on, adopter son sentiment sur la grace, par lequel il crut pouvoir concilier la liberté de l'homme avec la puissance de Dieu. Le cardinal de *Richelieu* le fit enfermer en 1638, et il ne sortit de sa prison que dix ans après, et à la mort du cardinal.

Les autres pièces du manuscrit sont:

1. *De la pauvreté de Jésus-Christ.*

Cet opuscule, divisé en paragraphes, contient soixante-deux pages. Il paroît être du même auteur que le précédent.

précédent. En général, le style de l'abbé de *St.-Cyran* est diffus, sans clarté et sans élégance.

2. Tertullien, *de l'ornement des femmes.*

L'auteur du manuscrit attribue cette traduction de trente-une pages au duc de *Luynes*, ou au fameux avocat le *Maistre.*

3. *Résolutions données par les pères sur les difficultés qui peuvent se trouver dans la conduite de la vie.*

Ce petit traité contient soixante-seize pages du manuscrit.

4. *S.* Basile, *de la continence.*

Opuscule de huit pages.

5. *Observances et constitution d'une maison religieuse, par la mère* Agnès.

Cet opuscule, divisé en trente-trois chapitres, renferme cent quarante-trois pages du manuscrit.

1061. *Jésus-Christ* dévoilé dans la loi ancienne, et la vérité à découvert dans la loi nouvelle. — Pet. *fol.* de 500 pag.

L'ouvrage porte pour épigraphe : *Fugat umbram veritas.* Il est divisé en trente-six chapitres qui traitent de l'obligation de suivre les préceptes de la religion pour tous les hommes, de la première religion et de celle des anges, de l'immortalité de l'ame, de l'image de Dieu dans l'homme, du paradis terrestre, du fruit de vie et du fruit de mort, de la création d'*Eve*, du péché originel, du meurtre d'*Abel*, de la translation d'*Enoch*, de la cause du déluge, de l'arche, de la diversité des langues, des deux sacerdoces, du sacrifice d'*Abraham*, de *Jacob* et de ses enfans, de son échelle mystérieuse, de *Job*, etc. L'écriture du volume est celle de l'an 1620 environ.

1062. Épîtres de S. *Paul*. — 8.°

Tertullien déclare, dans le premier livre de son *Traité des prescriptions*, qu'il avoit vu le manuscrit de ces *épîtres* écrit de la propre main de l'apôtre. *Tertullien* vivoit deux siècles après lui.

1063. Dissertation sur l'Apocalypse. — Petit *fol.* de 80 pag. vél. vert.

Ce manuscrit est sur vélin. Son écriture est moderne et du milieu du siècle qui vient de finir. La dissertation est savante et écrite avec pureté.

S. *Jean l'évangéliste* apprit aux chrétiens d'Ephèse qu'il avoit eu une révélation; ceux-ci le prièrent de la rédiger par écrit; et cette révélation fut l'*Apocalypse*, que les premiers hérésiarques ont voulu ôter à son auteur pour l'accorder à *Cerinthe*, à *Cardon* et à *Marcion*. Selon *Tertullien*, ils en donnoient pour principale raison que l'auteur de l'*Apocalypse* l'adresse à l'église de Thyatire, et que du temps de S. *Jean* cette église n'existoit pas. S. *Justin*, martyr, qui vivoit vers l'an 170, est le premier des pères qui ait fait mention de cet ouvrage. L'autorité de celui-ci resta long-temps sans être reconnue parmi les Grecs et les Occidentaux; et ce fut le quatrième concile de Tolède, tenu en 632, qui le fit recevoir en Europe parmi les livres évangéliques. Cet écrit, si incompréhensible, a produit des commentaires encore plus obscurs, tels sont ceux attribués à S. *Ambroise*, S. *Anselme*, S. *Thomas* et S. *Bernardin*. Les Anglais ont cru y reconnoître une prédiction des révolutions de la Grande-Bretagne; les luthériens, celle des anciens troubles d'Allemagne; chaque église enfin a prétendu y être

appelée au premier rang dans le plan général de la providence.

1064. Explication du symbole. — 2 vol. *in*-4.°, le premier de 567 pag., le second de 497, v.

L'écriture de ces deux volumes est grosse, nette et lisible. Le dernier est terminé par une table alphabétique des matières, très-ample dans ses explications. L'ouvrage est rédigé par demandes et par réponses. Le nom de l'auteur ne paroît pas dans le manuscrit.

1065. Traité des conciles et des biens de l'église. — 2 vol. *fol.*, le premier de 702 pag., le second de 700.

Cet ouvrage vient du bureau diocésain de Lyon. CONCILES.
Il est écrit correctement et à larges marges. Son auteur est M. le *Faure* qui l'a divisé en deux parties et celles-ci en plusieurs chapitres. La première est relative à la nécessité des conciles, à leur convocation, à leur présidence, aux livres dont on s'y servoit, aux lieux où ils s'assembloient, à la manière d'y compter les voix, à l'autorité et aux évènemens des conciles de Constance, de Bâle et de Trente. La seconde partie a pour objet les biens de l'église, leur origine, leur emploi, les biens des évêques et ceux des chanoines, les priviléges accordés aux propriétés ecclésiastiques, leur aliénation, leurs contributions aux besoins de l'état, la fondation et les droits des églises de Rome, des Gaules, de l'Afrique, de la Bretagne, de l'Allemagne, d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople et de Jérusalem, les biens des métropoles, les exemptions, les oblats et les aumôneries. Les auteurs sur lesquels le *Faure* fonde ses opinions

sont cités en marge. Ces deux volumes furent finis le 11 février 1718.

1066. Remarques sur les conciles. — *In*-4.° de plus de 800 pag.

L'ouvrage commence par des observations sur les canons attribués aux apôtres. Il présente ensuite ceux des conciles d'Elvire, d'Arles, d'Ancyre, de Néocésarée, de Laodicée, de Nicée, Gangré, Antioche, Sardique, Valence, Constantinople, Saragosse, Turin, Carthage, Tolède, Ephèse, Riez, Orange, Vaison, Chalcédoine, Agde, Orléans, Epaune, Tarragone, Lérida, Carpentras, Clermont, Brague, Paris, Mâcon, Auxerre, Séville, Reims, Châlons-sur-Saône, Mayenne et Aix-la-Chapelle. L'écriture de ce manuscrit est lisible et très-correcte.

1067. La discipline ecclésiastique, ou les conciles expliqués selon les sentimens des SS. Pères et des plus célèbres auteurs tant anciens que modernes. — *In*-4.° de 703 pag.

Cette analise des conciles est précédée de celle des canons apostoliques. Elle s'étend depuis le premier concile général tenu à Nicée, en 325, jusqu'au huitième concile général tenu à Constantinople, en 869. On trouve dans l'ouvrage l'histoire abrégée de tous les conciles provinciaux assemblés pendant l'intervalle des conciles généraux.

Rien n'indique l'auteur de ce manuscrit, ni d'où il vient.

1068. Commentaire sur les conciles et les décrets des papes, par le P. *Thomassin*, de l'Oratoire, recueilli par ses disciples à *St.-Magloire.* — *In*-4.° de 691 pag.

Ce commentaire est précédé d'un discours critique sur plusieurs ouvrages attribués à S. *Augustin.* Les remarques sur les conciles et les décrets sont claires, savantes et judicieuses. Elles sont placées à la suite de chaque canon, et ont pour objet, 1.° le décret publié, en 1193, par le bénédictin *Gratien ;* 2.° les décrétales de *Grégoire* IX, publiées par *Raymond*, son camérier, en 1231 ; 3.° le livre intitulé *Sextus*, qui est le supplément des cinq premiers livres des décrétales; le pape *Boniface* VIII le fit paroître en 1298 ; 4.° les *Clémentines*, c'est-à-dire, les constitutions données par *Clément* V ; ce livre fut promulgué, en 1316, avec les additions du pape *Léon* XXII.

Ce manuscrit offre une écriture correcte et lisible.

1069. Remarques sur les conciles, par le P. *Thomassin*, de l'Oratoire. — *In*-8.° de 570 pag. vél.

Ce manuscrit est d'une jolie écriture. Il commence par des remarques sur les canons des apôtres. Viennent ensuite des notes sur le concile d'Elibéris, le premier concile d'Arles, ceux d'Ancyre et plusieurs autres, et sur les décrétales de Sirice. On sait quelle célébrité l'auteur s'est acquise par ses connoissances en théologie et dans l'histoire ecclésiastique. Le volume est terminé par beaucoup de feuillets blancs.

1070. Remarques sur le concile de Nicée. — *In*-4.° de 87 pag.

Ces remarques du P. *Thomassin*, de l'Oratoire, ont été l'objet du cours qu'il faisoit à *St.-Magloire*, et ont été recueillies par ses auditeurs.

On trouve à la suite, dans le même volume, quelques opuscules latins de théologie; ce sont, 1.° l'extrait des homélies de S. *Césaire*, évêque d'Arles. 2.° Les ordonnances de *Philippe-le-Bel*, contre les usuriers et les Juifs; celles du même monarque sur la dot des filles nobles, les droits de franc-fief, les hérétiques, la régale et les priviléges de l'université de Paris. 3.° L'ordonnance de *Louis* XI pour les églises des duchés de Bourgogne, comté de Forez et seigneurie de Beaujeu. 4.° Celle du sénéchal de Poitou, sur le prix des vivres et vêtemens dans la ville de Poitiers pendant le temps que le pape *Clément* V y séjourna. 5.° La bulle de ce pontife qui défend les joûtes et tournois. 6.° La bulle de sécularisation du monastère de *St.-Claude*. 7.° Un décret pontifical de 1701. 8.° La bulle de béatification de *François* de *Sales*, évêque de Genève, par le pape *Alexandre* VII, en 1661.

1071. Sommaire des décrets du concile de Trente sur la réformation de la discipline ecclésiastique. — *In*-4.° env. 800 pag.

Ce sommaire de cent quatre-vingt pages est suivi de plusieurs autres pièces, dont les principales sont:

1. *De la dignité et sainteté de l'écriture.*

2. *Exhortation aux ecclésiastiques pour les engager à l'étude de l'Ecriture-sainte.*

3. *Dissertations sur l'origine de la langue hébraïque, et la dignité du Pentateuque.*

4. *Conférences sur l'explication de la Genèse.* Elles renferment près de trois cents pages du manuscrit.

5. *Discours sur les différens sens de l'écriture et en particulier de l'Exode, du Deutéronome, des livres des nombres, des juges, de* Tobie, *de* Judith *et d'*Esther.

6. *Remarques sur les noms et contrées de la Terre-Sainte.*

1072. De la supériorité du concile au-dessus du pape, et de son infaillibilité prétendue. — *In*-4.º env. 100 pag.

Ce manuscrit combat particulièrement les opinions de l'archevêque de Valence en Espagne, qui, sorti d'un ordre de religieux mendians, avoit attaqué avec emportement les droits des souverains. Il est écrit avec énergie et savoir.

1073. Propre du temps pour l'avent. — 8.º de 318 pag.

C'est une traduction française des prières particu- LITURGIE.
lières de l'avent, du carême, de la semaine sainte et des principales fêtes de l'année. L'écriture est figurée en petites lettres capitales.

1074. Propre des saints. — 8.º de 142 pag.

L'office commence à la fête de Ste. *Geneviève* et finit à l'office des morts, suivant l'usage du diocèse de Sens. L'écriture en est belle, et le chant bien noté.

1075. Propre des saints. — 8.º env. 600 pag.

L'ouvrage est en français, avec les introïts, collectes,

offertoires, secrètes, évangiles, graduels, traduits dans la même langue. L'écriture est en petites capitales.

1076. Messes et oraisons que une femme doyt faire dire, quant elle est près d'accoucher d'enfans, pour avoir bonne délivrance. — *In*-12 env. 120 pag.

Ce manuscrit, sur vélin avec écriture gothique, renferme nombre d'oraisons à *très doulce vierge* Marie, *à glorieuse dame mère de Dieu*, *à très amoureuse et très spiritueuse mère du redempteur*, *à clere estoile de mer plaine de grant clarté*, *à brave et très puissante royne du paradis*, *à très piteuse et très vénérable mère de* Jésus, *à sire Dieu et à benoit S.* Joseph. On trouve dans les mêmes *Heures* des oraisons contre le mal de dents, le mal caduc et la peste.

Ce manuscrit appartint à *damoysselle Marguérite Dupré.*

1077. Le vrai et bon devoir des prêtres, avec la manière de dire la sainte messe et d'étudier les choses requises. — 8.° de 106 pag.

Ce manuscrit est l'ouvrage de *Jean Rabot*, clerc de l'église paroissiale de *St.-Etienne* de Roanne en Forez. Quelques-unes de ces phrases ayant sans doute alarmé l'official de l'archevêque, *Jean Rabot* comparut devant lui, le 19 mars 1707. L'attestation du secrétaire *Bazéon*, mise à la suite du manuscrit, annonce que « *Rabot* requis de déclarer s'il étoit auteur du présent cahier, entièrement écrit de sa main, l'avoit *ingénuement* avoué. »

1078. Petit bréviaire des amans de la très-sainte famille *Jésus*, *Marie* et *Joseph*. — *In*-12 de 230 pag.

Ce bréviaire renferme l'office de la *Vierge*, les hymnes, litanies et autres prières.

1079. Enchiridion épiscopal, ou sommaire de tout ce qui appartient à la charge et fonctions d'un évêque. — *In*-4.° de 877 pag. v. fil. tr. dor.

Ce manuscrit, du commencement du dix-septième siècle, offre une écriture difficile à lire, quoique très-grosse. Le texte est encadré ; il est divisé en plusieurs traités particuliers, sur les sacremens, les indulgences, les saintes huiles, l'eau bénite, le pain béni et la grace. Ce volume ne porte point de nom d'auteur, et vient de la Bibliothèque des Récollets de Lyon.

1080. Règlement de conduite d'un évêque pour l'administration d'un diocèse. — *In*-4.° env. 260 pag.

Ce règlement est suivi, 1.° des conférences tenues au château de Merquez, diocèse de Cahors, au mois d'octobre 1649, par les évêques de Cahors, d'Alet, de Pamiers, de Sarlat et de Périgueux sur la discipline de ces diocèses ; 2.° du formulaire des examens des prêtres à faire, d'après le mandement de l'archevêque de Paris ; 3.° du premier entretien du synode de 1641.

1081. Tapisserie de l'église. — Pet. *fol.* env. 500 pag. v.

Cet ouvrage de *Jehan Germain*, évêque de Châlons-sur-Saône, qui le composa vers l'an 1480, est un *pastoral*, ou guide des évêques dans la conduite de leurs diocèses et les cérémonies de leurs églises. Il est divisé en cinq parties, et celles-ci en un grand nombre de chapitres, dont on voit la table au commencement du livre. Ils ont pour objet les qualités du bon prélat, l'enseignement des curés et gens d'église, les vertus de décence, de chasteté et de sobriété nécessaires à leur état, les sept âges de l'homme, qui sont enfance, puberté, adolescence, jeunesse, virilité, vieillesse et décrépitude ; les processions, la bénédiction des églises et des cimetières, les aspersions, l'église militante, l'église triomphante, la loi ancienne et la loi nouvelle, les patriarches, les philosophes, le décalogue et les articles de foi du symbole.

Ce manuscrit est à longues lignes, avec les titres et les initiales en couleur. Il appartint à noble homme *Gui* de *Fontenay*, chevalier. Des armoiries, offrant dans l'écu trois lions couronnés, sont gravées sur le plat du volume qui est bien conservé.

1082. Heures à l'usage de Rome, avec les heures de la Conception de Notre-Dame. — 8.°

Ces *Heures* sont sur vélin, et ont les capitales et initiales coloriées et rehaussées d'or. Le frontispice présente des armoiries soutenues par deux centaures ; il est aussi colorié et doré.

1083. Heures de Notre-Dame. — Pet. *in*-4.° env. 400 pag. v. tr. dor.

Ces belles *Heures*, sur vélin, avec les initiales coloriées et rehaussées d'or, viennent de la Bibliothèque de M. *Adamoli*. Elles ont été faites en 1524. Chaque page est ornée d'une vignette sur la marge, et plusieurs offrent des dessins coloriés qui représentent la rose mystique, le coq de vigilance, l'évangéliste S. *Jean*, Ste. *Anne*, l'annonciation, la visite à Ste. *Elisabeth*, la naissance de *Jésus*, l'adoration des rois, la purification, la *Vierge* au milieu des apôtres, le roi *David*, l'archange *Michel*, S. *Laurent*, S. *Nicolas*, S. *Antoine*, Ste. *Catherine*, Ste. *Barbe*, etc. L'ouvrage est terminé par six emblêmes pieux, au bas desquels on a placé une oraison. Les couleurs de ces dessins sont vives, éclatantes et bien conservées.

Sur le plat du volume, on voit le portrait d'*Henri* IV en or, avec ces mots pour devise : *Patience victorieuse ;* ce qui fait présumer que ces *heures* appartinrent à ce monarque, qui se maria à Lyon et y vint plusieurs fois.

1084. Prières pour se convertir. — 8.° de 426 pag. tr. dor.

Ce nombreux recueil de prières renferme les sentimens d'une ame touchée de la miséricorde et de la patience de *Dieu* ; ceux de douleur et de contrition que l'on doit concevoir à la vue de ses fautes ; ceux de crainte des jugemens célestes ; ceux de persévérance dans la carrière du bien ; ceux enfin de reconnoissance envers la bonté divine. On y trouve des pensées et des méditations sur les afflictions et les maladies, sur la préparation à la mort, sur la passion de *Jésus*-

Christ. Il est terminé par des prières. L'écriture de ce manuscrit est moderne et lisible.

1085. Prières et méditations. — *In*-4.° env. 150 pag.

Ces prières sont tirées de divers auteurs. Elles sont suivies des litanies mystiques du divin amour, et des cantiques de la mère de *Changy* sur l'humilité, et du P. *Honoré* sur l'adoration de la croix.

1086. Méditations. — 8.° de 52 pag.

Ces *Méditations*, d'une jolie écriture, ont pour objet la confession, la communion, la contrition, le bon dessein et la fuite des occasions de pécher. Elles sont terminées par des oraisons, des actes d'adoration, et quelques passages latins de l'Ecriture que l'auteur appelle *bouquets spirituels*.

Ce manuscrit vient de la Bibliothèque du séminaire de *St.-Irénée*.

1087. Méditations. — Pet. *in*-4.° env. 80 pag.

Elles ont pour objet l'énormité du péché, son châtiment et les circonstances qui en augmentent l'énormité.

1088. Méditations pour chaque jour depuis la Pentecôte jusqu'au 25.e dimanche après cette fête. — *In*-18 de 286 pag.

Ces *Méditations* sont courtes et précédées d'un texte de l'Ecriture qui en fait le sujet. Dom *Joseph Pérard*, chartreux, les écrivit en 1688. Elles sont suivies d'un opuscule intitulé : *Sentimens et affections sur la manière d'entendre la Messe*.

1089. Méditations, œuvres de piété et réflexions sur les épîtres et évangiles de l'octave de Pâques. — *In*-12 env. 350 pag.

Ce manuscrit, assez lisible, paroît être l'ouvrage de la sœur *Arsène*. C'est un recueil de prières et d'opuscules extraits de divers théologiens et particulièrement de M. *Duguet.*

1090. Méditations pour les exercices spirituels qui se font avant la profession religieuse. — *In*-4.° de 79 pag.

Ce manuscrit commence par une méditation sur la fin dernière de l'homme, et se termine par une méthode pour bien étudier la sainte Ecriture.

1091. Sujets de méditations. — Pet. *in*-4.° de 50 pag.

Ces méditations ont pour objet l'importance de bien consulter sa vocation, la tiédeur, la rechute et la persévérance.

1092. Trésor des exercices et méditations spirituelles sur les mystères de la croix. — 8.° env. 180 pag. mar. ro. dent. tr. dor.

Ce manuscrit est d'une belle écriture et vient de la Bibliothèque de l'archevêque *Camille* de *Neuville.* L'auteur n'est pas nommé.

1093. Retraite de dix jours. — *In*-12 env. 200 pag. tr. dor.

Dans ce manuscrit, chaque méditation est suivie d'une prière en latin tirée des pères de l'église, et que l'auteur nomme aussi *bouquets spirituels.*

1094. Advis nécessaires pour la retraite. — *In*-4.° de 415 pag.

Ce manuscrit est divisé en méditations sur la fin de l'homme, la perfection, la tiédeur, la mort, le détachement des créatures, la mortification, la solitude du cœur, la grace et l'amour de Dieu.

1095. Le sacrifice du matin et du soir, ou Esprit qui doit animer une ame religieuse pendant les exercices de la retraite. — Gr. 8.° de 557 pag.

Ce manuscrit vient de la Bibliothèque du monastère de la Visitation de *Ste.-Marie* de Lyon. Le texte élégamment écrit, est encadré dans des lignes. Les objets des méditations sont les conseils de la sagesse, le néant des biens du monde, l'utilité de la retraite, la reconnoissance envers Dieu, l'horreur du péché, la crainte de Dieu, la mort, le jugement dernier, la pénitence, l'humilité, la patience, la nécessité des souffrances, la mortification, la pauvreté, le détachement des biens terrestres, la soumission à la loi divine, la foi, l'espérance chrétienne, la charité, l'amour du prochain, les qualités de la prière, l'esprit de ferveur, la persévérance, la grandeur de Dieu et la félicité des Saints. Ces méditations, puisées dans le texte de l'Ecriture-sainte, sont suivies d'un opuscule ascétique intitulé : *Les mystères de l'Homme-Dieu*, divisés en dix chapitres, pour une retraite de dix jours.

1096. Affections et résolutions tirées des évangiles. — *In*-4.° env. 180 pag.

Cet ouvrage, en forme de méditations, eut pour auteur *Elisabeth Bidal*, religieuse de Paris, qui le

commença en 1650. Le volume est terminé par plusieurs lettres et poésies pieuses, adressées par la même à son frère.

1097. Conduite pour bien faire toutes les actions de la journée, tirée des conférences de M. de *Maillard*, 1665. — Pet. *in*-4.° de 96 pag.

M. de *Maillard* fut supérieur du séminaire de *St.-Irénée* de Lyon. *Jacques* de *Tricaud*, prieur de Belmont, fit cet extrait.

1098. Méthode des exercices spirituels pour purger l'ame des imperfections, et y renouveller les vertus. — *In*-4.° de 148 pag.

Manuscrit d'une écriture peu soignée, avec des ratures ; ce qui prouve qu'il est autographe. L'ouvrage est divisé en dix jours.

1099. Motifs pour s'exciter à faire parfaictes ses actions. — *In*-12 de 80 pag.

Ce manuscrit est d'une écriture très-menue. Il est divisé en chapitres, intitulés : *Motifs*. L'auteur paroît être M. *Betenod*, prêtre viennois.

1100. Réflexions pieuses. — *In*-4.° de 136 pag.

Ces réflexions, d'une belle écriture, ont pour objet le parfait abandon de la créature entre les mains de son créateur, les moyens de devenir vertueux, la confiance que nous devons avoir dans la providence, l'esprit de solitude, la résolution de vivre pour Dieu. Le manuscrit est terminé par des pensées de l'évêque de Bethléem sur la volonté de Dieu, et par une pratique d'humilité pour les vendredis.

1101. Opuscules pieux. — 8.° de 294 pag.

Ce sont des maximes, des pratiques, des méditations chrétiennes, des réflexions sur les litanies du S. Sacrement, sur le sacrement de pénitence et la communion, des paraphrases sur quelques passages du *Miserere* et du cantique *Nunc dimittis.* Ce manuscrit, dont l'écriture moderne est encadrée dans des lignes rouges, vient de la Bibliothèque de M *Fyot* de *Vauginois*, directeur du séminaire de *St.-Irénée* de Lyon.

1102. Opuscules de piété. — *In*-12 env. 450 pag.

Ce recueil comprend, 1.° une conférence sur la vie religieuse, dont le premier feuillet manque. 2.° Autre, faite par M. *Maillard*, le 10 novembre 1685, sur le même sujet. 3.° Autre, pour se disposer à la retraite. 4.° Entretien sur la tiédeur. 5.° L'amante consolée. 6.° Extrait de la conférence du P. *Fleur* sur la retraite. 7.° Exercice pour la retraite.

1103. Démonstration sur l'existence de Dieu par S. *Augustin.* — *In*-4.° env. 180 pag.

SAINTS PÈRES. Ce traité, traduit en français, renferme non-seulement les preuves théologiques de l'existence de l'Etre-Suprême, mais encore des remarques sur ses attributs et sur la philosophie de *Platon.* L'écriture de ce manuscrit est moderne et lisible.

1104. Traduction du livre de S. *Augustin* de la prédestination des Saints. — 8.° env. 160 pag.

Ce manuscrit, d'une jolie écriture, est l'ouvrage de

Fr.

Fr. Buyet, parisien. Il porte la date de 1716. On sait que la traduction de cet ouvrage est attribué au prince de *Conti*, mort en 1666, et à qui l'on doit divers écrits sur la comédie, les devoirs des grands et ceux des gouverneurs de province. Il avoit quitté l'église pour les armes, et étoit devenu généralissime de l'armée de la Fronde.

1105. Réparation du pécheur. — *In*-4.° de 180 pag. v. éc. fil. tr. dor.

L'ouvrage commence ainsi : « Petit traittié moult prouffitable que fist monseigneur sainct *Jehan Chrisostome*, translaté du latin en françois par vénérable personne maistre *Alard*, doyen et chanoine de l'église de Leuze, au commandement de très-illustre prince *Philippe*, duc de Bourgogne. »

Ce manuscrit précieux est sur vélin très-pur, à longues lignes, avec les initiales coloriées et rehaussées d'or. On voit à la première page une grande miniature où l'ange gardien est représenté conduisant un pécheur devant le tribunal de S. *Jean Chrysostôme*; le diable profite de la porte qui est ouverte pour fuir aussitôt. L'écriture est de la plus grande beauté. Ce volume appartint à un *Claude* de *Créqui*, et a été acheté 273 liv. Rien n'indique comment il est parvenu dans la Bibliothèque de la ville.

1106. Lamentations et méditations de S. *Bernard*. — *Fol.* de 342 pag. (sans la table et la préface) vél.

Ce manuscrit, sur beau vélin, à deux colonnes, avec les capitales rehaussées d'or, offre une belle écriture.

Les *Lamentations* de S. *Bernard* sont précédées d'une

estampe de la passion que le saint a prise pour objet de son ouvrage. C'est ici sa traduction française.

On trouve, à la suite de ce petit ouvrage, un grand nombre d'autres traités de piété, dont voici les principaux, qui sont aussi traduits en français.

1. *Méditations de S.* Bernard.

Elles ont pour objet l'abjection et la mort de l'homme, la présence de Dieu, la prière, la confession, la correction des subordonnés, l'orgueil, la conscience, les tentations et la miséricorde divine.

2. *Contemplation de S.* Augustin, *et son ouvrage* Des seuls plers de l'ame à Dieu.

Ce dernier écrit est divisé en trente-sept chapitres.

3. *Méditations du même saint en pensant à Dieu.*

4. *Enseignemens du bon roi saint* Loys, *escripts de sa main, et envoyés de Carthage au roy* Philippe *son fils, à la royne de Navarre sa fille, et à* Thiébaut, *roy de Navarre son gendre.*

5. *La voye pour aller en paradis.*

6. *L'ordonnance du char d'*Helye.

7. *Ordonnance comment on doit se confesser.*

8. *Sentences de* Sénèque *le philosophe qui ne sont point en rymes.*

9. *Proverbes des saiges.*

Voici ceux dont le langage peut plus facilement s'entendre :

Qui le bien voit et le mal prent,
Il fait folie à son escient.

Celui n'ayme pas souffisamment
Qui ayme pour avoir de l'argent.

Qui de son serf faist son seigneur,
Vivre ne puet sans deshonneur.

Qui respont avant qu'il n'entent
Sa folie monstre en trop jasent.

Fol est qui tant est abstinens,
Qu'il en pert sa force et son sens;
Mieulx vault mengier courtoisement
Que faire un vilain testament.

De ce que tu pues faire au matin
N'atens le soir, ne lendemain;
Tel maine au matin grant hébat,
Qui vers le vespre est grant dolat.

Qui compaignie au saige tient
Par raison plus saige devien.

10. *Livre de la misère de l'homme.*

L'auteur, nommé *Lothiers*, *indigne dyacre*, dédie l'ouvrage à son évêque.

11. *Enseignement des philosophes de la science appelée* Moralité.

A la fin de ce manuscrit, bien conservé, on lit cette notice : « Cestui volume fist faire et escripre très noble et puissant seigneur, monseigneur de *Beaujeu*, filz de très hault prince monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne. Il fut achevé en l'an 1451, le 18 du mois de décembre, par la main de *Jehan Blanc*, clerc de honorable homme et sage maistre *Jehan* de *Gamaches*, conseiller de mondit seigneur

le duc, en sa chambre des comptes à Molins ; et assèz tost après mondit seigneur de *Beaujeu*, en faveur de frère *Anthoine* de *Saily* et de *Jehan Dor*, donna le dit présent livre au couvent des Frères mineurs de *St.-Laurent* lez Chalons. »

1107. Œuvres de S. *Bernard.* — *In-4.°* env. 340 pag.

Ce manuscrit, sur papier antique à la tête de bœuf, à longues lignes, avec les capitales en couleur, offre une écriture du quatorzième siècle. Celle-ci est difficile à lire. L'ouvrage est terminé par les *méditations de monseigneur S.* Bernard, divisées en plusieurs chapitres, et par un petit recueil de *ballades* et de *rondeaux*.

Le S. *Bernard*, dont il est ici question, est l'abbé de *Clervaux*, né dans le village de Fontaine en Bourgogne, qui fit condamner *Abeilard* et prêcha la croisade. Le savant *Mabillon* a publié ses œuvres, réimprimées à Paris, en 1719. Elles sont particulièrement consacrées à la morale évangélique.

1108. Sermons de S. *Ambroise.* — *In-4.°* env. 700 pag.

SERM. MÉDIT. RETRAITES.

Ce manuscrit, sur vélin pur et bien conservé, à longues lignes, avec les initiales en couleur, est du neuvième siècle. Le premier feuillet manque. Les *Sermons* du saint archevêque de Milan sur divers sujets, offrent une piété douce, des conseils judicieux, et un style qui ne manque ni d'énergie, ni d'élégance. Les Bénédictins ont publié ses ouvrages, 2 vol. *fol.*, en 1686.

1109. Quatre homélies de S. *Bernard* à la louange de la Vierge, mère de Dieu, traduites en françois par le sieur de *B.* — *In*-4.° env. 120 pag.

Ce manuscrit est du commencement du dix-septième siècle.

1110. Sermons et autres ouvrages du P. *Coton*, jésuite. — *In*-4.° env. 360 pag.

Le P. *Coton*, né à Néronde en Forez, en 1564, fut appelé à la cour et devint confesseur de *Henri* IV. Il eut beaucoup d'influence sur l'esprit de ce monarque et sur celui de son successeur; aussi, les frondeurs de ce dernier règne, se plaignant de lui et du maréchal d'*Ancre*, disoient que pour le succès de l'administration, il falloit y supprimer *Ancre* et *Coton*. Ce religieux, plus modeste que d'autres, refusa l'évêché de Poitiers et le chapeau de cardinal. Il fut le bienfaiteur du grand collége de Lyon, et fonda celui de Roanne.

Le manuscrit offre, 1.° des textes de discours pour les principales fêtes de l'église, et celles des saints les plus remarquables. 2.° D'autres discours sur divers sujets de morale.

Les sermons du P. *Coton* furent imprimés en 1617, *in*-8.°; mais ce manuscrit contient beaucoup d'objets qui n'ont pas été publiés.

1111. Sermons pendant le carême. — *In*-4.° env. 160 pag.

Ce manuscrit, à longues lignes, offre une écriture gothique, difficile à lire. Il renferme des prônes courts,

plutôt que des sermons. La plupart sont divisés en trois points.

1112. Sermons prêchés par *Gaspard Lemy*, prêtre. — 2 vol. *in*-4.° de 88 et de 96 pag.

Le premier volume comprend les panégyriques du sacré cœur de *Jésus*, de S. *Benoît* et de S. *François* de *Paule*. Le second, les panégyriques de S. *Bernard*, de S. *François* de *Sales*, de S. *Louis*.

1113. Sermons divers. — *In*-4.° env. 700 pag.

Ce recueil contient un discours sur une profession religieuse, des sermons sur l'amour maternel de la Vierge, l'immortalité de l'ame, la mort, la résurrection, le discours de *Jésus* sur la montagne, l'hypocrisie, le scandale, le ciel, la fin du monde, l'amour du prochain, l'humiliation, les souffrances, l'humilité, la conversion, le pardon des injures, la modestie, la rechute, le jour de Pâques, la présence réelle, la misère de l'homme, la fête de Notre-Dame des anges, les panégyriques de Ste. *Ursule*, de S. *Joseph*, de S. *Augustin*, et l'oraison funèbre de *Louis-le-Grand*, prononcée à Lyon par le jésuite *Valory* dans l'église du grand collége.

1114. Advent et sermons de *Rigor*. — *In*-4.° env. 320 pag.

Ces sermons furent écrits et prêchés en 1565. L'écriture en est d'une finesse extrême. L'auteur cite en marge les pères de l'église et les autorités sur lesquels il appuie ses raisonnemens.

1115. Sermon sur le sacrement de l'autel. — 8.° env. 60 pag.

Ce manuscrit est sur vélin, en écriture gothique du milieu du quinzième siècle. Le sermon qu'il renferme fut prêché à Paris dans l'église de S. *Jean* en Grève, le jour de la Fête-Dieu 1447, par maître *Robert Cyboule*.

1116. Panégyrique de S. *Pie*, prêché aux Dominicains d'Avignon, en 1715. — Autre de S. *Augustin*, prêché aux Augustins de Lyon, en 1721. — Autre, de S. *Pierre*, martyr, prêché à Avignon, en 1714. — *In*-4.°

Ces trois discours manuscrits ne portent point le nom de leur auteur. Ils sont suivis, dans le même volume, du *Dictionnaire chrétien* pour les prédicateurs, publié à Paris, en 1715, *in*-4.°

1117. Panégyrique de S. *François* d'*Assise*. — *In*-4.° env. 240 pag. v. fauve.

Ce manuscrit offre l'extrait du journal des savans, du mois de juin 1733, sur le panégyrique prononcé, en 1732, par le P. *Poisson*, cordelier et prédicateur du roi. Cet extrait critique l'auteur avec assez d'amertume.

Le volume renferme le discours de celui-ci et sa réponse à la critique; l'un et l'autre ont été imprimés.

1118. Textes pour les sermons. — *In*-4.° de 500 pag.

Ces textes, en latin, sont rangés en forme de dictionnaire et par ordre alphabétique de mots. Ceux-ci

commencent à celui d'*Abstinentia* et finissent à *Verbum Dei*. Sous chaque mot, on trouve son acception et son emploi dans les passages de l'Ecriture-sainte et des pères. On a arraché quelques feuillets de ce manuscrit dont l'écriture date du commencement du seizième siècle, et est difficile à lire. Il vient de la Bibliothèque des Carmes-Déchaussés de Lyon.

1119. Caractère du chrétien développé dans des réflexions et méditations sur la vie de *Jésus-Christ*, tiré des quatre évangélistes, depuis son incarnation jusqu'à son ascension, par le P. *Gabriel Martel*, de la compagnie de *Jésus*. — *In*-4.° de 696 pag.

Le P. *Martel* avoit envoyé ce manuscrit aux Jésuites de Lyon pour le faire imprimer ; il ne l'a pas été. L'ouvrage est divisé en chapitres ou articles qui offrent divers sujets de méditations. Celles-ci peuvent fournir matière à des sermons, puisqu'elles sont divisés en deux ou trois points.

1120. Discours, méditations et prônes sur divers sujets de piété. — *Fol.* env. 700 pag.

Ces discours, dont les passages sont souvent raturés, annoncent qu'ils sont écrits de la main de leur auteur. Ils ont pour objet l'affection au péché, l'amour du prochain et des ennemis, l'humilité, la fuite des occasions dangereuses, le jugement dernier, le purgatoire, la confession, l'amour de *Jésus*, le sacerdoce, le choix d'un directeur, le respect pour la religion, la médisance, les dangers du carnaval, la conformité à la volonté de Dieu, la mort, les avantages de la retraite, l'utilité de la foi et l'aumône.

1121. Livre de la montagne de contemplation. — *Fol.* de 124 pag. vél.

Ce manuscrit, sur beau vélin, à deux colonnes, avec les capitales enluminées et rehaussées d'or et les titres en couleur, offre une écriture nette, agréable et qui date du quatorzième siècle.

Le *Livre de contemplation* est divisé en plusieurs rubriques ou chapitres sur l'*amour mondain*, la vie des prophètes, les adversités, les caractères de la sagesse, l'amour de Dieu, la perfection, la solitude, le silence et l'élévation de l'ame.

Cet ouvrage est suivi d'un autre, intitulé : *Complainte de l'homme à son ame, et response de l'ame des confortés.* Celui-ci, divisé aussi en un grand nombre de chapitres, est en deux parties. La première a pour objet la *mendicité spirituelle* ou pauvreté d'esprit. La seconde renferme diverses *oraisons et méditations de l'ame dévote.*

Le volume est terminé par la traduction française de l'opuscule de S. *Bernard* intitulé : *Le miroir des pécheurs.*

1122. Abrégé de la doctrine curieuse et de la somme théologique du P. *Garasse*, 1659. — *In*-4.° de 156 pag. vél.

L'auteur de l'*Abrégé* combat sans relâche les ouvrages qu'il analise. Il eût mieux fait d'intituler son écrit, *Observations critiques sur les ouvrages du P.* Garasse.

TRAITÉS GÉNÉR. ET PARTIC.

Celui-ci, né à Angoulême, se fit jésuite et fut connu par la singularité de ses sermons, l'érudition fatiguante de ses ouvrages, et les injures grossières qu'il se permit contre ceux qu'il attaqua. Sa *Doctrine curieuse* des beaux esprits du temps parut en 1623,

in-4.° Il veut y convaincre les déistes de leur erreur, mais c'est par des bouffonneries. Sa *Somme théologique* parut en 1625, *in-fol.* Elle fut censurée par la Sorbonne, et encore plus par les hommes de goût qui y trouvèrent le style le plus trivial et toutes les turlupinades qui peuvent dégrader la dignité de la religion. Qui pourroit croire que cet écrivain, si furieux dans ses injures, étoit l'homme le plus doux en société, et que sa charité extrême le fit voler au secours des pestiférés, et trouver la mort au milieu d'eux?

1123. Abrégé de la théologie de *Baïl* et du P. *Amelotte*. — *In*-4.° de 780 pag.

Cette théologie est divisée en deux parties. La première est relative aux perfections de *Dieu*, à ses œuvres, aux anges, au premier état de l'homme, au péché, à la grace. La seconde traite des vertus, des sacremens, de la mort, de la vie future et des peines ou récompenses qui doivent la suivre.

Denis Amelotte, prêtre de l'Oratoire, mort à Paris, en 1678, est connu par d'autres ouvrages théologiques. Celui-ci a été imprimé.

Louis Bail, docteur de Sorbonne, né à Abbeville, a aussi publié beaucoup d'écrits dans le même genre, tels qu'une *Somme des conciles*, une *Bibliothèque des prédicateurs*, et l'*Examen des confesseurs*.

Ce manuscrit, bien conservé et lisiblement écrit, fut fini le 27 décembre 1704; il vient de la Bibliothèque des Carmes-Déchaussés de Lyon.

1124. Doctrinal de sapience, augmenté par un religieux de Cluny. — *Fol.* env. 250 pag.

Ce manuscrit, à deux colonnes, sur vélin, est un recueil d'ouvrages de piété fait, en 1388, par *Guy* de *Roye*, archevêque de Sens, pour être lu aux prônes par les curés et les chapelains. Il déclare à tous ceux qui, *en estat de grace ce livre liront*, *à chacun lui est octroyé vingt jours de pardons*. L'ouvrage commence par les articles de foi contenus dans le symbole, et finit par la *Disputation de l'ame et du corps*, *translatée de latin en françois*.

L'auteur, fils du grand maître des arbalêtriers de France, fut successivement chanoine de Noyon, doyen de St.-Quentin, évêque de Verdun, puis de Castres, archevêque de Tours, ensuite de Sens et enfin de Reims. Il alloit au concile de Pise, lorsqu'arrivé, en 1409, à Voltri, près de Gênes, il voulut y appaiser une sédition, et y mourut d'un coup d'arbalête au milieu d'un tumulte. Son *Doctrinal*, traduit en français par le religieux de Cluny, a été imprimé, *in*-4.°, en lettres gothiques. Le doctrinal eut beaucoup de réputation, et du *Verdier* en fait mention dans sa *Bibliothèque*, page 534.

Le traducteur y ajouta de petites histoires contées avec naïveté. La *Disputation de l'ame et du corps* est un petit poëme en vers alexandrins.

1125. Doctrinal de sapience, auquel est soigneusement enseigné tout ce qu'il est requis à un chacun en tous estats. — *Fol.* env. 200 pag. reliure en bois.

Ce manuscrit, sur papier antique, à deux colonnes,

avec les initiales en rouge, offre une écriture gothique de l'an 1520 environ.

1126. Livre de bonnes mœurs. — *Fol.* de 168 pag., sans les tables, bois.

Ce manuscrit, dont les quatre premières pages sont un peu altérées, est à longues lignes, avec les titres en couleur. Il est divisé en quatre parties, et celles-ci en chapitres qui offrent divers points de la morale chrétienne, et comme dit l'auteur *y ha dans l'œuvre du remède contre les sept péchiez mortels.*

1127. Traité des sacremens. — *In*-4.°, 2 vol. de 574 pag. v.

Même écriture que le *traité* sur l'explication du *Décalogue*. Le premier volume présente le baptême, la confirmation et la pénitence. Le second, les explications sur l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. L'auteur l'a terminé par des éclaircissemens sur la contrition, l'attrition et d'autres matières dogmatiques et relatives au sacrement de pénitence.

1128. Traité des péchés. — *In*-4.° de 244 pag., sans la table, v.

Ce traité est par demandes et par réponses. Il paroît avoir pour auteur celui qui a fait le traité précédent sur les sacremens et le décalogue, en 3 vol. *in*-4.°; du moins, l'écriture de ces manuscrits est-elle de la même main.

1129. Traité de la physionomie naturelle par rapport à la grace. — *In*-12 de 320 pag.

Ce traité théologique sur la physionomie est curieux dans ses détails. Il est divisé en chapitres qui ont

pour objet les divers tempéramens, la convenance des humeurs avec les quatre élémens, les signes de chaque tempérament tirés des linéamens du corps, les principes généraux sur la physionomie réduits en trente-cinq règles, les effets des tempéramens et l'usage de la grace sur chacun d'eux. L'auteur prend pour texte ces mots de *David : Finxit Deus sigillatim corda eorum.* Dieu, suivant lui, a distingué les cœurs des hommes comme leur visage, pour nous montrer sa fécondité et sa puissance inépuisable, pour rendre plus riche et plus varié le spectacle de la nature, pour prévenir la confusion dans la société humaine, pour que le triomphe de la grace enfin paroisse plus glorieux en réunissant des affections diverses et des sentimens dissemblables. Il termine son ouvrage en comparant *Dieu* à un jardinier qui a pris plaisir de *bigarrer* le parterre de son église, d'ames aussi différentes en grace et en qualité, que les fleurs odorantes qui émaillent les prés et nuancent les jardins.

L'écriture de ce volume est grosse, lisible, et du commencement du dix-septième siècle.

1130. Traité contre la comédie. — *In*-4.° env. 120 pag.

Ce traité, d'une belle écriture, est divisé en divers chapitres, et rapporte les sentimens de tous les pères contre les spectacles. C'est peut-être le même ouvrage que celui attribué au prince de *Conti.*

1131. Avis salutaire contre l'opéra. — *In*-4.° de 121 pag.

Cet opuscule, en forme de lettre adressée à une dame, est de 1679. Après avoir défini la manière dont il

envisage l'opéra, l'auteur développe ses dangers, le feu qu'il prête aux passions par sa poésie, sa musique, son spectacle et ses danses; il conclut rigoureusement que le chrétien qui va à l'opéra, après y avoir renoncé dans les vœux de son baptême, commet non-seulement un péché, mais un parjure.

L'écriture de ce manuscrit est très-belle.

1132. Livre des saints anges. — 4.° env. 400 pag. bois.

Ce manuscrit, à longues lignes, avec les titres et les capitales en couleur, fut fait par *François Eximines*, de l'ordre des Frères mineurs, par ordre de *Pierre Dartes*, chevalier, chambellan et maître d'hôtel de *Jean*, roi d'Arragon. Ce prince parvint au trône, en 1388, et régna neuf ans. C'est dans cet intervalle que cet ouvrage a été écrit. Il est divisé en cinq livres, dont le dernier traite de *monseigneur saint Michel honourable président des anges.*

1133. Considérations chrétiennes et réflexions sur les mystères. — 8.° de 212 pag.

Ces mystères sont l'incarnation, l'eucharistie, la résurrection et la mort de *Jésus.*

1134. Maximes sur le sacerdoce. — *In*-12 de 324 pag.

Ce manuscrit, d'une écriture lisible, a pour objet le sacerdoce, la vocation, la sainteté, la science, la fermeté d'ame, l'amour de Dieu, la patience, la douceur, la prière, la droiture, l'espérance, la mort, la paix, la religion, la vertu, la vie spirituelle. Il est terminé par un règlement de vie particulier à un prêtre, et des réflexions sur les différentes fêtes de

l'année. On pourra juger de l'ouvrage par ces deux maximes sur le conseil et l'orgueil.

« C'est une véritable sagesse que de sentir qu'on a besoin de conseil; c'en est une plus grande de le demander; c'en est une plus grande encore de savoir le suivre. »

« L'homme se connoît si peu, que si nous pouvions voir le jugement que chacun porte de soi, nous serions étonnés et effrayés de l'aveuglement humain. »

1135. Idée d'un bon religieux. — *In*-4.° de 204 pag.

Ce manuscrit a pour épigraphe ce verset du pseaume cent trente-deux : *Quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum.* Il est divisé par chapitres. L'auteur se dit religieux de l'ordre des hermites de *St.-Augustin* du couvent de Lyon. L'ouvrage a quelques ratures, ce qui prouve qu'il n'est pas une copie. On lit à la fin des additions historiques sur la règle de S. *Augustin*, son auteur, son origine, les souverains pontifes qui la confirmèrent, et la confrérie de la ceinture de S. *Augustin.*

1136. Directoire d'études. — *In*-4.° de 298 pag. v.

Cet ouvrage, d'une écriture belle et moderne, est une indication de livres à consulter, ou à lire sur toutes les matières de théologie. On n'y analise aucun auteur ; on se contente seulement de les indiquer. Cette nomenclature est complète sur les sacremens, les attributs de Dieu, l'immortalité de l'ame, la vérité de la religion, les sectes des Juifs, l'histoire des schismes et des hérésies, l'autorité du pape, les livres canoniques, l'interprétation de l'Ecriture, la tradition,

la connoissance des saints péres, la prédestination; les anges, la divinité de *Jésus*, les reliques, les images, le purgatoire, la durée du monde, les questions sur la grace et le jansénisme, l'institution du carême, la probabilité, les prophéties, les vertus et les péchés.

A la suite de cette espèce de catalogue théologique, on trouve un opuscule intitulé : *Ordre qu'il faut garder dans l'étude du droit canonique de France.*

1137. Traité sur l'usure. — *In*-4.° de 302 pag.

L'écriture de ce manuscrit est correcte, lisible et moderne. Le sentiment de l'auteur est contraire au prêt avec intérêt. Il ne se nomme pas dans l'ouvrage qui offre de l'érudition et un bon style.

1138. Traité de l'usure et de la juste possession des biens. — *In*-4.° de 250 pag. vél.

L'auteur de cet écrit fut M. *Diroys*, docteur de Sorbonne, qui le composa en 1663.

L'histoire ecclésiastique de chaque siècle, jointe à l'*Abrégé* de l'histoire de France par *Mézerai*, est de M. *Diroys*. Celui-ci mourut chanoine d'Avranches, en 1691.

L'écriture de ce manuscrit, à longues lignes, est très-lisible.

1139. Lettres sur l'usure des billets de négoce. — 8.° de 316 pag.

Manuscrit correct, du siècle passé, et qui se lit avec facilité. L'auteur est un théologien qui répond à l'auteur anonyme d'un *Nouveau traité de l'usure*, imprimé à Paris, en 1710.

1140.

1140. Justification de la lettre d'un théologien en faveur du négoce, ou Réponse à la critique qu'en a fait M. de la *Gibonais*. — 8.° de 420 pag.

M. de la *Gibonais* fut maître des comptes à Nantes. Il publia, en 1713, 2 volumes 8.° contre le prêt à intérêt. L'auteur de cet écrit lui répond avec force. Ses bases sur la légitimité de l'intérêt sont que tout ce qui forme propriété, dont on peut disposer, que l'on peut donner ou prêter, on peut aussi le vendre; que celui qui prête en argent ou en marchandises, peut se réserver le droit où de redemander l'objet du prêt à volonté, ou se relâcher de ce droit pour un temps, moyennant un bénéfice.

1141. Montée de la divine montagne du Carmel. — *In*-4.° env. 600 pag.

Ce traité mystique est fait par un religieux carme. Il est divisé en trois parties où l'on trouve des chansons pieuses et leur commentaire en prose, des prières, des inspirations *savoureuses*, les doux avertissemens donnés par la Ste. Vierge aux Carmes. Le manuscrit est terminé, 1.° par les *Conceptions de l'amour de Dieu*, écrites par la bienheureuse *Thérèse* sur les cantiques de *Salomon*, avec les annotations de *Hierosme Gratien*, carme-déchaussé; 2.° par les *Statuts* faits dans la visite du couvent de Bourdiac, le 9 octobre 1615. MORAL. ASCÉTIQUE.

1142. *Jésus-Christ* résident et vivant dans les ames des justes. — Gr. *in*-4.° de 312 pag.

Ce manuscrit a pour auteur l'abbé *Canelle*, conseiller-

clerc au parlement de Grenoble. Quelqu'un lui ayant demandé pourquoi il commençoit toutes ses lettres par ces mots : *Vive* Jésus *en nos cœurs!* il fit cet écrit mystique pour servir de réponse. L'écriture du volume est belle et très-lisible.

1143. Sacrifice ou Consécration que l'ame dévote fait à Dieu de sa liberté. — *In*-12 de 100 pag.

C'est une instruction pour une religieuse.

1144. L'œuvre du *Saint-Esprit* en l'ame fidelle. — 8.° de 202 pag.

Cet ouvrage manuscrit porte au bas de l'*oraison dédicatoire* la date du 7 avril 1689. Il est divisé en quarante-deux chapitres qui ont pour objet des points de morale ascétique.

1145. L'ame amante de son Dieu. — *Fol.* env. 200 pag.

C'est ici un recueil de vers français qui offrent la traduction de deux ouvrages emblématiques et pieux.

Le premier, dû à *Herman Hugo*, jésuite de Bruxelles, qui le fit imprimer en 1658, est en vers latins, sous le titre de *Pia desideria*. Ces *pieux désirs* contiennent quarante-cinq emblêmes, divisés en trois livres intitulés : *Les gémissemens de l'ame pénitente; Les vœux de l'ame sainte; Soupirs de l'ame aimante.* Les vers de l'auteur sont élégiaques, et présentent trop souvent de froides paraphrases des passages de l'écriture.

Le second, imprimé en 1615, *in*-4.°, sous le titre d'*Emblêmes de l'amour divin*, a pour auteur le célèbre peintre *Othon Venius*, maître de *Rubens*, qui orna l'Italie, Bruxelles, Anvers et Leyde sa patrie de

tableaux renommés. Il ne s'est pas moins fait connoître par un grand nombre d'écrits qu'il a enrichis de dessins et de figures. Les *emblêmes de l'amour divin* sont au nombre de soixante.

Les vers français, qui cherchent à nous faire connoître ceux d'*Herman Hugo* et d'*Othon Venius*, sont foibles, prosaïques et ne donnent pas une grande idée des vers latins.

1146. Testament spirituel. — Pet. *in*-4.° env. 300 pag.

Cet écrit mystique vient de la Bibliothèque des Carmes-Déchaussés de Lyon. Il offre un extrait tiré des livres des pères et autres, des prières qui ont paru à l'auteur les plus propres à conduire l'ame à sa perfection.

1147. Du prétendu relâchement des Jésuites. — *Fol.* env. 300 pag.

Ce manuscrit est l'ouvrage d'un docteur toulousain. ORDRES
Il est divisé en deux parties, dont la première ren- RELIG.
ferme douze chapitres, et la seconde seize. Le texte RÈGLE-
est souvent raturé, et l'auteur y a mis un grand MENS.
nombre de corrections de sa main. Il s'efforce de prouver que, dans l'ordre jésuitique, la morale et la police religieuse ne sont point relâchées, qu'il a conservé l'esprit de son institution, le zèle pour les missions étrangères, la fidélité pour les rois, le respect pour le saint siége et l'unité de doctrine avec ce dernier.

1148. Dialogues où sont rapportés les exemples de ceux qui, pour être sortis de la compagnie de *Jésus*, ont été châtiés sévèrement par la main toute-puissante de Dieu, traduits de l'espagnol de *Pierre Ribadeneira*, et mis en français par un P. de la même compagnie. — *In*-4.° env. 200 pag.

L'écriture de ce manuscrit est nette et lisible.

Pierre, *Cyprien* et *François*, assis à l'ombre de verts oliviers sur les bords d'une rivière, s'y entretiennent longuement sur l'objet expliqué dans le titre.

1149. Règlemens de la congrégation de l'Oratoire. — *In*-4.° de 173 pag.

Ils furent donnés par le cardinal de *Berulle*, fondateur de cette institution.

1150. Règlemens de la congrégation de l'Oratoire. — *In*-12 env. 250 pag.

Ce manuscrit, d'une jolie écriture, diffère en quelques points des règlemens imprimés.

1151. Règlemens de la congrégation de l'Oratoire. — *In*-12. de 242 pag.

Ce manuscrit paroît avoir été copié pour être envoyé à M. l'abbé *Racine*, auteur du savant *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*.

1152. Règlemens de la congrégation de l'Oratoire de *Jésus-Christ*. — 8.° de 155 pag.

Manuscrit de la main d'un oratorien nommé *Hauterive*.

1153. Pratiques de piété et exercices généraux de la congrégation de l'Oratoire. — *In*-4.° de 215 pag.

Cet ouvrage est divisé en trois parties, et celles-ci en divers chapitres. L'écriture du manuscrit est agréable et lisible; il y manque quelques feuillets au commencement et à la fin.

1154. Discours trouvé parmi les papiers du cardinal de *Berulle*. — *In*-12 de 178 pag.

Ce manuscrit, fait par un oratorien, puisqu'il appelle le cardinal *notre très-honoré père*, renferme, 1.° ce discours servant de préface aux règlemens de l'Oratoire; 2.° ces mêmes règlemens; 3.° un exercice du matin donné, à la reine d'Angleterre, par le cardinal de *Berulle*; 4.° un extrait des principaux articles de la bulle portant établissement de l'institution de l'Oratoire.

1155. Esprit des actions des religieux réformés de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. — *In*-12 de 128 pag.

C'est ici un règlement de vie pour les religieux Carmes. Lorsqu'il fut composé, ceux-ci étoient encore mendians, puisque le chapitre quarante-quatre a pour objet les devoirs des quêteurs dans la ville.

1156. Défense de M. *Vincent* de *Paule*, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de la Mission. — *In*-4.° env. 600 pag.

Cet écrit combat plusieurs passages de la vie de S. *Vincent* de *Paule*, par *Abelly*, évêque de Rhodez, CONTROVERSES.

et la réplique que ce dernier publia pour défendre son ouvrage.

Louis Abelly, d'abord curé à Paris, et qui quitta son évêché de Rhodez pour revenir vivre en solitaire dans la maison de *St.-Lazare*, avoit attaqué vivement l'abbé de *St.-Cyran*, dans la vie de S. *Vincent* de *Paule*, et prétendit que ce dernier avoit rompu toute liaison d'amitié avec lui pour l'avoir entendu qualifier de *cabale scholastique* le concile de Trente.

On trouve encore dans ce volume:

1. *Factum pour les prêtres de la congrégation du Calvaire et les hermites du mont* Valérien *près de Paris.*

Ces hermites s'y plaignent d'une usurpation de territoire faite par les Jacobins de la rue Neuve-St.-Honoré.

2. *Le Calvaire profané, ou le mont* Valérien *envahi.*

C'est une pièce de vers de longue haleine sur le même objet.

3. *Vers sur la paix de l'église.*

Il y en a de latins et de français.

4. *Mémoire contre la compagnie du St.-Sacrement dite de l'*Hermitage, *établie en la ville de Caen.*

Ce mémoire est de l'an 1660.

1157. Observations d'un négociant de Lyon sur la lettre pastorale adressée par M. de *Montazet*, archevêque, à tous les fidèles de son diocèse. — *In*-12.

M. de *Montazet* publia sa lettre pastorale en 1763. Elle est aussi sage que bien écrite; cependant, ces observations manuscrites, signées par *George Crotonel*, la critiquent avec amertume.

Cet opuscule est suivi de plusieurs autres imprimés

relatifs au même archevêque. Ce sont : 1.° *Plagiats* de l'écrivain de M. l'archevêque de Lyon, dans son *Instruction pastorale* contre l'incrédulité. 2.° Les *Lettres* d'un curé du diocèse de Lyon sur le nouveau bréviaire. 3.° La *Réponse* d'un curé à l'auteur de l'écrit intitulé *Plagiats*. 4.° *Lettre* d'un docteur en droit canon contre le nouveau bréviaire. 5.° *Lettre* d'un curé au docteur en droit canon. 6.° *Observation* sur deux ouvrages intitulés : *Instruction chrétienne*, dédiée à la reine des deux Siciles, imprimée à Naples en 1779, et *Institutions théologiques*, imprimées à Lyon, en 1780. 7.° *Observations* sur la théologie de Lyon, publiée en 1784.

Ce dernier ouvrage est le plus considérable du recueil. Il a deux cent quarante-trois pages et parut en 1787.

1158. Discours contre l'auteur du livret pour et contre la confession. — *In*-4.° de plus de 800 pag.

L'auteur du livret se nommoit *Rousset*. Il avoit adressé son opuscule, en forme de lettre, au P. de *Villars*, jésuite à Billon. Cet ouvrage fut censuré par la Sorbonne, le 1.er octobre 1608; et le P. *Villars* crut de même devoir y répondre par plusieurs *discours* sur la présomption, la grace, la confession et la pénitence. Ils sont contenus dans ce manuscrit, dont l'écriture est difficile à lire et chargée de notes marginales.

1159. Traité de controverse sur l'eucharistie. — *In*-4.° env. 360 pag.

Ce traité a pour auteurs *Antoine Arnauld*, docteur de Sorbonne, et *Nicole*. Ces deux écrivains fameux,

unis de la plus tendre amitié et par les mêmes sentimens, composèrent ensemble plusieurs ouvrages, tels que l'*Art de penser*, la *Perpétuité de la Foi*, la *Défense du nouveau testament de Mons*, le *Traité de la foi humaine*, et celui *sur l'Eucharistie.* Tous les deux furent les soutiens de Port-Royal et les adversaires les plus redoutables des Jésuites. *Nicole*, plus modéré qu'*Arnauld*, dit un jour à ce dernier qu'il étoit las de combattre, d'écrire sans cesse, et qu'il étoit temps pour lui de se reposer. *Arnauld* lui répliqua avec colère : *Eh ! n'aurez-vous pas pour vous reposer une éternité entière !* L'écrit sur l'eucharistie contient quatre-vingt-dix pages du manuscrit. Celui-ci renferme en outre :

1. *Instruction chrétienne sur les devoirs d'une reine.*

Elle fut écrite par *Arnauld* pour la reine de Pologne, à laquelle il la présenta au moment où cette princesse partit de France, en 1645. Cet écrit est divisé en chapitres relatifs aux devoirs envers Dieu, l'église, le roi, les sujets, les domestiques et soi-même ; il tient quatre-vingt-huit pages du manuscrit.

2. *Pratique spirituelle de* Marie *de Portugal, duchesse de Parme.*

Cette princesse, petite fille d'*Emmanuel*, roi de Portugal et épouse du célèbre *Alexandre Farnèse*, laissa en mourant cette pratique divisée en trente règles de conduite. Son confesseur la fit imprimer en 1577, et elle a été traduite de l'italien en français. Elle est renfermée dans seize pages du manuscrit.

3. *Conduite d'une mère qui est obligée de plaider contre ses enfans.*

C'est une lettre de seize pages.

4. *De la souffrance.*

C'est un extrait de vingt-trois pages de diverses lettres pieuses sur ce sujet.

5. *Renouvellement des vœux du baptême, et explication du verset, « Recevez-moi, Seigneur, et je vivrai ; ne me confondez point dans mon attente. »*

Opuscule de vingt-deux pages.

6. *Des priviléges des réguliers.*

Autre opuscule de vingt-deux pages.

7. *Histoire des premiers martyrs des églises de Lyon et de Vienne.*

Cette notice, extraite de l'histoire ecclésiastique d'*Eusèbe*, a été traduite par le *Maistre*, avocat renommé, auteur de plaidoyers connus et de la vie de S. *Bernard*. Elle est divisée en onze chapitres et contient soixante pages du manuscrit.

8. *Histoire de l'hérésie pélagienne.*

Pélage, né en Angleterre, et *Célestius*, natif d'Ecosse, tous les deux moines de profession, attaquèrent, dans leurs écrits, les effets de la grace, vers l'an 410. S. *Augustin* employa une partie de sa vie à les combattre.

1160. Œuvres contre les calvinistes. — *In*-4.° env. 300 pag.

Ces œuvres, composées, en 1566, au collége de Sénecey, par *Léonard* de la *Ville*, charolais, forment trois opuscules.

Le premier est intitulé : *Comprehension et descouvertes des blasphêmes faicts contre Dieu par* Calvin, *en son traité de la prédestination divine.* Ce traité de *Calvin* est inséré dans son *Institution de la religion chrétienne*, imprimée à Lyon, en 1563, par *Sébastien Honorat*, et commence au vingt-unième

chapitre du troisième livre. *Léonard* de la *Ville* a dédié son écrit à *Nicolas* de *Beaufremont*, baron de *Sénecey*; il adresse ensuite une épître en vers à son livre, et lui dit :

Tu as pour sauf conduit, comme fort bien je scay,
Le très noble seigneur baron de Sénecey ;
Il est certes plus fort en vertus qu'un Samson ;
En sagesse, en esprit, un second Salomon.
Cestuy te soustiendra, te donnant liberté
De maintenir l'honneur de dame vérité.

Le second opuscule a pour titre : *Complaincte et cuerimonie de l'église à son époux* Jésus *contre les hérétiques*. Celui-ci est dédié à scientifique personne F. *Joseph Serres*, de Crémieux, religieux au couvent des Augustins de cette ville.

Le troisième est intitulé : *Catéchisme scholastique*. C'est un dialogue entre un maître et un disciple.

1161. Miroir de vérité. — 2 vol. *fol.*

Ces volumes renferment douze entretiens sur les principes de la foi catholique, et les objets de controverse avec les ministres protestans. Ils sont intitulés, de l'eucharistie, du sacrifice de la messe, de la communion sous une espèce, de la confession, du purgatoire, des images, de l'invocation des saints, des prières publiques en latin, de la lecture de l'Ecriture-sainte, des hérésies des novateurs, du Juge suprême sur les matières de la foi et de la soumission au pape.

L'écriture de ce manuscrit est grosse et lisible ; il vient de la Bibliothèque d'*Etienne Thyroux*, jésuite de Dijon.

1162. Constitution *Unigenitus.* — *Fol.*

Recueil où l'on trouve : JANSÉNISME ET QUIÉTISME.

1. *Les cinq premières propositions.*

Elles furent condamnées par les papes *Innocent* X et *Alexandre* VII.

2. *Lettre de l'archevêque de Reims*, 1723.

Elle est contre l'évêque de Boulogne.

3. *Autre, d'un docteur de Douay.*

Son objet est de faire refuser le viatique aux querellistes qui ne se rétractoient pas.

4. *Sommaire des erreurs du cardinal* Sfondrade.

Ces erreurs se trouvent dans son livre intitulé : *Nodus prædestinationis dissolutus*, imprimé à Rome, en 1696, *in*-4.° ; la même année son auteur mourut.

5. *Ecrit contre les jansénistes.*

Il est assez volumineux et date de 1660.

6. *Mémoire de l'abbé de l'*Etang.

Il fut présenté, en 1727, au cardinal de *Fleury.*

7. *Lettre d'un chartreux à ses frères errans, et du père général.*

8. *Réponse à l'évêque de Boulogne.* — *Dialogue de deux religieuses sur les affaires de l'église.* — *Rêve de M.* Paris, *diacre de l'église de Paris.*

Ce diacre, si célèbre par les prétendus miracles opérés sur sa tombe, mourut le 10 août 1737, et fut enterré dans le cimetière de *St.-Médard.*

1163. Traité du schisme. — 8.° de 350 pag.

Ce *schisme* est celui de ceux des non-adhérans à la constitution *Unigenitus.* Le volume est terminé par un opuscule ayant pour titre : *Instruction familière sur la soumission due à cette constitution.*

1164. Témoignage des Chartreux contre la constitution *Unigenitus*, ou Relation de ce qui s'est passé en France dans l'ordre des Chartreux, en 1723, 1724 et 1725. — *In*-4.° de 284 pag. sans les tables, v.

La maison des Chartreux de Paris renfermoit, en 1725, vingt-trois religieux; celle de Gaillon, treize; celle de Bourg-Fontaine, neuf; celle de Beaune, six; celle de Lugni, six. Tous furent exilés, c'est-à-dire, transférés dans d'autres monastères et menacés de la prison.

Ce manuscrit vient de la Bibliothèque *Adamoli*.

1165. Abrégé sur la grace, avec des éclaircissemens sur quelques propositions de la foi. — Pet. *fol.* de 132 pag.

Après le *traité* sur la grace, on trouve des *éclaircissemens* sur le péché originel, le libre arbitre, la volonté de Dieu sur le salut des hommes, et une réponse au censeur du *Catéchisme de la grace*.

Ce *Catéchisme* fut fait par *Matthieu Feydeau*, docteur de Sorbonne, intime ami du grand *Arnauld*, à la prière de l'évêque d'Amiens, *Caumartin*. Cet ouvrage, *in*-12, publié en 1659, fut proscrit par les Jésuites qui firent successivement exiler l'auteur à Bourges, à Annonay, et fermer ensuite au château de Pierre-Scize, où il mourut, en 1694, à soixante-dix-huit ans.

Celui qui prit dans cet *Abrégé* sa défense, paroît être le bénédictin dom *Gerberon*, apôtre zélé du jansénisme, et qui, après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans l'exil ou enfermé dans la citadelle

d'Amiens, vint enfin mourir à l'abbaye de *St.-Denis*, à quatre-vingt-deux ans.

On trouve à la suite de cet ouvrage les mémoires suivans :

1. *Instructions familières sur la constitution.*

C'est un catéchisme sur cet objet par demandes et réponses. Il est divisé en onze chapitres sur les réflexions morales du P. *Quesnel*, la soumission due au souverain pontife, et par conséquent à la bulle; les appelans, les avocats consultés, les Jésuites et les maximes de conduite dans les temps de disputes et de troubles dans l'église.

2. *Lettres des évêques de Luçon et de la Rochelle.*

3. *Mémoire sur le livre et la condamnation du P.* Quesnel.

En 1671, le P. *Quesnel* fit imprimer, en un vol. *in*-12, un abrégé de la morale de l'évangile, et cet ouvrage fut approuvé par l'évêque de Châlons-sur-Marne. Vingt-deux ans après, c'est-à-dire, en 1693, *Quesnel* publia le nouveau testament en françois, dans lequel il inséra le premier ouvrage. En 1696, on en fit une seconde édition, et ce ne fut qu'environ trois ans après que ces réflexions commencèrent à devenir l'objet des discussions théologiques; elles ne furent condamnées par le pape *Clément* XI qu'en 1708; mais avant cette condamnation *Quesnel* avoit été proscrit, obligé de se réfugier à Bruxelles, enlevé de cette ville pour être transféré dans les prisons de Malines d'où il s'étoit échappé pour vivre fugitif en Hollande.

4. *Errata de M. l'évêque de Soissons dans sa lettre pastorale.*

Celle-ci est adressée à l'archevêque de Reims.

5. *Mandemens des évêques de Senez, de Carcassone, de Nîmes et de* St.-Papoul.

Ils restent sans intérêt.

6. *Lettres de M.* Bonnet, *supérieur de la congrégation de la Mission, et de la princesse abbesse de Chelles.*

Cette princesse étoit de la maison d'*Orléans*, et amie du cardinal de *Noailles.*

7. *Formulaire de la constitution. — Acte d'appel au futur concile, interjetté par les évêques de Senez et de Montpellier. — Récit de ce qui a donné lieu au livre de M. de* Cambray.

Ce dernier écrit est relatif à l'ouvrage de Mad. *Guyon* sur l'oraison mentale.

1166. De la grace médicinale de *Jésus-Christ.* — *In*-4.° env. 360 pag.

Cet ouvrage est un abrégé du livre de *Corneille Jansenius*, évêque d'Ipres, fait, en 1642, par M. *Visaguet* qui s'étoit retiré dans la solitude de Port-Royal des Champs où il mourut, en 1648.

L'évêque d'Ipres avoit résolu de commenter les ouvrages de S. *Augustin.* Il commença par le traité de la grace, de la liberté de l'homme, de la prédestination et de la réprobation, et publia à Louvain, en 1640, son *Augustinus*, *fol.* Cet ouvrage, auquel il avoit travaillé pendant vingt ans, devint trop célèbre, et a produit dans l'église des troubles qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. L'auteur, en mourant, soumit ses opinions à la cour de Rome. Elles échauffèrent l'esprit des théologiens, et le pape *Urbain* VIII crut mettre la paix parmi eux, en défendant, en 1642, la lecture de l'*Augustinus.* La Sorbonne censura

cinq propositions qui en furent extraites, et *Innocent* X les condamna de nouveau, en 1653.

L'abbé *Racine*, dans son histoire ecclésiastique, et *Pluquet*, dans son dictionnaire des hérésies, ont donné de courtes analises du livre de *Jansenius*. Elle tient plus de deux cents pages dans ce manuscrit de *Visaguet*. Celui-ci est terminé, 1.° par un *traité* intitulé : *Manuductio ad intelligentiam doctrinæ* Augustini *contra pelagianos*. Il tient quatre-vingt-douze pages. 2.° Par une *Réponse* aux raisons de ceux qui ont prétendu que les cinq propositions ne se trouvoient pas dans le livre de *Jansenius*. Cette *réponse* a trente-deux pages. 3.° Par une *Thèse théologique* soutenue à Toulouse, en 1659, par le P. *Jean Ferreri*, jésuite, sur les matières théologiques qui occupoient alors si fort les esprits.

1167. Intrigues des jansénistes découvertes par la cour de France. — *In*-4.° de 301 pag.

Les *Intrigues*, dont il est ici question, précédèrent l'enlèvement de M. *Genet*, évêque de Vaison, auteur de l'ouvrage intitulé : *La morale de Grenoble*, et sont relatives à cet évêque, qui fut bientôt après emprisonné à l'île de Rhé.

Ce manuscrit renferme, en outre, un *abrégé* de l'histoire du monastère des filles de l'enfance, fondé à Toulouse par l'abbé *Ciron* et Mad. de *Mondonville*. Cette *histoire*, imprimée plus au long à Avignon, en 1734, fut brûlée l'année suivante par arrêt du parlement de Toulouse. Cet *abrégé* manuscrit se trouve dans plusieurs Bibliothèques. Le volume vient de celle du séminaire de *St.-Irénée* de Lyon.

1168. Mémoire pour M. l'abbé de *St.-Cyran.* — *In-4.°* env. 200 pag.

L'auteur de cet écrit est *Martin* de *Barcos*, neveu, par sa mère, du célèbre abbé de *St.-Cyran*, et qui lui succèda dans son abbaye. Il avoit étudié la théologie à Louvain sous *Jansenius*, et il en soutint la doctrine dans ses ouvrages. La plupart sont relatifs aux matières de la grace et aux querelles qu'elles firent naître. On ne croit pas que celui-ci ait été imprimé. *Barcos* mourut, en 1768, très-âgé.

1169. Observations sur la réponse de M. *Arnauld*, à l'écrit de M. *Diroys*, docteur de Sorbonne. — 4.° de 138 pag.

A la suite de ce manuscrit, on trouve l'*examen* de l'écrit du docteur *Diroys*, par *Antoine Arnauld* et *Nicole*.

Diroys avoit soutenu que tous ceux qui ne croient pas *Jansenius* coupable d'hérésie étoient présomptueux et téméraires. Cet écrivain mourut chanoine d'Avranches.

1170. Mandement de S. E. le cardinal de *Bissy*, évêque de Meaux. — *Fol.* de 244 pag.

Ce *Mandement*, relatif à la juridiction ecclésiastique, fit grand bruit. Il fut imprimé, en 1732, à Paris, chez la veuve *Mazières*. A peine parut-il que le gouvernement arrêta la vente et fit retirer presque tous les exemplaires mis en circulation. M. de *Saléon*, archevêque de Vienne, en avoit reçu un dont le cardinal de *Bissy* lui avoit fait don. Le cardinal de *Fleury*, alors ministre, le lui demanda pour le supprimer;

supprimer ; l'archevêque ne put le refuser ; mais avant sa remise, il en fit faire cette copie dont il fit présent ensuite à la Bibliothèque de Lyon.

A la suite de ce mandement, on en trouve un autre du même cardinal, aussi manuscrit, sur l'autorité que *Jésus-Christ* a donnée à son église.

Ce cardinal, dont le nom étoit *Henri Thiard* de *Bissy*, se fit l'ardent défenseur de la constitution *Unigenitus*, sur laquelle il a publié un traité complet, en deux volumes *in*-4.° Il est mort octogénaire, en 1737.

1171. Eclaircissemens du fait et du sens de *Jansenius*, par *Denis Raymond*, licencié en théologie. — 2 vol. *in*-4.°

Ce manuscrit, bien conservé, et dont le caractère est net et lisible, a été fait en 1660. L'auteur s'efforce de prouver, 1.° que ce n'est point manquer au respect et à la soumission que l'on doit au pape et aux évêques, que d'éclaircir ce fait, que les cinq propositions condamnées ne sont point contenues dans le livre de *Jansenius*, ni quant aux expressions, ni quant aux sens ; 2.° que celui-ci n'a rien enseigné qui ne soit reconnu pour orthodoxe ; 3.° que les disciples de S. *Augustin* n'ont jamais soutenu les propositions condamnées ; 4.° qu'on ne peut trouver, dans l'histoire ecclésiastique, aucun exemple qui puisse autoriser le procédé employé contre *Jansenius* et ses partisans.

Denis Raymond est le nom supposé que prit *Noël* de *Lalane*, célèbre docteur de Sorbonne, pour composer cet ouvrage. Celui-ci employa toute sa vie à défendre *Jansenius* et sa doctrine, et il fit imprimer plus de quarante ouvrages sur ce sujet maintenant si

oublié. On ignore si celui-ci a été publié. Son auteur est mort à Paris en 1673.

1172. Prévarications du père de la *C.....*, confesseur du roi, au préjudice des droits et des intérêts de sa majesté. — *In*-4.° de 726 pag.

Ce manuscrit offre un mélange de prose et de vers contre le P. de la *Chaize*. On lit en tête ceux-ci :

Saint père, vous voulez faire venir à Rome,
Le bon père la *Chaize*, estimant qu'il soit homme,
Un peu trop remuant pour les droits de son roi,
Et vous croyez cela comme article de foi;
Avoir ce sentiment d'un homme si paisible!
Ah! saint père, qui se pourra
Persuader après cela
Que le pape soit infaillible.

Les principales pièces ensuite sont : *Le mort déterré*, et des *Stances* sur les mœurs des cardinaux.

1173. Mémoires et pièces contre le jansénisme. — *Fol.* env. 800 pag.

Ce recueil offre plusieurs écrits de diverses mains. Il commence par les mémoires du prétendu président de *Tolose*, sur lesquels *Reboulet* a composé ses remarques historiques sur les filles de l'Enfance. On trouve à la suite, 1.° une *Histoire* de ces filles fondées à Toulouse, par l'abbé *Cyron* et Mad. de *Mondonville*. 2.° Un *Mémoire* sur l'affaire de la régale à Pamiers. 3.° Un *autre*, sur les désordres et les abus du diocèse de *St.-Pons*, suivi de lettres et de diverses pièces relatives à l'interdiction de l'évêque de ce diocèse.

1174. Recueil sur la constitution *Unigenitus*. — 3 vol. *in*-4.°

Les principales pièces du premier volume sont : la bulle de *Clément* XI, le mandement du cardinal de *Noailles* portant condamnation des réflexions du P. *Quesnel* sur le nouveau testament, le dialogue entre un confesseur et un pécheur, la protestation des neuf évêques, le mémoire de la congrégation de *St.-Lazare*, les douze articles approuvés par *Benoît* XIII, les questions sur l'acceptation apparente, le mémoire sur le silence des églises d'Allemagne, l'écrit de M. *Hamon*, l'instruction de l'évêque de Bayeux, le formulaire, la protestation de l'évêque de Senez contre le concile d'Embrun, les réflexions sur les ordonnances des évêques de Luçon, de la Rochelle et de Gap, l'instruction de M. de *Senez* sur le jubilé, la consultation des avocats sur le concile d'Embrun.

Le second volume présente un grand nombre de lettres de divers évêques et du cardinal de *Noailles*, la justification des réflexions du P. *Quesnel* par *Bossuet*, la requête de plusieurs libraires de Paris, le mémoire du *Dauphin* au pape, la conversation du P. le *Tellier* et de l'abbé *Bochard*, le préjugé légitime, les instructions pastorales des évêques de Luçon, de la Rochelle et de Gap, l'*errata* de l'évêque de Soissons, les lettres et le mandement de l'évêque de *St.-Pons*, les conférences pour la paix de l'église, la simple vérité contre le P. *Ferrier*, jésuite, la délibération du clergé, en 1662.

Le troisième volume offre la réponse à la lettre de dom *Matthieu Petitdidier*, le mémoire du clergé contre le plaidoyer de M. *Talon*, le rétablissement des Jésuites à Amiens, en 1608, les lettres à M. *Godin*,

au P. *Amelote*, à un bachelier; le *factum* contre les Jésuites de Besançon, l'extrait des mémoires de M. de *Canaye*, ambassadeur, la remontrance à l'abbé *Olier*, le testament de l'évêque de *Pamiers*, l'examen de la lettre du clergé, en 1663, les faux soupçons d'erreur contre le P. *Annat*, la lettre de l'évêque de *Comminges*, en 1664, la réfutation de la fausse relation du P. *Ferrier*, enfin la consultation des avocats de Paris dans la cause de l'évêque de Senez.

Ces trois volumes sont de la même main et d'une belle écriture. Celui qui a entrepris ce travail, y a sûrement employé plusieurs années.

1175. Recueil sur la constitution et le quiétisme. — *Fol.*

Ce volume offre :

1. *Lettres de M.* Arnauld *à un évêque, d'une personne de qualité à l'occasion du quiétisme, du P.* Quesnel *sur la mort de M.* Arnauld, *de l'évêque de Châlons, de l'évêque de Bayonne, des Bénédictins de la province de Bourgogne et de la Chaize-Dieu, de diverses personnes à M. l'abbé* Tricaud *sur la constitution et l'affaire de M.* de Senez, *de M. l'archevêque de Cambray au pape, d'un provincial sur le sujet d'un cas de conscience décidé par quarante docteurs de la faculté de Paris, de l'évêque de* St.-Pons *à M.* de Cambray, *de l'archevêque d'Arles aux supérieurs des couvens de son diocèse, de l'archevêque d'Embrun, du* 31 *mars* 1731.

2. *Plaintes des jansénistes de ce qu'on les appelle hérétiques.*

3. *Réponse sur le mandement de M. l'évêque de Nevers.*

4. *Réflexions sur la lettre de M. le régent.*

5. *Autres, pour les évêques de France condamnés par arrêt du parlement.*

6. *Observations sur le canon des nouveaux cas réservés.*

Cet écrit de quarante-huit pages a pour auteur M. *Alziari*, curé de *St.-Sorlin* de Valoire en Dauphiné; il est écrit de sa main.

7. *De l'infaillibilité du pape.*

8. *Remarques sur la défense de la constitution.*

Cet opuscule est de l'écriture de M. l'abbé *Tricaud.*

1176. Recueil sur la constitution et le formulaire. — *In*-4.° env. 160 pag.

Ce recueil comprend :

1. *Cas proposé par un docteur touchant la signature de la constitution, et réponse de l'évêque d'Alet.*

2. *Lettre de* Jansenius, *évêque d'Ipres, au pape* Urbain *VIII, contenant la dédicace de son livre.*

Cette lettre avoit été supprimée dans la première édition de l'*Augustinus*; mais elle a été réimprimée à Paris, chez *Sébastien Mabre-Cramoisy*, en 1666.

3. *Lettre au P.* Annat, *jésuite, sur ses remèdes contre les scrupules.*

4. *Autre, de la sœur* Magdeleine *de* Ste.-Malthide, *religieuse de Port-Royal, à l'archevêque de Paris, sur la rétractation de sa signature du formulaire.*

5. *Autre, à la mère* Marie *de* Ste.-Dorothée.

Elle a été imprimée, en 1667. La mère *Dorothée* fut élue abbesse de Port-Royal du fauxbourg *St.-Jacques.*

6. *Remontrance charitable à* Louis *de* Cicé *nommé à l'évêché de Sabula.*

7. *Règlement de vie prescrit à un pénitent.*

8. *Deux lettres du P.* Quesnel.

Elles sont datées de 1712.

1177. Recueil théologique — *In*-4.° env. 700 pag.

Ce *Recueil* est formé de cent pièces diverses dont la plupart sont relatives aux disputes sur le jansénisme ; les unes en vers, les autres en prose.

Parmi les premières, on peut distinguer :

1. *Les épitaphes d'*Arnauld, *de* Pavillon, *évêque d'Alet*, *d'*Antoine *le* Maistre, *de l'abbé de* Sept-Fons, *du duc de* Bourgogne.

2. *Satyre en dialogue contre les financiers.*

Elle est de 1706, et bien versifiée.

3. *Requête du bourreau d'Orléans contre les Jésuites.*

Il les accuse d'avoir usurpé ses droits, en déchirant solennellement plusieurs livres de Port-Royal dans la chapelle de leur maison, en 1710.

4. *Antonii Arnaldi* satyricum et apologeticum.

5. *Epigrammes de* Racine *et de* Boileau.

6. *Ballade sur* Escobar, *par la* Fontaine.

7. *Mandement de l'évêque de Bethléem.*

8. *Dialogues entre le P.* Gonzalez *et le P. recteur des Jésuites de Rome*, *entre le P. le* Tellier, *confesseur du roi*, *et le P. de la* Rue.

9. *Vers sur le portrait du P.* Quesnel.

Dans les morceaux en prose, on trouve :

1. *Des lettres de* Jansenius *au pape* Urbain *VIII avec la dédicace de l'*Augustinus ; *plusieurs de le* Roy *à* Nicole, *de* Nicole *à l'archevêque de Paris*, *du grand* Arnauld, *du cardinal* Baronius *à l'archevêque de Vienne*, *de* Villars, *de* Deslions *au cardinal le* Camus, *de l'abbé de* Rancé *au maréchal de* Bellefons, *à l'évêque de Meaux et à M. de* St.-Vallier, *de* Quesnel, *de* Fénélon *sur le livre des* Maximes des saints, *du chanoine* Feuillet *sur divers sujets*, *de*

l'évêque d'Alet sur la régale, de la mère Angélique *à la reine mère, de l'abbé de* St.-Cyran *et de* Fléchier.

2. *Relation d'un voyage au diocèse d'Alet, par* Gastaudi *et* Temple, *en* 1677.

3. *De la simonie des religieuses.*

4. *Mémoire du prince de* Conti *sur les obligations d'un gouverneur de province.*

5. *Mémoire de l'université de Paris contre les Jésuites.*

6. *Conversation du P.* Canaye *avec le maréchal d'*Hoquincour.

7. *Harangue du cardinal de* Noailles *à l'ouverture de l'assemblée du clergé, en* 1710.

8. *Discours de* Clément *XI en honneur du cardinal de* Tournon.

9. *Censure de* Quesnel *et de ses réflexions morales sur le nouveau testament.*

10. *Réponse à la neuvième lettre de Port-Royal sur l'hérésie imaginaire.*

Elle a été imprimée à Paris, en 1666. Elle est ici suivie de l'examen de cette réponse, et de plusieurs lettres sur le même objet.

11. *Oraison funèbre du Cardinal de* Tournon.

Elle fut prononcée à Rome dans la chapelle du pape, le 27 novembre 1711, par *Charles Majel*, l'un des bibliothécaires du Vatican, et elle a été imprimée, en 1712, avec des *explications* sur l'histoire des missions de la Chine.

12. *Harangue faite à* Louis *XIV sur la paix, par le cardinal de* Polignac, *à la tête de l'Académie française.*

Elle est connue et publiée dans les *œuvres* de celui-ci.

1178. Recueil des lettres pastorales, mandemens et discours synodaux les plus curieux qu'ayent faits et publiés dans leurs diocèses les archevêques et évêques de France, pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. — *In*-4.° de 228 pag.

Ce manuscrit, fait par un capucin de Lyon, en 1716, offre une écriture remarquable par sa netteté et sa beauté. On trouve dans ce *Recueil* la bulle de *Clément* XI, l'ordonnance de l'évêque de Marseille, de l'archevêque d'Alby; les discours des évêques d'Angers, d'Amiens, de Valence; les mandemens des évêques d'Apt, de Fréjus, d'Oléron, de Nîmes, de Gap, de Beauvais, d'Aire, d'Agde; des archevêques de Lyon, d'Arles, de Narbonne, de Reims; la liste de ceux qui ont accepté la constitution; la lettre écrite au pape par l'assemblée du clergé de France, en 1714, et le bref en réponse du souverain pontife.

1179. Recueil théologique. — *In*-4.° env. 1200 pag.

Ce recueil, d'une très-belle écriture, comprend les pièces suivantes :

1. *Mémoire des nullités du bref de* Clément *XI*.

2. *Autre, sur les lettres-patentes que l'on pourroit envoyer au parlement pour l'enregistrement du décret de* Clément *XI*.

3. *Considérations sur la censure faite par l'évêque d'Apt de la décision du cas de conscience.*

Cet ouvrage a été imprimé. Il est relatif, ainsi que les suivans, au fameux cas de conscience de 1702.

1180. Recueil théologique sur les cas de conscience. — *In-4.°* env. 350 pag.

Ce recueil comprend :

1. *Résolutions des cas de conscience.*

Ils sont extraits de la théologie de Grenoble, par *François Genet*, évêque de Vaison, qui parut, en 1715, en huit volumes *in*-12. Plusieurs en ont trouvé les *résolutions* trop sévères. Son auteur fut long-temps retenu prisonnier à l'île de Rhé.

2. *Extrait des conférences d'Angers.*

Il est relatif au cas de conscience.

3. *Extrait du dictionnaire de* Pontas *sur le même objet.*

L'écriture de ce manuscrit n'est point facile à lire.

1181. Recueil sur les querelles théologiques du jansénisme. — *Fol.*

Ce recueil comprend les opuscules suivans :

1. *Considérations sur l'ordonnance du cardinal de* Noailles *contre la décision du cas de conscience.*

2. *Lettres de M.* Petit-Pied, *d'un évêque à un évêque*, *de* Henri Arnauld, *de M.* l'Attaignant, *prieur de* St.-Victor, *et de l'abbé de* Tillemont *sur le cas de conscience.*

3. *Lettre de dom le* Masson, *général des Chartreux, au P. de la* Chaize, *confesseur du roi, et réponse de celui-ci.*

4. *Lettres du P.* Alexandre, *dominicain, au pape* Clément *XI*, *d'un théologien à un premier président sur l'autorité de l'église pour juger du sens des livres dogmatiques.*

5. *Rétractation de M.* Vitasse, *docteur de Sorbonne.*

6. *Moyen court et facile pour réunir tous les esprits sur ce qu'on doit penser du jansénisme.*

7. *Lettres du cardinal le* Camus *à l'abbé de* Tencin, *du P.* Gourdan, *religieux de* St.-Victor, *à l'abbé de* St.-Ruf, *de M. de l'*Attaignant *à l'évêque de Valence, avec la réponse, et mémoire relatif à cette lettre.*

8. *Lettre de M. de* Tillemont *à l'abbé de la Trappe, et réponse.*

9. *Projet d'une lettre de l'abbé de* Rancé *à M. de* Tillemont.

10. *Lettre de M. de* Ste.-Beuve *à l'évêque d'Angers.*

11. *Remarques critiques sur cette lettre.*

12. *Eclaircissement sur l'infaillibilité des jugemens de l'église.*

Il a été imprimé dans les mémoires de Trévoux, du mois de juin 1703, et on a attribué cet opuscule au P. le *Tellier.*

13. *Cas de conscience par les religieux de ....*

14. *Lettre de l'évêque de Comminges sur les éclaircissemens de M. de* Lalane, *et remarques sur cet objet.*

15. *Lettre écrite à M. le comte d'*Avaux, *par les disciples de S.* Augustin.

On l'a attribuée à M. *Ernest Ruddens*, ami de M. *Arnauld.*

16. Reverendo patri *de la* Chaize.

Ce sont des anagrammes et des accrostiches sur le nom du confesseur du roi. Dans *Franciscus* de la *Chaize*, l'auteur a trouvé ces mots : *Hic sal, decus Franciæ.*

17. *Ode contre les jansénistes.*

Elle est en vers français très-médiocres.

On a joint à ce recueil manuscrit deux imprimés;

le premier est intitulé : *Cas de conscience*, proposé par un confesseur et résolu par les docteurs de la faculté de Paris ; le second, publié à Louvain, en 1700, a pour titre : *Infallibilitas ecclesiæ in judicando*.

1182. Recueil de pièces. — N.° 1, *in*-4.° de 548 pag. v.

Ce *Recueil* renferme des opuscules imprimés et d'autres qui sont manuscrits. Ils sont tous relatifs aux affaires et disputes sur la constitution.

Parmi les premiers on trouve l'instruction de l'évêque d'Auxerre qui condamne les propositions extraites des cahiers dictées par le jésuite le *Moyne;* le mémoire en réponse à cette instruction; les remontrances contre l'évêque d'Auxerre qui furent attribuées au P. *Segault;* la nouvelle instruction pastorale par l'évêque d'Auxerre contre les remontrances des Jésuites ; le recueil des censures des archevêques et évêques contre le livre intitulé : *Apologie pour les casuistes*, livre qui fut publié en 1657, et fit grand bruit dans le clergé; la lettre de l'évêque de Montpellier, portant défense de lire l'*Année chrétienne*, par le *Tourneux*, et les *Pensées chrétiennes* tirées de l'Ecriture ; la censure par l'assemblée du clergé de France du livre intitulé : *Dissertation sur la validité des ordinations des Anglois*, par le P. le *Courayer ;* le mandement et la lettre pastorale du cardinal de *Noailles* contre ce livre.

Parmi les manuscrits, on lit la question, si la remontrance des Jésuites contre l'évêque d'Auxerre est une juste défense, comme ils le disoient, ou un nouvel attentat contre la saine doctrine ? L'ordonnance de l'évêque d'Auxerre portant suppression des congrégations chez les Jésuites ; le *nouveau Guichotisme;*

la *Conscience*, pièce de vers; la lettre du P. le *Courayer* au cardinal de *Noailles;* les logemens du clergé, en 1729.

Cette critique loge le cardinal de *Noailles* à l'hôtel du Caméléon, vis-à-vis les Innocens; les Jésuites, à l'hôtel du Chien-Couchant, rue des Mauvais-Garçons; le chancelier, à l'hôtel de l'Ecrevisse, rue de l'Arbre-Sec; le P. *Tournely*, à l'hôtel de l'Esprit-Follet, contre la Sorbonne; les abbés de cour, à l'hôtel du Pied-de-Veau, rue des Morfondus, etc. . . . .

On trouve encore le mandement de l'évêque d'Auxerre qui défend de réciter un office relatif à la fête de S. *Grégoire* VII; un arrêt du parlement contre cet office, du 20 juillet 1729; enfin, celui du conseil d'état qui saisit les revenus de l'évêque de Montpellier, et déclare ses bénéfices vacans pour avoir refusé de signer le formulaire.

1183. Recueil des pièces. — *In*-4.° de 544 p.

Ce recueil est entièrement consacré à des opuscules contre les Jésuites et aux matières sur la bulle. Les principales sont :

1. *Onguent pour la brûlure.*

Longue pièce de vers, faite en 1666.

2. *Le* Pater *et le* Credo *des Jésuites.*

Aussi en vers.

3. *Jésuitographia.*

En vers latins rimés.

4. *Divers sonnets, dixains et quatrains.*

5. *Mémoire sur les motifs qui ont déterminé la moitié des juges du parlement de Provence à condamner le P.* Girard *au feu.*

Ce mémoire a quatre-vingt pages. Le texte est accompagné de notes et de citations.

6. *Bulle de* Clément *XII commençant par les mots* Verbo Dei.

7. *Anecdote sur l'intrigue des Jésuites pour faire canoniser* François Regis, *mort vicaire de la Louvée en Vivarais.*

Cette anecdote rapporte une rétractation de M. de *Satilleux* faite verbalement par lui, dans un dîné donné par l'abbé de *Valorge*, demeurant place de Belle-Cour à Lyon. Il s'y plaignit de ce qu'on lui avoit fait signer, dans le procès-verbal de canonisation, qu'il avoit été témoin de miracles qu'il n'avoit jamais vus.

8. *Les neuf lamentations de la société.*

9. *Relation de la mission, faite en* 1734, *relativement au jubilé de* St.-Jean *de Lyon.*

10. *Mandement de l'évêque de* St.-Papoul *et pièces relatives.*

11. *Lettre des dames de la paroisse de* St.-Louis, *à Paris, au P. le* Fèvre, *jésuite.*

Ces dames se plaignent de ce que les Jésuites avoient prêché dans leur paroisse, le lundi de Pâques 1734, qu'il n'étoit point permis aux femmes de parler de religion, et que de leurs conversations étoient nées plusieurs hérésies.

12. *Les cent une propositions.*

C'est une chanson qui a cent un couplets.

13. *Neuvième discours de l'abbé* Fleury *sur les libertés de l'église gallicane.*

14. *Profession de foi des prêtres missionnaires de la congrégation de* St.-Joseph *de Lyon.*

Elle fut donnée, sur la demande de l'archevêque, le 20 novembre 1735. La première signature est celle de M. *Picheret*, directeur.

15. *Relation de la cruauté commise envers les*

frères Segnoret *de Munau, près de Bouillon, que les Jésuites ont fait pendre.*

16. *Lettre de l'évêque de Montpellier au roi, en* 1728.

17. *Instruction pastorale*, du même, *sur la condamnation de l'évêque de Senez.*

18. *Nouveau jeu de cadrille sur les affaires du temps. — Paraphrase sur le pseaume* Ecce nunc benedicite. — *Chansons diverses. — Docilité chrétienne sur les matières de la grace.*

Ce manuscrit vient de la collection de M. *Adamoli.*

1184. Pièces théologiques. — *In*-4.° env. 600 pag.

La plupart des pièces de ce recueil sont relatives à la bulle *Unigenitus.* Il comprend :

1. *Discours de l'évêque d'Angers dans le synode qu'il tint le* 16 *mai* 1714.

2. *Ignatius* à *Loyolâ*, benedictinus.

Ce discours fut prononcé à Rome, en 1624, par le P. *Pressin*, de Toulouse.

3. *De la conception de Notre-Dame.*

4. *Lettre d'un clerc tonsuré à MM. les membres de l'assemblée du clergé.*

5. *Lettre du cardinal de* Tournon *à l'évêque de Conon, vicaire apostolique à la Chine.*

6. Decreta *Alexandri* VII contra varias propositiones morales.

Ces décrets sont du mois de septembre 1665.

7. Acta universitatis Pictaviensis.

Ils sont relatifs à la bulle du pape *Innocent* contre les cinq propositions.

8. *Ordonnance de l'évêque de Clermont, et mandement de l'archevêque de Paris sur le formulaire.*

9. *Lettre de l'évêque d'Alet, et mémoire contre la signature des pères de l'Oratoire.*

10. *Ordonnance de l'archevêque de Paris qui condamne la traduction du nouveau testament, imprimé à Mons.*

11. *Protestation de MM. des missions étrangères contre les libelles des Jésuites.*

12. *Testament d'*Etienne *de* Caulet, *évêque de Pamiers.*

13. *Censure de quelques propositions sur l'administration des sacremens, par l'évêque d'Arras.*

14. *Bref et réponse du cardinal d'*Estrées *sur le droit de régale.*

15. Oratio de Spiritu Sancto.

16. *Requête au roi pour la justification du nouveau testament français imprimé à Mons.*

17. *Considérations sur l'infaillibillité du pape.*

18. *Censure du livre d'*Amédée *de* Guemenée, *par le pape* Innocent *XI.*

19. *Lettre des religieux de Cluni au pape, et réponse.*

20. *Bulle sur le pouvoir des neveux du pape régnant.*

21. *Lettre du P. de la* Chaize *à M.* Spon, *et réponse de ce dernier.*

22. *Remarques sur le mandement de l'évêque d'Angers.*

23. *Edit du roi sur la déclaration du clergé relative à la puissance ecclésiastique.*

24. *Lettre de l'évêque de Pamiers au pape* Innocent *XI sur sa promotion au souverain pontificat.*

25. *Protestation du P.* Cerle *contre l'assemblée de Toulouse.*

26. *De la traduction du nouveau testament des jansénistes.*

27. *Lettre sur les divers sentimens de l'infaillibilité du pape.*

28. *Décret du maître du sacré palais sur le petit office de l'immaculée Conception.*

29. *Lettre au roi par l'assemblée de l'Oratoire, et autre de l'abbé de la Trappe au maréchal de* Bellefond.

30. *Harangue de* Sébastien Foscarini, *ambassadeur de Venise, au roi, en* 1680.

31. *Lettre de l'évêque de* St.-Pons *à l'évêque de Toulon, et mandement de l'évêque de Conon.*

32. *Traduction de la lettre d'un officier de la cour de Rome, en* 1680.

33. *Lettre de l'assemblée du clergé au roi, au sujet d'un bref du pape, et réflexions sur cette lettre.*

34. *Bulle latine de* Jean *XXII qui réforme l'ordre de* Grammont, *en* 1317.

35. *Profession des nouveaux convertis de Dauphiné.*

36. *Ordonnances de l'archevêque de Paris et du grand vicaire d'Embrun contre le nouveau testament de Mons.*

37. *Mémoire de cé qui s'est passé à Rome et à Pamiers au sujet de la régale, par la* Borde.

38. *Lettre de l'abbé de la Trappe à l'abbesse de* Vif, *en* 1678.

39. *Remarques sur la bulle du pape et les livres de* Jean Vernant *et d'*Amédée Guemenée.

40. *Lettre de* Nicolas Pavillon, *évêque d'Alet, à M. de* Perefixe, *archevêque de Paris, et autres de M.* Cerle.

41. *Mandemens des archevêques de Paris, de Rouen, des évêques de Pamiers, de Séez, de Tulle sur la signature du formulaire.*

42. Decretum circa indulgentias.

43. *Lettre d'un chanoine sur l'affaire de la régale.*

44. *Lettre de la reine* Anne *d'Autriche au pape* Innocent

Innocent *X*, *sur la décision des questions relatives au jansénisme.*

45. Epistola cleri gallicani ad *Innocentium* XI, 1682.

46. Breve ad regem circa jus regalitæ.

1185. Diverses pièces du parti. — *Fol.* env. 400 pag.

Ce recueil offre plusieurs pièces qui ont été imprimées et d'autres qui ne le sont pas, sur le jansénisme, le P. Quesnel, et l'affaire des quatre évêques. Les principales sont :

1. *Protestation faite à Dieu par* Anne Eugénie, *religieuse de Port-Royal.*

2. *Apologie de M.* Arnauld *en forme de testament.*

3. *Lettre à M. l'abbé de la Trappe sur celle qu'il a écrite à l'abbé* Nicaise, *touchant la mort de M.* Arnauld.

4. *Lettres du P.* Quesnel *au vicaire-général de l'archevêque de Malines, à M. le chancelier, à un archevêque, et au P. de la* Chaize.

5. *Requête du prêtre* Ernest Ruth *d'*Ans *au marquis de* Bedmar.

6. *Problême ecclésiastique proposé à l'abbé* Boileau.

7. *Lettre à l'archevêque de Paris sur son mandement.*

8. *Cas de conscience par un confesseur de province.*

9. *Sentiment de M.* Petit-Pied *sur l'infaillibilité de l'église.*

10. *Nullités du bref du pape* Clément *XI.*

11. *Requête au roi par les religieuses de Port-Royal.*

1186. Ecrits sur la bulle *Unigenitus.* — *In-4.°*

Ce recueil contient :

1. *Mandemens de l'évêque de Belley pour la*

publication de la bulle, de l'archevêque d'Embrun, du 16 *décembre* 1730, *de l'archevêque de Cambray sur le bref du pape.*

2. *Lettres à M.*[lle] des Vertus *à Port-Royal, à un théologien, à l'archevêque de Paris sur son ordonnance de* 1696, *de M.* le Camus *prêtre d'Orléans, d'un janséniste à un évêque sur le silence imposé au sujet de la constitution.*

3. *Testament spirituel et temporel de* Jean Soanen, *évêque de Senez.*

Soanen, malheureux, exilé à la Chaize-Dieu en Auvergne, y mourut âgé de quatre-vingt-quatorze ans, le 25 décembre 1740, et fut enterré, par ordre de la cour, dans une chapelle intérieure de cette abbaye.

4. *Requête du clergé de France au roi.*

Elle est datée du 11 juin 1752.

5. *Lettre en réponse au mémoire sur le refus des sacremens.*

Cette lettre de quarante-huit pages a été imprimée en 1751.

6. *Discours de M. l'évêque de Carcassonne à ses curés, en* 1754.

7. *Remontrances du parlement au roi.*

8. *Mémoire de M. l'abbé de l'*Etang, *docteur de Sorbonne.*

9. *Lettres à M. l'archevêque de Tours sur son mandement de* 1714, *des neuf évêques au roi, de M. de* Cambray, *du cardinal le* Camus *évêque de Grenoble.*

10. *Brefs du pape sur le mandement de M. de* St.-Pons.

11. Miserere *de M. de* Chauvelin *à M. le cardinal de* Fleury.

12. *Lettres de l'évêque de Montpellier, de l'évêque*

de Senez à l'abbesse de Maubuisson, d'un docteur du collége de la Sapience à un docteur de Sorbonne, de l'assemblée du clergé au roi, des évêques de la Rochelle et de Luçon au roi, de M. de Fénélon à M. de Senez, d'une dame française au pape, à M. l'abbé Tricaud.

13. *Mémoire d'un prélat à M. le duc d'Orléans pour demander des explications sur la constitution.*

14. *Extraits des nouvelles ecclésiastiques.*

15. *Discours de l'évêque d'Angers.*

16. *Lettre pastorale de l'évêque de Boulogne.*

17. *Opuscules de M.* Tricaud *sur la constitution.*

1187. Opuscules sur la constitution. — Pet. *in*-4.° env. 800 pag.

Ces opuscules sont :

1. *Les jansénistes convaincus par eux-mêmes.*

Le jésuite de *Pierre*, de Dôle, est auteur de cet écrit.

2. *Lettre du cardinal* Baronius *à M. de* Villars, *archevêque de Vienne.*

3. *Requête des gros pécheurs de Paris à M. le cardinal de* Noailles.

Elle est en vers.

4. *Lettre de M. de* Barcos, *abbé de* St.-Cyran; *autre, d'un prêtre du Puy aux Jésuites ; autres, du P.* Dey *provincial, du général de la congrégation de* St.-Maur, *d'un Limousin garde du corps, d'un jésuite de Billon, de* Josse *le* Clerc *directeur du séminaire d'Orléans.*

Ce dernier étoit prêtre de *St.-Sulpice*, et il écrivit ces lettres en 1709.

5. *Justification de* Jansenius *sur les cinq proposi-*

tions, circulaire de l'évêque de Montpellier, lettre de Jacques Jubré.

Ce dernier, fugitif de la chartreuse de Lugni, s'étoit réfugié en Hollande, en 1726.

6. *Lettres de l'évêque de Comminges au roi, du P.* Duchesne, *dominicain à Lyon, au cardinal* Ferrari, *de l'abbé de* Rancé *à l'abbé de* Tillemont, *du curé de Seure, de l'empereur au cardinal d'*Althon, *de M.* Arnauld *à une fille de condition élevée à Port-Royal, d'un chartreux de Beaune, d'un théologien de Rome.*

7. *Mémoire sur les nullités du bref de* Clément *XI, du* 12 *février* 1703; *protestation des Chartreux opposans; observations de M.* Diroys *sur le livre du P.* Annat.

Ce livre d'un jésuite est intitulé : *Moyens de guérir les scrupules.*

8. *Preuves qu'on n'a jamais condamné personne dans l'église sans l'entendre; opuscules divers.*

Ces opuscules sont de l'écriture de M. l'abbé *Tricaud*, chanoine d'Ainay.

1188. Motifs du P. *Quesnel* pour sa justification contre l'archevêque de Malines. — Pet. *in*-4.° de 252 pag.

Après la défense du P. *Quesnel*, on trouve diverses pièces publiées par lui pendant sa prison, tels que son acte de récusation, ses requêtes au roi, aux états de Brabant et au marquis de *Bedmar*, sa protestation contre le placard affiché contre lui à Bruxelles, en 1704.

Le volume est terminé par l'ouvrage suivant :

— *Observances et constitution d'une maison reli-*

gieuse, par la R. mère Agnès *de Port-Royal.* — Pet. *in*-4.° de 152 pag.

Ces réglemens contiennent trente-trois chapitres.

La mère *Agnès*, sœur du grand *Arnauld*, succéda, à sa sœur *Angélique Arnauld*, dans le gouvernement de la maison de Port-Royal; elle a publié deux ouvrages *in*-12, l'un intitulé, l'*Image de la religieuse parfaite et imparfaite;* et l'autre, le *Chapelet secret du S. sacrement.* Celui-ci fut supprimé à Rome. La mère *Agnès* mourut en 1671.

1189. Pièces concernant l'abbaye de Port-Royal. — *In*-4.°

Les principales pièces de ce recueil sont relatives au procès entre les religieuses de Port-Royal de Paris et celle de Port-Royal des Champs. On y trouve la bulle du pape *Clément* XI, du 27 mars 1703, relative à cet objet, les lettres des religieuses au roi et au pape sur cette bulle, l'effusion de cœur sur l'enlèvement des religieuses, les réflexions de la mère *Angélique* pendant sa captivité, l'avertissement sur les prétendues rétractations des religieuses, l'histoire abrégée de l'abbaye de Port-Royal depuis sa fondation en 1204, jusqu'à l'enlèvement des religieuses en 1709.

Ce dernier écrit a été imprimé à Paris, en 1710.

1190. Mémoires à consulter pour l'abbaye de Port-Royal. — Env. 200 pag.

A la suite du mémoire, on trouve les plaidoyers prononcés à l'officialité, et celui du promoteur.

1191. Remarques sur l'apologie des filles de Port-Royal. — *In*-12 env. 1000 pag.

Ce manuscrit, d'une assez mauvaise écriture, renferme un grand nombre de lettres et de pièces relatives à la

signature du formulaire, à la suppression des religieuses de Port-Royal des Champs.

1192. Liste de 190 livres jansénistes ou suspects de jansénisme.

Cette liste est divisée en cinq classes : 1.° les livres condamnés par l'église universelle ; 2.° ceux condamnés par le S. Siége ; 3.° ceux prohibés par les évêques de France ; 4.° les livres suspects ; 5.° les livres quiétistes autorisés par les jansénistes.

1193. Recueil de plusieurs sujets de morale. — *In*-4.° env. 500 pag.

RECUEIL. MÉLANGES.

Ce manuscrit, d'une écriture grosse, correcte et lisible, offre une foule de petites pièces en vers et en prose. Il commence par un catéchisme sur l'avent, la résurrection, la Pentecôte, la Toussaint, la dévotion à la Ste. Vierge, les péchés, l'eau bénite, la tentation, la rechute, la fuite du monde, la préparation à la communion et les jugemens téméraires. Ce catéchisme est par demandes et réponses. Il est suivi, 1.° d'une *Méthode* pour l'oraison, et d'un *Règlement* de vie pour les personnes du monde. 2.° D'un *Alphabet spirituel* offrant des sujets de méditations. 3.° D'une *Paraphrase* du *Pater*. 4.° De *Prières* pour les heures de la journée. 5.° De *Sentences* pieuses et de *Maximes* de la sagesse mises en vers. 6.° De *Vers* sur la grande chartreuse. 7.° De la *Traduction* aussi en vers français des sept pseaumes de la pénitence. 8.° D'une *Règle* pour la conduite chrétienne. 9.° De deux *Sermons* enfin, sur les spectacles et la pudeur, qui ont pour auteur M. l'abbé *Clément*, aumônier du roi de Pologne.

Celui-ci, mort en 1771, acquit de la célébrité dans

la prédication ; et ses sermons ont été imprimés en quatre volumes *in*-12. On n'a pas vérifié si ceux du manuscrit se trouvent compris dans ce recueil.

1194. Recueil. — *In*-4.° env. 600 pag.

Ce volume commence par un manuscrit, à la suite duquel on trouve quelques opuscules imprimés.

Le manuscrit a pour titre : *Des souffrances chrétiennes.* Il est divisé en dix-neuf chapitres, et finit par une longue prière, pour demander à Dieu le bon usage des maladies. Cet ouvrage a peut-être pour auteur *Claude Laurent*, religieux dominicain, dont on lit le nom sur la première page du volume.

1195. Recueil de pièces théologiques. — 8.° env. 240 pag. vél.

Les pièces contenues dans ce volume sont :

1. *Vie de S.* Ignace, *évêque d'Antioche.*

Ce saint, disciple de S. *Pierre*, comparut devant l'empereur *Trajan*, et lui parla avec courage en faveur des chrétiens ; puis il marcha à la mort et fut exposé à deux lions qui le dévorèrent, l'an 101 de *Jésus-Christ*. Les sept *Epîtres* qu'il a laissées sont pleines d'énergie et de force. Cette vie est divisée en plusieurs chapitres, dans lesquels ces *épîtres* sont analisées.

2. *Vie souffrante de* Jésus-Christ *au très-saint sacrement de l'autel.*

C'est la copie d'un opuscule de l'abbé de *St.-Cyran*.

3. *Instructions pour une reine chrétienne.*

Elles sont divisées en soixante-deux articles, et suivies de la *Pratique spirituelle* de *Marie de Portugal*, duchesse de Parme.

4. *Traité du S. sacrement.*

5. *De la purification de la Vierge et de la fuite en Egypte.*

6. *Conduite des pasteurs et des saints à l'égard de ceux qui ne commettent que des péchés véniels.*

Ce petit traité théologique offre beaucoup d'érudition, et l'analise des sentimens de tous les pères sur l'objet qui y est traité.

1196. Mélanges de piété. — 8.° de 500 pag.

Ces mélanges sont dédiés à la Vierge, *objet précieux des complaisances éternelles du Créateur.*

Ils renferment, 1.° une *Retraite* de dix jours; 2.° une *autre*, pour les dévots à *Marie ;* 3.° les *Moyens* de bien faire neuvaine. La plus grande partie du texte est encadré dans des lignes rouges.

1197. Recueil de piété. — 8.° de 132 pag.

Ce manuscrit contient :

1. *Moyens pour aider à connoître* Jésus-Christ.
2. *Introduction à la vie chrétienne.*
3. *Obligations de la vie chrétienne.*
4. *Paraphrase sur le pseaume cent deux.*

1198. Œuvres de piété et de morale. — 8.° env. 600 pag.

Ce manuscrit, d'une jolie écriture, est précédé et suivi de plusieurs feuillets en blanc. Il renferme :

1. *Traduction de l'ecclésiastique.*

2. *Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies.*

Elle est attribuée à *Pascal.*

3. *De la pauvreté, par M. l'abbé de* St.-Cyran.

Ce traité est divisé en quatre cent vingt-un articles.

4. *Lettre* du même *à Mad. la comtesse de* Brienne *sur le respect que l'on doit aux prêtres.*

5. *Extrait de quelques homélies de S.* Chrysostôme *sur la pauvreté volontaire et évangélique*, par le même.

6. *Extrait de divers traités de S.* Basile *sur la prière, l'obéissance, la charité fraternelle, la tempérance et la pauvreté chrétienne.*

7. *Extrait du traité de S.* Cyprien *sur la discipline des vierges.*

8. *Extrait du cinquante-troisième sermon de S.* Augustin *sur l'humilité des vierges.*

9. *Autres, du traité de S.* Basile, *de S.* Fulgence, *sur la virginité.*

10. *Traité du S. sacrement, par M. l'abbé de* St.-Cyran.

11. *Traité du purgatoire, traduit de l'italien de Ste.* Catherine *de Gênes, par M. le* Maistre *de* Sacy.

12. *Maximes sur l'amour du prochain.*

Elles sont au nombre de trente-trois.

13. *Pratiques chrétiennes.*

14. *Effet de la charité, par la mère* Arnauld, *abbesse de Port-Royal.*

15. *De la confession.*

16. *De l'oraison mentale.*

17. *Méditations de la pénitence.*

18. *Renouvellement des vœux du baptême.*

19. *Chapelet du S. sacrement, par M. de* St.-Cyran.

La plupart de ces opuscules paroissent avoir été copiés, en 1640, par M. *Dubois*, de Vincennes.

1199. Doctrine et conférences de M. *Nicolas Pavillon*, évêque d'Alet, 1663. — *In-4.°* env. 280 pag.

Ces conférences sont au nombre de quarante-neuf, et ont pour objet la gravité du péché, la pénitence, la mort, le jugement, l'enfer, la contrition, la confession, la satisfaction, la restitution, le pardon des injures, la profanation des fêtes, les danses, la médisance, l'impiété, la charité, l'emploi du temps, la patience, la sobriété, l'endurcissement. Elles sont rédigées par demandes et réponses.

On trouve à la suite une retraite pour les régens du collége.

Nicolas Pavillon, ami de *Vincent* de *Paule*, fut mis, par lui, à la tête des assemblées de charité, et nommé, par le cardinal de *Richelieu*, à l'évêché d'Alet. Ces conférences sont peu connues. On doute même qu'elles aient été imprimées. On sait que le *Rituel*, publié par cet évêque, quoique l'un des mieux faits de ce genre, fut condamné par un décret de *Clément* IX, en 1668.

1200. Copie d'un écrit de M. *Bouin* sur M. *Ollier*, suivie des maximes pieuses et de prières. — 8.° de 294 pag.

L'écriture de ce manuscrit est encadrée dans des lignes rouges; il appartint à M. *Fyot* de *Vaugimois*, directeur du séminaire de *St.-Irénée*.

Jean-Jacques Ollier fut l'instituteur et le premier supérieur des prêtres de *St.-Sulpice*. Le P. *Giry* a publié sa vie.

Les maximes sont tirées des pères de l'église et des lettres de M. de *Bernières*.

Celles-ci sont suivies, 1.° d'une *Pratique* chrétienne pour toutes les actions de la journée; 2.° de *Réflexions* sur les litanies du S. sacrement, avec des méditations pour chaque jour de l'octave de cette fête; 3.° de *Considérations* sur la vie de *Jésus* dans l'eucharistie; 4.° d'autres sur le sacrement de pénitence et la communion.

1201. La vérité catholique à M. l'abbé d'*Ainai*, lieutenant - général es pays de Lyonnois, Forez et Beaujolois. — 8.° de 56 pag. mar. ro. fil. tr. dor.

Cet opuscule, dont le texte est encadré, est divisé en sept chapitres sur le gouvernement de Dieu sur ses créatures, les obligations dues à la providence, le plaisir qu'il y a d'être vertueux, les peines réservées au méchant, la fuite des mauvaises compagnies. Son auteur se nomme de *Marolles*. C'est peut-être l'abbé de ce nom.

1202. Entretiens des ordinans sur les matières de dévotion. — *In*-4.° de 322 pag.

Ces entretiens sont partie en français et partie en latin. Ils ont pour objet l'oraison mentale, la vocation, la sobriété, la tonsure, les ordres mineurs, la chasteté, le sous-diaconat et le diaconat, la charité, la prêtrise, la science des évêques et des prêtres, la vie ecclésiastique. Le manuscrit est bien conservé, et vient de la Bibliothèque du séminaire de *St.-Irénée* de Lyon.

1203. Réflexions adressées à Dieu sur les calamités spirituelles de notre siècle. — *In*-4.° de 156 pag. vél.

Ces réflexions sont précédées de la traduction d'un discours latin contre ceux qui jugent de la vérité par la seule autorité de la multitude. Elles sont divisées en trente paragraphes dont la table indique les sujets. Ce manuscrit offre une écriture lisible et correcte.

1204. Des choses appartenantes à la vertu de religion et au culte divin en général. — *In*-4.° de 904 pag. v. tr. dor.

Ce manuscrit offre une écriture moderne, encadrée dans des lignes, et vient de la Bibliothèque des Récollets de Lyon. Il est divisé en un grand nombre de chapitres qui traitent de la nécessité et de la construction des temples, de la dotation, dédicace et consécration des églises, de leur profanation, du droit de patronage, des ustensiles, vases, vêtemens relatifs au culte, des hôpitaux et léproseries, des tours sacrées, cloches, porches, sacristies, cimetières, orgues, instrumens de musique, des tabernacles, piscines, images, reliques, miracles et cononisations.

1205. Mémorial et écrits du P. *L. B.* sur divers sujets. — *In*-4.° env. 200 pag.

Ce manuscrit renferme, 1.° des prières et exercices pieux sur la retraite, l'adoration du S. sacrement, la dévotion du rosaire, le renouvellement des vœux du baptême et les différentes fêtes de l'année; 2.° quatre lettres à une veuve sur la manière de vivre chrétiennement.

1206. Œuvres du P. de *Gondren*. — *Fol.* de 358 pag.

Ces œuvres sont des espèces de pensées ou de sujets de méditations sur une foule d'objets pieux. Une longue table, placée à la fin du volume, les indique.

1207. Opuscules du P. *Honoré Fabri*. — Grand *in*-4.° env. 400 pag.

Ce volume renferme treize lettres et douze songes sur divers sujets; plus, des traités sur l'infaillibilité du pape, l'autorité des conciles, la juridiction des évêques, l'opinion probable et la doctrine de *Jansenius*.

1208. Opuscules ecclésiastiques recueillis des constitutions canoniques, des ordonnances des princes et des historiens ecclésiastiques. — *Fol.* de 292 pag.

Ces opuscules ont pour objet les hérétiques, les Juifs, les dîmes, les sacremens, les églises, les personnes ecclésiastiques, les conciles, les mariages, la pluralité des femmes, la taxe et le formulaire des expéditions en cour de Rome. Chacun de ces articles présente un sommaire des autorités et des passages tirés des saints pères et des auteurs anciens. C'est le fruit de lectures savantes dont les extraits sont bien faits.

1209. Opuscules théologiques, par M. de *Visaguet*. — *In*-4.° de 144 pag.

L'auteur, originaire de cette province, se retira à Port-Royal, où il mourut en 1648. Ces opuscules sont un commentaire en français de divers chapitres

de l'évangile de S. *Matthieu*. L'écriture du manuscrit est très-lisible.

1210. Mélanges de théologie. — Pet. *fol.*

Les opuscules contenus dans ce volume sont :

1. *Explication sur le rituel*, 36 pages.

Le rituel est le livre d'église relatif à ses rits ou cérémonies. Cette explication a pour principal objet l'administration des sacremens.

2. *Parallèle de l'ancienne doctrine de l'église tirée de S.* Augustin, *et des opinions de l'hérésie de* Calvin, 41 pages.

Le but de l'auteur est de prouver que la doctrine de l'église n'a jamais varié, qu'elle est la même de nos jours que du temps de S. *Augustin*, et que celui-ci est d'un sentiment entièrement opposé à celui des calvinistes. Le traité est divisé en deux parties dont la dernière offre douze sujets de parallèles.

3. *Entretien sur le sacrifice de la messe*, 11 pages.

L'auteur traite de la grandeur et de l'excellence de ce sacrifice, des cérémonies que l'église a prescrites, et des dispositions avec lesquelles il faut le célébrer ou y assister.

4. *De la pureté de cœur*, 8 pages.

5. *Remarques sur les polyglotes*, 7 pages.

On appelle *polyglote*, le recueil des livres sacrés avec leur traduction en plusieurs langues. On décrit ici les polyglotes du cardinal *Ximènes*, d'*Augustin Justiniani*, le psautier de *Jean Potken*, le pentateuque des Juifs de Constantinople, les polyglotes de *Jean Draconite*, d'*Antoine* le *Chevalier*, de *Raimondi*, et celle dite d'Anvers. L'auteur n'a pas fait mention de la polyglote de *Walton*.

6. *Lettre à Mad. de* Rochebonne, 7 pages.

Celle-ci étoit supérieure du monastère de la Visitation à Lyon. L'auteur de la lettre est le P. de la *Platière* qui y rend compte des tracasseries éprouvées par lui à Grenoble au sujet d'une prédication sur le royaume de Dieu.

7. *De l'explication de l'apocalypse.*

Au huitième siècle, le pape *Etienne* fit un crime à *Ambroise Autpert* d'avoir osé entreprendre l'explication de l'apocalypse; celui-ci se défendit, en disant qu'on ne pouvoit le condamner sans faire le procès à S. *Jérôme*, S. *Augustin*, S. *Ambroise* et S. *Grégoire.* M. *Bailheron*, principal du collége de Jujurieux en Bugey, paroît être l'auteur de cet opuscule.

8. *Ordonnance de* Victor Amédée *II*, *duc de Savoie, en faveur des religionnaires des vallées de Pragelas, de Lucerne et de la Pérouse.*

Elle est du 23 mai 1724.

9. *Morale de l'amour ou théologie des saints.*

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première traite des principes généraux de l'amour de Dieu; la seconde examine les règles des mœurs, et considère l'amour de Dieu relativement aux commandemens; la troisième regarde ce même amour dans les sacremens.

10. *Traité du prêt à jour.*

L'auteur est contraire à ce que le prêt porte intérêt.

11. *De la lecture de l'Ecriture-sainte.*

Il manque les vingt-huit premières pages de ce traité qui en a trois cent trente-une, et qui est divisé en vingt chapitres.

1211. Mélanges de théologie. — Pet. *in*-4.° de 555 pag.

On trouve dans ce volume :

1. *Maximes chrétiennes*, 87 pages.

Elles ont pour objet Dieu, l'ame, l'innocence, la grace, l'humilité, la félicité des bienheureux, la prédestination, l'oraison et la charité.

2. *Règles générales pour la conduite d'une ame qui veut s'avancer dans les voies de la grace*, 72 pages.

Opuscule de M. l'abbé de *St.-Cyran*.

3. *Avis spirituels ou miroir des religieux*, 52 pages.

Ces avis sont précédés d'une épître à la vierge *Marie*.

4. *Traité de l'usure*, 62 pages.

M. de *Flecelle*, docteur de Sorbonne, en fut auteur en 1668.

5. *Portrait de l'amitié chrétienne*, 33 pages.

C'est un extrait de la doctrine de S. *Chrysostôme* sur ce sujet.

6. *Lettre de M.* Thiers, *curé de Vibraye, à M. l'évêque du Mans sur M.lle* Rose, 43 pages.

On attribuoit des miracles à celle-ci. L'interrogatoire que lui fit subir le curé prouve qu'elle ne cherchoit qu'à faire des dupes. Elle répondit à la demande si elle étoit mariée, qu'elle ne s'en rappelloit pas.

7. *Différend entre les habitans de Troyes, dont les uns veulent des Jésuites et les autres n'en veulent pas*, 35 pages.

Il s'agissoit de leur accorder ou de leur refuser le collége de cette ville.

8.

8. *Conduite des confesseurs*, 40 pages.

L'auteur examine quelle doit être leur conduite à l'égard des bilieux et des mélancoliques, des savans et des ignorans, des possédés, des gens de qualité et des mondains.

9. *Le chrétien solitaire à la campagne*, 20 pages.

Opuscule de M. de la *Croix*.

10. *Remarques sur l'ouvrage du P.* Thomassin, *relatives à l'histoire des conciles*, 28 pages.

Ces remarques sont au nombre de quarante-sept.

11. *Avis pour une ame pénitente*, 12 pages.

Ils ont pour auteur *Nicolas Pavillon*, évêque d'Alet.

12. *Instruction pour bien entendre l'Ecriture*, 25 pages.

13. *Pratiques chrétiennes*, 28 pages.

1212. Traités divers de théologie. — 2 vol. *in*-4.°

Le premier volume comprend les articles suivans :

1. *Renouvellement des vœux de la Trappe.*

2. *Traité des vertus*, 134 pages.

Cet ouvrage a pour objet la foi, l'espérance, la charité, la religion, la pureté d'intention, la prudence, la mortification, la pénitence, l'humilité, la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, la tempérance, la force, la patience et la mansuétude. L'auteur n'est pas nommé.

3. *De l'ancienne pratique de la pénitence publique.*

4. *Cas de conscience sur les résignations et les obligations des héritiers.*

5. *Mandement de l'évêque d'Arras contre la comédie.*

Cet évêque est *Guy* de *Sève* de *Rochechouart.*

6. *Du travail des mains des religieuses.*

Ce sont des instructions, en quarante-huit pages,

adressées à une religieuse, et divisées en trois parties. La première prouve la nécessité du travail ; la seconde détermine quels sont les travaux auxquels une religieuse peut s'appliquer ; la troisième traite de l'esprit avec lequel tout travail doit être entrepris.

7. *Le jubilé des deux compères.*

C'est un dialogue entre *Blaise* et *Julien* sur les obligations du jubilé.

8. *Du mystère de l'Incarnation.*

L'auteur cite l'opinion du pape *Agathon*, assis sur la chaire de S. *Pierre*, en 678, et les décisions des conciles généraux d'Ephèse et de Chalcédoine.

9. *De l'amour de Dieu.*

C'est une copie, d'une belle écriture et en quarante-une pages, d'un opuscule du P. *Mallebranche.*

10. *De l'efficacité du baptême et de sa nécessité.* — *Des miracles de* Jésus-Christ.

Dans ce dernier opuscule, l'auteur combat *Voolston* qui a cherché à expliquer allégoriquement les miracles.

11. *Lettre sur la conduite d'une mère obligée de plaider contre ses enfans.*

12. *Arrêt du parlement contre une thèse soutenue en Sorbonne.*

Cet arrêt est du 16 janvier 1663. Les magistrats y entrent dans de grands détails de controverse.

13. *Lettre d'un ecclésiastique sur les enterremens dans les églises des religieux.*

14. *Règlement pour un séminaire.*

Les premières pages de cet opuscule manquent.

15. *Dissertation sur le jeûne.*

Elle est savante ; les citations en sont placées en marge ; elle paroît être de l'écriture de M. l'abbé *Tricaud*, chanoine d'Ainay.

16. *De l'amour de Dieu.*

Manuscrit très-raturé et qui paroît de la main de son auteur.

Le second volume renferme les mémoires suivans :

1. *Traité de la pénitence.*

Il est de l'abbé de St.-*Cyran.*

2. *Conférences sur le péché et la pénitence.*

Elles sont par demandes et réponses.

3. *Relation des miracles qui ont eu lieu dans la ville de la Roche par l'intercession de S.* François Xavier, 62 pages. — *Information et certificats de ces miracles*, 57 pages. — *Attestation de l'évêque de Lausanne.* — *Lettre de M. l'évêque de Genève au P. supérieur de la Roche*, 96 pages.

Ces divers écrits ont précédé la canonisation de S. *François Xavier*, sollicitée vivement par les Jésuites. Les guérisons miraculeuses s'opéroient à la Roche, en 1702, par l'application d'une bague que portoit, dit-on, à son doigt l'apôtre des Indes.

4. *Requête des curés et sociétaires de la congrégation de* St.-Claude *en Bourgogne à M. l'archevêque de Lyon.*

Elle a pour objet de faire changer plusieurs dispositions de régime ecclésiastique établies par un synode, tenu le 21 octobre 1705.

5. *Relation de la vision de* François Michel.

Celui-ci étoit un maréchal-ferrant de la ville de Salon en Provence, qui déclara avoir vu, le 8 décembre 1696, un spectre qui lui fit une révélation relative au roi. *Michel* partit pour Versailles et alla faire sa déclaration à M. de *Barbézieux*, et au monarque lui-même, auprès duquel il fut admis, ainsi que chez Mad. de *Maintenon*.

6. *Lettre de* Corneille, *archevêque d'Utrecht.* — *Autre, de la marquise de* Buons, *sur sa conversion.*

Mad. *Buons* étoit calviniste, et elle embrassa, en 1767, la religion catholique. La lettre est autographe et signée d'elle.

On trouve encore dans le même volume quelques autres opuscules relatifs à l'interprétation de l'Ecriture-sainte.

1213. Remarques sur différens sujets, tirées des livres de M. *Nicole.* — *In*-12 de 309 pag.

Ce manuscrit, d'une assez mauvaise écriture, paroît avoir été fait par la sœur *Arsène*, religieuse.

1214. Lettres théologiques. — *In*-12, v.

Ces lettres, dont l'auteur ne se nomme pas, sont adressées, 1.° au P. *Héry* sur la science moyenne et les anges; 2.° à M. *Benedicti*, chanoine de *St.-Agricole* d'Avignon, sur la conception de la *Vierge;* 3.° à un jésuite sur la liberté, le péché originel, l'origine de l'ame, l'enchaînement des principes de S. *Augustin*, les prières pour les morts, l'application des prières faites pour autrui, le corps mystique de *Jésus-Christ;* 4.° au P. *Depon* sur la prémotion dans l'état d'innocence.

Ce recueil, dont quelques pièces sont datées de 1663, est terminé par le commencement d'un *sermon* sur la passion.

1215. Lettres de morale. — 8.° env. 500 pag. mar. noir fil. tr. dor.

Ces lettres manuscrites datent de 1699 et 1700. Le texte est encadré dans des lignes rouges. L'auteur y

traite de la foi, de Dieu, de l'espérance, de la sainteté des vierges, de la charité chrétienne, du don de persévérance, de la grace et de la nécessité de la prière.

1216. Lettres pieuses. — *In*-12 de 148 pag.

Elles ont rapport aux dispositions utiles dans la retraite et pour les exercices de la vie religieuse.

1217. Le ciel ouvert à tous les hommes. — 4.° env. 160 pag.

Pierre Cuppé, chanoine régulier de *St.-Augustin* HÉTÉ-
et curé de Bois dans la diocèse de Saintes, est auteur RODOX.
de cet écrit. Il circula long-temps en manuscrit, et cette copie est de 1717. Il fut imprimé, en 1768, *in*-8.° Les opinions qu'il renferme ne sont point orthodoxes et se rapprochent de celles d'*Origène*. *Cuppé* a prétendu prouver, par l'écriture et la raison, que tous les hommes seront sauvés. *Jacques Bernard*, dans ses *Nouvelles de la république des lettres*, du mois d'avril 1703, attribue le même sentiment à *Jean Mestrezat*, et dit qu'il avoit composé un traité manuscrit sur ce sujet. Aussi a-t-il passé auprès de quelques-uns pour avoir écrit l'ouvrage du curé de Bois.

1218. Censures de la Sorbonne. — *In*-4.° env. 500 pag.

Ce recueil renferme un grand nombre de *censures*, imprimées et manuscrites, de la faculté de théologie de Paris, depuis 1555 jusqu'en 1638. Plusieurs ont été publiées par d'*Argentré*.

On trouve dans ce volume :

1. *Un catalogue des livres censurés depuis* 1544 *jusqu'en* 1556.

Ces livres y sont notés par ordre alphabétique.

2. *Un grand nombre de censures sur les matières relatives au jansénisme et au libre arbitre.*

3. *Arrêt du parlement de Paris rendu, en* 1561, *contre* Tanguerel, *bachelier en théologie, qui avoit soutenu dans ses thèses la suprématie des papes sur le temporel des rois.*

4. Censura quorumdam librorum *Joannis* de *Monluc.*

Jean de *Monluc* fut évêque de Valence, et publia un livre imprimé à Paris, chez *Vascosan*, intitulé : *Instructions chrétiennes sur les commandemens de la loi.* Ses opinions ne convinrent pas à la faculté.

5. *Censures de* 1562, *contre ceux qui désaprouvent le culte des images. — Autre, de* 1564, *contre les propositions du théologien* Vigor. — *Autre, de* 1566, *contre les annotations de* Réné Benoît *sur la bible. — Autre, de* 1571, *contre le livre intitulé :* Theatrum vitæ humanæ.

6. Responsio ad *Gregorium* XIII.

Le pape *Grégoire* XIII avoit consulté la faculté de théologie de Paris sur la réformation du calendrier. C'est ici sa réponse. On trouve à la suite une notice des raisons qui avoient engagé le pape et le roi de France *Henri* III de retrancher dix jours de l'an 1582.

7. *Réponse des docteurs de théologie sur la question, s'il faut prier pour le roi dans le canon de la messe. — Requête au duc d'*Aumale, *gouverneur de Paris, sur l'édit d'union. — Conclusion de la faculté*

sur les moyens d'assurer la paix entre les théologiens. — Lettres de Sixte *V.*

Ces pièces sont relatives à la ligue et aux dissensions politiques et religieuses du temps.

8. *Censure du livre ayant pour titre :* Chronologie septénaire, *faite en* 1605. — *Autre, contre la réponse apologétique à l'*anti-Coton. — *Arrêt contre l'ouvrage de* Jean Mariana, de Rege et regis institutione. — *Autre contre le traité* de Potestate summi pontificis in temporalibus, *par le cardinal* Bellarmin. — *Edit de* Philippe, *roi d'Espagne, contre le traité de la monarchie de Sicile.*

Ce dernier traité a été inséré par le cardinal *Baronius* dans le onzième volume de ses annales ecclésiastiques.

9. *Censure du livre de* Duplessis Mornay, *intitulé :* Le mystère d'iniquité, *ou* Histoire de la papauté.

L'auteur, grand guerrier, ami intime de *Henri* IV, a beaucoup écrit en faveur du parti protestant; ce qui le fit surnommer *le pape des huguenots.* L'ouvrage dont il est ici question fut imprimé, *in*-4.°, en 1611.

10. Summa eorum quæ acta sunt in disputationibus capituli generalis Dominicorum, 1611.

On disputa beaucoup dans ce chapitre général, tenu par les Dominicains, au mois de mai 1611, sur la question, si le pape est au-dessus des conciles. On trouve à la suite un extrait de divers passages du docteur *Navarrus* sur le même objet.

11. Censura libri *Becani.*

Cette condamnation fut ordonnée par le pape *Paul* V, effrayé du pouvoir extrême que le jésuite *Bécan* attribuoit au souverain pontife sur le temporel des rois. *Bécan* fut confesseur de l'empereur *Ferdinand* II.

La plupart de ses écrits furent brûlés par arrêt du parlement de Paris rendu, en 1762.

12. Censura in librum de republicâ ecclesiasticâ.

L'ouvrage sur la *république ecclésiastique*, en trois volumes *fol.*, eut pour auteur *Marc-Antoine* de *Dominis*, d'abord jésuite, puis archevêque de Spalatro en Dalmatie, ensuite apostat, et qui mourut de poison au château *St.-Ange*, en 1625. Cet auteur y soutint que *Jean Hus* avoit été injustement condamné par le concile de Constance; que les prêtres ne sont point obligés aux vœux de chasteté; que l'église de Rome ne peut prétendre aucune suprématie sur les autres; que l'ordre n'est point un sacrement, et que tout laïque peut recevoir le S. *Esprit* et faire les fonctions du sacerdoce; que la papauté n'est qu'une invention politique, et que l'inégalité de puissance entre les apôtres n'a eu aucun fondement dans l'évangile. Une sentence de l'inquisition ordonna que le corps de *Dominis* seroit brûlé à Rome avec son livre dans le champ de *Flore*.

13. Censura libri *Petri Milhard*.

Cette censure est datée de l'an 1619. *Pierre Milhard*, bénédictin, publia un livre intitulé : *Le guide des curés et confesseurs*; il est l'objet de cette censure.

14. Censura libri *Consentini*.

Consentini, minime italien, avoit soutenu que *Jésus* avec ses apôtres n'avoit jamais mangé de viande, et qu'il pouvoit être considéré à cet égard comme le fondateur de son ordre.

15. Censura questionum regularium.

L'ouvrage intitulé *Questiones regulares* parut, en 1609, en 4 vol. *fol.*, et eut pour auteur le portugais *Emmanuel Rodriguès*, religieux franciscain, mort à Salamanque, en 1619.

16. Censura in librum cujus titulus est : *Verax historia de tribus energumenis in partibus Belgii.*

Cette censure est de 1623. Elle est suivie d'une autre contre le livre de la *Vocation des Magiciens*, et d'une déclaration de la faculté de théologie sur celui de *Jean Barnes* intitulé : *De equivocationibus.* Ce dernier traité fut imprimé en 1625, *in*-8.° La même année, son auteur, supérieur des Bénédictins de Douai, fut conduit à Rome, jeté dans les cachots de l'inquisition où il mourut après trente ans de détention.

17. *Censure, en* 1725, *contre l'ouvrage intitulé :* Mysteria politica. — *Autre, en* 1626, *contre l'ouvrage du jésuite* Antoine Santarel.

Ce Jésuite, célèbre par son enthousiasme en faveur des papes, leur donne tout pouvoir, non-seulement sur les revenus des états, mais encore sur la vie des princes. Après cette censure de la Sorbonne, le parlement de Paris fit brûler son livre par la main du bourreau. Le docteur *Richer* a recueilli et fait imprimer plusieurs pièces relatives à cette condamnation. A la suite de la censure et de l'arrêt du parlement, on lit dans le manuscrit, 1.° une déclaration des Jésuites qui désavouent la doctrine de *Santarel*, et qui adhèrent à sa condamnation. La première signature de cette déclaration est celle du P. *Coton*, confesseur du roi. 2.° Un décret de l'université. 3.° Des lettres de *Louis* XIII au premier président de *Verdun.* 4.° Un édit du conseil. Ces quatre pièces sont relatives à la même affaire.

18. *Censure de la somme théologique du jésuite* François Garasse.

Ce jésuite, né à Angoulême, se rendit célèbre par ses prédications entremêlées de bouffonneries. Sa *Somme de théologie* fut imprimée, en 1625, *in-fol.* Tout

y est expliqué dans le style le plus trivial, le plus indécemment familier. Après la censure de la Sorbonne, rapportée dans ce manuscrit, on trouve la déclaration de *Froger*, syndic de la faculté, et les propositions extraites de l'ouvrage censuré.

19. *Censure des opuscules théologiques de* Pierre Picherel, *imprimés à Leyde*, *en* 1629. — *Rétractation de* Jacques Gaffarel, *auteur du livre des* Curiosités inouies.

Ce dernier, né en Provence, fut bibliothécaire du cardinal de *Richelieu*. Il réunit, à l'érudition la plus profonde, à la connoissance de toutes les langues, une crédulité singulière à la magie et à la vertu des talismans. L'ouvrage, censuré ici, fut imprimé à Hambourg, en 1676, 2 vol. *in*-12. On en a fait plusieurs éditions, mais celle-ci est la plus estimée.

20. *Rétractation d'*Edmond Amyot *de l'opinion par lui soutenue sur l'ordination des prêtres*, *en* 1628. — *Censure de quelques propositions extraites d'un livre de* Louis *de* Balzac. — *Autre*, *du contrat de vente passé entre les Jésuites et l'évêque* Beaumanoir. — Censura propositionum, ex hiberniâ delatarum. Cette censure de divers ouvrages écossais a été imprimée à Paris, chez *Morel*, en 1631, *in*-4.°

21. *Censure du livre intitulé :* Les heureux succès de la piété, *par le capucin* Ives. — *Lettres circulaires des évêques de France sur le même ouvrage.* — *Propositions extraites du livre.*

Celui-ci obtint en peu de temps trois éditions à Paris. Son auteur, après avoir exercé dans cette ville la profession d'avocat, se fit capucin, et a publié beaucoup d'écrits remarquables par les idées les plus bizarres. Dans celui qui est ici censuré, il s'est plu à élever l'ordre religieux fort au-dessus du clergé séculier.

22. *Edit du conseil de 1633, qui défend à la Sorbonne de censurer les livres de* Petrus Aurelius *et du jésuite* Sirmond.

Ce savant jésuite, dans sa querelle avec l'abbé de *St.-Cyran*, auteur du gros volume, *in-fol.*, imprimé sous le nom de *Petrus Aurelius*, soutint plusieurs opinions qui ne plurent point au clergé de France.

23. *Censure du livre de* Nicolas Torel, *trinitaire, intitulé :* Le palais de la chasteté.

Cet ouvrage mystique et curieux parut à Paris, en 1634. Parmi les articles censurés par la Sorbonne, on peut distinguer ce passage de l'ouvrage : « Dieu a donné la vie aux femmes ; elles sont pour lui l'une des plus préticuses pierreries qu'il aye détachées de son immortelle essence.... Je sais bien cependant qu'il y en a maintes aujourd'hui qui ont l'esprit si tortu que les plus droites intentions leur semblent toutes de travers... Oh! que c'est un rare oiseau en terre qu'une femme constante! elle est aussi rare qu'un corbeau blanc ou un cigne noir. A la vérité, c'est une très-belle fleur qu'une femme armée de constance; mais c'est une fleur que nos jours ne produisent plus, et la graine en est perdue. .... On les voit attirer les impudiques, et bien souvent aux dépens d'un pauvre mari qui, bon homme qu'il est, ignore ainsi qu'un autre *Moïse*, que sa tête soit fourchue. .... Elles pensent déjà être deux lieues par delà le paradis, lorsqu'elles voyent leurs amans prosternés à leurs pieds, les dévorer d'un œil affamé d'amour; elles contrefont les petites déesses pour se rendre plus aimables; et eux, ils les tiennent pour les seules divinités de leur ame, et les adorent avec encens et parfums. »

24. *Censure et édit du conseil privé du roi, relatifs*

à l'ouvrage ayant pour titre : Guidon des prélats et bouclier des pasteurs.

Pierre Morestel, né à Tournus en Mâconnais, publia cet ouvrage, en 1634. Le parlement de Rouen avoit condamné la censure qui en avoit été faite, lorsque *François* de *Harlay*, archevèque de cette ville, se rendit opposant à l'arrêt et le fit casser par le conseil.

25. *Censure du livre ayant pour titre :* Abrégé des priviléges et indulgences de la confrérie du S. scapulaire.

Cette confrérie se pourvut au conseil contre la censure, et prétendit qu'étant établie depuis plus de quatre cents ans, on ne pouvoit empêcher les confrères de contracter, par le moyen du scapulaire, une *alliance spirituelle* avec la *Vierge*.

26. *Censure par la Sorbonne du livre intitulé :* De la sainte virginité, *discours traduit de S.* Augustin, *avec des remarques.*

Claude Seguenot, prêtre de l'Oratoire, né à Avalon, publia cet ouvrage, en 1638, *in*-8.° Le P. *Joseph*, capucin, ami du cardinal de *Richelieu*, crut y voir une satire de sa conduite et de ses intrigues; il se plaignit au ministre qui fit mettre *Seguenot* à la bastille. La Sorbonne, pour plaire au cardinal, s'empressa de censurer l'écrit; et à la suite de cette censure, on trouve dans le manuscrit une déclaration de l'auteur qui rétracte tout ce qui a pu blesser les théologiens, et se soumet à leur jugement.

A la fin du volume, on trouve, 1.° un *arrêt* du parlement de Rouen, de 1632, qui ordonne que le livre intitulé, *Hermagni Loemelii Spongia*, sera lacéré et brûlé; 2.° la *censure* par l'évêque de

Grenoble du livre qui a pour titre : *Miroir de la piété chrétienne*, par *Flore* de *Ste.-Foi ;* 3.° la condamnation par la Sorbonne de *La mystique cité de Dieu*, par *Marie* d'*Agréda ;* 4.° une décision de la Sorbonne sur la *présence réelle*, donnée en 1561.

Marie, surnommée d'*Agréda*, parce qu'elle étoit supérieure du couvent de l'Immaculée-Conception dans cette ville d'Espagne, prétendit avoir reçu l'ordre de Dieu, dans une vision, d'écrire la vie de la *Vierge*. Cet ouvrage, traduit en français par le P. *Crozet*, récollet de Marseille, fut censuré très-vivement par la Sorbonne, en 1696. Cette traduction fut de nouveau réimprimée à Bruxelles, en 1717, et forme huit volumes *in*-12.

En général, toutes les pièces de ce manuscrit sont curieuses et le rendent précieux. La plus ancienne censure de la Sorbonne eut lieu, en 1347. Elle se trouve sur un ancien registre de la faculté, copiée sur les originaux, par *Noël Béda*, qui se trouvoit syndic de la Sorbonne, en 1524.

1219. Prières de Genève. — Gr. *in*-4.° env. 160 pag. mar. tr. dor.

Ces prières, à l'usage de l'église calviniste, sont distribuées pour l'office du matin et du soir de chaque jour de la semaine. L'écriture en est très-belle, moderne et encadrée dans des lignes. Celles-ci sont en rouge, ainsi que les titres. Le manuscrit, fait à Genève, a été envoyé de cette ville à la Bibliothèque de Lyon.

LANGUES MODERNES.

1220. Drame d'*Artaxerces* et d'*Esther*. — *Fol.* env. 400 pag.

ESCLAVON. Ce drame curieux, divisé en sept actes, avec un prologue et des intermèdes, est écrit dans l'antique langue esclavone. Le *verso* de chaque feuillet offre sa traduction en grec. Il paroît que cet ouvrage a été représenté, au milieu du dix-huitième siècle, devant *Alexis Michaëlowitz*, czar de Moscovie, qui fut père de *Pierre-le-Grand*.

Alexis mourut en 1677. Il aimoit les lettres, les sciences, et il fit traduire en langue russe plusieurs ouvrages étrangers. Ce prince embellit Moscou, bâtit d'autres villes, soumit les Cosaques, repoussa les Turcs et secourut contre eux les Polonais.

Le volume a été acheté par le P. *Ménétrier* qui en a fait don à la Bibliothèque.

1221. Commandement des troupes. — 3 vol. *in*-12, v.

ALLEMAND. Ce manuscrit offre les divers commandemens pour l'exercice de l'infanterie et de la cavalerie allemandes, d'après les anciennes ordonnances. Chaque page offre trois colonnes dont l'écriture est belle.

1222. Vido di S. *Honorat*. — *In*-12 de 384 pag.

PROVENÇAL. S. *Honorat*, archevêque d'Arles, fonda le célèbre monastère de Lérins, où il passa de longues années dans l'exercice des vertus et de la pénitence. Il avoit voyagé dans la Grèce, et mourut en 429. Son disciple, S. *Hilaire*, lui succéda sur le siége d'Arles, et ce

dernier écrivit la vie de S. *Honorat.* Celle-ci a été imprimée à Paris, en 1578, *in*-8.° Une autre vie de S. *Honorat* parut, en 1611, *in*-4.°, et c'est ce dernier ouvrage qui a été traduit ici en langue provençale. Il est divisé en trois livres, et terminé par un poëme rimé, dans la même langue, en honneur du même saint.

Lorsque le célèbre jésuite, *Daniel Papebroch*, s'occupoit à épurer la légende des absurdités dont elle fourmilloit, et travailloit avec ardeur aux *Acta sanctorum*, recueillis par les Bollandistes, les Jésuites de Lyon lui prêtèrent, en 1682, ce manuscrit sur S. *Honorat.*

1223. *Breviario d'amor.* — Pet. *fol.* de 488 pag.

Ce poëme, sur vélin, en antiques vers italiens, est ITALIEN. orné de vignettes, de fleurons et de culs-de-lampes dont les figures sont coloriées, mais très-grossièrement dessinées. Celles de la fin ne sont tracées qu'au simple trait. Le diable joue le plus grand rôle dans ces miniatures. Sans cesse il y paroît sous les formes les plus hideuses. Il conduit les marchands dans leurs navigations et souffle les tempêtes; il mène les dames au bal et à leur toilette; il met des instrumens dans la main des musiciens et le glaive dans celles des guerriers; il ne quitte pas les moines et s'enfonce avec eux dans leurs cellules. D'autres miniatures offrent les divers travaux champêtres, les principales histoires de la bible, les portraits des apôtres et des saints les plus connus.

Ce manuscrit est de l'an 1288. L'auteur du poëme paroît être *Jean Alberti.* C'est peut-être le même ouvrage qui a été imprimé, en 1471, *in*-4.°, sans

nom du lieu de l'impression, et sous ce titre : *Liber de amore, nec non tractatus de remedio amoris.* Ce livre est très-rare.

1224. *Conclave della sede vacante di P.* Innocentio *nono dove fu creato papa* Clemente *ottavo. — In-4.°* de plus de 1200 pag.

Ce manuscrit volumineux offre les détails, les négociations, les manéges du conclave qui eut lieu après la mort du pape *Innocent* IX, arrivée le 29 octobre 1591, et la promotion d'*Hyppolite Aldobrandin* à la papauté, le 30 janvier 1592. Celui-ci avoit été légat en Pologne, et il prit le nom de *Clément* VIII.

Le manuscrit renferme diverses autres pièces en italien.

1. *La liste des cardinaux créés par* Clément *VIII, en* 1593.

2. *Conclave tenu après la mort de ce dernier, en* 1605, *pour l'élection du cardinal de* Médicis *à la papauté, sous le nom de* Léon *XI.*

3. *Autre conclave, tenu après* Léon *XI, pour l'élection du cardinal* Borghese, *sous le nom de* Paul *V.*

4. *Election d'*Urbain *VIII à la papauté.*

Son nom de famille étoit *Maffé Barberin;* il monta sur le trône pontifical en 1623. Sa grande connoissance de la langue grecque le fit surnommer l'*abeille attique.*

5. *Conclave pour l'élection du cardinal* Pamphili *à la papauté, sous le nom d'*Innocent *X.*

Ce pape succéda à *Urbain* VIII, en 1644. C'est lui qui condamna les cinq propositions de *Jansenius.*

6. *Discours sur le conclave tenu après la mort d'*Innocent *X.*

Cette mort arriva le 6 janvier 1655, et le conclave s'ouvrit aussitôt, et élut pour pape le cardinal *Fabio*

Chigi

Chigi qui prit le nom d'*Alexandre* VII. Le manuscrit contient quatre relations différentes de ce conclave.

7. *Instruction donnée par le cardinal* Barberin *à l'évêque* Spada , *désigné nonce auprès du roi de France , copiée sur l'original.*

Ce cardinal se réfugia en France, et y mourut archevêque de Reims, en 1671.

8. *Instruction donnée à M.* Corsini, *nonce d'Innocent X auprès du roi de France.*

9. *Relation de l'ambassade de Rome , en* 1652, *par* Contarini.

10. *Lettre du cardinal* Sesi *sur l'écrit publié sous le nom de* Baly *de* Valence , *ambassadeur de France à Rome, en* 1654.

11. *Instruction de M.* Baly *de* Valence *à son successeur à l'ambassade de Rome.*

12. *Relation du gouvernement, des forces et de la puissance des principaux états d'Italie.*

13. *Etat présent de la Pologne.*

14. *Précis des raisons qui ont porté la reine de Suède à abdiquer la couronne.*

Cette abdication eut lieu , le 16 juin 1674; *Christine* laissa le gouvernement à *Charles - Gustave* son cousin germain. Elle donna pour raison apparente de sa retraite , l'amour des lettres et de la liberté , et elle fit frapper une médaille avec cette legende : *Le parnasse vaut mieux que le trône.*

1225. *Narratione dell'origine della congregatione de' frati capuccini. — In*-12 env. 300 pag.

Cette relation italienne sur l'origine et les progrès des Capucins, a pour auteur *Mario Vecchio*, religieux de cet ordre. L'écriture est de l'an 1600 environ.

1226. *Relatione d'Italia.* — *In*-4.° env. 220 pag.

Cette description, en langue italienne, comprend la situation, les confins, les villes, les châteaux, les forteresses, les mines, l'état militaire et maritime, la population et le genre de gouvernement de toutes les principautés d'Italie. L'ouvrage est terminé par une relation de la sédition arrivée à Naples sous *Masaniello*, et de la mort de ce dernier. Il fut massacré, le 16 juillet 1647, dans le couvent des Carmes.

Ce manuscrit mérite d'être lu, quoique tous les faits y soient narrés très-brièvement.

1227. *Relatione della corte e governo di Roma.* — *In*-4.° de 574 pag. mar. fil. tr. dor.

Ce manuscrit vient de la Bibliothèque de l'archevêque *Camille* de *Neuville*. Il renferme le détail des fonctions attribuées à chaque emploi de la cour de Rome, à chaque officier du pape, les rits et cérémonies du sacré palais, l'ordre des conclaves, le rang des cardinaux, et la forme d'élection des souverains pontifes.

1228. Journal de la cour de Rome, commençant au pontificat de *Nicolas* V, jusqu'en 1494. — Pet. *fol.* env. 600 pag.

Ce journal est écrit, partie en italien et partie en latin. Les premières pages manquent; les détails qu'il renferme méritent d'être comparés avec les historiens du temps, sur-tout pour les dates. C'est peut-être un extrait du grand journal de *Burchard*.

Ce manuscrit a été donné à la Bibliothèque de Lyon par le savant P. *Ménétrier*.

1229. *Raccolta di diverse feste, corse, tornei, balli fatti dai reali duchi di Savoia dall' anno* 1000 *sin' al* 1662. — 2 vol. *fol.* env. 1200 pag. chacun.

Ce manuscrit, entièrement en italien, renferme cent trois descriptions de fêtes, tournois, carrousels et ballets qui ont eu lieu en Savoie depuis le prince *Bérauld* qui célébra, en l'an 1000, par un grand ballet l'heureuse arrivée de son épouse *Catherine* revenant d'Allemagne, jusqu'à celui qui eut lieu, en 1662, pour la naissance d'un prince de Piémont. Chacune de ces fêtes offre des sonnets, des inscriptions, des monologues et des scènes dramatiques en vers italiens.

1230. *Relationi di* Gio. Michiele. — *Fol.* env. 700 pag.

Ce manuscrit italien est à longues lignes, et rapporte la négociation de *Jean Micheli*, nommé ambassadeur de la république de Venise à la cour de France, en 1550. Il est suivi de plusieurs autres opuscules écrits en italien.

1. *Relation de l'ambassade de* Bernard Navagerio *auprès du grand turc, en* 1552.

2. *Autre de l'ambassade du même à la cour de Rome.*

C'est plutôt une instruction diplomatique qu'une relation historique. Son auteur fut élevé, après son ambassade, à la dignité de cardinal.

3. Relatione di *Daniele Barbaro*.

Celui-ci fut envoyé comme ambassadeur de Venise en Angleterre, en 1550.

4. Il conclavista di *Felice Gualterio*.

C'est un traité de politique italienne.

5. Relatione della prisa della città di Nicosia nell' anno 1570.

Cet opuscule a pour auteur *Jean Sosomene*, noble cypriote, qui fut témoin de la prise de Nicosie par les Turcs.

6. Relatione di *Sforza Pallavicino*.

Ce général vénitien y décrit les évènemens de la guerre de 1570 entre sa patrie et les Turcs.

1231. *Relatione fatta nel senato veneto dal signor* Ranier, *ambasciatore*. — *In*-4.° de 814 pag.

Ranier fut ambassadeur de la république de Venise auprès du pape *Urbain* VIII. Ses mémoires sont curieux; il y joint les portraits de tous les cardinaux formant alors le sacré collége. On distingue parmi eux *Borghese*, *Aldobrandin*, *Monti*, *Sforza*, *Bandino*, *Farnese*, d'*Este*, *Borromée*, *Peretti*, *Sordi*, *Pio*, *Doria*, *Zappata*, *Lanti*, *Rivarola*, *Borgia*, *Ascoli*, *Caraffa*, *Ubaldino*, *Médicis*, *Orsini*, *Bentivoglio*, de la *Valette*, de *Cueva* et *Ridolfi*. On trouve à la fin de l'ouvrage, 1.° un sommaire des relations politiques que la cour de Rome entretenoit avec les principaux états de l'Europe; 2.° un discours sur les évènemens passés à Rome sous le pontificat de *Grégoire* XV.

La moitié du manuscrit offre encore la pièce suivante :

Relatione della republica di Venetia fatta alla maesta del re Filippo *III*, *re di Spagna*, *per il suo ambasciatore don* Alonzo *della* Cueva, *l'anno* 1620.

Cette relation offre des détails intéressans sur l'ancien

gouvernement, les revenus, les forces de terre et de mer, les tribunaux, les conseils, les rapports commerciaux et politiques de la république de Venise. Son auteur, *Alphonse* de la *Cueva*, plus connu sous le nom de *Bedmar*, s'unit avec le duc d'*Ossone*, viceroi de Naples, et *Pedro* de *Tolède*, gouverneur de Milan, pour détruire le gouvernement de Venise. Des conjurés, payés par lui, devoient mettre le feu à l'arsenal et s'emparer de tous les postes. La conspiration fut découverte; et on jeta à la mer tous les conjurés qu'on put arrêter. Le peuple auroit mis en pièces *Bedmar*, si le sénat de Venise ne l'eut pas fait partir. *Naudé*, *Caprara* et *Grosley* ont soutenu que cette conspiration n'avoit eu aucun fondement, mais que les Vénitiens l'avoient imaginée pour se délivrer de *Bedmar* dont il redoutoit la sagacité et le génie. Celui-ci mourut à Rome, en 1665, avec la réputation de l'un des plus habiles ministres de l'Europe. La relation, renfermée dans ce manuscrit, n'a point été imprimée et pourroit l'être.

1232. *Dissertazione filosofica sugli spettacoli.* — *In*-4.° de 126 pag.

Cet ouvrage de M. l'abbé *Ildephonse Valdaloi*, de Modène, fut envoyé, en 1784, à l'Académie de Lyon par Mad. la marquise *Cori*, de Mantoue. L'auteur a pris pour devise ce vers d'*Horace* :

Quid deceat, quid non, quo virtus, quo ferat error.

Il examine l'influence que les spectacles ont sur les mœurs, les usages et l'esprit public des nations, et la nécessité pour tout gouvernement sage de ne point abandonner à une liberté effrénée les ouvrages qu'on y représente.

Cette dissertation est suivie des deux mémoires suivans :

1. Tavole di anni dieci di pioggie e nevi osservate in Torino.

Ces tables météorologiques, dressées à Turin par M. *J.-Dominique Béraud*, s'étendent depuis 1780 jusques et compris l'an 1789. Elles sont précises et offrent une grande patience dans leur auteur. Il a tenu note, pendant dix ans consécutifs, de la quantité d'eau ou de neige tombée le jour et la nuit. Le résultat de ses observations forme plusieurs tableaux divisés en cinq colonnes, dont le texte est d'une belle écriture et encadré.

2. Teoria electrica, *in*-4.°

Cet opuscule a été lu à l'Académie de Lyon, le 27 mai 1783, par son auteur, le docteur *Luini*, membre de l'Académie de Mantoue et professeur de l'université de Pavie. Il sert de préambule à un traité plus considérable sur les phénomènes de l'électricité que M. *Luini* divise en trois classes, les rapprochemens et éloignemens, les inflammations et les secousses qu'ils produisent.

1233. *Arte di scorrere a piacere nelli spazzi aerei con le macchine aereostatiche*, *da* Fr. Henrion, *architetto del gran duca di Toscana.* — Pet. *in*-4.° de 66 pag. v. fil. (M.ss acad.)

Ce manuscrit, d'une belle écriture, a pour objet d'indiquer une manière de diriger à volonté les machines aérostatiques. Il fut adressé à l'Académie de Lyon qui avoit proposé, en 1785, un prix sur ce sujet, et il forma le N.° 99 du concours. Le texte est accompagné de dix dessins élégamment exécutés

à la plume, et il est divisé en douze chapitres. Nous n'aurions pas distingué ce mémoire des autres relatifs au même prix, s'il ne faisoit un ouvrage pour ainsi dire à part, étant écrit dans une langue étrangère, et l'auteur l'ayant envoyé en un volume bien relié.

1234. *Delle regole della cabala.* — *In*-4.°

Cet opuscule offre deux chapitres. Le premier, écrit en français, présente cinq tables employées par les cabalistes pour former des réponses aux diverses demandes qu'on peut leur faire sur la connoissance de l'avenir, et dont le texte explique l'usage. Le second chapitre intitulé : *Spiegazione del mistero della cabala*, est une traduction en italien du premier.

1235. *Tratato della arimeticha pratica.* — *Fol.* env. 500 pag.

Cet ouvrage, en italien, commence par une table de multiplication. Le traité d'arithmétique est suivi d'élémens de géométrie, de fortification, d'astronomie, de perspective et de l'art de tracer des cadrans.

Ce manuscrit, d'une écriture assez difficile à lire, avec des plans et dessins géométriques, vient de la Bibliothèque donnée, en 1693, par l'archevêque *Camille* de *Neuville*.

1236. *Geomantia astronomica.* — 8.° de 164 pag.

Ce manuscrit renferme les figures et les caractères usités autrefois pour tirer les horoscopes et dire la bonne fortune. On y voit la manière de prédire, si une personne vivra long-temps ou peu, sera riche ou pauvre, si le dépôt sera restitué, si on aura une grande famille, si la vente sera heureuse, si la

maîtresse sera favorable, si l'absent reviendra bientôt, si la maladie aura une bonne issue, si l'on découvrira des voleurs, si le mariage sera heureux, si on gagnera son procès, si la guerre durera, lequel du mari ou de la femme mourra le premier, etc.?

Ce volume a été écrit à Lyon, le 4 février 1667.

1237. *Delle lettere più necessarie scritte dal* Curione. — *In*-4.° oblong.

Ce manuscrit renferme quarante-deux tableaux ou modèles d'écriture dans tous les genres. *Louis Curione*, célèbre maître écrivain de Rome, en est auteur. Il a placé chaque modèle dans un cartouche gravé, et chacun d'eux a pour objet d'expliquer une règle de l'art d'écrire, et est dédié à l'un des amis du calligraphe.

Parmi ces derniers, on distingue un *Alexandre Piccini* que *Curione* qualifie de très-excellent musicien et joueur de luth. Celui-ci étoit peut-être l'un des ancêtres du célèbre auteur d'*Atys*, d'*Iphigénie* et de *Didon*.

La netteté du trait, l'égalité des caractères font croire, à la première vue, que tout l'ouvrage est gravé; et ce n'est qu'avec la plus grande attention qu'on distingue qu'il offre des chefs-d'œuvres de la plume et non du burin.

Ce manuscrit paroît avoir servi de modèle à l'ouvrage de *Curione* qui a été gravé à Rome en taille-douce, sous le titre *del Cancelliere*. Celui-ci contient aussi quarante-deux feuillets d'écritures de chancellerie, mais l'auteur y a réuni de plus sept espèces d'écritures en caractères antiques, et quatre modèles tirés d'anciens manuscrits. Cet ouvrage eut assez de succès pour que *Curione* en donna la continuation en 1619. Elle offre trente-neuf feuillets sur lesquels on a gravé

un grand nombre d'écritures cursives. M. *Jansen*, dans son *Essai sur l'origine de la gravure*, a fait mention de ces deux ouvrages. Tom. 2, p. 52.

1238. *Fuochi artificiali.* — *Fol.* env. 140 pag.

Ce traité sur les feux d'artifices, est suivi d'un autre sur l'art des fortifications et la science de l'artillerie. Tous les deux sont sans nom d'auteur.

1239. *Statutorum curiæ mercantiæ civitatis Florentiæ, libri tres.* — Pet. *fol.* de 508 pag.

Cet ouvrage sur les statuts et les usages du tribunal de commerce de la ville de Florence, n'a que le titre en latin; tout le texte est en italien. Ces statuts furent recueillis, en 1383, par le grand duc *François* de *Médicis* ; ses successeurs les augmentèrent ; et, en 1529, ils furent de nouveau revus, examinés et approuvés par une commission des plus savans jurisconsultes et négocians de Florence.

Cette copie est conforme à l'expédition originale reçue par le notaire *Julien*.

1240. *Il libro dell'ecclesiastico di* Salomone; *libro sapientiæ et profeti.* — *Fol.* env. 400 pag. vél.

Cette partie de la bible, sur deux colonnes, est magnifiquement décorée de vignettes, de culs-de-lampe, de fleurons, de lettres tourneures peintes et rehaussées d'or. Le caractère de ce manuscrit est net, égal, élégant et lisible. Le vélin sur lequel on l'a tracé est remarquable par sa blancheur. A la vue des dessins très-corrects, bien disposés, on sent qu'ils ont été

faits en Italie, dans la patrie des beaux arts. Leur beauté a causé sans doute l'altération du volume dont on a arraché la première page du *livre de la sagesse*, et celles des prophéties d'*Isaïe* et de *Jérémie*; mais on y trouve la représentation de *Salomon*, *Osée*, *Joël*, *Aman*, *Zacharie*, *Habacuc*, *Sophonie*, *Aggée*, des *Machabées*, d'*Ezéchiel*, et des principaux traits de leur vie.

1241. *Il testamento nuovo.* — *Fol.* env. 260 pag.

Ce manuscrit, qui contient les évangiles, les épîtres canoniques, les actes des apôtres et l'apocalypse, est sur vélin d'une grande blancheur; son écriture est un modèle de netteté et d'élégance. Il est orné de lettres grises, de vignettes et de miniatures remarquables par la beauté et la correction du dessin.

Ce bel ouvrage paroît sortir d'une Bibliothèque monastique, et ne porte aucune estampille qui puisse faire connoître à quelle Bibliothèque il a appartenu.

1242. *Sermoni italiani.* — *In*-4.° de 643 pag., sans la table.

Ces sermons commencent au jour de l'Ascension et finissent à la fête de la Circoncision. L'écriture est moderne, mais difficile à lire.

Le manuscrit vient de la Bibliothèque des Carmes-Déchaussés de Lyon.

1243. *Trattato degli peccati.* — *In*-12 de 196 pag. v. fil.

Manusérit sur vélin très-blanc, dont l'écriture est correcte et belle; les capitales sont en couleur.

1244. *Opere spirituali.* — *In*-12 env. 200 pag.

Ce manuscrit, à longues lignes, sur beau vélin, et d'une belle écriture du quinzième siècle avec les initiales coloriées, renferme :

1. *Un roman spirituel allégorique.*

2. *La légende de S.* Bernard.

Ce sont des méditations tirées des œuvres de ce saint, par *Gui Maffei.*

3. *Complaintes de la* Vierge *sur la passion de* Jésus.

Cet opuscule est aussi extrait de S. *Bernard.*

1245. *Teatro jesuitico apologetico discurso con saludables seguras dotrinas necessarias a los principes y senores de la tierra.* — *Fol.* de 339 pag. v. fil.

Cet ouvrage a été imprimé à Coïmbre, en 1654, chez *Guillaume Cendrat.* Le licencié *Esclapes* avoit publié un livre ayant pour titre : *Manifeste sur les méchantes maximes que les Jésuites enseignent et pratiquent;* un autre écrivain, sous le nom d'*Aquila*, y répondit par un écrit, où il chercha à prouver que les Jésuites n'avoient fait que suivre les maximes des autres religieux, et particulièrement des Dominicains. L'auteur du *Théâtre jésuitique* divise son traité en deux parties. Dans la première, il réfute *Aquila ;* dans la seconde, il cherche à prouver que la conduite des Jésuites est conforme à leur doctrine. Cette seconde partie fit naître en France l'ouvrage intitulé : *Morale-pratique des Jésuites*, publié à Cologne, en 1669, 8 vol. *in*-12. Le baron de *Pontchâteau*, qui écrivit les deux premiers volumes, se rendit en Espagne ESPAGNOL.

pour y acheter le *théâtre jésuitique ;* et ce sont les extraits de cet ouvrage qui forment ici la base de son travail. Le grand *Arnauld* l'a continué et a fait les six autres volumes, dont le troisième est regardé comme un chef-d'œuvre de logique. *Pontchâteau*, premier baron des états de Bretagne, avoit abandonné sa famille, ses biens, pour se retirer dans le monastère de Port-Royal des Champs, où il vécut longtemps solitaire et inconnu à tout le monde.

L'auteur du *Théâtre jésuitique* s'est caché sous le nom supposé de *François* de la *Piedade*. Son véritable étoit *Ildephonse* de *St.-Thomas*, fils naturel de *Philippe* IV, roi d'Espagne ; il se fit dominicain et devint évêque de Placentia, et ensuite de Malaga. Sa mère, attachée à la personne d'*Isabelle* de France, reine d'Espagne, étoit sœur du marquis de *Mortare*, gouverneur de Milan. Désespérée de sa foiblesse, elle se fit religieuse, et engagea le fils qu'elle avoit eu du roi à faire de même profession dans l'ordre de S. *Dominique*.

Ce manuscrit, à longues lignes, offre une écriture belle, nette et correcte.

1246. *Summa des los siete sacramentos.* — 8.° de 226 pag.

Ce traité théologique sur les sacremens fut traduit du latin en espagnol, en 1588. L'écriture du manuscrit est agréable, et offre les titres et les initiales en rouge.

MANUSCRITS SUR LYON.

NANUSCRITS LATINS.

1247. *Lugduni descriptio et encomium.* — (*In* rec. poët. sur Lyon, *in*-4.°)

Ce petit poëme, en vers hexamètres et pentamètres, est d'*Antoine Laisné*, directeur de la monnoie à Lyon et antiquaire assez renommé. Il le lut, en 1732, à l'Académie de Lyon dont il étoit membre, et le fit ensuite imprimer sur une feuille volante qu'on ne trouve plus. Cet opuscule renferme un grand éloge de M. *Camille Perrichon*, prévôt des marchands. BELLES LETTRES.

1248. *Athenæum eloquentiæ Lugdunensis.* — *In*-4.° env. 400 pag. tr. dor.

Ce cours de rhétorique fait à Lyon, est divisé en livres ou sections. On y suit les définitions et la méthode d'*Aristote*. Tout y est détaillé avec scrupule, et l'auteur ressemble au grammairien *Servius*, qui trouvoit dix figures de rhétorique dans le seul mot *ære* de ce vers de *Virgile :*

Spumas salis ære ruebant.

Ce manuscrit, dont le texte est encadré dans des lignes, correctement et élégamment écrit par *Jean Bailly*, en 1641, est terminé par des préceptes oratoires, et un panégyrique de *Louis* XIV, par le jésuite *Jean Papon*, professeur de rhétorique à Lyon. Il fut acquis par *Michel* de *St.-Joyre* dont le nom est gravé sur le plat. Celui-ci étoit fils de *Réné Gros* de *St.-Joyre*, gentilhomme lyonnais, qui présenta à *Louis*

XIII, lors de son passage à Lyon, cent soixante-six quatrains moraux, faits par le poëte *Guichard* et écrits en lettres d'or. Le volume a passé ensuite dans la Bibliothèque des Carmes-Déchaussés, d'où il est parvenu dans celle de la ville.

1249. *Nomina et cognomina archiepiscoporum et canonicorum Lugdunensium.* — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

HISTOIRE. Cette liste des noms et surnoms des archevêques et des chanoines de l'église primatiale de Lyon est tirée d'un cartulaire de *Gaspard Mitte*, chamarier de l'église, qui l'avoit formé d'après les anciens manuscrits possédés par le chapitre. Elle s'étend depuis 1209 jusqu'en 1349. L'écriture en est très-difficile à lire.

1250. *Epistola* Leydradi, *archiepiscopi Lugdunensis.* — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

Leydrade fut le cinquante-deuxième archevêque de Lyon. Il avoit été précédemment bibliothécaire de *Charlemagne* dans l'abbaye de l'Ile-Barbe. *Eginard* annonce qu'il fut l'un des témoins qui souscrivirent le testament de cet empereur, en 811. Cette lettre, remarquable par son antiquité, prouve l'état florissant où l'église de Lyon avoit été mise par ses soins et ses bienfaits. Elle offre les dons faits aux églises de *St.-Jean*, *St.-Etienne*, *St.-Paul*, *St.-Nizier*, *St.-Georges*, *St.-Pierre* et à celle de l'Ile-Barbe; la copie est certifiée conforme à l'original ancien, par *Neyret*, notaire dans le treizième siècle. Depuis, on a imprimé cette lettre à la suite des œuvres de S. *Agobard*, successeur de *Leydrade*, qui ont été publiées par le savant *Baluze*, en 1666, 2 volumes *in*-8.°

1251. *De rebus gestis archiepiscoporum Lugdunensium.* — *Fol.* env. 120 pag.

Ce manuscrit latin, à longues lignes, paroît être l'ouvrage du P. *Columbi*, dont on reconnoît l'écriture très-difficile à lire. On peut y puiser des détails utiles à l'histoire ecclésiastique de Lyon. L'ouvrage est divisé en quatre livres, depuis S. *Pothin* jusqu'à *Camille* de *Neuville*, cent trente-troisième archevêque. Il est terminé, 1.° par une liste des papes tirés de l'église de Lyon; 2.° par celle des évêques qui y ont été chanoines; 3.° par celle des doyens de l'église métropolitaine, depuis *Hornatus*, qui remplissoit cette dignité sous *Conrad*, roi de Bourgogne, en 939, jusqu'à *Charles* de *Marcillac*, élu doyen en 1642 et mort en 1676; 4.° par une dissertation sur la primatie de Lyon.

L'auteur a réuni au nom de chaque doyen les principaux faits de sa vie, ses fondations, ses écrits. Telle est la liste de ces dignitaires ecclésiastiques, bien moins connus que les archevêques :

1. *Hornatus*, mort en 952.
2. *Lambert* de *Chevrière*, 960.
3. *Gébuin*, 1019.
4. *Richerius*, 1030.
5. *Pierre* de *Cimittibus*, 1084.
6. *Etienne* de *Rochetaillée*, 1094.
7. *Girin*, 1099.
8. *B. Landinus*, 1103.
9. *Villelmus*, 1116.
10. *Fulco*, 1138.
11. *Malderus*, 1151.
12. *Olivier* de *Chavannes*, 1161.
13. *Bérard* de *Pise*, 1174.

14. *Ulric* de *Villars*, 1175.
15. *Etienne* de *St.-Amour*, 1192.
16. *Guillaume*, 1226.
17. *Pierre Bérard*, 1229.
18. *Guillaume* de *Manziac*, 1238.
19. *Armand* de *Colonges*, 1240.
20. *Etienne* de la *Balme*, 1251.
21. *Barthélemi Ricardi*, 1255.
22. *Millo* de la *Vallée*, 1268.
23. *Guichard* de *Fuers*, 1269.
24. *Hugues* de *Pise*, 1275.
25. *Csartadus*, 1281.
26. *Gui* de *Bessalio*, 1286.
27. *Fredaldus*, 1297.
28. *Guillaume*, 1303.
29. *Jean*, 1306.
30. *Etienne* de la *Balme*, 1308.
31. *Henri* de *Rochefort*, 1312.
32. *Guillaume* de *Franchelins*, 1313.
33. *Jean* de *St.-Amour*, 1337.
34. *Jean* de *Amanzé*, 1340.
35. *Guillaume* de *Thurey*, 1354.
36. *Amédée Baffoli*, 1360.
37. *Jean* de *Talaru*, 1363.
38. *Jean* de *St.-Amour*, 1382.
39. *Girard* de l'*Espinasse*, 1390.
40. *Pierre* de *Montion*, 1411.
41. *Amédée* de *Talaru*, 1414.
42. *Gérard* de *Montefanuto*, 1449.
43. *Claude* de *Gaste*, 1485.
44. *Antoine* de *Fuers*, 1502.
45. *Claude* de *Fougères*, 1507.
46. *Antoine* de *Fuers*, 1508.
47. *Geoffroi* de *Pompadour*, 1509.

48. *Antoine* d'*Estaing*, 1523.
49. *Antoine* d'*Albon*, 1523.
50. *Jean Mittes* de *Chevrières*, 1533.
51. *Claude* de *Amanzé*, 1540.
52. *Jacques* de *Tournon*, 1548.
53. *Théodore* de *Vichy*, 1569.
54. *Rolin* de *Sémur*, 1569.
55. *Pierre* d'*Espinac*, 1574.
56. *Gabriel* de *Saconay*, 1580.
57. *Claude* de *Talaru-Chalmazel*, 1611.
58. *Jean* de la *Bonerie*, 1611.
59. *Hector* de *Crémeaux*, 1620.
60. *Adrien* de *Saluces*, 1630.
61. *Edmond Fauguier* de *Vitrey*, 1640.
62. *Guillaume* d'*Albon*, 1650.
63. *Charles* de *Marcillac*.

La liste finit à ce dernier; ce qui prouve que ce manuscrit est d'environ l'an 1650. Le dernier doyen du chapitre de Lyon a été M. de *Castellas*, député de la ville aux états-généraux de 1789. Long temps fugitif et hors de Lyon, il y revenoit, lorsqu'un coup de vent le fit tomber d'un vaisseau dans la mer où il disparut, en 1798.

1252. *Brevis enarratio luctuosi statûs provinciæ Lugdunensis F. F. minorum Capucinorum, in immani pestilentiâ.* — Pet. *in*-4.° de 112 pag.

La peste, dont ce manuscrit fait mention, est celle de 1628. Les Capucins se distinguèrent à cette époque dans le Lyonnais, la Bresse, le Bugey et les provinces voisines, par leur zèle, les consolations évangéliques et les secours qu'ils portèrent aux malades.

Plusieurs d'entr'eux périrent victimes de leur devoûment, et cet ouvrage déplore leur perte et rend hommage à leur courage et à leurs vertus.

Le P. *Michel-Ange*, définiteur des Capucins dans la province de Lyon, en est auteur. Il l'a terminé et signé, le 9 septembre 1636; il devoit être envoyé à *Antoine* de *Mutina*, général de l'ordre, qui l'avoit demandé.

1253. *Clari dignitatibus Lugdunenses.* — 2 vol. *fol.* chacun d'environ 700 pag.

Il est fâcheux que l'écriture de ce manuscrit soit gothique et difficile à lire; on pourroit y puiser plusieurs traits relatifs aux familles et à l'histoire de Lyon. Les ratures et les corrections du texte prouvent qu'il est de la main de l'auteur. Celui-ci fut *Pierre Bullioud*, né à Lyon, le 27 janvier 1588, fils d'un procureur-général au parlement de Dombes. Il avoit été élevé par le fameux *Genébrard*, archevêque d'Aix. On a de lui deux ouvrages imprimés: 1.° la vie de S. *Trivier*, solitaire de Bresse; 2.° l'éloge de *Symphorien Bullioud*, son oncle, évêque de Glandèves et ensuite de Soissons.

Cette histoire ecclésiastique de Lyon resta manuscrite entre les mains de M. de la *Valette*, et c'est de sa bibliothèque qu'elle a passé dans celle du collége. Elle offre des recherches érudites; mais l'incorrection et l'obscurité du style ont vraisemblablement empêché de la publier. Le P. *Colonia* paroît en avoir fait un grand usage dans son *Histoire de Lyon*, et l'abbé *Pernéti* ne dissimule pas les emprunts qu'il lui a faits pour ses *Lyonnais dignes de mémoire.* « L'ouvrage de *Pierre Bullioud*, dit-il, est un recueil de recherches, de dates, de personnalités qui ne sont point à

la vérité assez digérées, mais qui n'en sont pas moins intéressantes : elles m'ont servi merveilleusement dans la composition de mes mémoires. » Cet ouvrage est en latin, et comprend la vie des Lyonnais recommandables par leurs dignités sous les druides, les Romains, les rois de Bourgogne et les rois de France des deux dernières races. Il offre la liste :

1.° Des consuls et proconsuls ; parmi lesquels on distingue *Syagrius.*

2.° Des préfets de la Gaule lyonnaise qui comptèrent parmi eux *Agricola*, *Ambroise*, les trois *Apolinaire*, *Avitus*, *Decimius Rusticius*, *Eutropius* ; etc.

3.° Des préteurs ou souverains magistrats.

4.° Des soixante sénateurs lyonnais.

5.° Des décurions et des décemvirs.

6.° Des tribuns militaires.

7.° Des rois de Bourgogne.

8.° Des intendans envoyés à Lyon sous le titre de *Missi Dominici.*

9.° Des baillifs et sénéchaux.

10.° Des comtes particuliers.

11.° Des grands juges de la cour séculière et de ceux des appellations.

12.° Des promoteurs archiépiscopaux et des quatre notaires publics.

13.° Des officiaux et juges ecclésiastiques.

14.° Des archevêques de Lyon, avec de longs détails sur leur vie.

15.° Des sénéchaux de Mâcon, devant lesquels se portèrent long-temps les affaires civiles des Lyonnais.

16.° Des lieutenans-généraux du présidial de Lyon et du baillage du Beaujolais.

17.° Des gouverneurs de la ville.

18.° Des bienfaiteurs de l'hôpital général.

19.° Des Lyonnais célèbres par leurs emplois, leurs ambassades, leurs exploits ou leurs écrits.

20.° Des négocians qui exercèrent les premiers le commerce à Lyon, et qui s'y distinguèrent par leurs inventions utiles, leur opulence ou leurs bienfaits.

21.° Des souverains qui firent à Lyon des entrées solennelles.

22.° Des dignitaires de *St.-Nizier, St.-Etienne, St.-Jean, St.-Pierre-le-Vieux, St.-Romain, St.-Irénée, St.-Just, St.-Paul, St.-Laurent, Fourvières, St.-Vincent, St.-Saturnin, St.-Michel*, et des églises d'*Ainay* et de l'Ile-Barbe.

23.° Des papes et cardinaux pris dans le chapitre de Lyon.

24.° Des évêques suffragans.

25.° Des comtes de Forez, souverains de la ville pour la partie située du côté de la montagne.

26.° Des jurisconsultes célèbres.

27.° Des Lyonnaises renommées par leurs talens, leur beauté et leurs ouvrages.

Bullioud, auteur de ce volumineux manuscrit, se fit jésuite, et mourut dans la maison du grand Collége, en 1661.

1254. *Bulla secularisationis monasterii Athanacensis.* — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

Cette sécularisation de l'abbaye d'Ainay eut lieu en 1684.

1255. *Epistola* Cl. Francisco Ménétrier. — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

Cette lettre datée de Besançon, en 1695, a pour objet d'envoyer au P. *Ménétrier* les fragmens de cinq

inscriptions tumulaires, trouvées dans des fouilles faites dans cette ville. Elle a pour auteur un religieux carme.

1256. *Miscellanea historica in Lugdunum. — Fol.*

Ce recueil offre les mémoires suivans, tous écrits en latin:

1. *Bulla secularisationis monasterii Athanacensis.*

Les religieux de l'abbaye d'Ainay furent sécularisés, en 1684, par *Innocent* IV, du consentement de *Camille* de *Neuville*, archevêque de Lyon.

2. *Documenta latina abbatiæ Athanacensis.*

Ces titres se trouvoient dans un recueil sur vélin, enlevé dans le temps des guerres de religion, recouvré par *Claude* de *Bassette* et restitué à l'archevêque *Camille* de *Neuville.* Cet extrait paroît être l'ouvrage du P. *Ménétrier.* Il est terminé par la liste des abbés d'Ainay depuis *Raynaldus* dans le huitième siècle jusqu'à *Camille* de *Neuville.*

3. *Necrologium ecclesiæ Sancti* Joannis *Lugdunen is*, 116 pages.

Ce nécrologe qui suit l'ordre chronologique, commence au mois de mai 978 et finit au commencement du treizième siècle. Le manuscrit est terminé, 1.° par l'état de la longueur et grosseur des cordes attachées à chaque cloche du clocher de *St.-Jean;* 2.° par les cérémonies funèbres, observées dans l'inhumation des chanoines; 3.° par l'état du luminaire de l'église et du réfectoire pour chaque fête.

4. *Statuta ecclesiæ majoris Lugduni*, 80 pages.

Ces statuts sont ceux des archevêques *Philippe* de *Savoie*, vers l'an 1260, et *Guillaume* de *Sure.* Ces derniers furent publiés dans un synode tenu à Lyon, au mois de mai 1338, sous l'approbation de cet arche-

vêque. *Guillaume* du *Bourg*, son official, et *Chabert Hugon*, obéancier de *St.-Just*, en publièrent d'autres qui ont été imprimés.

5. *Publicum instrumentum de fundatione ecclesiæ Lugdunensis.*

Cet acte paroît extrait d'un cartulaire de l'abbaye de Savigny, écrit par ordre de l'abbé *Ponce*, qui existoit dans la Bibliothèque du Collége, et qui depuis la dilapidation révolutionnaire ne s'y trouve plus. Cet extrait rapporte que les trois églises de *St.-Jean*, *St.-Etienne* et *Ste.-Croix* furent unies pour représenter le mystère de la sainte Trinité; que leurs offices divers se célébroient au son d'une seule cloche, comme les opérations des trois personnes divines s'exécutoient dans l'unité de Dieu. On établit dans la première église neuf dignités, pour rappeler les neuf chœurs des anges; douze chapelains perpétuels présidés par l'archevêque, en mémoire des douze apôtres qui ont pour chef Jésus-Christ; quatre custodes pour représenter les quatre évangélistes; sept chevaliers propres à défendre et à éclairer les droits de l'église, à l'imitation des sept branches du chandelier du temple de *Salomon*, et un nombre de chanoines égal à celui des disciples. A leur avènement, ceux-ci juroient sur les saints Evangiles de faire l'aumône, d'exercer l'hospitalité, de n'aller dans les rues que deux à deux, et de ne jamais entrer dans aucune maison déshonnête. L'acte détermine ensuite les fonctions des dignitaires, custodes, chevaliers et chanoines, et donne les noms de ces derniers à l'époque où il fut passé.

6. *Acta capituli ecclesiæ majoris Lugduni, ab anno* 1337 *ad* 1349, 56 pages, *fol.*

Une note marginale indique que c'est ici une copie d'un manuscrit conservé dans la chambre des comptes de

Paris, faite en 1680. Le premier acte, de 1337, contient la nomination de *Sybille* de *Varennes*, comme abbesse du monastère de *St.-Pierre* de Lyon; d'*André* de *Byrolois*, comme abbé de Belleville, et de *Zacharie* de *Byrolois*, comme prieur de *St.-Irénée*. Un autre acte nomme *Guillaume* de *Chevelut* et *Guillaume* de *Thurey*, juges du glaive spirituel. Un autre établit *Arnould Beguin*, portier du réfectoire, et *Gilet* de *Fuercerini*, pannetier; un autre règle, entre l'archevêque et les chanoines, le droit de battre monnoie, et nomme *Michel Banezani*, directeur, et *Guillet Lyatardi*, garde de la monnoie; un autre rétablit le point de discipline sur la résidence des chanoines, et ordonne qu'elle sera rigoureusement de six mois; un autre permet à l'archevêque *Guillaume* d'élire sa sépulture dans l'église primatiale; un autre fixe l'indemnité du doyen du chapitre, lorsqu'il va au nom de celui-ci, prêter serment de fidélité au roi; un autre confirme *Sybille* de *Ste.-Colombe*, comme prieure du monastère de *St.-Martin* près de Vaise; un autre rejette *Jean Goy* se présentant pour chanoine, comme non noble; un autre confirme la sœur *Guicharde Serlay* pour prieure de *St.-Martin-Loyol* en Vaise. Le dernier acte établit des fondés de pouvoir pour poursuivre *Jacques Balbi* qui avoit voulu mettre le temporel de l'église de Lyon sous la main du roi.

7. *Fundationes conventûs Lugduni.*

La première de ces fondations est de 1346, la dernière de 1713. Le monastère qui les obtint fut celui des Augustins de Lyon. Les objets des dons furent des maisons, des jardins, des sommes d'argent. *Jean Neyret* fit présent à l'église de l'une des épines de la couronne de *Jésus*.

Ce manuscrit est le titre original de l'état des fondations, arrêté et signé par les chefs du monastère, avec le sceau de l'ordre.

8. *Sententia episcopi Æduensis.*

Après la démission de *Philippe* de *Savoie*, plus propre aux exercices militaires qu'aux fonctions d'archevêque, le siége de Lyon resta long-temps vacant; et *Gérard* de *Beauvoir*, évêque d'Autun, obtint, suivant un antique usage, l'administration du spirituel et du temporel de l'église. A cette époque, les Lyonnais, tourmentés par les vexations des juges ecclésiastiques, prirent les armes, battirent les troupes du chapitre sur le pont de Pierre, assiégèrent le cloître qu'ils prirent d'assaut, et forcèrent les chanoines de se retirer à *St.-Just*. Pour appaiser ces troubles, *Gérard* assembla un concile provincial à Belleville, en 1269. Ce concile fut formé de l'archevêque de Vienne, et des évêques du Puy, de Châlons, de Mâcon et du suffragant. Celui-ci y dit que Lyon, justement nommée la *cité glorieuse*, n'étoit plus qu'une misérable fille de Babylone, qu'elle s'étoit fait un conseil de douze séditieux; qu'après avoir assailli les chanoines et leurs soldats, soit dans le cloître, soit à *St.-Just*, les Lyonnais avoient pillé les maisons du chapitre; qu'étant sortis de la ville, enseignes déployées, ils s'étoient portés sur les villages d'*Ecully* et de *Genay*, relevant de l'église, et y avoient dépouillé les habitans et incendié les moissons; qu'ayant construit des espèces de galères sur la Saône, qu'ils appeloient *coursiers* et qu'ils remplissoient de soldats, ils avoient osé détruire les maisons de campagne des défenseurs de l'église, situées sur la rivière. *Gérard*, d'après ces plaintes, excommunia les citoyens et interdit l'office divin dans la ville.

Les Lyonnais, plus furieux que jamais, appelèrent S. *Louis* à leur aide, comme leur seigneur suzerain; et ce monarque, les prenant sous sa protection, mit sous sa main l'exercice de la justice et la rendit séculière.

Bientôt après, *Gérard* leva l'interdit par une sentence de 1271, et c'est l'extrait de cette sentence qui forme l'objet de cet article. Cette sentence est suivie d'une lettre du doyen du chapitre, par laquelle il demande qu'on relève les Lyonnais de l'excommunication. Ces deux pièces ont été collationnées sur les originaux par *Fontenay*, secrétaire du roi près le parlement de Metz.

1257. *Acta archiepiscoporum Lugdunensium.* — (*In* rec. sur Lyon, *in-4.°*)

Ces titres, copiés dans les archives de l'église de Lyon sur les originaux, contiennent diverses donations.

Par la première, le chevalier *Humbert* donne son cheval noir avec le palefrenier à l'église de *St.-Michel;* la métairie des trois prés à l'église *St.-Nizier*, et celle appelée de Floriac à l'Ile-Barbe, ses bonnes vignes de *Mureth* au chapitre de Nantua; il donne de plus à son écuyer *Arbert* sa maison de Trescort et son grand manteau gris.

Dans une autre, le jeune *Payen* vend à l'archevêque *Gauceran* et à ses successeurs son vignoble de Darzilli.

Par un autre titre, *Pierre Réorther*, voulant partir pour le voyage de Jérusalem, vient à Lyon et donne ses droits de dîmes à l'église *St.-Just* et à l'archevêque *Gauceran.* Ce dernier donna lui-même, en 1115, les grands biens qu'il possédoit en Bugey, pour y fonder la chartreuse de Portes; il étoit abbé d'Ainay.

Dans un autre, l'archevêque *Humbeaud*, successeur du précédent, reçoit les dons de *Gauthier* de *Morestel*, d'*Aiméric Urseria* et de *Bonpar* de Roanne. Celui-ci, de la famille souveraine de Roannais, fonda le prieuré de Beaulieu dans la plaine du Forez.

Dans un autre, *Adon* de *Riverie* donne à l'église de Lyon, et spécialement à celle de *St.-Etienne*, le port qu'il a sur le Rhône.

Par un autre, *Otbert*, surnommé le *Chauve*, met sous la directe de *Pierre*, archevêque de Lyon, les églises de Fourneaux et de *St.-Just* la Pendue en Forez; *Pierre* à son tour les rend à *Otbert* sous la redevance annuelle de trois boisseaux de fèves apportés chaque année au palais archiépiscopal. Cet archevêque alla mourir en Syrie, où il avoit été envoyé par le pape pour terminer les différends élevés entre *Rodoalde*, patriarche d'Antioche, et son clergé.

1258. *Acta capitularia ecclesiæ Lugdunensis.* — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

On a extrait de ces actes les faits suivans :

En 1301, *Henri* de *Villars* oblige ses héritiers à tenir en fief de l'archevêché de Lyon son château de Trévoux et les terres de Reyrieux et de Parcieux. Il mourut la même année à Rome.

A la même époque, *Guy*, seigneur de *St.-Trivier*, fit don à l'archevêque *Henri* de *Villars* de la dîme de Marlieux, et reconnut posséder, par indivis avec lui, le château de Beauregard sur la rive de la Saône.

En 1349, *Charles*, dauphin, petit-fils de *Philippe*, roi de France, se trouvant à Lyon, se rendit devant le grand autel de l'église de *St.-Jean*. Là, après avoir donné un baiser à l'archevêque et mis ses mains dans les siennes, il se reconnut son feudataire, et lui fit hommage du château de la Balme près de Crémieux, de celui de Perreux près de Roanne, de ceux *de Maximiaco* (Meximieux), *de Giriaco*, *de Anchone*, d'Annonay et de Bourg-Argental; de son côté, l'archevê-

que promet au dauphin de l'aider et secourir dans le cas où ses châteaux seroient attaqués depuis Lyon jusqu'à Voreppe. On trouve pour témoins de cette convention *Guillaume* de *Thurey*, doyen ; *Jacques* de *Cologniac-Dandelot*, chantre ; *Louis* de *Porpreriis*, *Théobalde* de *Calomont*, *Raymond* de *Sargues*, *Humbert Darz*, chanoines ; *Pilate* de *Bussières*, *Guillaume* de *Savigny*, *Jean Nicholet* de Crémieux, *Pierre Vialon* de Valence, *Pierre* d'*Armoniac* et *Anselme* de *Noiriac*.

En 1312, *Philippe* de *Loye*, chevalier, fit hommage de son château de Lurci à l'église de Lyon et à *Pierre*, archevêque de cette ville, et établit en leur faveur sur ses biens une redevance de 18 sous viennois et de cinq charges d'âne en légumes. Cet archevêque étoit *Pierre* de *Savoie* qui mourut en 1332, et fut inhumé dans l'église de *St.-Just*.

En 1298, *Henri* de *Villars*, archevêque de Lyon, eut de grandes difficultés avec *Guichard* V, seigneur de Beaujeu, et *Guy*, seigneur de *St.-Trivier*. Il s'agissoit de droits judiciaires et d'envahissement de territoire; les parties nommèrent pour les terminer quatre arbitres, qui furent l'archevêque de Vienne, le comte de *Viennois*, le seigneur de Thoire et *Guichard* de *Marzeu*, sénéchal de Toulouse. Ceux-ci passèrent divers actes qu'offre le manuscrit et par lesquels il est défendu au seigneur de Beaujeu d'intercepter le chemin public, tendant de Beauregard à Lyon sur la rive de la Saône, et de refuser hommage à l'archevêque pour le château de *Maximiaco* (Meximieux); un autre ordonne de placer, tant sur la tour de ce château que sur celle de Beauregard, le drapeau de l'archevêque uni à celui du sire de Beaujeu pendant trois jours,

en signe de paix et d'accord. Le même acte porte qu'après ce délai l'étendard de Beaujeu sera ôte, et que celui de l'archevêque flottera sur les créneaux deux jours de plus, comme un témoignage de souveraineté supérieure. On voit dans le même titre, que l'archevêque de Lyon retirera un cens sur les Brotteaux, joignant le Rhône et le pont de la Guillotière.

En 1327, le seigneur de Beaujeu rend hommage à *Guy*, dauphin de Viennois, du château de Messimi et du bourg de *St.-Christophe*, situés dans le diocèse de Lyon, des fiefs de Broyssart, de Loyes, du Montallier, de Corzen, de Châtillon en Bresse, de Gordan près de Bourg, de celui de Miribel et de son territoire, à l'exception de la grande tour carrée. Les parties assurent ensuite leur traité, en se jurant fidélité et services mutuels sur les reliques des saints, *et osculo*, par le baiser que donne le dauphin à son vassal. Celui-ci s'engage de plus à une amende de 10,000 livres tournois dans le cas d'infraction. L'un et l'autre se promettent de procéder bientôt à un échange de plusieurs terres en Auvergne, possédées par le dauphin contre les châteaux de Chalamont, de Meximieux et du bourg *St.-Christophe*, si le roi de France veut le permettre. Les cautions de cet acte sont, *Jean*, comte de Forez, *Aymard*, fils du comte de Valence, et les chevaliers *Hugues* de *Geben*, *Guichard* de *Clayriac*, *Hugues* de *Breyssiac*, *Jean* de *Satilleu*, *Humbert* d'*Yllin*, *Pierre* de *Rochefort*, *Englesius* de *Farges* et *Hugues* de *Marzieu*. Il fut passé par *Etienne Poysat* et *Humbert Pilate* de *Bussières*, notaires à Lyon.

En 1334, *Humbert*, seigneur de Villars et de Thoire, rend hommage au dauphin des châteaux de Villars et

de Loyes, de la terre de Moteulx et du donjon de Montribloud.

En 1436, *Amédée* de *Talaru*, archevêque de Lyon, assista au concile de Bâle, où il obtint les lettres renfermées dans ce manuscrit. Elles sont adressées à *Charles*, duc de *Bourbon*, comte de Forez et baron de Beaujeu, pour l'engager à rendre à l'église de Lyon les cens et hommages qui lui étoient dus sur plusieurs terres et châteaux de sa dépendance.

1259. *Cardinales legati, Lugduni ingressi.* — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

Cette liste des cardinaux-légats, reçus à Lyon avec pompe, commence à *Etienne*, légat auprès de *Charles-le-Simple*, et finit au cardinal *Barberin* qui vint à Lyon en 1626.

1260. *Statuta primæ Lugdunensis ecclesiæ.* — *Fol.* env. 100 pag. mar. tr. dor.

Ces statuts et capitulaires des doyens et chanoines de l'église primatiale de Lyon furent écrits en 1337; on jura de les observer dans un chapitre général tenu le jour de l'Incarnation de cette année, et cette promesse fut faite sur les évangiles et en les touchant de la main droite, par *Jean* de *Marziac*, doyen; *Louis* de *Villars*, archidiacre; *Ponce*, précenteur; *Parcenase* de la *Palu*, *Jean* de *Castellane*, sacristains; *Etienne* de *Chenelette*, grand custode; *Etienne* de *Franchetes*, de *Thelis*, *Jean* de *Lorgo*, de *Montaigne*, de la *Balme*, *Hugues* de *Courget*, *Jean* de *Marziac*, prieur de *St.-Symphorien*; *Hugues* de *Moriac*, de *Thurey*, *Humbert* de la *Balme*, *Théobalde* de *Calomont*, *Jean* de *Montaigne* et *Louis* de *St.-Laurent*, chanoines de l'église de Lyon.

JURISPRUDENCE.

Le caractère de ce manuscrit est net, lisible et tient toute la page sans séparation de colonnes. Il est l'ouvrage de *Pierre Odin*, habitué et bénéficié de l'église de Lyon, qui le donna à *Pierre Bournel*. Il passa ensuite à *Jean-Jacques Vuillard* du *Tour*, conseiller au parlement de Dombes, qui en fit don, en 1679, à la Bibliothèque de Lyon.

1261. *Statuta ecclesiæ Lugdunensis.* — *In*-4.° de 74 pag. v.

Ce manuscrit, sur vélin, à deux colonnes, avec les initiales coloriées, est altéré dans deux feuillets. L'écriture gothique n'est point aisée à lire.

Ces statuts de l'église de Lyon, furent dressés, en 1311, par l'archevêque *Pierre* de *Savoie* pour régler le service divin dans son diocèse. Ce prélat eut de longs différends avec le roi *Philippe-le-Bel* sur la juridiction temporelle de la ville. Il consacra l'église des Cordeliers, et fut enterré dans celle de *St.-Just*.

En 1678, M. de *St.-Georges*, précenteur de l'église de Lyon, prit, sur un ancien manuscrit de ces statuts appartenant aux perpétuels de *St.-Jean*, quelques additions qu'il a transcrites de sa main sur celui-ci.

1262. *Bullarium Lugdunense.* — *Fol.* env. 400 pag.

Ce manuscrit, sur vélin, à longues lignes, avec les initiales enluminées, est très-bien conservé. L'écriture en est belle et grosse. Ce bullaire comprend :

1.° La bulle adressée, par le pape *Pascal* II, à *Gauceran*, archevêque de Lyon, pour lui assurer la primatie sur les quatre provinces des Gaules.

2.° Celle du pape *Nicolas* qui accorde à l'église la justice du glaive.

3.° L'accord de l'archevêque de Lyon avec le comte de Forez.

4.° Les priviléges concédés à l'église par l'empereur *Frédéric*, en 1184.

5.° Les ordonnances rendues en faveur du comté de Lyon par *Jean* et *Philippe*, rois de France, en 1307 et 1312.

6.° Celles des rois postérieurs.

7.° La formule du serment prêté, par les archevêques de Lyon à leur avènement.

1263. *Testamenta pro ecclesiâ Lugdunensi.* — *Fol.* 15 vol.

Ce recueil renferme une foule de titres et sur-tout de testamens en faveur du chapitre de l'église *St.-Jean.* C'est la source des immenses propriétés qu'il posséda à Lyon et dans les environs de cette ville. L'écriture varie suivant les époques où les actes furent passés, et les notaires et tabellions qui les souscrivirent. Ils datent la plupart du treizième, quatorzième et quinzième siècles.

On distingue, parmi les noms des notaires, ceux de *Jourges Colombi*, *Mondesert*, *Sathonai*, *Meygret*, *Huguenon*, *Chantha*, *Grollier*, *Fabry*, *Jayet*, *Guillon*, *Magnin* de *Treffort*, *Jordan*, *Bullet*, la *Colonge*, *Ponchon*, *Béraud*, *Thomé*, *Chappuis*, *Fabre*, *Faxamant*, *Monluys*, *Albert*, *Pellety*, de *Borzuyselle*, *Sermoyac*, de *Sabran*, *Monchal*, *Paschalis*, *Protat*, *Jozachasse*, *Chambri*, de *Buxo*, *Brossat* et de *Chobilliac*.

Dans ces testamens, on trouve plusieurs fois les noms de familles qui existent encore dans nos contrées, tels que ceux de *Grollier*, *Chaponai*, *Lanzolas*, *Noyelle*, *Guillin*, *Ballioud*, *Pupil*, *Fabre*, *Delpont*, de la

Font, *Fournel*, *Tachon-Bacon*, *Agniel*, *Boisse*, *Huguonin*, *Durand*, *Colombet*, *Goyet*, *Prost*, *Ferrus*, *Moulin*, la *Colonge*, *Monchanin*, *Dupré*, *Cochard*, *Gui*, *Marcieu*, *Guillon*, *Boissonnet*, *Panthot*, *Moyne*, *Genty*, *Reverdi*, *Ferréol*, *Garnier*, *Peronnet*, *Grailh Yon*, de *Bron*, *Escoffier*, *Brunel*, *Archimbaud*, *Bérard*, *Bothu* de *St.-Romain*, *Yvernaux*, de *Ruppé*, *Murard* de *Curis*, *Rambaud*, *Charlet*, *Montagnat*, *Blanchon*, *Fournier*, *Béraud*, de *Beauvoir*, *Chataignier*, *Grumel*, *Bacco*, *Commarmond*, de *Bereins*, *Roland*, *Chirat*, *Gandilhon*, *Piéry*, *Gagneur*, *Papillon*, *Buer*, de *Pomey*, *Thomé*, *Tardi*, *Michaud*, *Vianese*, de *Chatellard*.

1264. *Formularium diversorum instrumentotorum, officium secretarii, archiepiscopi concernentium.* — *In*-4.° de 112 pag.

Ce formulaire, à l'usage du secrétaire de l'archevêché de Lyon, pour l'expédition des divers actes émanant de la juridiction ecclésiastique, est d'une écriture difficile à lire et chargée d'abréviations. Il offre à la fin du volume plusieurs lettres, brefs et expéditions du seizième siècle qui sont intéressantes pour l'histoire de cette contrée. On peut y distinguer un rescript, du 7 janvier 1598, qui déclare nul le mariage de *Diane* de *Château-Morand* avec *Anne* d'*Urfé*, frère de l'auteur de l'*Astrée*, pour cause d'impuissance.

La famille d'*Urfé* étoit très-ancienne dans le Forez; elle se disoit originaire de la Souabe et descendante de *Guarin*, prince de la maison de Saxe, comte d'Altorf et duc de Souabe, qui vivoit dans le huitième siècle. Le premier nom de cette famille étoit *Wolf*, qui signifie *loup* en langue allemande. Les descendans de *Wolf* se nommèrent *Guelfes* en Italie, et *Ulfes* en France

d'où

d'où s'est formé le nom d'*Urfé*. *Henri Wolf*, surnommé le *Lion orgueilleux*, chassé d'Allemagne par l'empereur *Frédéric Barberousse*, se réfugia auprès de *Guy*, comte de Forez, et bâtit le château d'*Urfé*, dont on distingue encore d'immenses ruines, sur une montagne près de *St.-Just* en Chevalet.

Arnolfe III, mort en 1348, fut le premier de sa maison qui posséda la charge de bailli de Forez, qui y fut conservée long-temps. Son petit-fils épousa, en 1380, *Antoinette* de *Mursaud* qui institua son mari héritier de tous ses biens, à condition que le second des enfans de la maison d'*Urfé* porteroit le nom de *Paillard* qui étoit le nom de famille de sa mère.

Ce nom, suivant le savant *Huet*, fut originairement un diminutif de *Paul* dont on fit *Paulard*, *Pauliard* et, par corruption, *Paillard*, comme de *Pierre*, on a fait *Pirard*; de *Guillaume*, *Guillard*; de *Robin*, *Robillard*; d'*Etienne*, *Tevenard*; et de *Nicolas*, *Colard*.

Pierre d'*Urfé* fut grand maître des arbalétriers de France, et assista en cette qualité au sacre de *Charles* VII; ce fut lui qui changea le nom d'*Ulfé* en celui d'*Urfé*. *François*, son petit-fils, soutint vaillamment avec le chevalier *Bayard* la gloire du nom français dans le fameux combat singulier de Monervine, où treize Français combattirent contre treize Espagnols. *Jacques* d'*Urfé* fut grand écuyer de Savoie, et vécut cent seize ans; il se remaria à cent ans et eut un fils.

Celui-ci fut oncle d'*Anne* d'*Urfé* qui a donné lieu à ces détails. J'ai cru nécessaire de les présenter, parce qu'ils sont peu connus, et que *Moréri*, dans sa généalogie de la maison d'*Urfé*, n'en fait pas la moindre mention. Cet auteur dit que ce fut en 1596 que le mariage d'*Anne* d'*Urfé* fut déclaré nul; le rescript

inséré dans le manuscrit, fixe à deux ans plus tard cet évènement. La vie de celui-ci et de *Diane* de *Château-Morand* fut romanesque, et trop curieuse pour n'en pas rapporter ici quelques traits. Nous les tirons d'une lettre peu connue de *Huet*, évêque d'Avranches, à M.lle de *Scudéry*.

La baronie de *Château-Morand* étoit venue par succession à *Diane*, fille unique de *Ghenillac* et héritière de sa famille. Celle-ci étoit ennemie de la maison d'*Urfé* depuis plusieurs siècles; et toute la noblesse du pays, s'intéressant à leur réconciliation, on ménagea le mariage de *Diane* avec *Anne* d'*Urfé*, l'aîné de sa maison. *Honoré*, son frère cadet, devint éperdûment amoureux de celle qui étoit destinée à être sa belle-sœur. Désespéré d'une union qui détruisoit toutes ses espérances, il partit pour Malte, où il se fit recevoir chevalier, sans cependant faire de vœux. *Anne*, né en 1555, succéda à son père dans sa charge de gouverneur et de bailli du Forez. Il fut député de cette province aux états de la ligue, et nommé chevalier de l'ordre du roi. A l'âge de 18 ans, il fit les guerres d'Italie; et ce fut à Marignan dans le Milanais qu'il composa, en honneur de celle qui lui avoit été promise, sa *Diane*, recueil de cent quarante sonnets où il célébra les attraits et les vertus de cette héritière. Après plus de vingt ans de mariage, celle-ci en fit prononcer la nullité pour cause d'impuissance; ce qui étoit réclamer bien tard pour un pareil sujet. *Diane*, libre de suivre son inclination, épousa *Honoré*, son beau-frère, auteur célèbre de l'*Astrée*, roman où il décrivit, sous le nom de cette bergère et de *Céladon*, ses amours, ses tourmens, son absence et son retour couronné par l'hymen.

Ce mariage ne fut pas plus heureux que le précédent.

Patru dit qu'*Honoré*, s'abandonnant à son humeur galante, dédaigna *Diane*, et que pour se mettre à l'abri de ses reproches, il se retira dans une *cassine* sur les bords du Pô, près de Turin. Il remarque que la principale cause de son éloignement pour elle fut sa grande mal-propreté ; elle étoit toujours environnée de grands chiens, qui entretenoient dans sa chambre et jusque dans son lit une odeur insupportable. Sur la fin de ses jours, *Diane* devint d'un embonpoint énorme ; long-temps belle, mais idolâtre de ses charmes, elle vivoit toujours enfermée, toujours masquée, toujours en garde contre le soleil.

De son côté, *Anne*, son premier époux, dégagé de ses liens, renonça aux dignités temporelles pour embrasser l'état ecclésiastique. Il devint chanoine de Lyon et doyen de l'église de Montbrison. Outre ses sonnets sur *Diane*, dont *Duverdier* a transcrit le premier dans sa *bibliothèque*, on a encore de lui un poëme imité du *Tasse*, intitulé : *Hierosolyme*, et des hymnes et poésies pieuses qui furent imprimées à Lyon, en 1608, *in*-4.°, long-temps après la mort de leur auteur.

1265. *Missale vetus ecclesiæ Lugdunensis.* — *Fol.* de 636 pag. mar. noir.

Ce *missel*, du quatorzième siècle, est sur vélin, THÉOLOGIE.
orné de lettres grises, de vignettes et de miniatures, où sont représentés les principaux mystères et les faits de la vie des saints. S. *André* y paroît avec sa croix; S. *Jacques*, avec son bourdon et son habit de pélerin ; S. *Martin*, avec son manteau dont il coupe une partie pour la donner à un pauvre ; Ste. *Catherine* avec sa roue; S. *Michel* soumettant le *diable;* S. *Barthélemi* tenant le couteau qui doit l'écorcher; S. *Laurent*, sur

son gril; S. *Paul* renversé de son cheval; S. *Jean* avec son agneau.

Ce qui distingue ce missel de plusieurs autres, c'est que le calendrier est aussi orné de peintures, où l'on voit la représentation des travaux rustiques de chaque mois, et au bas le signe du zodiaque qui le désigne. Il vient de la bibliothèque de M. *Benoît Goy*, avocat renommé à Lyon, membre de l'Académie de cette ville, plein de connoissances et d'aménité. Son père avoit été échevin en 1722, et il le fut lui-même ensuite.

1266. *Missale Lugdunensis ecclesiæ. — Fol.*

Ce *missel*, orné de lettres grises, est écrit sur un vélin bien choisi, avec un caractère remarquable par sa netteté et l'égalité des traits. La forme des lettres indique qu'il parut vers l'an 1400. Il appartint à l'église de Chasselay-au-Mont-d'Or, quoique dans une note en tête d'un volume, *Cogniasse*, curé de cette église, dit qu'elle étoit très-pauvre. Ce curé y institue un royaume le jour de la fête-Dieu pour entretenir d'huile de noix la lampe jour et nuit. Il annonce qu'il a été le premier roi, et que sa reine fut *Claudine Dandurant*, en 1658. *Cogniasse* dit qu'il étoit natif de Fiz en Auvergne. Une autre note apprend que *Matthieu Collonge* et *Noël David*, luminiers de la même église, ont planté, en 1684, tous les noyers qui sont autour des fossés de la commune; la même année ils firent poser la croix, construire le cimetière, et achetèrent, pour la procession des filles, la bannière, et un poêle de damas blanc.

1267. *Missale sedis Lugdunensis.* — *Fol.* de 472 pag.

Ce *missel*, sur vélin, est orné de vignettes et de majuscules enluminées. Les deux tableaux qui se trouvent ordinairement dans ces sortes d'ouvrages, sont ici dessinés plus correctement, et les couleurs en sont très-vives. L'écriture est gothique et du milieu du quatorzième siècle.

1268. *Missale.* — *In*-4.° de 84 pag.

Ce *missel*, sur vélin, est d'une très-belle écriture. Le texte est interligné avec des lignes rouges. Les capitales, les rubriques et les répons sont en couleur. Le manuscrit est terminé par la *prose* en honneur de S. *Nizier*, évêque de Lyon, écrite avec le plain-chant.

1269. *Missale ecclesiæ Lugdunensis.* — *Fol.* de 712 pag.

Ce *missel*, orné de lettres grises et de miniatures, fut écrit vers l'an 1300. Le caractère en est gros et très-lisible. Il appartint à *Jean* de *Talaru*, cardinal et archevêque de Lyon, qui le légua à la chapelle de *St.-Pierre*, qu'il avoit fondée et dotée dans son église métropolitaine. Son testament est de l'an 1392. Cet archevêque, qui succéda à *Charles* d'*Alençon*, en 1376, avoit d'abord été doyen de l'église de Lyon; aussi s'intitule-t-il *comte de la première église lyonnaise*. Outre la chapelle de *St.-Pierre*, il fonda celle de *St.-Martin* de la *Chana* dans le quartier de Bourg-Neuf, unie ensuite au chapitre de *St.-Paul*.

1270. *Prosarium Lugdunense.* — Gr. *in*-8.° de 236 pag. v.

Ce beau manuscrit, d'une écriture ronde, correcte, égale et flatteuse à la vue, est sur beau papier. Les lignes du plain-chant, les titres, les rubriques et les initiales sont en rouge. Il commence à la prose pour le jour de Pâque, et finit à la messe des morts.

1271. *Vesperale.* — *In*-4.° mar. tr. dor.

Ce *vespéral* de l'église de Lyon cessa d'y être en usage, en 1628. On voit en tête les armoiries coloriées du chapitre, et à côté S. *Jean* et S. *Etienne*. L'écriture est grosse et belle; les capitales sont dessinées et rehaussées d'or. Le manuscrit, sur beau vélin, à longues lignes, vient de la bibliothèque des comtes de Lyon.

1272. *Rituale Lugdunense.* — *Fol.* de 429 pag.

L'archevêque *Camille* de *Neuville* avoit formé un rituel où l'on trouvoit des omissions; le cardinal de *Tencin* en désiroit un autre, et l'auteur de ce manuscrit y travailla. Son ouvrage est divisé en deux parties. La première contient le rit de l'administration de chaque sacrement; la seconde, les instructions et formules pour la messe de paroisse, les bénédictions, les exorcismes, les visites du diocèse, les prières publiques, les actes que les curés peuvent passer. Ce manuscrit est chargé de ratures.

1273. *Rituale Lugdunense.* — Pet. *in*-4.°

C'est une copie du manuscrit précédent, plus lisible, mais qui n'est pas terminée.

1274. *Liber prologorum qui per annum in choro ecclesiæ primatialis leguntur.* — *fol.* de 57 pag.

Ce manuscrit, à l'usage de l'église primatiale de Lyon, à longues lignes, avec les capitales en couleur, est un chef-d'œuvre de netteté et d'écriture. Celle-ci date du commencement du dix-huitième siècle.

1275. *Usus officii secundùm morem ecclesiæ sancti* Justi *Lugdunensis.* — Pet. *fol.* de 300 pag.

Ce manuscrit est sur vélin. Son écriture est correcte, mais pleine d'abréviations; elle date du milieu du treizième siècle. Une contestation s'étant élevée entre les custodes ou curés de Ste.-Croix, les sacristains de *St.-Etienne*, et le chapitre de *St.-Just* sur divers points du culte, les processions des rogations et le rituel, *Guillaume*, archevêque de Lyon, pour la terminer, en donna un particulier à l'église de *St.-Just. Jacques* de *Talaru* étoit alors grand custode; *Hubert* de *Valin*, *Louis* de *Porpreriis*, *Théobalde* de *Chalamon*, *Camille* d'*Espinace* étoient chanoines de l'église de Lyon; *Jacques Fabri*, sacristain; *Jean* d'*Estalon*, *Pierre* de *Cuzieu*, *Jean Quarteron*, chanoines de *St.-Just; Hugues* de *Villette*, *Jean Cuysia*, *Matthieu* de *Varey* et *Barthélemi* de *Vauzelles*, chanoines de *St.-Paul.* Ils parurent tous comme arbitres dans l'acte capitulaire, passé le 27 mai 1259.

1276. *Usuarium ecclesiæ sancti* Irenæi *Lugduni.* — Gr. *fol.* env. 1000 pag.

Le dernier feuillet de ce beau manuscrit manque. La date de 1534 se lit au haut du volume : son écriture

superbe rivalise de netteté avec les plus beaux caractères d'imprimerie. Elle est sur vélin très-pur et sur deux colonnes. Les initiales sont en bleu, les rubriques et les titres en rouge.

1277. *Consecratio majoris altaris ecclesiæ sancti* Nicecii. — *In*-12 de 34 pag.

Ce manuscrit, sur vélin, avec les chants notés, est d'une belle écriture. Les lignes du plain-chant, les initiales, les rubriques, leçons et répons sont en rouge. Le volume ne porte aucune date.

1278. *Horæ latinæ diocesis Lugduni.* — *In*-12 de 608 pag.

Ces *heures* du diocèse de Lyon, précédées d'un calendrier, sont sur vélin à deux colonnes, avec les capitales en couleur. L'écriture est du milieu du quinzième siècle, correcte et lisible. On trouve à la suite le commun des fêtes des saints, depuis l'octave de l'Epiphanie jusques à l'Avent.

1279. *Liber precum.* — *In*-4.° env. 180 pag.

Ce manuscrit, à longues lignes, avec les capitales coloriées et rehaussées d'or, offre plusieurs miniatures. Quelques feuillets ont été déchirés au milieu du volume. Les autres présentent une belle écriture. L'ouvrage est terminé par des prières, en mauvais vers français; 1.° sur le vœu fait, en 1628, par la maison de *Gontez* pour la fondation d'une chapelle; 2.° sur le vœu fait au mois d'octobre de la même année, par les habitans de la paroisse de Salles et ceux de la ville de Cervières à S. *Roch*, pour être délivrés de la peste. Cervières est une petite ville sur les anciennes limites de l'ancien

Forez et de l'Auvergne. Voici sa prière et la réponse de S. *Roch.*

A ce jour les Cervierois,
De cœur, d'esprit et de voix
Te feront toujours prière
De vouloir pour eux prier,
Que nul mal ne puisse entrer
Chez eux, en nulle maniere.
Ils te prennent à ce jour d'huy
Pour patron, afin qu'amy,
Tu pries le roi très-céleste
De les vouloir bien conserver,
Et d'eux loing vouloir chasser
Tout charbon, bosses et peste.

Réponse de S. Rhoch.

Au seigneur Dieu
Vostre sainct vœu
J'ai à ceste heure
Représenté;
Il m'a donné
Réponse seure
De retirer
Sans plus tarder
Toute son ire,
Et son courroux
De dessus vous;
En vostre vire.
Vivez joyeux;
Car bienheureux
Amis, vous este;
J'empescheray
Et chasseray
Loin toute peste.

Au-dessus de chacune de ces pièces de vers, on a dessiné diverses chapelles consacrées à S. *Roch.*

1280. *Censura in quosdam canonicos Lugdunenses.* — *In-4.°* (*In* censures de la Sorbonne, M.ss *in-4.°*)

Cette censure fut faite, le 18 avril 1555, contre l'usage des chanoines de la cathédrale de Lyon, qui, dans l'élévation de l'hostie pendant la célébration de la messe, refusoient de fléchir le genou et de s'incliner. Il s'étoit élevé à cet égard une grande difficulté entre le doyen de l'église et les chanoines. La décision

en avoit été portée au roi qui nomma deux commissaires pour la terminer. Ceux-ci furent les cardinaux de *Lorraine* et de *Tournon*. Cette affaire singulière fut plaidée contradictoirement devant eux en plein conseil. On y observa que les rois de France s'agenouilloient à l'élévation; et dès-lors, il fut ordonné aux chanoines d'en faire autant.

1281. *Censura propositionum* Joannis Têtefort. (*Ibid.*)

Têtefort fut un dominicain, né à Lyon. *Gui* avoit publié, en 1622, un ouvrage mystique sous le titre des *Roses du chapelet*. Sa condamnation par la Sorbonne est suivie dans le manuscrit d'un décret de l'université, d'un édit du conseil, d'une lettre du roi à la faculté de théologie et de plusieurs autres pièces, dont l'objet est la prohibition de la doctrine de *Santarel* et de *Têtefort*.

MANUSCRITS SUR LYON.

MANUSCRITS FRANÇAIS.

1282. Stances sur l'ancienne confrérie du St.-Esprit, avec l'origine du cheval fol, et la réjouissance des Lyonnais aux fêtes de la Pentecôte par les gardes pour le roi. — *In*-4.°

BELLES-LETTRES.

C'est une copie nette, encadrée, avec un frontispice en lettres de couleur, d'un opuscule devenu très-rare, et qui a été imprimé, en 1609, à Lyon, chez *Larjot*. Il est dédié à M. d'*Alincourt*, gouverneur de Lyon et grand maréchal-des-logis de France.

La confrérie du St.-Esprit fut fondée dans une cha-

pelle joignant le pont du Rhône du côté de l'Hôtel-Dieu, et qui a été démolie vers l'an 1765.

L'auteur, dans ses stances de six vers chacune, célèbre la dévotion et la sagesse de cette confrérie, dont il fixe l'institution à l'époque où cessa la fête du cheval fol, qu'elle remplaça par des exercices pieux. Sa poésie a peu de couleur et de graces, et elle est pleine d'expressions qui ont vieillies.

La fête du cheval fol se célébroit le lendemain de la Pentecôte. On croit qu'elle rappeloit une violente révolte, sous le règne de *Charles* VI, dans laquelle une troupe de mutins, comme *chevaux fols* et *débridés*, coururent dans toute la ville, où ils commirent d'affreux dégats. Des troupes royales, étant entrées à Lyon, firent un sévère exemple de ces séditieux, dont plusieurs furent pendus, tandis que les autres prirent la fuite. En mémoire de cet évènement, on imagina de mettre un homme de paille sur un cheval de bois et de le faire sauter en cadence, au bruit des instrumens, jusqu'à l'instant où, après y avoir mis le feu, on le précipitoit dans la Saône, près du confluent.

Quant à ce cheval fol qui sautelle, qui danse,
Qui, au son des hautbois, cabriole en cadence;
C'est en dérision de ces fols mutinés,
Qui, comme chevaux fols, couroient parmi la ville,
Voulant à qui mieux mieux paroître plus habile
A s'enrichir des biens qu'ils avoient butinés.

Ce manuscrit fait partie d'un volume intitulé: *Réjouissances à Lyon*, donné à la Bibliothèque par M. *Revoil*, membre de l'Académie de cette ville, et qui réunit à la culture des lettres le plus grand talent dans l'art de peindre.

1283. Chansons sur la révolte des taffetatiers à Lyon, et l'arrivée de M. de *Lautrec.* — (*In* rec. de pièces, M.ss *fol.*)

Ces chansons se plaignent de l'intendant de Lyon, du prévôt des marchands et des concussions des mouleurs de bois.

1284. Chansons lyonnaises. — (*In* fêtes sur Lyon.)

Elles sont assez triviales, et datent du commencement du siècle dernier. L'une d'elles est intitulée : *Noël sur les dames de la paroisse* St.-Paul.

1285. Chansons satyriques. — (*In* rec. poët. sur Lyon, *in*-4.°)

Quelques-unes ont pour auteur M. *Pierre Adamoli.*

1286. L'embarras des grandeurs. — (*Ibid.*)

Cette épître en vers, adressée à M. *Camille Perrichon*, fut faite par le *Gentil Bernard*, auteur du poëme de l'art d'aimer. Celui-ci, né à Grenoble, alloit de cette ville à Paris pour y chercher fortune; il se trouva à Lyon dénué de tout. *Camille Perrichon* lui donna dix louis et paya sa voiture jusqu'à Paris. Le poëte reconnoissant lui fit hommage de ces vers.

1287. Lettre de l'abbé *Pernetty*, directeur de l'Académie, à M. *Adamoli*, avec la réponse de ce dernier.

Ces lettres ont pour objet l'envoi de quelques inscriptions destinées à être placées au frontispice de la nouvelle salle de comédie à Lyon.

1288. Brevet de la calotte au sujet des dames du concert de Lyon. (*In* rec. de pièces, M.ss *fol.*)

Les vers sont foibles; ils apprennent qu'on n'admettoit dans chaque bal du concert que deux étrangers, et deux dames non domiciliées à Lyon.

1289. Remercîmens de *Momus* au cardinal de *Fleury*. (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

Ils ont pour objet de remercier le cardinal d'avoir fait casser au conseil l'arrêt du parlement, qui flétrissoit le mandement de l'archevêque de Paris. L'abbé de *Tencin*, depuis archevêque de Lyon, y est très-mal traité. On peut en juger par ces vers :

Il profane tout ce qu'il touche;
Pour lui, la morale est un jeu;
Et l'évangile dans sa bouche
N'est plus la parole de Dieu.

1290. Autres pièces de vers. — (*Ibid.*)

Elles ont pour titre : avis des Capucins au public; brevet de *Momus*; oracle sur le cardinal de *Fleury*; le perroquet; brevet de la calotte pour le diacre *Pâris*. La plus courte est celle-ci :

Au livre des destins, chapitre des grands rois,
On lit en lettres d'or ces paroles écrites :
Deux beautés sauveront l'empire des François,
Et le délivreront de deux races maudites;
Agnès Sorel chassera les Anglois,
Et *Pompadour* chassera les Jésuites.

1291. Recueil de poésies sur Lyon. — *In*-4.° de 180 pag. vél.

Les pièces de ce recueil furent composées depuis

1733 jusqu'en 1752. Plusieurs sont de M. *Adamoli*. Voici les titres les plus remarquables :

1. *Brevets de la calotte.*

Ils sont au nombre de trois. Le premier est donné à M. *Camille Perrichon*, prévôt des marchands, et il est suivi de son *confiteor*, lorsqu'il sortit de place, en 1740. Le second est adressé aux chanoines de l'église de *St.-Jean*, ayant appaisé, en 1744, une révolte d'ouvriers en soie, et obtenu en récompense la croix d'or qui les distinguoient. Le troisième est relatif à la nomination de M. *Pautrier* à la prévôté des marchands, qu'il n'occupa que pendant trois jours, ayant été destitué, comme n'étant point né à Lyon. Ce brevet est suivi d'une complainte en quinze couplets sur le même objet.

2. *Diverses pièces de vers.*

Ce sont des chansons, le *salamalec lyonnais* par le poëte la *Monnoye*, des inscriptions, des épitaphes, des épigrammes.

1292. Recueil poétique sur Lyon. — *In*-4.° de 168 pag. vél.

Ce manuscrit, copié par M. *Adamoli*, contient diverses pièces de peu d'importance.

1293. Recueil de poésies sur Lyon. — *Fol.* de 382 pag.

Ce volume renferme des quatrains, des madrigaux, des épigrammes, des chansons, des contes, des énigmes, des anagrammes et des devises. Le tout est recueilli des mercures et des papiers à la main qui ont eu cours depuis 1650 jusqu'en 1730. Parmi un grand nombre de pièces que renferme ce manuscrit, il s'en trouve quelques-unes relatives à Lyon. Telles sont :

1. *Vers à M. de* Colabeau, *capitaine pennon du quartier de la Fromagerie.*

2. *Epitaphe de M.* Vaginay, *procureur-général de la ville.*

3. *Vers latins mis au bas du portrait du roi, dans la salle du conseil du présidial de Lyon.*

4. *Lettres et poésies de M.* Mey *de Lyon.*

5. *Vers, par M.* Bessier *du* Peloux.

6. *Lettres du comte de la* Terrasse, *établi à Bourg-Argental; de MM.* Borde, Constant *et* Mogniat, *résidans à Fontanières.*

7. *Ordre que tinrent les académistes à l'arrivée des ducs de Bourgogne et de Berry, revenant des frontières d'Espagne, où ils étoient allés accompagner leur frère.*

A cette époque, on donna à Lyon des jeux de lance et de bague, où M. *Mogniat* remporta le prix.

8. *Lettre du maréchal de* Villeroy, *à M.* Yon *de* Jonage, *nommé échevin en* 1708.

9. *Mémoire trouvé dans les papiers de M.* Garnier, *médecin, le* 9 *août* 1709.

10. *Discours prononcé par M.* Charrier, *président de la cour des monnoies, à l'ouverture du palais, le* 12 *novembre* 1708.

Nous citerons seulement de ce recueil ces vers adressés, par *Hector Chollier*, à son parrain le maréchal de *Villars* passant à Lyon, le 5 mars 1716:

Par-tout on le dit, on le pense,
Que l'*Hector* de l'antiquité
Ne vaut pas celui que la France
A produit de nos jours pour sa félicité.
L'un et l'autre, il est vrai, sont deux foudres de guerre
Dont le nom a volé jusqu'au bout de la terre;
Mais si l'ancien *Hector*, avec tout son grand cœur,
Laissa périr et brûler sa patrie,

Le nouveau de la sienne est le libérateur,
Du sort le plus affreux lui seul l'a garantie
Par sa tête et par sa valeur.

1294. Arrivée de *Bonaparte* à Lyon ; cantatille par M. *Bérenger.* — (*In* M.ss *Bérenger.*)

Elle fut exécutée avec un grand succès dans la salle du grand théâtre, et M. *Louis Jadin* en fit la musique. Voici le chœur du commencement :

Le voilà, le voilà, le Dieu de la victoire !
Voilà ses faisceaux triomphans !
Voilà ces guerriers si vaillans,
Dont les noms sont inscrits au temple de mémoire !
Lyon ! Lyon ! sois fière de ta gloire ;
Que la reconnoissance éclate dans tes chants.

Cette cantate a été imprimée.

1295. Cantate sur la naissance de S. M. le roi de Rome, par M. *Dumas*, secrétaire de l'Académie de Lyon, 1811.

Cette cantate offre de très-beaux vers, et elle auroit excité une vive sensation, si une musique harmonieuse en avoit fait ressortir les traits :

O jour d'éternelle mémoire,
Le rejeton du roi des rois
Du sein de la bonté passe aux mains de la gloire ;
C'est le fils de l'amour, le fils de la victoire ;
Son berceau doit être un pavois.
A cet enfant, espoir de la patrie,
Nos enfans devront le bonheur.
Du grand *Napoléon* il aura le génie,
Et la sagesse et la valeur.
Que la France et la Germanie,
Jouissant d'un destin commun,
A jamais l'une à l'autre unie,
Des trois aigles n'en fassent qu'un.

Napoléon

Napoléon second, au pied des pyramides,
Tu viendras consulter *Pompée* et *Sésostris*;
Génie, arts et talens, aux rivages d'*Isis*
Vous accourrez un jour sur ses pas intrépides.
A l'aspect du fils du héros
De l'astre d'orient tout l'éclat se déploie;
Et dans vos antiques tombeaux,
Mânes des *Pharaon*, vous tressaillez de joie!

En dotant de son nom la race d'un grand homme,
Rome s'est retrouvée : elle est toute dans Rome.
D'humilier tes liquides remparts
Le Tibre a le noble partage;
Tremble, tremble, fière Albion,
Si le père à son fils en laisse l'héritage,
Pour la ruine de Carthage
Il vient de naître un *Scipion*.

Cette cantate, écrite de la main de l'auteur, est suivie d'une lettre de M. le comte *Fay* de *Sathonay*, maire de Lyon, qui donne l'espoir qu'il pourra faire exécuter ce chant d'alégresse à l'époque des fêtes que la ville célébrera.

1296. La ville de Lyon en vers burlesques, première et seconde journées. (*In* rec. poët. sur Lyon, M.ss *in*-4.°)

La première contient la harangue des merciers, le débat des fruitières de la place du Change, la chicane des plaideurs et l'éloquence des batelières de la Saône; la seconde offre la harangue des poissonnières, etc. Elles ont été imprimées en 1750. Rien n'égale la platitude, la niaiserie et le mauvais goût de ces vers. On peut en juger par ce début :

Fussé-je plumé comme un poulet,
Ou rinsé comme un gobelet,
Si ma muse Lyon dépeint,

Vous cesserez de manger pain,
Hommes, femmes, filles et garçons,
Pour rire de telles façons,
Que le ventre vous fera mal,
Ou je serais un animal.

1297. Lo compare *Liode Levet.*

C'est une lettre en patois lyonnais, dans laquelle un boucher de Lyon rend compte à son *compare Mélachon* de l'insurrection arrivée, en 1704, contre *Marion*, fermier des droits d'octroi. « La brouille ne vint que de ce que celi *Marion* volave empéchi notra marchandi d'alla mengi l'herba dans lo fossé de la ville, et que lo bouchi sont des ouvri que ne se mouchon pas du code. » La maison de *Marion* fut pillée.

1298. Remercîmens des enfans de l'hôpital de la Chanal. — (*In* sermens de *Lémy*, M.ss *in*-4.°)

Ce remercîment fut adressé, le 11 novembre 1711, à MM. les recteurs de l'hôpital de la Charité de Lyon.

1299. Recueil de la chevauchée de l'asne faite à Lyon, en l'année 1566, en présence de M. et de Mad. de *Nemours.* — *In*-4.° (*In* réjouiss. à Lyon.)

C'est ici une copie, bien écrite, avec le texte encadré dans des lignes violettes, d'un ouvrage imprimé à Lyon par *Guillaume Tétefort*, en 1566, mais devenu extrêmement rare.

Rubis, à la page 409 de son *histoire de Lyon*, fait mention de cette chevauchée qui fut, suivant lui, de l'invention de *Jean Perron*, imprimeur très-facétieux. L'ouvrage porte pour devise : *Mulieris bonæ, beatus vir.*

Tous les arts et métiers figurés par des hommes portant les attributs de ces arts, les capitaines pennons, les divers quartiers représentés par des personnages allégoriques, tels que les abbés de *St.-Just*, de *St.-Michel* et de *St.-Vincent*, le prince de la *Bazoche*, la dame *Imprimerie*, la princesse de la *Lanterne*, l'amiral du *Griffon*, le baron de rue *Neuve*, le gentilhomme de la rue *Dubois*, le seigneur de la *Coquille*, le capitaine du *Plâtre*, le comte du *Puits-Pelu*, le chevalier de *St.-Romain* parurent dans la cérémonie, accompagnés de leurs nombreuses suites, chantant des invocations en mauvais vers. On y voyoit des maris battant leurs femmes, et à leur tour des femmes battant leurs maris, et leur procurant ainsi l'honneur de la chevauchée de l'âne.

Ce manuscrit curieux, et bien relié, fait partie du volume *in*-4.°, intitulé : *Réjouissances à Lyon*, et donné à la Bibliothèque de cette ville par M. *Revoil*, membre de son Académie.

1300. Autre copie. — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.° vél.)

Cette copie est de l'écriture de M. *Pierre Adamoli*.

1301. Fêtes et réjouissances à Lyon, et en particulier de celle de S. *Thomas*. — Discours de M. *Lémy*. — *Fol.*

Chaque année, le 21 décembre, jour de la fête de S. *Thomas*, le consulat de Lyon proclamoit solennellement, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, la nomination de ses nouveaux magistrats. Cette annonce étoit précédée d'un discours oratoire dont le sujet étoit au choix de l'auteur, et qu'il terminoit par des complimens adressés au roi, à la reine, au gouverneur, à

l'archevêque, et aux divers corps ecclésiastiques et judiciaires. L'orateur, dans ce jour, représentoit le commandant; il donnoit le mot d'ordre aux troupes; il présidoit à un splendide repas; il indiquoit les pièces qui devoient être représentées sur le théâtre, et il assistoit en robe à ce spectacle. C'étoit d'ordinaire un jeune légiste, avide de commencer sa carrière de gloire, et de se distinguer de la foule de ses compatriotes. Cette cérémonie créoit les talens, et étoit devenue à Lyon la fête de l'éloquence. *P. Matthieu*, historiographe de *Henri* IV, fut le premier qui prononça ce discours, lorsque ce monarque eut accordé la noblesse au prévôt des marchands et aux quatre échevins lyonnais. Son édit eut son exécution le jour de S. *Thomas*, 1595.

Le discours de M. *Gaspard Lémy* fut prononcé le jour de S. *Thomas*, 1706, et il a pour sujet cette proposition: « La félicité des peuples est établie par le commerce et soutenue par les armes. » Il a été imprimé à Lyon la même année, chez *Pierre Valfray*, et est inséré dans le recueil des sermons de l'auteur, manuscrit, *in*-4.°

1302. Eloge de *Louis* XIV, discours prononcé à l'hôtel-de-ville de Lyon, le jour de S. *Thomas*.

Cet éloge fut prononcé, en 1713, par M. de *Vaux*. Il le termine par ces mots adressés aux Lyonnais: « *Nous sommes les citoyens de* César, disoient autrefois les habitans d'Actium à l'occasion d'une statue colossale dont *Auguste* leur avoit fait don; je vous félicite, Lyonnais, de ce qu'ayant été jusqu'ici les citoyens de toutes les nations par l'étendue et l'opulence de votre commerce, vous devenez aujourd'hui les citoyens

de *Louis-le-Grand*, par l'auguste monument que vous venez de lui élever, et comme dit *Lucain*, livre 6 :

Jam sumus Augusti *cives, sua gloria nostra est.*

1303. Harangue prononcée à Lyon, le jour de S. *Thomas* 1725, par M. *J.-B. Roche* de Lyon.

Deux puissances, suivant l'auteur, affermissent les gouvernemens, la force des armes et celle des lois. Il examine particulièrement celle-ci ; il en fait sentir la nécessité et l'utilité ; il montre qu'elle est le seul appui du foible et de l'opprimé, et le véritable lien des hommes en société. M. *Roche* s'attache ensuite à faire rendre hommage à la sagesse des ordonnances de *Louis* XIV. *Possidonius*, dit-il, croyoit avec raison que le siècle d'or seroit le temps heureux, où les rois seroient les hommes les plus sages de leurs états, et où les magistrats en seroient les plus intègres. Il trouve le règne décrit par ce philosophe arrivé, et il en tire le sujet de ses complimens au monarque, et aux diverses cours et tribunaux.

1304. Projet de rétablissement de la fête de l'éloquence à Lyon, par M. *Bérenger*. — (*In* M.ss *Bérenger*, *fol.*)

M. *Bérenger*, plein de zèle pour tout ce qui peut contribuer à la splendeur de Lyon, membre de son conseil général de département, a proposé depuis long-temps de rétablir l'ancienne fête municipale du jour de S. *Thomas*. Dans ce projet utile, il désire qu'elle soit célébrée le 1.er mai de chaque année, époque qui rappelleroit celle où l'empereur posa la première pierre des façades de la place qui porte son nom ; que l'ora-

teur soit choisi parmi les jeunes lyonnais qui se destinent au barreau, à la médecine ou aux administrations ; que la ville lui accorde une médaille d'or, et qu'il puisse ajouter à ses titres littéraires celui d'*orateur de la ville de Lyon.* M. *Bérenger* entre ensuite dans tous les détails de la cérémonie.

1305. Rapport fait au conseil municipal sur le rétablissement de la fête de l'éloquence, par M. *Petit*, 1809. (*In* M.ss *Bérenger*, *fol.*)

M. *Petit*, membre du conseil municipal, nommé commissaire pour examiner la proposition de M. *Bérenger*, s'exprime ainsi : « Les époques marquées par de grandes révolutions politiques amènent des changemens nécessaires dans les institutions des peuples. Il faut de nouvelles lois pour de nouvelles mœurs, de nouveaux freins pour des crimes inconnus, des honneurs non encore donnés pour de plus sublimes vertus, et de nouveaux plaisirs pour des inclinations nouvelles. . . . . Le peuple de Lyon regrette cette fête antique et solennelle, destinée à honorer l'éloquence, et dans laquelle le pouvoir s'inclinoit un moment devant elle, comme pour rappeler que la persuasion est le premier des pouvoirs. . . . . Elle étoit belle cette institution qui rappeloit l'antique autel de Lyon, les luttes qui l'avoient honorée, la difficulté de ses prix; elle étoit digne d'une cité qui, seule au milieu des Gaules encore barbares, avoit accueilli les solennités de la Grèce, et su cultiver ses lauriers. . . . . Pourquoi nous manque-t-elle encore cette institution, réclamée vainement par l'éloquent auteur des soirées provençales?... Dans l'exquisse du projet de son rétablissement, M. *Bérenger* m'a fourni ses idées; le modèle de l'éloquence devoit être

appelé à en préparer la fête ; M. *Delandine* s'est associé à notre travail, et on lui doit l'idée de consacrer ce jour à donner à l'une de nos rues le nom d'un Lyonnais célèbre, mort depuis cinquante ans et digne d'obtenir cette distinction par de grands services. . . . . En effet, il seroit beau de voir une ville, chère aux lettres et aux arts, s'honorant de ses citoyens, inscrire leurs titres de gloire dans les voies publiques, rendre son histoire populaire, arracher aux tombeaux des noms trop tôt oubliés, et porter à l'amour des grandes actions toute une génération vivante, à l'aide de quelques lauriers jetés sur celle qui n'est plus ; et si de grands talens, si le ciseau de quelque *Phidias*, s'emparoient de ces monumens civiques, si les descendans des hommes honorés vouloient ajouter quelqu'éclat à la récompense obtenue par leurs aïeux, la cité des arts en seroit embellie ; et ses rues, comme la voie Appienne, attacheroient par-tout l'étranger par le charme des tombeaux. »

M. *Petit* propose de même de placer la fête au mois de mai, et d'y suivre le cérémonial présenté par M. *Bérenger*.

1306. Rapport et discours sur le même objet, par M. *Sain*, baron de *Vauxonne*. — (*Ib.*)

Ce rapport a été fait dans la séance du conseil municipal, du 29 mars 1811. L'auteur désire voir rétablir cette fête qui exista pendant deux siècles à Lyon, et de la consacrer à célébrer dans cette ville l'anniversaire du couronnement de sa majesté impériale. « La perte de cette institution, dit M. de *Vauxonne*, afflige les amis des lettres ; leurs vœux en appellent le retour. »

A la suite de son discours, plein de chaleur et de

bonnes vues, on trouve la délibération du conseil municipal portant que l'ancienne fête de S. *Thomas* sera rétablie et célébrée le 2 décembre, jour du couronnement; que le jeune orateur, en rappelant le souvenir de ce grand évènement, aura le choix du sujet de sa harangue; que les autorités civiles, militaires et judiciaires seront invitées à assister à ce discours; que toutes les dispositions seront prises pour donner un grand apparat à cette fête, dont la réunion se fera dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, qui sera à cet effet incessamment réparée et ornée du portrait en pied de sa majesté.

1307. Pastorale allégorique sur le bonheur, et pronostics du gouvernement de monseigneur d'*Halincourt*. — *In*-4.° de 72 pag. tr. dor.

Ce manuscrit, d'une écriture nette, fine et très-agréable, offre au frontispice les armoiries enluminées des *Villeroy*. Cette pastorale fut représentée, le 28 novembre 1608, par les écoliers du grand Collége de Lyon. Elle est divisée en quatre actes. On lit à la suite les complimens en hébreu, en grec, en vers latins, français et italiens, faits dans les diverses classes du collége, et qui furent présentés à M. d'*Halincourt* et à *Jacqueline* de *Harlay*, son épouse. Elles sont peintes et imprimées sur du satin; mais elles méritent peu d'être citées.

1308. Divertissement pour l'arrivée de M. le marquis d'*Halincourt*.

C'est une espèce de prologue de cinq scènes en vers français, dont les interlocuteurs sont *Pallas*, l'Hiver, le Printemps, le Rhône et la Saône, avec des chœurs.

Ils célèbrent tous M. d'*Halincourt*, petit-fils du maréchal de *Villeroy*, et qui venoit commander à Lyon. Si la Saône laisse lentement couler ses eaux, c'est pour rester plus long-temps dans une ville que les *Villeroy* rendent heureuse ; si le Rhône au contraire précipite ses ondes, c'est pour arriver plus vîte dans un séjour embelli par leurs bienfaits.

1309. Description de la décoration faite par les Pénitens noirs dans leur chapelle de *St.-Marcel*, le 12 mars 1690. — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

Ce jour rappela celui de l'institution de la confrérie faite cent ans auparavant. *J.-B. Dulieu*, lieutenant particulier au présidial de Lyon, en étoit recteur. L'église fut ornée d'inscriptions et de devises relatives à l'oubli des soins du monde. C'étoient le serpent qui se dépouille de sa peau, le ver à soie sortant de sa coque, l'if dont on retranche les rejetons, le phénix qui se consume pour renaître : *Novam sumit cum fœnore vitam.*

Ces devises et toutes les décorations eurent pour auteur *François Duhan* de Lyon, sacristain des Pénitens.

1310. Décoration funèbre pour les obsèques de M. le maréchal de *Villeroy*. — (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

Cette décoration eut lieu dans l'église de la Charité de Lyon. On en rapporte ici les dessins et les inscriptions.

La cérémonie se fit le 15 septembre 1730 ; le P. *Renaud*, dominicain, y prononça l'oraison funèbre du maréchal ; la messe fut célébrée par M. de *Damas*, abbé de Savigny et grand custode de l'église de Lyon,

et on y exécuta en musique la *messe des morts* de *Gilles*.

Cet ouvrage est le chef-d'œuvre de son auteur. Celui-ci étoit de Tarascon, et se fit une grande réputation par ses motets et cette messe. A la mort d'un conseiller au parlement de Toulouse, sa famille la demanda à *Gilles;* après qu'il l'eut achevée, on en trouva le prix trop cher, et le musicien piqué promit qu'il ne la feroit servir aux obsèques de personne et qu'il vouloit en avoir l'étrenne; en effet, elle ne fut exécutée pour la première fois que le jour de sa mort, en 1704.

1311. Lettre à M. *Perrichon* sur le même sujet. — (*Ibid.*)

Cette lettre des administrateurs de l'hôpital de la Charité annonce l'impression de la description précédente.

1312. Relation de ce qui s'est passé de remarquable dans la ville de Lyon, au passage de l'infante duchesse de Parme. — *Fol.* (*In* rec. histor. 75.)

Ce manuscrit, de quelques pages, annonce le luxe de la cité, en 1744. Plus de deux cents jeunes lyonnais, en uniforme, allèrent à la rencontre de la princesse, précédés par le marquis de *Rochebaron*, commandant. En outre, les jeunes gens Suisses et Allemands établis à Lyon, firent partie du cortége en habits verts galonés en or. L'infante logea à l'archevêché; elle annonça qu'elle ne vouloit ni bal, ni comédie; on y suppléa par une illumination générale, une messe en musique où l'on exécuta un motet de *Grenet*, musicien lyonnais, et où chanta M.lle *Sélime*, cantatrice renommée; on y réunit une joûte sur la Saône, la course de

l'oie, l'escrime de plusieurs bateliers debout sur des planches à fleur d'eau, et un feu d'artifice. L'infante alla ensuite à Oullins, où le cardinal de *Tencin* lui donna dans sa maison une très-belle collation. L'intendante de Grenoble vint à Lyon lui présenter son hommage, et celle de Lyon l'accompagna jusqu'à Moulins.

1313. Dessins des feux d'artifice que MM. les comtes de Lyon font tirer chaque année sur la place de l'église cathédrale la veille de la fête de S. *Jean-Baptiste*, et autres. — *Fol.* env. 120 pag.

Ces dessins ont été faits par *Etienne Montagnon*, architecte du chapitre de *St.-Jean*, à qui l'on dut une machine ingénieuse dont on s'est servi long-temps pour faire monter l'eau du Rhône, et faciliter le jeu des jets d'eau de Belle-Cour. Les devises les plus remarquables de ce recueil sont celles-ci :

En 1728, le monarque français fut choisi au congrès de Soissons pour terminer, par sa médiation, les différends des souverains de l'Europe. Le feu des comtes offrit *Jupiter* débrouillant le cahos, avec ce vers d'*Ovide* :

Dissociata locis concordi pace ligabit.

En 1729, le roi, par une déclaration du 24 mars, fut favorable aux intérêts du clergé ; ce feu eut pour devise ce vers de *Virgile* :

Me penè iste labor aras et templa tueri.

En 1732, le chapitre de Lyon donna l'un de ses membres pour archevêque à cette ville ; *Cybèle* fut représentée avec ce vers de *Virgile* :

Læta Deûm partu.

En 1734, le jubilé eut lieu à Lyon par le concours de la fête-Dieu avec celle de la nativité de S. *Jean.* Le feu élevé sur la Saône entre les deux ponts, offrit un temple antique avec ce vers de *Virgile* sur le frontispice :

Felices qui talem annum vidêre diemque.

En 1740, un nouvel archevêque, élevé sur le siége de Lyon, fournit l'occasion de placer sur le feu ce vers de *Virgile*, églogue 4 :

En nova progenies cœlo descendit ab alto.

Toutes ces devises furent données par le P. *Colonia*, jésuite, mort en 1741.

En 1744, la France déclara la guerre à l'Angleterre ; une flèche menaçant un léopard avoit sur une banderolle ce vers d'*Horace :*

Feriet quodcumque minabitur.

En 1751, le jubilé général fut désigné par ce vers de S. *Paulin :*

Absolvitque metus, pœnasque remittit.

En 1756, on fit réparer le grand portail, et élever les nouvelles portes de l'église ; on mit pour légende au feu ce vers du troisième livre de l'*Enéide :*

Votisque incendimus aras.

Le recueil finit à l'année 1758.

1314. Relation de ce qui s'est observé dans l'église primatiale de Lyon, et des fêtes célébrées à l'occasion du jubilé de 1734. — (*In* rec. sur l'église de Lyon, *fol.*)

Ce jubilé eut lieu pour la quatrième fois dans cette église par la concurrence de la fête-Dieu avec celle de la nativité de S. *Jean.*

Maurice Pailleu, sous-maître des clercs, est auteur de cet opuscule. Il est précédé d'une estampe coloriée, dessinée par la *Monce* et gravée par *Daudet*, représentant un pénitencier donnant l'absolution à divers pénitens. On voit dans le lointain l'église de *St.-Jean*. Pour célébrer cette époque, les comtes firent frapper une grande médaille qui est dessinée dans ce manuscrit. On y voit aussi une estampe coloriée, offrant le dessin du feu d'artifice tiré à cette époque sur la Saône, entre les deux ponts. L'édifice représentoit un temple antique et octogone, soutenu par huit colonnes corinthiennes, ayant pour base d'énormes rochers s'élevant du lit de la Saône. Deux génies placés au haut de l'édifice et sonnant de la trompette, annonçoient la cérémonie, et on lisoit au-dessous d'eux en lettres onciales : *Adeste cives hospitesque visuri hodiè quod nemo vestrûm ampliùs visurus est.*

1315. Fêtes pour la ville de Lyon relativement à la paix, par M. *Lallié*. — (*In mélang. hist. sur Lyon*, *fol.*)

Ces fêtes eurent lieu en 1763. L'auteur en a fait précéder la description de celle du temple de la paix élevé à Rome sous le règne de *Vespasien*, sur les ruines du portique de la maison dorée de *Néron*. Le plan de ce temple a été donné par *Serlio*.

Celui proposé en décoration par M. *Lallié* auroit été figuré contre la façade de l'hôtel-de-ville, et précédé d'une colonnade autour de la place des Terreaux, en forme d'amphithéâtre propre à placer sur des gradins un grand nombre de personnes.

1316. Feu d'artifice de 1764. — (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

La décoration de ce feu représentant un arc de triomphe d'ordre composite, élevé en honneur de la maison de *Villeroy*, fut faite sur les dessins de M. *Nonnote.*

1317. Fête de 1775. — (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

Elle eut lieu pour le sacre du roi. La décoration du balcon de l'hôtel-de-ville et celle du feu sur le pont de Pierre furent peintes par le sieur *Charles*, peintre italien, d'après les dessins de M. *Nonnotte.*

1318. Honneurs funèbres rendus aux défenseurs de Lyon. — (*In* M.ss *Bérenger.*)

Cet opuscule rappelle la couronne solaire ou parélie qui, par l'effet d'un hasard singulier, resplendit dans le ciel, au moment de la pompe funèbre consacrée dans les champs des Brotteaux, le 29 mai 1794, aux Lyonnais morts pour la défense de leur patrie.

1319. Histoire des premiers martyrs de l'église de Lyon et de Vienne. — 8.°

HISTOIRE ECCLÉS.

Cette histoire est un extrait de l'histoire ecclésiastique d'*Eusèbe*, d'une homélie de S. *Eucher* et du martyrologe d'*Adon*, archevêque de Vienne. Elle est insérée dans un recueil de pièces théologiques *Mss.*

1320. Projet et plan de l'histoire de l'église de Lyon. — *Fol.* de 325 pag.

Cet ouvrage, plein de recherches savantes, est du P. *Ménétrier.* « Si j'ai commencé, dit-il, par l'histoire

civile de ma patrie, avant que d'entreprendre celle-ci plus conforme à ma profession de religieux, ç'a été pour suivre l'ordre naturel des évènemens et des faits. En développant le cahos de nos antiquités, c'étoit un acheminement pour faire voir avec plus d'éclat le bonheur et les avantages de la religion chrétienne établie dans les murs de cette cité..... Parmi ceux qui ont écrit avant moi sur notre histoire ecclésiastique, ajoute-t-il, je mets, 1.° *Jacques Severt* à qui sa simplicité a fait donner, à juste titre, le nom de *bon homme*, parce qu'en effet on ne peut guère trouver d'écrivain plus crédule que lui, ni moins judicieux. Aucun n'a adopté autant de fables et des contradictions sans se mettre en peine de les réfuter. 2.° *Symphorien Champier* qui, médecin de profession, a affecté de paroître jurisconsulte, philosophe, orateur, grammairien, gentilhomme et chevalier, qui a traduit ses propres ouvrages sous des noms déguisés pour se louer impunément, qui a écrit à tous les savans pour mendier des éloges, et qui nous a débité des fables, en établissant dans l'église de Lyon une hiérarchie semblable à la hiérarchie céleste. 3.° *Claude de Rubys* qui, avec le même caractère à peu-près que *Champier*, a voulu mêler l'histoire ecclésiastique à l'histoire civile, et a traité les matières qu'il n'entendoit pas. » Après avoir jugé avec cette sévérité les historiens qui l'ont précédé, *Ménétrier* donne le plan de son ouvrage qui renferme l'ordre chronologique des archevêques de Lyon dans les dix premiers siècles.

Ce fut en 1666, qu'il entreprit ce travail qu'il continua, dit-il, pendant quarante ans, ayant lu pour cet objet tous les historiens, et fouillé toutes les archives, les cartulaires, les protocoles, les chroniques, les inscriptions, les

statuts et tout ce qui pouvoit lui procurer des renseignemens utiles. Cet ouvrage n'a point été imprimé.

1321. Histoire de l'église de Lyon. — 2 vol. *fol.*, le premier de 500 pag., le second de plus de 800.

C'est ici l'ouvrage annoncé dans le précédent. Il offre une histoire détaillée, érudite, où l'auteur discute avec profondeur les opinions des anciens auteurs ecclésiastiques, et qui s'étend depuis le second siècle où l'église de Lyon fut fondée par S. *Pothin*, jusques à l'an 624 où mourut S. *Arige*, trente-troisième archevêque. Elle comprend beaucoup plus de faits que l'histoire ecclésiastique de la *Mure*, et offre une critique plus judicieuse que celles de S. *Aubin* et de *Poulain* de *Lumina*. Il est fâcheux que l'auteur ne l'ait pas poussée au-delà du septième siècle.

On doit cet ouvrage au P. *Ménétrier*, qui n'est point nommé au frontispice, mais qui s'est fait connoître en citant, en divers endroits du manuscrit, l'histoire civile et consulaire de Lyon, comme un ouvrage sorti de sa plume. Cette histoire ecclésiastique n'a point été imprimée, la mort ayant surpris l'auteur dans le moment qu'il la composoit. Ce manuscrit précieux a échappé à la dévastation de la Bibliothèque, en 1793.

1322. Etat abrégé de l'église de Lyon. — *In*-4.° env. 140 pag.

Cet état ne contient que peu de pages. Il est suivi, 1.° d'une requête au roi, manuscrite, par laquelle le chapitre demande à conserver toute juridiction sur ses membres, contre un jugement obtenu, en 1774, par M.

M. de *Montazet*, archevêque. Cette requête est l'ouvrage de M. *Target*. 2.° D'un mémoire imprimé du même avocat dans la même affaire, contenant les moyens de requête civile employés par le chapitre. 3.° D'un autre mémoire imprimé, signé de *Chabans*, avocat, adressé au roi et au conseil sur le même objet.

1323. Etat général du diocèse de Lyon. — *In*-4.° de 220 pag.

Ce manuscrit, écrit sur beau papier, avec un caractère remarquable par sa beauté, renferme, 1.° l'état des paroisses de la ville et de l'ancien diocèse de Lyon, rangées par ordre d'archiprêtrée, avec le nom de la généralité dont elles dépendoient, et celui de leur patron, le nombre des communians, et le revenu de chaque cure et annexe; 2.° l'état des congrégations; 3.° celui des abbayes, et prieurés d'hommes et de filles, leur valeur; le nom des provinces où elles étoient situées et de leurs collateurs; 4.° celui des chapitres, des communautés séculières et régulières, des confréries de pénitens, avec la date de leurs établissemens et le nom de la paroisse où elles étoient érigées, des bénéfices enfin qui étoient à la collation de l'archevêque, soit dans la ville, soit dans le diocèse.

Ce manuscrit, doré sur tranche, magnifiquement relié en maroquin, avec de riches filets, paroît avoir appartenu au cardinal de *Tencin*, dont on voit les armoiries sur le plat. Il est postérieur à l'année 1753, puisqu'il rapporte la suppression du monastère de la visitation de *Ste.-Marie* des chaînes à Lyon, arrivée dans cette année.

1324. Remarques sur l'histoire ecclésiastique de Lyon. — (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

Elles ont pour objet, 1.° le lieu de la naissance de S. *Ambroise*. Son père, en qualité de préfet du prétoire des Gaules, devoit résider à Trèves ou à Lyon. Le P. *Théophile Renaud* le place dans la première ville; mais le savant *Baillet*, le P. *Colonia* et *Tillemont* le font résider à Lyon, où naquit par conséquent son fils S. *Ambroise*. En effet, celui-ci, en déplorant la mort de son frère, mort dans les Gaules, dit qu'ils étoient nés l'un et l'autre dans une ville que le Rhône arrose; ce qui ne peut convenir qu'à Lyon. 2.° Le séjour de S. *Thomas* de *Cantorbéry* dans cette ville, qui paroît fort douteux à l'auteur des remarques. 3.° La déposition de l'empereur *Frédéric* II au concile général de Lyon, tenu en 1245. L'auteur partage l'opinion de tous les historiens que cet empereur y fut excommunié; mais son opinion est qu'il n'y fut ni dégradé, ni déposé de l'empire, attentat sur la puissance temporelle que le concile ne se permit pas.

Ce manuscrit paroît être de l'écriture du P. *Colonia*.

1325. Cérémonie du sacre de M. l'évêque de Sinope, suffragant de l'archevêché de Lyon. (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

En 1711, M. de *St.-George*, archevêque de Lyon, âgé de quatre-vingt-deux ans, demanda un suffragant, et on lui donna *Antoine Sicauld*, son vicaire général, chanoine de *St.-Nizier*. Celui-ci fut sacré, le 30 novembre de la même année, dans l'église de *St.-Nizier*. L'appareil y fut somptueux. Le consulat, le chapitre, les chanoines de toutes les collégiales, et plus de quinze

cents citoyens notables, placés sur deux amphithéâtres, furent témoins de la cérémonie.

On trouve ensuite le détail de la consécration de l'autel de la Sainte-Trinité par l'évêque de Sinope, en 1724. Celui-ci enferma, dans l'intérieur de cet autel, les reliques de S. *Aurélien*, archevêque de Lyon, et des saintes martyres *Juste* et *Candide*.

1326. Relation des cérémonies observées dans l'église de Lyon, pendant le jubilé de 1666. — (*In* rec. sur Lyon, *fol.*)

Cette relation manuscrite fut faite par *Charles Caillet*, et déposée dans les archives de *St.-Jean*.

1327. Cérémonial selon l'usage de l'église de Lyon. — 1708, *fol.* de 192 pag. mar.

Claude de *St.-George*, archevêque de Lyon, tint un synode général de son diocèse, le 21 octobre 1705. Il y fut ordonné que tous les desservans se conformeroient pour les messes solennelles et tous les offices publics à l'usage de l'église primatiale de Lyon. En conformité de cette ordonnance, ce cérémonial fut rédigé en 1708. Il est divisé en plusieurs chapitres.

Ce manuscrit vient de la Bibliothèque des Augustins; il offre une écriture brillante et très-correcte.

1328. Cérémonial de l'église de Lyon. — *Fol.* tr. dor.

C'est ici une copie de l'ouvrage précédent. Le volume porte pour épigraphe ce passage du Deutéronome :

Ama Dominum Deum tuum, et observa præcepta ejus et ceremonias, ut multiplicentur dies tui.

S. *Bernard* a dit de l'église de Lyon, dans son épître cent soixante-quatorze : « Nulle église n'exerce

plus que celle-ci une discipline sévère. On y trouve la vigueur de l'esprit et du jugement, la gravité des mœurs, la maturité des conciles et le poids d'une antiquité respectable dans toutes les cérémonies qui s'y pratiquent. »

Le plat et le dos du volume portent l'écusson des armoiries de M. de *St.-George* à qui il paroît avoir appartenu.

1329. Dissertation historique et critique sur le grand jubilé de l'église de *St.-Jean* de Lyon. — *In*-4.° de 396 pag.

Ce manuscrit vient de la Bibliothèque des grands Augustins. Il est écrit sur deux colonnes, dont la seconde offre plusieurs remarques critiques sur le texte de l'ouvrage qui est sur la première.

Celui-ci, attribué par l'auteur des notes au jésuite *Colonia*, renferme :

1. *Copie du mandement de* Camille *de* Neuville, *archevêque de Lyon, pour le jubilé du 24 juin* 1666.

De temps immémorial, il y eut jubilé dans l'église de *St.-Jean*, lorsque le jour de la fête-Dieu étoit le même que celui de la nativité du Saint ; ce qui arriva, en 1451, sous le cardinal de *Bourbon;* en 1546, sous le cardinal de *Ferrare*, et en 1666, sous l'archevèque *Camille* de *Neuville.* A cette dernière époque, le P. de la *Chaize*, jésuite, qui devint confesseur de *Louis* XIV, et qui étoit alors professeur de théologie au grand Collége de Lyon, publia un opuscule de 39 pages sur la manière de célébrer le jubilé. Il eut encore lieu en 1734, et reviendra en 1886, puis en 1943.

2. *Dissertation sur le jubilé de* 1734.

Elle est divisée en trois parties. Dans la première,

l'auteur rapporte l'origine et l'antiquité du jubilé de Lyon. Ce fut le pape *Urbain* IV qui, en 1264, ordonna que la fête-Dieu seroit solennisée dans toute l'église ; et pour sa célébration, S. *Thomas* d'*Aquin* composa les trois hymnes, *Pange lingua. . . Lauda Sion. . . Sacris solemnis. . . .* Dans la seconde partie, on répond aux questions qui peuvent s'élever sur le jubilé. Dans la troisième, on annonce ce qu'il faut faire pour le gagner.

Les divers jubilés de l'église de Lyon ont été fixés dans le souvenir par des médailles. La première, devenue très-rare, offre S. *Jean* portant son agneau, avec ces mots : *Ecce agnus Dei*, et cette légende : *Le grand jubilé fut à* St.-Jehan *de Lyon*, 1546.

La seconde médaille, plus connue, est beaucoup mieux frappée. On y voit le saint *sacrement* sur le revers, S. *Jean* sur la face, avec la date de 1666.

Au jubilé précédent, *Rubys* dit qu'il vint une si grande affluence de peuple à Lyon, que l'on ne pouvoit se *torner dans les rues*, et que les hôtelleries et tavernes ne furent pas assez grandes pour *héberger* la multitude. On fut contraint de dresser au milieu des places des feuillées et des tentes où les confesseurs entendirent les pénitens.

1330. Remarques historiques et dogmatiques sur le grand jubilé qui se gagnera, le 24 juin 1734, dans l'église métropolitaine de *St.-Jean* de Lyon. — *Fol.* de 90 pag.

Ce manuscrit, d'une belle écriture, vient de la Bibliothèque des Augustins de Lyon, et offre une copie de la dissertation précédente.

1331. Lettre de l'abbé du *Tems*, et réponse sur l'histoire de l'église de *St.-Jean* de Lyon. — (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

L'abbé du *Tems*, secrétaire du prince *Ferdinand* de *Soubise*, archevêque de Bordeaux, demanda, en 1774, dans cette lettre, des renseignemens historiques sur l'église de *St.-Jean*. La réponse les contient. Elle offre un précis de la composition du chapitre, de ses dignitaires, de leurs fonctions, de la liturgie qu'on y suivoit, des rits de l'autel et du chœur. Ces rits étoient en si grand honneur, que plusieurs églises étrangères, telles que celle de Liége, les adoptèrent.

Ce manuscrit, d'une écriture très-raturée, et qui ne porte point le nom de son auteur, est terminé par une courte notice des quatorze collégiales du diocèse, et en particulier de celle de Bourg, de ses privilèges, de son ancien évêché, et de ses tombeaux et monumens.

1332. Eloge du chapitre de Lyon. — (*Ibid.*)

Cet *éloge* est fait à l'occasion d'un projet d'inscription à placer au doyenné de *St.-Jean*. L'auteur propose le mot *nobilitas*, et au-dessous ce passage de *Pline*, dans son panégyrique de *Trajan* :

Hîc non obscuratur, sed illustratur.

Il s'étend beaucoup sur le privilége qu'avoient les chanoines de porter la mitre.

1333. Redevances et fondations du chapitre des comtes de Lyon. — *Fol.* de 160 pag.

Ce manuscrit est du mois de juillet 1672. Il renferme l'extrait de beaucoup de titres anciens, dont le

plus grand nombre fut brûlé ou disparut, lors de l'invasion des calvinistes, en 1562. Voici ce qu'on peut recueillir des principaux :

Nul, à l'exception des comtes, ne pouvoit mettre ses armoiries sur l'autel pendant la célébration des messes de mort.

Le précenteur et le chantre avoient la police du chœur.

On comptoit, comme présens dans les distributions, les chanoines malades dans le cloître et ceux employés au service de l'église. Le doyen, étant en ville, étoit toujours tenu pour présent; le comte, recteur de la charité, étoit aussi compté, comme assistant au chœur, les jours où le bureau de l'hospice étoit assemblé.

Ceux qui ne chantoient pas au chœur étoient privés de leurs palettes dans les distributions; ceux qui officioient à la grande messe avoient deux palettes.

Le nombre des clergeons fut fixé à vingt-quatre.

Le cardinal *Amédée* de *Saluces*, mort, en 1419, dans le diocèse de Vienne, fut transporté dans l'église de Lyon, et enseveli au côté gauche du chœur dans un mausolée, abbattu ensuite par les calvinistes.

Guillaume de *Chavereyo*, archidiacre, donna ses prés à l'église de Rochetaillée.

Le chapitre fonda, en 1497, une prébende des biens délaissés par *Collacety* et *Perrinetty*, trésoriers de l'église de *St.-Jean*.

Les *Talaru* établirent leur tombeau devant l'autel de la chapelle de la Trinité.

En 1659, le doyen *Hector* de *Crêmeaux* donna de grands biens à l'église de Tassin et de *St.-Symphorien-sur-Coise*.

Jean de *Bothian*, cordelier et évêque de Damas,

donna à l'église de *Ste.-Foy* la maison et les vignes qu'il y possédoit.

Elisabeth d'*Harcourt* fonda, en 1441, la distribution d'un liard à tous ceux qui assisteroient à chaque office de tous les jours de carême.

Le cardinal de *Rouen*, en 1458, fut inhumé au milieu de la grande nef, et donna à l'église 800 ducats d'or, une croix et des chandeliers d'argent.

Barthélemi de *Rochalia*, chamarier, légua ses biens à l'église de Rive-de-Gier, fit une fondation dans celle de *St.-Jean*, et fut enterré au pied du second pilier du chœur, du côté gauche, vis-à-vis la chapelle de l'Annonciade.

François Brumer voulut qu'on distribuât une somme d'argent à tout clerc de l'église qui assisteroit à la procession des rameaux.

Perceval de la *Pallu* légua sa maison au chapitre, en 1345. Ce fut celle de la chamarerie.

Jean Dumont, curé d'Anse, mort en 1412, donna aux perpétuels de *St.-Jean* un pré situé près de Villefranche.

L'archevêque *Henri* de *Villars*, mort en 1355, échangea, avec le roi *Jean*, le château de Montluel contre la rente noble de Rochetaillée et de Fontaines.

Ce manuscrit constate, 1.° que l'église de Lyon avoit un prêtre appelé le *scholastique* qui professoit la théologie, et un peintre à vie pour décorer ses bannières et ses chapelles; 2.° qu'on distribuoit après l'office du pain et des denrées à chaque chanoine; que ces denrées étoient pesées, d'où vint le mot faire la *livraison*, du mot latin *libratio*, qui signifie l'action de peser. C'étoit le bâtonnier qui étoit chargé de peser et de distribuer après l'office à chaque chanoine une ou deux *palettes*. Celles-ci étoient

des marques, rondes et plattes, ordinairement d'étain, portant d'un côté l'image d'un saint, de l'autre les armoiries de ceux qui avoient fondé la livraison. Chaque palette valoit une miche de deux livres. Le premier qui établit l'usage de ces palettes fut l'archevêque *Amédée* de *Talaru*. Son exemple fut suivi dans les fondations de *Perrinet*, de *Claude* de *Feugères*, de *Rolin* de *Sémur*, de *Geoffroi* de *Pompadour* et de *George* de *Chalan*.

Le 4 juillet 1473, le chapitre ordonna que, pour procéder aux livraisons annuelles, chaque chanoine ou perpétuel fourniroit une pension de 5 liv. pour être employées, savoir, 3 liv. pour deux ânées de blé et 40 sous en vin. En 1530, le chapitre augmenta le prix de cette pension, attendu que le prix du blé étoit plus cher, et valoit alors 3 liv. l'ânée.

En 1568, on commença à donner les livraisons en argent, et chacune fut fixée à 3 s. par jour pour la nourriture de chaque chanoine.

Les noms les plus connus et qui existent encore de ceux qui établirent ces anniversaires et ces fondations, sont *Théodore* de *Vichi*, doyen du chapitre, mort en 1569, et qui fit les Minimes ses héritiers; *Pierre* de *Nagu*, mort en 1581; *Pierre* de *Salornai*, *François* du *Saix*, précenteur; *Pierre Chevalier*, custode de Ste.-Croix, qui légua à l'église ses vignes de *St.-Cyr*; *Marc* de *Crémeaux*, sacristain; *Antoine* de *Bressia*, *Antoine* de *Gilbertès* qui fit bâtir l'archidiaconné; *François* de *Saconnay*, chamarier, inhumé dans la chapelle de *St.-Thomas*; *Marc* de *Sacconin*, de Pravieux en Forez; *Alexandre Desgouttes*, mort en 1628; le cardinal de *Talaru*, *Claude* d'*Albon*, archidiacre; *Antoine* d'*Estaing*, doyen; *Claude* de

Salemard de *Ressis*, comte de Lyon; *Gaspard* de *Chevrières*, chamarier; *Philippe* de *Thurey*, archevêque, mort en 1415; *Geoffroi* de *Thélis*, *Nicolas* de *Bellièvre*, président du parlement de Paris; *Gaspard* de *Contenson*, custode; *Geoffroi* de *Montchenu* ayant donné à l'église cent royaulx d'or; *Guillaume* de la *Barge*, *Barthélemi Charpin*, *Rollin* de l'*Aubepin*, etc.

L'état de ces redevances et fondations a été arrêté, en 1673, par *François* de *Talaru* de *Chalmazel*, chantre de l'église de Lyon.

1334. Recueil sur l'église de Lyon. — *Fol.* env. 100 pag. mar. vert.

Ce manuscrit, sur vélin, d'une jolie écriture et à longues lignes, renferme les pièces suivantes :

1. *Dissertation sur* Gaufridius, *archevêque de Lyon, par M.* Cochard, *conseiller de préfecture.* (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

Gaufridius, appelé autrement *Geoffroi Vassali*, doit-il être compté dans le nombre des archevêques de Lyon, ainsi que le disent les historiens ecclésiastiques de cette ville, ou a-t-il toujours été archevêque de Vienne? C'est la question que M. *Cochard* examine.

Le 11 février, *Amédée* de *Talaru*, archevêque de Lyon, décéda vers les sept heures du matin dans le château de Pierre-Scize. Le 21 du même mois, le chapitre élut pour son successeur *Jean* de *Bourbon*, évêque du Puy, qui ne voulut point accepter. Sur son refus, le chapitre nomma archevêque *Charles* de *Bourbon*, l'un de ses chanoines et filleul du roi de France. De son côté, *Geoffroi Vassali* avoit été pourvu de cet archevêché par une bulle du pape *Eugène* IV,

du mois de mai 1444. Le chapitre forma opposition à la prise de possession de ce dernier, comme contraire aux droits de son église et à l'observation de la pragmatique dans le royaume.

Geoffroi ne remplit dès-lors aucune fonction épiscopale dans le diocèse, et se démit de sa nomination papale. Il ne peut donc être placé au nombre des archevêques de Lyon ; aussi dans son épitaphe recueillie par *Charvet*, et qui étoit placée dans l'église cathédrale de Vienne, on voit qu'on ne lui donne que le titre d'archevêque de cette dernière ville. *Geoffroi*, né à Angoulême, avoit été président au parlement de Paris ; son mérite le fit appeler au conseil du roi. Il mourut à Tours, le 16 octobre 1446.

Ce mémoire de M. *Cochard* est rempli d'anecdotes lyonnaises, qui font disparoître la sécheresse du sujet.

2. *Formulaire des preuves de noblesse pour la réception des comtes de Lyon, et serment qu'ils doivent prêter.*

Cet opuscule est précédé d'un arbre généalogique dont les écussons sont en blanc, et qu'il suffisoit de remplir pour l'admission des titulaires obligés à produire quatre générations nobles du côté du père et autant du côté de la mère.

3. *Lettres-patentes qui permettent à MM. les chanoines de l'église de Lyon de porter par-tout une croix d'or.*

Ces lettres-patentes sont de 1745. On voit à la suite le dessin colorié de cette décoration, et du ruban en sautoir qui la soutenoit.

4. *Ordonnance pour le changement de l'habit de chœur des chanoines de l'église de Lyon.*

Elle est précédée des armoiries coloriées de l'arche-

vêque *Guérin* de *Tencin*, et suivie de quatre grands dessins également coloriés. Le premier représente un chanoine en habit de chœur moderne ; le second, l'ancien habit de chœur des chanoines pendant l'été ; le troisième, l'ancien habit de chœur pendant l'hiver ; le quatrième, le chœur de l'église métropolitaine.

5. *Des offices solennels de l'église de Lyon, de sa sonnerie et du luminaire.*

Au décès des personnes de la famille de *Varissan*, on sonnoit la grosse cloche. Il y avoit anciennement en face du maître-autel un énorme chandelier à sept branches dont on a dessiné ici la figure, ainsi que celle de la grosse cloche.

6. *Obits et fondations de l'église de Lyon.*

Ces *obits* ou services pour les morts sont indiqués par ordre de mois et de date.

7. *Cérémonie de la pose des deux premières pierres de la Manécanterie.*

L'ancienne Manécanterie, dont il reste un corps de bâtimens sur la place de *St.-Jean*, fut bâtie dans le huitième siècle par les soins de l'archevêque *Leydrade*, et les secours de *Charlemagne*. La plus grande partie de l'édifice tombant en ruine, *Louis* XV ordonna la construction du bâtiment moderne, et en posa la première pierre par les mains de l'archevêque *Montazet*, le 26 octobre 1768. Cette cérémonie fut faite, au son de la grande cloche, en présence de tout le clergé et des princesses de *Carignan*, de *Lorraine* et de *Ligne* qui se trouvoient alors à Lyon. La magnificence et la solidité de la nouvelle Manécanterie a fait honneur aux talens de son architecte *Décrenisse*.

1335. Chronique de l'ancienne abbaye d'Aisnay, sacré trophée des premiers martyrs de Lyon, par *Jean-Marie* de la *Mure*, sacristain et chanoine de l'église de Montbrison. — 1675, *fol.* env. 140 pag.

L'auteur qui a fait imprimer une *histoire de Forez* et une *chronique historique des archevêques de Lyon*, n'a pas publié celle-ci. Le manuscrit en est plus précieux, le style est suranné, diffus, mais l'écrit n'en offre pas moins un grand nombre de faits qu'on peut recueillir, et les suivans m'ont paru dignes d'être connus.

Ainay fut la seule abbaye d'hommes que Lyon ait renfermée. Son nom vient, dit-on, du mot grec *athanatos*, qui signifie *immortel*, parce que, suivant *Suétone*, l'empereur *Auguste* ayant fait un séjour de trois ans à Lyon, fut *immortalisé* dans ce lieu par l'érection d'un temple somptueux, que soixante nations lui consacrèrent. Ce temple, d'après *Strabon*, eut deux autels. L'un dédié à l'empereur, l'autre à soixante divinités locales adorées par les peuples qui se partageoient alors les Gaules. Les quatre colonnes actuelles qui soutiennent le chœur de l'église, n'en formoient que deux, placées en avant de ces autels.

Auguste ne permit pas que la flatterie lui élevât ce monument, sans en faire partager l'honneur à sa patrie. De là vient que toutes les inscriptions consacrées à ses prêtres, les nomment *pontifes de Rome et d'*Auguste. Telles furent celles d'*Adginarius*, de *Catullius*, de *Servilius Martianus. Auguste* et *Tibère* se plurent à mettre la représentation de ce monument sur le revers de leurs médailles, avec cette légende : *Romæ et Augusto.* Une foule d'augures, soixante aruspices et un nombre consi-

dérable de prêtres, nommés *Angustaux*, desservirent ce temple et y établirent le culte le plus solennel.

Ce fut dans le même lieu que *Caligula* institua ces jeux littéraires, si redoutables aux mauvais orateurs, aux poëtes à prétention et sans génie. Ils s'y célébroient chaque année ; le vainqueur recevoit une couronne de laurier, mais les vaincus étoient plongés dans la Saône à la grande risée des spectateurs, s'ils ne préféroient effacer avec la langue ce qu'ils avoient écrit.

L'autel fut surnommé l'athénée, *athenatum*, du culte qu'on y rendoit à *Minerve*, déesse de l'éloquence, appelée elle-même *Athénée*, depuis qu'elle étoit particulièrement honorée à Athènes.

Le nom d'*athanatos*, *athanatum*, fut de nouveau consacré à ce lieu, lorsque les martyrs lyonnais, c'est-à-dire, d'autres *immortels* y eurent versé leur sang. Du mot d'*athanatum* est dérivé celui d'*athanay*, devenu ensuite *ainay* suivant l'usage antique de cette contrée de donner la terminaison *ay* aux noms finissant en *um* en latin, comme d'*Ambroniacum* et d'*Avenacum*, on a fait *Ambournay* et *Avenay*.

L'histoire des quarante-huit martyrs est rapportée par *Grégoire* de *Tours*, élevé long-temps à Lyon par S. *Nizier*, son oncle. Elle l'est encore par *Adon*, archevêque de Vienne, dans son *martyrologe*. Ils nomment ces victimes de leur attachement à leur culte les MARTYRS D'AINAY, *Martyres Athanacenses*.

A la tête de ces martyrs, se trouve l'évêque S. *Pothin*, venu d'Asie pour prêcher la foi dans les Gaules, et qui se fixa à Lyon sous l'empire de *Marc-Aurèle*. Ce dernier ayant ordonné que quiconque chercheroit à établir un culte nouveau, et ne se conformeroit pas à celui des Romains, perdroit la vie ; l'évêque et ses compagnons furent traduits, l'an 179,

devant le prêteur, et condamnés aux supplices et à la mort. *Eusèbe* de Césarée, *Adon* et les litanies du diocèse de Lyon ont conservé leur souvenir et leurs noms.

S. *Pothin*, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, meurtri de coups par la populace, dans le trajet qu'il fit depuis l'église de *St.-Nizier* jusqu'au tribunal de son juge, fut interrogé et envoyé aussitôt dans un cachot, où il mourut deux jours après.

Zacharie, prêtre, *Epagathe*, qui voulut justifier ses compagnons d'infortune et obtint, par ce dévoûment, le surnom d'*avocat des chrétiens*, *Macaire*, *Alcibiade*, dévoué à une abstinence austère; *Selve*, *Prime*, *Ulpius*, *Vital*, *Comin*, *Octuber*, *Philumin*, *Geminus* eurent la tête tranchée, comme jouissant des droits de citoyens romains, étant nés ou à Rome ou dans des colonies participant aux droits de cette cité.

Douze femmes partagèrent leur sort. Ce furent *Julia*, *Albine*, *Gratieuse*, *Rogata*, *Emilie*, *Potamie*, *Pompeia*, *Rhodana*, *Biblis*, d'abord ennemie des chrétiens et qui, par un mouvement subit de repentir, embrassa leur cause, *Quartia*, *Materne* et *Helpes*. Six autres martyrs furent exposés dans le cirque aux bêtes féroces. *Sanctus*, diacre de l'église de Vienne, éprouva non-seulement leurs atteintes, mais encore l'application de lames ardentes sur tout son corps. *Maturus* souffrit les mêmes tourmens, et on termina ses jours par la décollation. *Attale*, né à Bergame en Italie, *Alexandre*, phrygien de nation et médecin renommé, furent placés sur un siége de fer rougi au feu. Le jeune *Pontique*, âgé de quinze ans, et Ste. *Blandine* étonnèrent par leur courage d'inhumains spectateurs. Cette dernière, suspendue à une pièce de bois, fut présentée ainsi à la rage des bêtes fauves, qui

refusèrent de la dévorer. On la jeta alors dans une chaudière pleine d'eau bouillante, où elle termina ses jours par un coup d'épée qu'elle reçut dans le gosier. On éleva ensuite en son honneur une crypte ou chapelle souterraine, qu'on voit encore sous le chœur de l'église d'Ainay.

Les dix-huit autres martyrs périrent dans les prisons de misère et des mauvais traitemens qu'on leur fit éprouver. Ce furent *Ariste*, *Corneille*, *Zozime*, *Tite*, *Jules*, *Zotique*, *Apollonius*, *Géminian*; les femmes nommées *Julie*, *Ausonie*, *Æmilie*, *Zamnique*, *Pompée*, *Domna*, *Juste*, *Trophime* et *Antonia*. Parmi les prisonniers, deux échappèrent pour quelque temps à la persécution. *Marcel*, prêtre de Lyon, et *Valérien*, citoyen de la même ville, dont on venoit de briser les chaînes, coururent porter l'évangile, l'un à Châlons, l'autre à Tournus, et y scellèrent leur croyance de leur sang. Les corps des quarante-huit martyrs furent publiquement brûlés, et une partie de leur cendre fut jetée dans le Rhône près du confluent. Une autre partie, recueillie en secret et la nuit par des chrétiens, fut déposée dans la crypte de *St.-Nizier*; et, pour les honorer, on institua depuis la solennelle fête *des Merveilles*.

Pendant la célébration de cette fête, tout le clergé de Lyon, qui venoit en bateau du faubourg de Vaise à Ainay, traversoit processionnellement le chœur de l'église, et alloit avec respect baiser une pierre placée sur un pilier près de la sacristie, et qu'on nommoit la pierre de S. *Pothin*. Suivant la tradition, elle avoit servi d'oreiller au saint pendant les deux jours qu'il fut détenu dans la prison où il expira. On lui consacra depuis un autel portant un reliquaire qui renfermoit, d'après la croyance pieuse, ses cendres et celles de

ses

ses compagnons. C'étoit sur ce reliquaire que dans les procès importans les parties venoient prêter judiciairement leur serment, et que la crainte du parjure fit long-temps avouer la vérité.

Sitôt que l'exercice du culte chrétien eut été permis par *Constantin*, l'abbé *Badulphe*, ou *Badoul*, fit bâtir une église sur la crypte consacrée à Ste. *Blandine*, y joignit un monastère où, sous sa règle, des solitaires se réunirent et vécurent dans les austérités de la pénitence. Ce fondateur fut inhumé dans l'oratoire qu'il avoit élevé, et son corps, déposé sur l'autel de S. *Pothin*, y fut religieusement honoré jusqu'au moment où les calvinistes l'en arrachèrent et le firent disparoître.

Deux siècles après *Badulphe*, et vers l'an 451, S. *Sabin*, qui lui avoit succédé dans le gouvernement du monastère, y établit une règle, d'après les pratiques des anciens pères du désert, y éleva S. *Romain* qui alla fonder ensuite l'abbaye de *St.-Claude* sur le mont Jura, et engagea *Salone*, évêque de Gênes, lyonnais de naissance, à faire don d'une partie de ses biens pour rétablir l'oratoire d'Ainay et le monastère, ruinés par les Huns sous *Attila*. La nouvelle église fut mise alors sous le vocable de S. *Martin*, mort à Tours depuis un demi-siècle, et qui étoit devenu par ses vertus l'objet de la vénération générale des Français.

On ne profita pas long-temps des bienfaits de *Salone;* les vandales les anéantirent, en ravageant l'église et l'abbaye de *St.-Martin*, après avoir dévasté la Bourgogne, à la fin du cinquième siècle.

En 546, S. *Anselme*, abbé d'Ainay, envoya deux de ses religieux, nommés *Geoffroy* et *Anselme*, fonder, au bas des monts Léman, un monastère qui fut long-temps sous l'obéissance d'Ainay, et auprès duquel l'exemple des vertus des religieux attira un certain

nombre d'habitans, dont la réunion forma la ville de Chambéry.

Au commencement du septième siècle, Ainay embrassa la règle de S. *Benoît* qui venoit d'être approuvée par le saint siége, en 590.

Les Lombards, fuyant devant *Gontran* qui les vainquit en Dauphiné, firent encore éprouver à l'abbaye et à l'église une dévastation entière. L'une et l'autre furent de nouveau réparées, en 612, par *Brunéhault*, épouse de *Sigebert*, roi d'Austrasie, si célèbre par sa beauté, sa magnificence et sa condamnation á une mort cruelle; femme tout à la fois douce et hautaine, vindicative et magnanime, splendide et avare, bravant tous les dangers, supportant avec courage tous les malheurs, peinte comme un monstre de cruauté par *Grégoire* de *Tours ;* louée comme un prodige de savoir, de piété et de grandeur d'ame par S. *Grégoire-le-Grand;* reine dont la mémoire fut poursuivie par l'animosité, et à qui la France dut cependant la réparation de ses chemins, de ses canaux, la fondation de ses plus beaux hôpitaux, et celle de plusieurs monastéres à Autun, à Laon et à Lyon.

Après les Lombards, les Sarrasins, poursuivis par *Charles Martel*, désolèrent si fort Lyon, où ils portèrent la flamme, que cette ville n'eut point d'archevêque pendant plus d'un demi-siècle, et que le monastère d'Ainay paroît avoir été privé d'abbé jusqu'à *Aurélian*, né à Seyssel en Bugey, d'une famille riche et noble et dont il employa les biens, en 859, soit à relever les ruines de son abbaye d'Ainay, soit à fonder celle de Seyssel qu'il mit sous la dépendance de la première. Ce fut sous son administration qu'on réunit à l'abbaye un monastére de religieuses, dénommées dans les anciens titres, *moniales athanatenses*,

et qui s'étendoit jusque sur la place *St.-Michel*. Ce n'est que depuis les savantes recherches de *Guichenon*, dans son *Histoire de Bresse*, qu'on a distingué cet *Aurélian* abbé d'Ainay, de l'archevêque de Lyon du même nom qui succéda à S. *Rémi*.

Amblard, issu de l'illustre maison des comtes d'*Auvergne*, réédifia l'antique église dédiée à S. *Martin*, et mourut, en 964, avant de l'avoir achevée. Elle ne le fut que long-temps après par l'abbé *Gauceran*; et le pape *Paschal* II, qui se trouvoit à Lyon, la consacra solennellement le 27 janvier 1106. Ce souverain pontife bénit d'abord le maître-autel, et y célébra la messe. En mémoire de cette cérémonie, on construisit devant cet autel une mosaïque en briques et pierres coloriées, qui représente la figure du pape et le modèle de l'église. On lit au bas ce vers latin :

Hanc ædem sacram Paschalis *papa dicavit.*

On trouve ensuite quatre autres vers rapportés par *Spon*, et dont les lettres accollées, suivant l'usage du temps, sont difficiles à lire, et offrent un hommage au sacrement de l'eucharistie. Les voici :

Hùc, hùc flecte genu veniàm quicumque precaris.
Hìc pax est, hìc vita, salus, hìc sanctificaris.
Hìc venum sanguis, hìc panis fit caro Christi;
Hùc expande manus quisquis reus ante fuisti.

Le pape consacra ensuite l'autel de Notre-Dame à main gauche du chœur, et y plaça diverses reliques; parmi lesquelles la crédulité pieuse voyoit des cheveux de la Vierge, un morceau de bois de la crêche où étoit son fils, et un fragment des drapeaux qui l'avoient enveloppé. On y avoit placé le plus ancien tableau fait pour célébrer l'immaculée conception.

Paschal II bénit enfin l'autel de S. *Pothin* et de S.

Badulphe, l'un premier évêque de l'église de Lyon, l'autre premier abbé d'Ainay. On y déposa le corps entier de ce dernier qui y fut pendant plusieurs siècles l'objet de la vénération des fidèles.

Jean Rufus, natif d'Izeron près de Lyon, abbé d'Ainay en 1213, fit bâtir le château de Vernaison appartenant à son abbaye, et érigea le prieuré de *St.-Thomas* en Forez pour dix-sept religieuses.

Girin de *Clermont*, DE CLARA MONTE, abbé d'Ainay en 1250, devint archevêque de Naples.

Josseran de *Lavieu*, élu abbé vers l'an 1291, fut héritier d'*Hugues* de *Boissonnel*, qui donna à son abbaye de grands biens dans la paroisse de Vauche en Forez.

Le 6 avril 1410, *Antoine* de *Brona*, abbé d'Ainay, assista le cardinal de *Thurey*, archevêque de Lyon, dans la vérification des reliques des saints *Irénée*, *Epipoi* et *Alexandre*, martyrs de cette ville.

Théodore du *Terrail*, mort abbé d'Ainay, le 6 mai 1505, fit rebâtir le château de Polieu, soutint avec fermeté les droits de son abbaye, et fut oncle tout à la fois et du célèbre chevalier *Bayard* qu'il soutint par ses dons dans ses expéditions militaires, et, du côté de sa sœur, de l'écrivain lyonnais *Symphorien Champier* qui a consacré un éloge latin à son oncle.

Le cardinal de *Bourbon*, parrain de *Henri* IV, fut abbé d'Ainay en 1552. Il eut pour successeurs le cardinal de *Tournon*, mort doyen du sacré collége, en 1562, et le cardinal de *Ferrare*, inhumé à Tivoli en 1572, après avoir vu ravager son abbaye par les calvinistes qui y démolirent un cloître superbe, brûlèrent les archives, et détruisirent les tombeaux et les autres monumens pieux.

Ainay eut ensuite pour abbés *Vespasien Gribaldi*,

archevêque de Vienne, qui se démit de son abbaye en faveur du cardinal de la *Chambre*; *Pierre* d'*Espinac*, archevêque de Lyon, qui, s'étant jeté dans le parti de la ligue, laissa passer son bénéfice à *Michel Chevalier* qui s'y maintint par arrêt définitif; *Guillaume Fouquet*, mort évêque d'Angers, en 1620; *Camille* de *Neuville*, archevêque de Lyon; *François* d'*Hossonville* de *Vaubecourt*, qui ouvrit dans cette ville la rue qui porte son nom, nommé évêque de Montauban et mort vers 1740; M. de *Jarente*, évêque d'Orléans; et enfin, M. de *Montazet*, l'un des derniers archevêques de Lyon.

Le manuscrit de la *Mure* ne s'étend que jusqu'à *Charles* de *Neuville*. Cet auteur a extrait une grande partie de ses remarques de deux anciens ouvrages relatifs à l'abbaye d'Ainay. Le premier est un missel imprimé à la fin du quinzième siècle, et qui est devenu très-rare; le second étoit un cartulaire, manuscrit très-précieux par son antiquité, qui a été souvent cité par nos anciens historiens, et qui vraisemblablement n'existe plus. On dit que M. de *Jarente* l'a emporté à Marseille; on l'a fait demander dernièrement à sa famille par M. *Achard*, mort depuis peu bibliothécaire de cette ville, mais il n'a pas donné l'espoir de le retrouver.

1336. Mémoires sur le grand couvent de l'observance de *St.-François* de Paris. — *Fol.* env. 150 pag.

Ce manuscrit, qui paroît venir de la Bibliothèque des Cordeliers de Lyon, offre des détails assez curieux sur l'origine de cet ordre. Etabli d'abord à Paris, en 1230, dans un local appartenant à l'abbaye de *St.-Germain-des-Prés*, il se rendit bientôt recomman-

dable par les savans qu'il produisit, tels que *Alexandre* de *Hales* et *Raimond Gaufredy*.

S. *Louis*, à la sollicitation de la reine *Blanche* sa mère, qui avoit pour confesseur un religieux de cet ordre, en favorisa l'accroissement, et lui fit bâtir une superbe église, ayant vingt-cinq chapelles.

Le 19 novembre 1580, un incendie réduisit en cendres cet édifice. Depuis neuf heures jusqu'à onze, le feu fut si violent que, parmi les décombres, on ne put retrouver le métal des cloches fondues. Le manuscrit donne la notice, tirée de *Corrozet*, des tombeaux et épitaphes que renfermoit l'ancienne église. La nouvelle s'éleva par les bienfaits de *Henri* III, de *Catherine* de *Médicis* et des chevaliers de l'ordre du St.-Esprit. Elle offrit aussi un grand nombre de monumens funèbres; l'auteur les décrit et entre dans de longs détails généalogiques sur les familles de ceux qui y sont inhumés. Les plus remarquables d'entr'eux sont les tombeaux de *Marie*, reine de France et épouse de *Philippe*, fils de S. *Louis;* de la reine *Jeanne*, femme de *Philippe-le-Bel;* de la princesse *Ainzne*, fille d'un roi de Castille; du comte d'*Alençon*, fils de S. *Louis*. L'auteur parle ensuite de la Bibliothèque du monastère et des savans qu'il a produits. Son nom est *Jacques Tartarie*, d'abord simple religieux dans le grand couvent de Paris, et ensuite bibliothécaire du monastère du Donjon, en 1718.

1337. Mémoires pour servir à l'histoire de la province de *St.-Bonaventure*. — *Fol.* env. 800 pag.

Cet écrit volumineux offre le gouvernement spirituel de l'ordre de *St.-Bonaventure*, dans la province por-

tant le nom de ce saint et où la ville de Lyon étoit comprise. On y trouve l'établissement de l'ordre, ses priviléges, les bulles données par les papes en sa faveur, la distinction qui s'établit entre les conventuels et les observantins, les donations faites à ces religieux, les objets des chapitres généraux de l'ordre, la liste des couvens de l'Observance et des Conventuels, les immunités, dons et faveurs qui leur furent accordés par les monarques français. On y lit encore le procès du P. *Quinton*, relatif à l'envahissement du monastère de Lyon, la vie de S. *François*, l'origine de son vêtement, la vie des théologiens, prédicateurs et écrivains de l'ordre, et la liste de ses provinciaux depuis l'an 1210 jusqu'en 1744.

Cette dernière date annonce que le manuscrit lui est postérieur. L'ouvrage est terminé par une autre liste des saints, des papes, des savans de l'ordre de *St.-Bonaventure*, avec les traits historiques qui honorent leur souvenir. On peut en recueillir ceux-ci :

Antoine Fradin, né à Villefranche en Beaujolais, prêcha avec succès sous le règne de *Louis* XI. L'île de Rhodes étant menacée par les Turcs, il s'embarqua, en 1480, pour donner des secours spirituels aux assiégés et partager leur sort. L'historien de *Pierre* d'*Aubusson*, grand-maître de Rhodes, s'exprime ainsi à l'égard de *Fradin* : « Plus de trois cents coups de canon, tirés par les Turcs, fracassèrent la grosse muraille du côté de l'occident, et elle fit en tombant un bruit effroyable. Ce bruit et les cris de joie que jetèrent les barbares, mirent l'épouvante dans la ville ; mais les esprits furent bientôt rassurés par les exhortations du religieux *Antoine Fradin*, homme très-éloquent, qui couroit par-tout, le crucifix à la main, pour encourager et conserver les assiégés. »

Jean Gavinet, né à Lyon, ne voulut point déroger à sa famille depuis long-temps consacrée à l'art de guérir; et quoique religieux, il fit imprimer deux ouvrages sur la médecine, l'un et l'autre remarquables par le savoir qu'on y découvre. Le premier étoit un traité sur les jours critiques d'*Hippocrate*; le second, imprimé en 1508, est intitulé : *Amicus medicorum*.

Jean Henri, né à Lyon, provincial de l'ordre en 1554, évêque de Damas et suffragant de l'archevêché de Lyon, sous le cardinal de *Tournon*, remplit cette ville de ses bienfaits, et fut inhumé, en 1574, dans le chœur de l'église de *St.-Bonaventure*, du côté de l'évangile. On mit avec raison, à la fin de son épitaphe, ces mots en gros caractères : *Virtuti honor*, « honneur à la vertu. » Le manuscrit renferme une autre épitaphe de cet évêque, en vers français, par le P. *Démolis*. On la grava sur une plaque de cuivre posée dans la sacristie. La Bibliothèque de Lyon possède le missel de ce prélat.

Le P. *Etienne Deschamps*, né à Villefranche, fut l'un des plus zélés membres de l'Académie de cette ville. Il y mourut à l'âge de soixante-treize ans, en 1683. On avoit dit de lui que sa mémoire étoit si heureuse qu'elle ne savoit oublier que les injures.

Le P. *Jean* de la *Vigne*, lyonnais, gardien, acheta un domaine à Vourles pour fournir du vin aux religieux.

Le P. *Claude-François Morand*, mort en 1727, fit construire dans l'église la chapelle de *St.-Antoine de Padoue*; *Jean Morand*, son oncle, lyonnais comme lui, fut le plus beau religieux de Lyon; c'est lui qui fit élargir les fenêtres de l'église, agrandir l'entrée du chœur, bâtir les chapelles de *Ste.-Anne* et du cœur de *Jésus*, construire la chaire et le lutrin, et boiser la sacristie.

On lit un grand nombre de particularités dans les statuts des chapitres généraux. Celui de 1696 ordonna qu'on se serviroit de sandales; qu'après l'administration des gardiens, on conserveroit note dans un registre général s'ils avoient été économes ou dissipateurs; qu'on ôteroit devant les fenêtres des chambres des religieux les appentis qui servoient à poser des vases de fleurs; qu'aucun religieux ne pourroit desservir la chapelle d'un château au-delà d'un mois, crainte que ses mœurs ne s'altérassent; que pour ne point être victimes des banqueroutes, les supérieurs ne confieroient à personne l'argent qu'ils recevroient, mais qu'ils en feroient emploi en terres ou vignes, et sur-tout en prés; que si la somme est assez considérable pour pouvoir en acheter un domaine, cette acquisition sera faite, pourvu que ce soit dans un endroit éloigné de ceux où les frères font la quête, de peur que l'ordre ne soit trouvé riche et que les aumônes ne diminuent.

Le chapitre général de l'ordre, en 1702, défend à tout religieux d'employer plus de 30 livres pour l'embellissement de sa chambre, sans la permission expresse du P. provincial, et aux frères laïques de porter des culottes et de laisser croître leurs cheveux.

En 1718, il fut défendu aux gardiens d'accorder des bancs dans les églises des Cordeliers aux personnes séculières, sans une permission du provincial.

Ce manuscrit, bien relié, sort de la Bibliothèque du monastère de *St.-Bonaventure* à Lyon.

1338. Relation et nécrologe du couvent de *St.-Bonaventure* de Lyon. — *In*-4.° de 188 pag. vél. vert.

Ce manuscrit, sur beau vélin, offre une écriture correcte et lisible, et vient de la Bibliothèque des

Cordeliers de Lyon. Il renferme trois opuscules assez considérables.

1. *Cérémonies observées au grand couvent de Paris et dans celui de Lyon, lors de l'exaltation du pape* Clément *XIV*.

On voit en tête de cette description le portrait du pape très-bien dessiné. Ce pape, *Laurent Ganganelli*, parvint à la papauté le 19 mai 1769. MM. de *Montjouvent*, doyen du chapitre de Lyon, de *Lescouët* et de *Chabans*, chanoines de l'église primatiale, officièrent dans la cérémonie.

2. *Evènemens particuliers arrivés au couvent de* St.-Bonaventure *de Lyon, depuis l'année* 1720.

Ces évènemens sont :

En 1720, la bénédiction donnée par l'archevêque *Villeroy*, le dernier jour de l'octave de S. *Bonaventure*.

En 1721, le P. *Mangin* prêcha le carême avec une telle affluence d'auditeurs, que pour en contenir un plus grand nombre, on fut obligé de construire une tribune; le cardinal d'*Acunha* vint quelque temps après honorer la relique du patron de l'église. — Le P. *Morand* renouvella sa première messe après cinquante ans de prêtrise, et eut pour parrain l'archevêque, et pour marraine Mad. *Poulletier*, femme de l'intendant de Lyon ; deux autres évêques et le consulat assistèrent à cette cérémonie.

En 1722, le maréchal de *Villeroy*, père de l'archevêque, vint visiter le couvent.

En 1725, la ville constitua une rente foncière de 50 livres au profit du couvent des Cordeliers, pour la cession du terrain de la salle du concert.

En 1727, une dame *Morand*, veuve *Pepin*, affecta sur sa maison, située au fond de la rue Grenette, une rente pour une fondation d'un pardon de quarante heures,

En 1729, on célébra la canonisation de *François Solano* et *Jacques* de la *Marche*, religieux cordeliers, placés par le pape *Benoît* XIII dans le catalogue des saints. Les comtes de Lyon officièrent; tout le monastère fut illuminé, et il fut tiré au milieu de la place un feu d'artifice offrant la représentation des deux nouveaux saints. Les religieux, précédés de leur gardien, vinrent processionnellement, avec un flambeau à la main, en faire trois fois le tour et y mettre le feu. — La même année, on reçut dans le couvent le P. *Jean* de *Soto*, espagnol, général de l'ordre. Celui-ci fut complimenté par tous les ordres religieux de la ville et reçu à la Bibliothèque du grand collége, où un jésuite, espagnol de naissance, le harangua solennellement.

En 1732, on reconstruisit les petites boutiques qui sont le long de l'église du côté du soir, sur le dessin de l'architecte *Perret* qui avoit posé, en 1713, le cheval de Bronze au milieu de la place de Belle-Cour.

En 1734, le prince et la princesse de Modène visitèrent l'église et le monastère.

En 1735, il s'éleva une contestation entre les religieux et les magistrats de la cour des monnoies nommés *courriers* de la fête de S. *Bonaventure*.

En 1736, on acheva de réparer le monastère sur les dessins de l'architecte *Fahy*, et l'on posa la statue de S. *Bonaventure* entre les fenêtres de la chambre où ce saint étoit mort. Cette statue fut un don du négociant *Fayet*, et l'ouvrage de *Perrache* père, sculpteur renommé.

En 1737, on vendit le fief de Génas et une maison en Bourg-Neuf, pour payer les dépenses du bâtiment.

En 1740, le feu prit dans un magasin de la veuve

Journet, libraire, qui tenoit au monastère ; mais il ne causa pas de grands dommages.

En 1741, l'abbé *Tricaud*, chanoine d'Ainay, mourut à Paris, et légua sa bibliothèque par égale portion aux Jacobins, aux Célestins et aux Cordeliers. Ceux-ci recueillirent ainsi près de 1200 volumes qui devinrent le fondement de leur bibliothèque.

En 1742, on termina la boiserie de cette bibliothèque.

En 1745, on logea dans le monastère les grenadiers et l'aumônier du régiment lyonnais venu, sous le commandement du baron de *Lautrec*, pour éteindre des germes de sédition ; on les plaça au nombre de cent quarante-cinq dans le réfectoire et l'infirmerie, où ils restèrent deux mois.

En 1747, le cardinal de *Tencin* vint pour la première fois célébrer la messe dans l'église.

En 1752, on éleva l'autel du chœur, en beau marbre de Sicile, avec le sous-bassement en marbre turquin ; on ferma le sanctuaire avec une balustrade de marbre et des pilastres en cuivre, et il fut pavé de carreaux blancs et noirs. A la même époque, on construisit les deux chapelles à l'entrée du chœur, offrant les statues de S. *Claude* et de Ste. *Barbe*, et on y plaça une grille de fer admirée des connoisseurs.

En 1753, on inhuma *Grenet*, maître de musique renommé. Trois cents musiciens assistèrent à ses obsèques, et exécutèrent une messe à deux orchestres.

En 1755, l'Académie de Lyon fit célébrer, dans l'église de *St.-Bonaventure*, un service solennel pour M. *Christin*, son secrétaire.

En 1756, on continua les embellissemens du chœur, en y plaçant des stalles neuves surmontées d'une boiserie ornée de sculptures.

En 1759, l'archevêque *Malvin* de *Montazet* vint célébrer la messe pour l'ouverture de l'octave de S. *Bonaventure.*

En 1760, on abbattit dans l'église toutes les chapelles de confréries qu'on avoit adossées aux piliers de la nef. La même année, pour se conformer aux ordres du roi, les religieux portèrent à la monnoie leur argenterie dont le prix s'éleva à la somme de 9586 l.

En 1763, l'archevêque d'Auch visita l'église et le monastère.

En 1764, on répara les vîtres du couvent brisées par une grêle terrible qui tomba, le 28 juin, à deux heures après midi, et fracassa toutes les croisées de la ville.

En 1767, l'évêque de Babylone, savant en médailles et nommé consul de France à Bagdad, vint visiter la bibliothèque.

En 1768, *Pascal Frosconi*, général des Cordeliers, arriva à Lyon, et logea pendant deux jours dans le monastère.

En 1770, l'Académie fit célébrer dans l'église un service solennel pour M. *Adamoli*, qui lui avoit légué sa bibliothèque.

Cette notice finit, en 1771, par l'annonce de la messe en musique que les magistrats du conseil supérieur firent célébrer dans l'église des Cordeliers, en action de grâces de la convalescence de la comtesse de Provence. On avoit placé dans le chœur des fauteuils pour mesdames de *Flesselles*, intendante, et de *Sassenage.*

3. *Nécrologe des religieux de* St.-Bonaventure *de Lyon.*

Il commence en 1714, et finit en 1775. On y trouve des notices sur la vie de ving-huit religieux. On peut distinguer parmi ceux-ci :

Claude-François Morand, gardien, qui fit imprimer des *statuts* pour les hermites du diocèse, bâtir la cuisine et la salle à manger du monastère, donna ses livres au couvent de Villefranche, et fut inhumé sous le grand pupitre du chœur.

Son oncle, *Jean Morand*, gardien, qui fit don à l'église de la chaire, du grand pupitre de marbre et de bronze, de six chandeliers d'argent, de la boiserie de la sacristie et de la chapelle de S. *François*, et d'un grand nombre de riches ornemens. Il mourut à quatre-vingt-un ans, en 1728.

J.-B. Gouffet, organiste et bon musicien, mort en 1729; il a composé plusieurs pièces d'orgue.

Pascal Deschamps, gardien, bon prédicateur, mort en 1734.

Barthélemi Pinchinat, prédicateur du roi, auteur d'un *dictionnaire* historique des hérétiques et hérésies; et d'une *carte* chronologique des comtes de Provence; avec un *précis* de leurs vies, mort en 1736.

Charles du *Chemin*, renommé pour sa belle voix; mort en 1740.

François Breton, gardien, qui fit boiser la chapelle de *St.-Antoine* de *Padoue*, et l'orna d'un bas-relief exécuté par *Perrache* père.

Bonaventure Bégule, connu par son talent pour la peinture; il avoit fait pour sa maison un grand tableau de S. *Louis*, et huit autres dans la Bibliothèque. Il mourut en 1750.

Benoît Michel, mort en 1755, qui fit faire la boiserie du sanctuaire très-estimée et une lampe d'argent du poids de cinquante marcs. L'archevêque de *Rochebonne* voulut le nommer vicaire-général, mais il refusa cette place par humilité.

Noël la Planne, bon prédicateur, qui alla à Jérusalem

et en Egypte, et vint mourir dans le couvent de Lyon, en 1764.

Henri-Bonaventure Dumas, bibliothécaire, savant modeste et vertueux, mort en 1773.

1339. Lettre de M. le chancelier à M. *Poulletier*, intendant de Lyon, 1735. — (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

Elle est relative à la dissension produite à Lyon par la nomination de quatre jeunes conseillers de la cour des monnoies à la place de *courriers* de la confrérie de *St.-Bonaventure*. Le chancelier improuve cette nomination, comme inconvenante à des magistrats, et surtout dans une confrérie qui n'étoit pas autorisée par des lettres-patentes.

1340. Mémoire de la cour des monnoyes contre le consulat. — (*In* rec. de pièces sur Lyon, *fol.*)

Ce *mémoire* est relatif à la même affaire. La cour des monnoies s'y plaint de ce qu'on a nommé quatre de ses membres pour courriers de l'octave de S. *Bonaventure*, en voulant les forcer à accepter, et à donner 800 liv. aux Cordeliers pour la décoration de leur église pendant la fête. La lettre du chancelier, pleine de sagesse et de modération, blâme la véhémence avec laquelle le mémoire est écrit; mais cependant il défend pour l'avenir de nommer, pour courriers de la confrérie, des officiers de la cour des monnoies, et de forcer aucun citoyen à accepter une place qui n'étoit point municipale et qui exigeoit des soins et de la dépense.

1341. Registre des nobles courriers de la confrérie de S. *Bonaventure* de Lyon. — *Fol.* env. 600 pag. mar. ro. arm. dent. tr. dor.

Sitôt après la mort de S. *Bonaventure*, on établit une confrérie pour célébrer sa fête avec solennité. Cette association avoit perdu de son éclat, lorsque, le 6 juin 1591, les échevins, la cour des monnoies et autres citoyens notables, délibérèrent d'élire chaque année quatre courriers dans les familles nobles de la ville, deux du côté du Rhône, deux du côté de la Saône, pour rendre les honneurs accoutumés au reliquaire qui renfermoit le chef de S. *Bonaventure*, donner de la pompe à l'octave de la fête de ce saint, *le tout religieusement, sans bal, ni danse, pour ôter toute occasion aux hérétiques d'en médire selon leur coutume.*

Les premiers courriers nommés furent *Austrein* lieutenant particulier du présidial, *Renaud* avocat, *Henri* avocat, et *Champagnieu.* Ce registre renferme les nominations des autres courriers jusqu'en 1761, avec les signatures des prévôts des marchands et échevins qui approuvent les élections.

Ce manuscrit, bien conservé, vient de la Bibliothèque des Cordeliers.

1342. Inventaire général des titres de l'ordre des Frères mineurs dans la province de *St.-Bonaventure*, rangés dans les archives de leur couvent de Dijon. — *Fol.* env. 600 pag.

Cet inventaire comprend douze chapitres. La France possédoit alors quatre-vingt-dix provinces ecclésiastiques

de

de l'ordre des Frères mineurs. Les titres de cet inventaire, relatifs à Lyon, sont les suivans :

1. *Procédure et brefs du pape, concernant la contestation élevée entre les deux branches de l'ordre de* St.-François, *c'est-à-dire, entre les religieux Cordeliers et ceux de la régulière observance.*

On y voit que le P. *Quinton*, en 1669, faisoit des démarches auprès du pape et du roi pour obtenir la sécularisation du couvent de *St.-Bonaventure* de Lyon, et l'érection de l'église en collégiale. En 1672, *Quinton* et ses adhérans furent expulsés du couvent par la force armée; et on y installa le P. le *Roux*, provincial de l'Observance.

2. *Testament de* Clémence *de* Beauvoir, *veuve de* Gaspard *de* Chaponay, *en* 1234.

Ce titre porte fondation de messes et élection de sépulture dans l'église de l'ordre de *St.-François* d'*Assise*; à Lyon, du côté de l'*empire* et près du Rhône. Il prouve que le nom de *Cordeliers* avoit été donné aux religieux de *St.-François* dès l'origine de leur ordre, et non pas au siége de Belgrade, comme quelques historiens ecclésiastiques l'ont cru.

3. *Contrat de vente passé, le* 5 *août* 1677, *par les Cordeliers, à* Christophe Amy, *d'une place sur le Rhône.*

Elle joignoit le couvent, et son prix fut de 590 liv. de rente.

4. *Traité fait entre les religieux et les officiers de l'Académie de musique, le* 28 *décembre* 1725.

Les premiers cèdent un emplacement aux autres pour 50 liv. de rente.

5. *Mémoires sur les épitaphes qui se lisoient dans l'église.*

On y distinguoit celle du savant médecin *Lazare Meissonier*, inhumé le 26 février 1673.

1343. Abrégé du procès-verbal pour la restitution de l'église et cloître de *St.-Just-les-Lyon*. — (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

Les calvinistes ayant surpris Lyon, détruisirent l'église et le cloître de *St.-Just*. Après la réduction de cette ville sous la puissance royale, l'obéancier et le chapitre demandèrent la reconstruction de leur église et du cloître. Le procès-verbal contient le détail des dévastations et démolitions opérées par les religionnaires.

1344. Vœu des Carmélites de Lyon, du 26 novembre 1720. (*Ibid.*)

Les Carmélites firent ce vœu au sacré cœur de *Jésus*, pour être préservées de la peste qui ravageoit alors le midi de la France. Elles promettent de dire à jamais, le 26 novembre, l'office du sacré cœur et les prières que le manuscrit contient.

1345. Histoire de la fondation du monastère de la Visitation de *Ste.-Marie* de Lyon. — *In-4.*° 167 pag.

Ce monastère fut fondé par S. *François* de *Sales*, évêque de Genève, au commencement de 1616. Son premier établissement eut lieu dans le quartier du Griffon; mais la maison ne s'y trouvant bientôt plus assez grande pour contenir toutes les personnes qui s'y présentoient, elles en achetèrent une autre avec des jardins dans le quartier de Belle-Cour, où S. *François* leur dicta une constitution, et où il mourut dans la maison du jardinier.

Le manuscrit renferme de grands détails sur la vie

et la mort du saint, sur les vertus et la vie domestique des premières religieuses. On distinguoit parmi elles la mère *Faure* supérieure, de *Blonay*, *Perronne* de *Châtel*, *Bellet* de *Vilette*, de *Villars*, de *Cotton*, de Néronde en Forez, sœur du P. *Cotton* confesseur d'*Henri* IV, *Marie Miraud* et *Marguerite* de *Ste.-Colombe* de la même province, *Eléonore* de *Sève*, *Claire* de la *Balme*, *Catherine* de *Vernas*, *Gasparde* de l'*Estang* et *Charlotte* de *Crémeaux*.

L'écriture du manuscrit est moderne et du commencement du dix-septième siècle.

1346. Notice sur l'église et le monastère des Célestins. — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

Cette *notice* est écrite par un religieux de cet ordre. On y trouve deux longues épitaphes, en vers latins, de *Louis* II, duc de Savoie, mort dans ce monastère en 1464. L'auteur l'a adressée au P. *Ménétrier*, qui la lui avoit sans doute demandée lorsqu'il composoit son histoire de Lyon.

1347. Lettres-patentes, du 14 juin 1676, en faveur de l'institution des Pénitens noirs de *St.-Marcel*. — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

Le cardinal *Caëtan*, légat en France, les établit dans son passage à Lyon, au bas de la côte de *St.-Sébastien*, en 1590. *Louis* XIV, par ces lettres-patentes, confirma leur établissement.

1348. Inventaire des archives de MM. les Pénitens de la Miséricorde de la ville de Lyon. — *Fol.* de 500 pag.

La confrérie des Pénitens de la Miséricorde fut érigée

en 1636, pour soulager les prisonniers, payer leurs dettes, amener des arrangemens avec leurs créanciers, donner la sépulture aux suppliciés, consoler leurs familles et leur apporter des secours. Cette institution, plus utile que toutes les autres confréries, a rempli son but pendant un siècle et demi, et n'a jamais laissé perdre l'occasion de faire le bien.

Parmi les titres nombreux que présente cet inventaire, on peut distinguer les statuts de 1639, les brefs des papes, l'acquisition de la chapelle des PP. Carmes des Terreaux, et de divers bâtimens appartenans à *Jean Lecourt*, *Claude Geoffray*, *Floris Poitrasson* et *Julien Mercier*. Plusieurs fondations sont faites en argent par *Claudine Hieberlin*, *Anne Perrin* veuve de *Laurent Pause*, *Antoine Rambaud*, *Etienne Tissot*, *Léonard Lacroix*, *François Chavassieu*, *Jean Cartier*, *Adam Govignon*, la veuve *Chazel* et ses enfans, *Giraud* de *St.-Try*.

Pierre Gorry, surnommé le capitaine la *Fontaine*, impose sur sa maison, place neuve des Carmes, une rente pour délivrance de pain aux prisonniers. *Michel Combet*, curé de *St.-Pierre-le-Vieux*, fonde une distribution annuelle de quatre mille vingt livres de pain et de quatre charretées de paille pour les cachots, et hypothèque au maintien de ce don sa maison de la Tête-d'or, rue Tupin. *Côme Gonel*, bourgeois, donne pour la nourriture des prisonniers une somme de 200 liv. sur les revenus de sa maison, appelée à juste titre de *Notre-Dame de Pitié*, et située dans la rue Mercière. *Genis Dumas* sieur de la *Part-Dieu*, *Jean Claret* échevin, *Antoine Compain* avocat, *Nicolas* de *Sévérat* ancien commandant du château de Pierre-Scise, *Marie Carillon* veuve *Chazel*, ont le même but dans leurs dons.

Jean Girardot entretient l'huile et le coton des lampes qui éclairent les sombres réduits des prisons; il donne en outre, pour la délivrance des prisonniers, une rente annuelle de 33 liv., en mémoire des trente-trois années que *Jésus* passa sur la terre. *Charles Métral* assigne des fonds pour mettre un détenu en liberté le jour du vendredi saint. *Philippe Virieu* veut qu'un rayon de joie pénètre dans les prisons le jour de Pâque : il fait distribuer chaque année, en ce jour, cent livres de viande cuite, cent livres de pain blanc et cinquante pots de vin. *Pierre Bollioud Mermet*, premier avocat du roi au présidial de Lyon, donne la moitié du revenu de sa grange de Brignais pour sortir de Roanne les plus pauvres des prisonniers. L'apothicaire *Guillemin* n'oublie pas l'instruction et les consolations qu'on leur doit : il fixe une rente pour le vicaire de l'église de Ste.-Croix qui fortifiera le courage des coupables, éloignera de leur ame le désespoir, et leur fera le catéchisme. *Jouvet*, commissaire-enquêteur, donne une somme considérable dont le revenu servira à acquitter les dettes les plus faciles à éteindre, à condition que les prisonniers prieront pour lui; et afin qu'ils n'oublient point la confiance qu'il a en leurs prières, il veut que le motif de sa fondation soit gravé sur une pierre placée dans la chapelle des prisons. *Sébastienne Parizot*, en léguant tous ses biens aux hôpitaux, en détache une partie pour servir à la délivrance d'un prisonnier le jeudi saint. *David Comby* suit le même exemple; il donne ses biens aux pauvres et aux prisonniers. *Etienne Tissot* fait distribuer à ces derniers, à perpétuité, le jour de S. *Etienne*, une aumône en argent pour les aider dans leurs plus pressans besoins. *Léonard* la *Croix*, *François Chavassieu* et *Martial* de la *Garde*, prédicateur du

roi, assurent à leurs dons une disposition semblable, *Jean-Simon* de *Beaurepaire* songe aux infirmités des détenus; il leur fait donner des bouillons et des remèdes. Enfin *Jeanne Guigoud*, veuve du notaire *Guérin*, se rappelle du froid qu'ils doivent endurer chaque hiver, et leur fait distribuer des couvertures.

Ce manuscrit, d'une écriture superbe, sur beau papier, offre un grand nombre de feuillets blancs. Il a été fait en 1747; et le 29 avril 1793, temps d'effroi et de malheur, où la confrérie fut détruite, cet inventaire fut signé et paraphé avant qu'elle se séparât, par MM. *Cinier*, *Valleton* et *Pernon* père, syndics de la compagnie.

1349. Vie de S. *Bonaventure*, cardinal, évêque d'Albano, surnommé le *Docteur évangélique*, patron de la ville de Lyon. — *Fol.* de 196 pag.

Cette *vie* manuscrite eut pour auteur frère *Jean Fay*, cordelier, qui la termina le 10 juillet 1746. Elle est divisée en chapitres qui offrent de grands détails sur la naissance et le noviciat de S. *Bonaventure*, ses études à Paris sous le célèbre *Alexandre* de *Hales*, son généralat, ses écrits, son voyage à Rome, les règlemens de son ordre, son cardinalat, ses travaux au concile de Lyon, ses vertus, ses miracles, sa mort et sa canonisation. Il paroît que l'abbé *Boule*, qui a publié la vie du même saint, connoissoit ce manuscrit et en a tiré un grand parti. Il est terminé par deux dissertations : la première examine si S. *Thomas* a été disciple d'*Alexandre* de *Hales*, et par conséquent compagnon d'études de S. *Bonaventure* ? L'auteur résout cette question par l'affirmative. La seconde a pour objet l'information faite par

S. Bonaventure contre *Jean* de *Parme*, qui fut reconnu innocent.

1350. Histoire de la vie et du culte de S. *Bonaventure*, cardinal, évêque d'Albano, docteur de l'église, et patron de la ville de Lyon, par un religieux cordelier. — Pet. *fol.* env. 200 pag.

L'auteur de cet ouvrage fut le P. *Boule*, qui vécut à Lyon, et s'y distingua dans la prédication. Il le dédia à *Hugues* de *Riverieulx-Varax*, prévôt des marchands, *Jean-Marie Ravachol*, *Louis Dumarest* et *Julien Rigod*, échevins de cette ville.

C'est son manuscrit autographe; il l'avoit déposé dans la Bibliothèque de son ordre, d'où il est parvenu dans celle de la ville. Il a été imprimé à Lyon, en 1747, chez les fréres *Duplain*, avec le plus grand luxe, papier fin, vignettes, fleurons, portrait du saint, représentation de son tombeau, de ses reliques, de son calice, des meubles qui furent à son usage et que le couvent des Cordeliers de Lyon avoit conservés.

S. *Bonaventure* vint dans cette ville avec le pape *Grégoire* X, au mois de novembre 1273; il y établit la confrérie des Pénitens du Confalon, y dirigea les délibérations du concile général où l'église grecque se réunit à celle de Rome, et y termina ses jours, le matin du dimanche 15 juillet 1274, à cinquante-trois ans. Le cardinal *Pierre* de *Tarantaise* prononça son oraison funèbre, et prit pour texte ce verset touchant: *Je suis affligé de t'avoir perdu*, *ô* Jonathas, *ô mon frére!* Et le lendemain, à l'ouverture de la cinquième session du concile, le pape, déplorant la même perte, commença son discours par ces mots: *Cecidit columna christianitatis*, « la colonne de la religion est

tombée. » L'église de *St.-Bonaventure* possède le chef de ce saint évêque, enfermé dans un buste d'argent, donné, en 1499, par *Anne* de *France* épouse de *Pierre* de *Bourbon* sire de Beaujeu, son calice et sa croix qu'on exposoit le jour de sa fête dans la chambre où il mourut. On avoit conservé long-temps, dans le couvent des Cordeliers, une chasuble dont S. *Bonaventure* avoit l'habitude de se servir. Les seuls supérieurs de l'ordre en faisoient quelquefois usage dans les grandes solennités. Le peuple accouroit alors en foule, et s'empressoit de la toucher. Cette chasuble est tombée en lambeaux de vétusté; mais le peuple de Lyon en a conservé la pratique, non répandue ailleurs, d'entourer le prêtre qui a dit la messe, pour toucher sa chasuble et faire ensuite le signe de la croix.

1351. Merveilleuse histoire de l'esprit qui depuis nagueres est apparu au monastère des religieuses de *St.-Pierre* de Lyon. — *In-4.°* de 78 pag.

Ce manuscrit, d'une bonne écriture, à longues lignes encadrées, est la copie d'un opuscule composé par *Adrian* de *Montalambert*, aumônier du roi, qui le fit imprimer à Paris, et à Rouen, chez *Rollin Lautier*, en 1529. Il étoit devenu très-rare, lorsqu'il a été réimprimé dans le recueil de l'abbé *Lenglet* du *Fresnoi* sur les apparitions.

L'écrit est divisé en vingt-huit chapitres. Dans le premier, l'auteur annonce qu'il a composé sa relation *pour recréer le roi, son très cher sire, à ouir raconter les grandes merveilles advenues à Lyon sur le Rhône, ville bonne et renommée, en l'abbaye des nonains de* St.-Pierre, *ordre de* St.-Benoît. . . . *lesquelles adventures*, ajoute-t-il, *je n'ai pas tant seu-*

lement apprinses, ains les ay veües, dont j'ai composé le présent traité par les prières de la bonne abbesse, ensemble par les requêtes que m'en a fait évidemment par ses signes l'esprit ou la pauvre ame délaissée.

Montalambert raconte qu'avant la réforme du monastère, *les nones de* St.-Pierre *alloient et venoient jour et nuit dans la ville, où leur plaisoit, sans nul contredit, et appelloient qui bon leur sembloit en leur chambre; chacun de la ville en étoit scandalisé, de façon qu'il convint qu'elles fussent reformées, ou dehors jettées, pour y mettre de meilleures en leur place. . . . Alors, ces nonains délibérèrent de faire leur dernière main devant que de partir; s'y en eût telle qui emporta une croix garnie de pierreries, l'autre quelque reliquaire, l'autre les paremens d'autels riches ou chapes; chacune emportoit ce qu'elle pouvoit et s'en alloit. . . . Entre toutes les autres, il y avoit sœur* Alix *de* Tesieux, *secrétaire du monastère, qui avoit les clefs des reliques; elle partit de l'abbaye, et pour ce qu'elle étoit coincte et belle, conclud en soi même qu'elle ne faudroit à trouver recueil. . . . Tant continua à prendre ses plaisirs, qu'elle y gagna pour toutes retributions des maladies dangereuses. . . . Elle perdit toute vigueur corporelle; et ainsi rendit son esprit, abandonnée de tout le monde, en un petit village, où elle fut enterrée misérablement. . . . Une jeune religieuse de dix-huit ans, nommée* Antoinette *de* Grolée, *gentil-femme, native de Dauphiné, bien conditionnée, sage pour son âge, seule en sa chambre et en son lit couchée, lui fut avis que quelque chose lui levoit son chevet tout bellement, lui faisoit au front le signe de croix, puis suavement sur la bouche la baisoit. La pucelle esbahie*

pensa à part soi qui ce pourroit être ! C'étoit l'esprit de sœur *Alix*, demandant des prières, et que son corps fut retiré du lieu de sa sépulture pour être inhumé dans l'église de l'abbaye. L'abbesse l'ayant ordonné, ce transport se fit avec grande solennité, et le cercueil d'*Alix* fut déposé dans la petite chapelle de Notre-Dame.

Le 17 février 1526, jour de la Septuagésime, l'évêque suffragant et l'auteur de la relation se rendirent au monastère, précédés d'une foule d'*hommes et de femmes, au nombre de plus de quatre mille personnes. La presse étoit si grande*, dit Montalambert, *que nous ne pouvions entrer en l'église des religieuses, et incontinent, après notre venue, vint à nous leur* beau *père confesseur, chargé de nous ouvrir un petit huis pour entrer par le chœur. La sœur* Grolée *fut présentée devant le reverend qui lui demanda des nouvelles de l'esprit qui la suivoit. Aussitôt ledit esprit fit entendre plusieurs coups et heurtemens sous les pieds de la pucelle.* Pour délivrer l'ame, on ordonna à chaque religieuse de réciter trente pseaumes en mémoire des trente deniers que *Judas* avoit retirés des Juifs, à qui il avoit vendu *Jésus*. L'évêque excommunia le malin esprit, en éteignant les cierges et *chandelettes*, et lui ordonna de ne plus tourmenter l'ame de la sœur *Alix*. Celui-ci obéit ; mais, en démon rusé, il prit aussitôt possession d'une jeune novice qui avoit été renfermée par ses parens dans le monastère contre son gré. *Les pauvres religieuses, toutes palies d'effroi, se serroient l'une contre l'autre, comme pauvres brebis, au troupeau desquelles le loup s'est subitement jeté.* Bientôt on fit apporter la châsse d'*Alix* de *Tesieux*; on interrogea l'esprit sur ces ossemens, et le manuscrit rapporte l'interrogatoire, les harangues qui

furent faites au diable pour le chasser pour toujours. Quelque temps après, une grande lumière paroissant dans le réfectoire, donna aux religieuses le signal qu'*Alix* étoit délivrée et rentrée dans la jouissance de la gloire éternelle.

Ce fut le bibliothécaire du collége qui a fait cette copie, en 1748, sur l'imprimé de Rouen. Il a ajouté à la fin du volume cette note en style gothique : « Comme je n'ai bonnement pu trouver ce livre, ni autrement l'acquérir au porfit du collége de Lyon, ay mis peine de l'écrire pour le passetemps des bonnes ames qui devisent volontiers des revenans. Faut noter que si allez jamais à Paris, pourrez trouver le dit livre en la bibliothèque de l'abbaye de Madame Ste. *Geneviève* ; car il est inscrit dans *Bibliotheca Telleriana.* »

1352. Abrégé de l'histoire de sœur *Alix* de *Tesieux*, religieuse de *St.-Pierre* de Lyon, par *Adrian* de *Monsabert*, aumônier de *François* I.er — *In*-4.° de 66 pag.

On crut tirer un grand parti des visions de sœur *Alix* pour convertir les protestans. L'auteur de cette histoire étoit Lyonnais. Il la fit imprimer, en 1528, à Paris, rue *St.-Jacques*, au Château-Rouge près des Mathurins. L'extrait fait dans ce manuscrit renferme tous les détails curieux de l'ouvrage. On voit que le nom de son auteur est ici différent de celui qu'on lit dans le précédent article.

1353. Vie de la mère *Jeanne Chizard*, fondatrice du Verbe-Incarné. — *In*-4.° de 390 pag.

Cette *vie* fut écrite par la mère *Jeanne* elle-même, avec les plus grands détails sur son éducation, sa vocation, ses exercices religieux, ses visions, ses prières, ses extases. Elle y parle quelquefois latin, et y

cite souvent les passages de l'Ecriture-sainte. Elle naquit à Roanne en Forez, et mourut à Lyon, en 1670, après y avoir donné des lois au monastère du Verbe-Incarné. Le jésuite *Boissieu*, qui publia, en 1692, la vie de cette fondatrice, connoissoit ce manuscrit et en a beaucoup profité. Il est terminé par un petit traité théologique sur la noblesse et l'excellence de la grace, et par trente-deux sixains, en mauvais vers, faits par un jésuite sur l'établissement du monastère du Verbe-Incarné.

1354. Vie de *François Cagnin*, marchand à Lyon.

Elle est divisée en huit chapitres, précédés d'une introduction. Après avoir long-temps exercé le négoce, *François Cagnin* se fit religieux dans la compagnie de *Jésus*, où il mourut, en 1617, dans l'infirmerie du collége de la Trinité. Cette vie a été écrite par un jésuite de la même maison; et le manuscrit appartint à *Jean Barbolat*, religieux en la Chartreuse de Portes en Bugey, oncle maternel de *Cagnin*.

1355. Antiquités de Lyon. — *Fol.* (M.ss ac.)

HISTOIRE PROFANE.

Ce volume renferme :

1. *Mémoires de M.* Geoffroy, *avocat, sur l'autel découvert dans la rue* Ste.-Catherine.

Cet autel fut trouvé, le 25 mars 1780, dans les fondations de la maison que M. *Imbert* faisoit construire. Il offroit une longue inscription, et étoit surmonté d'une statue de *Jupiter* dont on n'a trouvé que la tête. Dans deux mémoires et quatre lettres, M. *Geoffroy*, actuellement sous-préfet à Charolles, explique avec beaucoup de savoir cette inscription. Il place la consécration de ce monument au règne de *Galien*, et à

l'année 259, époque où cet empereur vainquit dans les Gaules *Posthume*, son compétiteur à l'empire; il le croit élevé par la reconnoissance publique. L'auteur de ces notices a pensé au contraire, qu'il n'offroit que le témoignage de la reconnoissance d'une famille particulière, de celle de *Philipianus*, tribun militaire, chef de la première légion *Minervienne* et lieutenant de l'empereur dans les Gaules. L'un et l'autre soumirent leurs opinions à l'Académie des inscriptions qui ne voulut point prononcer entr'eux.

2. *Mémoire et lettres de M.* Dupuy.

Ce mémoire et ces lettres, au nombre de deux, sont du secrétaire de l'Académie des inscriptions, à qui l'on doit de savantes traductions de quatre tragédies de *Sophocle* et des œuvres d'*Anthemius*. Ils expliquent l'inscription du même monument, dont l'auteur penche à fixer l'époque à l'expédition de *Valérien* et de son fils contre les Germains.

3. *Observations sur l'autel trouvé dans la rue Ste.-Catherine.*

Ces observations paroissent être de M. l'abbé *Bourdelin*, qui s'occupa de l'explication de ce monument. Elles en donnent une description exacte et en assignent l'époque au temps où, après la mort de *Pertinax*, l'empire reconnut trois chefs, ayant le titre d'*Auguste* et qui ne vécurent pas long-temps en intelligence. Ce furent *Pescennius Niger* qui commandoit dans l'Orient, *Septime Sévère*, et *Claudius Albinus* qui venoit de soumettre les Bretons, et se trouvoit alors dans les Gaules et près de Lyon où il fut aimé.

4. *Rapport des commissaires de l'Académie de Lyon, nommés pour examiner un monument antique découvert au mois de mars 1780, par M. l'abbé* Mongez.

Ce rapport, relatif à l'autel de la rue *Ste.-Cathe-*

rine, rend compte des mémoires de MM. *Bourdelin*, *Geoffroy* et *Delandine*. Il compare leurs opinions les unes aux autres, et n'ose cependant décider entr'elles. L'auteur termine ce rapport en disant que la ville de Lyon a lieu de se féliciter de voir la terre lui rendre tous les jours d'anciens monumens qui sont autant de gages précieux de son antique splendeur.

5. *Prix proposé par le consulat*, *en* 1715.

Ce prix consistoit en quatre fleurs d'or, chacune de 300 liv., pour quatre inscriptions à placer sur la base de la statue équestre de *Louis-le-Grand*. En 1686, sous la prévôté des marchands de M. *Pécoil*, le consulat de Lyon prit la délibération de faire jeter en bronze cette statue. Le 25 juillet 1701, elle arriva à Lyon par la Méditerranée et le Rhône, après avoir passé le détroit de Gibraltar. Elle fut élevée, le 28 décembre 1715, sous la prévôté des marchands de M. Ravat.

6. *Antiquités et curiosités de Lyon*, *par M. de la* Monce.

C'est une simple notice de dix pages sur l'hôtel-de-ville, *St.-Pierre*, et les autres édifices publics de la ville.

7. *Recherches sur les aqueducs de Lyon*, *par M.* Delorme.

Ce mémoire a été imprimé, mais il est devenu très-rare. L'auteur y établit que les Romains connoissoient parfaitement l'usage du siphon pour la conduite des eaux. A la fin de ce manuscrit on trouve, 1.° l'approbation du censeur et la permission pour imprimer ; 2.° le rapport fait de cet ouvrage à l'Académie des sciences par M. de *Chabert*; 3.° une lettre de M. le *Beau*, secrétaire de l'Académie des inscriptions, sur le même objet ; 4.° un extrait des registres de l'Académie d'architecture qui applaudit au zèle et au savoir de M. *Delorme*.

8. *Dissertation sur le passage d'*Annibal *à Lyon*, *par M.* Cochard, *conseiller de préfecture.*

La route que suivit *Annibal* pour parvenir en Italie, est un point d'histoire fort controversé. Les uns, l'arrêtant à l'embouchure de l'Isère, le font arriver par le mont Genèvre; d'autres, le conduisant jusqu'au confluent du Rhône et de la Saône, lui font parcourir la Bresse, la vallée d'Aoste et traverser le petit *St.-Bernard.* C'est en expliquant *Polybe* et *Tite-Live*, qui emploient le mot *Arar*, nom de la Saône, que ces derniers se sont fondés. Les premiers s'appuyant de l'opinion de *Philippe Cluvier* qui lit *Isara*, nom de l'Isère, au lieu d'*Arar*, font traverser le Rhône à *Annibal* entre Orange et Avignon, dans l'endroit où est aujourd'hui Roquemaure, et c'est ce sentiment qui est soutenu par M. *Cochard.* Sa dissertation offre un très-grand savoir, et une suite de probabilités intéressantes; mais elles ne sont point convainquantes, et on en a publié plusieurs autres sur le même sujet qui leur sont entièrement contraires.

9. *Explication de deux pierres sépulcrales égyptiennes.*

M. *Valleton* les apporta à Lyon à son retour d'Egypte, en 1766, et en fit don à M. *Rast.* Elles sont chargées d'hiéroglyphes et des symboles de la prévoyance, de la fidélité et du pouvoir de l'Etre-Suprême. On y voit *Isis* et *Osiris* dans des niches, et plus loin des prêtres qui leur offrent des sacrifices.

10. *Explication d'une inscription tumulaire.*

Elle est relative à *Amaïs*, et aux gladiateurs nommés *Dimacheri*, parce qu'ils savoient combattre avec deux épées. Elle fut découverte près de la porte de *Trion.*

11. *Observations sur un massif de maçonnerie découvert, en janvier* 1792, *par M.* Boulard.

Ce massif immense, de plus de cent pieds de longueur, est sous la vigne du sieur *Artaud*, au sommet de la montagne de Fourvières, à l'occident de la maison de la *Sarra.* M. *Boulard* en détermine la position, si on vouloit le retrouver un jour; il croit que c'est le fondement de l'un des réservoirs de l'aqueduc du mont *Pilat.*

12. *Epitaphes de l'ancienne église des Augustins de Lyon.*

Cette église a été démolie en 1755. Avant cette démolition, on a transcrit les épitaphes qu'elle renfermoit. Ce sont celles de *Bernardin Signorovi* citoyen de Lucques et médecin du roi, de *Blaise* de *St.-Jacques*, capitaine pennon mort d'un coup d'arquebusade en remplissant son emploi, de *César Gros* de *St.-Joire* qui fut cinq fois conseiller de ville, de *Jean Pillehotte* seigneur de la Pape, de plusieurs membres de la famille *Bonvisi* originaire de Lucques, de ses compatriotes *Guinisi*, *Eschiata*, *Maffey*, *Ciampati* et *Balbani*, de *Julien Flori* de Pise, de *Pierre Hodet* architecte, de *Benoît* de *Grives* et de la famille de la *Chana.*

13. *Mémoire sur les nouvelles recherches d'une statue équestre vers l'ancien confluent du Rhône et de la Saône*, *par* F. Artaud, *directeur du conservatoire des arts et membre de l'Académie de Lyon.*

Ces nouvelles fouilles furent exécutées au mois d'octobre 1809, d'après les ordres de M. le comte *Fay* de *Sathonay* maire de Lyon. Depuis plusieurs siècles, les mariniers de la Saône avoient reconnu qu'il existoit vers l'ancien confluent un corps étranger qui leur

servoit

servoit de point d'appui pour amarrer. Les uns l'appeloient le *tupin de fer*, d'autres le *crochet du diable.* Au mois de février 1766, le patron *Barthélemi Laurent* arracha ce crochet, qui se trouva la jambe d'un cheval de bronze de grandeur naturelle. Quatre ans après, M. *Rigaud* de *Terre-Basse*, au moyen d'une souscription, s'occupa à faire rechercher le monument dans son entier; mais le batardeau fut placé trop bas et la fouille devint infructueuse. La jambe trouvée dans la Saône est d'une beauté parfaite, et d'un travail remarquable; on la voit dans le Musée de Lyon.

Le 1.er novembre 1780, les eaux de la rivière étant de nouveau épuisées par un batardeau, on a retiré des massifs de pierre servant à une balustrade, une portion de pilastre cannelé, un fût de colonne, des crampons, des fragmens de corniches, de modillons, de frises, d'architraves, des cubes de mosaïque en verre, l'anse d'un vase de bronze ornée de feuilles d'acanthe, un *præfericulum*, vase d'airain à l'usage des sacrifices, dont l'anse ornée d'un rinceau de lierre se termine agréablement par un amour sacrificateur et tenant de la main gauche le couteau victimaire.

Le 7 du même mois, les eaux du Rhône étant crues subitement, leur infiltration a inondé le batardeau et suspendu les travaux.

M. *Artaud* donne ensuite de savantes conjectures sur la disposition d'un monument enfoui, qu'il croit avec beaucoup de vraisemblance être les restes d'un temple rapproché de l'autel d'*Auguste*. Il est à désirer que de nouveaux travaux puissent un jour vérifier cette conjecture, et déterminer la position et la destination d'un édifice célèbre dans l'antiquité, et dont l'existence se lie aux premiers jours de la fondation de Lyon.

14. *Autel de Lyon.*

Ce mémoire de 20 pages, *in-fol.*, est un fragment de l'histoire de Lyon, par *Colonia.* Ce fragment s'étend, dans le tome premier, depuis la page 71 jusqu'à la page 118, et il est écrit de la main de l'auteur.

15. *Examen des conjectures sur l'incendie de l'ancienne ville de Lyon, par M. de la* Tourette.

L'ancien Lyon disparut en une nuit : *Nox una interfuit*, a dit Sénèque, *inter urbem maximam et nullam.* M. *Delorme* et l'abbé *Pernetti* ont attribué cette ruine subite à un tremblement de terre et à l'éruption d'un volcan. Quelques historiens en voient la cause dans le feu du ciel. M. de la *Tourette* combat avec succès ces opinions.

Les secousses du tremblement de terre n'auroient pu se borner à Lyon; elles se seroient propagées dans les campagnes voisines; elles auroient dû se faire sentir à Vienne, ville qui étoit alors très-peuplée; mais l'histoire en auroit fait mention, et ses effets destructeurs auroient été aperçus plus loin que la ville.

L'éruption d'un volcan n'auroit pu avoir lieu, sans laisser des traces après elle; et à cet égard la nature est muette. On ne trouve sur la montagne ni pierre grillée, ni pierre ponce, ni scories, ni laves, ni pouzzolane, ni autres produits volcaniques; d'ailleurs, on ne peut citer un seul exemple de volcans dans un lieu, que celui-ci n'ait éprouvé long-temps auparavant et long-temps après des secousses violentes. *Sénèque*, qui étoit physicien, auroit parlé de ce volcan ou de ce tremblement de terre. Il est même entièrement contraire à cette opinion, puisqu'une des raisons de son étonnement de l'effet prodigieux du feu qui consuma la ville, c'est que, dit-il, les tremblemens de terre les plus formidables n'ont jamais été assez violens pour

renverser ainsi une cité entière. *Terrarum vix unquam tam gravis et perniciosus fuit motus ut tota oppida everteret.* Quelque temps après, *Sénèque* écrivit sur les tremblemens de terre et les volcans ; il décrit ceux de la Campanie et de divers autres lieux, et il auroit parlé de celui de Lyon. *Pline* de même s'étend au long sur ces terribles phénomènes qu'il appelle les crimes de la nature, *naturæ scelera*, et il garde sur Lyon, qui venoit d'être détruite par l'un d'eux, le même silence.

L'incendie naturel et le feu du ciel ne peuvent donc avoir causé ce funeste évènement. Leurs effets sont trop lents. En vain, *Colonia* essaye de l'expliquer, en comparant cet embrâsement à celui que Rome éprouva quelques années après; on ne voit entr'eux aucune parité. *Tacite* dit que ce dernier incendie dura plusieurs jours, se renouvela à diverses reprises et ne consuma que quelques quartiers; *Sénèque* lui-même, dans sa lettre, ne peut se refuser à cette réflexion : « Le feu, dit-il, peut causer de grands dommages aux villes; mais jamais il ne les a consumées en entier et subitement. » *Multas civitates incendium vexavit, nullam abstulit.* L'incendie moderne le plus considérable a été celui de Rennes; mais il a duré plus de huit jours, et on en a garanti plusieurs édifices.

M. de la *Tourette* attribue le désastre de Lyon à un affaissement subit de quelques pouces de la montagne de *St.-Just* et de Fourvières, sur laquelle Lyon étoit placé. Tout le porte à croire que l'action des eaux souterraines, et la combustion d'un feu qui a pu suivre dans l'intérieur des filons de charbon minéral ou des pyrites métalliques, le produisirent. Nos environs abondent en charbon fossile; la pyrite y est très-commune, et nos mines de cuivre de *St.-Bel* n'offrent elles-

mêmes que des pyrites cuivreuses. Lyon disparut, comme le bourg considérable de Pleurs dans le pays des Grisons s'affaissa tout à coup, en 1618, pour n'offrir à sa place qu'un grand lac; comme, en 1756, le bois de Walteville, près de Berne; comme la montagne de Diableret dans le Valais; comme enfin les collines de la province de Kent en Angleterre ont baissé tout à coup sensiblement, sans aucun tremblement de terre environnant. Cet affaissement de quelques pouces sous une cité, y renverse tout, et y produit nécessairement l'incendie. Le feu conservé pour l'usage de chaque maison, jeté çà et là, s'étend, se communique, embrâse tous les corps combustibles, et est activé par l'agitation que l'air éprouve par la chute des édifices. Si cet horrible désastre arrive au milieu de la nuit, les malheureux habitans, plongés dans le sommeil, sont écrasés ou réveillés avec effroi par un mouvement subit qui cesse au moment même qu'ils le ressentent : le jour renaît; on vient chercher la ville; elle n'est plus, *urbem nullam;* l'affaissement est devenu invisible pour qui ne le soupçonne pas. Les habitans de la campagne, les peuples voisins peuvent encore moins connoître la cause locale du désastre. De toutes parts on l'écrit à Rome; on ne parle que d'incendie et de destruction; les effets du feu sont les seuls apparens. Les Romains croient le fait sans le comprendre, parce qu'il est merveilleux; les philosophes, tels que *Sénèque*, s'en étonnent et l'admettent, parce que sa certitude n'est pas contestée; les historiens le racontent sans pouvoir l'expliquer; et dix-sept siècles après l'évènement, M. de la *Tourette* en offre la cause la plus vraisemblable.

On trouve dans ce mémoire, aussi profond en physique qu'en histoire, aussi bien développé que bien

écrit, une intéressante description des mines de feu qui brûlent depuis long-temps sous les montagnes de St.-Genis-Terre-Noire et de *St.-Etienne* dans le département de la Loire.

1356. Lettres de M. *Adamoli* à M. *Demigieu* sur la découverte faite à Lyon, le 4 février 1766, d'une antique statue équestre ensevelie sous les eaux de la rivière de Saône. — (*In* rec. sur Lyon, *fol.*)

L'auteur prétend qu'elle fut élevée, au confluent des deux rivières près du temple d'*Auguste*, en honneur du chevalier romain *Tiberius Antistius* qui s'étoit distingué dans les guerres des Gaules. Cette statue doit être en bronze. Des bateliers arrachèrent la jambe gauche du cheval qui est déposée au conservatoire de cette ville ; mais on n'a pu parvenir à extraire la statue. Ces lettres manquent de style, mais non d'érudition. Elles ont été imprimées.

1357. Copie figurée d'une inscription du règne de *Tibère*, trouvée dans le cimetière de l'église de *St.-Etienne*, au mois d'octobre 1766, non encore publiée. — (*In* rec. de pièces sur Lyon, *fol.*)

Elle indique l'érection d'une statue en honneur d'un grand prêtre des Belges.

1358. Notes sur l'histoire de Lyon. — *Fol.* env. 600 pag.

Ce manuscrit considérable est de l'écriture du P. *Ménétrier*. C'est un recueil chronologique de divers faits relatifs à notre ville, et qui lui ont servi soit

pour son histoire consulaire, soit pour son éloge historique de Lyon.

1359. Edifices et monumens de Lyon. — *Fol.*

Ce volume renferme les mémoires suivans :

1. *Observations critiques sur les églises des Carmélites, de l'Oratoire et de* St.-Antoine, *par M. de la* Monce, *architecte.*

Ces trois églises étoient d'ordre corinthien. M. de la *Monce* reproche à la première sa trop grande largeur relativement à sa profondeur, son perron intérieur et l'inégalité des arcades; à la seconde, les ressauts inutiles de l'entablement, l'ouverture des tribunes formées à trois pans, la superfluité des ornemens de mauvais goût dans les angles des arcades et les chambranles des vitraux; à la troisième, son excès d'élévation. L'auteur rend justice à la régularité et à l'élégance de l'architecture de cette dernière qui n'existe plus. *Chabri* le père en avoit orné le sanctuaire d'un magnifique rétable.

M. de la *Monce* décrit ensuite l'église des Chartreux qui est d'ordre dorique et formée en croix latine.

2. *Observations critiques sur les églises de la Charité et de l'Hôtel-Dieu*, par le même.

L'église de la Charité est sans ordre d'architecture. Sa simplicité en fait le principal ornement. Sa décoration est formée d'arcades assez élevées qui, pour archivoltes, n'ont que des bandeaux avec des coussinets. Elles sont supportées par des montans terminés par les ressauts d'un cordon qui règne le long de la balustrade de la tribune. L'auteur auroit voulu qu'on eût ceintré le sanctuaire en anse de panier, et que les deux bas-côtés fussent symétriques et non inégaux.

L'église de l'Hôtel-Dieu est d'ordre corinthien. Ses

proportions sont régulières ; mais l'architecte a eu tort d'élever sa décoration sur des piédestaux qui embarrassent la nef, d'avoir surchargé les pilastres d'un trop grand entablement, et d'avoir donné au sanctuaire une forme à trois pans, avec des pilastres et des piédestaux pliés dans les angles ; ce qui offre un coup-d'œil choquant pour les connoisseurs.

3. *Rapport sur les bains publics, établis à Lyon par le sieur* Gence.

Louis Gence, baigneur, obtint, le 10 janvier 1767, des lettres-patentes portant privilége exclusif d'établir à Lyon, sur le Rhône, vis-à-vis le quai *St.-Clair*, des bains chauds. Avant leur enregistrement, le parlement de Paris demanda l'avis de l'Académie de Lyon. Cet avis fut favorable. Le rapport témoigne cependant le désir qu'on pût pratiquer dans le bateau des douches propres à dissiper les engourdissemens, les paralysies et les rhumathismes. Il donne l'idée d'imprégner les eaux communes de limaille de fer, de souffre et d'autres substances minérales.

4. *Observations sur divers ouvrages de l'art existans à Lyon.*

L'auteur présente le projet de décrire les ouvrages de peinture, sculpture et architecture qui décorent la ville de Lyon. Pour en commencer l'exécution, il donne ici la description de l'hôtel-de-ville terminé en 1655, sur les dessins de *Simon Maupin*, voyer de la ville. Ce mémoire paroît être de l'écriture de M. *Clapasson.*

5. *Observations sur le bâtiment de* St.-Pierre, par le même.

L'abbaye de *St.-Pierre*, maintenant le conservatoire des arts, offre dans sa façade deux ordres d'architecture, le dorique et le corinthien; les fenêtres

du premier étage sont à balcons couronnés de frontons angulaires et sphériques; celles du second sont à bandeaux simplement profilés. Deux colonnes d'ordre dorique ornent l'entrée. Au-dessus de la façade règne une balustrade, du milieu de laquelle s'élève un belvédère à l'italienne. On a reproché avec raison à ce beau bâtiment, 1.° les entresols qui gâtent la décoration; 2.° les lucarnes mal-à-propos percées dans la frise.

Les deux grands tableaux de la salle de la bourse, qui devroient être placés ailleurs, sont estimés et des meilleurs de *Crétet*.

6. *Application des principes physiques sur l'écho à la salle du Concert de la ville de Lyon, par M.* Joannon.

La salle, dite du *Concert*, étoit un parallélogramme de cinquante-huit pieds de longueur sur trente-un de largeur. Décorée de tribunes et de balcons formant galerie aux deux côtés, elle étoit peu sonore; et c'est à cet inconvénient que M. *Joannon* a cherché à remédier. Il croit que les balcons et la tribune rompent les rayons sonores, et emportent un seizième du son. Il désireroit dans le plafond, une voûte qui offriroit une matière compacte, unie et peu poreuse, et qu'on abattît la corniche qui le supporte. Les principes qu'il développe sur l'échométrie peuvent s'appliquer à la forme de toutes les salles de spectacle et de concert.

7. *Constructions à faire à Lyon.*

Le bien s'opère lentement; mais enfin il est un temps où il arrive. En 1778, M. *Perrache*, dans cet écrit, proposa d'assainir et d'embellir le quartier de Lyon du côté de la montagne, 1.° en établissant un quai depuis le pont de Pierre jusqu'au quai de la Baleine; 2.° de prolonger celui-ci jusqu'après le palais

de l'archevêché; 3.° d'y former des ports vastes et commodes ; 4.° de construire des prisons, formant une aile du palais de justice; 5.° d'accroître ce palais, en conservant l'ancien et en édifiant une aile sur le nouveau quai. L'auteur a mesuré la longueur de la rive entre les deux ponts ; elle est de deux cent soixante-cinq toises ; et il a porté la dépense des deux nouveaux quais qui, réunis à celui de la Baleine, n'en doivent faire qu'un, à 120,000 liv. Son projet à cet égard vient d'être exécuté.

8. *Inscription, par M.* Lallié.

Elle fut gravée sur le piédestal de l'obélisque que M. de *Flesselles*, intendant, fit élever en 1783, au faubourg de Vaise, dans la place circulaire où se réunissent les deux grandes routes de Paris. Cette inscription et l'obélisque, en honneur de *Louis* XVI, ont été détruits en 1793.

9. *Remarques sur la nouvelle construction de l'église de* St.-Pierre, *par M.* Clapasson.

L'ancienne église n'étoit formée que d'une seule nef gothique, sans ailes ou bas-côtés. La voûte étoit à tiers-point, ainsi que les arcades des chapelles. *Blanchet* avoit un peu embelli le sanctuaire par des pilastres ioniques en marbres de couleur, avec des statues en stuc et un groupe représentant la délivrance de S. *Pierre.* L'église moderne offre des pilastres ioniques, formant des arcades qui portent un entablement corinthien orné de roses et de modillons. La voûte présente des ravalemens qui ont de la grace. Les vitraux sont placés dans des arcs légèrement bombés et qui offrent à la clé la tête d'un chérubin.

On a reproché à cette église d'avoir trop de longueur relativement à sa largeur : d'ordinaire l'archi-

tecture moderne ne donne aux églises, pour longueur, que cinq fois leur largeur; il est vrai que l'architecture gothique ne s'est point assujétie à cette proportion, puisque l'église de *Notre-Dame* de Paris a, dans sa longueur, huit fois sa largeur, que celle de *St.-Jean* de Lyon en comprend sept, et que celle de *St.-Maurice* de Vienne s'étend jusqu'à neuf.

10. *Introduction à l'explication des dessins de la salle des spectacles de Lyon, par M.* Soufflot, *architecte.*

Les Grecs firent d'abord leurs théâtres en bois; ils les construisirent ensuite en briques, puis en pierres. Les Romains firent des théâtres découverts, et on y tenoit les spectateurs à l'abri du soleil et de la pluie sous d'immenses tentes. Nos premiers théâtres furent placés dans des jeux de paume, et en ont retenu la forme. Les spectacles renouvelés en Italie par les *Médicis*, ont exigé des salles couvertes; mais les architectes y ont conservé, autant qu'il a été possible, la forme des théâtres antiques; tels sont le théâtre de Parme connu par sa grandeur, et celui de Vérone bâti par *Palladio*. M. *Soufflot* annonce que dans la construction de la salle de Lyon il cherchera à profiter des avantages de l'une et de l'autre forme.

11. *Sujets proposés pour les tableaux de l'église de la Charité.*

L'auteur propose pour le sujet des peintures de cette église la représentation des trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité. Il en décrit les attributs et les ornemens.

12. *Célestins de Lyon.*

Ce lieu fut autrefois la maison des Templiers. On la donna aux comtes de *Savoie* qui la possédèrent environ

quatre-vingts ans. *Amédée* I.er en fit don aux Célestins, le 25 février 1407. L'église étoit remarquable par ses beaux vitraux donnés par *Louis* XI, *Charles* VIII, *Philippe* de *Savoie*, et *Louis* d'*Amboise* évêque d'Alby.

Le manuscrit offre les épitaphes qu'elle renfermoit. Le cardinal d'*Amboise* mourut dans le monastère.

On trouve ensuite des détails historiques sur l'origine, la fondation et les monumens des grands Carmes, des Jacobins, des Cordeliers et des grands Augustins.

13. *Mémoire sur les nouvelles constructions à faire à l'hôpital de Lyon.*

Avant la construction du dôme et de la nouvelle façade sur le Rhône, une voûte longue et sombre s'étendoit parallèlement à la boucherie jusqu'au fleuve. Celui-ci étoit défendu par une courtine, appelée le bastion de *Lorette*, et tout le long existoit un chemin étroit et bordé de boutiques de tripiers. En 1723, les administrateurs, voulant agrandir l'hôtel-Dieu, demandèrent au gouvernement par ce mémoire de faire abbattre le bastion et les boutiques de triperies. Ils établissent qu'alors l'hôpital ne renfermoit que deux cent quarante lits en quatre salles; ce qui forçoit souvent à placer trois ou quatre malades dans le même lit.

14. *Procès-verbal de l'état de l'église et des bâtimens du prieuré de* St.-Irénée.

Ce procès-verbal a été imprimé et est devenu très-rare. Il fut dressé, le 28 juin 1590, pour constater les désordres et les démolitions faites par les calvinistes en 1562. C'est *Pierre Austrein*, lieutenant particulier au présidial de Lyon, qui le rédigea. Il parcourut la grotte placée sous le chœur de l'église, et où la tradition portoit que les martyrs avoient été inhumés. « Ce lieu, dit-il, a été en telle révérence et honneur

que la voûte, les murs et le pavé étoient tous incrustés de marbre, et qu'il n'étoit permis à aucune personne profane d'y entrer, si non aux religieux déchaussés et pieds nus. »

15. *Mémoire sur la formation de la place de Belle-Cour.*

M. de *Cotte*, architecte et intendant des bâtimens du roi, en présenta le plan et le dessin, et il fut arrêté par *Louis* XIV, qui chargea le maréchal de *Villeroy* d'en surveiller l'exécution. On acheta, du côté de la Saône, pour les démolir, les maisons de MM. de *Chaponay*, *Giraud*, *Loppera*, *Galliard*, celle de la pomme du pin et une partie du jardin de M. *Mascarani.* On avoit réglé qu'il seroit formé un jardin public du côté du Rhône, avec un bassin au milieu, une grille à l'entour et quatre portes. Le reste du mémoire présente tous les détails d'élévation et d'ornemens de la statue équestre de *Louis* XIV.

16. *Procès-verbal de la pose de la première pierre de la halle aux grains, à Lyon.*

Le mercredi, 5 juin 1811, le corps municipal, accompagné des membres de diverses autorités, se transporta sur l'emplacement occupé par l'ancienne chapelle des Pénitens du Confalon. Là, on a renfermé dans une boîte de plomb le plan de la halle dessiné sur parchemin, le procès-verbal de la cérémonie et une pièce de chacune des monnoies frappées à Paris en 1811. Cette boîte a été placée sous la première pierre de l'édifice, à l'angle nord-ouest de la principale entrée ; et cette pierre a été posée par M. *Sain*, baron de Vauxonne, qui, après s'être revêtu du tablier de maçon et avoir pris une truelle d'or, l'a cimentée. Cette pierre immense a été tirée des carrières de Villebois.

1360. Lettre aux rédacteurs du bulletin de Lyon sur les embellissemens de Lyon, et en particulier sur la construction du pont de *Tilsit.* (*In* M.ss *Bérenger*, *fol.*)

Cette lettre a pour principal objet de louer la construction du beau pont de *Tilsit* sur la Saône. Placé à Lyon sur la même ligne que le pont de la Guillotière, il offre un point de vue admirable, et remplace avec éclat les anciens ponts de bois que nos pères avoient construits au même lieu. L'auteur désire que les chaussées et avenues de ce pont répondent à sa magnificence; qu'on trace une large rue en face du pont, qui conduise à la rue Tramassac; qu'on élargisse le quai des comtes jusqu'au pont Volant, sur l'alignement de la maison appelée de la *Sacristie;* que l'hôtel de la Manécanterie puisse servir au logement de l'archevêque, en y ajoutant deux ailes parallèles aboutissant au quai, et réunies par une barrière de fer.

Les vues de ce mémoire sont aussi judicieuses que bien présentées; on le croit sorti de la plume de M. *Bérenger.*

1361. Histoire ou Mémoire de ce qui se passa à Lyon pendant la ligue, appelée la *Sainte-Union*, jusqu'à la reddition de la ville sous l'obéissance du roi *Henri* IV. — Gr. *in*-4.° 128 pag.

Cette *histoire* s'étend depuis 1568 jusqu'à la fin de l'année 1594. On y trouve une foule de particularités relatives à plusieurs familles de la ville et dont les historiens ne font pas mention. « Ces historiens, suivant l'auteur, ont craint sans doute de rencontrer des descendans encore sensibles à la réputation de leurs

aïeux, et qui leur sussent mauvais gré s'ils rappeloient le souvenir des faits qui pourroient donner atteinte à leur mémoire. Ce motif de bienséance et d'attention doit avoir lieu lorsque les évènemens sont encore récens; mais l'éloignement dans lequel on les regarde maintenant ne permet pas qu'on les dissimule. Les premières familles de France qui se sont trouvées enveloppées dans le parti de la ligue, ont des successeurs qui regardent aujourd'hui avec raison très-indifféremment tout ce qu'on a écrit à ce sujet. D'ailleurs la révolte fut générale, et par conséquent la honte n'en retombe pas sur les particuliers; elle fut au reste suivie à Lyon d'un retour volontaire au souverain et d'une fidélité qui ne s'est jamais démentie. »

Celui qui commandoit alors à Lyon, en qualité de lieutenant du roi, étoit M. de *Mandelot*, qui y remplaça le président de *Birague*. L'auteur de ce manuscrit loue toutes les opérations de ce chef, et nous rapporterons ici d'autant plus volontiers le portrait qu'il en fait que l'une de ses arrières petites-filles vient encore de s'allier à l'une des familles lyonnaises les plus distinguées. (1

« Son arrivée remplit de joie les véritables citoyens. Le choix de ce commandant leur fut d'autant plus agréable que sa personne leur étoit déjà parfaitement connue. Ils avoient été témoins cinq ans auparavant de tout ce qu'il avoit fait pour retirer cette ville du pouvoir des calvinistes, et du bon ordre qu'il avoit mis dans l'armée du duc de *Nemours* dont il étoit alors lieutenant-général; ayant empêché par l'exacte discipline qu'il lui avoit fait observer, que ses troupes ne commissent aucun désordre, et ne vexassent les ha-

1) M. de *Ruolz*.

bitans des environs pendant les neuf mois qu'elles campèrent à *St.-Genis-Laval.* Il donna ses premiers soins à gagner la confiance des habitans et à s'attirer leur bienveillance. Il se concilia l'amitié de la noblesse du pays et des provinces voisines, et sut tellement la captiver que pendant toute sa vie il en disposa absolument. Ses manières douces et affables, éloignées de tout air de hauteur et de supériorité, lui acquirent l'estime publique, le rendirent respectable parmi les siens, utile à ses voisins et redoutable aux ennemis de l'état. »

Mandelot, dans une inondation du Rhône et de la Saône, exposa plusieurs fois sa vie pour sauver celle des citoyens. Cette générosité lui fit obtenir la dignité de gouverneur après la démission du duc de *Nemours*. « Cette nouvelle, ajoute l'historien, répandit la joie par toute la ville, et fit oublier aux Lyonnais les calamités qu'ils venoient d'éprouver; chacun se croyant assez dédommagé de ses pertes par la récompense que recevoit celui à qui ils confessoient devoir leur salut. *Mandelot*, par un goût de la solide gloire, fut plus sensible au plaisir que cause l'affection publique qu'à l'éclat de sa nouvelle dignité, qu'il n'envisagea que comme un engagement plus étroit à donner des preuves réitérées de son zèle. »

Mad. de *Mandelot*, fille de *Claude* de *Robertet*, général de Normandie, partagea avec son époux l'affection des Lyonnais, et la mérita par sa bienfaisance. En 1572, un froid excessif ayant glacé les rivières, elle fournit des habits et des alimens à tous les petits enfans qu'on lui amena, et elle fit allumer de grands feux dans plusieurs quartiers de la ville pour chauffer les pauvres.

En 1576, les paysans du Dauphiné s'étant soulevés, entreprirent vainement ce qu'ils ont exécuté plus

de deux siècles après cette époque. Ils se rassemblèrent en un corps considérable pour piller et brûler les châteaux, et exterminer les gentils-hommes. *Mandelot*, à la tête d'une troupe déterminée, dissipa avec promptitude ce rassemblement qu'on appela la *ligue des vilains.*

En 1582, il reçut le collier de l'ordre du *St.-Esprit*, après avoir donné l'exemple du plus grand dévoûment dans la peste qui avoit affligé Lyon, dont la crainte de la mort ne put jamais l'obliger à s'absenter. « S'il eût vécu à Rome ou à Athènes, dit l'auteur, ses concitoyens lui auroient érigé une statue; et ce n'est pas sans une extrême surprise que j'ai inutilement cherché son portrait dans la grande salle de notre hôtel-de-ville. » Bientôt sans doute on réparera cet oubli, en donnant à l'une de nos places le nom de ce gouverneur courageux et justement aimé. Il mourut d'une goutte remontée, le mercredi 24 novembre 1588, à l'âge de cinquante-neuf ans. Tous les corps assistèrent à ses obsèques célébrées dans l'église primatiale, où le jésuite *Edmond Auger* prononça son oraison funèbre. Il fut inhumé, non à Ste.-Croix, comme l'a dit *Clapasson* dans sa description de la ville de Lyon où il a pris le tombeau du fils pour celui du père, mais dans une chapelle à côté du grand autel de *St.-Jean.*

Autant l'auteur du manuscrit fait l'éloge de *Mandelot*, autant il blâme l'ambition, la ruse, l'esprit séditieux de *Pierre* d'*Espinac*, archevêque de Lyon, qui joua un grand rôle pendant la ligue, et qui fut le principal acteur de ce parti dans cette ville. Il étoit né au château d'Espinac en Forez, près de la petite ville de *St.-Bonnet-le-Château*, d'un père qui étoit lieutenant du roi au gouvernement de Bourgogne sous le duc d'*Aumale* et de *Guicharde* d'*Albon.*

Ce

Ce manuscrit intéressant a été donné à la Bibliothèque par M. *Revoil*, peintre d'histoire et membre de l'Académie de Lyon.

1362. Lettres sur Lyon et dépesches faites par monseigneur de *Sault*, lieutenant pour le roi au gouvernement de Lyonnois, en l'absence de monseigneur le maréchal de *St.-André*. — *In*-4.° de 66 pag.

Cette correspondance du comte de *Sault* au roi renferme trente-sept lettres, dont la première est datée du 19 octobre 1561, et la dernière du 30 juin 1562. Dans cet intervalle, Lyon éprouva de grands troubles de la part des calvinistes que l'auteur de ces lettres parut favoriser. Elles sont curieuses et dignes d'être lues. L'écriture en est gothique et difficile.

Ce manuscrit est un don fait à la Bibliothèque par *Joseph-François* de *Remerville* de *St.-Quentin*, de la ville d'Apt.

1363. La Rodomontade de *Pierre Baillony*. — *In*-4.° (*In* réjouis. à Lyon.)

Ce manuscrit, donné par M. *Revoil* à la Bibliothèque de Lyon, a le texte et le frontispice encadrés dans des lignes violettes. C'est une copie correcte d'un opuscule très-rare, imprimé à Lyon par *Jean Pillehotte*, en 1589.

Il offre une relation attribuée à *Rubys*, ligueur déterminé, et qui fit fermer les portes de Lyon à *Henri* IV, contre l'entreprise de *Baillony* qui avoit cherché à lui rendre cette ville. Ce dernier, arrêté dans sa maison située quai de Saône, trouva le moyen de s'évader dans un bateau.

A la fin de l'opuscule, on lit, 1.° une de ses lettres

adressées à M. de la *Guiche*, dans laquelle il lui rend compte de son évasion, et lui annonce que *Marie Guerrier* son épouse et MM. de *Jons*, de *Servières* et du *Soleil*, partisans du monarque à Lyon, viennent d'être renfermés à Pierre-Scize; que le roi a beaucoup de serviteurs dans la ville, tels que M. de *Bothéon* et le capitaine de *Fenoil;* 2.° le procès-verbal judiciaire de reconnoissance de cette lettre par-devant du *Bourg*, conseiller à la sénéchaussée, et *Arnaud Neyron*, procureur de la ville.

1364. Service des pestiférés dans la province de Lyon par les Capucins, en l'an 1628. — *In*-4.° env. 240 pag.

Jean-Marie de *Noto*, général de l'ordre, ordonna cette rédaction. La peste commença dans le village de Vaux à une lieue de Lyon, où des soldats la portèrent, ainsi que dans celui de *Jonage*. Elle gagna Lyon sur la fin du mois d'août, et pendant celui de septembre on enterra par jour environ cinq cents personnes. Les Capucins prêchoient publiquement au milieu des places et des rues, et y donnoient l'absolution à ceux qui paroissoient aux fenêtres. Plusieurs se jetèrent dans des barques et formèrent une peuplade solitaire au milieu du Rhône et de la Saône.

Dans ce désastre, des brigands, sous le nom d'engraisseurs, forçoient les portes des maisons pour les piller; et le consulat fut forcé de prendre les mesures les plus sévères pour arrêter leurs excès.

1365. Epilogue d'un voyage à Lyon, par M. la *Vallée*. (*In* M.ss *Bérenger*, *fol.*)

Après d'assez longues réflexions sur l'esprit des grandes villes et leurs rivalités, l'auteur les termine par ce

jugement sur les Lyonnais : « Pour eux, leur ville est tout ; l'univers n'est rien. Caressés et fondés par les Romains, ils en ont les puérilités ; ils en ont aussi l'énergie ; ils en conservent l'urbanité ; ils en ont même la politique. . . . Ce sont des *Périclès* qu'il leur faut, non des *Miltiade*. C'est un peuple plus usé par l'industrie que par les mœurs. Si un état résidoit seul dans Lyon, ce seroit un état puissant ; mais partie d'un grand état, il est comme un anneau d'or dans une grande chaîne d'airain, qu'il rend plus foible et qu'il faut ressouder souvent. » Cette opinion, si elle étoit plus connue, trouveroit bien des contradicteurs.

1366. Anecdotes et réflexions sur le siége de Lyon. — (*Ibid.*)

C'est une copie extraite d'un ouvrage de M. de *Lezai-Marnésin*. « Je devois passer par Lyon, dit-il. C'est la seconde cité de l'empire et la capitale du commerce intérieur. Lyon est la ville des artisans, comme Paris est la ville des artistes. Dans celle-ci les richesses affluent, mais c'est d'ici qu'elles découlent. Ici, chaque homme en vaut plusieurs. Avec quelle joie je m'avançois vers ce grand atelier ! Avec quelle attention j'allois visiter ces belles créations de l'industrie, ces machines incompréhensibles qui ont coûté des siècles à inventer et d'autres siècles à perfectionner ! . . . Quand j'arrivai, Lyon étoit en cendres. »

Ce morceau rappelle celui de *Sterne*, visitant dans la même ville l'antique tombeau des deux amans.

Ce qui le suit peint avec éloquence et une noble indignation le siége de Lyon et les scènes trop lamentables qui le suivirent. Nous n'en rappellerons pas les tableaux,

1367. Lettre de M. de *Vandebergue*, négociant d'Orléans, sur Lyon. — (*Ibid.*)

Cette *lettre* de 28 pages *in-fol.*, est tirée du voyage de l'auteur à Genève. Elle peint à grands traits tout ce que la ville de Lyon offre de plus remarquable, son origine, le séjour qu'y firent les empereurs, ses martyrs qui ont inspiré à *Racine* ces vers du poëme de la religion :

Tes illustres martyrs sont tes premiers trésors,
Opulente cité, la gloire de ces bords
Où la Saône enchantée à pas lents se promène,
N'arrivant qu'à regret au Rhône qui l'entraîne.

L'auteur décrit l'église *St.-Jean*, ses tableaux et son trésor, les travaux *Perrache*, le pont *Morand*, l'hôtel-de-ville, les tombeaux des *Villeroy* aux Carmélites, les peintures de la chapelle des Confalons et la Bibliothèque publique. M. *Vandebergue* s'y trouva au moment où un prince étranger y entroit. « Au premier aspect, dit-il, il me parut si frappé de la beauté du vaisseau que, comme il en témoignoit vivement sa surprise, le bibliothécaire de son côté lui témoigna la sienne de ce que le prince ayant vu la bibliothèque du Vatican, en admiroit une autre. *Celle du Vatican*, reprit le prince, *est à la vérité magnifique ; mais celle de Lyon joint à un ton de grandeur qui plait, une situation unique qui enchante.* »

1368. Anecdote tirée du porte-feuille de M. *Bérenger*. — (*Ibid.*)

Elle est relative à une médaille frappée à Lyon, le 17 novembre 1797, en honneur de S. M. impériale. M. *Bérenger* en fournit les légendes. Celle du côté de la tête portoit : *A* Buonaparte *l'italique*. Ce guerrier

partoit alors pour l'Egypte ; et l'on doit observer que c'est la première fois qu'on lui a donné ici le surnom d'*Italique* mérité par tant de victoires.

1369. Cérémonies de Lyon. — *Fol.* de 158 pag.

Cet ouvrage, du commencement du siècle passé, est divisé en dix-sept chapitres qui décrivent avec détail les cérémonies de l'élection des prévôts des marchands et échevins, de l'oraison doctorale prononcée à l'hôtel-de-ville le jour de S. *Thomas*, de l'entrée des nouveaux magistrats au consulat, à la chambre de la compagnie des Indes et à la loge des changes, l'ordre qui s'observe dans les séances, marche et délibération du consulat, celui pratiqué à l'entrée des rois, princes, gouverneurs et personnes qualifiées. L'auteur rappelle ensuite les prérogatives particulières du prévôt des marchands, les droits du consulat dans l'administration des deux hospices, la manière dont ce dernier corps reçoit les députés des diverses communautés et compagnies de la ville, et les fêtes où il assiste.

L'une des plus remarquables étoit l'offrande faite, le 5 février jour de Ste. *Agathe*, dans l'église de *St.-Antoine*, d'un cierge et d'un cœur de cire blanche, pour être délivré, par l'intercession de la sainte, des incendies qui arrivoient trop fréquemment dans cette ville.

On trouve enfin dans ce manuscrit les honneurs que l'on doit rendre aux magistrats municipaux de Lyon dans leurs funérailles, l'état des divers employés et commis de la ville, des officiers militaires et civils, et de leurs fonctions, enfin l'ordre observé dans la rentrée des classes du grand collége et dans la distribution des prix accordés aux élèves, ainsi que des jetons donnés aux ex-consuls.

1370. Cérémonial de Lyon. — *Fol.* env. 150 pag.

Ce manuscrit est un double du précédent ; mais il ne renferme que quatorze chapitres, dont le dernier est terminé par ces mots : « Délibéré et ainsi arresté de l'avis et en la présence de Mgr. l'archevêque comte de Lyon, par nous prévôts des marchands et échevins de la ville soussignez, le 31 décembre 1680. Signé de *Moulceau*, *Chausse*, *Arnaud* et *Monin.* »

Ce volume vient de la Bibliothèque des comtes de Lyon.

1371. Armorial chronologique des noms, qualités et armoiries des gouverneurs, et lieutenans généraux de la ville de Lyon et des provinces de Lyonnois, Forez et Beaujolois. — *Fol.* de 60 pag.

J.-B. Chaussonet, auteur de ce recueil, le présenta en 1727 au consulat. Les armoiries sont dorées et enluminées suivant les règles du blason. On y trouve celles de *Tanneguy* du *Chastel* grand écuyer de France sous *Louis* XI et gouverneur de Lyon en 1461, de *Poitier* de *St.-Vallier* vicomte du *Valentinois*, gouverneur en 1498, de *Vigier* marquis de *Vigeux* en 1507, de *Théodore Trivulce* en 1529, du cardinal de *Tournon* en 1535, de *Jean* d'*Albon* seigneur de *St.-André* et gouverneur en 1542, de *Jacques* d'*Albon* maréchal de France et gouverneur en 1550, du duc de *Nemours* en 1565, de *François* de *Mandelot* en 1569, de *Philibert* de la *Guiche* grand-maître de l'artillerie de France et gouverneur en 1589, de *Charles* de *Neuville-Villeroy* ambassadeur à Rome et gouverneur en 1593, de *Nicolas* de *Neuville-Villeroy*

maréchal de France, gouverneur de *Louis* XIV et celui de Lyon en 1643, de *François* de *Neuville-Villeroy* maréchal de France, gouverneur de *Louis* XV et celui de Lyon en 1676.

L'ouvrage seroit plus instructif, si on eût réuni aux armoiries des gouverneurs l'historique de leurs actions et particulièrement de ce qu'ils ont fait pour Lyon.

Ce manuscrit vient de la Bibliothèque de M. *Adamoli.*

1372. Armorial chronologique des noms, qualités et armoiries des intendans de la ville et généralité de Lyon, depuis leur création. — Gr. *fol.* env. 100 pag.

Ces *armoiries* sont enluminées et blasonnées avec goût. Les intendans de Lyon furent :

Jean de *Poile*, 1551.

Michel de *Quélain*, 1564.

Gabriel de *Miron*, 1564.

Pierre de *Longueil*, 1567.

Michel Larcher, 1569.

Jean-Jacques de *Mesmes*, 1571.

Pompone de *Bellièvre*, 1594.

Jean Forget, 1596. Il fut ensuite président à mortier au parlement de Paris.

Eméric de *Vic*, 1598.

Eustache de *Refuge*, 1602.

Guillaume de *Montolon*, 1607.

Jacques Ollier, 1617.

Maximilien Grangier, 1625.

Jean Turquan, 1626.

Denis Amelot, 1630.

Humbert de *Chaponay*, 1634.

Jacques le *Prévost* d'*Herbelay*, 1637.

Dreux d'*Aubray*, 1639. Il devint ensuite lieutenant civil à Paris.

François Bochart de *Sarron*, 1641.

Louis Faucon de *Ris*, 1643. Il fut premier président au parlement de Normandie.

François Dugué, seigneur de Bagnols, 1666.

André le *Fèvre* d'*Ormesson*, 1682.

Anne-Jules-Louis Maslon, 1684.

Pierre Cardin le *Bret*, 1686. Il devint ensuite premier président au parlement de Provence.

Pierre de *Bérulle*, 1687. Il fut premier président au parlement de Grenoble.

Henri-François Lambert d'*Herbigny*, 1694. C'est à lui que l'on doit d'intéressans mémoires sur la généralité de Lyon.

François Guyet, 1701.

Charles de *Trudaine*, 1704. Il devint prévôt des marchands de Paris.

Antoine-François Méliand, 1710. Il fut ensuite intendant à Lille en Flandre.

Pierre Poulletier, 1718.

Le manuscrit finit à ce dernier qui eut pour successeurs MM. de la *Michaudière*, *Baillon*, de *Flesselles* et *Terray*.

L'auteur, *J.-B. Chaussonet*, présenta ce manuscrit, en 1727, à *Laurent Dugas* prévôt des marchands de Lyon, *Jacques Terrasse* d'*Yvours*, *Etienne Maindestre*, *Jean-François Noyel* et *Pierre Jonquet* échevins, à *Alexandre Prost* de *Grange-Blanche* procureur-général de la ville, à *Camille Perrichon* secrétaire, à *Pierre-Gaspard Bathéon* receveur de deniers communs, et à *Christophe Boësse* capitaine de la ville. On voit aussi les armoiries de ces magistrats au frontispice du manuscrit qui vient de la Bibliothèque *Adamoli*.

1373. Noms, surnoms, qualités et blasons des prévôts des marchands et échevins de la ville de Lyon. — Gr. *fol.* env. 120 pag.

Cet armorial vient de la Bibliothèque des Augustins. Il commence à l'an 1596 et se termine à 1688. Les écussons et les armoiries sont coloriés, et on a écrit au bas le nom de ceux que celles-ci désignent.

1374. Armorial consulaire de la ville de Lyon, par *J.-B. Chaussonet*. — Gr. *fol.* de 72 pag.

Ce manuscrit, sur beau papier, a le fond peint en vert, avec des cartouches de couleur rose. Chaque cartouche présente les armoiries d'un prévôt des marchands et de quatre échevins; et chaque page renferme deux cartouches. Le volume contient les noms, qualités et armoiries blasonnées de ces magistrats, depuis 1595 jusqu'en 1738, époque où Lyon avoit pour prévôt des marchands *Camille Perrichon*, et pour échevins *François Brac*, *Pierre Flachat*, *Pierre Jouvencel* et *Jacques Soubry*. Une table alphabétique des noms, élégamment coloriée, précède l'armorial. On ne sait de quelle bibliothèque vient ce bel exemplaire.

1375. Armorial consulaire de la ville de Lyon. — 2 vol. *fol.* v. tr. dor.

Ce manuscrit offre les noms et qualités des prévôts des marchands et échevins de Lyon. Chacun d'eux y a ses armoiries enluminées avec beaucoup de soin et d'après leur blason, par *J.-B. Chaussonet*, dessinateur, fabricant en étoffes d'or et d'argent et armoirialiste de la ville. Dans son ouvrage intitulé : *Eloge historique de*

Lyon, le P. *Ménétrier* avoit déjà donné l'armorial de nos magistrats depuis 1595, mais il l'a terminé à ceux élus en 1669; *Brossette*, dans son histoire, a publié de nouveau l'armorial de son prédécesseur qu'il a continué jusqu'en 1711; *Chaussonet* l'a étendu jusqu'en 1771. Les armoiries ajoutées par ce dernier dans l'espace de ces soixante années sont celles de MM. *Pierre Chollier*, *Laurent Dugas*, *Camille Perrichon*, *Jacques-Annibal Claret*, *Hugues* de *Riverieulx*, *Pierre Dugas*, *J.-B. Flachat*, *Charles-Jacques* le *Clerc* de la *Verpilière*, prévôts des marchands; de MM. *Bourg*, *Ferrary*, *Trollier*, *Borne*, *Cachet*, *Gacon*, *Laureau*, *Albanel*, *Renaud* de *Laurette*, *Goiffon*, *Peysson*, *Jannon*, *Perrin*, *Bourlier*, *Castiglioni*, *Terrasson*, *Estienne*, *Michon*, *Michel*, *Goy*, *Roland*, du *Soleil*, *Révérony*, *Agniel*, *Cusset* de *Marlieux*, *Bollioud* de *Fétan*, *Gautier*, *Terrasse* d'*Yvours*, *Maindestre*, *Noyel* de *Sermésy*, *Jonquet*, *Regnaud*, *Guichard*, *Quinson*, *Brossette*, *Palerne*, *Blanchet* de *Pravieux*, *Dutreul*, *Pauliny*, *Morel*, *Denis*, *Birouste*, *Bertin*, *Girard*, *Olivier*, *Torrent*, *Jouvencel*, *Soubry*, *Brac*, *Flachat*, *Gillet*, *Mogniat*, *Riverieulx*, *Chappe*, *Mayeuvre*, *Rousset* de *St.-Eloy*, de *Glatigny*, *Fay*, *Valfray* de *Salornay*, *Barbier*, *Monlong*, *Massara*, *Pannier*, *Deschamps*, *Ravachol*, *Dumarest*, *Rigaud*, de la *Chapelle*, *Bourbon*, *Richéri*, *Flachat*, *Garnier*, *Pautrier*, *Bona*, *Dupleix*, *Prost*, *Rieussec*, *Genève*, *Chasseing*, *Leroi*, *Clavière*, *Bron*, *Auriol*, de la *Rochette*, *Lambert*, *Dervieu* de *Goiffieux*, *Briasson*, *Gonin* de *Lurieu*, *Dareste* de *Saconay*, *Clapasson*, *Daudé*, *Flachon*, *Guillin*, *Fulchiron*, *Valesque*, *Joliclerc*, la *Cour*, *Servan*, *Giraud*, *Campredon*, *Verger*, *Desrois*, *Bruyère*, *Rousset*, *Rambaud*, *Roux* et *Chirat*, échevins; de

MM. *Paul Prost* de *Grange-Blanche* procureur-général de la ville, *Benoît Valous* secrétaire de la ville, *Christophe-François Nicolau* de *Montribloud* receveur des deniers communs et octrois, et *Rousset* de *Dumayères* capitaine de la ville.

Le recueil est terminé par une table alphabétique des noms, avec l'indication de l'année où chacun a été appelé, par le vœu de ses compatriotes, à la prévôté des marchands ou à l'échevinage.

1376. Armorial consulaire de la ville de Lyon. — Pet. *fol.*

Cet *armorial* est enluminé comme le précédent. Il s'étend jusqu'à l'an 1774, où M. de *Regnaud* de *Bellescize* étoit prévôt des marchands, et MM. *Prost* de *Royer* et *Bœuf* échevins.

Cet exemplaire fut présenté à cette époque par l'auteur *Chaussonet* à *François Valesque*, qui avoit été échevin en 1762, et dont on voit les armoiries en grand à la tête du volume.

1377. Généalogies lyonnaises et forésiennes. — *Fol.*

Ce volume renferme :

1. *Généalogie de la maison de* Rébé.

Elle est originaire du Lyonnais, et porta le surnom de *Faverges*. *Genis* de *Faverges* suivit *Amé* III, comte de Savoie, au voyage de la Terre-Sainte, en 1147. *Michel* de *Faverges* épousa une *Antoinette* de *Chaponay*, morte en 1272 et inhumée dans l'église de Fourvières. Cette maison posséda les terres de Montagny, de Pollionay, de la Gardette en Lyonnais, de Rébé et d'Amplepuis en Beaujolais, de Néronde et de Chênevoux en Forez. Elle s'est éteinte, en 1707, dans

la personne de *Marie* de *Rébé* qui épousa *Claude* du *Maine*, marquis du Bourg.

2. *Généalogie de la maison de* Nagu.

Cette famille, originaire du Beaujolais, y posséda la terre de Varenne. Elle prit son nom d'un antique château situé sur la montagne d'Ouroux, dont il reste encore une petite tour ronde qui a conservé ce nom. *Jean* de *Nagu*, damoiseau, transigea, en 1374, avec le sire de Beaujeu pour les revenus de la terre de Fragny, et fut bailli du Beaujolais en 1400. Son fils devint pannetier des ducs de Bourgogne. *Hugues Nagu* favorisa la révolte du connétable de *Bourbon* et le suivit en Italie, où il servit en qualité de grand maréchal-des-logis dans l'armée des impériaux ; il obtint des lettres de grace en 1528, et on lui rendit ses biens qui avoient été confisqués. *Jean* de *Nagu* entra aussi dans le parti de la ligue contre *Henri* III, mit le siége devant Tournus, s'empara de cette ville et prit d'assaut le château de Crusille. *Henri* IV lui ayant écrit plusieurs lettres obligeantes, *Nagu* rentra sous l'obéissance de ce monarque qui le créa bailli du Mâconnais et d'Autun. Son fils, *François* de *Nagu*, fut envoyé en Suède, comme ambassadeur extraordinaire, en 1630.

3. *Généalogie des seigneurs de* St.-Chamond.

Ils prirent d'abord le nom de *Jarets* de celui du petit pays situé au midi de Lyon sur les bords de la rivière de *Gier*. *Gaudemar* de *Jarets* fit hommage à l'église de Lyon, au mois de juin 1227, de ses terres de *St.-Chamond*, Virieu, Chana et Malleval. Son frère fut abbé de l'Ile-Barbe. La famille de *Jarets* s'éteignit, et ses biens passèrent dans la maison d'*Urgel* par le mariage de *Matalone* de *Jarets* avec *Josserand* d'*Urgel*.

Pons d'*Urgel*, touché des prédications de S. *Bernard*, fonda l'abbaye de Val-Benoîte en Forez, vers

l'an 1150. Son petit-fils suivit *Philippe Auguste* au voyage de la Terre-Sainte. Leur descendant, *Aymard* de *St.-Priest*, déshonora son nom, en 1570, par le meurtre des seigneurs d'*Augerolles*, père et fils.

4. *Généalogie de la maison de* Talaru.

Talaru est un antique château du Forez, maintenant département de la Loire. La famille qui en porte le nom est illustre dans nos fastes. *Pons* de *Talaru* vivoit en 1121. Son neveu, *Gui* de *Talaru*, sacristain de l'église de Lyon, fut l'un des arbitres du différend élevé, en 1167, entre l'archevêque de Lyon et le comte de Forez, sous le règne de *Louis-le-Jeune*. On trouve dans cette maison des cardinaux et des archevêques de Lyon en 1375 et 1440, des doyens et archidiacres du chapitre noble de l'église de cette ville, des abbés de Savigny, de l'Ile-Barbe et d'Ainay, un grand nombre d'officiers généraux, et d'autres personnages remarquables par leurs services et leurs dignités.

5. *Généalogie de la maison de* Chalmazel.

Chalmazel est un antique château des montagnes occidentales du Forez, sur les confins de la ci-devant province d'Auvergne. La maison de ce nom fut une branche de celle de *Talaru*.

Louis de *Chalmazel* fut fait, en 1547, capitaine de la seconde compagnie française des gardes-du-corps du roi, et nommé grand-maître des eaux et forêts du comté de Forez, par *Henri* II. Son fils fut tué, en 1573, au siége de la Rochelle.

Christophe de *Talaru-Chalmazel* suivit le roi à la conquête de la Savoie, en 1530, et se distingua au siége de Chambéry. Son fils, *Claude Talaru*, commanda en chef l'arrière-ban des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais qu'il conduisit, en 1674, dans l'Alsace et la Lorraine. *François-Hubert* et *Louis* de

Talaru, premier maître d'hôtel de la maison de la reine, épousèrent les héritières des maisons de *Chamarande* et de *Bonneval*. Cette illustre famille existe encore honorablement dans un de leurs descendans, digne du nom qu'il porte par ses lumières, sa bienfaisance et son aménité.

6. *Généalogie de la maison de* Damas.

Une tradition porte qu'un soudan de Damas ayant été fait prisonnier de guerre, en 1186, par *Hugues*, duc de Bourgogne, commandant l'armée des chrétiens, celui-ci l'amena en France, le fit baptiser et lui donna en mariage *Jeanne* de *Bourgogne* sa fille; c'est de cette union que la famille de *Damas* prétend descendre.

Elziran de *Damas* vivoit en 1063, avant l'époque qu'on vient de citer, et fut témoin dans une donation qu'*Amodis*, comtesse de Nîmes, fit à l'église de Cluni. *Robert* de *Damas*, chevalier, fit le voyage de la Terre-Sainte en 1106. *Guy* de *Damas* épousa *Dauphine* de *Lavieu*, issue des comtes de Forez, qui lui apporta en dot les terres de St.-Bonnet-le-Château, de Couzan et d'Aurec en Forez.

En 1288, *Robert* de *Damas* vendit à *Jean*, comte de Forez, le château de *St.-Bonnet* pour 8,000 liv. viennoises. *Erard* de *Damas* devint, en 1418, grand chambellan du roi de France.

7. *Extraits généalogiques*.

Cet écrit de 72 pages *fol.* renferme une foule de recherches et d'observations sur les généalogies et filiations des familles originaires de nos contrées, telles que celles de *Villars*, *Champier*, du *Peyrat*, de *Montrevel*, d'*Albon*, de *St.-Bonnet*, de *Toiras*, de *Damas*, de *Rostaing*, d'*Alloignet*, de *St.-Amour*, d'*Arod*, d'*Aulgerolles*, de *St.-Polgue*, de la *Bastie*, d'*En-*

traigues, d'*Escotay*, de *Chaponay*, de *Ste.-Colombe*, de *Vauryon*, de *Marzé*, de *Robertet*, de *Salemard* et de *Thélis.*

1378. Répertoire et dénombrement des maisons appartenantes à l'hôpital de Lyon, avec l'indication des rues et places où elles sont situées. — *Fol.* de 112 pag.

Ce manuscrit vient de la Bibliothèque des grands Augustins. Le dénombrement qu'il renferme fut fait par *Pierre Gacon*, avocat, et *Hugues Delhorme*, notaire, tous les deux recteurs de l'hôpital, au mois de juillet 1723.

Chacune de ces maisons conservoit encore le nom de l'emblême ou enseigne qui la distinguoit dans les onzième et douzième siècles; telles que *la Chèvre*, *la Coquille-d'Or*, *la Vieille-Porte*, *la Brebis-Couronnée*, *le Turc*, *le Bonnet-Rouge*, *l'Arche-d'Alliance*, *la Magdeleine*, *la Verrière*, *l'Olivier*, *la Grenouille*, *la Croisette*, *la Tête-d'Argent*, *l'Enfant-d'Orléans*, *la Pomme-Rouge*, *le Cerf-Blanc*.

On peut juger de l'augmentation des loyers par cet état. La maison appelée la *Coquille-d'Or*, dans la grande rue de l'Hôpital, consistant en deux boutiques, des caves, une cour, une écurie et trois étages ayant chacun deux chambres sur la rue, étoit loué 450 liv.

1379. Dénombrement des maisons situées dans la ville et faubourgs de Lyon, appartenantes à l'hôpital général de la Charité. — *Fol.*

Ce dénombrement fut fait, dans les mois de juin et de juillet 1731, par M. *Gacon*, ex-consul et recteur

de l'hôpital, assisté de M. de *Gérando*, architecte. Il offre le nom de la maison, celui de la rue où elle est située, ses confins, le prix de ses baux, son état, si elle est bien ou mal louée, si elle est neuve ou vieille, sujette ou non à des réparations.

1380. Catalogue de la Bibliothèque des Cordeliers de *St.-Bonaventure* de Lyon. — *Fol.* de 260 pag.

La Bibliothèque des Cordeliers fut formée par le P. *Dumas*, savant religieux, qui a laissé dans cette ville un souvenir honorable. Ce catalogue a été arrêté, le 4 juin 1790, par MM. *Vidalin*, *Faure* et *Charmeton*, officiers municipaux de Lyon, en présence du P. *Buisson*, gardien, et du P. *Dumont*, procureur de la maison, lors de la suppression des ordres religieux.

1381. Nouvelles générales et particulières sur Lyon. — 2 vol. *in*-12.

Ce recueil commence au mois de février 1780, et finit en juin 1792. L'abbé *Duret*, domicilié au séminaire de *St.-Irénée*, ayant des connoissances en littérature et possédant une belle bibliothèque, en est auteur.

On y trouve des particularités sur les évènemens arrivés à Lyon, des notes sur les mariages et les morts de plusieurs de ses habitans, les réceptions de son Académie, l'arrivée des étrangers. Il est fâcheux que l'ouvrage ait de l'incorrection dans le style, et que l'abbé *Duret* n'ait souvent qu'indiqué les objets qu'il vouloit se rappeler, mais qui deviennent maintenant incompréhensibles.

1382. Mélanges sur l'histoire de Lyon, par *Delandine*. — *Fol.* (*In* questions d'histoire.)

Ces mélanges renferment les mémoires suivans :

1. *Tombeau des deux amans à Lyon.*

Cet écrit offre toutes les traditions répandues sur le tombeau des deux amans célébré par d'*Urfé* et *Sterne*, et qu'on a cru mal-à-propos renfermer les cendres d'*Hérode* et d'*Hérodiade*.

2. *Monument de Brignais.*

A l'occasion de la découverte de ce tombeau romain, on décrit le culte des dieux Mânes, l'origine des noms et des surnoms chez les Romains, et celle du patronage qui unissoit à un patron des cliens et des affranchis.

3. *De* Charles Amisson.

On examine si ce Lyonnais fut élevé au cardinalat, et on rapporte quelques traits de *Sébastien Olivier*, et des cardinaux d'*Ossat* et du *Perron* pendant leurs ambassades à Rome.

4. *Gravure remarquable dans la Bibliothèque de Lyon.*

Elle représente un médecin avec les emblêmes du mal et de la médecine. On la compare à celle de 1423 publiée par M. *Heinecken*.

5. *Note sur l'imprimeur* Sébastien Gryphe.

On y fait connoître son domicile à Lyon, le correcteur, les vers du poëte *Vouté* et de *Charles Fontaine* en son honneur, et les éditions publiées par lui avant 1528.

6. *Autel romain remarquable.*

C'est celui découvert à Lyon dans la rue *Ste.-Catherine*. L'auteur s'étend sur les autels consacrés à la paix, sur la police des Romains relative à l'érection des

monumens publics, sur la légion minervienne, les prétoriens, les questeurs, les tribuns militaires, la famille *Flavia*, l'explication des trois GGG dans les inscriptions. Dans un second mémoire faisant suite au précédent, l'auteur explique les fonctions des décurions, les titres d'honneur d'*Allecti* et de protecteur d'une contrée.

7. *Du passage d'*Annibal *à Lyon.*

Ce mémoire combat l'opinion de ceux qui éloignent ce général carthaginois de Lyon, et le conduit en Italie en lui faisant traverser Lyon, la Bresse, la vallée d'Aoste et le petit *St.-Bernard.*

8. *Du culte de* Mars *à Lyon.*

Un buste de ce dieu, trouvé près de Fourvières, donne lieu de rechercher quel fut son culte dans les Gaules, les sacrifices qu'on lui offrit, les monumens qu'on lui éleva, la forme des *anciles* qui lui furent consacrés, et l'origine de son surnom de *Ségomon.*

Quelques-uns de ces mémoires ont été publiés.

1383. Mélanges historiques sur Lyon. — *Fol.*

Ce volume renferme :

1. *Sommaire d'un grand volume, fol.*

Ce manuscrit est de l'écriture du P. *Ménétrier.* Il renferme l'extrait de divers priviléges accordés par les papes, les rois et les archevêques à la ville de Lyon, des transactions et actes d'acquisition passés depuis l'an 1200 jusqu'en 1480.

2. *Noms des gardiateurs, gouverneurs et échevins depuis* 1294 *jusqu'en* 1595.

Cette nomenclature a été employée par *Brossette*, dans son abrégé sur l'histoire de Lyon. On trouve à la suite, 1.° les noms des prévôts des marchands et échevins depuis 1595 jusqu'en 1773, ainsi que ceux des conseillers de ville et notables établis par lettres-

patentes, en 1764; 2.° la procuration donnée par les citoyens de Lyon à *Gui* de *Mure* et à *Barthélemi Chevriers* pour défendre les intérêts de la ville contre l'archevêque et le chapitre de Lyon. Elle est en latin et datée de 1294. 3.° La nomination des consuls faite en 1384; et celle du 21 décembre 1401.

Ce manuscrit est de l'écriture du P. *Ménétrier.*

3. *Epoques sur la ville de Lyon.*

Ces époques sont extraites d'un manuscrit du P. *Ménétrier.* Elles s'étendent depuis l'an 1228 jusqu'en 1699.

4. *Délibération des prévôts des marchands et échevins sur les bâtimens et Bibliothèque du Collége.*

Cette délibération, prise le 24 mars 1772, au moment de l'installation des prêtres de la congrégation de l'Oratoire dans le collége, porte que, quoiqu'il ne puisse y avoir aucun doute sur la qualité de patron, de fondateur et de propriétaire accordée de tout temps au consulat, il étoit convenable que le public en fût instruit par des marques extérieures. En conséquence, le consulat ordonne que des inscriptions, en langue française ou latine, seront placées sur la principale porte d'entrée, sur celle de la bibliothèque, du médailler et du pensionnat. Cette ordonnance a été exécutée.

5. *Essai de comparaison entre les villes de Lyon et de Paris, par M.* Clapasson.

L'auteur ne considère que trois rapports entre ces villes, et il les compare relativement à la situation, à l'étendue et aux bâtimens. Il préfère la situation de Lyon, et sur-tout celles des campagnes environnantes; il croit que de son temps Lyon avoit en étendue et en population le quart de celle de Paris; quant aux bâtimens, Paris en offre de plus somptueux et de plus magnifiques; mais ceux de Lyon sont en général mieux bâtis et d'une manière plus commode.

6. *Extraits historiques*, *fol.*

On y trouve le serment de la ligue arrêté au consulat de Lyon, le 2 mars 1587, l'établissement du pont du Rhône et les donations faites pour sa construction, un extrait de l'antique missel d'Ainay, les litanies de l'église de Lyon tirées d'un ancien bréviaire, l'acquisition de plusieurs maisons pour y placer l'hôtel-de-ville, des notes sur l'échevinage, la bulle d'établissement des Dominicains, le compte détaillé des dépenses de la construction du nouvel hôtel-de-ville sur la place des Terreaux.

7. *Pièces relatives à la rançon fournie par la ville de Lyon pour la délivrance du roi* Jean, *prisonnier en Angleterre.*

Cet état est tiré des archives de Lyon, et contient la note explicative de quatorze pièces. *Aynard* de *Villeneuve* et *Humbert* de *Bletterens*, lyonnais, furent choisis pour aller en Angleterre et y servir d'ôtage au roi. *Jean* de *Pressia* et *Louis* de *Fuers* leur succédèrent; et l'état de leur dépense, hors de France, se monta à 940 francs d'or.

Les autres pièces offrent, 1.° l'extrait d'un manuscrit conservé aux archives de Lyon sur ce qui se passa dans cette ville pendant le siége de la sainte-union jusqu'à sa reddition sous l'obéissance de *Henri* IV, c'est-à-dire, depuis l'année 1589 jusqu'en 1594, époque où tous les citoyens prirent l'écharpe blanche en signe de soumission au roi; 2.° les principales époques de Lyon depuis la réduction des échevins jusqu'en 1701.

8. *Noms des officiers du parlement de Dombes établis dans la ville de Lyon depuis son établissement jusqu'en* 1670.

François I.er établit le parlement de Dombes, en

1523, à Lyon. Ses successeurs rendirent diverses déclarations portant que, malgré la cession de la souveraineté de Dombes à *Louis* de *Bourbon*, neveu du connétable de ce nom, les membres du parlement jouiroient des mêmes priviléges et honneurs que ceux des autres parlemens du royaume. Les noms des présidens les plus remarquables furent de *Bourg* qui devint chancelier de France, du *Peyrat*, de *Villars*, de *Langes*, *Bullioud*, *Buattier*, de *Grollier*, de la *Barges*, *Micollier*, *Cholier*, de *Champier*, du *Fenoïl*, de *Monconis*, de *Sève*, de *Pomey*, *Léviste*, *Cachet* de *Montezan*, de *Silvécane* et d'*Albon*.

9. *Nomination de M.* Perrichon *à la prévôté des marchands*, 1737.

M. *Camille Perrichon* fut confirmé cinq fois dans la place de prévôt des marchands, et nommé conseiller d'état et chevalier de l'ordre de *St.-Michel*. Ce magistrat se fit aimer des Lyonnais et des étrangers par les services qu'il rendoit aux uns, et l'accueil qu'il faisoit aux autres.

10. *Règlement pour rendre égales les avances des recteurs de la Charité de Lyon.* (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

Autrefois les recteurs faisoient de grandes avances d'argent en entrant dans l'administration, et leurs services dans la maison étoient accompagnés d'assez fortes dépenses. Elles empêchoient plusieurs personnes de se présenter pour remplir ces places et arrêtoient leur zèle. Ces avances et ces dépenses étoient d'ailleurs inégales entre les divers membres du bureau ; ce qui étoit parmi eux une semence de division. Ce mémoire, très-étendu et bien raisonné, donne les moyens de faire cesser cet inconvénient. Ce sont, 1.° de mettre une parfaite égalité entre les avances à fournir par chaque admi-

nistrateur, en les proportionnant à la dépense annuelle de la maison ; 2.° à porter dans un dépôt commun les fonds nécessaires à cette dépense courante. L'auteur propose de fixer à 16,000 liv. l'avance de chacun des douze recteurs, et de faire à cet égard un règlement pour en fixer les termes de payement et l'emploi. Il présente ce projet de règlement, et combat les objections qu'on pourroit élever contre ses dispositions.

Son mémoire fut lu à l'administration, le 8 janvier 1728. Les recteurs étoient alors MM. de *Montmorillon* comte de Lyon, *Constant*, *Brossette* avocat, *Roland*, *Guiguet*, *Soubry*, *Imbert*, *Fayolle*, *Chancey*, *Torrent*, *Philibert*, *Sonnerat*, *Fayet*, *Ravarein* et *Allier*.

11. *Mémoire des administrateurs de l'hôpital de la Charité, à M.* d'Herbigni, *intendant de Lyon.*

Le bureau de l'administration de l'hôpital de la Charité étoit formé d'un chanoine comte de *St.-Jean*, d'un trésorier de France, d'un avocat, d'un ex-consul, et de l'élite des négocians de Lyon. Ils s'étoient toujours qualifiés en tête des actes *de nobles et sages hommes*. En 1697, le nommé la *Cour* de *Beauval*, envoyé pour la recherche des faux nobles, poursuivit les recteurs comme usurpateurs d'un titre qu'ils n'avoient pas le droit de prendre. Ce mémoire constate qu'ils en avoient joui de tout temps, et que les rois, en les maintenant dans leurs droits et priviléges, avoient implicitement autorisé cette qualification. On lit à la suite l'ordonnance de l'intendant, portant défense au traitant de continuer ses poursuites.

L'écrit est une expédition en forme légale, collationnée sur la minute et délivrée, en 1697, par *Guillermin* et *Laurent*, notaires à Lyon.

12. *Tableau de Lyon, par M. l'abbé* Pernetti. (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

L'auteur a fait imprimer sous ce titre un court précis de l'histoire de Lyon. Ce manuscrit présente le séjour des rois de France dans cette ville, depuis *Clovis* qui épousa *Clotilde*, fille de *Gondebaud* roi de Bourgogne, jusqu'à *Louis* XIV qui y vint, le 25 novembre 1658.

1384. Mémoire sur l'histoire littéraire de Lyon, par le P. de *Colonia*. — (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

Ce manuscrit est de l'écriture de l'auteur. Il y présente quelques faits extraits de son premier volume sur l'*histoire littéraire de Lyon*, relatifs à *Guillaume Duchoul*, *Humbert Fournier*, *Louise Labbé* et plusieurs autres Lyonnais ou Lyonnaises recommandables. HISTOIRE LITTÉRAIR.

1385. De l'ancienne Académie de Lyon. — *Fol.* (*In* M.ss *Bérenger.*)

Les jeux et les concours de poésie établis à Lyon par *Caligula*, peuvent passer pour la première Académie de cette ville. *Dion Cassius*, qui vivoit sous *Alexandre Sévère*, annonce que ces concours étoient encore de son temps très-nombreux, quoiqu'on n'eût rien relâché de leur première sévérité. Ils firent donner, par *Juvénal*, le surnom d'*Eloquente* à la Gaule lyonnaise.

A ces jeux succéda, dans le quatrième siècle, l'établissement des écoles municipales, dont les professeurs enseignoient publiquement et étoient entretenus aux frais de la ville. Le fameux rhéteur *Eumène*, qui prononça l'éloge de l'empereur *Constance Chlore*, fut de leur nombre ; il recevoit chaque année *sexcena millia nummorum*, c'est-à-dire 26,000 francs de notre

monnoie, dont il fit un généreux abandon pour la réparation des écoles.

Les lettres furent encore cultivées à Lyon, au cinquième siècle, par S. *Eucher*, et dans les siècles suivans, par les archevêques *Leydrade*, *Agobard*, S. *Rémy*, par le diacre *Florus*, et par plusieurs autres savans Lyonnais, tandis que tout le reste de l'Europe étoit plongé dans la plus épaisse barbarie.

1386. Registres de la Société des beaux-arts et de l'Académie de Lyon. — 25 vol. *fol.*

Ces registres contiennent les actes, délibérations et extraits des séances publiques et particulières des deux compagnies savantes, rédigées par MM. *Christin*, *Bollioud-Mermet*, la *Tourette* et de *Bory* leurs secrétaires. Ils contiennent l'histoire littéraire de l'Académie depuis le 12 avril 1736 jusqu'au 6 août 1793, époque où le siége de Lyon commença, où de longs jours de deuil interrompirent pour long-temps les séances.

La société des beaux-arts, établie en 1713, confirmée par lettres-patentes du mois d'août 1724, dut son origine à des concerts suivis de conférences sur des sujets relatifs à la musique, à la peinture, au dessin et aux mathématiques. On n'avoit point tenu de registre jusqu'en 1736, année où la société passa sous la direction de M. *Camille Perrichon*, prévôt des marchands de Lyon, qui, plein de goût et de zèle pour les arts, donna plus de régularité et d'éclat à ces assemblées.

Les membres de la société étoient alors MM. *Christin*, *Bollioud-Mermet*, *Grollier* de *Servières*, de *Ruolz*, *Besson*, *Joannon*, *Cheinel*, *Mathon* de la *Cour*,

Delorme, *Borde*, *Moiroud*, et l'architecte de la *Monce*.

La société des beaux-arts fut réunie, en 1750, à l'Académie. Depuis cette époque, elles n'eurent plus qu'un registre commun. Ceux qui formoient l'Académie depuis sa naissance, en 1700 jusqu'en 1725, étoient :

MM. *Falconet*, de l'Académie des inscriptions.
Villemot, curé de la Guillotière, mort en 1713.
Du *Puget*, mort en 1709.
Dugas, président en la cour des monnoies.
Brossette, avocat.
St.-Bonnet, jésuite.
Colonia, jésuite, mort en 1741.
De *St.-Fond*, mort en 1739.
Cheinet, conseiller en la cour des monnoies.
De *Trudaine*, intendant de Lyon.
De la *Valette*, prévôt des marchands, mort en 1718.
De *Serre*, conseiller en la cour des monnoies, mort en 1723.
Tricaud, chanoine d'Ainay.
De *Glatigni*, avocat général, mort en 1725.
De la *Valette* fils, conseiller.
Aubert, avocat, mort en 1733, à quatre-vingt-treize ans.
L'abbé de *Gouvernet*.
Mahudel, de l'Académie des inscriptions.
Le P. *Brun*, jésuite, mort en 1719.
Du *Perron* de *Ponsainpierre*, conseiller.
De *Glatigni* fils.
Laîné, directeur de la monnoie de Lyon.
Le P. *Lombard*, jésuite.
Méliand, intendant de Lyon.

MM. *Rovière*, trésorier de France.
Pestalozzi, médecin, mort en 1742.
De *Curys*, conseiller en la cour des monnoies.
L'abbé de *Barcos*.
François-Paul de *Neuville-Villeroy*, archevêque de Lyon.
Fleurieu de la *Tourette*.
Le P. *Lelieure*, de l'Oratoire.
Grollier de *Servières*.
Regnaud de *Parcieu*, conseiller.
De *St.-Supplix*.
De *Glatigni*, fils cadet, mort en 1742.
Michon, avocat.
De *Billy*.
L'abbé de *Bussi*.
Le P. *Follard*, jésuite.
L'abbé de *Faramant*, prévôt d'Ainay.

1387. Règlemens et délibérations de l'Académie de Lyon. — *Fol.* (M.ss ac.)

Les pièces contenues dans ce volume peuvent être divisées en trois classes ; 1.° les règlemens et délibérations sur l'établissement et la formation de l'Académie ; 2.° ceux sur sa réunion avec la société des beaux-arts ; 3.° les objets relatifs à ces exercices particuliers.

On a rangé dans la première classe :

1. *Lettres-patentes de* 1724.

Elles autorisent la formation de l'Académie et de la société des beaux-arts. C'est ici l'expédition originale, collationnée et signée par *Fay*, secrétaire du roi. Elles furent enregistrées à la cour des monnoies, le 24 septembre de la même année.

2. *Lettres-patentes de* 1748.

Elles séparent, de la compagnie du concert, la société des beaux-arts, et accordent à celle-ci le titre de *Société royale.*

3. *Statuts et règlemens de l'Académie.*

Ils furent arrêtés dans la séance du 19 janvier 1746, et signés par MM. de la *Croix*, directeur, et *Christin*, secrétaire. Ils contiennent quarante-un articles.

4. *Notes pour les nouveaux règlemens.*

Elles sont de l'écriture de M. *Christin.*

5. *Lettres de divers Académiciens.*

Elles examinent divers articles des règlemens, et sont signées de MM. *Bollioud*, *Valernod*, *Garnier*, *Rey* et du *Gaiby.*

6. *Observations sur le projet de règlement par MM. de la* Croix, *de* Ruolz, Borde *et* Delorme. — *Projet de règlement sur la distribution des jetons.* — *Mémoire sur les fonctions de secrétaire.*

Ce dernier écrit est de M. *Christin.*

7. *Devises proposées pour l'Académie.*

Celle adoptée par l'Académie qui offre l'ancien autel de Lyon, avec ces mots : *Atheneum restitutum*, fut présentée par M. *Rouvière.* Celui-ci eut une longue discussion avec le P. *Colonia* qui prétendoit qu'on devoit dire *restititum.*

La seconde classe offre :

1. *Arrangement proposé entre les deux Académies de Lyon.*

Cet arrangement détermine l'objet des occupations des membres de chacune de ces sociétés après leur réunion.

2. *Articles essentiels dans le cas de réunion.*

Le principal est de composer l'Académie de quarante membres, dont vingt seront choisis dans cha-

cune des deux sociétés, pour n'en former qu'une seule.

3. *Réflexions sur le titre d'Académie des beaux-arts et sur celui de concert.*

L'auteur s'élève contre ce dernier titre qu'il soutient n'être pas français pour signifier une *compagnie.*

4. *Réflexions sur l'union des deux Académies.*

Elles sont de M. l'abbé de *Valernod* et de M. *Clapasson.*

5. *Extraits des registres.*

Ils offrent l'adhésion des membres de la société royale et de l'Académie à leur réunion.

La troisième classe fournit les opuscules suivans :

1. *Verbal de quelques évènemens de l'année* 1755.

Ces évènemens sont relatifs à la querelle survenue entre M. d'*Alembert* et le P. *Tolomas*, membre de l'Académie de Lyon. Le premier demanda que le second en fût exclus ; l'Académie n'ayant point adhéré à cette proposition, ceux qui s'étoient déclarés partisans de M. d'*Alembert* donnèrent leurs démissions ; ce furent MM. de *Villers*, *Alléon*, l'abbé *Andra*, *Goiffon*, *Berthaud*, membres ordinaires, et M. de *Montucla*, associé.

2. *Règlement du* 30 *janvier* 1756.

Il établit une correspondance particulière entre chaque académicien ordinaire et quatre correspondans, dont les noms sont désignés.

3. *Projet d'impression des mémoires de l'Académie.*

On y nomme des commissaires pour traiter avec les libraires et examiner les mémoires. Ce projet est resté sans exécution.

4. *De la nécessité d'imprimer.*

Ce mémoire de l'abbé *Pernetti* fait suite à l'article précédent.

5. *Changement du nom d'académicien honoraire en celui d'associé. — De la remise des discours lus au secrétaire.*

Ces deux opuscules sont de M. *Christin.*

6. *Projet proposé à l'Académie, par M. de la* Tourette.

Le but de l'auteur est d'engager ses confrères à réunir leurs travaux dans un ouvrage commun, dans une histoire naturelle des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais.

7. *Certificat en faveur du sieur* Casati.

Il est sur parchemin, et accorde à *Casati* le titre de facteur des instrumens physiques de l'Académie.

8. *Mémoire sur les discours de réception.*

Il est de l'abbé la *Serre.*

9. *Délibérations particulières.*

L'une établit que le secrétaire prononcera dans les assemblées publiques l'éloge des académiciens ordinaires et des vétérans; une autre, détermine l'emploi de 2,000 liv. léguées à l'Académie par une amie des arts, Mad. *Borde.*

1388. Discours de réception à l'Académie de Lyon, réponses et diverses autres pièces. — *Fol.* (M.ss acad.)

Ces discours sont ceux de MM. *Gacon*, *Terrasson* de la *Barolière*, *Bertin* intendant, *Pernetti*, *Martiny*, de *Regnaud*, *Gaudin* minime, *Collomb*, *Olivier*, *Béraud* jésuite, de *Ruolz*, *Tolomas* jésuite, *Duclos* jésuite, *Pallu* intendant de Lyon, *Deville* ingénieur, *Garnier* médecin, *Valernod* chanoine d'Ainay, *Gacon* négociant, *Berthaud* conseiller, *Clapasson* trésorier de France, *Cayer* chanoine de Fourvières, *Borde*, de la

Monce architecte, *Milanois* avocat du roi, *Pestalozzi* médecin, *Gavinet* pharmacien, *Alléon-Dulac*, *Besson*, *Grassot* chirurgien, *Rast* médecin, *Thomé*, de *Sozzi* avocat, de *Quinsonnas*, *Berthelon* de *Brosses* et de *Bellescize*, membres ordinaires de l'Académie.

Les discours de réception des associés sont ceux de MM. l'abbé *Geoffroi*, le duc de *Villeroy*, *Soufflot* architecte, *Hébert* de *Quincy*, *Morand* médecin, *Elie Bertrand* de Berne, le P. *Grégoire Marchand*, de *Parcieux*, de *Blumenstein*, *Bollioud* de Rouen, de *Montucla*, *Hugon* d'Arles, *Caumont* chirurgien, et *Voltaire*. Ce dernier fut reçu en 1745; et son remercîment est renfermé dans une lettre à M. *Christin*.

Les réponses à des récipiendaires ont été faites par MM. *Clapasson*, *Grollier*, *Pestalozzi*, *Duclos*, de *Ruolz*, *Bollioud* et *Delorme*.

Les pièces qui suivent ces discours sont :

1. *Privilége du roi qui permet à l'Académie de Lyon de faire imprimer.*

Ce privilége fut accordé à Fontainebleau, le 30 octobre 1786, pour vingt années.

2. *Convocation et diverses pièces adressées à l'Académie, par M.* Terray, *intendant.*

Elles sont relatives à la convocation des états généraux. L'Académie ne voulut pas concourir par ses commissaires à l'élection des députés, chaque membre étant attaché à d'autres corporations où il pouvoit exercer son droit de vote.

3. *Rapport sur le coin de la médaille fondée par M.* Adamoli.

4. *Autre sur la distribution des jetons.*

L'Académie en recevoit six cents chaque année du consulat.

5. *Autre, sur le choix et le nombre des associés, par M.* Borde.

L'auteur examine dans ce rapport, 1.° quel est l'objet des associations académiques? 2.° Quel est l'usage des autres Académies à l'égard des associés? 3.° Quel est celui de l'Académie de Lyon?

6. *Cinq questions à résoudre.*

Elles furent proposées par M. *Delorme*, comme sujets de prix à distribuer.

7. *Observations sur les avantages de n'admettre aux séances publiques que par billets.*

Cet opuscule est de M. *Mathon* de la *Cour.*

8. *Avis motivé sur la nécessité de déclarer vacantes les places d'académiciens titulaires, absens de Lyon depuis plusieurs années.*

Opuscule de M. *Roland* de la *Platière.*

9. *Compliment à M.* Tolozan *de* Montfort, *par M.* Terrasson *de la* Barolière.

M. *Tolozan* venoit d'être nommé prévôt des marchands, place où il s'est fait autant estimer que chérir.

10. *Observations contre le project de réunir la bibliothèque de l'Académie à celle du grand Collége.*

Elles furent présentées au département de Lyon.

1389. Comptes rendus de l'Académie de Lyon. — 2 vol. *fol.* (M.ss acad.)

Ces comptes rendus présentent l'état des travaux de l'Académie depuis 1736 jusqu'en 1791. Ils ont été lus par les directeurs dans les séances publiques. Il est fâcheux que plusieurs manquent, et que cette collection ne soit pas entièrement complète. Elle est particulièrement intéressante par les éloges historiques des savans Lyonnais et des associés à l'Académie. On

y trouve ceux de MM. *Borde* père, par M. l'abbé de *Valernod ; Pestalozzi*, par M. *Bollioud ; Dugas* prévôt des marchands, par M. *Delorme ;* du P. *Grégoire Marchand*, par M. l'abbé *Cayer ; Christin*, par M. *Clapasson;* le P. *Hébert* de *Quincy* et le P. *Lozeran* du *Fesc*, par le même ; *Titon* du *Tillet* et *Racine* fils, par M. de *Bory ;* de *Parcieux*, par M. *Lallié; Guillemeau* de *Fréval*, *Michon* et le P. le *Seur* minime, par M. *Loyer ;* l'abbé *Mignot*, par M. *Brisson; Quesnay*, par M. d'*Albon ; Grollier* de *Servières* et le *Clerc* de la *Verpilière*, par M. *Barou ;* du P. *Dumas* et du P. *Pezenas* jésuites, par le même ; d'*Aubenton* et *Goiffon*, par M. *Barou ;* du P. *Ferri* minime et *Genève*, par le même ; de l'abbé *Pernetti*, par M. *Perrache ;* du président de *Brosses*, *Bernard* de *Jussieu* et *Mathon* de la *Cour* père, par M. de la *Tourette;* de *Challes* peintre et *Voltaire*, par M. le *Camus;* de l'abbé *Rivoire*, *Pestalozzi* et *Perrache*, par M. *Jars;* de *Nonotte*, de l'abbé *Frizi* et de l'abbé *Millot*, par M. *Terrasson.*

1390. Galerie des Lyonnais célèbres, suivie des éloges historiques de plusieurs d'entr'eux. — *Fol.*

Cette *galerie des Lyonnais* présente sous un coup-d'œil rapide ceux qui ont illustré leur patrie par leurs services et leurs talens. L'auteur de ces notices doit faire imprimer cet ouvrage en tête d'une bibliographie lyonnaise, et il s'est empressé d'en déposer ici le manuscrit autographe.

On trouve à la suite les éloges historiques suivans :

1. *Eloges de MM. les académiciens de Lyon morts depuis* 1736 *jusqu'en* 1755, *par M. l'abbé* Pernetti.

Ces éloges sont ceux de MM. *Gaspard Grollier* de *Servières*,

Servières, *Pierre Gacon*, *J.-B. Martiny*, *Pierre Guilhaumat*, *Jérôme-Jean Pestalozzi*, *J.-B. Duclos*, *Louis Borde*, *Laurent Dugas*, *Henri Marchand*, *Ferdinand* de la *Monce* et *Jean-Pierre Christin*.

Gaspard Grollier, né en 1676, se distingua dans le service, et publia la description du cabinet de son grand-pére avec quatre-vingt-huit planches qui offrent les ouvrages d'ivoire, les horloges singulières et les modèles de machines qu'il renfermoit. Sa maxime étoit qu'il faut préférer la religion à son honneur, son honneur à sa vie, et sa vie à ses plaisirs.

Pierre Gacon, devenu l'arbitre du commerce de Lyon, unit la culture des lettres à la profession du négoce. Il est mort en 1749.

Le médecin *Martiny*, originaire de Lucques et né à Villefranche, fut un habile praticien, et professa la doctrine de *Chirac* dont il avoit été l'élève. Il mourut en 1750.

Guilhaumat fut chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Il montra, pour la première fois dans cette ville, l'art des injections qui donnent aux cadavres toutes les apparences de la vie. Il est mort en 1738.

Jérôme-Jean Pestalozzi fut pendant vingt-trois ans médecin de l'Hôtel-Dieu. Il acheta le cabinet d'histoire naturelle du célèbre voyageur *Monconis*. Les mémoires de l'Académie des sciences, année 1715, en citent une dent molaire de poisson marin pétrifiée, qu'on croit unique pour sa grosseur, que M. de *Jussieu* a fait graver, et dont le duc de *Bourbon* offrit, dit-on, 15,000 fr. à M. *Pestalozzi*. Celui-ci a publié diverses dissertations sur l'*eau* de mille fleurs, *Jonas* dans le ventre de la baleine, et sur la *peste* de Marseille. *Léopold*, duc de Lorraine, fut si satisfait de ce dernier ouvrage qu'il envoya à l'auteur un riche présent de

vaisselle d'argent marquée aux armes de l'empire. M. *Pestalozzi* est mort en 1742.

Le P. *Duclos*, jésuite, s'appliqua aux mathématiques, et en a publié des *élémens*. Il a cessé de vivre le 26 juillet 1746.

Louis Borde, habile mécanicien, perfectionna le cabestan, les supports des grandes lunettes, et la machine propre à creuser les verres et les miroirs. L'Académie de Lyon le perdit en 1747.

Laurent Dugas, prévôt des marchands, procura la construction des greniers d'abondance, et accueillit pendant long-temps chez lui l'Académie de sa patrie. Il est mort, en 1748, justement regretté, comme magistrat, et comme homme aimable autant que vertueux.

Henri Marchand, connu sous le nom du P. *Grégoire*, devint un physicien exercé. La Bibliothèque publique lui doit les deux grands globes de six pieds de diamètre qui la décorent. Il succomba à de longues souffrances, au mois de janvier 1750.

L'architecte de la *Monce*, après avoir voyagé en Allemagne et en Italie, grava d'abord un grand nombre de planches et de frontispices d'ouvrage. Il a fait construire à Lyon le portail simple et noble de l'église *St.-Just*, l'entrée du grand Hôtel-Dieu, avec ses ailes et son beau vestibule, le quai du Rhône depuis la rue de la Barre jusqu'au port du Tibre, et la maison *Tolozan* sur le quai *St.-Clair*. On estime particulièrement ses gravures de la belle édition de *Pope* publiée à Lausanne. Il est mort d'hydropisie, en 1753.

Jean-Pierre Christin fut pendant long-temps le secrétaire de l'Academie de Lyon, et y perfectionna les thermomètres de mercure. Cette compagnie l'a perdu en 1755. Il lui légua ses livres, ses instrumens de physique, et y fonda un prix de mathématiques.

La plupart des éloges de ces divers académiciens, par M. *Pernetti*, ont été faits de nouveau par les secrétaires de l'Académie, ainsi qu'on le verra dans la suite de cet article.

2. *Eloge de M. le maréchal duc de* Villeroy, *pair de France, gouverneur de Lyon et protecteur de l'Académie de cette ville, par M.* Brossette, 1730.

« Nous avons perdu, dit l'orateur, non-seulement un académicien, un simple confrère, mais un bienfaiteur, un chef illustre, en un mot le fondateur et le protecteur de l'Académie. » Elevé avec *Louis* XIV, le maréchal de *Villeroy* en acquit l'affection et la confiance. Il brilla dans tous les exercices du corps, et parut avec éclat dans les fêtes superbes que le jeune monarque donnoit à la cour. Il fit ses premières armes contre les Musulmans, et fut blessé dans la fameuse bataille de Raab en Hongrie. De retour en France, il suivit *Louis* XIV dans toutes ses conquêtes, et en obtint le bâton de maréchal de France. Sur la fin de sa vie, le roi le nomma gouverneur de *Louis* XV son petit-fils. Les places à la cour du maréchal ne lui firent point négliger les intérêts de Lyon; il en fit décorer les places; il y soutint les hôpitaux; il répandit des secours dans les temps de peste et de disette; il protégea l'académie; il fut accessible à tous les Lyonnais et il se plut à leur être utile. Le maréchal de *Villeroy* étoit né à Lyon, le 7 avril 1644; il est mort à Paris, le 18 juillet 1730.

On trouve à la suite de cet éloge un projet de lettre de M. *Brossette* au duc de *Villeroy*, fils du maréchal.

3. *Eloge de* Nicolas Coustou, *par M.* Mathon, 1733.

Nicolas Coustou naquit à Lyon le 9 janvier 1658;

il reçut, en 1683, des mains de *Colbert*, le premier prix de sculpture, et fut envoyé en Italie pour y former son talent d'après l'antique. C'est à Rome qu'il fit la belle statue de l'empereur *Commode*, sous la figure d'*Hercule*, qui orne les jardins de Versailles. On lui doit la statue pédestre de *Jules-César*, le groupe de la Seine et de la Marne aux Tuileries, les chevaux de Marly, *Diane* et *Endymion*, *Mercure* endormant *Argus*, la belle descente de croix du maître-autel de l'église de Notre-Dame à Paris. Il fit à Lyon le groupe de Ste. *Anne* dans une chapelle de l'église *St.-Nizier*, une statue en pierre de *Bacchus* placée dans le jardin du doyenné, et la figure en bronze de la Saône qui se voit maintenant à l'hôtel-de-ville. Le consulat lui accorda pour cet ouvrage une pension de 500 liv.

Coustou mourut en 1733. *Charles Dupuis* a gravé son portrait; et son éloge par *Cousin* de *Contamine* a été imprimé à Paris, chez *Huart*, en 1737, *in*-12.

4. *Eloge de M.* Guilhaumat, *par M.* Christin, 1739.

Pierre Guilhaumat naquit à Narbonne en 1702, et vint à Lyon en 1724. Il s'y perfectionna dans l'étude de l'anatomie et de la chirurgie, en servant les pauvres du grand Hôtel-Dieu. Après y avoir donné pendant long-temps des démonstrations anatomiques qui lui procurèrent un grand nombre d'élèves, il fut l'un des premiers qui, dans ses injections, sut faire distinguer les veines des artères, en faisant entrer une couleur bleue dans les premières, et rouge dans les secondes. Reçu membre de l'Académie de Lyon, il y a lu quelques mémoires; mais une mort prématurée en interrompit la suite, en 1738, lorsqu'il n'étoit encore âgé que de trente-six ans.

5. *Eloge de M.* Pestalozzi, *par M.* Christin, 1742.

Jérôme-Jean Pestalozzi, originaire d'une antique famille de Gravedone dans le Milanais, naquit en 1674, et exerça pendant long-temps, avec le plus grand éclat, la médecine à Lyon. Il acquit le célèbre cabinet du voyageur *Monconis*, et l'enrichit d'un grand nombre de morceaux précieux en histoire naturelle. *Lémery*, dans les mémoires de l'Académie des sciences pour l'année 1724, en cite un fœtus monstrueux à deux têtes.

Outre des dissertations sur l'*eau* de mille-fleurs, sur *Jonas* dans le ventre de la baleine et sur la *peste* de Marseille en 1720, on doit à M. *Pestalozzi* un savant mémoire sur la *nature* des levains pestilentiels, qui fut couronné par l'Académie de Bordeaux. Il est mort en 1742, vingt jours après son épouse, de regret de l'avoir perdue; il lui avoit été uni pendant quarante-deux ans. Il disoit qu'il ne connoissoit que trois choses véritablement précieuses à l'homme, l'amour du travail, la santé et le temps.

On trouve, à la suite de cet éloge, un court dénombrement des objets d'histoire naturelle du cabinet de M. *Pestalozzi*.

6. *Eloge du P.* Duclos, *jésuite, par M.* Christin, 1743.

J.-Antoine Duclos, né à Lyon en 1695, entra chez les Jésuites, et professa les mathématiques dans leurs colléges, à Avignon, à Mâcon et à Lyon. L'Académie de cette dernière ville l'accueillit, et il y lut divers mémoires sur l'astronomie, la gnomonique et la physique. On lui doit des *élémens de mathématiques*, imprimés en 1 vol. *in*-8.°, et qui sont encore estimés. En 1740, le P. *Duclos* fut obligé de quitter Lyon pour diriger, en qualité de supérieur, la maison des Jésuites

à Aix, et il mourut dans cette ville, le 27 juillet 1743, d'une fièvre maligne, à l'âge de quarante-huit ans.

A la suite de cet éloge, on trouve une lettre circulaire écrite d'Aix, par le P. *Blanchard*, au P. recteur du grand collége de Lyon, sur la mort du P. *Duclos*, dont elle célèbre l'esprit étendu, les qualités aimables et les solides vertus.

7. *Eloge de M.* Grollier *de* Servières, *par M.* Christin, 1745.

Gaspard Grollier, comte de *Servières*, commissaire-ordonnateur dans la province de Dauphiné, né à Lyon en 1677, se distingua au service et fut blessé, en 1696, à la canonnade de Neustadt et à la bataille de Luzara. Pendant tout le temps de la peste qui ravagea le Dauphiné, en 1720, il fut chargé de l'inspection des lignes de l'Isère et du Rhône, et montra dans cet emploi autant de prudence que de courage. Le duc d'*Orléans*, régent de France, l'envoya avec le chevalier de *Marcieu* au-devant du cardinal *Alberoni* expulsé d'Espagne; ils le trouvèrent à Perpignan, à son entrée sur les terres de France, et ne le quittèrent qu'à Antibes, lorsqu'il s'embarqua pour l'Italie, et après avoir appris de lui tout ce que le régent désiroit savoir. On doit à M. de *Grollier* la description du cabinet de machines de son aïeul, dont la première édition parut en 1619, et la seconde en 1632. M. de *Grollier* fit à celle-ci des additions importantes et nombreuses. L'ouvrage est divisé en trois parties : la première offre les objets simplement agréables; la seconde, ceux qui à l'agrément réunissent quelque utilité; la troisième, les machines qui sont uniquement utiles. Dans l'une, on trouve des ouvrages de tour dont la délicatesse surprend; dans l'autre, on

voit des horloges singulières et des cadrans curieux; dans la dernière, on offre des modèles de machines pour l'élévation des eaux, le desséchement des marais, la construction des maisons, des ponts et moulins, le passage des rivières, l'attaque et la défense des places de guerre. M. de *Grollier* est mort, en 1745, de pulmonie, à soixante-sept ans; ce qui est une nouvelle preuve que cette cruelle maladie étend ses ravages sur tous les âges.

8. *Eloge de M.* Dugas, *par M.* Christin, 1748.

M. *Dugas* naquit à Lyon en 1670. D'abord conseiller en la cour des monnoies de Lyon, dont il devint ensuite président, il fut appelé, comme son père, à la place de prévôt des marchands et commandant de sa patrie. Il présida avec distinction en cette qualité le tribunal de la conservation, et fut choisi souvent pour arbitre dans les plus importantes contestations. La littérature, la physique et la musique occupèrent agréablement ses loisirs. Il parloit avec noblesse, il chantoit avec goût, et avoit le talent de faire valoir quiconque conversoit avec lui. De nombreux bienfaits marquèrent sa vie; de nombreux regrets suivirent sa mort.

9. *Eloge de M.* Louis Borde, *par M.* Christin, 1748.

Louis Borde naquit à Lyon, en 1700, d'un père qui étoit trésorier de France, et devint l'un des membres les plus laborieux de l'Académie de sa patrie. Il y lut des mémoires sur le perfectionnement de l'horlogerie, sur la boussole d'inclinaison; on lui doit diverses machines utiles pour enfoncer les pilotis, pour supporter les grandes lunettes et favoriser les observations astronomiques, pour perfectionner le tour et

produire, par son moyen, des vis ou colonnes torses, et des vis à gauche, pour diviser les instrumens de mathématiques, tels que le quart de cercle, l'anneau astronomique, les sphères et planisphères, pour prendre les hauteurs des astres avec la précision du quart de cercle, sans avoir son volume et ses inconvéniens, pour faire les verres des lunettes parfaitement égaux, pour fabriquer enfin toutes sortes de limes. Il est mort à quarante-sept ans, en 1747.

10. *Eloge de M.* Gacon, *par M.* Christin, 1749.

Pierre Gacon naquit à Lyon, en 1664, d'un négociant distingué, et il se plut à suivre la profession de son père. Pour y acquérir des lumières, il voyagea en France, en Hollande et en Angleterre. Successivement administrateur des hospices, juge-conservateur, secrétaire de la chambre de commerce, il remplit ces divers emplois avec zèle et en homme éclairé. Reçu à l'Académie de Lyon, il y lut divers mémoires sur l'origine du négoce, ses avantages, les préjugés qui s'opposent en France à sa splendeur. Doué d'une physionomie heureuse, de mœurs douces, d'une mémoire étendue, d'une conversation facile et enjouée, il se fit beaucoup d'amis, et ne leur fut enlevé qu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

11. *Eloge de M.* Martiny, *médecin, par M.* Christin, 1750.

M. *Martiny* naquit en 1673, et fut fils et petit-fils de médecins renommés. Il suivit leurs traces. MM. *Garnier* et *Goiffon* l'attirèrent à Lyon, où il se distingua par la pratique la plus heureuse dans son art. Il fut l'un des premiers qui introduisit en France et y recommanda l'usage de l'élixir de *Garus*. On a de lui plusieurs mémoires insérés dans les journaux de Trévoux.

12. *Eloge de M. de la* Monce, *par l'abbé* Pernetti, 1753.

Ferdinand de la *Monce* naquit à Munich, en 1678, d'un père qui étoit premier peintre et architecte de l'électeur. Le jeune de la *Monce* visita dans sa jeunesse les principales villes d'Allemagne et d'Italie, et passant à Lyon, en 1730, le séjour de cette ville lui plut et il s'y fixa. Sa réputation, comme architecte, lui fit confier la construction des principaux édifices : l'église du Collége possédoit de lui une chaire remarquable par la richesse des marbres et l'élégance de la forme; elle a disparu pendant la révolution. M. de la *Monce* gravoit avec goût; et *Brice*, dans sa *Description de Paris*, a cité avec éloge la vue de l'église des Invalides gravée par lui. Il est mort en 1753, justement regretté pour la variété de ses talens, et ses qualités morales.

13. *Eloge de M. l'abbé* Cayer, *par M.* Christin, 1754.

Jean-Ignace Cayer, né à Lyon en 1704, entra chez les Jésuites, et en sortit pour devenir chanoine de Fourvières. Il s'adonna avec ardeur à l'astronomie. On lui doit les calculs astronomiques insérés dans un grand nombre d'almanachs de Lyon. Il avoit travaillé à un traité de la lumière qui n'a pas été publié; mais on a de lui deux ouvrages imprimés, 1.° des *dialogues* des morts; 2.° une *harangue* prononcée à l'hôtel-de-ville de Lyon, le jour de S. *Thomas* 1745, sur la nécessité de l'étude des sciences pour la perfection du commerce. L'abbé *Cayer* est mort d'apoplexie, au mois de janvier 1754.

14. *Eloge historique de M.* Boutillier, *par M. de* Fleurieu, 1759.

Charles-Clément Boutillier, né à Toulouse en 1701, devint directeur des postes à Lyon, et membre de

l'Académie de cette ville. Il y avoit lu des discours sur un nouveau plan de tragédie d'*Iphigénie* en Tauride, sur la déclamation théâtrale, sur la question, si l'amour doit entrer dans les tragédies, et en quoi les auteurs dramatiques modernes différoient des anciens dans l'emploi de cette passion ? Aucun de ces ouvrages n'a été imprimé. M. *Boutillier* est mort en 1759.

15. *Eloge historique du P.* Bimet, *jésuite, par M. de* Fleurieu, 1760.

Pierre Bimet naquit à Avignon en 1687, et entra dans la compagnie de *Jésus* en 1703. Professeur de rhétorique à Lyon, il embrassa tous les genres de littérature et y obtint des succès. On lui doit quelques ouvrages imprimés, 1.° *Physiognomia;* c'est un poëme latin sur les rapports de la physionomie avec les qualités de l'ame; 2.° une *églogue* latine sur la mort de M. du *Puget*.

Le P. *Bimet* succéda à son compatriote, le P. *Colonia*, dans l'Académie de Lyon; il y lut quatre dissertations critiques sur la *Théodicée de Leibnitz*, dont il combat les opinions sur la création du monde et la liberté de l'homme. On lui doit encore un examen de l'essai philosophique de *Locke*, dans lequel il soutient l'existence des idées innées; un discours contre le matérialisme, des recherches sur les semaines de *Daniel*, des observations sur le rire, la mémoire, les sybilles, la vie d'*Apollonius* de Thyane, et le traité de Cicéron, *De naturâ Deorum*. Il est mort à soixante-quatorze ans, en 1760.

16. *Eloge historique de M.* Bay *de* Curis, *par M. de* Fleurieu, 1761.

J.-B. Bay de *Curis* naquit à Lyon en 1674, et y devint conseiller en la cour des monnoies de cette

ville. Son goût pour les lettres le fit recevoir à l'Académie de sa patrie, et il y lut quelques mémoires sur le droit naturel. Des affaires particulières l'ayant appelé à Paris, il est mort dans cette ville en 1761.

17. *Eloge historique de M.* Blanchet *de* Pravieux, 1763.

Claude-Louis Blanchet de *Pravieux*, né à Lyon, en 1697, d'un père qui y fut échevin, suivit le barreau à Lyon avec distinction. Il faisoit bien les vers, et écrivit purement en prose des dissertations manuscrites sur la distinction de l'honnête homme et de l'homme de mérite, sur les tragédies de *Corneille* et de *Racine*, sur l'élection des papes et celle des anciens magistrats, sur l'évaporation causée par la chaleur du soleil et les causes des tremblemens de terre. On a imprimé de lui deux odes, l'une, contre le jeu, l'autre sur le rétablissement de la santé du cardinal de *Tencin*, archevêque de Lyon. M. de *Pravieux* est mort en 1763, à l'âge de soixante-six ans.

18. *Eloge de M. de* Quinsonas, *par M.* Bollioud, 1768.

François Dugas de *Quinsonas*, fils d'un prévôt des marchands de Lyon, naquit en cette ville en 1719, et suivit avec honneur la profession des armes. Il fit les campagnes d'Italie, pendant la guerre de 1744, et se retira ensuite dans sa patrie. L'Académie de Lyon lui dut des mémoires sur les satires de *Juvénal*, la génération des langues, l'origine de la division du jour en heures, et des observations critiques sur le dictionnaire celtique de l'abbé *Bullet*. Il est mort à quarante-neuf ans, en 1768. Sensible à l'honneur, à l'amour de l'ordre, aux intérêts de son pays, plein d'activité pour obliger ses amis, il fut toujours porté à leur sacrifier son loisir, ses propres avantages, sa tranquil-

lité même ; et on lui appliqua avec justesse ce passage de Salluste : *In animum induxerat laborare, vigilare, negotiis amicorum intentus, sua negligere.*

19. *Eloge historique de M. l'abbé du* Gaiby, *par M. de la* Tourette, 1768.

Etienne du *Gaiby* naquit à Lyon en 1693. Elève à Paris du célèbre *Varignon*, professeur de mathématiques au Collége royal, on lui a appliqué ce que *Fontenelle* disoit de son maître : « Il rioit en parlant de géométrie ; et à le voir on eût cru qu'il la falloit étudier pour se bien divertir. » De retour dans sa patrie, du *Gaiby* fut vicaire de la paroisse de Ste.-Croix, et ne négligea aucun des devoirs de cette place. Les criminels, marchant à la mort, n'eurent jamais de consolateur plus zélé. Reçu à l'Académie de Lyon, il y lut des mémoires sur la nature des corps célestes et la cause de leurs mouvemens, la perspective-pratique, la mesure des distances inaccessibles, les propriétés de différens genres de verres, les effets des rayons de lumière considérés comme directs et comme réfléchis, l'analise des solides, la géodésie ou l'art de partager et d'arpenter les terres, les règles de trois et de fausse position, les propriétés des cercles concentriques, les règles de proportions arithmétiques, le rapport enfin des monnoies étrangères avec celles de France. Il inventa divers instrumens pour mesurer tous les angles et les côtés d'un triangle quelconque, pour décrire les courbes elliptiques, paraboliques et hyperboliques de diverses grandeurs semblables, pour tenir lieu de compas de proportion, un sciatère enfin propre à construire des cadrans solaires. On lui doit, 1.° *Arithmétique abrégée*, publiée en 1755, *in*-4.° ; 2.° *Livret des comptes faits d'additions et de soustractions*, 1755, *in*-12. M. du *Gaiby* est mort, en

1767, à l'âge de soixante-quatorze ans, pleuré de ses paroissiens, de ses supérieurs et de ses égaux.

20. *Eloge de M.* Clapasson, *par M.* Bollioud, 1770.

André Clapasson, né à Lyon le 13 janvier 1708, d'une famille alliée aux maisons de *Polignac* et d'*Argouges*, embrassa la profession d'avocat; mais dégoûté par la perte de sa première cause, il céda à son frère l'avantage de parcourir heureusement cette carrière pour laquelle il ne se sentit plus d'attraits. La littérature et un goût décidé pour les beaux arts le dédommagèrent, et lui procurèrent l'adoption à l'Académie de Lyon. On lui doit une description concise et élégante de cette ville, écrite sur le modèle de celle de Paris par *Germain Brice*, et qui a été imprimée en 1741, *in*-8.° Malheureusement la plus grande partie des ouvrages en sculpture et en peinture qu'il a décrits, n'existent plus; et Lyon, depuis cet ouvrage, a presqu'entièrement changé de forme. Il a laissé en manuscrits, 1.° une dissertation sur la bataille de Brignais donnée près de Lyon, en 1361, et où périrent *Jacques* de *Bourbon*, qui commandoit l'armée royale, et son fils *Pierre* de *Bourbon*, tous les deux inhumés dans la ci-devant église des Jacobins de Lyon; 2.° une traduction de la vie de *Michel-Ange*, écrite en italien par *Vasari*. M. *Clapasson* est mort à soixante-deux ans, le 21 avril 1770. On trouva dans ses papiers un règlement de vie, offrant les devoirs du chrétien et de l'honnête homme. Il l'avoit tracé dans sa jeunesse, et il ne s'en écarta jamais. Sans prétention, célibataire, fuyant l'éclat et le faste, il trouva dans une fortune médiocre les moyens d'être bienfaisant. Par sa conduite, ses sentimens, la candeur de son caractère, la simplicité de ses mœurs, il rappela ces hommes de l'anti-

quité honorés par nos ancêtres, et dont les modèles se reproduisent trop rarement.

21. *Eloge historique de M.* Genève, *par M. de* Bory, 1770.

J.-François Genève naquit à Lyon en 1706. Après une éducation soignée dans sa patrie, son père l'envoya pour la perfectionner à Paris et ensuite dans les pays étrangers. M. *Genève* visita les ateliers, les fabriques, les artistes, les commerçans distingués de la Hollande et de l'Angleterre, et les beaux arts lui offrirent leurs chefs-d'œuvres en Italie. A son retour dans sa patrie, il y répandit le secret puisé à Florence de donner aux satins ce beau lustre qu'on y admire; et il fut le premier qui, par l'usage d'une machine ingénieuse, réduisit le dessin des taffetas chinés, et leur donna plus de goût, et un coup-d'œil plus agréable. Successivement recteur et échevin en 1753, ce fut lui qui fit désigner chaque rue par un écriteau qui en indique le nom. En 1759, il fut nommé membre de l'administration de l'école de dessin et syndic de la chambre de commerce. L'Académie de Lyon l'adopta en 1760, et il y lut un grand nombre de mémoires sur le commerce, l'amélioration des manufactures, et une traduction de plusieurs livres des antiquités d'Herculanum. Il est mort subitement en 1770.

22. *Eloge historique du chevalier de* Ville, *par M. de la* Tourette, 1771.

Nicolas-François de *Ville*, ingénieur en chef à Lyon, succéda dans cette place à son père qui l'avoit exercée pendant long-temps, et y avoit ouvert la route de la montagne de Tarrare et facilité la navigation de la Saône près de l'Ile-Barbe. Le fils termina ces ouvrages. Il perfectionna la route de Lyon à Paris par le Bourbonnais; il fit élever les casernes de Montbri-

son, un pont de bois à Roanne, un autre en pierres sur le Lignon près de la ville de Boen; il dirigea à Lyon la construction du quai d'Alincour et celui du Rhône, depuis la place des Cordeliers jusqu'à la Comédie; il fit élever enfin la digue de la Tête-d'Or pour repousser le Rhône vers le quai de la ville. On lui doit, 1.° une traduction en langue toscane du joli roman d'*Acajou* et *Zirphile*, imprimé en 1754, et un traité de l'*Infini créé* que la mort l'a empêché de publier. Il avoit aussi formé le projet de traduire les vies des hommes illustres de la grande Bretagne que *Thomas Brich* venoit de faire paroître en anglais. Déjà il avoit donné la vie du poëte *Chaucer*, lorsquil mourut à l'âge de cinquante-huit ans, le 18 décembre 1770. Les vertus de M. de *Ville* égalèrent ses talens, et il justifia toute sa vie ce mot de M. *Pallu*, intendant de Lyon, qui répondit à quelqu'un qui se plaignoit de l'ingénieur en chef : « Vous ne connoissez pas de *Ville;* mais soyez malheureux et vous le connoîtrez bientôt. »

Cet éloge est précédé d'un plan colorié de la Tête-d'Or et de quelques lettres écrites sur cette digue, par MM. de *Trudaine*, *Bertin*, ministre, *et Goëslard* de *Monsabert*.

23. *Eloge historique de M.* Noyel *de* Belleroche, *par M. de la* Tourette, 1775.

Alexis Noyel naquit à Villefranche en 1703; il remplit avec distinction dans cette ville la charge de lieutenant criminel. Les lettres le délassèrent des fonctions sévères de son état. Des essais de mathématiques, des traductions de diverses oraisons de *Cicéron*, des mémoires sur l'élasticité, l'uniformité des poids et mesures, les prétendues influences des astres sur les productions terrestres, la multiplication des végétaux,

la formation de la glace, les effets de l'air sur les êtres animés, les différentes perfections de l'esprit, la préférence à accorder aux inscriptions françaises sur les latines et l'origine des vers léonins occupèrent avec fruit ses loisirs. M. de *Noyel* vint s'établir à Lyon, et il fut reçu membre de l'Académie de cette ville et secrétaire de sa société d'agriculture. Il y est mort, le 25 mars 1775, à l'âge de soixante-douze ans. Quoique né avec un tempérament très-délicat, il remplit cette longue carrière sans avoir pris un seul remède; mais la frugalité, l'exercice, le choix d'un air pur et sur-tout la paix de l'ame furent ses médecins. Grand amateur de musique et du spectacle, il assistoit régulièrement à tous les concerts et à la représentation de toutes les pièces nouvelles qu'il jugeoit avec goût et justesse. Sa censure étoit quelquefois sévère, mais franche; partisan de la décence, il la respecta dans ses discours et ses actions; et comme citoyen, il s'intéressoit vivement au bien de l'état et à la gloire de sa patrie.

24. *Eloge historique de M.* Crozet, *par M. de la* Tourette, 1776.

Guillaume Crozet naquit à *St.-Paul-en-Jarret* dans le Lyonnais, en 1724. Destiné à l'état ecclésiastique, il étoit allé à Paris faire son cours de théologie dans la maison de Sorbonne, lorsqu'ayant entendu l'abbé de la *Caille* qui professoit l'astronomie au collége *Mazarin*, il abandonna tout pour suivre ses leçons et la nouvelle carrière qu'elles lui ouvrirent. Nommé, en 1748, à une chaire d'hydrographie à Rochefort, il la remplit avec éclat pendant dix ans. Il y proposa de donner aux porte-voix, dont on fait un fréquent usage en mer, la figure d'un paraboloïde, et M. de la *Galissonière*, en ayant fait exécuter un de cette forme,

en

en reconnut les avantages, et en félicita publiquement l'auteur. Néanmoins, la force de la routine a conservé son empire, et on se sert encore des porte-voix coniques, parce qu'ils sont plus faciles à fabriquer et par les ouvriers les moins adroits. De retour à Lyon, l'intérêt des neveux en bas âge de M. *Crozet* lui fit embrasser le commerce de commission qu'avoit suivi leur père; il en augmenta le crédit et en multiplia les branches. L'astronomie servit à M. *Crozet* de délassement aux occupations du négoce. Il rédigea, après M. l'abbé *Cayer*, les observations astronomiques de l'almanach de Lyon; et composa divers écrits sur la manière de faire des cadrans solaires et de tracer des méridiennes à la hauteur du pôle à Lyon. Il forma des tables nouvelles du soleil et de la lune, une autre des équations pour l'horlogerie; une autre des angles que font les lignes horaires avec la méridienne au centre d'un cadran horizontal, enfin celle des corrections qu'il faut faire à une horloge réglée sur le moyen mouvement du soleil, afin qu'elle marque le midi vrai chaque dimanche de l'année. Il observa avec soin la comète de 1769, et publia ensuite des mémoires sur la parallaxe du soleil, le passage de *Vénus* sur cet astre; l'origine des dénominations données aux lunaisons et aux mois, les lampes à réverbères, et les progrès de l'astronomie sous le règne de *Louis* XV. M. *Crozet* fut membre de l'Académie de Lyon; il est mort à cinquante-un ans, le 29 août 1775. Il étoit d'une belle figure, simple dans ses vêtemens comme dans ses mœurs, n'affectant rien, parce qu'il n'avoit rien à dissimuler. Vif par tempérament, modéré par réflexion; sage par habitude, il fuyoit le jeu qui expose celui qui est honnête à cesser de l'être, ou à devenir la dupe de ceux qui ne le sont pas. Il jouoit bien de plusieurs

instrumens et se plaisoit à avoir chez lui des concerts. Il avoit pris pour devise cet axiome : *En physique et en astronomie, il ne faut avoir que la foi des yeux, et non les yeux de la foi.*

25. *Eloge de M. de* Fleurieu, *par M. de* Bory, 1776.

Jacques-Annibal Claret de *Fleurieu*, né à Lyon en 1692, fut président de la cour des monnoies de Lyon, trois fois prévôt des marchands de cette ville et secrétaire perpétuel de son Académie. Ses mémoires, renfermés dans les porte-feuilles de cette compagnie, sont nombreux, et ont pour objet l'histoire, la critique et le théâtre. M. de *Fleurieu* étoit aussi poëte, et il fit dans sa jeunesse beaucoup de chansons agréables. Il avoit traduit ainsi le fameux distique d'*Ausone* sur *Didon :*

> *Didon*, tes deux époux ont causé tes malheurs;
> L'un périt, et tu fuis; l'autre fuit, et tu meurs.

Il avoit traduit aussi en vers français la belle tragédie de *Métastase*, intitulée : *La clémence de* Titus; cette traduction a été imprimée dans le *choix littéraire* de Genéve.

Ce fut M. de *Fleurieu* qui donna à son compatriote *Monet*, directeur de l'opéra, cette inscription d'autant plus heureuse, qu'en exprimant les trois genres de spectacle offerts par son théâtre, le troisième mot latin rappeloit en même temps le nom du directeur : *Movet, mulcet, monet.*

M. de *Fleurieu* est mort, en 1776, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, pleuré de sa famille, des Lyonnais et de ses nombreux amis; il fut le père de M. le sénateur de son nom et de M. de la *Tourette*, savant renommé.

26. *Eloge de M. du* Puget, 1778.

Louis du *Puget*, né à Lyon en 1629, se fit connoître

par d'ingénieuses observations sur l'histoire naturelle, et ses découvertes sur l'aimant. Il fut l'un des fondateurs de l'Académie de Lyon, et mourut dans cette ville en 1709. On doit remarquer qu'au milieu de l'enthousiasme qu'y causoient le dauphinois *Jacques Aymar* et sa baguette divinatoire, M. du *Puget* ne se laissa point entraîner au torrent de la séduction, et ne crut point que cette baguette pût faire découvrir les assassins, les trésors et le cours des eaux souterraines. Le P. *Vanière* consacra une épitaphe en vers latins à la mémoire de ce physicien judicieux qui fut son ami.

27. *Eloge de M. de* Brosse, *par M. de* Bory, 1781.

Damien-Antoine Bertholon de *Brosse*, né le 26 janvier 1727, étudia le droit à Paris, et y plaida avec distinction comme avocat. A son retour à Lyon, il fut reçu conseiller à la cour des monnoies et membre de l'Académie de sa patrie. Il y prononça divers discours remarquables par une pureté de langage qui est trop rare dans les lieux éloignés de la capitale. Il est mort de paralysie, au mois de mai 1778, dans une campagne qu'il habitoit depuis long-temps, et où il étoit devenu l'arbitre et le bienfaiteur de tous ses voisins.

28. *Eloge de M.* Pupil *de* Myons, *par M.* Millanois, 1778.

M. *Pupil* fut président de la cour des monnoies de Lyon pendant une longue suite d'années. Sa bienfaisance égala ses lumières, et il marqua chaque jour de sa longue vie par des bienfaits. A l'audience du présidial, du 20 février 1779, M. *Millanois*, en qualité d'avocat général, a payé ce tribut d'éloges à la mémoire de ce magistrat vertueux, dont le portrait fut

placé solennellement, en 1764, dans la chambre du conseil du tribunal, et a été gravé.

29. *Eloge de M. l'abbé de* Valernod, *par M.* Brisson, 1778.

Marie-Eléazar de *Valernod*, chanoine d'Ainay, naquit en 1704, et fut petit-neveu de *J.-P.* de *Camus*, évèque de Belley, renommé par ses écrits. Il suivit avec succès la carrière des mathématiques. Ses mémoires sur le cabestan, les roues à aubes, les pompes, l'action du vent sur les voiles des vaisseaux, les moulins de Lyon, offrent des vues judicieuses et de la profondeur. En 1773, il fit imprimer la solution d'un problême sur la diminution de la dépense de l'eau dans les machines mues par son choc. Bienfaisant par caractère, empressé à obliger, sa conversation étoit douce, maïs grave, et on lui a appliqué ce que *Sénèque* a dit de *Fabinianus Papirius :* « Ce n'étoient pas des paroles qui sortoient de sa bouche, c'étoient des mœurs. » M. de *Valernod* est mort d'hydropisie, en 1778, après avoir légué à la Bibliothèque publique cent volumes rares de la sienne.

30. *Eloge historique de M.* Pestalozzi, *par M.* Rast, 1779.

Antoine-Joseph Pestalozzi naquit à Lyon en 1703. A trente ans il fut appelé, comme médecin, à l'armée française d'Italie; à son retour, il servit les pauvres dans l'hôpital de sa patrie, et y fut un modèle de générosité et de bienfaisance. Il écrivit sur l'électricité, et mourut, en 1779, avec le calme de l'homme de bien.

31. *Eloge historique de M. de* Montmorillon, *par M. de la* Tourette, 1780.

Gabriel de *Montmorillon*, chanoine et grand custode de l'église de Lyon, naquit en 1724.

L'un de ses ancêtres ayant été vaincu dans les croisades par *Saladin*, obtint de ce soudan la permission de retourner en Bourgogne, où sa famille étoit établie, pour y chercher sa rançon. Le chevalier n'ayant pu se procurer la somme à laquelle on l'avoit fixée, retourna sans hésiter demander ses fers à *Saladin;* mais ce fier ennemi, ne voulant pas se laisser vaincre en générosités, lui accorda la liberté, sous la condition que chaque aîné de sa maison porteroit à l'avenir le surnom de *Saladin.*

Gabriel fut le huitième de douze enfans. Il s'adonna aux mécaniques et y eut des succès. Il exécuta au collége une horloge n'ayant pour moteur qu'un poids de sable, marquant les heures et faisant jouer, au moyen d'un cylindre tournant, différens airs.

Lorsque l'église de Lyon l'eut admis parmi ses comtes, un examen réfléchi de l'art du serrurier lui fit imaginer un moyen ingénieux pour renfermer, de la manière la plus facile et la plus sûre, les riches ornemens de la sacristie. Ce mécanisme échappe aux regards des curieux, et excite leur surprise lorsqu'on le leur découvre.

M. de *Montmorillon* fit plusieurs essais pour ressusciter, non l'art de la peinture sur verre, qui ne s'est jamais perdu comme on l'a si souvent répété, mais son usage. Il vouloit réparer les vitraux de l'église *St.-Jean*, et il dirigea diverses expériences pour adapter au verre en fusion les secrets des émaux et de la porcelaine. Il se flattoit de faire représenter sur les vitraux du chœur le second concile de Lyon; mais les frais en parurent trop considérables à son chapitre. Peut-être dans cet ouvrage, M. de *Montmorillon* eût-il rivalisé dans le mérite d'exécution avec ces magnifiques tableaux exécutés dernièrement à Paris sous la direction de M.

Dilh, où les couleurs sont inaltérables au feu, pénètrent la glace, et laissent à la lumière qui les environne, la facilité d'en faire ressortir l'éclat et toute la beauté des dessins.

On a appelé *Gabrielle*, du nom de M. de *Montmorillon*, un chariot de l'usage le plus commode pour transporter les plus lourds fardeaux, et dont on s'est servi pour l'apport des blocs immenses de pierre employés dans la construction de la *Manécanterie*. Cette machine obtint le prix de la société d'émulation de Paris en 1777; mais cette couronne ne fut qu'une fleur qui vint orner la tombe de M. de *Montmorillon*. Il étoit mort le 11 janvier de cette année, à cinquante-trois ans, entouré d'amis qui pleurèrent en lui un savant modeste, un prêtre vertueux, un homme utile, et d'indigens à qui il venoit de distribuer tout ce qu'il possédoit, en répétant en mourant ce beau mot d'un ancien : *Je n'ai plus que ce que j'ai donné.*

Sa famille ne voulut point retirer le prix de la société d'émulation; elle demanda qu'on en fit la récompense d'une nouvelle découverte, et cette cession généreuse produisit l'invention d'une nouvelle et excellente serrure de combinaison.

32. *Eloge de MM.* Bloud *et* Borde, *par M. de* Bory, 1780.

Marc-Antoine Bloud, né en 1730, acquit des succès dans le barreau de Lyon, par une brillante et pure élocution, un organe flatteur qu'il sut encore perfectionner, une éloquence douce et persuasive. On se rappelle encore sa défense de M. *Chanorier* contre M. de *Romanan*, et celle des accusés du meurtre de *Claudine Rouge*. Echevin en 1777, il contribua à placer l'Académie et la bibliothèque léguée par M. *Adamoli* dans un pavillon de l'hôtel-de-ville où elle est restée

jusqu'au moment de la révolution. Il avoit prononcé, en 1760, la harangue de la *St.-Thomas*; et son discours de réception à l'Académie eut pour sujet l'influence de la littérature et de la philosophie sur la législation. M. *Bloud* est mort, le 12 septembre 1780, d'une fièvre ardente qu'il prit en interrogeant des prisonniers en qualité d'assesseur criminel, dont il remplit les fonctions avec autant de lumières que d'humanité.

Charles Borde naquit à Lyon en 1711, et reçut de la nature le goût du travail et des talens. Il perfectionna son éducation à Paris, et revint dans sa patrie où l'Académie l'accueillit en 1745. Son discours de réception fut ingénieusement mêlé de prose et de vers. M. *Borde* s'est fait connoître en effet comme poëte et comme littérateur. La poésie lui doit une belle ode contre la guerre, des fables et des chansons agréables, *Blanche* de *Bourbon*, tragédie, et plusieurs pièces de théâtre; la littérature estime ses lettres, ses dissertations, ses discours, et sur-tout celui dans lequel il combattit le citoyen de Genève qui venoit attaquer les sciences et les arts. Ses ouvrages ont été recueillis en 4 vol. *in*-8.°

Quoique peu riche, M. *Borde* fut libéral; mais son économie voiloit et assuroit ses bienfaits. Il joignit aux dons de l'esprit la simplicité qui les fait aimer. Il est mort à l'âge de soixante-dix ans, le 15 février 1781.

33. *Tribut de l'amitié à la mémoire de M.* Borde, *par M. l'abbé* Guillon.

L'auteur, élève de M. *Borde*, et marchant avec succès sur ses traces littéraires, entraîné par l'amitié et le devoir, a voulu célébrer les qualités trop peu connues d'un homme digne de célébrité, et soulever les voiles de sa modestie, qui a trop souvent obscurci son mérite et caché ses vertus. Après une analise rapide

des principaux écrits de M. *Borde*, M. *Guillon* le représente voyageant en Italie, en Hollande, en Angleterre et en Suisse, revenant à Lyon pour y être le guide des jeunes littérateurs, pour y encourager tous les genres de talens et y devenir un protecteur éclairé des arts. Il cultiva avec goût celui de la musique, et il prouva qu'il en possédoit toute la théorie dans une réponse à *J.-J. Rousseau*. Il ne voulut jamais livrer au théâtre sa tragédie de *Blanche* de *Bourbon* dont le sujet est le même que celui de *Pierre-le-Cruel* par M. de *Belloy*, quoique les journalistes eussent annoncé que la pièce de M. *Borde* étoit plus sagement conduite, et écrite avec plus de correction que l'autre. On se rappelle plusieurs vers de *Blanche*, et entr'autres celui-ci :

Va, mon cœur te hait trop pour t'épargner un crime.

Les discours de M. *Borde* sur la fiction et sur la langue française furent loués par *Fréron* même; sa jolie fable de *Chloé et le Papillon* a été insérée dans tous les recueils; ses comédies du *Retour de Paris*, et de la *Bru*, toutes les deux en trois actes, offrent des peintures vraies et des tirades heureuses.

M. *Borde* eut des amis; il sut les acquérir et les conserver; il vécut avec eux dans cette union intime *par laquelle*, selon *Montaigne*, *tout est commun*, *volontés*, *pensemens*, *biens*, *honneur et vie*. C'est au milieu d'eux qu'il cessa de vivre. Plusieurs s'empressèrent de déposer sur sa tombe des vers et des fleurs.

34. *Elogé historique de M. l'abbé de la* Croix, *par M.* Deschamps, 1781.

Antoine la *Croix*, après son cours de théologie au collége de Navarre à Paris, devint obéancier de *St.-Just* et trésorier de France. Le goût des beaux arts le

conduisit en Italie. A son retour, il fut reçu à l'Académie de sa patrie. Il y lut une foule de mémoires sur l'antique mode des souliers à la poulaine, les parfums, l'égalité d'esprit, l'éducation publique et la météorologie; ses tables sur ce dernier objet ont été imprimées en 1776. L'abbé la *Croix*, membre actif de toutes les administrations de sa patrie, fonda l'école gratuite de dessin en 1756. A sa mort, arrivée en 1781, il légua à la Bibliothèque deux chefs-d'œuvres du célèbre sculpteur *Michel-Ange Slotz*. L'un étoit le buste de *Chrysès*, grand-prêtre d'*Apollon*; l'autre, celui d'une prêtresse de *Diane*, dont l'aimable innocence et la douce tranquillité contrastoient avec la tête auguste, vénérable et inspirée du grand-prêtre. Ces deux bustes ne sont point parvenus à leur destination.

35. *Eloge historique de M.* Delorme, *par M.* Deschamps, 1782.

Guillaume-Marie Delorme naquit à Lyon en 1700. Membre de l'Académie de cette ville, ses travaux y furent nombreux. En 1741, il remporta le prix de l'Académie des sciences, sur le perfectionnement des cabestans propres à charger et à décharger les vaisseaux avec promptitude et facilité. Il conçut le premier l'idée, exécutée ensuite par M. *Perrache*, de la chaussée qui porte le nom de ce dernier, et du reculement du confluent du Rhône et de la Saône jusqu'à la Mulatière; mais il s'opposa à ce qu'on y plaçât les moulins, et prévit que l'eau n'y auroit pas assez de pente pour les mettre en jeu. M. *Delorme* suivit avec une constance admirable, et dans une longueur de soixante lieues, cinq aqueducs qui amenoient leurs eaux à Lyon; il en parcourut toutes les directions et en dessina les ruines. D'après ses calculs, l'un de ces aqueducs, celui de *Claude*, recueillant sur le mont Pilat les eaux du

Gier, du Furan, du ruisseau de Janon, fournissoit à Lyon, en vingt-quatre heures, près de cinq cent mille ânées d'eau. M. *Delorme* sut se distraire de ce long travail par la décoration des jardins. Il dirigea le plan de plusieurs, et entr'autres ceux de la maison de l'archevêque à Oullins. Le canal de Givors, suspendu pendant longues années, lui dut sa rectification et son achèvement. M. *Delorme* est mort, le 26 avril 1782, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Quoique sa santé eût été toujours foible, sa sobriété et sur-tout le calme de son ame lui ménagèrent de longs jours.

36. *Eloge de M. l'abbé la* Serre, *par M.* Roux, *professeur d'éloquence à Lyon*, 1782.

L'abbé la *Serre*, né en 1736, entra dans la congrégation de l'Oratoire et y professa avec éclat la rhétorique à Marseille et à Lyon. On lui doit une *poétique élémentaire* adoptée dans tous les colléges; le recueil ayant pour titre : *Elite des poésies décentes*, en 3 vol. *in*-12, propres à donner à la jeunesse le goût de la poésie sans aucun risque pour ses mœurs; le poëme de l'*éloquence*, en six chants, remarquable par la richesse du plan et l'harmonie de la versification, mais trop surchargé d'ornemens qui étouffent le sujet principal; un éloge de *Gassendi*, imprimé à Nîmes en 1768, celui du grand *Corneille*, publié la même année, celui de la magistrature qui parut en 1769, l'oraison funèbre de *Marie Leczinska*, reine de France, un discours sur le danger de préférer les arts d'agrément aux arts utiles; un autre sur la décadence du goût, couronné à Marseille, un autre sur les avantages des jeux et des exercices publics qui obtint le prix de l'Académie de Dijon, un grand nombre d'héroïdes, d'épîtres et de poésies fugitives qui ont de la force et de l'intérêt. L'abbé la *Serre* réunit à beaucoup de

talens un excellent cœur. Incapable d'envie, il se plaisoit à encourager, à soutenir quiconque entroit dans la carrière des lettres. La seconde partie de son éloge est entièrement consacrée à rendre hommage à ses douces vertus, et M. *Roux*, élève et digne rival de M. la *Serre*, les a fait briller de tout l'éclat qu'elles méritoient.

37. *Eloge de M. l'abbé* Mongez, *par M.* Baroud, 1788.

Antoine Mongez, né en 1723, entra dans la société des Jésuites, professa la rhétorique à Avignon et ensuite à Lyon. Un discours qu'il prononça, en 1756, sur le rétablissement de la marine française, enleva les suffrages de tous ses auditeurs et fixa sa réputation. Elle s'accrut d'année en année par ses sermons et ses autres discours sur l'éloquence de la chaire, et la sensibilité de l'homme de lettres. L'Académie de Lyon s'empressa d'admettre M. *Mongez* dans son sein, et de le nommer son bibliothécaire ; il est mort le 13 novembre 1783. Ses sentimens furent généreux, sa société pleine de charmes, sa conversation douce et spirituelle ; on ne put pas lui appliquer ce que *Voltaire* avoit dit de *Gresset :*

Petit-maître au collége, et pédant dans le monde.

Il y porta cette amabilité, cette urbanité de mœurs, ce langage facile et animé qui, après l'avoir vu, donnoient le besoin de le voir souvent, et de devenir son ami. M. *Vasselier* a consacré une jolie pièce de vers à la mémoire de M. *Mongez*, et on ne trouvera pas sans doute déplacé le fragment qu'on en offre ici :

Douce amitié! de sa mémoire,
Garde un tendre et long souvenir!
Il te sacrifia sa gloire ;
Il eût pu sans toi réunir,
Au pinceau mâle de l'histoire,

La trompette de la victoire,
Et le mirthe heureux du plaisir;
Mais toujours aimable et facile,
Son esprit modéré, tranquille,
Dédaignant l'éclat d'un vain nom,
Au stérile orgueil du renom
Préféra le bien d'être utile.

Vertueux sans aspérité,
La douceur fit son caractère;
Dans sa bouche la vérité
N'eut point le langage sévère,
Que lui prête l'austérité :
Portant dans la société
La critique fine et légère
D'une agréable urbanité;
Sa magie étoit la gaîté,
Et son triomphe l'art de plaire.

1391. Discours sur la mort de M. *Petit*. — (*In* discours de M. *Sain*, *in*-4.°)

M. *Petit* étoit membre du conseil municipal. Dans la séance de ce conseil, du 12 juillet 1811, M. le baron de *Vauxonne* a déploré la mort prématurée de ce médecin recommandable, en annonçant qu'il s'étoit rendu à Villeurbane pour assister avec plusieurs membres du conseil à ses obsèques. « Vous partagez vivement, dit-il, les regrets d'une perte également affligeante et pour l'humanité que M. *Petit* soulageoit toujours par les secours de l'art, souvent par ceux de la bienfaisance, et pour les lettres que ses talens honoroient, et pour la société à laquelle il étoit cher par la candeur de son caractère et l'amabilité de ses mœurs. »

Il propose, et le conseil adopte qu'un service solennel sera célébré, pour M. *Petit*, en présence du maire et du conseil municipal en corps, dans l'église

de l'hôpital-général, auquel M. *Petit* s'attacha dans sa jeunesse, et où se développa le premier germe des talens qui devoient illustrer une carrière trop courte, mais très-glorieusement remplie.

1392. Décanats du collége des médecins de Lyon, et catalogue des docteurs reçus à ce collége jusqu'en 1700. — *Fol.*

Symphorien Champier fonda le collége de médecine de Lyon, et en fut le premier doyen. Ses successeurs dans cette place sont peu connus jusqu'à *Jacques Pons* qui fut élu en 1576.

Depuis ce dernier, les doyens furent *Augustin Fournier* en 1620, *Isaac Connain* en 1632, *Pancrace Marcellin* en 1634, *Jean* de la *Monière* en 1642, *Claude Pons* en 1647, *Jean* de *Rhodes* en 1657, *Pierre Garnier* en 1669, *André Falconet* en 1681, *Jean Panthot* en 1691.

Jacques Pons écrivit un ouvrage contre la saignée; il fut médecin ordinaire du roi.

Pancrace Marcellin ajouta des notes à l'édition de *Mercurialis*, et a publié un traité sur la peste.

Jean de la *Monière* est auteur d'un ouvrage sur la dyssenterie, et d'un autre sur la peste. Il a laissé un fils et un petit-fils qui ont exercé avec honneur la médecine à Lyon.

Claude Pons, neveu de *Jacques Pons*, publia un traité sur la préférence que l'on devoit à la thériaque de Rome et de Venise sur celle de Lyon; son collègue *Louis* de la *Grive* l'attaqua.

Jean de *Rhodes*, originaire d'Avignon, est auteur d'un écrit sur les eaux chaudes minérales artificielles.

Pierre Garnier, dont le nom est souvent cité dans les lettres de *Guy-Patin*, est la tige de la famille de

ce nom qui a fourni plusieurs médecins et jurisconsultes renommés. A sa mort, on vouloit nommer pour doyen *Charles Spon* qui étoit calviniste ; on proposa à ce dernier de se faire catholique ; mais il déclara qu'il préféroit mourir dans sa religion à tous les honneurs.

André Falconet fut appelé à l'échevinage en 1667, et publia un traité sur le scorbut.

Jean Panthot descendoit de *Louis Panthot*, chirurgien très-renommé, qui avoit accrédité l'opération césarienne, et il eut pour fils et petit-fils deux médecins qui devinrent aussi doyens du collége.

1393. Ecole spéciale de musique. — (*In* M.ss *Bérenger*, *fol.*)

Cet opuscule offre le vœu d'un ami des arts pour voir établir à Lyon une école de musique vocale et instrumentale, où les professeurs enseigneroient la théorie de la composition. MM. de *Taleyrand*, de *Mirabeau* et de *Condorcet* avoient fait entrer l'étude de la musique dans leurs plans d'éducation, et l'on sait quel rang distingué les anciens législateurs avoient donné à ce bel art dans leurs codes et leurs gouvernemens. Cette étude offriroit à Lyon une douce occupation et des plaisirs honnêtes à une foule de jeunes gens qui s'y rendent pour suivre la carrière du commerce, ou pour y perfectionner leur éducation. Ce manuscrit est de l'écriture de M. *Bérenger*.

1394. Fragmens d'un tableau des artistes de Lyon, tiré des soirées lyonnaises, par M. *Bérenger*. — (*In* M.ss *Bérenger*.)

L'auteur célèbre ses amis avec autant de sensibilité, qu'il peint avec force le charme des beaux arts. Dans cet opuscule, MM. *Boissieu*, *Chinard*, *Grosbon*,

Revoil et *Richard* reçoivent le tribut de ses justes éloges. En décrivant la vue du côteau de Fourvières peint par M. *Grosbon*, il dit : « Son pinceau fidèle me fait admirer de nouveau ce joli mont pyramidal, orné de riantes cultures, et pittoresquement chargé sur la molle déclivité de ses flancs de vignes qui rappellent les *vignes romaines*. . . . Là, s'élève en pointe argentée, qui fuit vers le ciel le clocher, l'église modeste où la pure *Marie* est vénérée des jeunes vierges, sur les débris mêmes du temple de *Vénus* dévoré par le feu du ciel. Là, je vois les jardins, les vastes palais de l'imbécille *Claude*, du furieux *Caligula* remplacés, ô providence! par l'*hospice des insensés*. N'apercevez-vous pas dans ce lointain vaporeux et bleuâtre que borne le mont Pilat, çà et là, s'élancer encore les arcs à demi-brisés de nos aqueducs gigantesques ? . . .

Leur masse indestructible a fatigué le temps. . . .

J'allois m'écrier : Oh ! quand bâtirons-nous ainsi pour l'éternité ? . . . . Mais j'ai vu le pont de Tilsit, et j'ai dit . . . .

Ce roc-là doit du fleuve égaler la durée. »

1395. Application au collége de la Trinité des granges de la confrérie.

Cette donation fut passée en 1567, avec la condition que les enfans des familles pauvres seroient enseignés gratuitement et sans salaire, et que les écoliers chanteroient tous les jours à la messe le *Salve regina*, et diroient un *De profundis* pour le repos de l'ame des confrères de la Trinité. Une délibération du consulat postérieure accorde 6,000 liv. de rente pour l'entretien du collége. Une autre, du 30 décembre 1670, donne une somme annuelle de 450 liv. pour l'achat des livres

nécessaires à l'entretien de la Bibliothèque du collége qui avoit été incendiée en 1644.

1396. Traités, du 21 juillet 1527 et 1558, entre les conseillers de ville et les courriers de la confrérie de la sainte Trinité de Lyon pour l'établissement du grand collége. — (*In* rec. sur Lyon, *fol.*) — Entrée de la compagnie de *Jésus* au collége de Lyon. (*Ibid.*)

Les Jésuites furent installés le 1.er mai 1565. Le P. *Edmond Auger* fut chargé de la direction de la maison, et on lui remit solennellement la clef principale.

1397. Mémoire instructif pour les juges de la sénéchaussée de Lyon qui ont apposé le scellé sur la Bibliothèque du collége de la Trinité après l'expulsion des Jésuites en 1762. — (*In* rec. sur Lyon, *fol.*)

Ce mémoire est un catalogue des livres rares de la Bibliothèque du collége fait par M. *Adamoli*; mais ces livres rares n'y existent plus, et ont disparu ou ont été brûlés en 1793.

1398. Mémoire de *Nivoley*. — (*In* rec. de pièces sur Lyon, *fol.*)

Celui-ci fut établi principal du grand collége après la destruction des Jésuites. C'étoit un maître de pension que l'on chargea de la direction des études avant l'installation de la congrégation de l'Oratoire. Il demande des dommages pour la perte de son état, etc.

1399. Bibliothèque *Adamoli*. — (*In* mélang. hist. sur Lyon, *fol.*)

En 1775, M. *Adamoli* légua la propriété de sa belle bibliothèque au corps municipal, et la jouissance au public. Ce legs fut attaqué par les héritiers naturels, et l'affaire fut solennellement plaidée. On trouve dans ce mémoire, de M. de *Sozzi* sur l'appel interjeté au parlement, des moyens et des raisons de faire évoquer l'affaire au conseil d'état. L'auteur voudroit que préliminairement à cette évocation, on fit de la poursuite de cette affaire un objet de délibération de l'assemblée des notables de la ville.

1400. Compte rendu de l'établissement de la Bibliothèque dans la nouvelle salle de l'Académie, par M. l'abbé *Mongez*. — (*Ibid.*)

Ce fut le 18 novembre 1777, que l'Académie de Lyon prit possession de la Bibliothèque léguée au public, et de son nouveau logement au pavillon de l'hôtel-de-ville, donnant sur la place de la Comédie et la rue Puits-Gaillot et s'étendant jusqu'aux archives. Elle y est restée pendant quinze ans, et jusqu'au moment où les clubs révolutionnaires l'expulsèrent.

M. l'abbé *Mongez*, nommé pour la première fois bibliothécaire, témoigne dans ce discours sa joie d'être placé au milieu des livres, et propose diverses inscriptions en honneur, 1.° du fondateur *Pierre Adamoli*; 2.° de M. *Bertin*, ministre d'état, qui favorisa la concession de ce nouveau logement; 3.° de MM. *Claude de Riverieux*, prévôt des marchands; *Matthieu Rast*, *François Muguet*, *Marc-Antoine Bloud* et *Benoît Coste*, échevins, qui l'avoient sollicitée.

1401. Lettre de M. le marquis de *Castromonte*, ambassadeur du roi de Naples à Paris. (*Ibid.*)

Cette lettre, adressée à l'Académie de Lyon, annonce le don fait par le roi de Naples à la Bibliothèque de Lyon des *antiquités d'Herculanum*, *in-fol.* Elle est datée du 14 novembre 1766, et ainsi terminée : « Je me sens infiniment flatté, messieurs, d'avoir eu quelque part à ce témoignage authentique d'estime et de considération qui vous est rendu par le roi mon maître, et je saisis avec empressement l'occasion de vous en donner l'assurance. »

1402. Regître de la commission administrative de la Bibliothèque publique de la ville de Lyon. — *Fol.*

Le 21 juin 1803, l'administration de la Bibliothèque et son conservateur furent installés par M. *Rambaud-Brosse*, adjoint de la mairie. Elle fut formée de MM. *Sain*, baron de Vauxonne, alors maire de la division du Midi, de *Laurencin*, président du conseil général de département et membre de l'Académie de Lyon, *Mayeuvre-Champvieux*, membre du conseil municipal et de la même Académie, *Caminet*, juge en la cour d'appel et membre de la même Académie, *Rosset*, ancien syndic de la librairie et administrateur des hospices, et *Delandine*, ancien bibliothécaire de la ville, rappelé aux mêmes fonctions.

Dans le discours d'installation, M. *Rambaud* développe combien la Bibliothèque est une propriété utile à toutes les classes de citoyens, et nécessaire aux progrès des arts, des sciences et de l'instruction publique. « A une époque de désastre, dit-il, les livres les plus

précieux ont été détruits ; des manuscrits, des ouvrages, dont la perte pour la littérature est irréparable, ont été enlevés, et enrichissent peut-être en ce moment une nation rivale et ennemie, au lieu d'avoir été transportés, comme on l'annonçoit alors, dans les établissemens de la capitale. » Il présente les moyens de combler ce vide.

On trouve à la suite de ce discours :

1. *Arrêté du conseil d'état.*

Cet arrêté remet aux villes les bibliothèques des écoles centrales, et ordonne que les conservateurs en seront nommés par les conseils municipaux.

2. *Rapport fait au conseil municipal sur la Bibliothèque.*

« Un pareil établissement, dit l'auteur, fait partie de la splendeur, de la renommée, de l'opulence d'une grande cité. A peine les Etats-Unis d'Amérique furent-ils indépendans qu'ils se hâtèrent d'ouvrir des Bibliothèques à Boston, à Philadelphie, à Charlestown, à Massachusset. La France n'a rien à envier à cet égard aux nations voisines, et Lyon peut bien égaler en cette partie Bruxelles, Genève, Rouen et Strasbourg. Déjà, sous l'ancien régime, le dépôt immense de livres placé dans le vaisseau du collége fut déclaré municipal, et l'inscription mise sur le quai du Rhône au-dessus de la voûte de la maison porta ces mots : *Bibliothèque de la ville.* Ce dépôt fut confié à la congrégation de l'Oratoire. . . . Après sa dilapidation, dans ces derniers temps, on a réparé son dépouillement par les débris des bibliothèques monastiques, par celle de M. *Adamoli* heureusement restée intacte, et qui a été apportée des combles de *St.-Pierre* au collége. »

3. *Vœu du conseil municipal.*

Il fixe les fonctions du bibliothécaire, le service de la Bibliothèque, l'impression de son catalogue et la formation d'une commission administrative.

4. *Arrêté du préfet du département du Rhône.*

Il confirme le vœu du conseil municipal.

5. *Confirmation par M. de* Fourcroy, *conseiller d'état, chargé de la direction de l'instruction publique.*

Elle a pour objet toutes les dispositions de l'arrêté de M. *Bureaux* de *Puzy*, préfet.

6. *Séances de la commission administrative.*

Elles s'étendent depuis le 30 juin 1803 jusqu'au premier jeudi de décembre 1810, et sont au nombre de soixante-treize. Elles renferment des notices sur des ouvrages offerts en don à la Bibliothèque, sur les acquisitions faites chaque année par elle, sur le passage des étrangers renommés qui l'ont visitée, les comptes et dépenses de l'établissement.

Ce manuscrit considérable tient essentiellement à l'histoire littéraire de la ville; chaque séance y est signée par ceux des administrateurs qui y ont assisté.

1403. Procès-verbal d'installation du Lycée de Lyon. — (*In* M.ss *Bérenger.*)

Le Lycée fut installé le 4 juillet 1803. M. *Jauffret*, alors vicaire-général à Lyon et maintenant archevêque d'Aix, prononça dans l'église le premier discours d'inauguration. Après la messe, MM. de *Puzy*, préfet du département du Rhône, et *Bérenger*, professeur du Lycée, lurent des discours bien écrits et analogues à la circonstance. Ce procès-verbal les rapporte en entier; et c'est ici son expédition légale, signée par M. *Bureaux* de *Puzy*, préfet.

1404. Rapport sur l'instruction publique, par M. *Bérenger*. — (*In* M.ss *Bérenger*, *fol.*)

Après avoir offert les avantages de la nouvelle instruction publique et les améliorations qu'on doit y espérer, l'auteur entre dans quelques vues utiles à l'enseignement donné à Lyon. Après la dispersion des Jésuites, en 1762, cette ville essaya d'abord de faire desservir son grand collége par des laïques, et elle fut forcée, dès la première année classique, de revenir à une corporation. Le P. la *Valette*, général de la congrégation de l'Oratoire, y envoya seize Oratoriens, *hommes lettrés et libres de tout vœu*, à savoir : un supérieur, un préfet des études, un économe, un bibliothécaire, deux suppléans et dix professeurs. La ville accorda 16,000 fr. par an pour l'entretien de ces seize personnes. La troisième année, le pensionnat renferma plus de deux cents élèves, et le collége reçut quatre cents externes. La seule classe de sixième, en 1768, avoit cent treize écoliers. Les profits du pensionnat alors meublèrent, nippèrent la maison, l'église et une vaste maison de campagne à la Croix-Rousse.

L'auteur compare à la dépense de cet ancien établissement, celle du lycée actuel. Il forme le vœu que l'étude des langues mortes et vivantes y soit plus forte et plus complète ; que les mathématiques transcendantes y soient moins enseignées que le calcul spécial qui, préparant à la tenue des livres, se lie essentiellement au commerce ; que les humanités y soient complétées par une rhétorique épistolaire qui facilite aux jeunes négocians l'art si rare et si nécessaire d'une bonne et correcte correspondance, et que le dessin soit appris par tous les élèves pour l'utilité de la fabrique. Il désire en outre que le pouvoir dans

les lycées soit réuni en une seule main, et que le chef ou proviseur ait le droit de nommer son censeur des études pour prévenir les luttes inévitables d'un pouvoir partagé, et qu'on porte le cautionnement du procureur-gérent à une somme égale à la recette entière d'un trimestre pour éviter les dilapidations.

1405. Ecoles secondaires à Lyon, 1805. — *Fol.* (*In* M.ss *Bérenger.*)

La loi moderne sur l'instruction publique a consacré la nécessité des écoles secondaires communales. Elles doivent être le degré intermédiaire entre les écoles primaires et les lycées. Lyon, par sa position, en mérite plus qu'aucune autre cité; en effet, cette ville, suivant l'auteur, divisée en deux grandes et populeuses sections, celle du côté de la Saône et celle du côté du Rhône, offre une population de cent mille ames placée sur un long espace de terrain. Avant la révolution, elle pouvoit compter cinq grands établissemens d'éducation, le collége de l'Oratoire, celui de Notre-Dame, le grand séminaire, les écoles des Dominicains et de *St.-Charles*. Le lycée y remplace avantageusement le collége de l'Oratoire, mais il ne peut suppléer celui de Notre-Dame. Ce point central est à une heure de chemin des extrémités de la ville; il faut que les enfans traversent des ponts toujours encombrés de voitures; ils ne sortent en hiver de la classe du soir qu'à la nuit close. L'auteur émet donc le vœu au conseil de département pour qu'il soit établi deux écoles secondaires et intermédiaires à Lyon.

SCIENCES.

1406. Compte des deniers communs de la ville de Lyon pour l'année 1585 et 1586. — *Fol.* env. 200 pag.

Ce compte, en recette et dépense, est donné par *Guyot* de *Masso*, receveur des deniers de la ville, et appuré par *Balthazar* de *Villars*, lieutenant-général du présidial, *François Clapisson*, avocat du roi, *Alexandre Bolhoud*, procureur du roi, et le président de *Sèves*. On trouve leurs signatures à la fin du manuscrit. ADMINISTRATION.

1407. Articles présentés au roi, en 1625, par les députés de la ville de Lyon avec l'arrêt relatif. — (*In* rec. de pièces sur Lyon, *fol.*)

Cet arrêt ordonne le maintien des priviléges des bourgeois, et que les échevins et prévôts des marchands continueront à être nommés dans la forme ordinaire. Il annulle la nomination de *Jean Dinet* à la prévôté des marchands, et confirme celle de *Noyrac* à la place de capitaine pennon au quartier de la rue Mercière; il enjoint au nommé *Miqueli* d'opter dans le mois entre sa place de lieutenant des Carabins de M. d'*Halincourt* et celle de lieutenant des Arquebusiers de la ville; il défend aux domestiques et familiers de M. d'*Halincourt* d'être témoins aux délibérations municipales, pour ne point y gêner la liberté des opinions; il permet aux bourgeois d'aller à pied, à cheval, en carrosse dans leurs maisons de campagne, pourvu que ce soit du côté de France, c'est-à-dire, du côté de Fourvières, et non du côté de l'empire,

sans être obligés par les gardes du gouverneur d'aller descendre à son logis pour justifier de leurs passeports.

1408. Requête du prévôt des marchands de Lyon à M. de *Machault*, intendant de Bourgogne, 1645; et arrêts du conseil d'état de 1642 et 1645.

Cette requête, suivie de l'ordonnance de l'intendant et de significations, a pour objet la jouissance des priviléges des habitans de Lyon pour l'exemption de la taille en Bresse.

1409. Gouvernement de Lyon. — *Fol.* env. 300 pag.

Ce manuscrit, dont le caractère est correct, le style simple, mais clair et précis, est l'ouvrage de M. d'*Herbigny*, intendant de Lyon, qui le composa en 1694. Son utilité en a fait multiplier les copies, et il se trouve dans les archives de la ville.

Le manuscrit de la Bibliothèque vient de celle des grands Augustins. Nous rapporterons ici quelques passages de cet ouvrage.

« Le Mont-d'Or, au nord et presque aux portes de Lyon, est un corps de montagnes séparé de toutes les autres. On remarque que les hommes y sont d'une taille et d'une tournure plus avantageuse qu'ailleurs. Les vins de ce territoire étoient très-célèbres chez les Romains. »

« Le milieu du Forez est en plaine; le milieu du Beaujolais est en montagnes. »

« Il y a des mines de plomb près de *St.-Martin* la plaine, il s'y est même trouvé de l'or. . . . On ne peut douter qu'il n'y ait eu autrefois des mines dans le

Beaujolais et qu'elles ne fussent de quelque considération, puisqu'on voit que les seigneurs de Beaujeu avoient des officiers sous le titre de *gardes des mines;* et on dit qu'effectivement dans la paroisse de Joux, près de Tarrare, il y avoit des mines de plomb et d'argent. La découverte des Indes, qui a répandu ce métal en Europe, a fait tomber leur exploitation. »

« Le pont du Rhône a vingt arches. Il offre deux singularités dans sa construction. Il fut bâti si étroit, qu'il n'y avoit que le passage d'une charrette. On éleva dans la suite un autre pont semblable, joignant le premier. Pour donner à cette masse, composée de deux parties, la solidité nécessaire, on a fait passer dans toutes les arcades d'un côté à l'autre de grosses barres de fer avec des clefs à chaque bout. 2.° Les arches n'étant pas assez grandes, il arrivoit qu'elles se bouchoient aisément par le sable que le fleuve charrie. Pour y remédier, un architecte osa, vers 1660, ne faire qu'une arche de deux qui se trouvoient au milieu du pont, en coupant la pile du milieu et grossissant celles des côtés. »

« Lyon contient quatre mille maisons qui, sur le pied qu'elles se vendent communément, peuvent valoir 37 millions. On y a compté cent mille ames dans son temps de prospérité; maintenant ce nombre est diminué au moins de dix mille. »

« Une des singularités du service divin dans la cathédrale de *St.-Jean*, c'est qu'il n'y a jamais ni orgue, ni musique, ni livres. L'office se chante tout entier par chœur. La seule cérémonie qu'on observe comme particulière à cette église, c'est qu'aux messes solennelles dites par l'archevèque, un de ses assistans, quelque temps avant l'offerte, part de l'autel en grand cortége, emporte le pain et le vin qui doivent être consacrés, et

va en faire l'essai à la sacristie. Cet usage s'est conservé comme un vestige de la souveraineté que les archevêques exercèrent sur la ville. »

« Le chapitre de *St.-Jean* fut autrefois composé de soixante-douze chanoines, en mémoire des soixante-douze disciples. »

« Par arrêt rendu au parlement de Paris, en 1653, les chanoines furent maintenus dans le droit de se dire *comtes de Lyon*, tant en nom collectif que chacun en particulier. »

« La garde bourgeoise, divisée en trente-cinq quartiers ou pennonages, commença en 1507. »

« Le cardinal *Alphonse* de *Richelieu*, archevêque de Lyon et frère du ministre de son nom, céda au roi de France le château de Pierre-Scise, moyennant 100,000 livres, qui furent employées à la construction des nouveaux bâtimens de l'archevêché sur le bord de la Saône. »

« Il y a dans l'arsenal une raffinerie de salpêtre, dans laquelle on peut prendre en temps de guerre jusqu'à cent quarante millions pesant de salpêtre. »

« En 1563, tout le quartier de Pierre-Scise étoit encore hors de l'enceinte de la ville. »

« M. de *Séve* de *Fléchères* est lieutenant-général de la sénéchaussée; son père et son grand-père l'étoient. C'est un homme appliqué, qui a de l'esprit et de la capacité. Sa famille est presque la seule dans Lyon qui fasse scrupule de disposer son argent sur la place, et qui n'en veuille tirer intérêt que par contrat de constitution de rente. »

« Le petit bourg de l'Ile-Barbe est exempt de logement de gens de guerre et de toute contribution. »

« Parmi un grand nombre de prévôts des marchands, *Laurent Pianelo* de la *Vallette*, qui l'a été en 1687,

est le seul qui, pour sa bonne administration, ait été honoré par le roi d'un traitement de 1,000 écus. Entre les échevins, *Matthieu* de la *Font*, qui l'étoit en 1691, a été aussi fort distingué par son désintéressement et son zèle pour le service de sa patrie. Dans les années de disette qui ont suivi son consulat, il fut député pour aller en Provence faire venir des blés; il travailla avec succès et toujours à ses dépens. »

« En 1631, la dépense de l'hôpital des malades n'étoit que de 44,000 liv., et il n'étoit chargé que de deux cent neuf personnes. En 1661, il entretenoit quatre cent cinquante-un individus; maintenant il est chargé presque toutes les années de sept cents personnes. »

« L'usage des viremens de parties sur la place de Lyon fut introduit par les Florentins sur le modèle de ce qui se pratiquoit dans les foires de Bolzano en Tyrol. — Les premières banqueroutes considérables, connues à Lyon, y furent faites aussi par des Florentins. Cette nation ouvroit autrefois les payemens dans la loge des changes; puis un Gênois, ensuite un Piémontais firent, par commission du grand duc, cette ouverture jusqu'au moment où le consulat se l'attribua.»

« Le commerce avec l'Espagne est le plus avantageux de tous ceux que Lyon fait, parce que le produit en est en or et en argent. Année commune, il entre à Lyon pour cinq millions de piastres. Le commerce des étoffes d'or et d'argent avoit le plus grand cours en Amérique; mais il a souffert une grande atteinte, depuis que les Espagnols, qui habitent les îles Philippines, se sont avisés de transporter par la mer du Sud les étoffes de la Chine à Acapulco, port du Mexique. — Le commerce de Lyon avec l'Allemagne lui est avantageux, puisqu'il y envoie pour 1,500,000 liv. de marchandises en étoffes de soie et en dorure, tandis

qu'il n'en tire que pour le quart de cette somme en étain, cuivre et fer-blanc. Les Français vendent à crédit aux Allemands, tandis que ceux-ci vendent toujours au comptant. — Lyon fournit à la Hollande des taffetas noirs et des fruits de Provence ; on en retire des toiles fines, de l'écarlate et du fil. Ce commerce n'offre pas une balance avantageuse à la cité. — Celle-ci tire d'Angleterre des serges, de l'étain et du plomb pour 600,000 liv. ; mais elle lui fournit pour trois millions de marchandises en taffetas lustrés et brocards. »

« On estime que dans les années où la récolte des soies est bonne, il en entre à Lyon six mille balles, évaluées chacune à cent soixante livres poids de marc, dont quatorze cents du Levant provenant en grande partie de la province de Guilan en Perse, cent soixante de la Sicile, quinze cents des autres contrées d'Italie, trois cents d'Espagne, et environ seize cents du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné. Celles-ci s'emploient moins dans les manufactures de Lyon que dans celles de *St.-Chamond* et de *St.-Etienne*, pour rubans, passemens, tapisseries et broderies. — L'eau de la Saône contribue, dit-on, beaucoup à donner le beau noir au taffetas et aux étoffes. »

« Lyon fait un grand commerce de dorure. Il s'y emploie par an, en trait et en filé, pour 4 à 5 millions, c'est-à-dire, cent trente mille marcs d'argent et mille marcs d'or. Ce travail occupe quatre mille ouvriers. — Le commerce de draperie s'élève à 13 millions par an, retirés du Piémont, de Milan, de Rome, de Venise, de Malte, de la Suisse, de l'Alsace et de la Lorraine. — Le commerce d'épiceries étoit autrefois le plus grand de Lyon, et le plus sûr pour faire fortune; il est déchu de sa splendeur. — La librairie de Lyon est très-florissante; maintenant il n'y a plus

que deux maisons qui traitent avec l'étranger, et qui impriment des livres de scholastique, de jurisprudence et de médecine pour l'Espagne et les Indes espagnoles. Les Vénitiens et les Gênois leur fournissent depuis quarante ans une grande partie des livres que Lyon étoit dans l'habitude de leur expédier. »

Il seroit utile et curieux de comparer les résultats des observations de M. d'*Herbigny*, avec l'état actuel du négoce de Lyon, de ses manufactures, de sa population, de ses contributions et des autres objets d'économie politique de notre contrée.

1410. Mémoires sur le gouvernement de Lyon. — *Fol.* de 201 pag.

Copie de la statistique de M. d'*Herbigny* écrite en 1698. Ce manuscrit, à larges marges, est d'une très-bonne écriture.

1411. Mémoires sur le gouvernement de Lyon. — *Fol.* env. 240 pag.

Cet exemplaire, de l'ouvrage de l'intendant d'*Herbigny*, vient de la Bibliothèque de M. *Adamoli*. L'écriture en est nette, et il est très-bien conservé.

1412. Mémoires sur le gouvernement de Lyon. — *In*-4.° de 740 pag.

Autre exemplaire de l'ouvrage de M. d'*Herbigny*. Le caractère en est gros et lisible.

1413. Mémoires sur le gouvernement de Lyon. — *Fol.* de 250 pag.

Autre exemplaire.

1414. Mémoires sur le gouvernement de Lyon. — *Fol.* de 156 pag.

Copie correcte du même ouvrage.

1415. Copie d'une lettre écrite, le 12 février 1765, par M. de *Laverdi*, contrôleur-général, au prévôt des marchands. (*In* rec. sur Lyon, *fol.*)

Elle a pour objet les fonctions et prérogatives des membres du conseil de ville.

1416. Copie de la lettre écrite, en 1765, par le contrôleur-général au prévôt des marchands sur les assemblées des notables à Lyon. — (*In* rec. de pièces sur Lyon, *fol.*)

Elle fait suite à la précédente.

1417. Copie d'une lettre écrite, en 1775, par le contrôleur - général au consulat de Lyon. — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

Pièce relative à l'administration de la ville.

1418. Correspondance ou recueil des lettres des députés de Lyon à l'assemblée constituante, aux administrateurs de district et de département. — 2 vol. *fol.* env. 600 pag.

On sait que cette correspondance fut particulièrement tenue par MM. *Millanois* et *Périsse* du *Luc*. On y trouve une foule de détails sur tous les objets contentieux qui se sont présentés dans l'administration lyonnaise à l'origine de la révolution. Ce manuscrit

précieux peut être ainsi utilement consulté, par quiconque voudra écrire l'histoire de notre ville dans ces premiers momens d'orage. Ces lettres, dont plusieurs sont assez longues pour être considérées comme des mémoires, ont pour objet : La réunion des ordres, la contribution patriotique, les péages de la contrée, l'affaire de M. *Rey*, lieutenant-général de police, les débats élevés dans le canton de l'Arbresle, la ferme de l'affinage de l'or, la liquidation des dettes de la ville, la formation de la société des amis de la constitution et du club central, la suppression des octrois, le rétablissement des barrières, les fonctions des corps administratifs, la suppression des jurandes, l'affaire de Pierre-Scize, le vœu de la ville contre les assignats, l'arrestation de M. de *Bussy*, la nomination des officiers de la garde nationale, les élections des juges, la réunion du faubourg de la Guillotière à la ville, le ressort des juges de paix, l'affaire de MM. *Guillin* et d'*Escars*, la régie des hôpitaux, le régiment de *Sonnemberg* en garnison à Lyon, le canal de Rive-de-Gier, l'érection du tribunal de commerce, et la fuite du roi.

1419. Lettre de M. *M.* de la *C.* aux rédacteurs du journal politique de la révolution. — (*In* M.ss *Bérenger*, *fol.*)

Cette lettre très-curieuse est datée du 6 décembre 1789. A en juger par le style et les initiales du nom de l'auteur, elle seroit de M. *Mathon* de la *Cour*. Son but est d'appeler à Lyon, ancienne capitale des Gaules, dont la situation est la plus belle qu'on connoisse après celle de Constantinople, tous les Français qui tremblent pour leur vie ou leur fortune. « Assez long-temps, dit l'auteur, cette ville fut l'humble satellite de

Paris; qu'à son tour elle devienne planète principale; qu'elle annonce qu'on n'y trouvera point de famines artificielles, de manœuvres infâmes; que les réverbères n'y sont faits que pour éclairer, et que son immense population n'est formée que d'hommes industrieux et d'ouvriers utiles. « Cette lettre invite *Louis* XVI à quitter Paris et à venir s'établir à Lyon, afin de prouver qu'il est libre, et non retenu prisonnier. »

Une note de M. de *Rivarol*, imprimée à la suite de cette lettre, est ainsi conçue : « Cette idée de la translation de l'empire est la conception d'un excellent citoyen qui offre une chaloupe à l'équipage d'un vaisseau qui périt. Ne seroit-ce pas en effet une des grandes époques de l'histoire moderne, que de voir la France sauvée par le moyen même qui perdit l'empire sous *Constantin.* »

1420. Discours de M. *Camille Jordan.* — *Fol.* (*In* M.ss *Bérenger.*)

Ce discours, prononcé devant la convention nationale, fut une éloquente réponse à un message du directoire, relatif à Lyon. L'orateur y repousse avec énergie les inculpations faites aux Lyonnais par de trop nombreux ennemis; il peint à grands traits, mais avec l'accent le plus noble, et leurs longs malheurs et leur prompt oubli de toute vengeance.

1421. Des prisons de Lyon, par M. *Bérenger.* — (*In* M.ss *Bérenger*, *fol.*)

Dans ce mémoire au conseil de département, l'auteur se plaint de ce qu'on laisse gémir dans d'obscurs cachots le malheur à côté du crime; il fait avec justice le plus grand éloge de l'administration économique et paternelle de l'hospice de l'Antiquaille qui sert aussi de

de prisons pour les furieux et les insensés. En 1803, les deux prisons de Roanne et de *St.-Joseph*, à Lyon, avec un nombre inférieur de trente détenus à celui de l'Anticaille, dépensèrent néanmoins 27,000 fr. de plus. En 1804, les deux prisons, avec un nombre inférieur de vingt détenus à celui de l'Anticaille, ont dépensé 18,000 fr. de plus. M. *Bérenger* désireroit qu'on confiât l'administration particulière de ces deux prisons à une commission de Lyonnais zélés, qui surveilleroient les dépenses et adouciroient le sort des prisonniers. A cet égard, son vœu vient d'être rempli par un gouvernement *qui aime*, dit-il, *à réparer tout ce qui fut détruit, à renouveler tout ce qui fut utile.*

1422. Rapport sur les prisons de Lyon et sur l'Anticaille. (*In* M.ss *Bérenger*; *fol.*)

Ce *rapport*, fait par un membre du conseil de département, est précis et fort bien présenté. Il a le même but que l'opuscule précédent. L'auteur est persuadé qu'avec une administration de citoyens zélés, les prisons de Lyon, à moins de frais, deviendront bientôt, comme les hôpitaux célèbres de cette ville, un modèle pour la France et l'Europe.

1423. Rapport sur l'amélioration des prisons, par M. *Delandine*. — *Fol.* (*Ibid.*)

Ce *rapport*, que M. *Bérenger* a bien voulu transcrire dans son recueil sur Lyon, a été lu par l'auteur au conseil d'arrondissement de cette ville. Son but, d'après la loi, est de faire établir divers lieux de détention pour les diverses causes qui peuvent la faire encourir. « On peut, dit l'auteur, reconnoître cinq sortes de détention :

» 1.° Celle de l'homme dangereux à la société, qui est prévenu d'en avoir altéré la tranquillité par des violences ou des forfaits. Sa séquestration est nécessairement rigoureuse; il a droit à tous les secours utiles à sa conservation individuelle; mais son exemple et l'abnégation des principes de morale qu'on doit lui supposer, doivent le tenir éloigné de quiconque n'a commis qu'une faute légère, de celui dont le cœur n'est point perverti, et qui va, par le repentir, se relever vers la vertu.

» 2.° La *réclusion* vient ensuite; on doit la subir comme une peine grave. La justice l'a prononcée. Cette peine sera durable; le travail seul doit en abréger les longues heures. Un régime sévère, mais sans tyrannie, doit apprendre qu'on ne rompt pas impunément les liens sociaux, et que si la loi laisse la vie à celui qui l'a violée, c'est pour qu'il l'emploie désormais à une occupation utile et de tous les jours. Moins criminel que les premiers, mais cependant coupable, sa retraite doit être surveillée et particulière.

» 3.° L'*emprisonnement temporaire* ne peut être confondu avec les détentions précédentes. L'homme séduit par les passions, livré à un moment d'erreur, plus foible que coupable, souvent entraîné par un ami perfide, a eu un tort; il s'est laissé emporter par la colère; il a injurié son compatriote; il a osé même le frapper. On lui a infligé non une peine grave, mais une simple correction; il a conservé des droits à une liberté prochaine. De bonnes instructions, de salutaires exemples, des réflexions solitaires le rappelleront aux remords. Qu'on ne les éteigne pas pour toujours dans son ame, en ne le séparant point de la société du brigand et de l'assassin. Il va retourner dans ses foyers; qu'il y revienne corrigé et non per-

verti, meilleur à ses propres yeux, et non dégradé à jamais dans l'opinion publique.

» 4.° Non loin du crime et de la violence, la justice, peut-être trop sévère, a placé en certains cas l'infortune et l'indigence. Celui qui n'a pu acquitter sa dette, qui s'est abusé sur l'étendue de ses moyens pécuniaires, est privé de sa liberté; qu'en la perdant, il jouisse du moins avec calme de l'espoir de la recouvrer, et de remplir avec exactitude toutes ses promesses. Il ne peut se trouver dans la même enceinte que le scélérat, que l'homme violent et justement puni. Comment placeroit-il ses pas sur les traces de l'homme féroce? Et que peuvent avoir de commun le malheur et le crime?

» 5.° L'autorité paternelle, la puissance maritale ont droit de faire prononcer la détention des êtres qui leur sont soumis; l'amour, quelqu'irrité qu'il soit, ferme leur porte, mais il doit bientôt s'empresser de la rouvrir. C'est un instant d'orage qui ramènera un jour serein. Le lieu qui va renfermer un objet cher au cœur qu'il outrage, ne peut être une prison. C'est un asile qu'on lui a choisi. La solitude y sera douce; de bons conseils, de sages lectures, la visite de parens aimés, l'aspect d'hommes pieux et respectables ramèneront son ame aux sentimens du devoir, aux émotions de la nature. »

Déjà dans cette ville la prison de Roanne renferme les criminels. Ce mémoire demande qu'on établisse à *St.-Joseph* les condamnés à la réclusion, ceux qui subissent un jugement correctionnel et les prisonniers pour dettes. L'auteur voudroit qu'on rendît au bâtiment des Récluses sa première destination, en y plaçant des femmes, non sous la direction de geôliers sévères et tyranniques, mais sous la dépendance charitable des

sœurs instituées par St. *Vincent* de *Paule*; qu'on mît les fils de famille et les épouses dans un local particulier de l'Anticaille, où un régime doux et pacifique rappelleroit dans des cœurs encore sensibles le seuil domestique, les attentions de l'amitié et la sollicitude paternelle.

1424. Discours administratifs, par M. *Sain*, baron de Vauxonne, membre de la légion d'honneur. — *In*-4.°

Ces discours ont le texte encadré, et offrent une très-belle écriture. Les quatre premiers sont adressés, 1.° aux époux dotés par la ville de Lyon, à l'occasion du mariage de S. M. l'empereur et roi et de son A. I. *Marie-Louise*, archiduchesse d'Autriche; 2.° à ceux qui ont assisté, le 19 mai 1810, à l'ouverture des cours gratuits de botanique, de physique et de chimie; 3.° aux membres du conseil gratuit et charitable des prisons de Lyon, lors de leur installation le 15 mai 1811; 4.° aux époux dotés par la ville, le 9 juin 1811, à l'occasion du baptême de S. M. le roi de Rome.

Ces discours ont de la chaleur, des idées ingénieuses, d'heureux à propos. Ils respirent sur-tout le zèle pour la ville et l'amour pour le souverain. Leur impression dans le journal de Lyon les a fait connoître.

Les autres ont pour titre :

1. *Rapport sur l'institution d'une fête municipale commémorative du sacre de S. M. impériale et royale.*

Nous avons déjà parlé d'une autre copie de ce discours à la page 199 de ce volume.

2. *Projet d'emprunt de deux millions.*

Les rues de Lyon, dans les anciens quartiers, ont trop de rétrécissement, d'irrégularité; leurs abords et

débouchés sont étranglés. La rive de la Pêcherie est encombrée de maisons qui gênent la circulation des marchandises, et privent ce quartier des agrémens d'un site enchanteur. Le passage de *St.-Côme* est très-dangereux. Dans cet état, l'intérêt public sollicite l'acquisition de plusieurs maisons pour être démolies. Leur prix estimatif s'élève à environ deux millions.

Pour la procurer à l'administration, l'auteur considère que lorsque, dans un gouvernement, on aperçoit qu'un esprit de vie, de grandeur et de restauration émane du chef et tend à imprimer un généreux élan à tout ce qui l'entoure, il faut savoir se lier à ce mouvement et s'en emparer.

« L'histoire a dit d'*Auguste* qu'il trouva Rome bâtie de briques, et qu'il la laissa construite de marbre; *Napoléon* est assez grand pour vouloir, en faveur des principales villes de son empire, ce qu'*Auguste* ne conçut que pour la capitale du sien. »

Un décret, du 25 avril 1808, a permis le prêt d'un million, fourni par la caisse d'amortissement, à la ville de Bordeaux, pour l'aider dans une entreprise analogue à celle qui fait la base de ce projet. En conséquence, M. le baron de *Vauxonne* propose de supplier humblement sa majesté de faire prêter à la ville de Lyon, par la caisse d'amortissement, un capital d'environ deux millions, remboursable en vingt-une années, par portions de 150,000 fr. annuellement.

3. *Rapport sur un projet d'assainissement et d'embellissement de la partie méridionale de la ville de Lyon.*

L'insalubrité du quartier *Perrache* se développa si violemment quelques années avant la révolution, que le gouvernement crut devoir se charger, par un traité du 25 septembre 1784, d'y faire tous les remblais

nécessaires. L'opération fut commencée, mais interrompue par le cours des évènemens.

L'auteur propose les moyens de la reprendre et de la suivre avec activité, de profiter ensuite du terrain exhaussé pour y planter un cours spacieux et ombragé, conduisant du Rhône à la Saône, et offrant à chaque pas un aspect enchanteur et pittoresque, pour y créer une vaste promenade sous le nom d'*Elysée*, qui opposeroit une digue utile aux eaux de la Saône, et un rideau végétal qui absorberoit toute vapeur méphitique.

Pour apprécier ce que peut, sous un gouvernement protecteur, une grande commune aidée de ses seuls moyens, s'ils sont employés avec économie et discernement, M. *Sain* présente le tableau des monumens élevés à Lyon dans l'espace d'un siècle.

« C'est dans un intervalle de temps qui vit s'écouler seulement deux générations, que furent élevés des édifices ou consommés des travaux qu'on croiroit avoir absorbé les épargnes de plusieurs siècles, ces quais qui bordent magnifiquement la cité, cet hôtel-de-ville qu'aucun autre en Europe ne surpasse, ces bâtimens consacrés à l'éducation publique, ce théâtre, cette loge des changes, cette place *Bonaparte*, objet de l'admiration passée, ces deux hospices, dont l'un destiné à recueillir la foiblesse des deux extrémités de la vie, présente un genre de construction d'une noble simplicité, tandis que l'autre offre aux malades une retraite qu'a décorée le luxe de la bienfaisance. . . . Nos aïeux nous ont légué des monumens précieux et un imposant exemple ; faisons des legs semblables à la postérité, et que la même espèce de dette lui soit imposée. »

4. *Rapport sur la reconstruction des façades de la place* Bonaparte.

L'auteur propose de faire dresser plusieurs plans de

restauration des façades pour les soumettre au choix du ministre. A la fin de son mémoire, il forme le vœu que l'espace à partir du pont de la Guillotière jusqu'à la barrière *Perrache*, espace que décorent la beauté du site, une plantation récente, le prolongement d'un quai superbe, soit appelé *Cours Napoléon*. Ce vœu a été rempli.

5. *Autre rapport au conseil général de département.*

Ce rapport, fait au mois d'avril 1801, traite des hospices, des prisons, des octrois, de la population, de la police, de l'ordre judiciaire et de l'esprit public de Lyon. Dans ce dernier article, l'auteur dit, que l'esprit public de cette ville répond à la bienveillance du gouvernement, et doit la lui conserver. L'opinion générale s'y rallie à l'autorité ; elle y tient par le sentiment des bienfaits reçus, et par l'attrait de ceux qu'elle espère. En 1801, la population du département du Rhône a été évaluée à trois cent vingt-trois mille cent soixante-dix-sept habitans, dont quâtre-vingt-seize mille pour Lyon. Elle se composoit à peu-près de trois cinquièmes en femmes et de deux cinquièmes en hommes.

6. *Autre, sur les moyens de diriger le cours du Rhône.*

« L'évidence des avantages qu'offre à une cité populeuse et commerçante la proximité d'un fleuve navigable a dû constamment fixer l'attention des habitans de Lyon, sur les déviations que pouvoit éprouver le cours du Rhône, à partir du point où il commence à baigner leurs murs. »

En 1803, le conseil municipal demanda des indications sur cet objet, et son invitation lui fit adresser sept mémoires. Les quatre premiers ont pour auteurs MM. *Agniel* de *Chenelette*, *Morel*, de *Varcigne*

et *Caron*, ingénieur du département; les trois autres ont concouru au prix proposé par l'Académie de Lyon sur ce sujet. M. *Sain* analise ces divers mémoires, et propose ensuite, 1.° de réparer la digue en face des Cordeliers, et de la prolonger parallèlement au quai des Hospices; 2.° de la soutenir par un perré servant d'encaissement au Rhône, et s'étendant jusqu'à la culée du pont Morand; 3.° de réparer la grande digue de la Tête-d'Or; 4.° de corriger l'évasement que présente le Rhône au-dessus de la porte *St.-Clair*, en y construisant un perré prolongé jusqu'à la boucle.

La plupart de ses vues utiles ont obtenu leur exécution, et tout fait désirer qu'on continue des travaux nécessaires pour enlever les graviers, et rejeter le fleuve contre des murs qu'il semble vouloir abandonner.

1425. Dissertations sur le prêt d'argent qui se fait dans le commerce de Lyon. — (*In* rec. de pièces sur Lyon, *fol.*)

COMMERCE. Ces *dissertations* sont au nombre de trois; la première est d'un jésuite qui soutient qu'on peut retirer des intérêts du prêt; la seconde offre une décision de la Sorbonne qui le défend; la troisième a pour auteur M. de la *Forest*, custode de Ste.-Croix de Lyon, qui décide que l'intérêt est licite. Ce dernier étendit dans la suite cet opuscule, et en a fait un volume *in*-12 qui a été publié.

1426. Lettres de M. *V***, négociant, sur le commerce d'Avignon et de Lyon. — (*In* M.ss *Bérenger*, *fol.*)

Ces *lettres* sont au nombre de deux. La première, imprimée dans le bulletin de Lyon, renferme des

détails sur la culture de la garance, du safran et de la graine dite d'Avignon dans les environs de cette ville, sur ses manufactures d'étoffes de soie, et son commerce d'entrepôt et de commission. La seconde offre les objets d'exportation de l'ancien Comtat, et particulièrement des vins de la Nerthe, de Château-Neuf et de Sorgues, des huiles d'olive, de l'indigo nouvellement naturalisé par M. *Icard Bataglini*, des cadis et des couvertures de laine de la petite ville de Lille, de la faïance d'Apt, des feuilles de cuivre, de celles de tôle et des poèles à frire provenantes des fonderies d'Avignon et de Vaucluse. Cette lettre, datée de 1809, est signée de M. d'*Yvar*, et adressée à M. *Bérenger*.

1427. Nouvelles observations sur le dépérissement du commerce et des fabriques de Lyon, par M. *B****, membre du conseil général du département. — (*Ibid.*)

L'auteur, voyageant dans le midi, y a observé de nouvelles manufactures qui s'élèvent au détriment de celles de Lyon, qui fabriquent à moindre prix, parce qu'elles sont placées sous le plus beau ciel, près des denrées et des objets de teinture récoltés sur les lieux et qui y coûtent peu. Suivant lui, d'après un recensement exact et terminé au commencement de l'année 1808, Avignon entretenoit deux mille trois cents métiers à soie en continuelle activité; chacun de ces métiers fournit au moins douze pièces d'étoffes légères par an, dont le prix moyen est pour chacune de 300 fr. Ainsi cette ville retire un produit annuel d'environ huit millions deux à trois cent mille francs. Au commencement de 1805, Avignon ne comptoit que onze cents métiers. « L'ouvrier, dit avec raison M. *Béren-*

ger, doit se fixer là où les loyers sont à meilleur marché, où le vin ne vaut que deux sols la bouteille, où la clarté du jour plus belle diminue considérablement la dépense du luminaire, où l'huile qu'on brûle est une denrée du pays, où les hivers sont doux et courts, où l'ouvrier n'a besoin de feu que pour sa marmite, où les impôts, tels que la patente, sont bien moins onéreux que dans les villes au-dessus de cent mille ames. . . . Lyon n'a plus, ajoute-t-il, que ses fabriques de soieries qu'envahit et détruit tous les jours la mode des indiennes et l'usage du coton. » Il forme le vœu qu'on puisse alléger, dans les cités manufacturières, l'imposition des portes et fenêtres, et les droits d'octroi sur les vins. Les observations de ce mémoire sont importantes, bien déduites et dignes de fixer l'attention de l'administration supérieure.

1428. Mélanges sur le commerce de Lyon et les manufactures de cette ville. — *Fol.*

Ce volume renferme :

1. *Des causes de la décadence du commerce et de la population de Lyon, par M.* Roland *de la* Platière.

Lyon, en cherchant à s'appliquer exclusivement à la fabrication des étoffes de soie, a perdu successivement d'autres branches d'industrie, telles que la rubanerie et la bonneterie. La mode, en bannissant les étoffes du *grand genre* et à dessin, n'a bientôt préféré que l'uni, genre d'étoffes d'une fabrication générale; les vices de quelques réglemens et l'énormité des impositions municipales avoient réduit un grand nombre d'ouvriers à abandonner l'enceinte de la cité pour s'établir dans ses environs. Telles sont les principales causes qui, suivant l'auteur, ont amené

la décadence du commerce lyonnais. Il présente ensuite un aperçu des moyens qui pourroient en faire renaître la splendeur. Ces moyens sont l'abolition des jurandes et maîtrises, la révision des règlemens de fabrique et de police, la diminution des octrois qui produit celle du prix des denrées, et par conséquent des prix de main-d'œuvre, la suppression des droits d'entrée, de fortes taxes mises sur les produits du commerce anglais et des objets industriels de l'Inde, le soutien enfin des commissions pour la fabrication des étoffes riches. M. *Roland* a fait ce mémoire en 1787, et il est de l'écriture de son épouse.

2. *Observations sur les priviléges des Suisses commerçant à Lyon.*

Les Suisses avoient le privilége, 1.° de faire entrer, sans payer les droits de douane, toutes les marchandises de leur pays; 2.° de faire sortir de Lyon l'argent monnoyé, en déclarant que c'étoit le prix des marchandises par eux introduites. C'est contre ces deux points que l'auteur des observations s'éleva avec raison, en les regardant comme préjudiciables au commerce général de la France, et sur-tout au négoce de Lyon.

3. *Des passe-ports des négocians italiens.*

Les négocians de Piémont et d'Italie, en venant aux foires de Lyon, étoient dans l'usage de prendre leurs passe-ports dans la première ville de la domination de France; on les assujétit depuis à demander ces passe-ports au ministre. Cette gêne, en les éloignant de Lyon, privoit de leurs achats le commerce de cette ville; et le but de ce mémoire est de demander le rétablissement de l'ancien usage.

4. *Des moyens de faire refleurir le commerce de Lyon, par M. l'abbé* Jacquet, 1784.

L'auteur distingue les causes de prospérité qu'on peut

faire revivre de celles qu'on ne peut se flatter de voir renaître, les causes de décadence dont les coups sont inévitables de celles dont on peut écarter ou adoucir les tristes influences.

Les deux rivières qui facilitent les transports à Lyon, la position de cette ville placée au centre de l'Europe civilisée, des foires célèbres, l'abondance et le bas prix des denrées, le voisinage des pays où l'on récolte la soie, engagèrent deux étrangers, *Turquet* et *Noris*, à établir à Lyon la première manufacture d'étoffes de soie. Cet établissement commença en 1536, époque où *François* I.er étoit à Lyon, et où il s'empressa d'accueillir l'offre de ces utiles fondateurs de la fabrique lyonnaise.

Ce qui contribua alors à son succès, ce furent les défenses rigoureuses de faire entrer les étoffes étrangères, la culture du mûrier en Dauphiné et en Languedoc, la magnificence de *Louis* XIV et la protection de *Colbert*.

Les causes de la décadence furent la révocation de l'édit de Nantes et l'émigration des manufacturiers protestans, la variation du système monétaire, l'abandon du genre broché et façonné, remplacé par le *plain* ou uni qui peut se fabriquer par-tout, la cessation de la mode des galons, l'introduction des étoffes étrangères, la jalousie des peuples voisins qui ont attiré chez eux les dessinateurs et les chefs d'atelier, les contrefaçons de dessins, les priviléges exclusifs, les droits de maîtrise et de compagnonage, la cherté des consommations, et sur-tout du vin, restaurateur nécessaire des ouvriers sédentaires, les contributions établies sur l'apport des matières premières, l'imperfection de nos filatures, la cessation enfin de l'empire de nos modes sur toute l'Europe.

Les moyens de restauration sont les honneurs à

accorder aux négocians probes, les traités de commerce utiles, l'exemption des droits de sortie, la renaissance des étoffes riches et façonnées, sur-tout pour les ameublemens, et le perfectionnement des dessins, du tirage des soies et des teintures.

5. *Observations commerciales.*

Elles ont pour objet d'arrêter le transport du numéraire chez l'étranger, et de développer les principes qui peuvent rendre le change avantageux.

6. *Mémoire pour la libre navigation des charbons. — Lettre à ce sujet.*

Les manufactures de Lyon consument beaucoup de charbon tiré de la Bourgogne; les habitans de Mâcon, pour s'emparer de cet approvisionnement, avoient arrêté les bâteaux descendant sur la Saône. Le commerce de Lyon réclama contre cette violation du droit des gens, demanda la libre circulation des denrées, qui assure la tranquillité publique, et l'exécution de l'ordonnance de 1669, qui prohibe les empêchemens à la navigation par chaînes tendues sur les rivières. Cette voie de fait, de la part des Mâconnais, eut lieu en 1714. La lettre qui suit le mémoire fut écrite par le contrôleur-général *Desmarest* à M. de la *Briffe* pour la faire cesser.

7. *Mémoire sur quelques faits relatifs au négoce de Lyon.*

Il porte sur les embarras apportés par les droits de *transit* et de douane.

8. *Discours sur le commerce, par M.* Gacon.

L'auteur passe en revue l'histoire des villes que le commerce a fait fleurir. Il termine son écrit en annonçant, qu'après ses réflexions sur le commerce en général, il s'occupera du commerce particulier de Lyon et célébrera ceux de ses compatriotes qui se sont distingués dans la carrière du négoce.

9. *Observations sur le commerce de Lyon.*

L'auteur, après avoir établi les causes de la décadence du commerce en général, passe aux causes particulières qui ont nui à celui de Lyon. Ce sont, suivant lui, les deuils trop fréquens, la défiance introduite sur la place par le grand nombre de faillites et leur impunité, les priviléges accordés aux marchands étrangers qui viennent s'établir dans la ville, l'intérêt de l'argent s'élevant alors sur la place à 12 et 15 pour cent, les droits trop forts de la douane pour l'introduction des soies et matières premières. Les moyens de restauration proposés par l'auteur sont de rejeter les marchandises fournies par l'Angleterre, d'abréger le temps des deuils, de faciliter les versemens des capitaux qui feroient baisser l'intérêt, et l'abolition des priviléges pour les étrangers.

10. *Projet de banque.*

Pour faciliter les opérations des payemens à Lyon, qui se faisoient ordinairement sans argent, mais par simples compensations et viremens de parties, l'auteur proposa, en 1709, une banque à l'instar de celle d'Amsterdam, et mise sous la direction du consulat et des échevins de Lyon.

11. *Effets des billets de monnoie. — Tableau du commerce de Lyon en* 1720.

Ces effets sont ceux qu'opérèrent sur la place de Lyon les billets de *Law*. Le tableau offre la cessation de tout travail, les embarras de l'achat des soies faute de numéraire, et le désespoir des ouvriers. On y demande la circulation des billets d'état.

12. *Avis de la chambre de commerce de Lyon.*

Il s'oppose à la rénovation des priviléges accordés aux marchands des villes impériales et anséatiques établis à Lyon, exerçant un grand commerce en toi-

lerie, ne payant aucun droit, et faisant sans obstacle sortir le numéraire de la place pour en enrichir leur pays. Cet avis, daté de 1700, constate qu'il n'y avoit alors à Lyon que onze maisons de commerce allemandes.

13. *Mémoire des marchands toiliers de Lyon.*

Ils s'opposent à un nouveau règlement proposé par le maire et les échevins de Villefranche, comme contraire à la déclaration du roi, du 16 décembre 1719.

14. *Autre, sur la marque et l'inspection des toiles et futaines.*

Ce mémoire, présenté au consulat de Lyon, examine d'abord ces questions : Faut-il une marque? Est-elle utile pour assurer la bonté de la fabrication, et maintenir les largeurs de chaque espèce? L'auteur se décide pour la négative, et répond aux objections qu'on peut lui faire.

15. *Requête et ordonnance pour les toiliers de Lyon.*

Les marchands toiliers demandoient à vendre les mousselines et toiles des Indes, arrivées en 1710, par le vaisseau de *St.-Louis.* L'ordonnance du consulat fut favorable et fut rendue par le prévôt des marchands *Ravat*, et collationnée et signée par le secrétaire de la ville *Perrichon.*

16. *Affaire des toiliers de Lyon contre le sieur* Matagrin *de Troyes.*

Ce dernier, ami de *Law*, et admis aux délibérations de sa banque, avoit livré diverses fournitures en toileries aux marchands de Lyon, et ne voulut en être payé qu'en argent comptant, et non en billets de banque. Les toiliers de Lyon observent dans ce mémoire qu'ayant vendu en gros ces marchandises en

Languedoc, et sur-tout à la foire de Beaucaire pour comptes en banque, *Matagrin* avoit tort de se plaindre au conseil d'état d'être payé de la même manière.

17. *Règlement des toiliers du Beaujolais.*

Ce réglement, contenant vingt-deux articles, a été délibéré et signé à Villefranche, le 4 février 1730.

18. *Lettre de M.* Belongen.

Elle a pour objet de faire établir à Lyon une indiennerie à l'imitation de celle d'Ausbourg, dirigée par M. *Chulle*, et qui occuperoit utilement les ouvriers des manufactures lyonnaises, dans le cas où leurs travaux sur la soie pourroient momentanément cesser. Elle est datée de 1779.

19. *Rapport de MM.* Delorme *et* Valernod *sur la manière de tirer la soie, proposée par le P.* Peyronier.

En 1768, le P. *Peyronier*, minime de la maison de Lyon, inventa une machine propre à tirer la soie et à l'apprêter, soit en organsin, soit en trame, et la plaça dans la maison *Privat*, située au Chemin-Neuf. Elle opéra en présence de M. l'intendant de Lyon et des commissaires de l'Académie. Ceux-ci établissent que l'inventeur a réduit les six opérations usitées pour le tirage et la filature de la soie à deux. Par son moyen, les devidages et doublages sont supprimés, ainsi que l'étuve. Le nouveau moulin à soie a paru aux commissaires non-seulement ingénieux, mais utile pour apprêter la soie dans un plus grand degré de perfection et avec moins de dépense et de temps.

20. *Métier des frères* Currat. — *Rapport.*

Ce métier, propre à la fabrication des satins, damas et étoffes à dessin, est mis en jeu par un seul ouvrier sans tireuse.

Le rapport, signé par MM. *Delorme*, *Valernod* et *Goiffon*, est très-étendu. Il donne une description exacte

exacte de toutes les pièces du métier et de sa mécanique. Il en résulte qu'il est à la portée des ouvriers ordinaires; que ceux-ci peuvent fabriquer dans la journée autant d'étoffes qu'avec le secours d'une tireuse; que son prix et son entretien n'excèdent point la dépense des métiers usités; que son volume n'a pas plus de hauteur, ni de longueur que ces derniers, et qu'il est moins embarrassant sur les côtés par la suppression du sample et de la tireuse.

21. *Métier du sieur* Sarrazin, *et rapport de MM.* Brisson *et de* Montluel, 1782.

Joseph-Camille Sarrazin, maître bonnetier à Lyon, demeurant cour d'Ainay, a inventé le métier de bas à mailles fixes. Un échantillon est joint à son mémoire. Par le moyen du mécanisme, les mailles sont tellement arrêtées que l'une peut s'échapper sans que les autres se détachent, et qu'on peut faire un trou dans le bas et chercher à l'agrandir sans en venir à bout. Le rapport est très-favorable.

22. *Mémoire et rapport sur la fabrication des étoffes de soie par M.* Hugues Ringuet.

Ce rapport, par MM *Clapasson*, *Valernod* et *Delorme*, prouve que cette fabrication imite parfaitement la peinture et la broderie, et rend l'étoffe plus durable et semblable au petit-point. L'inventeur, pour obtenir cette perfection, n'a rien changé au métier ordinaire.

23. *Observation sur l'eau de la pompe d'un atelier de teinture dans la rue de la Peyrollerie, par M.* Brisson.

Cette eau dissout mal le savon. Les autres expériences chimiques prouvent en général que les eaux affluentes de la montagne de Fourvières sont peu propres aux teintures, et qu'on doit leur préférer les eaux du Rhône ou de la Saône.

24. *Mémoire de* Jean Palleron, *maître teinturier de Lyon.*

L'auteur prétendit avoir trouvé une manière de teindre en noir sur soie crue, plus durable, plus éclatante, sans aucun danger de brûler la soie.

25. *Affaire* Bernard *et* Nicolas.

La faillite de ces négocians, très-considérable et déclarée dans un temps de crise, devoit entraîner celles d'un grand nombre de négocians de Lyon. Pour les prévenir et conserver la confiance de l'étranger, l'auteur du mémoire propose au consulat de se charger des assignations remises par le ministre pour acquitter les lettres de change de *Bernard* et *Nicolas*, montant à douze millions sept cent mille liv., et de les convertir en billets de l'hôtel-de-ville servant à acquitter les créanciers, en les coupant en diverses valeurs.

26. *Requête au consulat pour les marchands de bas de Lyon.*

Ils s'opposent à ce qu'on reçoive au nombre des maîtres quatre particuliers qui n'ont pas été assujétis aux mêmes conditions que les autres, et qui, n'ayant pas travaillé sur le métier, ne seroient point en état de connoître la qualité de l'ouvrage, ni celle des soies.

27. *Autre, des maîtres boutonniers.*

Ceux-ci réclament le droit exclusif de faire certains ouvrages à cartisannes contre les passementiers qui concouroient à les fabriquer.

28. *Requête au roi par les marchands-fabricans d'étoffes de la ville de Lyon.*

Cet écrit volumineux présente de nombreuses représentations contre le règlement proposé pour leur communauté.

29. *Mémoire pour les veuves des maîtres-ouvriers fabricans d'étoffes.*

Elles réclament la faculté de continuer le commerce de leurs époux décédés, contre la disposition de l'arrêt du conseil du 8 mai 1731.

30. *Noms et surnoms des principaux maîtres-gardes des métiers nommés à l'hôtel-commun de la ville de Lyon*, *depuis* 1352 *jusques à la* St.-Thomas 1622.

Dans cette longue nomenclature d'hommes utiles, on trouve les noms d'un grand nombre de familles qui existent encore.

31. *Copie de l'ouvrage précédent.*

Celle-ci est de l'écriture du P. *Ménétrier.*

1429. De l'importance du croisement des routes par Lyon, afin d'y maintenir le roulage, l'entrepôt et la commission, par M. *Bérenger*. — *Fol.* (*In* M.ss *Bérenger.*)

C'est aux avantages de sa position que Lyon doit en grande partie la prospérité brillante, où elle a été portée pendant tant de siècles. Sous les Romains, quatre grandes voies ou chemins impériaux, y aboutissoient et traversoient en quatre points toutes les Gaules. C'est par ces routes que Lyon établit la supériorité de son ancien commerce sur toutes les autres cités.

Dans ce savant mémoire, l'auteur, plein de zèle pour le bien de cette ville, se plaint que le roulage de Lyon perd tous les jours de son importance par un sourd monopole exercé par les villes riveraines de la Saône. On trompe à cet égard l'intention des vendeurs et l'intérêt des acheteurs, en voiturant par eau une foule de marchandises que les vapeurs insensibles de la rivière et le magasinage des bateaux avarient notable-

ment; tels sont les armes dont Lyon offre le premier entrepôt, les ouvrages d'acier de *St.-Etienne*, les étoffes de laine et de soie. De toutes parts, selon M. *Bérenger*, les chemins se multiplient autour de Lyon, et chacun tend à isoler cette ville, et à paralyser ses branches d'industrie. « Cependant, dit-il, on peut demander aux administrations supérieures si quatre villes, qui offriroient même une population de vingt-cinq mille ames, équivaudroient pour l'intérêt du gouvernement à la quotité de tribut que peut payer une ville de cent mille habitans, dont le génie échauffé par le nombre et l'émulation, dont le luxe, les arts et les besoins réels ou factices, dont toutes les passions tendent à la gloire, à la fortune et aux jouissances ? » L'opinion de l'auteur est que l'économie politique d'un grand empire exige que les grandes villes soient puissamment maintenues dans leurs moyens de prospérité, non-seulement pour le bien de l'état, mais même pour celui des villes du second et du troisième ordre, qui cherchent à s'élever avec imprévoyance sur leurs débris.

1430. Tarif de la douane de Lyon, et autres. — Pet. *fol.* env. 600 pag.

Ce volume renferme non-seulement un état manuscrit, par ordre alphabétique, des diverses marchandises et de la quotité de leurs droits, mais encore les édits, déclarations et tarifs relatifs aux douanes de Lyon, d'Avignon et de Valence.

Ce recueil a été fait vers l'an 1730.

1431. Prix académiques sur Lyon. — 3 vol. *fol.* (M.ss acad.)

Le premier volume offre les articles suivans : SCIENCES.

1.° L'Académie de Lyon, pour son prix de mathématiques de l'année 1772, proposa cette question :

Quels sont les moyens les plus faciles et les moins dispendieux de procurer à la ville de Lyon la meilleure eau, et d'en distribuer une quantité suffisante dans tous ses quartiers ?

Parmi les huit mémoires renfermés dans ce recueil, on doit distinguer celui qui a eu le prix, et qui porte pour devise ces mots tirés du *Prædium rusticum* du P. *Vanière :*

Lympha fluat, sed quàm facilis, quàm largior.

Il offre le projet d'amener à Lyon, au moyen d'un canal de dérivation, les eaux du Rhône. A ce mémoire sont joints, 1.° une carte topographique du cours du Rhône dans l'espace que comprend le canal; 2.° un dessin des plans, coupes, profils et élévations des ouvrages de maçonnerie qui entrent dans sa composition; 3.° un devis estimatif et le toisé de chaque espèce d'ouvrage.

Le mémoire portant le N.° 1 propose un chapelet pour élever l'eau du Rhône.

Celui N.° 2 contient une savante analise sur la qualité des eaux; mais les moyens qu'il propose pour les distribuer dans la ville sont foibles et insuffisans.

Le N.° 3, très-estimable sous plusieurs rapports, ne put entrer au concours, l'auteur s'étant fait connoître. Il est du P. *Féri*, associé de l'Académie.

Le mémoire N.° 4 propose l'emploi du siphon. Son filtre parut lent et sans utilité.

Le N.º 5 est accompagné de six plans agréablement coloriés, et d'une grande carte du cours de la Saône depuis Fontaine jusqu'à Lyon. L'auteur propose de conduire dans cette ville les eaux de Roye et de la colline orientale jusqu'au fort *St.-Jean*. Ce projet entraîneroit les plus grandes dépenses, et rien ne prouve la salubrité de ses eaux, sur-tout de celles de Roye qui paroissent sortir du marais des Echets.

Le N.º 6 est celui qui obtint le prix.

Le mémoire N.º 7 a pour devise : *Ignis ubique latet*, veut qu'on emploie la pompe à feu pour élever les eaux du Rhône, au-dessus de la porte *St.-Clair*, à une hauteur de cent vingt-quatre pieds. Il offre des vues saines et des calculs justes.

Le dernier mémoire sur ce sujet survint après la clôture du concours; il n'est intéressant ni pour le fond, ni pour le style.

Ces mémoires sont précédés de quatre rapports par MM. *Lallié*, *Perrache*, *Delorme* et *Gavinet*. Ils sont suivis des deux mémoires suivans :

1. *Réflexions sur les eaux de puits, par M. de la* Tourette.

Abolir les puits, et établir des fontaines publiques, c'est travailler tout à la fois à l'ornement d'une ville, et à la conservation de la santé de ses habitans. On doit être scrupuleux dans le choix des eaux qu'on doit conduire à ces fontaines. Il faut préférer, suivant l'auteur, celles de rivière, s'il est possible, à celles de source, sur-tout dans les provinces qui, comme celle de Lyon, sont fertiles en métaux, dont les parcelles charriées par ces eaux deviennent pernicieuses à ceux qui les boivent. Quelquefois, dans des puits profonds, l'eau qui est pure à l'orifice, ne l'est plus dans l'endroit où on la prend, parce qu'en filtrant à

travers divers minéraux, elle s'est chargée de principes vicieux. L'eau de rivière au contraire, continuellement battue dans son cours, est nécessairement plus dépouillée, plus épurée, toujours plus légère, et par conséquent plus salutaire. A cet égard, les Romains nous ont donné l'exemple du choix de l'eau de rivière; mais au lieu de leurs aqueducs si dispendieux, M. de la *Tourette* indique la machine de M. *Moritz* exécutée à Genève, qui réunit, suivant lui, la simplicité à la force, c'est-à-dire l'utilité à l'économie. Il voudroit qu'on l'établît à Lyon sur les bords du Rhône, près de la porte *St.-Clair*. L'eau, élevée par son moyen jusqu'au faubourg de la Croix-Rousse, se distribueroit facilement dans tous les quartiers de la ville. « Mais, dit-il, devons-nous nous flatter d'être témoins de cet utile établissement? Avant de terrasser un préjugé, il faut l'avoir long-temps combattu. Il n'est que trop vraisemblable qu'il s'écoulera bien des années, avant qu'on se soit convaincu de la nécessité d'un projet dont l'exécution exige une dépense considérable, et dont l'objet est de procurer de l'eau à une ville que traversent deux grands fleuves, et dont chaque maison possède un ou deux puits. » L'auteur examine enfin les divers moyens employés pour purifier l'eau; il les regarde comme insuffisans, et il en propose d'autres qu'il a imaginés pour assainir les puits, et y garantir l'eau de toute corruption, soit dans son trajet, soit dans son repos.

2. *Essai sur les eaux potables de Lyon, par M.* Villermoz, 1783.

On boit à Lyon les eaux du Rhône, de la Saône, de diverses sources, des pompes et des puits. L'auteur analise chacune de ces eaux, et donne la préférence à celle du Rhône, spécifiquement plus légère que

toutes les autres. Chargée d'air fixe lors de la fonte des neiges et dans les crûes subites, elle est moins saine et plus laxative.

La fontaine des Trois-Cornets et celle de la Corne du Cerf contiennent moins de sélénite que celle des fontaines de la Chana, de l'Hôtel-de-Ville, de la rue du Griffon, de la Glacière et de la rue de la Vieille-Monnoie. Les eaux les plus mal saines à Lyon, suivant l'auteur, sont celles qui proviennent de la plupart des pompes et des puits.

2. *Mémoire sur les vrais diamètres des tuyaux des fontaines.*

En 1771, l'Académie de Lyon proposa pour sujet de l'un de ses prix le perfectionnement de l'art du fontainier.

Ce savant mémoire le remporta. Il a pour auteur M. l'abbé *Aubéry*. Son écrit offre une théorie claire, des calculs exacts, des tables bien faites.

3. *Mémoire sur la manière de paver et nettoyer les rues, quais et places de la ville de Lyon.*

L'Académie de Lyon avoit proposé ce sujet pour son prix de l'année 1779. Ce mémoire ne l'obtint pas; il est considérable, et présente des idées utiles sur la qualité des pierres à employer, leur arrangement et leur prix, et une nouvelle manière de former le pavé en cailloux. Il voudroit qu'on employât au nettoiement des rues les vagabonds et les hommes qui seroient condamnés à ce travail pour de légers délits. Ils chargeroient les boues dans de petits tombereaux qu'ils verseroient eux-mêmes dans les rivières. On trouve à la suite les mémoires suivans :

1. *Autre mémoire sur le même sujet.*

L'auteur de cet écrit propose, pour tenir lieu de pavé, une couche de huit pouces d'épaisseur d'un

ciment dont il donne la composition, et qu'il croit assez solide pour résister au frottement des plus lourdes voitures, sur-tout si celles-ci ont des roues à larges jantes. Il indique les moyens de mettre en dépôt les boues, pour les employer ensuite comme engrais dans les travaux de l'agriculture.

2. *Rapports sur le même objet.*

Ces rapports des divers mémoires du concours sur le pavé de Lyon, sont faits par MM. de la *Tourette*, *Lallié* et *Loyer*. Celui du dernier est le plus considérable et entre dans de longs détails.

Le mémoire couronné est de M. l'abbé *Bertholon*. L'*accessit* fut décerné à M. *Pascal*, agent de change de Lyon. L'un et l'autre ne se trouvent point dans ce volume; l'administration municipale les ayant demandés sans les restituer. On peut être dédommagé de la perte du premier par l'écrit suivant :

3. *Analyse de l'ouvrage de M. l'abbé* Bertholon *sur le pavé de Lyon, par M.* Prost *de* Royer.

Cet ouvrage de vingt-sept pages présente la même division que le mémoire qu'il examine. Cette division offre cinq parties : 1.° la meilleure matière des pavés; 2.° la base sur laquelle on doit les établir; 3.° la figure particulière de chaque pavé; 4.° leur arrangement; 5.° le tableau général de la meilleure manière de paver. M. *Prost* de *Royer* termine son analise, par des observations critiques contre quelques-unes des vues de M. *Bertholon*, et par un projet de règlement pour le nettoiement des rues, et assurer leur salubrité.

4. Le second volume de cette collection de prix relatifs à Lyon présente les mémoires sur cette question proposée en 1769 :

Déterminer les moyens les plus convenables de moudre les blés nécessaires à la subsistance de la

ville de Lyon, avec les plans de construction, les cartes et les devis estimatifs.

Le consulat doubla la valeur de ce prix, porté à 600 liv.

Trente-cinq mémoires furent admis au concours. Ils existent tous dans ce volume, à l'exception du N.° 15 dont M. *Hoff* étoit auteur. On leur a réuni le rapport des commissaires.

L'Académie divisa ce prix en deux, en accordant le premier à M. *Faure*, architecte à Lyon, et en partageant l'autre entre MM. *Hoff*, du *Petit-Vendin* et *Aubéri*, chanoine de *Ste.-Geneviève;* les *accessits* furent décernés aux mémoires portant les N.os 14, 24 et 25.

1.° Le mémoire de M. *Faure* propose l'emploi de la pompe à feu pour force motrice de seize meules. Cette mécanique, représentée par des plans et dessins d'élévation, est accompagnée d'un calcul géométrique qui établit la stabilité des projets. Les meules doivent faire cinquante tours par minute, et donner vingt-six ânées de mouture par jour.

De pareils moulins, dont un devis élève la recette au-dessus de la dépense de 67,000 fr., seroient à l'abri des accidens fâcheux que les rivières et les vents font éprouver. Ils seroient stables, d'un égal et constant produit; ils rendroient enfin à nos fleuves la liberté de la navigation, et effaceroient à jamais le souvenir d'une foule de naufrages.

2.° Le mémoire 22, dont l'auteur est M. du *Petit-Vendin*, offre la théorie de toutes les espèces de moulins, et explique avec clarté leur construction, la qualité des meules et la manœuvre de la mouture. Les moulins à vent de la Hollande sont, suivant lui, les plus parfaits. Pour les moulins à eau avec chute,

il propose une roue à auget circulaire. Quant aux moulins à chevaux, il veut que leur manége ait au moins cinquante pieds de diamètre pour profiter de toute leur force ; mais comme il est rare de trouver une aire aussi grande sous un seul couvert, il sait à la fois séparer le moulin du manége, en conservant entr'eux la communication nécessaire.

3.° Le mémoire N.° 23, de M. *Aubéri*, offre la construction la plus parfaite des moulins à vent. Elle consiste dans une tour circulaire qui a douze embrâsures obliques, par où le vent pénètre pour frapper perpendiculairement les aubes d'une roue verticale en forme de tambour.

4.° Le mémoire N.° 14 renferme une savante théorie du mouvement en général. Son auteur paroît grand géomètre; il propose de substituer aux roues des moulins à eau une portion d'hélice qu'il nomme *sciadique*.

5.° Le N.° 24 propose vingt-cinq moulins à eau placés dans un bâtiment à construire sur la rive gauche du Rhône en face du boulevard *St.-Clair*. Ce projet est étayé d'un calcul profond sur la dépense de l'eau pour chaque roue, soit à aubes, soit à augets.

6.° Le mémoire N.° 25 présente vingt-cinq moulins à eau sur bateau, rangés sur une file au bord du Rhône, avec une contre-garde pour former un canal à ces moulins. Chacun de ces derniers est sur un seul bateau avec deux roues à aubes, l'une à droite et l'autre à gauche. Cet écrit est accompagné d'un très-bon plan.

5. Le troisième volume renferme plusieurs mémoires relatifs aux moulins, mais qui n'ont pas concouru pour le prix proposé sur ce sujet. En voici les titres :

1. *Observations et recherches sur les moulins de la ville de Lyon*, *par l'abbé de* Valernod.

Les moulins à eau, en s'avançant sur le lit des rivières, gênent la navigation; d'un autre côté, les moulins à bras et à chevaux sont insuffisans pour les besoins d'une grande ville; les vents qui règnent à Lyon, et la position de cette cité au pied de deux montagnes ne sont pas propres à des moulins à vent; il seroit donc utile de chercher une construction de moulin simple qui, placé sur le canal de la navigation, ne la rendit ni difficile, ni dangereuse. C'est le but du mémoire de M. de *Valernod*. Ses moyens consistent à mieux ménager la force du courant, à suppléer à sa foiblesse en lui présentant des aubes d'une plus grande étendue, à augmenter enfin le peu de vîtesse que l'eau a ordinairement près des bords des rivières. L'auteur reconnoît quatre principaux défauts dans nos moulins ordinaires et cherche à y remédier.

2. *Suite du mémoire précédent*, par le même.

L'auteur s'occupe de la meilleure construction de moulins sur un seul bateau; et pour la trouver, il examine les trois sortes de roues à eau, c'est-à-dire, celles dont l'axe est horizontal et perpendiculaire au courant, celles dont l'essieu est horizontal, celles dont l'arbre est vertical. Chacune de ces roues forme un moulin différent. L'auteur en propose un dont la roue, à axe vertical, seroit placée derrière la poupe du bateau.

3. *Autre mémoire sur le même objet*, par le même.

M. de *Valernod*, dans ce mémoire, établit que les moulins à demeure fixe et bâtis sur pilotis sont dangereux, et que ceux sur un seul bateau méritent la

préférence, soit parce qu'ils offrent moins de prise au courant, et qu'ils sont moins sujets à en être emportés ou endommagés. Le bateau qu'il propose n'offriroit au courant qu'un fond de quatorze à quinze pieds au lieu de trente-quatre à trente-cinq que les moulins ordinaires présentent.

4. *Mémoires, rapports, certificats et pièces diverses relatives au moulin du sieur Dubost.*

Le consulat de Lyon a donné dans tous les temps ses soins les plus actifs, pour procurer à cette ville les moyens d'avoir les farines nécessaires à sa subsistance, sans augmenter le prix de la mouture; mais les atterrissemens du Rhône sont un obstacle aux moulins permanens, et les grandes eaux, ainsi que les glaces, menacent souvent de les entraîner.

M. *Delorme* fut le premier qui, en 1738, sur l'invitation de M. *Perrichon*, prévôt des marchands, présenta le projet de placer vingt meules tournantes dans l'emplacement entre le rempart de la Charité et l'île *Mogniat*. On ne put s'occuper alors de ce projet, parce que la ville employoit tous ses fonds à la construction du quai de *Retz*.

M. *Dubost* proposa bientôt après un moulin à vent qui fut exécuté aux Brotteaux pour la maison de l'Hôtel-Dieu. La tour en existe encore près du pont du Rhône.

Le même mécanicien, persuadé que la force de l'eau est à préférer à l'inconstance du vent, s'occupa du soin de rendre la navigation plus libre au confluent du Rhône et de la Saône vers la Quarantaine, et proposa de supprimer le second bateau des moulins et la largeur de leur roue, pour y substituer une roue en hélice placée à la poupe du moulin.

Les rapports de l'Académie lui obtinrent de la cour

une récompense proportionnée au mérite de son ingénieuse invention. Depuis, et en 1763, l'Académie ayant proposé un prix sur la meilleure construction des moulins à eau, M. *Dubost* le remporta.

On trouve ici, 1.° le plan colorié des anciens moulins en usage à la Quarantaine, et des nouveaux de l'invention de M. *Dubost*; 2.° le rapport de MM. *Delorme* et de *Valernod* qui en explique le mécanisme, les dimensions et l'effet; 3.° un certificat de l'Académie des sciences signé, en 1741, par M. de *Mairan* son secrétaire; 4.° le mémoire de M. *Dubost* et le plan de son moulin à vent; 5.° le rapport de MM. *Borde*, *Grollier* de *Servières* et *Delorme*, membres de l'Académie de Lyon, sur ce moulin; 6.° deux mémoires de M. *Dubost* présentant le plan de son moulin à eau; 7.° le rapport de l'Académie de Lyon sur ce dernier moulin; 8.° trois certificats sur parchemin, accordés par l'Académie à l'inventeur; 9.° des certificats accordés à ce dernier par les commissaires de la marine et diverses autres personnes; 10.° le procès-verbal de comparaison faite par MM. *Bourbon* et *Richéry*, échevins de Lyon, et *Bertaud*, voyer de la ville, du moulin du sieur *Dubost*, à un des meilleurs construits suivant l'ancienne manière.

5. *Mémoire sur le moulin de M.* Dubost, *par M.* Delorme.

L'auteur y annonce que ce n'est point à M. *Dubost*, mais à M. *Pierre Bourgeois*, avocat à Lyon, connu par son goût pour les mécaniques, que l'on doit l'invention et l'application de la roue à hélice, ou vis conique, montée par intervalle à angle droit sur l'axe d'un arbre taillé en colonne torse. *Bourgeois* fit l'application de cette roue à un petit bateau de quatre pieds de long sur dix-sept pouces de large placé sur

le Rhône, au port de la Boucle au-dessus de la porte *St.-Clair*. Ce bateau se soutint contre le courant, et remonta sans tirage, mais lentement le fleuve.

6. *Moulins à timpan.*

Deux moulins de cette espèce, propres à se mouvoir par des hommes ou des bœufs, furent proposés pour le bicêtre de Lyon, où ils devoient moudre trente-six ânées de blé par jour, c'est-à-dire, faire un tiers de farine au-dessus de la consommation de la maison, et y remplacer d'une manière stable, à l'abri des injures du temps et des eaux, les moulins placés au confluent de la Saône et du Rhône. L'auteur a fait suivre la description de cette mécanique d'un dessin qui la représente dans tous ses détails.

On doit ajouter à cette notice que la maison de la Charité fit l'essai de ces moulins à timpan, avec une roue semblable à celles des moulins à soie ; mais l'exécution n'ayant pas répondu à l'attente, l'usage de ces moulins fut abandonné.

7. *Mémoire sur la nécessité de réformer les moulins de la Quarantaine à Lyon, et sur les avantages d'un moulin de nouvelle invention, par M.* Borde.

L'auteur, après avoir examiné à Lyon les inconvéniens et les avantages de quatre emplacemens pour les moulins, donne la préférence à celui de la Quarantaine où le canal est profond, étendu, rapide, peu sujet aux atterrissemens. Il décrit ensuite les vices des moulins en usage et l'utilité de celui qu'il propose.

On doit dire à la gloire de M. *Borde*, mort en 1747, qu'il paroît être le premier qui ait proposé un usage utile de la pompe à feu, en l'appliquant à faire mouvoir les meules et une roue montée sur l'essieu de celles-ci.

8. *Mémoire sur les moulins de Lyon, en 1766, par MM.* Delorme *et de* Valernod.

La rigueur de l'hiver de 1766 réduisit le Rhône et la Saône à un volume d'eau insuffisant pour faire agir les moulins de Lyon. Le consulat et les notables communiquèrent leurs craintes à l'Académie, qui nomma pour commissaires les deux auteurs de ce mémoire. Ceux-ci firent exécuter, avec toute la célérité possible, quatre moulins à chevaux. Leur écrit présente les détails de construction, la dépense et les produits de ces moulins.

9. *Rapport de M.* Lallié, *ingénieur de la généralité de Lyon.*

M. de *Laval* de *St.-Chamond* imagina, en 1767, un moulin à cheval, et en établit un dans l'emplacement de l'arsenal de Lyon. M. *Lallié*, chargé de l'examiner, en rend le compte le plus avantageux; il en compare le produit et les frais avec ceux d'un moulin de la Quarantaine, et désire qu'on puisse accorder à leur inventeur un privilége exclusif pour l'espace de trente ans.

10. *Projet de M.* Perrache, 1765.

En 1765, M. *Perrache* commença à faire circuler son idée de porter le confluent du Rhône et de la Saône au-dessous de l'île *Mogniat*, en réunissant celle-ci au continent de la ville par une chaussée. Ce mémoire présente particulièrement la description et le devis des travaux à faire pour construire des moulins à blé dans une garre intérieure, et rendre libre la navigation du Rhône. Il est divisé en sept principaux articles de construction.

11. *Suite du mémoire précédent.*

Les moulins sur le Rhône sont dangereux pour ceux qui y naviguent, sujets à être emportés dans les

les débordemens du fleuve et les débacles des glaces. Les moulins à chevaux sont impraticables par la multitude de ceux qu'il faudroit y employer pour le service public ; la situation de la ville ne permet pas les moulins à vent. M. *Perrache* propose les moulins particuliers qu'il croit utiles et exempts de tout danger. Avant d'exposer son idée sur cet objet, il examine le cours du Rhône.

Ce fleuve, en arrivant à Lyon, roule ses eaux au pied d'une chaîne de montagnes, et trace sa rive sur un terrain plat et dans une plaine immense. Les tributs qu'il reçoit par quantité de torrens et de petites rivières, grossissent ses eaux, dans les pluies et la fonte des neiges, si prodigieusement que l'on voit communément, dans l'espace de vingt-quatre heures, son volume augmenter neuf fois autant que la masse d'eau qu'il roule ordinairement. Cette violence produit des atterrissemens, et souvent le changement de son cours.

L'auteur cherche ensuite, 1.° les moyens de procurer aux moulins un courant rapide, non interrompu, à l'abri de tous les évènemens ; 2.° ceux d'établir un courant aisé pour la navigation et indépendant du voisinage des moulins. Il termine son mémoire par le tableau des avantages de son projet pour la sureté des navigateurs, la conservation des moulins, l'embellissement de la ville, le placement utile des bains, des foulons, des frises et de tous les artifices hydrauliques qui facilitent le négoce de Lyon.

12. *Notice sur le prix proposé par l'Académie de Lyon, en 1776, sur les moyens d'occuper les ouvriers des manufactures d'étoffes dans les temps où elles éprouvent une cessation de travail.*

Cette notice de M. de la *Chassagne*, membre du conseil municipal, commandant de la garde d'honneur

de Lyon, qui en a fait lecture à la société d'agriculture, présente l'extrait raisonné de vingt-six mémoires dont chacun offre des vues utiles. A celles qu'on peut puiser dans ces écrits, l'auteur du rapport réunit les siennes propres qui sont aussi judicieuses que clairement présentées. « Né, dit-il, dans un camp, occupé quarante ans du métier des armes, ce n'est point à titre d'auteur que j'ai entrepris cet ouvrage; j'ai voulu faire connoître des mémoires qui ont traité une question qui occupe en ce moment l'autorité administrative, pour soustraire à la misère la nombreuse famille d'ouvriers sans travail dont notre ville abonde.

» J'ai pensé que tout citoyen avoit le droit de présenter ses idées sur un objet d'utilité publique. Cet opuscule fournira peut-être aux personnes qui ont des connoissances plus étendues en administration et qui ont parcouru, plus long-temps que moi, cette carrière, les moyens de tirer parti de quelques-unes des vues indiquées dans ces mémoires. Heureux si, en faisant connoître ces écrits, il en résulte quelque avantage pour la nombreuse population à laquelle on veut donner des secours. »

1432. Météorologie de Lyon. — *Fol.*

Ce volume considérable est formé de plusieurs mémoires. On y trouve :

1. *Observations faites à l'observatoire du collége de la Trinité, par le P.* Béraud, *en* 1740, 1741, 1742, 1745, 1746, 1747, 1748, 1750, 1752 *et* 1754.

Le P. *Béraud*, lyonnais, se fit jésuite. Il remplit sa carrière par de nombreux ouvrages et la pratique des vertus. Bon astronome, physicien habile, observateur exact, il fut couronné par diverses sociétés savantes, et mourut en 1777. Les savans recherchent

sa *physique des corps animés*, 1755, *in*-12, et ses mémoires sur l'augmentation du poids par la calcination, l'influence de la lune sur la végétation, et les effets de l'électricité qui ont été aussi publiés.

2. *Observations météorologiques faites à Lyon, par M. l'abbé de la* Croix, *depuis* 1764 *jusques et compris l'année* 1780.

Ce travail offre seize grands mémoires. L'auteur, obéancier de l'église *St.-Just* de Lyon, fut un ami éclairé des arts et un observateur infatigable. Il suit l'état du temps et de l'atmosphère, mois par mois, avec l'indication du baromètre et du thermomètre; il termine chaque année par des résultats et des tableaux, où l'on trouve les variations éprouvées dans les saisons, les degrés de pesanteur et de l'élasticité de l'air, la succession des vents, la quantité de la pluie et de la neige, et la description des divers météores. Il seroit utile que dans chaque département des hommes éclairés, dévoués à de semblables observations, fissent découvrir le vrai système par lequel la nature dirige la fécondité des récoltes, et indique les maladies qui doivent arriver, si on n'emploie leurs préservatifs.

3. *Mémoire sur les hauteurs près de Lyon, prises par le baromètre.*

Rohaut mesura par la hauteur du mercure celle des tours de Notre-Dame de Paris; on a mesuré de même la hauteur du Puy-de-Dôme. En 1729, M. *Christin* voulut trouver l'élévation de Fourvières au-dessus de la plaine où est bâtie la ville de Lyon. Il annonce dans cet écrit que le mercure se trouva de quatre lignes et demie plus bas sur le sommet de la montagne que dans l'ancien jardin des Célestins; ce qui donne à Fourvières soixante-deux toises et demie d'élévation, ou trois cent soixante-quinze pieds d'ancienne mesure.

Par les règles de la trigonométrie, M. *Delorme* a trouvé cent cinq pieds de plus. M. *Christin* a de même mesuré la hauteur de sa maison de campagne à Ste.-Foy près de Lyon, par le baromètre et par la trigonométrie, et il finit son mémoire en regardant le mercure comme un moyen incertain et défectueux, si on le compare à la sureté et à l'exactitude des procédés trigonométriques.

1433. Observations faites au thermomètre des progrès du froid à Lyon depuis le 26 décembre 1765 jusqu'à la fin de février de l'année suivante. — Autres, des progrès du froid depuis le 5 janvier 1767 jusqu'au 6 février suivant. — (*In* rec. sur Lyon, *fol.*)

L'hiver de cette année fut le plus rigoureux qu'on eut ressenti depuis 1709.

1434. Médecine lyonnaise. — *Fol.*

Ce recueil comprend divers mémoires sur des maladies observées à Lyon, ou dans les hôpitaux de cette ville. Ce sont :

1. *Dissertation sur une léthargie, par M.* Colomb.

Cette léthargie de huit jours consécutifs eut lieu à la suite d'une plaie au cerveau. L'enfant qui l'éprouva étoit tombé d'un second étage sur le pavé, et fut apporté à l'hôpital de Lyon. A son occasion, M. *Colomb* recherche les causes du sommeil, et comment un accident peut le prolonger. La léthargie de l'enfant s'évanouit par sa guérison.

2. *Réflexions sur l'administration médicinale de l'hôpital de Lyon.*

A l'époque où ce mémoire a été écrit, l'hôpital de

Lyon comprenoit deux grandes divisions, les blessés et les fiévreux; le nombre des malades étoit de huit cents, et il n'y avoit que deux médecins, faisant chacun deux heures de visite. Il résultoit qu'en divisant ces quatre heures entre huit cents malades, chacun d'eux ne pouvoit employer que dix-huit secondes pour être interrogé et recevoir une ordonnance.

Le danger et les vices d'un tel régime ont disparu devant les administrations modernes; et les réflexions pleines de sagesse de l'auteur du mémoire ont sans doute contribué à les faire évanouir. Ce dernier propose encore de brûler les anciennes formules trop compliquées de médicamens, de créer à l'Hôtel-Dieu une chaire de médecine-pratique, d'établir huit médecins ordinaires pour le service des malades, et s'assemblant chaque mois pour lire l'histoire des maladies qu'ils auront traitées, et les observations qu'elles auront fait naître. De nombreuses notes accompagnent ce mémoire et en développent les principes.

3. *Réflexions sur les hôpitaux*, *par M.* Rast.

L'auteur attribue au mauvais air la mort du tiers des malades portés à l'hôpital. Suivant lui, on y reçoit année commune quatorze mille six cent soixante personnes, et on en enterre onze cent quatre-vingt-une. Il approuve beaucoup le placement de l'infirmerie de l'hôpital de la Charité, au second étage de la maison et sous le toit. Les fenêtres n'y sont élevées que de quelques pouces au-dessus du carrelage, et elles sont surmontées de grandes lucarnes allant jusqu'au toit, et laissant librement circuler l'air. Les lits sont de fer; une pompe fournit à ce local toute l'eau nécessaire pour la propreté; la cuisine, placée au même étage, donne commodément les alimens et les boissons. Dans cette infirmerie, les guérisons sont ra-

pides et nombreuses; et sur trois cents enfans scorbutiques qui y furent placés au printemps de 1763, on n'en perdit que six.

M. *Rast* termine son mémoire par des observations générales sur la salubrité des hôpitaux. Il désire qu'on ne les place point au milieu des villes, mais au sommet des monticules; qu'on ne les construise pas trop vastes; qu'on y refuse plutôt les malades, que d'infecter ceux qu'on y a reçus; que les étrangers soient admis, mais qu'on fournisse des secours à domicile à tout malade résident.

4. *Mémoires sur les moyens de perfectionner à Lyon l'établissement en faveur des noyés, par M.* Desgranges, *chirurgien.*

C'est n'être bon à rien, que de n'être bon qu'à soi, a dit *Voltaire.* L'auteur du mémoire s'est toujours utilement occupé en fournissant, dans de nombreux écrits, des secours aux autres.

Ces mémoires, au nombre de trois, ont été imprimés, et le public a su en apprécier les vues utiles. Il est fâcheux que dans chaque été, où le nombre des noyés augmente, on n'en renouvelle pas avec activité les dispositions.

5. *Observations faites à l'hôpital général de Lyon au mois d'octobre* 1784, *par M.* Gilibert, *médecin.*

Elles ont pour objet, 1.° des hydrophobes qui ont péri, quoique pour neutraliser le venin de la rage, on les eût fait mordre par des vipères; 2.° un noyé rappelé à la vie après une longue immersion par l'application des ventouses sur l'estomac; 3.° une hydropisie produite par le séjour de six grands vers dans la capacité du bas-ventre; 4.° l'inflammation subite de l'estomac, source de mort; 5.° l'affection soporeuse causée par la métastase d'une humeur biliaire; 6.° une

apoplexie produite par un vice de conformation dans un viscère de la poitrine.

6. *Demandes faites à l'hospice de Lyon, et réponses.*

Ces demandes sont relatives à la nourriture des enfans portés à l'hospice de Lyon depuis leur naissance jusqu'au sevrage. Elles sont au nombre de vingt-deux. Les réponses courtes, bien déduites, judicieuses, ont été faites, en 1768, par M. *Rast*, médecin.

7. *Histoire raisonnée d'un enfant monstrueux porté à l'Hôtel-Dieu de Lyon, par M.* Hugon, *chirurgien.*

Cet enfant avoit le fondement imperforé et un grand nombre d'autres difformités. L'auteur de ce mémoire, long-temps élève de l'hôpital de Lyon, a honoré Arles sa patrie par ses talens, ses écrits et l'heureux exercice de sa profession. Le manuscrit est autographe.

8. *Projet d'une pharmacopée de Lyon et vue sur ce sujet, par M.* Rast.

En 1674, le collége de médecine de Lyon publia une pharmacopée. Les nouvelles découvertes, sur-tout celles faites en chimie, l'avoient rendue inutile. En 1756, M. *Rast* songea à publier, dans un nouvel ouvrage, un travail complet sur la pharmacie galénique et chimique, qui devoit être terminé par le catalogue et la taxe des médicamens que tout apothicaire seroit tenu d'avoir. Les deux mémoires, dont on fait mention ici, contiennent le plan détaillé de cette pharmacopée, qui s'est trop long-temps fait attendre, et qui a été prévenue par celle publiée par M. *Vitet*, *in*-4.°, en 1778.

9. *Description d'un enfant difforme né à Lyon, par M. de la* Tourette.

Cet enfant naquit en 1774 avec une apparence d'hermaphrodisme ; il étoit cependant dépourvu des organes de l'un et de l'autre sexe, et il fut ouvert,

après sa mort, par M. *Flurant*, chirurgien distingué de Lyon. M. de la *Tourette* rapporte dans son mémoire tous les détails anatomiques de cette ouverture.

10. *Observations médicales faites à l'hôpital militaire de Lyon, par* P. Coze, *ancien chirurgien-major du douzième régiment de Chasseurs.*

Au mois de juin 1792, on forma un hôpital militaire au séminaire *St.-Irénée.* Après avoir loué la situation de cet hôpital, élevé de quinze toises au-dessus du niveau du Rhône, où tous les vents, excepté celui du nord, ont un libre accès et purifient l'air, l'auteur parcourt les maladies qui y ont régné depuis son établissement jusqu'au 15 février 1793. Ce sont des fièvres intermittentes, et sur-tout des fièvres catharo-bilieuses et des dyssenteries malignes. M. *Coze* a employé, avec le plus grand succès, le vin comme médicament dans les fièvres produites par l'humeur glaireuse et la foiblesse du système nerveux, et a justifié cet aphorisme d'Asclépiade : *La puissance du vin en médecine est souvent égale à celle des Dieux.*

11. *Description des parties extérieures de la génération de* Benoît Grand, *par M.* Rast, *médecin.*

Benoît Grand, charpentier de la paroisse de la Rejasse près de *St.-Symphorien-le-Château* en Lyonnais, fut amené dans les prisons de l'officialité de Lyon. Il avoit deux orifices par lesquels l'urine sortoit involontairement et goutte à goutte. Le médecin soupçonna que cet homme étoit privé de vessie, puisque, d'après sa conformation, elle ne pouvoit lui être d'aucun usage, et que les uretères passoient à côté sans la pénétrer; il souhaite qu'à la mort de *Benoît Grand*, on puisse l'ouvrir pour examiner la construction intérieure et singulière de ces parties.

12. *Observations sur un enfant monstrueux*, *par M.* Colomb.

L'enfant de la nommée *Burat*, de la paroisse de *St.-George*, n'avoit qu'un œil placé dans la partie moyenne inférieure du coronal, point de nez, point de bouche et les oreilles situées à l'endroit du larinx. Il vécut trois heures. L'ouverture de son corps prouva qu'il n'avoit ni trachée-artère, ni œsophage. On lui trouva deux cœurs, enveloppés chacun d'un péricarde.

13. *Dissertation sur la paralysie de* Philiberte Thomas, par le même.

Cette femme, à la suite d'un évanouissement, fut attaquée d'une paralysie, dans laquelle sa langue se sécha et se replia jusqu'au fond du palais. Après un mois et demi de traitement infructueux, elle alla, le 23 avril 1748, dans la chapelle de notre Dame de Fourvières, et en revint subitement guérie. L'auteur explique quelles peuvent être les causes naturelles de cette guérison subite.

14. *Rapport sur un cimetière général*, *par MM.* Colomb *et* Carret, *chirurgiens.*

Ce rapport, fait en 1780, constate les inconvéniens d'établir un cimetière sur les territoires du Greillon, de Choulans et de la Part-Dieu, et développe l'utilité de le placer sur le territoire de la Mothe, du côté de la Guillotière, où la plaine est vaste, le terrain léger, et où l'on ne trouve l'eau qu'à dix-huit pieds de profondeur.

15. *Rapport*, des mêmes, *sur les cimetières des paroisses de Lyon*, *en* 1785.

Ce rapport prouve combien étoit pernicieux l'usage d'inhumer dans les églises, combien de fièvres putrides et de maladies épidémiques lui étoient dues. Les savans médecins *Maret*, de Dijon, et *Navier* ont

démontré ce danger; et *Lancisi*, célèbre médecin d'Italie, nous a transmis de nombreux exemples de contagions arrivées par la fouille des terrains qui contenoient des cadavres. Le rapport des commissaires de Lyon est terminé par le tableau des inhumations faites dans chaque paroisse de Lyon, tant dans les caves des églises que dans leurs cimetières, pendant les années 1775, 1776 et 1777.

16. *Mémoire des Sœurs de l'hôpital attachées à la pharmacie de la maison.*

Les apothicaires de Lyon vouloient empêcher la pharmacie de l'hôpital de vendre et de distribuer des remèdes. Ce mémoire a pour objet d'obtenir la permission de cette vente, qui favorise à meilleur marché le traitement des pauvres, domiciliés dans la ville, et ceux des campagnes.

17. *Mémoire sur l'eau la plus convenable à la boisson, par M. l'abbé* Pernetti, 1767.

Cette eau désirée est, suivant l'auteur, celle du Rhône et de la Saône. L'une et l'autre renferment dans leurs diverses qualités, les propriétés les plus généralement analogues aux divers tempéramens; il insiste sur-tout pour qu'on s'abstienne de l'usage des eaux de puits. « On ne peut jamais bien s'assurer, dit-il, d'où elles viennent et par où elles passent, encore moins des changemens qui peuvent y survenir, au lieu que l'eau des deux rivières ne cèle rien; on la connoît; elle acquiert, par la longueur de son cours et par son ballottement, toute la pureté dont elle a besoin pour former la boisson la plus salutaire. » M. *Pernetti* descend ensuite dans les détails des dépenses que pourroit causer au peuple le transport de cette boisson; il montre que la modicité du prix ne peut entrer en comparaison avec le bien qui en résulteroit

pour la santé; il engage enfin les magistrats municipaux à faire construire sur les places de Lyon des fontaines qui ne tireroient leur eau que des deux rivières par des canaux propres à la purifier, qui serviroient à l'ornement de la cité, et qui empêcheroient l'usage des eaux de puits, d'autant plus dangereux qu'il est ancien, et que ses effets funestes ne s'annoncent que lentement.

1435. Herbier des environs de Lyon. — Gr. *fol.*

Cet herbier, de quatre-vingt-dix feuilles, offre sur chacune d'elles cinq à six plantes en nature, dont les feuilles y sont collées, et les tiges arrêtées par des bandes de papier. Ces plantes sont encore fraîches et ont conservé leur couleur. On lit au bas de chacune son nom en français, et sa propriété médicinale. La plupart sont communes et usuelles dans les environs de Lyon.

1436. Mélanges scientifiques sur Lyon. — *Fol.*

On trouve dans ce volume :

1. *Méridienne des temps moyens pour l'Hôtel-de-Ville de Lyon. — Rapport.*

Cette méridienne a été calculée par M. *Villard*, géomètre. En 1764, le sieur *Terrier* proposa au consulat de tracer, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, un méridien marquant le midi vrai et le midi moyen. MM. *Mathon* de la *Cour* et *Béraud*, commissaires de l'Académie, furent d'avis que malgré l'avantage d'ajouter la ligne courbe qui indique le midi moyen, la place étant peu favorable, on devoit se contenter d'un méridien ordinaire.

2. *Calculs et opérations pour le même objet demandés par le consulat*, *en* 1782. — *Lettres sur ce sujet.*

Ces calculs ont été faits par le P. le *Fèvre* qui a tracé la nouvelle méridienne sur les vestiges de l'ancienne, après avoir vérifié et corrigé cette dernière.

3. *Observations météorologiques faites à l'observatoire du Collége de Lyon pendant l'année* 1744, *par le P.* Béraud, *jésuite.*

L'auteur, après avoir pris jour par jour les hauteurs du baromètre et des thermomètres à l'esprit de vin et au mercure, donne les résultats de ses observations. Celles-ci sont exactes et bien présentées.

4. *Résultat d'observations faites au collége de la Trinité de Lyon*, *par M.* Crozet.

L'auteur détermine la latitude de l'observatoire de Lyon à quarante-cinq degrés, quarante-six minutes, huit secondes. D'après des vérifications multipliées, il s'est assuré que la méridienne de la place des Cordeliers à Lyon, retardoit d'une minute un tiers au solstice d'été, et de deux minutes deux secondes à l'équinoxe, et que les deux signes de l'écrevisse et du lion sont trop abaissés. Il termine son mémoire par des observations sur le passage de la comète de 1769.

5. *Observations astronomiques faites en* 1746 *et en* 1751 *à l'observatoire de Lyon*, *par le P.* Béraud, *jésuite.*

Elles sont relatives aux hauteurs méridiennes de l'étoile polaire, à la latitude de Lyon, à quelques émersions des satellites de *Jupiter*, à la lune dans les pleïades, à la parallaxe des astres, à un phénomène arrivé à Cayenne en 1750. Ce phénomène fut une lumière éclatante, vue dans un ciel sans nuage, et qui produisit cinq détonnations considérables.

6. *Effet du tremblement de terre de Lisbonne ressenti à Lyon.*

Le 1.er novembre 1755, vers les onze heures du matin, on aperçut à Lyon, sur le quai des Augustins, une grande agitation dans l'eau de la Saône qui s'éleva rapidement d'un pied et demi. Ce mouvement fut si vif que le cable d'un bateau de bois et la chaîne d'un lavoir en furent rompus près du port de la Feuillée. L'auteur ne dit pas si le même effet fut observé sur les eaux du Rhône.

7. *Tremblement de terre éprouvé à Lyon, en* 1755.

Le mardi, 9 décembre 1755, sur les deux heures après midi, on éprouva à Lyon une secousse de tremblement de terre. Au même instant, elle se fit sentir à Grenoble, à Genève, à Besançon et à Angoulême, où elle ouvrit un rocher qui vomit des cendres. Du 1.er au 6 décembre, la Saône grossit si fortement qu'elle atteignit la naissance des ceintres du grand arc du pont *St.-Vincent*; et le 16 janvier suivant, le Rhône, s'élevant de quinze pieds en vingt-quatre heures, entra dans l'église de la Charité.

8. *Mémoires sur l'aérostat de Lyon.*

Cet aérostat, dirigé par M. *Joseph Montgolfier* en 1783, fut examiné dans toutes ses parties et ses moyens d'ascension par des commissaires de l'Académie de Lyon, dont ces mémoires offrent le travail.

Le premier est signé de M. *Brisson*, et divisé en quatre parties : 1.° la construction de la machine; 2.° les accessoires; 3.° le chargement et le départ; 4.° l'élévation entière et la descente.

Le second est le rapport fait par MM. de *Villers*, le *Camus* et le P. le *Febvre* sur la construction du ballon, son ascension et son cours qui durèrent treize minutes, et sa chute à une heure quatre minutes

après midi, le 19 janvier 1784. On craignit fort que les aéronautes ne fussent précipités dans le Rhone; heureusement la direction du vent changea, et ils revinrent à terre sans accident, à environ mille pas du lieu du départ.

Ces premiers aéronautes, au nombre de sept, dont les noms méritent d'être conservés, furent : MM. *Joseph Montgolfier*, inventeur, le physicien *Pilatre* du *Rozier* qui dirigea la construction de la machine, et périt bientôt après dans une navigation semblable; de *Laurencin*, membre de l'Académie de Lyon, de *Dampierre*, de la *Porte* d'*Anglefort*, le prince *Charles* de *Ligne*, et le jeune *Fontaine* qui s'élança dans la galerie d'osier, lorsque celle-ci s'étoit déjà élevée de terre de plusieurs pieds.

9. *Lettre de M. de la* Salle *sur le même objet.*

L'auteur dans cette lettre indique les dessins et les médaillons, dont on pouvoit décorer le ballon aérostatique. Il proposoit d'y mettre ces vers de M. *Vasselier* :

Un espace infini nous séparoit des cieux,
Mais grace aux *Montgolfier* que le génie inspire,
L'aigle de *Jupiter* a perdu son empire,
Et le foible mortel peut s'approcher des dieux.

10. *Rapport sur l'impression du mouvement des cloches de* St.-Just.

Ce rapport, signé de MM. de *Valernod*, *Mathon* de la *Cour*, *Borde*, *Delorme* et *Soufflot*, a été fait sur l'invitation du chapitre de *St.-Just*, pour offrir les moyens de supprimer ou de diminuer l'impression du mouvement des cloches sur les édifices voisins, et particulièrement sur la voûte du chœur de l'église. Ces moyens sont de reconstruire à neuf le béfroi, d'en augmenter la masse, et de diriger le battement

des cloches d'orient en occident. Les commissaires développent les motifs de cette disposition.

11. *Mémoire sur un phénomène de physique qui s'observe à Lyon, par M.* d'Acquin, *médecin en Piémont*, 1777.

L'abbé *Rozier*, dans son journal de physique du mois de février 1773, demanda quelle étoit la cause qui fait découvrir de la ville de Lyon, ainsi que des montagnes du Lyonnais et du Beaujolais, les Alpes au moment que le vent doit tourner au sud, et même avant que les girouettes et les baromètres aient annoncé le moindre changement de temps, tandis qu'on n'aperçoit point les Alpes, quand les autres vents dominent?

M. d'*Acquin* a répondu à cette question. Suivant lui, le vent du sud, qui amène la pluie, souffle sur les Alpes en passant par une gorge des montagnes du Dauphiné; leur courant resserré balaie toutes les vapeurs ramassées sur les Alpes, emporte les nuages arrêtés à leurs sommets, les découvre; et peu de temps après la pluie tombe en abondance.

Les vents du nord et d'ouest au contraire, en régnant plus constamment sur les Alpes, chassent par leur direction les vapeurs des lieux circonvoisins. Ces vapeurs règnent et s'étendent le long de leurs sommets, les masquent et empêchent qu'on ne les découvre dans le beau temps. D'autres causes physiques concourent à l'explication du phénomène, et M. d'*Acquin* les décrit avec savoir et sagacité.

12. *Description des paratonnerres élevés à Lyon, par M. l'abbé* Bertholon, *en* 1781.

Ces paratonnerres furent élevés sur le clocher de *St.-Just*, sur le dôme de l'hôpital, sur la tour de la maison

de M. *Roquefort*, située dans la rue des Quatre-Chapeaux, et au château de la Ferrandière près de Lyon.

13. *Rapport de la machine de M.* Véra *élevée sur le pont* St.-Clair *de Lyon.*

Les expériences de cette machine furent faites au commencement de février 1782, par ordre de M. de *Flesselles*, intendant, et le rapport qui les décrit a été rédigé par M. *Loyer*. Un dessin colorié présente l'aspect de la machine, de ses parties et de ses effets.

14. *Mémoire sur l'établissement à Lyon d'une chambre d'assurance des maisons, effets, denrées et marchandises, susceptibles d'être détruits ou endommagés par le feu.*

Ce mémoire volumineux et d'une belle écriture, présente aux propriétaires les moyens d'assurer leur fortune, pour une légère rétribution annuelle. Il donne les plans et les conditions de l'établissement, en divisant la totalité des immeubles en cinq classes, en fixant les règles de la jurisprudence de l'administration, en répondant aux objections qu'on peut élever contre le projet, en destinant une troupe particulière au service des incendies, en plaçant des dépôts de secours et des pompes en divers quartiers, en employant souvent l'eau salée et le vinaigre plus propres que l'eau simple à éteindre le feu, en établissant de nouvelles dispositions de police, en présentant enfin le tableau proportionnel des abonnemens annuels.

15. *Pièces sur la population de Lyon, par M. l'abbé de la* Croix, *obéancier de* St.-Just.

L'auteur a publié l'état de ses recherches pendant dix années consécutives, depuis 1760 jusques et compris l'année 1767. Plusieurs de ces états sont postérieurs

rieurs à la publication de cet ouvrage, et concernent les années 1770, 1771, 1772, 1773 et 1774. On trouve en tête de cette collection deux autres écrits.

Le premier est intitulé : *Considérations sur le nécrologe et sur l'état des naissances à Lyon, par M. l'abbé de la* Croix. L'auteur y rend compte des motifs qui l'ont guidé dans la composition de son ouvrage. Ses recherches viennent à l'appui des calculs de MM. de *Buffon* et de *Parcieux*. Il y a examiné si les saisons avoient quelque influence sur la durée de la vie? Si la rigueur du froid étoit plus menaçante pour la vieillesse que pour l'enfance? Si les différens sexes étoient soumis aux mêmes vicissitudes? Dans le cours des années 1766 et 1767, Lyon a eu cinq centenaires, dont trois hommes et deux femmes.

Le second, écrit par M. *Genève*, compare les résultats des calculs de M. *Vargentin* sur la population de la Suède, avec ceux publiés par M. l'abbé de la *Croix* sur la population de Lyon.

16. *Lettres sur la jauge de Lyon, par M.* Christin.

La jauge à Lyon, présentant des résultats inégaux et donnant souvent lieu à des contestations entre le vendeur et l'acheteur; l'auteur détermine géométriquement la capacité des tonneaux et leurs proportions relativement à leur largeur et hauteur. Il observe que le tonneau le plus facile à mesurer exactement, est celui qui contient de quatre à cinq ânées de vin.

17. *Projet et mémoires de M.* Delorme *sur la jonction de l'île* Mogniat *à la ville de Lyon.*

La jonction de l'île à la ville pouvoit se faire d'après différens plans. M. *Delorme* proposa le sien, dont il fit valoir les avantages dans deux mémoires suivis d'un plan colorié, qui a été présenté à M. *Perrichon*, prévôt des marchands, et à l'Académie de Lyon. Il

est curieux de le comparer avec ce qui a été exécuté depuis.

18. *Mémoire concernant la digue de la Tête-d'Or, par M.* Lallié, 1765.

La digue établie, en 1755, près de la Tête-d'Or, maintient la navigation aux pieds des murs de Lyon, et conserve les propriétés de l'Hôtel-Dieu contre les irruptions du Rhône. Elle est l'ouvrage de MM. *Gendrier* et de *Ville*, ingénieurs. Malgré la perfection de son exécution, elle avoit laissé échapper quelques inconvéniens auxquels M. *Lallié* apporte remède; ces inconvéniens sont ceux de laisser des bois à découvert après la cataracte qu'elle forme; de n'avoir pas assez serré les moëllons, ce qui donne lieu à des infiltrations; de n'avoir pas diminué les effets du cours du Rhône perpendiculairement au centre de la digue et le choc trop violent des eaux. Prévenir la destruction des bois, arrêter les filtrations, détourner le grand courant du fleuve du centre de la digue, tels sont les trois points discutés dans ce mémoire, qui est suivi de deux plans coloriés de la digue et de ses environs, avec la désignation des travaux faits et de ceux à faire.

19. *Mémoire sur la construction d'un pont à Lyon.*

M. la *Roche* avoit accompagné ce mémoire d'un modèle en bois, pour démontrer de quelle manière les pièces de charpente devroient être entaillées et unies les unes aux autres. Il donne dans ce mémoire les détails de construction, et les calculs de la résistance des bois.

20. *Rapport sur la construction d'un pont de bois proposé par M. la* Roche.

Ce rapport, signé par MM. *Delorme* et *Borde*, décrit le pont que M. la *Roche* proposoit d'exécuter, en 1745, sur la Saône au lieu du pont *St.-Vincent.*

Les commissaires trouvent cette construction vicieuse et les moyens de l'inventeur insuffisans.

21. *Mémoire sur les atterrissemens du Rhône, par M.* Boulard, *architecte.*

Ces atterrissemens ou graviers se sont formés devant les quais de Lyon, et y gênent la navigation. M. *Boulard*, dans un mémoire fait en 1791, a présenté quelques moyens de les rendre moins nuisibles. Il propose de faire sur ces graviers, particulièrement devant les bâtimens de l'hôpital, des chantiers de bois et de pierres de taille qui ne gêneroient point la vue des quais; d'établir un nouveau port sur une ligne droite, partant de celui des Cordeliers pour aboutir à la troisième pile du pont de la Guillotière; de former un canal de cent pieds de largeur devant l'hôpital pour y recevoir l'eau des égoûts, avec un avant-bec avancé qui faciliteroit l'entrée des eaux les plus basses; de tirer parallèlement au quai de la Charité une ligne depuis la troisième pile du pont jusqu'à la Mulatière, pour conserver dans toute sa largeur le Rhône sur les bords des quais.

22. *Lettre et question sur la boulangerie de Lyon.*

La lettre est de M. *Parmentier.* Il y fait diverses questions sur la fabrication et la vente du pain à Lyon. Les réponses sont de M. *Prost* de *Royer*, lieutenant-général de police. Celui-ci y établit qu'à Lyon le pain s'est toujours vendu à la livre, et qu'on y a toujours fait trois sortes de pain pour le public, sans compter le pain commandé en couronne ou en petits bâtons.

23. *Rapport sur la distribution du tabac en poudre à Lyon.*

Ce rapport, de MM. *Rast*, *Villermoz*, *Gavinet* et la *Noix*, fut fait en 1782, d'après l'ordonnance de M. *Dugas*, lieutenant criminel. Il résulte de leurs expé-

riences que le tabac rapé contient plus d'eau que le tabac en carotte, qu'il subit plutôt une fermentation qui l'altère, en détruisant le principe muqueux, et en laissant exhaler les principes volatils et aromatiques, et qu'ainsi on doit préférer l'usage du tabac en carotte.

24. *Rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé* Liébaut, *intitulé :* Plan d'éducation en faveur des enfans de Lyon.

Ce rapport, fait en 1791, est favorable à l'auteur.

25. *Mémoire sur une nouvelle méthode de faire remonter les bateaux à Lyon par le Rhône et par la Saône, depuis leur confluent jusque dans l'intérieur de la ville.*

M. de *Bonneville* écrivit ce mémoire en 1765. Son moyen est l'emploi de radeaux fixés, portant chacun un cabestan qui déroule un câble avec lequel on fait remonter le bateau. Un plan est joint au mémoire.

26. *Observations sur la débacle des glaces du Rhône et de la Saône, en 1789, par M.* Boulard, *architecte.*

En 1789, le Rhône fut entièrement gelé depuis le 28 décembre 1788 jusqu'au 14 janvier suivant. La glace eut dix-huit pouces d'épaisseur. Lors de la débacle, on craignit des évènemens funestes. Le corps municipal fit démolir des bains publics et un frisoir placés au-dessus du pont *Morand*, et dédommagea les propriétaires. Les régisseurs du pont le firent charger de tas de pierres, rangées perpendiculairement sur chaque palée en amont, pour lui donner plus de force et d'inertie. On estima cette charge à plus de trois cents milliers. Cette précaution ne fut point inutile, puisqu'un moulin détaché du port de la Boucle, vint se briser contre ce pont, dont tous les avant-becs furent emportés par les glaces.

La débacle de la Saône arriva le 15 janvier. A midi et dix minutes, la masse de la glace renversa en entier le pont de Serin formé de sept arches, ayant entr'elles trois cent vingt-quatre pieds de longueur. Ces glaces, chassant les pilotis entés, soulevèrent le pont qui eut sa chute du côté d'amont.

Celui de *St.-Vincent* reçut de grands dommages, mais résista, étant garni par des fascines ou espèces de matelas en fagots, et par un brise-glace, formé de poutres liées à angle aigu, de l'invention de l'auteur du mémoire.

27. *Lettre à M. de la* Tourette, *par M. de la* Michodière, 1764.

M. de la *Michodière*, avant de passer à l'intendance de Rouen et au conseil d'état, fut long-temps intendant de Lyon, dont il régla l'administration avec savoir et sagesse. Il s'occupa sur-tout de fixer la population de cette ville et de la généralité, en recueillant les états de baptêmes, de mariages et de morts dans toutes les paroisses. Cette lettre offre le résultat de ce travail. L'auteur a séparé les dix dernières années de 1749 à 1750 en deux époques de cinq années chacune, dont la seconde, c'est-à-dire celle de 1754 à 1759, contient plus de naissances que la première ; ce qui prouve un progrès certain dans la population. Il a comparé ensuite ces dix années à des époques éloignées, telles que celles de 1690 à 1700, et de 1701 à 1711, et le résultat de cette comparaison est toujours en faveur de ces dix dernières années. En 1693 et 1694, la mortalité fut considérable, et emporta près du cinquième de la population. M. de la *Michodière* offre les mêmes calculs pour la généralité d'Auvergne. Il y joint un état de proportion curieuse entre le nombre des naissances et celui des mariages dans plusieurs généralités, d'où il

résulte que celle de Rouen, ainsi que l'Angleterre, offre moins d'enfans dans les mariages que dans nos provinces méridionales; ce que l'auteur attribue à l'usage du cidre, boisson moins prolifique que le vin. Dans ces deux contrées, on ne compte que quatre naissances par mariage, tandis qu'il s'en trouve davantage dans les mariages des généralités d'Auvergne et de Lyon.

JURISPRUDENCE.

1437. Evaluation et estimation de la finance des offices de France. — *Fol.* de 652 pag. v. fil.

Cet état, dressé au conseil du roi, le dernier jour du mois de juin 1641, est signé par de *Bourdeaux*. Il est divisé par généralités; celle de Lyon présente les offices des trésoriers de France, des receveurs-généraux des finances, des officiers des eaux et forêts, de la douane, des traites foraines, du présidial, de la sénéchaussée, des siéges de Montbrison et de Bourg-Argental, des baillages et châtellenies de Forez. La finance des conseillers en la sénéchaussée étoit alors de 5333 liv., et celle des procureurs postulans de 800 liv.

1438. Fragmens de la harangue du président *Forget* à l'ouverture des grands jours tenus à Lyon. — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

L'orateur voit trois avantages principaux dans l'établissement des grands jours; 1.° le repos public dans la province; 2.° l'obéissance aux lois; 3.° la prompte expédition des procès.

1439. Harangues de *Balthazar* de *Villars.* — *In*-4.° env. 400 pag.

Ce manuscrit, dont l'écriture varie, a été acquis, en 1803, par la commission administrative de la Bibliothèque de la ville de Lyon. On voit en tête le portrait de *Balthazar* de *Villars* gravé en 1602, et au bas de l'estampe l'anagramme de son nom écrit à la main. Dans *Balthazar* de *Villars*, on a trouvé *ars arte illusa labat.*

Celui-ci fut lieutenant-général de la sénéchaussée et présidial de Lyon, et devint ensuite premier président du parlement de Dombes. Il étoit né en 1577, et avoit épousé *Louise* de *Langes*, fille du lieutenant-général de ce nom, savant en antiquités, et qui entoura d'inscriptions et de monumens antiques son jardin et sa maison qu'il légua aux Trinitaires. On voit le portrait de ce dernier dans la France métallique, avec ces mots de *Virgile* pour légende : *Veterum volvit monumenta virorum.* Sa fille *Louise* fonda à Lyon l'église de *Ste.-Claire*, où elle est enterrée avec *Balthazar* de *Villars* son époux. Celui-ci mourut, en 1627, à l'âge de soixante-quatorze ans, après avoir été trois fois prévôt des marchands de sa patrie.

Pendant les troubles de la ligue en 1589, *Villars* et *Nicolas* de *Langes* son beau-père, s'exilèrent volontairement, malgré les promesses et les menaces des ligueurs. Cinq ans après, lorsque Lyon rentra sous l'obéissance du roi, on députa deux échevins et trois capitaines de la bourgeoisie pour aller chercher *Villars*, et le prier de venir reprendre l'exercice de ses fonctions. Son retour fut un jour de fête pour le peuple de Lyon, qui accourut en foule à sa rencontre,

et l'accompagna à l'église *St.-Jean* où *Villars* fit une entrée solennelle en action de grace.

Les harangues de ce magistrat s'étendent depuis l'an 1587 jusqu'en 1626. On y trouve ses mercuriales à l'ouverture du palais ; le discours prononcé dans l'assemblée des trois états du Lyonnais en 1588 ; celui de son entrée à Lyon ; les harangues faites par lui au chancelier, au duc de Savoie, à MM. de *Mandelot* et d'*Alincourt*, gouverneurs, à la reine *Marie* de *Médicis*, au cardinal *Aldobrandin*, légat du pape, au cardinal de *Joyeuse*, à la princesse de Piémont ; un discours sur la paix ; un opuscule enfin intitulé : *Les derniers propos de M. de* Nemours.

Le célèbre maréchal de *Villars* étoit issu d'une branche cadette de la famille ; la branche aînée finit à *Balthazar* qui ne laissa que trois filles, mariées à *Pierre* de *Sève*, premier président à Lyon, *Humbert* de *Chaponay* et *Arthus* de *Loras*.

1440. Abrégé des ordonnances des archevêques de Lyon. — (*In* mél. hist. sur Lyon, *fol.*)

Ces archevêques sont, 1.° *Camille* de *Neuville*, archevêque en 1653 et mort en 1693 ; 2.° *Claude* de *St.-George*, archevêque en 1693, mort en 1714 ; 3.° *Paul* de *Villeroy*, archevêque en 1714, mort en 1732.

1441. De la primatie de Lyon. — *Fol.* env. 240 pag.

M. de *St.-George*, archevêque de Lyon, jouissant d'une juridiction ecclésiastique très-étendue, comme primat des Gaules, voulut y soumettre M. de *Colbert*, archevêque de Rouen. La contestation fut longue ; elle produisit un grand nombre de mémoires imprimés, et fut terminée en faveur de l'archevêque de Rouen.

Celui-ci, par un arrêt du conseil d'état du 12 mai 1702, fut maintenu dans son ancien droit de n'être soumis immédiatement qu'au saint siége.

Ce traité, manuscrit, paroît fait par M. de *St.-George*; il offre une immense érudition, et la plus profonde connoissance de l'histoire ecclésiastique de notre ville, depuis S. *Irénée* jusque dans les derniers temps. Il est divisé en chapitres, dont l'objet est de prouver, 1.° que la primatie de Lyon s'étendit sur toutes les églises des Gaules, contre le système de M. de *Marca* sur ce sujet; 2.° qu'elle fut de fondation apostolique et d'origine grecque, et la première qui reconnut la primauté de l'église romaine; 3.° qu'elle devint la mère et la fondatrice des églises de Vienne, de Valence et de Besançon; 4.° que toutes ces églises ne formèrent dans les Gaules qu'une seule province ecclésiastique sous la dépendance de celle de Lyon, d'après la discipline des premiers siècles et la décision des conciles; 5.° que S. *Irénée*, évêque de Lyon, eut, comme primat, la préséance dans le concile tenu dans le second siècle pour la célébration de la pâque; 6.° que la primatie de Lyon fut reconnue par les évêques gallicans, soit au concile de Sardes, soit dans la députation de S. *Just*, évêque de Lyon, au concile d'Aquilée; 7.° que la division des provinces civiles de l'empire faite sous *Gratien*, établit bien des primats subalternes, mais ne les empêcha pas d'être soumis à celui de Lyon; 8.° que si dans la suite on érigea diverses métropoles à Trèves, à Arles, à Narbonne, à Rouen, celles-ci ne ressortissoient pas moins pour leurs affaires à un tribunal supérieur siégeant à Lyon; 9.° que la primatie de l'église de cette ville, fut reconnue dans le sixième siècle, soit par la préséance de son évêque dans les conciles nationaux, soit

par le droit qu'il eut de les convoquer, soit par le titre de patriarche qui lui fut souvent donné; 10.° enfin, que nul vicariat apostolique ne suspendit l'exercice de cette primatie dans les Gaules.

Ce savant mémoire a dû servir de base à ceux des avocats employés dans l'affaire, mais il ne paroît pas avoir été imprimé. M. de *St.-George* fut un très-habile jurisconsulte en droit canon et très-instruit dans nos antiquités ecclésiastiques.

1442. Mémoire au roi, par l'archevêque de Lyon. — (*In* mélang. histor. sur Lyon, *fol.*)

C'est la copie d'un premier mémoire produit dans la même affaire. Il renferme un grand nombre de traits tirés de l'histoire ecclésiastique et de décisions des conciles en faveur de la préséance des archevêques de Lyon. On trouve, à la suite de ce mémoire, un arrêt du conseil d'état, du 26 décembre 1661, qui maintient provisoirement l'archevêque de Lyon dans cette préséance, et ordonne qu'il marchera le premier dans toute cérémonie.

1443. Procès des comtes de Lyon, contre les prévôts des marchands et échevins. — *Fol.* env. 400 pag.

On trouve manuscrits dans ce recueil, 1.° diverses lettres de M. de *Morville*, qui déclare de la part du roi que l'orateur de la ville de Lyon, lors de la proclamation des échevins le jour de *St.-Thomas*, donnera aux comtes le titre de *nobilissimi comites Lugduni*, et fait défense aux échevins de Lyon d'exercer la police dans le ressort de la justice du comté. 2.° Un arrêt du conseil d'état du mois d'août 1728, qui

maintient le chapitre de Lyon dans le droit de pêche sur les rivières du Rhône et de la Saône dans l'étendue du comté.

Ces titres sont précédés de plusieurs mémoires imprimés. 1.° Sur le droit de police et de voierie du chapitre, dans l'affaire de *Philibert*, trésorier de France, qui avoit pris un alignement des comtes. 2.° Sur l'exercice de la justice du comté. 3.° De l'arrêt de 1725, qui maintient l'alignement donné à *Philibert*, condamne le consulat en 6,000 liv. de dommages et intérêts envers ce dernier, et en 12,000 liv. en faveur des comtes.

1444. Factums sur Lyon. — *Fol.*

Ce recueil comprend, 1.° les titres et mémoires produits par les prévôts des marchands et échevins de Lyon au parlement de Grenoble pour le maintien des priviléges de la conservation ; 2.° la requête des propriétaires des rues de l'Hôpital, Paradis, Bourgchanin et Belle-Cordière contre les recteurs de l'hôpital ; 3.° le mémoire pour *Thomas-Janson* de *Roffrey*, lieutenant particulier au baillage de Villefranche, contre M. *Mignot*, lieutenant-général au même baillage.

1445. Mémoire des habitans de Lyon contre un arrêt de 1752. — (*In* rec. de pièces sur Lyon, *fol.*)

Cet arrêt donnoit la liberté aux fermiers des octrois et aides de faire jauger, par leurs commis, les tonneaux ; et, en cas de difficulté, de faire procéder au dépôtement.

1446. Mémoire pour *Jacob* de la *Cottière*, gentilhomme de Bresse, 1761. — *In*-4.° (*In* rec. sur Lyon.)

Ce factum manuscrit attaque les priviléges de noblesse de quelques familles de nos contrées. M. *Adamoli* a joint des notes à cet écrit.

1447. Mémoire historique dans l'affaire d'*Etienne* de Lyon. — Chansons sur le même sujet. — *In*-4.°

Ces deux articles manuscrits sont reliés avec un recueil de pièces historiques sur Lyon. *Etienne* de *Lyon*, riche négociant de cette ville, fut condamné à la marque et aux galères, pour avoir tenté d'assassiner son frère par le moyen d'une boîte infernale, dont l'explosion se fit avec fracas, mais sans remplir le but de son auteur. Le mémoire est de M. *Adamoli*; les chansons sont des complaintes sur cet évènement, chantées alors dans les rues, et qui n'ont aucun mérite littéraire.

THÉOLOGIE.

1448. Rituel de Lyon. — Pet. *fol.* env. 300 pag.

Ce manuscrit est en français, son écriture est moderne et peu agréable. On a mis à la suite du *rituel*, 1.° les *formules* des divers actes que les curés pouvoient dresser; 2.° les *édits* et *déclarations* concernant la forme des registres relatifs à l'état civil; 3.° le *catalogue* des archevêques de Lyon depuis S. *Pothin* jusqu'au cardinal de *Tencin*.

1449. Usage moderne de l'église de Lyon, pour tous les jours de l'année, et autres opuscules théologiques. — *Fol.* 86 pag.

Cet écrit indique toutes les cérémonies observées dans l'église depuis le 1.er janvier 1741. Il paroît avoir été terminé en 1744, d'après le dernier article, ainsi conçu : « Le 20 août 1744, *Louis* XV étant malade à Metz d'un coup de soleil et d'une fièvre continue, le chapitre a fait chanter la grand messe *aujourd'hui* pour demander à Dieu sa guérison, et il y aura bénédiction à Ste.-Croix ce *soir.* »

On trouve à la suite :

1. *Lettre de dom* Innocent Raymon, *prieur de la Chartreuse de Beaune, à sa sœur, religieuse à l'abbaye de* St.-Pierre *de Lyon*, 1725.

Elle est relative aux troubles produits par la signature du formulaire et à l'évasion de plusieurs chartreux.

2. *Formulaire dont M. l'archevêque de Lyon a exigé la signature en* 1724.

Ce formulaire est suivi de réflexions contre la signature demandée.

3. *Règlemens pour le séminaire de Lyon.*

Cette copie ne paroît pas complète.

4. *Vœu de la famille* Tissard.

Le 8 décembre 1680, la famille *Tissard* écrivit cette lettre à la Vierge, mère de Dieu, pour se dévouer particulièrement à elle. A la suite, *J.-B. Ferotin*, augustin, *esclave indigne*, adhère aux sentimens de la lettre.

5. *Directoire et coustumier des officières religieuses du tiers-ordre de* St.-François, *dites de* Ste.-Elisabeth.

Ce règlement, établi pour le monastère de *Ste.-*

Elisabeth de Lyon, fut adopté par les autres couvens de religieuses du même ordre.

1450. Offices propres des fêtes de l'abbaye royale de *St.-Pierre* de Lyon. — *In*-4.° de 64 pag.

L'écriture de ce manuscrit est très-grosse ; il appartint au sieur de *Chevriers*.

1451. Explication de la cérémonie de la vêture des prétendantes du troisième ordre de *St.-François*, dit de *Ste.-Elisabeth*. — 8.° env. 150 pag.

Ce manuscrit, d'une jolie écriture, a été fait pour *Marguerite Dugas*, prétendante à la profession religieuse dans le monastère de *Ste.-Elisabeth*, situé à Lyon près de Belle-Cour.

1452. Sujets de sermons prêchés par le P. *Fleury*, jésuite, dans l'église Ste.-Croix de Lyon, pendant le carême de 1751. — Notice des sermons prêchés dans la même église, par M. l'abbé *Clément*, en 1748.

Ces deux opuscules sont reliés dans le vol. *in*-4.° intitulé : *Recueil sur divers sujets de morale*, manuscrit.

1453. Principaux points des prédications du P. *Coton* dans l'église Ste.-Croix de Lyon.

Ce jésuite, qui fit revenir son ordre en France, prêcha à Ste.-Croix le carême de l'année 1593.

1454. Conférences faites par M. de *Maillard*, supérieur du séminaire de Lyon, sur la retraite, la pauvreté et la règle de conduite des religieuses. — 8.° env. 400 pag.

L'écriture de ce manuscrit est grosse et lisible.

M. de *Maillard* dirigeoit le séminaire de Lyon en 1660. Ses conférences sont au nombre de trois. Elles sont suivies, 1.° d'un *entretien* sur la tiédeur; 2.° de l'*amante consolée*, ou *principes religieux* sur la consolation; 3.° de quelques points de la conférence du P. *Fleur* sur la retraite.

1455. Conduite pour bien faire toutes les actions de la journée, tirée des conférences de M. de *Maillard*, supérieur du séminaire de *St.-Irénée* de Lyon. — 8.° de 96 pag.

Jacques de *Tricaud*, prieur de Belmont, chanoine et sacristain de Belley, écrivit cet opuscule en 1665.

1456. Fête-Dieu à Lyon, par M. de *Chateaubriant*. — (*In* M.ss *Bérenger*, *fol.*)

C'est ici une copie de l'éloquente lettre du célèbre auteur du *Génie du christianisme*, imprimée pendant son séjour à Lyon, en 1804, au moment où S. E. le cardinal *Fesch* portoit solennellement le S. Sacrement dans la procession de la Fête-Dieu. « Ainsi, dit l'auteur en finissant, malgré les prédictions des oracles du siècle, malgré les progrès de l'esprit humain, l'église croît et se perpétue, selon l'oracle bien plus certain de celui qui l'a fondée; et quels que soient les orages qui peuvent encore l'assiéger, elle

triomphera des *lumières* des sophistes, comme elle a triomphé des ténèbres des barbares. »

1457. Lettres du cardinal *Alphonse* de *Richelieu*, archevêque de Lyon et grand aumônier de France. — *Fol.* env. 700 pag.

Louis-Alphonse de *Richelieu* étoit frère du célèbre ministre de ce nom. Il s'étoit fait chartreux, et avoit vécu pendant vingt ans dans les austérités du cloître, lorsque le crédit de son frère le fit songer à en sortir. Il fut d'abord nommé à l'archevêché d'Aix, puis à celui de Lyon en 1626. Il est mort dans cette ville en 1653, et y a été enterré dans l'église de la Charité, où son tombeau porta l'épitaphe latine qu'il s'étoit faite ainsi : « Je suis né pauvre ; je fis vœu de pauvreté ; je meurs pauvre ; et j'ai voulu être enseveli au milieu des pauvres. »

Ces lettres ont été écrites après la mort de son frère qui arriva à la fin de 1642. Elles sont adressées aux évêques de Marseille, de St.-Malo, au cardinal de *Bissi*, à MM. de *Chavigny*, *Dugué*, de *Tournon*, de la *Roque*, de *Bernage*, *Guillemin ;* à la comtesse de *Bourbon*, à la duchesse d'*Elbeuf*, à mesdames de *Souvré*, de *Chauvelin*, de *Courcelle* et de *Créqui*. Elles ont rapport soit aux soins qu'il prit de son diocèse pendant la peste qui le ravagea, soit à son voyage de Rome, où le roi l'avoit envoyé pour des négociations qu'il termina avec succès, soit à l'assemblée du clergé qu'il présida, soit enfin aux diverses affaires du temps.

Ce manuscrit vient de la Bibliothèque des Augustins de Lyon.

1458. Lettres du cardinal *Alphonse* de *Richelieu*, archevêque de Lyon. — *In*-4.° env. 800 pag.

Ces lettres prouvent de l'esprit et de la gaieté dans leur auteur. Plusieurs sont adressées à des Jésuites de la maison de Lyon, et relatives à des sujets théologiques. D'autres le sont à diverses personnes de cette ville qui ne sont pas nommées.

Dans celles-ci, *Alphonse* donne quelques nouvelles de la cour de *Louis* XIV, dont il étoit un assidu courtisan. On le voit sans cesse empressé à obtenir l'un de ses regards. Voici le commencement de la première lettre : « Mon révérend père, vos lettres sont trop rares, plus rares que les pièces du cabinet de M. de *Liergue*... J'ai vu le roi qui m'a fait autant d'accueil et de bon visage, non-seulement que je l'eusse pu espérer, mais désirer. Je l'ai trouvé gai au sortir d'une grande affliction, dans laquelle il a fait paroître beaucoup de courage. Il a plus de pouvoir sur lui que n'en a même le P. *Caussin*.... Ma vie ici est de tout voir, tout ouïr et de me taire. »

Ce manuscrit vient de la Bibliothèque des Augustins de Lyon.

1459. Copie de la lettre du cardinal de *Tencin*, au général des Récollets, pour ôter à ces religieux la direction des sœurs de *Ste.-Claire* de Lyon. — *In*-4.° (*In* rec. sur Lyon.)

L'affaire des religieuses de *Ste.-Claire* fit grand bruit dans le temps, et la dénonciation d'une sœur conversé, nommée *Cécile*, la produisit. Cette lettre manuscrite de l'archevêque en donne les détails.

1460. Mémoire et lettres de M. *Bruyas*. — (*In* abrégé sur la grace, M.[ss], pet. *fol.*)

Celui-ci étoit prêtre à *St.-Chamond* près de Lyon, en 1727. Il adresse son mémoire à M. le *Clerc*, directeur du séminaire de *St.-Irénée*, et le consulte sur la question si les fidèles peuvent communiquer en matière de religion avec les ennemis déclarés de la bulle *Unigenitus*? On trouve à la suite la réponse de M. le *Clerc*.

1461. Lettres de la prieure et des religieuses du monastère de *St.-Benoît* de Lyon, à M. l'archevêque.

Elles sont relatives à la bulle, et quoique les religieuses prétendent ne point vouloir faire les théologiennes, elles finissent, après de longs raisonnemens, par déclarer que leur conscience ne leur permet pas de recevoir la constitution du pape, et de condamner avec lui des propositions, « qui ne contiennent, disent-elles, que les vérités les plus communes, apprises dès l'enfance dans le catéchisme, et que l'on trouve tous les jours dans les prières de l'église. »

1462. *Montazet*. — *In*-12.

Ce recueil comprend : *Observations* d'un négociant de Lyon à son archevêque sur sa lettre pastorale, 1763, manuscrit de 38 pages et signé *George Crotonel*.

Les autres pièces du volume sont imprimées. Ce sont les *plagiats* de l'écrivain de l'archevêque, la lettre d'un curé du diocèse, celle d'un docteur en droit canon, les *observations* sur les *institutions théologiques* imprimées à Lyon en 1780, d'autres sur la théologie de Lyon, 1787.

MÉLANGES ET RECUEILS SUR LYON.

1463. Recueil sur Lyon. — *In-4.°* env. 500 pag.

L'écriture de ce manuscrit varie. Elle est moderne dans plusieurs pièces, gothique et difficile à lire dans d'autres.

1464. Recueil sur Lyon. — *In-4.°* env. 500 pag.

Ce recueil n'est point écrit de la même main. Il renferme diverses pièces relatives à l'histoire ecclésiastique de Lyon. Celles qui ont rapport à l'histoire civile de cette ville sont :

1. *Inventaire des titres concernant Lyon, extrait du trésor des chartes.*

Ces titres sont relatifs à plusieurs procès élevés entre le corps municipal et divers particuliers, aux privilèges accordés à la ville, aux rôles de ceux qui étoient chargés de garder les clés de la ville, aux subsistances et à la voierie.

2. *Noms et surnoms des prévôts des marchands et échevins de Lyon, depuis* 1294 *jusqu'en* 1623.

Ce rôle est imprimé dans l'éloge historique de Lyon, par *Ménétrier*; mais il est ici plus étendu et va jusqu'en 1670.

1465. Recueil sur Lyon. — *Fol.* env. 450 pag. vél.

Ce volume contient diverses pièces manuscrites et d'autres qui sont imprimées.

1466. Mélanges sur Lyon. — *Fol.*

Les pièces les plus saillantes de ce recueil sont :

1. *Inscriptions pour la loge des militaires dans la*

salle de la comédie à Lyon, par M. Dumas, *secrétaire de l'Académie de cette ville.*

2. *Chanson sur le pont de Tilsit*, par le même.

Parmi un plus grand nombre de couplets, nous en rapporterons trois :

La paix, fruit de votre victoire,
Est marraine de ce beau pont!
Tilsit! La muse de l'histoire
En lettres d'or grave ton nom.
Illustres enfans de la gloire,
Du laurier qui ceint votre front
Avant qu'on perde la mémoire,
Qu'il coulera d'eau sous le pont!

De héros cohorte intrépide,
Allez, dans de nouveaux combats,
Franchir les colonnes d'Alcide;
Hercule a besoin de vos bras.
La gloire qui vous accompagne
De succès brillans vous répond;
Sous vos coups les braves d'Espagne
Fuiront comme l'eau sous le pont.

D'un peuple que l'erreur tourmente
Soumettez la rebellion;
Portez à l'aigle triomphante
Les vœux et le cœur du *Lion*.
Dites au héros de la France
Que nos ames conserveront
De ses bienfaits la souvenance
Tant que l'eau courra sous le pont.

3. *Inventaire des livres de feu de* Brunes.

Ces livres furent achetés, en 1604, par l'église réformée de Lyon, des héritiers de M. de *Brunes*, ministre protestant dans cette ville, par contrat passé par *Benoît Coursan*, notaire royal. On trouve à la suite du titre la quittance de 413 liv. On peut voir

dans l'inventaire quel étoit le prix de chaque ouvrage il y a deux siècles.

Ce titre a été envoyé, en 1811, à la Bibliothèque de Lyon, par M. *Cochard*, conseiller de préfecture.

4. *Catalogue des livres de la Bibliothèque appartenante à l'église réformée de Lyon.*

Ce catalogue annonce les livres qui existoient, en 1649, dans le temple des calvinistes, à *St.-Romain* de Couzon. Il a de même été donné par M. *Cochard.* On trouve à la fin une déclaration du pasteur *Rouph*, qu'il a en son pouvoir les livres inventoriés, et qu'il s'engage à les représenter dans tous les temps au consistoire de l'église réformée.

Ces deux pièces font connoître la plupart des livres imprimés dans le seizième siècle sur les controverses théologiques du temps.

5. *Extrait d'un rapport fait par M. le baron de* Vauxonne. (*In* M.ss *Sain.*)

Ce rapport a été présenté le 11 mai 1811. Son extrait renferme deux objets principaux, l'administration de la police et une notice sur les établissemens publics de la ville de Lyon.

Dans l'ordre qui régissoit les trois mairies, l'autorité municipale, en ce qui concerne la police, n'avoit obtenu aucune attribution précise, et restoit dépourvue d'action coërcitive. Elle l'acquit par l'installation d'un seul maire. Celui-ci aperçut bientôt toute l'importance des fonctions de cette administration.

En effet, d'après l'auteur du mémoire, elle est le ressort principal du perfectionnement des institutions sociales ; c'est par l'influence de son action toujours subsistante, quoique souvent imperceptible, qu'on parvient à recueillir dans les cités tous les avantages de la civilisation. Sureté, salubrité, propreté, repres-

sion des abus et des délits, harmonie entre les divers élémens de l'aggrégation sociale, sollicitude sur les subsistances; tel est l'ensemble des objets qu'embrassent les obigations de la police municipale. Le magistrat qui se dévoue au service de tant d'intérêts, est nécessairement en contact avec tous les états, et toujours pour leur être utile. Aussi, si l'on porte ses souvenirs sur l'ancienne magistrature de Lyon, quelles sont les réputations les plus honorables et les plus étendues ? Ce sont celles des *Prost* de *Royer* et des *Rey*, dont l'administration de la policc fut l'attribution.

M. de *Vauxonne* détermine ensuite dans son rapport, 1.° les moyens de classer, suivant la nature des objets principaux, les ordonnances et règlemens de police, et d'en former un recueil dans l'avenir; 2.° les fonctions des neuf commissaires de police, des douze agens, des cinq inspecteurs et des surveillans de nuit; 3.° celles des pompiers, dont la fondation est due au zèle de M. *Dubois*, qui a rempli à Lyon avec tant de sagesse la place de commissaire-général de police; 4.° le rapport est terminé par quelques observations sur les incendies, l'éclairage et les subsistances.

La notice des établissemens publics renferme des détails intéressans et qu'il peut être utile de retrouver un jour sur les octrois, les hospices, le conservatoire des arts, les petites écoles, les bureaux de bienfaisance, le jardin de botanique, les prisons, le conseil des prud'hommes, la commission des secours à incendie, le grand théâtre, le mont de piété, la maison de refuge et l'école impériale d'équitation.

A l'article relatif au conservatoire des arts, M. de *Vauxonne* dit : « La galerie du musée vient d'obtenir, de la munificence de sa majesté, cinquante-deux tableaux

dont l'envoi est annoncé comme très-prochain. Une circonstance plus flatteuse encore pour la cité que le don lui-même, c'est l'attention qu'a eue sa majesté de vouloir bien, en l'accordant, manifester un sentiment de prédilection, en recommandant que dans le choix, on eut des égards de préférence pour sa bonne ville de Lyon. »

1467. Choix de mémoires historiques sur Lyon. — *Fol.*

Ce manuscrit, intéressant pour l'histoire de Lyon, et dont toutes les pièces méritent d'être lues, a été donné, le 1.er mai 1811, à la Bibliothèque publique, par M. *Bérenger*, correspondant de l'Institut et membre de l'Académie de Lyon. On a fait mention à leur rang des mémoires qu'il renferme.

1468. Mémoires divers sur Lyon. — *Fol.*

Ce recueil renferme les écrits suivans :

1. *Explication d'un bronze du cabinet de M.* Rast, *médecin à Lyon, par M. l'abbé* Rivoire, 1775.

Ce bronze est un carré de dix-huit lignes en tout sens, sur lequel une ancre est gravée. Il n'a point de revers. L'auteur prétend que c'est une espèce de tessère ou marque distinctive des bateliers connus sous les noms de *nautæ navicularii.* Ce signe étoit un témoignage public de leur capacité. Le code Théodosien offre un long titre *de navicularis.*

2. *Explication de deux inscriptions sépulcrales trouvées à Lyon, en* 1775, *par M.* Rast.

Ces inscriptions, découvertes près de l'église *St.-Just*, offrent le témoignage de la douleur de deux maris qui ont perdu leurs épouses. L'une se nommoit *Atilia Verula Sextatilis*, et elle étoit fille d'un décurion

des Voconces, peuple qui habitoit le territoire de Vaison. L'autre étoit *Valeria Severa* qui passa quarante-six ans avec *Primitius* son époux, sans lui avoir donné le moindre chagrin, *sine ullâ animi læsione.*

3. *Mémoire pour servir à l'histoire de l'Académie de Lyon.*

C'est un discours préliminaire à cette histoire, dont le manuscrit est sans doute perdu et n'a point été publié. Cet écrit peut être de M. *Bollioud-Mermet* qui s'étoit occupé du même objet. Il rapporte que la première assemblée de l'Académie se tint, le 30 mars 1700, chez M. *Falconet*, et qu'on l'employa à discuter la fameuse démonstration de *Descartes* sur l'existence de Dieu.

En 1705, M. de *Trudaine*, intendant de Lyon, accueillit, dans son cabinet, l'Académie naissante.

En 1711, ses assemblées eurent lieu chez M. le président *Dugas*, rue du Bœuf.

Ce ne fut qu'en 1726 que, par un acte consulaire, l'Académie fut fixée à l'hôtel-de-ville. Elle détermina alors de s'occuper en commun de la traduction du traité de Cicéron, *de naturâ Deorum ;* mais ce projet n'eut pas une exécution complète.

4. *De la construction des murs et fortifications de Lyon, par M. l'abbé* Greppo.

Paradin et *Ménétrier* donnent peu de détails sur les diverses enceintes de Lyon; l'auteur a suppléé à leur silence, en consultant les archives des chapitres, et sur-tout un antique registre de l'église *St.-Paul.*

En 1368, on ceignit la ville du côté de Pierre-Scize, et les terres tirées des fossés, entraînées par les pluies, comblèrent un étang qui étoit entre la ville

et le château, au lieu où est maintenant la petite place de l'*homme de la Roche*.

En 1529, *François* I.er ordonna que l'on rétablit les boulevards et bastions de la Croix-Rousse. Pour fournir à cette dépense, on mit un impôt sur le vin, ce qui occasionna une émeute furieuse, appelée par les historiens *la grande rebeine*, et dans laquelle on démolit la maison de *Symphorien Champier*, échevin. Le clergé fut contraint de faire élever, à ses frais, la septième partie de ces constructions.

Ce fut en 1550, qu'on éleva au milieu du pont du Rhône la porte qui y existoit encore de nos jours.

En 1562, le Chemin-Neuf fut ouvert par le baron des *Adrets*.

5. *Discours de M.* Goy *sur les principales causes de l'indigence des ouvriers à Lyon, et sur les moyens d'y remédier.*

Ce mémoire de M. *Goy*, plein de bonnes vues, mais peu étendu, donna l'idée à l'Académie de Lyon de proposer ce même sujet pour l'un de ses prix.

Dans les causes de l'indigence des ouvriers, l'auteur compte, 1.° le peu d'économie de cette classe d'habitans, leur luxe dans les temps de prospérité, la mauvaise éducation qu'ils reçoivent, l'interruption du commerce par les guerres et les mauvais traités. M. *Goy* regarde comme un moyen funeste de remédier à la détresse des ouvriers la distribution des aumônes manuelles. Il croit qu'elles contribuent plutôt à entretenir l'oisiveté qu'à soulager l'indigence. Les pauvres les plus hardis et les plus importuns ne sont pas, suivant lui, ceux qui sont le plus dans le cas d'être secourus. Il préfère à ces aumônes l'établissement d'une caisse de secours qui favoriseroit le travail, la fabrication des étoffes, la vente des marchandises, et la

distribution des bienfaits dans les temps de cessation de travail. C'est dans cette caisse que les citoyens seroient invités à réunir leurs dons aux produits des objets manufacturés. Il pense que cet établissement produiroit la suppression totale de la mendicité. Dans la dernière partie de son ouvrage, il répond aux objections que l'on peut faire à son projet.

6. *Monumens romains, trouvés au mois de février 1768, dans les fondations de la Manécanterie de Lyon, dessinés par M. le* Moyne, *archiviste.*

Ce recueil renferme le dessin d'un *Mercure* en cuivre rouge, et ceux de cinq inscriptions gravées sur des cippes ou des autels. On trouve à la suite une longue lettre de M. *Calvet*, d'Avignon, qui explique ces inscriptions.

L'une d'elles est consacrée à *Apollon*, par le receveur-général des impôts dans la Gaule lyonnaise. Ordinairement, cet emploi étoit rempli par des chevaliers romains.

Une autre est dédiée au génie particulier d'un *sévir augustal.* Les *augustaux* furent créés par *Tibère* pour honorer la mémoire d'*Auguste.*

La plus considérable est gravée en honneur d'un *Marius*, descendant peut-être du consul de son nom, et qui fut receveur-général des droits d'hérédité dans la Gaule lyonnaise et l'Aquitanique, comme un témoignage de la reconnoissance d'un chevalier romain qui dans les armées avoit été son aide-de-camp ; c'est ce que, suivant M. *Calvet*, le titre de *cornicularius* désigne.

7. *Examen des mêmes inscriptions, par M. l'abbé* Jacquet.

L'auteur observe sur l'une de ces inscriptions que les prêtres d'*Auguste* étoient appelés *sodales augus-*

tales, les confrères *augustaux*, et que les six plus anciens d'entr'eux se distinguoient par le titre de *sévir;* sur l'autre, que ce fut *Auguste* qui, manquant d'argent pour payer ses troupes, imagina de former une caisse militaire par un droit de cinq pour cent sur les successions collatérales. Cet impôt continua jusqu'à *Trajan* dont le bon cœur adoucit la perception et ne put souffrir, dit élégamment *Pline*, qu'on soumît à un impôt les larmes mêmes des parens, *lacrymas parentum esse vectigales. Antonin-le-Pieux* l'abolit entièrement. Dès-lors l'inscription trouvée dans les fondemens de la Manécanterie de Lyon doit être antérieure au règne de ce dernier empereur.

M. *Jacquet* fait dériver le titre de *cornicularius* de la corne dont se servoit, suivant *Pitiscus*, l'huissier ou appariteur pour imposer silence aux plaideurs dans l'audience d'un magistrat, et il relève à ce sujet, avec savoir, diverses explications de M. *Calvet* qui lui paroissent fautives.

8. *Observations sur un monument antique de cette ville, par M.* Clapasson.

L'auteur examine, dans ce mémoire, les colonnes d'Ainay qui servoient de frontispice au temple d'*Auguste.* Il avoit long-temps pensé, que ces colonnes avoient toujours été au nombre de quatre, qu'elles existoient encore à la même place qu'elles avoient occupée autrefois, et où elles entouroient l'*autel* d'*Auguste*, ce qui lui avoit fait donner indistinctement le nom d'*autel* et de *temple.* La mesure de ces colonnes, dont le bas des unes répond à la partie supérieure des autres, proportionnellement à la diminution observée sur toute leur hauteur, l'a convaincu qu'elles n'étoient primitivement qu'au nombre de deux, et qu'on les avoit ensuite sciées en quatre.

Ces colonnes sont de granit égyptien, dont le grain est précisément le même que celui des obélisques transportés à Rome; et ce qui prouve encore leur origine, c'est que la diminution de ces colonnes commence dès leur base d'après la méthode des architectes d'Egypte, différente de celle des Grecs et des Romains, qui ne commençoient cette diminution qu'au tiers de la colonne. *Ménétrier* a cru que celles d'Ainay étoient d'ordre corinthien; d'après leur proportion, M. *Clapasson* assure qu'elles étoient d'ordre ionique. Il fixe l'époque où elles furent sciées et placées au lieu qu'elles occupent actuellement, à la fin du règne de *Charlemagne*, qui, s'efforçant de ranimer les arts dans ses états, fit venir un grand nombre d'ouvriers de Constantinople. Ceux-ci introduisirent dans nos édifices le goût de l'architecture grecque moderne qui précéda parmi nous l'architecture gothique que les peuples du Nord nous apportèrent.

9. *Recherches historiques sur la devise de l'Académie de Lyon, par M. de* Sozzi.

La devise des jetons et des médailles de l'Académie de Lyon porte ces mots : *Athæneum Lugdunense restitutum*, due à M. *Lambert-Rouvière*, trésorier de France et membre de l'Académie. Le P. *Béraud* et l'abbé *Pernetti* proposèrent d'y substituer ceux-ci : *Ara Lugdunensis restituta*, qui sont consacrés par *Juvénal*.

Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.

Après une longue et très-savante discussion sur l'origine de Lyon et de son athénée, sur la célébrité des Gaulois et sur-tout des Lyonnais dans les lettres, M. *Clapasson* conclut que les mots *ara Lugdunensis* ne donneroient pas une connoissance exacte de l'objet de l'Académie. « En effet, dit-il, ce n'est pas le culte

d'*Auguste* et de Rome, ni leur autel que celle-ci a prétendu restituer; c'est le culte des lettres et de *Minerve*, déesse d'Athènes; c'est l'assemblée littéraire qui tenoit ses séances devant le temple d'*Auguste*, c'est-à-dire, l'*athénée* qu'elle a eu l'ambition de rétablir. » Il faut donc conserver sur la devise de l'Académie la véritable expression de son objet, *Athæneum Lugdunense restitutum.* »

10. *Nécrologe des académiciens de Lyon depuis* 1700 *jusqu'en* 1757, *par M. l'abbé* Pernetti.

Le premier membre que l'Académie de Lyon perdit, fut le jésuite *Jean* de *St.-Bonnet*, savant mathématicien, qui, faisant bâtir l'observatoire du collége, fut précipité par la corde d'une grue sur les degrés de l'église, en 1703.

Les autres académiciens loués rapidement dans ce long mémoire sont, le physicien du *Puget*, l'intendant *Trudaine*, l'astronome *Philippe Villemot*, *Jean-Camille* du *Moulceau*, seigneur de Grigny, qui faisoit agréablement des vers, *Laurent Pianello* de la *Valette* possesseur d'une riche bibliothèque, le jésuite *Jean Brun*, *Antoine* de *Serres*, le poëte *François Gacon*, *Gabriel* de *Glatigny* avocat-général, *François* de *Villeroy* duc et pair, *François* de *Neuville-Villeroy* archevêque de Lyon, l'avocat *Pierre Aubert*, *Charles-Vincent Dulieu*, l'abbé de *Gouvernet*, le jésuite *Follard*, l'abbé *Tricaud*, *François Bottu* de *St.-Fond*, le P. *Colonia*, *Matthieu* de *Glatigni*, le médecin *Jérôme-Jean Pestalozzi*, l'historien *Claude Brossette*, *Gaspard Grollier* de *Servières*, *Antoine Layné* antiquaire, *Laurent Dugas* prévôt des marchands, le chanoine *Jean Coquier*, *Aimé Bertin* avocat, *J.-B. Basset* président à la cour des monnoies, le jésuite *Etienne Lombard*, *Gabriel* de *Glatigni*, le médecin

Guillaume Rey, *Dominique* de *Pont-St.-Pierre*, *Lambert Rouvière* trésorier de France, et *Charles-Joseph* de *Ruolz*, mort le 10 juillet 1756, éditeur des œuvres de *Louise Labbé*, et qui a vengé avec éclat la mémoire de cette femme célèbre des imputations odieuses qu'on lui avoit faites. Il périt victime de son dévoûment généreux, et pour avoir voulu sauver sa femme et son frère qui se noyoient dans la rivière d'Ain.

11. *Explication d'un cachet antique du cabinet de Lyon, par le P.* Béraud.

Cette espèce de cachet est un caillou verdâtre, ayant la forme d'un carré long, dont la longueur est de deux pouces, et la largeur de vingt-une lignes. Deux rangs de lettres y sont gravées en creux de quatre côtés et de manière à servir d'empreinte sur la cire. *Caylus* a donné la description de onze pierres presque semblables à celle-ci, et qui sont répandues dans les divers cabinets de l'Europe. *Smétius* est le premier qui ait publié de semblables monumens, et il en a fait graver deux dans son ouvrage sur les antiquités de Nimègue. *Spon*, *Maffei*, le *Bœuf*, *Caylus* ont pensé que les empreintes qu'ils formoient, avoient servi à garantir l'authenticité des collyres et des remèdes pour les yeux que des médecins romains avoient distribués. La pierre du cabinet de Lyon appartint à l'oculiste *Cintus Minius Blandus*. Ses empreintes désignoient divers collyres, dont le plus remarquable étoit odoriférant et salutaire contre l'ophtalmie sèche ; et dont *Scribonius Largus* a fait mention dans son traité des médicamens sous le nom d'*Evodez*, mot gravé sur la pierre décrite par le P. *Béraud*. *Celse* et d'autres médecins anciens nous ont appris que la myrrhe et la calamine, broyées dans le vinaigre, entroient dans la composition de ces remèdes.

12. *Explication d'un autre cachet de la même espèce*, par le même.

Le P. *Béraud* donne d'abord de nouvelles explications sur le cachet du cabinet de Lyon. Il annonce, d'après M. de la *Tourette*, que la pierre qui le forme est une espèce de serpentine du genre des pierres ollaires qui se durcissent au feu, qui sont grasses au toucher, et si tendres qu'on peut les travailler sans peine. L'acide n'y produit aucune effervescence.

Le second cachet, décrit par l'auteur, fut trouvé en Auvergne avec plusieurs médailles de bronze. Il n'est gravé que sur trois côtés de la pierre. L'oculiste *Sédatius* y indique trois collyres dont la base est le safran. On y réunissoit dans le premier la décoction de la *passe-rage*, plante détersive, et on l'employoit contre la chassie; dans le second, la calamine et le cuivre calcinés, pour le distiller dans les yeux et fortifier la vue; le troisième, où le safran étoit de même uni à d'autres substances, étoit appliqué contre la rougeur et les ulcères des paupières.

On a découvert dernièrement près de Bourg, dans le département de l'Ain, un monument semblable et indiquant de même un remède pour les maladies de l'œil. Pourquoi toutes ces pierres sont-elles consacrées à annoncer des moyens de soulager cet organe? N'y avoit-il que les oculistes qui eussent ainsi chez les Romains le droit de contresigner leurs médicamens? Pourquoi ces onze cailloux décrits par *Caylus*, et les trois plus modernes, découverts dans des contrées très-éloignées les unes des autres, sont-ils tous de couleur verdâtre et du même grain? Leur avoit-on attribué quelque propriété? Ces questions méritent encore l'attention et l'examen de ceux qui s'occupent

de recherches sur les usages et les procédés de l'antiquité.

13. *Mémoire sur les aqueducs de Lyon, par M.* Clapasson.

Parmi les ouvrages des Romains, échappés à l'injure des temps, il n'en est aucun qui puisse nous donner une plus haute idée de leur magnificence que leurs aqueducs. L'étendue, la solidité de ces monumens, les obstacles qu'on dut surmonter pour les faire parvenir à leur destination, nous étonnent encore. Les aqueducs de Lyon sont dignes d'admiration, et on en attribue la construction au triumvir *Marc-Antoine.* Dans une longueur de sept grandes lieues, il alloit près de la ville de *St.-Etienne* recueillir l'eau du Furan et la conduire à Lyon. Le fragment le plus considérable qui nous en reste se voit dans la commune de Chaponost: Il offre soixante-quatre arcades sans interruption.

M. *Clapasson* décrit leur genre de construction; leurs arcades, leurs piliers carrés, leur canal, leur revêtement avec de petites pierres taillées en parallélogrammes et rangées, comme l'enseigne *Vitruve*, en forme de réseau, *reticulatum.*

L'auteur croit que les murs intérieurs sous ce revêtement étoient formés avec des moules en bois, dans lesquels on jetoit les matériaux, et comme on élève le pisé.

14. *Second mémoire sur le même objet*, par le même.

C'est une copie du précédent; mais l'auteur y a ajouté plus de développemens, et sur-tout sur la formation du mortier antique, et du canal de l'aqueduc de Lyon.

15. *Rapport sur une jambe de cheval de bronze trouvée*

trouvée dans la Saône, par MM. Delorme, Pernetti *et de la* Tourette.

On a déjà fait mention de cette jambe déposée au musée de Lyon. Le 1.er février 1766, elle fut arrachée du lit de la Saône par le nommé *Moris*, batelier, qui la porta à M. de la *Verpilière*, prévôt des marchands. Les commissaires fixent le lieu de la découverte; ils décrivent les travaux entrepris pour la fouille du reste du monument, la fabrication de la jambe, les faits historiques qui peuvent se rapporter à l'érection d'une statue équestre dans l'ancien Lyon.

L'intérieur de la jambe est évidé jusqu'à son extrémité. Son extérieur est couvert de ce vernis précieux, produit par l'effet du temps et de l'acide répandu dans l'air, et auquel *Caylus*, d'après les Italiens, a donné le nom de *patine*. La lame qui forme la surface est de cuivre rosette, semblable à celui qui vient de Suède. Il paroît qu'on a ajouté à sa fonte du laiton avec un peu d'étain. La couche intérieure est de l'étain commun mêlé à un douzième de plomb.

Le dessin de la jambe est d'une belle exécution; les proportions en sont justes, et les contours bien saisis. Elle pèse trente-six livres poids de marc. Sa force et sa grandeur annoncent un cheval robuste, de haute taille, sans avoir rien de gigantesque. Elle paroît dater d'un siècle où l'art de jeter en fonte avoit déjà fait de grands progrès; mais les commissaires ne pensent pas que le monument entier ait été coulé d'un seul jet; ils doutent qu'on l'ait élevé en honneur de *Tiberius Antistius*, simple chevalier romain; et penchent pour l'opinion que ce cheval de bronze étoit un simple monument de l'art, qui n'étoit point destiné à porter une statue. Ainsi, les quatre chevaux placés au-dessus du portail de *St.-Marc* de Venise, et quatre autres

découverts dans les ruines d'Herculanum, n'en portoient pas.

16. *Lettres sur le rapport précédent.*

Ces lettres sont de MM. *Calvet*, d'Avignon, et *Séguier*, de Nîmes. Le premier ne doute pas qu'*Antistius* n'ait eu les honneurs d'une statue équestre à Lyon; mais il avoue que rien ne lui prouve que la jambe de bronze ait appartenu à ce monument. « Il doit y avoir eu, dit-il, dans votre magnifique ville plusieurs chevaux de bronze; c'étoit le rendez-vous de toutes les Gaules; les empereurs y faisoient sans cesse des embellissemens; et l'on pourroit croire, presqu'avec le même degré de vraisemblance, que cette jambe appartînt à une statue équestre, élevée à l'empereur *Claude* après les priviléges honorables qu'il fit accorder aux Lyonnais. »

M. *Séguier*, à l'occasion de ce monument de Lyon, nous apprend que, selon le témoignage de *Pline*, la première statue équestre, élevée par les Romains, fut celle d'une femme, de *Clélie*, placée dans la voie sacrée. Dans les provinces, il cite les statues équestres de *Postumius Tuscinus* à Bagnolo, petite ville du royaume de Naples, de *Munius Evaristus* à Preneste, de *Nonius Balbus* à Herculanum et d'*Egnatulus* en Espagne.

17. *Explication d'un monument antique, par M.* Rast.

En creusant, en 1775, les fondations d'une maison construite à Lyon, rue Tavernier, on trouva un petit monument de demi-pied de hauteur représentant deux chevaux en terre cuite, blanche, dure, sans vernis, semblable à la terre de pipe. Leurs pieds étoient fixés sur un plateau. La singularité la plus remarquable de ce groupe étoit un joug qui les réunissoit

par les crins. Ce joug ne paroissoit pas pouvoir servir au tirage, mais seulement à forcer ces chevaux à aller de front, et à ne point s'écarter l'un de l'autre.

Festus dit que les Romains se servoient dans les combats de deux chevaux appareillés, pour qu'ils pussent monter sur l'un, quand l'autre étoit fatigué. L'auteur pense que cette méthode pourroit encore être employée utilement dans les batailles et les longues courses.

18. *Mémoire sur les annales de l'Académie de Lyon, par M. de* Regnault, 1754.

On peut extraire de ce long mémoire les faits suivans:

En 1715, *François-Paul* de *Neuville*, archevèque de Lyon, fut déclaré protecteur de l'Académie.

En 1726, le duc de *Retz*, appelé depuis duc de *Villeroy*, étant venu à Lyon pour s'y faire recevoir lieutenant-général de la province, fut présenté à l'Académie par l'archevèque son oncle, et demanda à être reçu au nombre de ses membres. La séance publique de cette année fut honorée par la présence du prince de Saxe-Gotha.

En 1743, l'Académie témoigna publiquement ses regrets de la mort de M. *Brossette*.

Le mémoire est rempli en grande partie, 1.° par le discours de réception de M. de *Regnault;* 2.° par ceux qu'il prononça comme directeur de l'Académie; 3.° par l'analise qu'il y présenta de divers écrits de ses confrères; 4.° par l'éloge de M. *Brossette*, par M. l'abbé *Coquier*.

19. *Conjectures sur l'incendie de Lyon, par M. l'abbé* Pernetti.

La quatrième année du règne de *Néron* un effroyable embrâsement réduisit Lyon en cendres en une nuit. La lettre quatre-vingt-onzième de *Sénèque* confirme

la vérité de cet évènement. Aucun autre auteur contemporain n'en a parlé ; et Tacite, en faisant mention des quatre grands sesterces, ou des cent mille écus de notre monnoie, accordés par *Néron* pour le rétablissement de Lyon, n'exprime son malheur que par ces mots, *cladem Lugdunensem*, qui ne désignent pas un incendie, mais un désastre en général.

Quelques-uns de nos historiens ont recherché la cause d'une dévastation si prompte, et ils l'ont attribuée au feu du ciel, et ont imaginé que les Lyonnais furent punis ainsi, pour avoir fermé leurs portes à S. *Paul* qui venoit leur prêcher l'évangile.

M. *Pernetti* considérant, d'après les plans de nos aqueducs levés par M. *Delorme*, que toutes les parties de ce monument énorme qui sont détruites, et surtout dans les environs du village de Soucieu, sont renversées du même côté et de la même manière, ne doute pas que c'est dans le même temps et par la même cause qu'ils ont éprouvé leur ruine. Cette cause est, suivant lui, un tremblement de terre, dont les secousses ont toujours une direction uniforme et une ondulation horizontale des mêmes côtés. Si nos aqueducs ont subi ce tremblement, pourquoi l'incendie de Lyon n'auroit-il pas le même principe ? La dilatation du feu a pu alors incendier la ville et bouleverser les monumens de ses environs.

Cette cause, d'une effroyable rapidité, peut seule, dit M. *Pernetti*, s'accorder avec la narration de *Sénèque* ; « Je suis plus de temps, écrit-il à *Liberalis*, à vous raconter cet évènement qu'il n'en a fallu pour l'opérer : *Diutiùs tibi illam periisse quam periit narro*. Le lendemain, ajoute *Sénèque*, on cherchoit Lyon, la gloire des Gaules, dans Lyon même : *Lugdunum quod ostendebatur in Gallis quæritur.* »

Quel autre feu que celui d'un volcan, dit M. *Pernetti*, peut faire disparoître aussi subitement des temples, des palais, d'immenses monumens, une ville entière?

20. *Explication d'une inscription sépulcrale, par M. l'abbé* Rivoire.

Cette inscription décore un tombeau qui se vit long-temps dans le couvent des Dominicains de Lyon, et qui a été ensuite transporté dans les jardins du château de Ternay. Elle est consacrée par *Memmia Cassiana* à son époux *Eulattus Meleager*, sévir augustal. Elle porte la formule lyonnaise, *sub ascia*, que *Chorier* explique ainsi : *Monument élevé sous l'ombre hospitalière d'un bois.* Ce prêtre d'*Auguste* avoit été le protecteur de tous les établissemens utiles à Lyon, et de toutes les associations d'arts et métiers.

Les associations des corps et métiers instituées par *Numa*, augmentées par le tribun *Clodius*, furent supprimées par *Jules-César*, et ensuite rétablies par *Alexandre Sévère.* Ce dernier leur laissa la liberté de se donner un chef et d'établir des statuts : *Corpora constituit omninò omnium artium, hisque ex sese defensores dedit.*

MANUSCRITS

SUR L'ANCIENNE GÉNÉRALITÉ DE LYON, ET EN PARTICULIER SUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

1469. Mémoires sur les trois provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais. — *Fol.*

Ce volume renferme les objets suivans :

1. *Mémoire sur le projet d'une histoire naturelle des trois provinces, par M.* Alléon Dulac.

Ce projet fut écrit en 1754; l'auteur l'exécuta ensuite en 2 vol. *in*-8.°

2. *Pouillé du diocèse de Lyon.*

Ce manuscrit est en latin et d'une écriture gothique du seizième siècle. Il contient 58 pages *fol.*

1470. Mines du Lyonnais et du Forez. — *Fol.* (*In* mém. sur les trois prov.)

Ce volume renferme les mémoires suivans :

1. *Notice historique des mines du Lyonnais, Forez et Beaujolais, avec l'indication des lieux où elles se trouvent, par M.* Jars, 1782.

Les mines du Lyonnais furent découvertes et exploitées avant l'usage de la poudre à canon. Plusieurs étoient connues dans les onzième, douzième et treizième siècles. On doit attribuer leur abandon à la peste, à la fureur des guerres civiles, au défaut de connoissances dans l'art de l'exploitation. M. *Jars* décrit les mines de plomb de St.-Germain-Laval, St.-Martin-la-Sauveté, St.-Just-en-Chavalet, Champoli, Grezolles, Naulieu, Juré et Villemontet dans le département de la Loire ; celles de charbon de pierre de Rive-de-Gier, St.-Martin-de-Cornas, Tartara, St.-Chamond, St.-Etienne, Ste.-Foy-l'Argentière, Cordelle et St.-Haon-le-Vieux dans le même département ; celles de charbon, de Ste.-Paule, Lay et Tarare dans le département du Rhône ; les mines de cuivre de Chevinay, Sourcieux, Sainbel, Chessy, Létra, Claveysolles, Vaux, Propières ; et celles de plomb de Ste.-Paule, Joux, Tarare, Chambost, Bressieux, Senevier, Latour, Juliénas et Chasselay dans le même département. On a cru avoir découvert les traces d'une mine d'or dans la paroisse de St.-Martin-la-Plaine, dont *Marie de Médicis*, dit-on, fit commencer les premières fouilles.

2. *Manière de préparer le charbon minéral, ap-*

pelé houille, pour le substituer au charbon de bois dans les travaux métallurgiques, par Gabriel Jars.

Les Anglais, chez qui le charbon fossile abonde, sont les premiers qui ont tenté de l'employer à l'exploitation des mines. M. *Jars*, de l'Académie des sciences, envoyé en Angleterre par le ministère en 1765, s'occupa de la manière dont on y préparoit le charbon de pierre pour le rendre utile aux opérations métallurgiques; mais c'est à son frère, *Gabriel Jars*, qu'on doit le perfectionnement de cette méthode et son application aux mines de Sainbel. Ce dernier compare entr'elles les fontes faites avec le charbon de bois et celles faites avec le charbon de pierre.

3. *Méthode avantageuse de griller les mines de cuivre, par M.* Jars, 1776.

Cette méthode, différente de celle de *Schlutter* qu'*Hellot* a fait connoître par la traduction, a été mise en pratique dans les mines de Chessy. Les mines ne sont pas toujours situées dans des pays où les bois et le charbon soient assez abondans pour fournir à leurs besoins, ni assez riches pour supporter les frais de transport de ces combustibles lorsqu'ils sont tirés d'endroits éloignés; M. *Jars* a paré à ces inconvéniens par la construction d'un fourneau, dans lequel on opère sur cinquante quintaux de minérai à la fois, et en établissant en France l'usage d'un grillage employé avec succès à Goslar dans le Bas-Hartz. L'auteur décrit ce grillage, en donne la figure et en prouve l'avantage et l'économie.

4. *Essai de métallurgie*, 1789.

Ce mémoire fait suite au précédent. M. *Jars* annonce que chaque espèce de minérai exige un traitement différent pour en extraire le métal qu'il contient avec le plus grand avantage possible. Tel minérai

demande à être grillé avant d'être fondu; tel autre n'a pas besoin de cette préparation ; mais dans tous les cas l'économie des combustibles doit être le principal objet qu'il faut avoir en vue, sur-tout dans les contrées où les bois sont rares, comme dans le Lyonnais.

5. *Mémoire sur l'exploitation des mines de Rive-de-Gier, par M.* Jars.

Les mines de Rive-de-Gier furent régies pendant trente ans, en vertu d'une concession accordée au sieur *Lacombe*. L'auteur du mémoire décrit en particulier les mines de Gravenand, du Mouillon, de la Montagne de Feu, de Montjoin, des Flaches, de la Catonnière et de la Grande-Croix. Il donne l'état annuel de leurs produits, depuis 1780 jusqu'au 1.er janvier 1785.

6. *Analise du charbon minéral de* St.-Etienne, *par M.* Gavinet.

La nature, toujours attentive à nous fournir les choses nécessaires à la vie, a pris soin de placer les matières combustibles et minérales dans les lieux où les bois sont rares ; aussi les environs de *St.-Etienne*, dont les sommités sont dépouillées de forêts, renferment-ils un grand nombre de mines de charbon fossile. M. *Gavinet* pense que ce charbon a passé du règne végétal au minéral, et qu'il a été formé par la décomposition de forêts entières, englouties dans le sein de la terre, et par l'union de leurs parties avec la marne et d'autres terres.

L'auteur a soumis le charbon de *St.-Etienne* à toutes les expériences indiquées par *Valerius* et *Hoffman*. Il en donne le détail et le procédé, d'où il résulte que ce charbon ne renferme aucune partie métallique, qu'il est une espèce de bitume formé d'une huile par-

ticulière et d'une terre très-tenue; que sa fumée ne peut être pernicieuse, et qu'on a même observé qu'elle bannissoit les fièvres et les maladies épidémiques. D'après ce dernier avantage, il désire que les habitans de la Bresse, c'est-à-dire, ceux du département de l'Ain, puissent employer pour chauffage unique le charbon de terre.

7. *Alun de* St.-Etienne.

Dans un terrain depuis long-temps incendié aux environs de *St.-Etienne*, un particulier a entrepris, en 1776, de tirer de l'alun. M. *Brisson* en examine la qualité dans cet écrit, et la trouve propre à offrir un bon mordant pour les teintures. Son analise donne du fer; ce qui lui fait produire un très-beau bleu de Prusse.

8. *Mémoires sur l'exploitation des mines de la concession accordée aux sieurs* Blumenstein, *par M. de* Blumenstein *fils*, 1751 *et* 1769.

Cette concession est du 9 janvier 1717; elle comprend les mines de plomb de *St.-Julien* près de Bourg-Argental. Le second mémoire est divisé en deux parties. La première présente l'histoire abrégée de l'exploitation des mines en France; la seconde, le détail particulier de la mine de *St.-Julien* en Forez.

9. *Autre mémoire*, par le même.

Celui-ci a été fait par l'auteur pour servir de préface à un plus grand travail sur l'exploitation des mines en général, et en particulier de celles du département de la Loire, ci-devant Forez.

1471. *Chartularium Saviniacum. — Fol.* de 310 pag.

Ce recueil des chartres de l'abbaye de Savigny LYONNAIS.

est à longues lignes ; d'une écriture moderne et du commencement du siècle passé.

Savigny étoit une abbaye d'hommes de l'ordre de *St.-Benoît*, à trois lieues de Lyon, près de l'Arbresle. Elle étoit sous le vocable de *St.-Martin*. Les uns ont cru que sa fondation datoit du cinquième siècle ; d'autres l'attribuent à *Charlemagne* dans la huitième année de son règne. Cette dernière opinion a pour base une charte antique, scellée d'un sceau suspendu à un cordon de soie bleue, entrelassé d'or, offrant l'effigie de *Charlemagne* couvert d'un manteau parsemé de fleurs de lys.

Cette abbaye possédoit dix-neuf religieux, dont quinze devoient faire preuve de noblesse. Les chartes copiées dans ce manuscrit sont toutes en latin et curieuses à parcourir pour l'étude de l'histoire de nos provinces. L'abbé *Ponce*, voyant que les originaux tomboient en poussière dans les archives, ordonna de les copier et de les réunir. Ces pièces font connoître la succession des abbés de Savigny. Les plus remarquables sont :

Adalbert qui acquit pour le monastère le site de Charpennelle, dans la vallée *Beuronica*, au territoire de Bessenay, *in agro Bessenacensi*.

Anasteus qui gouvernoit l'abbaye six ans après la mort de *Charlemagne*.

Sigefrid qui fait mention dans une de ses chartes de la petite rivière qui couloit à Savigny et à l'Arbresle, et qui, de son temps, c'est-à-dire en 826, se nommoit déjà *Turdine*.

Arnulfe qui reçut l'hommage de l'église et du pays de Haute-Rivoire, de plusieurs fonds situés à Ville-Chenève, appelée dans le titre *Vetula Chaneva*, sous le règne de *Louis-le-Débonnaire* vers l'an 836. Il est

aussi question, dans les actes passés par cet abbé, du mont aux Cerfs, *Cervarius*, du territoire de Bully, de celui de *Ladanalech*, et de la maison des champs de Floriac et d'Ulzonète.

Ingelard, qui vivoit sur la fin du règne de *Louis-le-Débonnaire*, vient ensuite. Il eut pour successeurs *Austérius*, *Juste*, *Etienne* et *David*. Celui-ci vivoit sous le règne de *Charles-le-Chauve* et de *Louis-le-Bègue;* il donna à cens au seigneur *Andefrède* plusieurs terres situées *in pago qui dicitur Coriacus*. Ce pays est Courzieu. Il est fait mention dans le titre des restes d'un mur antique détruit depuis long-temps par les païens.

Christophorus gouvernoit l'abbaye sous *Lothaire.*

Adalbert augmenta les propriétés de l'abbaye dans la vallée de Mériac, dans celle de Lavaure et sur le mont *Formicarius*. Le monastère souffrit alors un grand incendie.

Benoît fut abbé de Savigny après *Adalbert*.

Badin lui succéda en 954, et obtint divers priviléges de *Burchard*, archevêque de Lyon, entr'autres celui de faire élire l'abbé par les religieux. Sous son administration, une femme nommée *Béliarde* mit sous la redevance de l'abbaye l'église de Trelins; *Girbert*, la maison de la Taissonière, de *Taissoneriis*, et *Dotdo* celle de la *Flachère*.

Gausmar, qui avoit fait le voyage de la Terre-Sainte et en avoit rapporté plusieurs reliques, fut élu abbé de Savigny dans la vingtième année du règne de *Conrad*, roi de Bourgogne. Il en reçut divers priviléges, l'exemption des impôts, et mourut en odeur de sainteté. Il avoit cependant fait excommunier, par l'archevêque *Amblard*, les habitans de Mornant qui ne vouloient pas payer la dime. On mit à sa nomi-

nation diverses cures, et il fit un échange de plusieurs fonds avec l'abbé de l'Ile-Barbe.

Hugo succéda au précédent en 984. Il prit part à la guerre que *Burchard* II, archevêque de Lyon, fit à l'empereur *Conrad*. On lui restitua ce que les hostilités lui avoient enlevé. On rebâtit pour lui le château et prieuré de Montrotier duquel dépendoient douze églises, savoir : celles de Piney, St.-Marcellin, Longesaigne, Affoux, Violei, Haute-Rivoire, St.-Clément, St.-Julien, Montrotier et Ville-Chenève.

Durand, élu abbé l'an 1007, se distingua par ses connoissances en théologie. Il accrut les biens de l'abbaye par diverses donations faites à St.-Marcellin, Brouilly, Lausanne, Uzore, Noailli, Montverdun. Il reçut en don, du comte *Gérard*, une grande forêt située sur le mont *Ledaic*, et une autre qui couvroit les hauteurs de la vallée Profonde près Ecully.

Itérius, moine de Cluni, fut le successeur de *Durand*. *Rodolphe*, roi de Bourgogne, lui accorda des fonds à Taluyers et la nomination à la cure de ce village. Il gouvernoit l'abbaye en 1022.

Durand II fut abbé de Savigny en 1046, sous *Olderic*, archevêque de Lyon. Il acquit par donations des biens à Ternant, St.-Galmier, Riverie, Randan et Bessenay.

Dalmatius, autre abbé, vécut en 1066. Il fit rebâtir la ville de l'Arbresle avec un château fort, les églises de St.-Germain et de Sarcey. Sous lui, celle de Savigny fut réparée ; il établit le marché de Sainbel pour les bestiaux, et fit deux bréviaires, un missel, un recueil des décrétales, et un autre de recetes médicinales à l'usage des pauvres habitans des campagnes. Il acquit la nomination à divers bénéfices situés à Amplepuy, Lagnieu, St.-Maurice et Duerne. Il fit la

guerre et la paix avec *Aymon*, seigneur du château de Lay.

Guy, successeur du précédent, ne gouverna pas long-temps l'abbaye.

Bérard lui succéda, et obtint du chevalier *Bernard* de *Aselgo* de grands dédommagemens pour des outrages qu'il lui avoit faits.

Itérius II fut aimé du pape *Pascal* II, qui lui accorda divers priviléges en 1106, au moment où *Hugues* I.er, archevêque de Lyon, nommé légat en Syrie, venoit de mourir à Suze en Piémont. Sous lui *Arnulfe-le-Chauve*, seigneur de Sail en Donzi, prêta un serment solennel qu'il n'étoit pas coupable, ni aucun de ses hommes d'armes, d'un outrage fait aux moines de Savigny qui passoient sur ses terres; *Rotamne*, *Jarente*, *Astaldry*, *Guillaume* et *Girard* ses vassaux, attestèrent le même fait sur les évangiles.

Bérard II devint abbé vers l'an 1087.

Girbald lui succéda. Ami de *Gauceran*, archevêque de Lyon, il assista au concile d'Anse.

Ponce, abbé de Savigny en 1118, reçut des bienfaits des papes *Pascal* II et *Calixte*. Il soutint avec courage les droits de l'abbaye contre *Itérius* de Bully, et *Etienne* de *Varennes*. Celui-ci avoit attaqué à main armée les moines de Savigny, qui traversoient un cimetière et avoit fait lancer contre eux des javelots; il avoit insulté leurs serviteurs et dévasté leurs récoltes.

On trouve, après cet abbé, quelques autres titres intéressans, mais qui ne donnent plus l'ordre chronologique de ses successeurs; tels sont les acquisitions de plusieurs propriétés à l'Arbresle, Amplepuy, Vindry; un procès élevé entre *Henri* de *Villars*, archevêque de Lyon, et l'abbaye de Savigny; l'association des religieux de cette abbaye avec ceux du monas-

tère de *St.-Illide* de Clermont, en 1449; le décret de l'empereur *Lothaire*, de l'an 852, qui soumet Savigny à l'église de Lyon. On a attaché au dernier feuillet diverses notes, écrites par le P. *Ménétrier*, et qui sont relatives au monastère de Savigny.

1472. Bulle de la sécularisation de l'abbaye de l'Ile-Barbe. — (*In* rec. sur Lyon, *in*-4.°)

Elle est de l'an 1549; *Antoine* d'*Albon* étoit alors abbé du monastère. Cette bulle est imprimée dans l'ouvrage de *Claude* le *Laboureur*, intitulé : *Mazures de l'Isle-Barbe*, tom. 1, pag. 254.

1473. Mémoires sur le Lyonnais. — *Fol.* (*In* mém. sur les trois prov.)

Ce volume renferme :

1. *Bulla secularisationis monasterii* Sti.-Martini *insulæ Barbaræ propè Lugdunum*; *et alia.* — Pet. *fol.* 100 pag.

Cette bulle latine est précédée, 1.° de la transaction passée, en 1548, entre *Antoine* d'*Albon*, abbé de l'Ile-Barbe, et ses religieux qui règle la collation des bénéfices, charge les religieux du chauffage du four de l'île, et des banquets donnés à la procession du jour de Pâque et de l'Ascension; 2.° de la procuration accordée par le chapitre de l'Ile-Barbe pour transiger; 3.° d'une instruction donnée aux procureurs fondés; 4.° de la demande en sécularisation présentée par l'abbé et les religieux au pape; 5.° des sentences et informations en latin de *Benoît Buatier*, official, sur cet objet.

Elle est suivie, 1.° d'une reconnoissance relative au péage et port de l'Ile-Barbe; 2.° d'une transaction sur diverses réparations, passée, en 1560, entre les

religieux devenus chanoines séculiers de l'église *St.-Martin* et *Guillaume* de la *Barge*, sacristain.

2. *Remarques sur un mémoire du P.* Féry, *minime.*

Ce mémoire avoit pour objet les moyens de procurer des eaux au château de l'archevêque de Lyon, à Oullins. M. de *Valernod*, auteur des remarques, ne pense pas que les moyens proposés soient suffisans.

3. *Rapport sur l'analise des eaux d'Orliénas, par M. la* Noix.

Ces eaux contiennent de l'air fixe, du fer, de la terre absorbante, de l'alcali minéral et du sel marin. Le rapport, qui loue les travaux et la sagacité de M. la *Noix*, est signé de MM. *Gavinet* et *Villermoz.*

4. *Végétation observée dans le Lyonnais, années* 1772 et 1774.

M. de la *Tourette* suit dans deux mémoires, mois par mois, les progrès de la feuillaison et de la floraison, ainsi que de la chute des feuilles dans les divers végétaux du Lyonnais. Il termine chaque mémoire par des observations générales sur la température des saisons, les gelées, les météores, les récoltes des fruits et légumes, l'apparition des oiseaux et des divers insectes que le printemps ou l'été amène.

5. *Tableau du Lyonnais, par M. l'abbé* Pernetti.

M. *Mathon* de la *Cour* avoit publié, dans les anciens almanachs de Lyon, une notice sur les bourgs et villages composant la généralité de Lyon. M. l'abbé *Pernetti* a proposé, dans cet écrit, aux membres de l'Académie de cette ville, d'étendre ce travail en se le partageant. On y décriroit dans chaque lieu le nombre des habitans, leur genre d'industrie, leur culture, l'exposition et la qualité du terroir, les plantations faites ou à faire, le nombre des bestiaux, leur nourriture, les rivières et ruisseaux qui l'arrosent, les

mines et les carrières. Ce projet présente le plan d'une *statistique* qui n'a jamais été exécutée ; car on ne peut appeler ainsi le petit essai publié sous le titre de *Statistique du département du Rhône*, 8.°

1474. Environs de Lyon. — (*In* M.ss *Bérenger, fol.*)

C'est un extrait des *voyages dans les départemens français*, qui ont été publiés par M. *Lavallée.* Il fait mention du site agréable de Givors, de Brignais, des aqueducs de Chaponost. L'opuscule est terminé par une courte notice sur quelques Lyonnais célèbres.

1475. Recherches sur la bataille de Brignais, par M. *Clapasson.* — (*In* mém. sur Lyon, *fol.*)

Brignais est un gros bourg, à deux lieues de Lyon, qui est connu par la bataille des Tards-Venus qui se livra dans ses environs. Il y périt trois princes du sang, et la première noblesse du royaume. Sous le règne du roi *Jean*, le malheureux traité de Brétigni avoit réduit la France aux plus fâcheuses extrémités. Le monarque anglais en éludoit encore les conditions qui nous étoient favorables, soit en restant maître des places qu'il devoit évacuer, soit en négligeant de payer les troupes qui les avoient occupées. Ces troupes, sans emploi et sans ressource, se réunirent sous différens chefs, et formèrent des corps nombreux qui, sous le nom de *grandes compagnies*, dévastèrent plusieurs provinces.

Le roi, forcé de rassembler des troupes pour dissiper ces brigands, en donna le commandement à *Jacques* de *Bourbon* qui, à la tête d'environ douze mille hommes, marcha vers Lyon. Il trouva l'armée ennemie retranchée sur une colline située entre deux montagnes, derrière lesquelles on avoit caché les deux tiers

des

des combattans. *Jacques* de *Bourbon*, trompé sur leur nombre, n'hésita pas à attaquer; mais pris en flanc par les ennemis qui avoient tourné les montagnes, sa déroute fut complète.

On trouva parmi les morts le jeune comte de *Forez*, *Renaud* son oncle; *Robert* de *Beaujeu*, *Louis* de *Châlons*, les comtes de *Tancarville*, de *Salbruche*, de *Joigny*, d'*Uzès* et plus de cent autres chevaliers. *Jacques* de *Bourbon* et *Pierre* son fils, blessés dangereusement et portés à Lyon, succombèrent à leurs maux. Leur défaite eut lieu le vendredi après Pâque de l'an 1361.

A ce récit général, donné par *Froissard* et *Daniel*, *Paradin* ajoute que ces compagnies dites des *Tards-Venus*, après avoir ravagé la Champagne et la Bourgogne, se retiroient du royaume et s'avançoient vers Avignon, lorsqu'ils furent imprudemment attaqués; que l'avant-garde de l'armée du roi fut commandée par *Reynaud* de *Carnolles*, surnommé l'*Archiprêtre*, et renversée par le déluge de plus de mille charretées de cailloux entassés par les ennemis sur les deux montagnes. « Telle gresle et tempeste, dit-il, fut si furieuse qu'il n'y eut harnois si acéré, ni arme si bien forgée, que tout ne volât en pièces, et hommes et chevaux. »

La vue des lieux et leur exact examen, par M. *Clapasson*, confirment la vérité de ces récits. La plaine de Brignais, d'une lieue de longueur sur un quart de lieue de largeur, est traversée par le ruisseau de Garon, et entourée de côteaux plus ou moins élevés. L'auteur place le camp des Tards-Venus sur deux éminences au nord du village. L'abondance des cailloux qui s'y trouvent, la tradition du pays, le squelette d'un soldat armé de toutes pièces trouvé dans la

tronc d'un vieux chêne, le nom du local appelé le territoire des *Saignes* ou de la *Saignée*, le passage de l'ancien chemin de Lyon qui aboutissoit à cet endroit, et qui y subsiste encore, tout y montre le champ de bataille.

Jacques de *Bourbon*, dont il est fait mention ici, étoit connétable de France; il fut enterré avec son fils dans le chœur de l'église des Jacobins; mais son tombeau y étoit sans ornement. Aussi de *Rubys* s'écrie à cette occasion : « Il est force que je confesse l'ingratitude de nos ancêtres qui souffrirent que ces deux grands princes, extraits de la plus ancienne race royale qui existe au monde, venus exprès pour les secourir et massacrés à leurs portes, et leurs corps apportés dans leur ville, ils n'en aient fait non plus de compte que s'ils eussent été soldats de fortune. Ha! que les premiers Lyonnais, quoique païens et idolâtres, n'eussent pas fait de même; ils auroient envoyé jusque dans l'île de *Paros* pour leur dresser des sépultures dignes de leur grandeur. »

1476. Lettres de Mad. la baronne de *Krudener*. — *Fol.* (*In* M.ss *Bérenger.*)

Mad. de *Krudener*, de l'illustre famille du feld-maréchal de *Munich*, ambassadrice de la cour de Prusse en Russie, est auteur de l'agréable roman de *Valérie* où les sentimens d'un amour honnête et malheureux sont peints avec toute la délicatesse et l'intérêt d'une femme spirituelle et sensible. Elle le termina à Lyon où elle passa l'hiver de 1804, où on la vit au cercle de la place *Bonaparte* animer les jeux par sa gaieté et la danse du schall, qu'elle et sa fille exécutoient avec autant de graces que de légèreté.

Ces lettres, au nombre de deux, sont datées de

Riga, du mois de juin 1804, et adressées à M. *Bérenger.* Elles expriment de doux regrets d'avoir quitté le littérateur aimable avec lequel l'auteur correspond, et les environs de Lyon si riches de fraîcheur et de beauté. C'est ainsi que Mad. de *Krudenèr* les peint: « Qu'ils sont enchanteurs ces bords rians de la Saône, ces délicieux environs de l'Ile-Barbe! Que d'ombrages heureux, que de vallées mystérieuses, quels points de vues romantiques! Quels lieux et quels amis! Je me compose de tout cela une douce et touchante poésie qui me fait rêver et quelquefois répandre des larmes. J'oublie alors que je suis loin de vous et de la ville que j'aime le plus au monde, de ce Lyon bâti tout exprès pour mon imagination et pour mon cœur. C'est à Lyon que ma vie, oublieuse de tout soin pénible, sembloit couler avec la Saône paisiblement sur de molles prairies. D'un regard, j'étois en Suisse et j'entrevoyois le Valais; d'un regard, je franchissois les Alpes et je volois en Italie; je traversois leurs sommets blanchis par les neiges, et leurs solitudes si calmes, et leurs torrens si nombreux et si purs; d'un regard, en suivaut le cours impétueux du Rhône, j'étois à Vaucluse que vous avez si bien célébrée; en face, le Sapé et ses noirs sapins m'offroient le religieux séjour des enfans de *Bruno;* je la revoyois cette chartreuse qui m'a inspiré le morceau que vous me demandez, et que je vous envoie des bords de la Baltique, en vous écrivant à onze heures du soir, éclairée par un demi-jour qui ressemble à la plus belle aurore. Dans deux heures, je verrai le soleil briller sur les flots comme dans le ciel... Français, la nature vous traita en enfans gâtés! sentez-vous tout votre bonheur? Quel peuple dans l'univers a plus de graces à rendre à cette providence divine qu'osent

nier des insensés; non, je ne suis point aux bords de la Baltique; non, je n'habite point les forêts de sapins; je suis sur d'autres rivages moins déserts, moins arides; je suis *dans ce tant doux pays de France qu'on ne peut oublier*, comme disoit *Marie Stuard*..... Comment sans ingratitude oublierois-je que j'y ai retrouvé la santé! Ma fille, ma *Juliette*, mourante en Danemarck où elle naquit, m'a été conservée à Paris. C'est à Lyon que ma convalescence fut prompte et ravissante. J'y ai trouvé des amis vrais, des hommes éclairés qui m'encourageoient, qui me présageoient des succès, qui ne m'ont point trompée. C'est à Lyon que j'achevai *Valérie*. J'avois entrepris cet ouvrage à Genève, inspirée par les beautés mélancoliques du Léman et de la grande chartreuse. Je terminai à Lyon ce romanesque, mais très-fidèle tableau d'une passion sans exemple comme sans tache. Ce n'est pas le désir d'étaler de l'esprit qui m'a inspiré ces pages que je crois touchantes.... Je vois au reste, par le succès de *Valérie*, que la piété, l'amour pur et combattu, les touchantes affections et tout ce qui tient à la délicatesse et à la vertu, émeut et touche plus en France qu'ailleurs, plus à Lyon que dans aucune autre ville. »

Dans sa seconde lettre, Mad. de *Krudener*, vivant à Riga, chez sa mère qui y tient le plus grand état de maison, peint ainsi les charmes de la retraite; si ce morceau ne tient point à Lyon, il fait du moins sentir l'esprit de l'auteur et tout l'intérêt du manuscrit: « Otez le recueillement, la retraite, j'ai presque dit la solitude, tout est frivole, décousu, froid et vain dans la vie; on est martyr de l'étiquette, asservi à des lois vulgaires, toujours hors de soi et de la nature. Tout est perdu pour les personnes du grand

monde dès qu'elles ne s'amusent pas. De-là, tout y est calculé pour la dissipation et la vanité. Les secrets du bonheur que la providence offre aux cœurs simples leur sont inconnus. La félicité et la vertu, ainsi que tout ce qui est sublime sur la terre, sont simples; dès que nous voulons en faire des choses composées, elles nous échappent. O médiocrité, mère du bon esprit, je rêve tes songes! Tu vaux mille fois plus pour mon ame que ce faste qui m'entoure, ce luxe, ces vains dehors qui ne sont pas nous, qui dépendent de la fortune, et qu'elle accorde le plus souvent aux sots et aux pervers pour nous en enseigner la véritable valeur. »

1477. La vallée de Mont-Cindre près de Lyon. — (*In* M.ss *Bérenger.*)

Cet opuscule est extrait d'*Onan*, ouvrage de M. *Petit*. Il offre la description la plus brillante et la plus animée de ce beau lieu : « Le charme y est par-tout dans les airs, dans les eaux, sur le sol; on le sent, on le voit, on le respire. On voudroit être né dans cette vallée délicieuse; le bonheur seroit d'y vivre; il en coûteroit trop d'y mourir. . . . » Et l'auteur est mort quelque temps après avoir écrit cet intéressant fragment.

1478. La tombe de *Thomas* à Oullins, près de Lyon. — (*In* M.ss *Bérenger*, *fol.*)

M. de *Montazet*, archevèque de Lyon, fit élever à M. *Thomas*, de l'Académie française, mort dans sa maison de campagne d'Oullins, un tombeau dans l'église de cette commune. L'inscription en fut simple et modeste. Au moment de la révolution, celle-ci fut brisée et le tombeau détruit.

A une époque moins orageuse, M. *Bérenger*, alors professeur d'éloquence à l'école centrale, fut délégué par l'administration pour rechercher les cendres de celui à qui l'éloquence devoit tant de discours brillans et l'excellent essai sur les éloges.

C'est ici le procès-verbal de cette recherche. Il constate que *Thomas* fut inhumé au pied des degrés du petit autel sous la troisième fenêtre de la nef à droite en entrant. La pierre qui le couvre est bleuâtre, avec des ossemens en sautoir gravés aux quatre angles. Les amis des lettres et tous les habitans du canton ont vu, avec transport, relever ce marbre indignement abattu, et consoler les mânes de l'auteur de l'*Epître au peuple*.

Cette cérémonie a été précédée par la lecture de deux discours qui en ont augmenté l'intérêt. Le premier, par M. *Vernes* fils, âgé de treize ans, fut adressé à ses condisciples, aux élèves de la classe des belles-lettres dans le lycée de Lyon; le second fut prononcé par leur professeur, M. *Bérenger*. « *Thomas*, dit M. *Vernes*, se plaisoit à voir de jeunes élèves dans cet art qu'il a tant illustré; il y sera toujours notre modèle et par ses talens et par ses vertus. » Dans son tribut d'admiration et de sensibilité, M. *Bérenger* a célébré avec sensibilité l'orateur illustre, le grand poëte, l'homme vertueux. Déjà il avoit dit précédemment dans une épître :

Thomas agrandissant la carrière oratoire,
Evoque nos héros et partage leur gloire;
Imposant et précis, plein de nerfs, de chaleur,
Il pense en philosophe, il parle en orateur;
Et son sublime feu pénétrant dans notre ame,
Des vertus qu'il adore y rallume la flamme.

L'épitaphe de *Thomas*, composée par M. de *Montazet*, est ainsi conçue :

Il eut des mœurs exemplaires,
Un génie élevé,
Tous les genres d'esprit ;
Grand orateur, grand poëte,
Bon, modeste, simple et doux,
Sévère à lui seul ;
Il ne connut de passions
Que celles du bien, de l'étude
Et de l'amitié.
Homme rare par ses talens,
Excellent par ses vertus,
Il couronna sa vie laborieuse et pure
Par une mort édifiante et chrétienne.
C'est ici
Qu'il attend la véritable immortalité.

1479. Regître des baptêmes de la paroisse de *St.-Jean-de-Chaussan.* — Pet. *in*-4.° env. 160 pag.

Ce registre, manuscrit, tenu par *Nesme*, curé de la paroisse, commence au 16 octobre 1605 et finit au 7 août 1627.

1480. Avis de M. *Parent* sur le canal de Givors donné en 1757.

Cet opuscule ne peut plus avoir d'application.

1481. Registre de la baronnie de Beaujolais, ou inventaire des papiers, titres et renseignemens estant dans la chambre du trésor à Villefranche. — *In*-4.° de 282 pag.

Ces titres, relatifs au Beaujolais et à la principauté de Dombes, furent inventoriés par *David Bellet*, BEAUJOLAIS.

conseiller de la duchesse de Montpensier et lieutenant particulier au baillage de Beaujolais, en 1608.

Le premier est le mariage d'*Humbert* de *Beaujeu*, connétable de France, avec *Marguerite*, fille du comte de *Bagé*, du mois de juillet 1218.

On voit ensuite qu'en 1273, *Eléonore*, fille d'*Amédée* duc de Savoie, apporta en dot 3000 liv. au seigneur de Beaujeu.

En 1308, *Gauthier* de *Châtillon* marie sa fille à un sire de Beaujeu, et lui constitue 800 liv. de dot.

En 1350, louage du navire qui doit porter *Edouard* de *Beaujeu*, maréchal de France, de Constantinople à Négrepont.

En 1380, *Edouard* de *Beaujeu* remet à *Marguerite* de *Poitiers*, sa mère, le château d'Avauges et la seigneurie de Perreux. Il reçoit en donation du comte de Savoie celles de Thoissey et de Montmerle.

Un grand nombre de titres postérieurs fixe les limites des divers points de la seigneurie de Beaujolais et de la principauté de Dombes, la *contenance* et l'*estendue* des terres et fiefs, la convocation du ban et de l'arrière-ban, la prestation de foi et hommage par diverses familles de nos contrées.

1482. Histoire du Beaujolais. — 2 vol. *fol.*; le premier de 677 pag., sans la table; le second de 499 pag.

Ce manuscrit, intéressant pour les habitans de ce département, est divisé en chapitres qui renferment beaucoup de recherches. L'auteur y traite de la grandeur et de la puissance de la république d'Autun dont le Beaujolais faisoit partie, de l'état de cette petite province sous les Romains, les rois de Bourgogne et les rois de France, du commencement de la seigneurie

particulière du Beaujolais sous les comtes de Forez et les archevêques de Lyon; de son étendue, de ses limites, de la qualité de son territoire, des priviléges du pays, de ses mines, péages et rivières, de son ancien état ecclésiastique et judiciaire, des hommes illustres qu'il a produits, de la chorographie de la contrée, c'est-à-dire, de la description non-seulement de Villefranche, mais de toutes les paroisses, annexes et fiefs qu'elle possède.

L'auteur paroît avoir fouillé avec exactitude la chambre du domaine de Villefranche, dont il a extrait les dénombremens des terres, et les actes de foi et hommage de leurs possesseurs.

Le second volume est relatif à l'histoire de la principauté de Dombes. Il est aussi divisé en chapitres relatifs à sa situation, son étendue, aux noms et à la puissance de ses seigneurs, au ressort de ses chatellenies et de son parlement, à l'historique de Trévoux sa capitale, et de ses autres villes et bourgs.

Cet ouvrage considérable paroît avoir appartenu à un *Colabau* de Juliénas, dont la famille est très-distinguée dans les anuales du Beaujolais.

1483. Mémoires divers sur le Beaujolais. — *Fol.* (*In* mém. sur les trois prov.)

On trouve dans ce volume :

1. *Résultat de quelques expériences faites sur un lichen des montagnes du Beaujolais*, *par M.* Brisson.

L'auteur a recueilli, dans les montagnes du Beaujolais, une assez grande quantité de lichens, *pustulati*, avec lesquels il a obtenu, par leur macération dans l'urine, une belle couleur de cramoisi foncé. Il invite à en propager la croissance et l'emploi.

2. *Mémoire sur la suppression du chapitre de Belleville.*

Il fut fondé par *Humbert*, seigneur de Beaujeu, en 1159, et composé de religieux suivant la règle de *St.-Augustin.* L'église renferme le tombeau du fondateur et ceux de ses descendans. Son temporel fut réuni à l'église de *St.-Just* de Lyon. Ce mémoire s'opposoit à cette réunion.

1484. Rolle des baillifs et des juges ordinaires du comté de Forez.

FOREZ. Ce rôle commence à l'an 1286 et finit en 1618.

1485. Mémoires sur l'industrie, les eaux minérales et autres objets du Forez. — *Fol.* (*In* mém. sur les trois prov.)

En 1781, l'Académie de Lyon proposa pour sujet de son prix cette question :

Déterminer quel est le genre d'industrie qui pourroit occuper utilement les habitans de la plaine du Forez, sans nuire aux travaux de l'agriculture ?

En 1786, elle déclara ne pouvoir donner le prix, et elle retira ce sujet. Il a fourni cependant quelques mémoires intéressans rapportés ici.

1. *Mémoire sur le prix relatif à la plaine de Forez.*

L'auteur de cet opuscule, fils d'un paysan, annonce avoir été admis, dès l'âge de quatre ans et demi, dans une filature de coton, établie par la charité d'un seigneur pour occuper les pauvres, et il conseille de pareils établissemens. Ce mémoire est signé *Collin.*

2. *Autre mémoire sur le même objet.*

L'auteur de cet écrit est un négociant de Lyon,

ayant mal réussi dans son commerce, et qui propose d'établir dans le Forez des manufactures semblables à celles de Flandres, d'Angleterre et de Picardie, si on veut lui en fournir les moyens et lui faire un sort favorable.

3. *Mémoire sur la plaine de Forez.*

Ce mémoire veut qu'on établisse en Forez des manufactures de laine pour déterminer les habitans à élever des moutons. L'auteur se trompe lorsqu'il assure que le chanvre, qui y croît en abondance, ne peut y être consommé ; car tous les environs de la plaine sont remplis de tisserands et de toileries considérables, parmi lesquelles il suffit de citer celles de Panissières et de Tarare. Ses vues sont plus justes, lorsqu'il propose d'établir des routoirs et des rouissages à l'air, c'est-à-dire, opérant par les pluies et les rosées, ou du moins de ne point laisser communiquer l'eau des fossés servant aux rouissages avec celle qui sert de boisson ; d'accorder des prix d'encouragement aux cultivateurs qui récolteroient le plus beau lin ; d'introduire la culture du riz qu'il prétend n'être point nuisible, en prenant les précautions nécessaires ; de convertir l'impôt en argent en redevances, en nature ; de construire enfin des ponts et des canaux. Cet écrit embrasse trop d'objets, et n'en approfondit aucun.

4. *Observations de M. de la* Plagne *sur les moyens d'occuper les habitans de la plaine du Forez.*

M. de la *Plagne*, magistrat à Montbrison, s'étant fait connoître, ne put concourir. Son mémoire est exact et bien écrit. Il croit que la question, proposée par l'Académie de Lyon, est prématurée, parce que le Forez n'a pas une population assez surabondante pour qu'on cherche les moyens de l'occuper. Il eût

désiré qu'on eût pu examiner préliminairement quels sont les obstacles qui s'opposent à la population et à la perfection de l'agriculture dans le ci-devant Forez ; quels seroient les arts et les manufactures qu'il seroit utile d'y établir?

L'auteur recherche ces obstacles, ces arts et manufactures, et les moyens de les appeler. Suivant M. de la *Plagne*, le système le plus favorable à l'agriculture seroit celui d'y multiplier les petits propriétaires, de répartir également l'impôt, d'instruire les laboureurs dans les écoles primaires des principes élémentaires d'agriculture et des meilleurs instrumens ruraux ; de récompenser, par des prix d'honneur, leurs succès ; d'ouvrir enfin des grandes routes dans le pays, et de finir sur-tout le canal qui doit unir le Rhône à la Loire.

5. *Analise des eaux minérales de Montbrison*, *par M.* Richard *de la* Prade, 1775.

Ces eaux, oubliées par *Duclos* et *Chomel*, simplement annoncées par le docteur *Raulin*, sont ici analisées avec soin. Elles contiennent en général du fer, de l'alcali-marin, une terre absorbante et que M. *Richard* croit être la même que celle qui sert de base au sel d'epsum. A raison de leurs principes, elles sont diurétiques, toniques, apéritives et légèrement purgatives.

6. *Analise des eaux de Sail sur Cousan*, par le même.

Ces eaux, situées à cent pas du village de Sail, à une petite lieue de Boën, bouillonnent et font souvent éclater les bouteilles dans lesquelles on les dépose. Elles sont limpides, remplies d'air, d'une saveur piquante et agréable. Les bestiaux en sont très-avides. Elles offrent du fer, un sel alcali-minéral, mais aucun à base

terreuse. On les a employées avec succès pour dissiper les obstructions, fortifier l'estomac et détruire les principes de la fièvre.

7. *Analise des eaux de la source de Vals et de* St.-Galmier, par le même.

Les eaux de Vals coulent à quatre lieues de Langogne dans le département de la Haute-Loire. A la suite d'un mémoire qui offre leur analise, l'auteur rapporte le résultat de l'examen des eaux de Montbrison, de *St.-Alban*, de *St.-Galmier* et de Sail, dans le département de la Loire.

La réputation des eaux minérales de *St.-Galmier* engagea M. de *Flesselles*, intendant de Lyon, à y envoyer, en 1773, deux médecins pour en faire l'analise. Ces médecins furent MM. *Villermoz* père et de *Lilia*. M. *Richard*, avant la publication de leur rapport, a donné le sien. La fontaine de *St.-Galmier* est ancienne et revêtue de pierres de taille; sa coupole est soutenue par six colonnes. Son eau est limpide, chargée d'air, d'un goût vineux. Bue à la source, elle produit de bons effets dans les maladies des reins et de la vessie.

8. *Analise d'eaux minérales dans le Forez*, par le même.

L'auteur, après l'examen des eaux précédentes, analise ici celles de *Château-Morand*, d'Uivon près de Crémeaux, de Salle en Donzy, de Brandi-Bas près de *St.-Pal*, et de *St.-Alban* près de Roanne. Ces dernières sont très-renommées pour les maladies de la peau, et ont été employées avec succès dans celles des reins et de la vessie.

9. *Analise des eaux minérales de Moingt près de Montbrison, par M.* Gavinet.

C'est en 1763 que M. *Gavinet* analisa ces eaux

situées dans un champ près d'une ancienne habitation de Bénédictins. La tradition du pays porte que, pour profiter de l'avantage de ces eaux, on avoit bâti en ce lieu une maladrerie. M. *Gavinet* en compare l'analise avec celles des eaux de Vals et de *St.-Alban*. Chacune d'elles contient beaucoup d'air, du fer, de la terre calcaire-séléniteuse et de l'alcali-minéral. Elles sont apéritives, diurétiques, propres à dissiper les glaires et les aigreurs de l'estomac, les calculs et les obstructions.

10. *Statuts et règlemens des curés et sociétaires de St.-Just-en-Chevalet.*

Ces règlemens, sollicités par *Jean Genevrier*, curé de *St.-Just*, sont ici approuvés, le 16 juillet 1688, par *Bédian Morange*, vicaire-général de l'archevêque *Camille* de *Neuville.*

MANUSCRITS DIVERS.

Les manuscrits suivans auroient dû faire suite aux *Articles additionnels* ; mais ce n'est qu'à la fin de l'impression de cet ouvrage qu'on les a restitués à la Bibliothèque, d'où ils avoient été tirés pendant nos orages politiques.

1486. Manuscrit grec. — *Fol.* de 42 pag.

Ce manuscrit remarquable, possédé par *Jean Huguétan*, passa ensuite à la famille *Cellier*, dont un descendant en fit don, en 1682, à la Bibliothèque de Lyon. Il est à larges marges, sur papier fort et lissé, portant pour marque une main surmontée d'une étoile.

Il offre la traduction du traité de la vieillesse par *Cicéron*, et ses nombreuses abréviations en rendent la lecture difficile, quoique le caractère en soit net et très-beau.

L'auteur de cette traduction s'y nomme *Théodore*, et tout porte à croire que c'est ici un ouvrage du célèbre *Théodore Gaza*. La beauté de l'écriture, le choix du papier, la possession du manuscrit par *Huguétan*, grand amateur de livres grecs, l'hommage qu'on en a fait à la Bibliothèque comme un don précieux, ne permettent pas de l'attribuer à un traducteur inconnu et sans renommée.

Celle de *Théodore Gaza*, au contraire, s'étendit dans tout le monde savant. Né à Thessalonique, honoré à la cour de Constantinople, il fut l'un de ceux qui, après la prise de cette ville par les Musulmans, transportèrent en Italie la littérature et les arts de la Grèce. Protégé par le cardinal *Bessarion* qui lui fit obtenir un bénéfice dans la Calabre, il consacra son savoir et ses loisirs à des traductions d'*Aristote*, de *Théophraste* et des aphorismes d'*Hippocrate*, et fit reconnoître le génie de ces auteurs célèbres et les services qu'ils avoient rendus aux sciences, en faisant passer le premier leurs écrits du grec en latin. Au contraire, il traduisit du latin en grec le songe de *Scipion*, et le traité de la vieillesse de *Cicéron;* et c'est ce dernier ouvrage que le manuscrit doit offrir.

1487. *Opus grammaticum.* — *In*-4.° 76 pag.

Cet antique manuscrit latin, sur vélin, à longues lignes, offre une écriture du douzième siècle, nette et lisible, mais sans ornement. L'ouvrage n'est pas complet. Il est divisé en chapitres sur les genres, les noms de nombre, les cas, les prénoms, le verbe, les personnes, les adverbes, les conjonctions, les prépositions, les interjections, les barbarismes, les solécismes et douze vices du langage, le métaplasme et les tropes.

Rien n'annonce de quelle bibliothèque il est parvenu dans celle de la ville.

1488. Recueil de pièces manuscrites. — *Fol.*

Ces pièces sont :

1. *Remontrances du parlement de Paris sur la bulle* Unigenitus, *en* 1752, *et la réponse du roi.*

A la suite on trouve cette épigramme du même temps qui semble une prophétie :

A certains conseillers du parlement.

Grands sénateurs, troupe anti-monarchique,
Brisez le joug de toute loi ;
Tirez toujours vers l'anarchique,
En attendant la république ;
Combattez votre Dieu, son église et son roi ;
Et toujours cependant vantez-nous votre foi.
Toute l'Europe catholique
Gémit sur votre zèle, et l'appelle hérétique.
Vos pères, dans le ciel, en frémissent d'effroi ;
C'est un délire diabolique,
Que *Pierre* et Dieu même maudit ;
Mais qu'importe après tout ? Londres vous applaudit.

2. *Relation de ce qui s'est passé, le* 29 *novembre* 1731, *au parlement. — Réponse du roi aux députés.*

3. *Exil de dix avocats du parlement, en août* 1731.

L'un d'eux, nommé *Soyer*, fut exilé, dans le voisinage de Lyon, à Bourg en Bresse.

4. *Rappel des conseillers exilés. — Lettre du roi au parlement de Bordeaux. — Extrait du registre du parlement de Normandie. — Arrêt du parlement en* 1733. *— Discours du premier président en* 1752. *— Supplique des avocats.*

Ces pièces sont toutes relatives à la constitution,

et

et au recours exercé par les ecclésiastiques à l'autorité séculière.

5. *Remontrances du parlement*, en 1720, *sur la fixation de l'intérêt des rentes.*

6. *Arrêtés des parlemens de Pau, de Grenoble, d'Aix, de Rouen et de Besançon, en* 1763.

7. *Arrêté du parlement sur le lit de justice de* 1730.

8. *Arrêt du conseil d'état, du* 29 *avril* 1752, *sur les querelles de religion. — Lettre de M. de* St.-Florentin *aux procureurs-généraux des parlemens.*

9. *Arrêtés au sujet du curé de* St.-Jean *de Paris.*

10. *Mémoire pour différens curés du diocèse d'Orléans, appelans comme d'abus contre M. l'évêque d'Orléans.*

11. *Lettre de vingt curés de Paris en* 1732. — *Arrêt du conseil de* 1731.

Toutes ces pièces sont relatives à la constitution *Unigenitus*. Celles qui ne l'ont pas pour objet sont les trois suivantes :

12. *Lettre de* Louis *XIV à* Louis *XV.*

Elle a pour but de se plaindre du cardinal de *Fleury*, du confesseur jésuite, et de les faire bannir. On y trouve ce qu'on pensoit, vers l'an 1735, des principaux seigneurs de la cour.

13. *Copie d'une lettre sur le mariage de* Louis *XV avec la fille de* Stanislas, *roi de Pologne.*

Elle accorde un éloge mérité à ce dernier et à sa fille.

14. *Lettre de* 1763 *sur l'alliance de quatre-vingt-quatre peuplades du Canada contre les Anglais. — Autre, de* 1734, *datée du camp de Guastalla, sur la bataille de ce nom.*

Ces lettres ne présentent aucune particularité dont l'histoire n'ait fait mention.

1489. Mélanges de poésie. — *In-4.°*

Le volume contient :

1. *Imitation de deux odes d'*Horace, *par M. de* Bory.

Ce sont celles qui commencent par ces mots : *Nullus argento color est. . . . . . Ulla si juris tibi*, etc. La première est adressée à l'historien *Salluste ;* la seconde, à l'ingrate et volage *Lydie.* La traduction en est agréable et facile.

2. *Le vieillard au printemps, par M. l'abbé* Guillon.

Le vieillard, en voyant un nouveau printemps éclore, regrette celui de sa vie :

O printemps, saison tant chérie,
Saison des fleurs et des plaisirs,
Sur tes dons mon ame attendrie
Ne t'offre plus que des soupirs.

Permets, permets que j'en murmure :
Depuis la fin de mes beaux jours,
Vingt fois tu paras la nature,
Et tu me délaissas toujours.

Que t'a fait l'homme, ce seul être
Que tu ne veux point rajeunir,
Et qui, lorsque tout va renaître,
Voit la vie et se sent mourir ?

Ces fleurs, dont mes mains satisfaites,
Jadis entouroient mon chapeau,
Ces fleurs ne me semblent plus faites
Que pour me cacher mon tombeau. . . . .

3. *Epître à un ami doué du talent de bien lire, par M.* Bollioud.

L'auteur, en priant son ami de lire une de ses pièces de vers, célèbre cet art de lire qui, en variant ses tons, procure à l'oreille tant de charme, et fait

jouir l'esprit de tous les traits, de la finesse des pensées et de l'énergie des expressions qu'il a produits.

4. *Epître aux Muses; l'empire de la mode; épître à* Corine; *la chronique, par M.* Borde.

Ces pièces de poésie, assez longues, doivent faire partie des œuvres imprimées de l'auteur. La dernière est une imitation d'une célèbre ballade du poëte anglais *Cowley*.

5. *Fables et poésies, par l'abbé* Thiolière.

Ces fables sont intitulées : l'*Ane qui se regarde dans une fontaine*, l'*Abeille et la Fourmi*, la *Femme de* Socrate. On trouve à la suite des épigrammes, un sonnet, et un dialogue entre *Thalie* et *Melpomène* sur la mort de *Nivelle* de la *Chaussée* et celle de *Néricaut Destouches*. Ces poésies sont foibles de couleur.

6. *Le printemps, poëme traduit par M.* Bruyset, 1782.

C'est ici une traduction en prose poétique d'un poëme allemand d'*Ewald* de *Kleist*. L'auteur, après avoir long-temps servi avec honneur dans les armées du roi de Prusse, fut tué, en 1759, à la bataille de Kunersdorf. Ami de *Gessner*, il l'a souvent égalé dans l'idylle, où à l'imitation de *Théocrite*, il a introduit des jardiniers et des pêcheurs. *Kleist* a sur-tout mérité sa réputation par son roman ou poëme militaire de *Pissîdes*, qui réunit l'enthousiasme et l'énergie à une noble simplicité. Son petit poëme du printemps a de la grace et de la fraîcheur.

7. *Vers sur la mort de M.* Borde, *par l'abbé la* Serre.

M. *Borde* est mort en 1781. C'est ici un poëte qui en célèbre un autre, un confrère qui loue son

confrère, un ami qui rend justice à son ami. L'auteur s'écrie :

Amitié, des vertus compagne et récompense,
Je t'entendis cent fois célébrer sa constance;
Pour son ame tu fus le plus vif des désirs,
Le premier des besoins, le plus doux des plaisirs.

8. *Epithalamium gratiæ victricis, carmen heroïcum.*

Ce poëme, en grands vers, de l'écriture du P. *Fontanette*, est entièrement mystique, et célèbre le mariage spirituel de la grace efficace avec le libre arbitre. On peut juger par cet hymen de l'obscurité des pensées et du style qui les exprime.

9. *Carmina latina.*

Ce recueil de poésies latines est assez considérable et ne porte point le nom de leur auteur. On y distingue une épigramme contre *Bézian Morange*, archidiacre de Lyon, des épîtres au cardinal de *Norfolk*, à *Jean Barclay*, ambassadeur du roi d'Angleterre en France, les plaintes de la reine d'Ecosse, l'assomption de la Vierge, une action de graces à *Jésus* crucifié, un songe poétique, le combat des *Horaces* et des *Curiaces*, le discours d'*Antoine* pour exciter le peuple romain à venger la mort de *César*, le combat des abeilles, la description de celui de *Clovis* contre *Alaric*, celle du printemps et de l'hiver, *Louis* XIV partant pour l'armée, une ode sur la prise de Bouchain, l'éloge de S. *François* d'*Assise*, une longue épitaphe du maréchal de *Turenne*, un éloge de la médecine, des poëmes sur le schisme d'Angleterre, la délivrance d'Utrecht et la naissance de *Jésus*, d'autres pièces sur l'incertitude de la mort, l'inconstance de la fortune, la fuite de S. *Ignace* de la cour, et un moineau pris par l'oiseleur.

Le manuscrit est terminé par des recettes médicinales.

10. *Versus latini et poëmata.*

Le manuscrit est sans nom d'auteur, mais les vers paroissent être faits par quelque jésuite. Ils ont pour sujet : *Domus*, *hortus*, *transitus*, *venatio.* On trouve ensuite un commentaire, écrit en latin, sur des épigrammes de *Martial* et quelques passages du *pervigilium Veneris*.

1490. Œuvres de l'abbé *Jacquet*, et pièces diverses. — *Fol.*

M. l'abbé *Jacquet*, l'un des membres les plus distingués de l'Académie de Lyon, unit la culture des lettres à la profession du barreau. De nombreuses couronnes académiques récompensèrent ses premiers mémoires, et on lui doit un excellent *parallèle entre les tragiques grecs et français*, *in*-12. Il est mort après le siége de Lyon en 1794. On trouve ici sept mémoires de lui qui sont tous également profonds et bien écrits.

Le premier a pour titre : *De la perfectibilité.* Il devoit trouver sa place dans une histoire primitive de l'espèce humaine ou de l'homme considéré dans l'état de nature. Les besoins de celui-ci furent d'abord très-simples ; mais sa perfectibilité en créa de nouveaux, lui donna plus difficilement les moyens de les satisfaire, et le rendit par conséquent moins heureux.

Le second est un *essai sur les mœurs.* Suivant l'auteur, tout agit sur les mœurs, et tout reçoit leur influence. Leurs innombrables rapports peuvent occuper un nombre infini d'observateurs et présenter à chacun des points de vue particuliers. Pour lui, il cherche quel est le principe qui les modifie le plus

universellement, et il trouve ce premier principe dans le besoin. Si celui-ci est actif et pressant, il rend les mœurs féroces et guerrières ; s'il est satisfait, il adoucit les mœurs et crée les arts : ainsi la richesse n'est pas nécessaire à la conservation, mais elle l'est au bonheur ; elle donne l'aisance et la gaieté ; elle n'écarte pas la douleur, mais elle éloigne les inquiétudes et les soucis qui l'amènent. En inspirant la sécurité pour soi-même, elle fournit de quoi être compatissant pour les autres ; et dès-lors cette richesse ou le superflu devient un aliment pour toutes les vertus sociales.

Le troisième présente l'influence de la philosophie sur les mœurs. En publiant les services qu'elle a rendus au siècle passé, M. *Jacquet* explique pourquoi elle n'en a pas produit davantage ; et en dévoilant ses écarts, il indique comment elle auroit pu s'en garantir. Cette division forme les deux parties de ce discours.

Dans le quatrième, qui servit à M. *Jacquet* de discours de réception à l'Académie de Lyon en 1766, il examine l'influence des lettres sur les mœurs.

A l'exemple de *J.-J. Rousseau*, il croit que cette influence a été pernicieuse, et que le débordement de la science a nui à la science même. La science est le feu de *Vesta* qui ne devoit être confié qu'à des mains pures ; elle est semblable à ces plantes dont l'art sait tirer des sucs salutaires, mais dont la méchanceté a extrait des poisons. C'est le feu du ciel qui devoit soulager les hommes, mais que l'on a dérobé pour embrâser les temples. « Savans infatigables, s'écrie M. *Jacquet*, vous qui avez rendu la science facile, vos vues étoient droites sans doute. Arrivés avec peine sur ces hauteurs où l'ame semble s'épurer, vous crûtes devoir y attirer tous les hommes.

La bienfaisance, sentiment précieux, mais souvent aveugle, vous persuada de partager avec eux les fruits que vous aviez goûtés. La science vous parut bonne; elle l'étoit pour vous dont l'ame étoit saine, mais l'étoit-elle pour tous les hommes, et sur-tout pour un peuple dépravé? Si vous l'aviez laissée au milieu des rochers, dont la nature l'avoit entourée pour la rendre inaccessible aux ames vulgaires, il y auroit peu de savans, mais il y en auroit assez pour nous conduire; et nous n'aurions pas tant d'imposteurs adroits qui nous égarent. Il y auroit moins de ces ouvrages qui étendent nos connoissances; mais ces connoissances ne font pas notre bonheur; mais nous n'aurions pas ces poëmes licencieux qui vont attaquer l'innocence la mieux surveillée; nous n'aurions pas ces systèmes impies qui font passer dans l'esprit des poisons destructeurs de toute vertu. On auroit moins perfectionné les arts qui nous procurent tant de superfluités agréables; mais nous aurions trouvé l'art plus important de nous en passer sans peine. Nous n'aurions point tant de splendeur; mais nous ne connoîtrions pas ce luxe dévorant qui, multipliant nos besoins plus qu'il n'augmente nos richesses, irrite la soif de l'or, attache l'ame à la terre en l'empêchant de s'élever à rien de grand, et mine sourdement la splendeur des plus grands empires. »

Le cinquième discours examine quel est l'état qu'on peut appeler l'état de nature? Dans l'ordre physique, l'état de nature est resté le même. Dociles au premier mouvement qui leur fut imprimé, les corps n'ont jamais cessé de tendre à leur fin, et ne s'écartent pas de la route qui leur a été ouverte; mais dans l'ordre moral, on ne trouve plus la même immutabilité. L'homme qui le compose seul n'est plus ce qu'il étoit

dans son origine. Des préjugés et des passions ont infecté son ame; son corps s'en est ressenti, et est devenu plus foible. Le but de l'auteur est de dévoiler la dégradation successive de l'espèce humaine, sa société primitive et sa manière de vivre, telle que la nature l'avoit tracée.

M. *Jacquet* demande ensuite si l'état de nature a existé? Il soutient l'affirmative, et il démontre que les hommes avoient un état, une manière de vivre entr'eux avant tous les établissemens qu'ils ont imaginés et formés. Il prouve ensuite qu'il est difficile de se faire une idée bien juste de cet état originel, soit parce que nous en sommes trop éloignés, soit parce que toutes nos sociétés actuelles n'en conservent aucune trace, et ne présentent plus, suivant l'expression de *Montaigne*, qu'une aggrégation de pièces de rapports et de *soudures humaines*.

Les sixième et septième discours font suite au précédent. L'auteur y examine les divers objets des institutions primitives dans le développement de l'espèce humaine, et répond aux critiques faites contre son système. Il en tire cette conséquence: « Etes-vous seul et incapable d'intrigue, si vous avez une opinion qui ne soit pas celle du vulgaire, parlez-en si bas que personne ne vous entende? Si vous l'annoncez, il s'allumera contre vous une guerre que vous ne serez pas le maître d'éteindre. Les tracasseries se perpétueront, et l'on réfutera jusqu'à votre silence. Avez-vous vu les flots écumans s'élancer avec fureur dans les nues? L'amour-propre irrité est bien plus terrible. Quand le souffle des vents cesse, ces flots orgueilleux s'abbaissent, l'agitation diminue par degrés et l'Océan s'adoucit; mais l'amour-propre blessé ne se calme plus. Une fois courroucé, il gronde toujours. »

Les pièces qu'on trouve à la suite de ces sept discours sont :

1. *Lettres philosophiques sur les sympathies, par M. l'abbé* Pernetti.

Ces lettres furent adressées, en 1776, à Mad. la marquise de *Corneille.* Elles sont au nombre de six. L'auteur, favorable à la philosophie corpusculaire, croit que les sentimens peuvent naître comme les sensations, et que, tandis que certains opuscules odorans plaisent aux uns et fatiguent les autres, les émanations de certains individus les rendent agréables ou pénibles à ceux dont ils sont connus. Son ouvrage est un commentaire, léger, mais agréable, sans érudition, mais sans longueur, de ces quatre vers de *Corneille :*

Il est des nœuds secrets, il est des sympathies
Dont par les doux accords les ames assorties
S'attachent l'une à l'autre, et se laissent charmer
Par ce je ne sais quoi qu'on ne peut exprimer.

2. *Discours sur l'amitié des gens de lettres, par M. l'abbé* Coton *des* Houssayes, 1774.

Ce discours est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur développe cette pensée que l'amitié doit trouver moins d'obstacles à naître parmi les gens de lettres que parmi les autres classes d'hommes. Dans la seconde, il prouve que pour conserver son culte, on trouve plus de ressources dans les premiers que dans les autres. Il termine par d'utiles conseils aux gens de lettres. « Evitez sur-tout, leur dit-il, ces haines personnelles et ces intrigues qui ne devroient être le partage que des esclaves de la fortune. Le véritable respect est dû au génie ; forcez par votre conduite à lui en payer le tribut. Pensez que les gens de lettres ne forment qu'un corps, et que leurs intérêts sont les mêmes ; suivez ce que vous a dit *Voltaire :*

Craignez que le grand art de penser ne devienne par votre faute une source de ridicule : craignez sur-tout de vous rendre, par vos querelles réciproques, le jouet d'un public dont vous êtes destinés à être les maîtres. »

3. *Rapport sur un mémoire de l'abbé* Bertholon *relatif à la théorie des incendies, par M.* Deschamps.

La salle de spectacle de Montpellier ayant été consumée dans la nuit du 18 décembre 1785, cet évènement détermina M. *Bertholon* à fixer ses recherches sur la théorie des incendies, leurs causes et les moyens de les prévenir. Le rapport loue les vues de l'auteur et fait des vœux pour qu'elles soient suivies et exécutées.

4. *Dissertation sur les vers léonins, par M. l'abbé* Thiollier, 1761.

On appela du nom de *Leoninus*, religieux de *St.-Victor*, qui vivoit en 1160, certains vers latins rimés aux cinquième et dernier pieds. Avant *Leoninus*, on connoissoit ces sortes de vers. Le prêtre *Théodule*, qui vivoit en Italie, en 480, sous l'empire de *Zénon*, et dont on a imprimé les églogues en 1538, employa cette versification, ainsi que *Facetus*, *Floretus*, *Willerame* qui écrivit, en 1060, une exposition du cantique des cantiques, et avant eux le poëte *Sidoine Apollinaire.*

L'un des ouvrages les plus remarquables en ce genre fut les préceptes d'*Hygiene*, de l'école de Salerne, que fit paroître, vers l'an 1100 en vers léonins, *Jean* de Milan, l'un des professeurs de cette école, et qu'il dédia à *Robert*, duc de Normandie, désigné roi d'Angleterre.

Il paroît que les vers léonins, rimant quelquefois en deux vers, ont été l'origine de notre rime françoise.

On peut en juger par ces trois épitaphes : l'une du pape *Clément* IV, inhumé en 1268 à Viterbe; l'autre du vénérable *Béde* mort en 735 ; la dernière de *Charles* V, roi de France :

Lector, fige pedes admirans, quam brevis ædes,
Pontificem quartum Clementem *contegit arctum!*
En datur in cineres Petri *successor et hæres ;*
Cujus si memor es, non mundi gaudia quæres.

Epitaphe de *Béde :*

Hîc sunt in fossâ
Bedæ *venerabilis ossa.*

Epitaphe de *Charles* V :

Hîc jacet intus,
Karolus *quintus ;*
Dic pro illo bis vel ter
Ave Maria, et Pater noster.

M. l'abbé *Thiollier* donne dans sa dissertation des exemples de vers léonins tirés des anciens poëtes, et où la rime diversifiée est souvent double ou triple dans le même vers.

Son ouvrage est très-érudit et curieux. On y voit que le *Dante* se composa encore dans le quatorzième siècle une épitaphe en vers léonins, et que le fameux chancelier d'Angleterre, *Thomas Morus*, en consacra une de ce genre à la mémoire de son ami *Henri Abyngdon*, musicien et organiste de la chapelle du roi. Ce ne fut qu'à la renaissance des lettres, dans le quinzième siècle, que le bon goût fit oublier la gène et le ridicule de ce genre de composition.

5. *Analise raisonnée du livre des* déduits, *par M.* Geoffroi, sous-préfet à Charolles, 1781.

Le livre des *déduits* traite de la chasse. *Duverdier* en fait mention dans sa Bibliothèque, et le met dans

la classe des livres dont on ne connoît pas les auteurs. Il est divisé en trente-cinq chapitres qui décrivent la manière de prendre les bêtes *rouges* et les bêtes *noires*. Les premières sont le cerf, la biche, le chevreuil, le daim et le lièvre. Les secondes sont le sanglier, la truie, le loup, le goupil et la loutre. Tout ce que l'auteur dit des malices du cerf se retrouve dans *Buffon*; ce qui annonce que le génie de l'observation ne manquoit point alors.

Neuf chapitres contiennent des leçons sur l'usage de l'arc dont la corde doit toujours être de soie verte, et sur la manière de tirer à vue, à guet, à pied et à cheval. Plusieurs autres présentent les remèdes propres aux différentes maladies des chiens. On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici l'indication d'un préservatif contre la rage employé par les contemporains de *Charles-le-Mauvais*. « Aucuns s'en vont à la mer qui est bien petit remède; et mieulx vault faire bonne sauce incontinent de gros sel, de bon vinaigre et de force aulx, tout triblé ensemble et chauffé l'eau, et saussé la morçure avec bonnes orties grisches. »

Un des derniers chapitres de l'ouvrage présente une dispute en vers entre des fauconniers et des veneurs sur la prééminence de leurs exercices. On trouve dans le recueil des œuvres de *Crétin*, poëte estimé qui vivoit sous le règne de *Charles* VIII, une pièce de vers fort longue sur le même sujet, et entièrement calquée sur celle-ci. Personnages, idées, plans, tout se ressemble. Le plagiat seroit manifeste, si l'on pouvoit supposer que *Crétin* s'est donné, auprès de ses contemporains, pour l'auteur de ce morceau ingénieux; et malheureusement, ces mots qu'il a ajoutés au titre, *fait par Crétin*, ne permettent pas de douter que telle a été sa prétention.

« Sous le règne de *Philippe* de *Valois*, dit M. *Geoffroi*, vivoit *Gasse* de la *Vigne*, ou de la *Bigne*, gentilhomme français, qui composa à sa prière un roman versifié sur les oiseaux, traitant de la fauconnerie. La qualité de poëte, celle de courtisan, le genre de ses écrits, une carrière poussée fort avant dans le règne de *Charles-le-Sage* sont autant de traits qui lui sont communs avec l'auteur anonyme du livre des *déduits*, et qui semblent nous le désigner comme un seul et même personnage. »

6. *Analise d'un ouvrage sur les physionomies.*

Cet ouvrage intitulé : *Lettres philosophiques sur les physionomies*, a été imprimé en Hollande. L'auteur prétend que les chasseurs connoissent parfaitement la bonté de leurs chiens par l'inspection de leur figure et de certaines marques qui les caractérisent, d'où il infère qu'il en doit être de même de l'homme. Ces lettres, au nombre de trente-cinq, établissent avec agrément les prétendus principes physionomiques établis par *Porta* chez les Italiens, par *Huarte* chez les Espagnols, et par la *Chambre* en France; mais celui-ci a beaucoup parlé et peu raisonné; aussi son gros livre est-il à peine parcouru maintenant par ceux mêmes qui passent leur vie à lire et à étudier *Lavater*.

7. *Discours sur ce que les poëtes doivent à la patrie, par l'abbé* Yart.

L'abbé *Yart*, de Rouen, est connu par un recueil en 8 vol. *in*-12, de diverses poésies anglaises. Ce discours a dû être imprimé en tête de cet ouvrage. Il y attaque avec énergie la métromanie, et expulse loin du Parnasse quiconque n'a pas assez de force pour s'élever à son sommet. Il blâme les poëtes satiriques qui font servir leurs talens à servir la vengeance, les poëtes licencieux qui corrompent les mœurs

publiques, les poëtes mercénaires qui dégradent leur plume en la vouant à des ouvrages frivoles et trop souvent dangereux.

8. *De l'homme sociable, par M. l'abbé* Pernetti, 1769.

L'auteur s'attache à prouver que la nature a donné à l'homme le désir et le besoin de la société. Il s'étend ensuite sur les vertus et les qualités qui constituent l'homme qu'on appelle sociable.

9. *Discours sur cette question :* Pourquoi les philosophes passent-ils pour des incrédules? 1761.

Le P. *Tolomas*, auteur de ce discours, définit d'abord l'incrédulité et la philosophie; il pose entr'elles des barrières qui les séparent, et qu'il ne faut jamais confondre. « L'incrédule, dit *Bossuet*, est un téméraire qui hasarde tout, un orgueilleux qui ne peut souffrir aucune autorité légitime. » Le philosophe au contraire est un sage qui s'empresse de se soumettre aux lois, et cherche à ne rien donner au hasard. L'incrédule voudroit passer pour philosophe, mais il n'en a que le manteau. Sous ce travestissement, son audace contre la religion le décèle, et la philosophie le méconnoît.

10. *Discours sur le philosophe* Epictète, par le même, 1760.

L'auteur venge le philosophe des inculpations qu'on lui a faites, et accorde un juste tribut d'éloges à sa morale et à ses mœurs. Ce discours est une réponse érudite à ces vers de *J.-B. Rousseau :*

En vain, d'un ton de rhéteur,
Epictète à son lecteur
Vante le bonheur suprême :
J'y trouve un consolateur,
Plus affligé que moi-même.

Dans son flegme simulé
Je découvre sa colère ;
J'y vois un homme accablé
Sous le poids de sa misère.
De tout semblable pédant
Le commerce communique
Je ne sais quoi de mordant,
De farouche et de cynique.
Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de tristesse
D'un loup-garou revêtu
Des habits de la sagesse :
Pardon, mais en vérité
Mon *Apollon* révolté
Lui devoit ce témoignage,
Pour l'ennui que m'a coûté
Son insupportable ouvrage.

Epictète, né esclave, obtint la liberté par ses vertus, et devint l'ami de l'empereur *Adrien*. Son *manuel* renferme les préceptes de la morale la plus pure, et passoit, parmi les anciens anachorètes de l'Orient, pour le livre profane qui pouvoit le plus inspirer les vertus. L'un de ces solitaires l'a commenté.

11. *Mémoire sur la question, si les hommes abandonnés à leurs facultés naturelles sont en état d'inventer le langage? par M.* Mathon *de la* Cour, 1771.

Dès que l'homme est doué de l'usage de la raison, il a dû chercher à communiquer ses pensées. Ses premiers essais furent grossiers; et il a fallu sans doute bien des siècles pour que cette communication réciproque ait pu mériter le nom de langage. L'auteur s'attache, dans cet écrit, à suivre la marche graduelle de l'esprit humain dans la formation de la langue primitive. Suivant lui, les premières expressions furent des exclamations ou interjections qui désignent les divers sentimens de l'ame. On inventa ensuite de sim-

ples substantifs; puis, on les unit par les infinitifs des verbes. La langue fit un grand pas par l'interposition des trois pronoms personnels, ainsi qu'il suit: *Moi manger fruit, toi voir soleil, eux prendre bêtes.* « Aux idées simples des objets sensibles et grossiers, dit l'auteur, se joignirent peu à peu des idées composées, des idées générales, des idées abstraites, et alors la langue exprima les affections de l'ame, ses facultés et ses passions; elle donna des genres aux noms, des modes aux verbes; elle inventa des tropes et des figures; et acheva un édifice grammatical dont il me suffit d'avoir tracé les fondemens. »

12. *Suite de la vie de* Michel-Ange *traduite du* Vasari, *par M.* Clapasson, 1767.

Cette suite forme deux mémoires; on a annoncé dans un article précédent le commencement de cette traduction.

13. *Anecdotes sur* Pierre *l'*Hermite, *par M.* Morand, de l'Académie des sciences, 1761.

Cucu-Pietre, surnommé *Pierre* l'*Hermite*, naquit à Amiens. Témoin des malheurs éprouvés par les chrétiens esclaves des Musulmans, il vint les raconter au pape *Urbain* II et échauffer son zèle. De toutes parts, sur les invitations du pontife, les peuples d'Europe prirent les armes et marchèrent à la conquête de la Terre-Sainte.

A cette époque mémorable, *Pierre* ne se montra pas seulement pélerin et prédicateur; il prit le casque et l'épée, et se mit lui-même à la tête d'une petite armée de croisés. C'est alors qu'il disparoît, et que l'histoire l'oublie entièrement.

M. *Morand* s'étonne de ce silence, et recherche ce qu'est devenu cet hermite fameux après lequel toute l'Europe a couru, et qui excita un si grand enthousiasme

siasme qu'on vendoit à un très-grand prix les poils de la mule qui le portoit. L'auteur, en passant à Huy, capitale du petit pays de Condroz, sur la rive droite de la Meuse, y a trouvé le tombeau de *Pierre* dans l'abbaye de Neufmoustier dont il a été le fondateur.

La chronique de ce monastère porte qu'en 1101, un comte de *Montaigu*, seigneur du diocèse de Liége, revint de la Terre-Sainte accompagné de *Pierre* l'*Hermite;* qu'après une violente tempête, ce dernier fit vœu de bâtir une abbaye, et qu'il consacra celle-ci à l'honneur du S. Sépulcre de Jérusalem, dont *Alexandre*, évêque de Liége, fit la dédicace en 1130. *Pierre* y mourut dans un âge avancé, et voulut être inhumé hors de l'église; mais, cent trente ans après sa mort, l'abbé et le chapitre de Neufmoustier firent transporter dans l'intérieur ce qui restoit des dépouilles de cet hermite célèbre. On trouva au lieu indiqué une partie du crâne portant encore quelques cheveux blancs et crépus, les traces de la tonsure, et quelques lambeaux d'un cilice qui paroissoit avoir été fabriqué de poils de chameau. Ces restes, enfermés dans un cercueil de pierre revêtu de marbre, furent placés, l'an 1242, devant l'autel des douze apôtres, et on y grava cette inscription :

Inclita perque merita; clarus jacet hic eremita;
Petrus, *qui vitâ, verè fuit Israëlita; hâc modò*
Petre, *petra pro meritis quævis super æthera vivis;*
Cum petrâ Christo *credaris in æthera.*

14. *Critique de quelques auteurs anciens et modernes.*

L'auteur relève les erreurs, 1.° de *Moréry* à l'article de *Jason Mayni*, célèbre professeur de droit en l'université de Pise; 2.° du feuillant *S. Romuald* qui

se trompe de cinquante ans sur la date de la mort du poëte *Michel Marulle*; 3.° de *Dacier* qui a confondu *Metella*, épouse de *Lucullus*, avec celle dont *Plutarque* blâme l'incontinence; 4.° de l'auteur des *mélanges critiques de littérature* qui veut qu'*Albert-le-Grand* et *Trithême* aient été du même ordre, tandis que le premier étoit de celui de *St.-Dominique*, et le second, un abbé de l'ordre de *St.-Benoît*; 5.° de le *Noble* qui fait succéder don *Sébastien*, roi de Portugal, à son père, tandis qu'il ne fut que le successeur de *Jean* III son aïeul; 6.° de *Goujet* qui a confondu le législateur *Lycurgue* avec l'orateur athénien du même nom; 7.° de *Balzac* qui attribue à *Desloges* une chanson d'*Habert* de *Cérisi*, dont le refrein étoit : *Je vais mourir; je me meurs; je suis mort*; 8.° de *Bayle* et du P. *Théophile Raynaud* qui ont soutenu que S. *Ignace* n'avoit pas fait les constitutions de son ordre, mais qu'elles étoient de *Jacques Laynès*, l'un des premiers généraux des Jésuites, opinion parfaitement réfutée par *Sotwel*; 9.° de *Gui-Patin* sur divers objets; 10.° de *Cajetan* qui prétend que la formation d'*Eve* d'une côte n'est qu'une allégorie; 11.° d'*Aristote* dans son opinion sur le mouvement des corps; 12.° du cardinal *Baronius* si souvent réfuté par le P. *Pagi*; 13.° de *Paul Freher* qui a mis *Marc Musurus* au rang des cardinaux; 14.° enfin, de *Ducange* qui a souvent erré dans son glossaire de la basse latinité.

15. *Erreurs de fait échappées à quelques auteurs célèbres.*

Ce mémoire du P. *Colonia* fait suite au précédent, et prouve que chaque auteur a son endroit foible; que les plus célèbres ont aussi leurs erreurs; et que comme l'homme le plus parfait n'est pas celui qui n'a point

de défauts, mais celui qui en a le moins, *optimus ille est qui minimis urgetur*, de même l'ouvrage le plus estimable n'est pas celui où il n'y a rien à reprendre, mais celui dont les défauts ne balancent point la perfection.

Les erreurs qu'il relève sont celles, 1.° du cardinal *Tolet* qui fait *Gilbert* de la *Porée* grec de nation, tandis que tous les gens de lettres savent que cet évêque de Poitiers, antagoniste de S. *Bernard*, étoit né dans la Guienne; 2.° du P. *Frassen* et de *Simon* dans ses remarques sur le vieux testament, qui ont pris deux guerriers à qui S. *Jérôme* écrit, pour deux femmes pieuses; 3.° de *Furetière* et du carme *Louis Jacob* qui ont confondu *Guillaume Durand*, surnommé le *Spéculateur*, évêque de Mende, dans le treizième siècle, avec *Etienne Duranti*, premier président du parlement de Toulouse, et qui y fut massacré par les ligueurs en 1589; 4.° de *Vasquez* qui passa avec raison pour un prodige d'érudition, et qui a pris cependant pour un homme nommé *Typus*, qu'il fait disciple de S. *Paul*, un édit de l'empereur *Constance* intitulé *Type;* 5.° de *Danet* qui, dans son dictionnaire au mot *resisto*, prend la luette pour un grain de raisin; 6.° du P. *Briet* qui ne fait qu'un seul homme d'*Esdras*, échanson d'*Ataxerces-Longuemain* et de *Néhémias*, scribe de la loi chez les Juifs; 7.° de *Noël Alexandre* qui d'un seul homme au contraire en a fait deux dans *Jean Joffredy*, qu'il distingue du cardinal d'Arras, tandis que c'est le même qui obtint ce dernier titre; 8.° de l'abbé de *Choisy* qui fait *Salvien*, évêque de Marseille, où il ne fut jamais que simple prêtre, et fait écrire *Tertullien* après le règne de *Maximin*, tandis qu'il étoit mort plus de trente ans avant que celui-ci parvînt à l'empire;

9.° d'*Ellies Dupin* qui se permet un anachronisme plus considérable en attribuant les *Clémentines*, ouvrage du pape *Clément* V, couronné à Lyon en 1305, au pape *Clément* I, mort à la fin du premier siècle de l'église ; 10.° de l'antiquaire *Duchoul* qui voit dans le sistre d'*Isis* une sphère, en appelant dès-lors cette divinité la mère des arts ; 11.° de *Constans* qui prend des monnoies frappées dans le palais de nos premiers rois, pour des monnoies du Palatinat ; 12.° du médecin d'*Aquin* qui a pris le mot latin *mentissa* qui signifie *surcroît de poids*, pour le nom d'un auteur ; 13.° d'*Aristote* qui place la source du Danube dans les Pyrénées ; 14.° d'*Aurelius Victor* et de *Spartien* qui font épouser à *Caracalla* sa belle-mère *Julia Pia*, tandis que celle-ci étoit sa mère véritable, et qu'il ne l'épousa jamais ; 15.° des historiens de Lyon *Ménétrier*, la *Mure* et *Severt* qui attribuent la fondation de l'église de *St.-Etienne* à l'archevêque S. *Aubin*, qui voulut y renfermer les reliques de S. *Etienne ;* mais S. *Aubin*, successeur de S. *Just*, mourut à la fin du quatrième siècle, et les reliques de S. *Etienne* ne furent découvertes que dans le cinquième, au rapport de *Gennade* et de S. *Augustin*. Quelque temps après, le prêtre *Orose* apporta en Occident des parcelles de ses reliques, et l'on commença alors à y bâtir des églises sous le vocable de ce martyr. 16.° De *Paradin* qui attribue à S. *Benezet* la construction du pont de la Guillotière ; 17.° de *Rubys* qui voit l'ancienne bibracte dans la ville de Bois-le-Duc, et fait *Héliogabale* et *Alexandre* fils de l'empereur *Sévère*.

L'auteur, en relevant ces diverses erreurs, termine sa dissertation par ces mots d'un ancien : *Viri magni, etiam cùm errant, docent.*

1491. Questions d'histoire et d'antiquités, par *Delandine*. — *Fol.*

L'auteur, consulté sur divers points d'histoire, a recueilli ses réponses dans ce manuscrit. Elles forment autant de mémoires.

Le premier a pour objet l'origine de la plantation du mai, arbre élevé par la reconnoissance à la porte de l'homme bienfaisant. Les Rhodiens en connoissoient l'usage.

Le second examine l'histoire de l'antique *Médée*, la mort de son frère *Absyrthe*, les premiers essais de la transfusion du sang, la calomnie du poëte *Euripide* contre *Médée*, les diverses tragédies qui portent son nom et les ouvrages de l'art qui la représentent.

Le troisième offre le témoignage de l'amour conjugal de la femme d'un guerrier franc, et, à son occasion, l'origine des Lewdes sous la première et la seconde race; l'étymologie de l'ancienne formule, *à nos amés et féaux*, des anecdotes sur le baptême de *Clotaire* et la tombe de *Guaïfras* près de Bordeaux, et les devises de plusieurs cachets latins, consacrés à l'amour.

Le quatrième décrit une sépulture antique, découverte à Canon en Normandie, la coutume de tourner le visage des morts au levant, la fête de la *Trisna*, l'usage des tertres élevés sur les tombes des guerriers des peuples septentrionaux et celui des cercles de laiton dans leurs boucliers.

Le cinquième a pour objet les tombelles de Champagne et la défaite d'*Attila*.

Le sixième présente, dans la description des bains romains trouvés à Bar-sur-Aube, des détails sur les

bains, *balnea*, les thermes, le lieu de rafraîchissement, l'étuve sèche, l'hippocauste, et sur *Rodéric*, général des Goths.

Le septième rend compte des divers poëmes latins faits en l'honneur de la *Pucelle* d'*Orléans*, par *Valérand Varani*, *Charles* du *Lys*, *Humbert* de *Montmorétan* et l'auteur d'*Aurelia*.

Le huitième examine si *César*, ou son lieutenant *Labienus*, établirent un camp en Bresse ? Il donne des détails sur la castramétation romaine ou ancien camp de Vissan près de Boulogne.

Le neuvième explique l'objet de divers tas de pierre arrangés symétriquement dans la même contrée, et y fixe un sanctuaire de druides.

Le dixième recherche comment les attributs de l'augurat et du souverain pontificat peuvent se rencontrer sur une médaille d'*Auguste* ?

Quelques-uns de ces mémoires ont été publiés. Le manuscrit est autographe.

1492. Quatre opuscules sur des objets littéraires et d'antiquité, par *Delandine*.

Le premier de ces opuscules explique ce que signifioit le papillon, considéré comme hiérogliphe égyptien. On y combat l'opinion de M. *Fabroni*, membre de l'Académie des Etrusques de Cortone, qui ne veut point y voir l'emblême de l'ame immortelle.

Le second donne la signification des mots *bennage* et *plesserie* dans le dixième siècle, et indique quels droits ils donnoient sur une rivière ?

Le troisième offre la description des monticules funéraires de Villette, entre Pusignan et le Rhône, dans le département de l'Isère, du *repas des morts*

établi chez les anciens peuples de l'Europe, et de l'heureuse contrée de *Valhala* où les seuls guerriers, d'après leur doctrine, pouvoient pénétrer après leur mort.

Le quatrième présente l'étymologie et la véritable acception du mot *orgie* dans la langue française.

Quelques-unes de ces dissertations vont être publiées dans un recueil de mémoires bibliographiques et littéraires.

1493. Eclaircissemens géographiques et critiques sur la voie romaine de Châlons-sur-Saône à Besançon, par M. *Girault*, d'Auxonne.

M. *Girault*, connu par son goût pour l'antiquité et ses profondes recherches dans la découverte de ses monumens, a fait imprimer un grand nombre de mémoires intéressans sur l'histoire particulière de l'ancienne Bourgogne. Dans celui-ci, l'auteur combat avec raison l'opinion de M. *Chevalier*, historien de Poligny, qui a multiplié mal-à-propos les voies romaines autour de cette ville, et qui veut voir dans le nom de *Ternucio* celui du village de Pontoux, tandis qu'il a toujours désigné Tournus.

M. *Girault* restitue à Pontoux son antique nom de *Ponte-Dubis*, et à Orchamps celui de *Orusinie*, station romaine marquée sur la carte de *Peutinger*. Ce qui détermine positivement ce dernier lieu, c'est qu'on y voit encore une castramétation romaine considérable, entourée de retranchemens, et dont M. de *Caylus* a donné la gravure.

1494. Récit d'un complot contre le prince de Dombes et sur l'assassinat de l'abbé *Thévenon*. — (*In* rec. de pièces sur Lyon, *fol.*)

Cet abbé ayant entendu par hasard la conversation de deux étrangers qui menaçoient d'attenter à la vie du prince de Dombes, fut engagé par eux à venir souper à l'auberge du Palais-Royal de Mâcon ; il refusa. Quelque temps après, *Thévenon* fut entouré par trois hommes déguisés, l'un en pélerin, les deux autres en abbé et en soldat. Le pélerin le renversa d'un coup de bâton, le soldat lui tira un coup de pistolet qui le blessa à l'épaule. Sur quelques signes de vie qu'il donna encore, l'abbé déguisé tira un flacon de métal, lui ouvrit les dents de force, et lui versa du poison dans la bouche, en disant : « Voilà ce que je lui gardois l'autre jour pour son dessert ; si son prince en avoit autant, le nôtre seroit tranquille. » Des passans relevèrent l'abbé *Thévenon* ; on le conduisit à Mâcon, chez une dame de *Moline*, où on lui fit prendre du contre-poison, et où il donna, au prévôt de la maréchaussée, une déclaration que celui-ci adressa à M. d'*Argenson*. Le récit ne fixe pas l'année de cet évènement.

1495. Histoire du monastère de Brou et de la ville de Bourg-en-Bresse. — *In*-8.° de 273 pag. vél.

Cette histoire est précédée de celle de *Marguerite d'Autriche*, fondatrice du monastère. Elle a pour auteur *Pierre-François Cussinet*, demeurant à Beauregard en Dombes, qui la finit le 12 avril 1748. Il annonce qu'elle est un extrait d'un ancien manuscrit

trouvé dans la Bibliothèque du monastère. Son style n'a ni élégance, ni correction; il manque même d'orthographe.

Marguerite d'*Autriche*, fille unique de l'empereur *Maximilien*, fut fiancée au Dauphin *Charles* XIII qui ne l'épousa pas. Mariée, en 1508, à *Philibert-le-Beau*, duc de Savoie, cette union ne dura que trois ans, et elle devint, dans son veuvage, gouvernante des Pays-Bas, où elle mérita l'estime générale par sa prudence et sa sagesse. Elle écrivit elle-même sa vie, qui vaut beaucoup mieux que celle donnée ici par *Cussinet.*

Jean le *Maire* fit imprimer à Lyon, en 1549, l'éloge de cette princesse, sous le titre de la *Couronne Margaritique*.

1496. Description de la perte du Rhône, par M. *Bérenger.* — (*In* M.ss *Bérenger*, *fol.*)

Au fort de Cluse, qui fermoit autrefois les deux territoires de France et de Savoie, le rocher semble s'être séparé pour laisser une issue au Rhône qui coule dans le fond. Là, on n'a point quitté le mont Jura, et on est presque sur le talus du *Credo*. Un peu plus loin, et près du village de Goupy, on va voir la perte du fleuve qui s'engloutit sous un bloc de roches, dans lequel il a creusé son lit. Ce rocher ne forma originairement qu'une masse, et les marques de sa scission sont évidentes. Les eaux l'ont creusé par le frottement des cailloux qu'elles charrient et qui le liment. Deux pans de rocher s'avancent en saillie de chaque côté de l'ouverture. A ce point, le lit du Rhône n'a qu'environ cinq pieds de largeur, tandis que plus haut, au pied de Genève et au-dessous

de sa jonction avec l'Arve, M. de *Saussure* dit que ce lit a cent treize pieds de largeur.

A la sortie du gouffre, le fleuve reparoît tranquille et limpide ; mais ce silence ne dure que jusqu'à sa réunion avec les eaux de la Vascelline, qui s'opère à peu de distance. Il n'est aucun voyageur qui ne jette dans l'ouverture des pierres, des bâtons, du cuir, du liége, rien ne reparoît. « Les uns, dit l'auteur, attribuent cette singularité à la grande profondeur du gouffre ; les autres, aux sinuosités multipliées et aux cavités dont il est rempli. Mais, pourquoi laisser subsister ce gouffre ? Ne seroit-il pas possible d'établir sur sa bouche un aqueduc qui ramasseroit les eaux avant leur perte, et les vomiroit à une petite distance uniformément et sans altération ? . . . . . Ne seroit-il pas utile d'aviver, par une navigation régulière, les environs misérables et appauvris du Rhône ? Ces bords s'enrichiroient; le commerce, rendu facile, auroit bientôt multiplié les colons. Ce canal, élargi à peu de frais avec de la poudre, consoleroit de la perte du phénomène. »

Le Rhône n'est pas le seul fleuve qui disparoisse ; et M. *Bérenger*, après en avoir cité plusieurs qui offrent la même singularité, rappelle que M. *Guettard* en a rassemblé l'histoire dans un mémoire inséré parmi ceux de l'Académie des sciences. Il termine le sien en arrivant à Lyon, où l'attend la célébration de la fête de S. *Thomas*, dont il regrette l'utile et honorable institution.

1497. Traités divers. — *Fol.* env. 800 pag.

Ce manuscrit, presque entièrement formé de pièces relatives à l'arithmétique, à la géométrie et aux fortifications, est rempli de tables, de figures et de des-

sins. L'auteur, nommé *Chenu*, paroît avoir voulu le faire imprimer, puisqu'il le soumit, le 15 avril 1723, à l'approbation de M. *Saurin*. On trouve dans ce recueil : 1.° la science universelle des nombres, en cinq chapitres, précédés de plusieurs tableaux sur les mesures, les poids, l'alliage des métaux, les changes de diverses places; 2.° un journal de l'extraordinaire des guerres; 3.° des modèles pour la tenue des livres; 4.° un traité sur la construction des figures géométriques, l'arpentage des bois et le toisé; 5.° un autre, sur les fractions décimales; 6.° un autre, sur la forme des retranchemens et l'art de fortifier; 7.° un autre, sur le compas de proportion et son usage; 8.° des élémens d'architecture et de perspective; 9.° un essai sur le blason; 10.° des traités enfin de géographie, d'hydrographie, d'astronomie, de gnomonique et de navigation. L'écriture est lisible quoique fine et déliée. La formation de ce manuscrit a dû consommer la vie de son auteur.

1498. Requête au roi, par *Jean Frillet*, notaire à Pont-d'Ain en Bresse.

En 1725, le parlement de Dijon condamna à la roue *Antoine Pin* et *Jean Frillet*, comme convaincus du meurtre de *Joseph Sevos*. Le malheureux *Pin* subit ce terrible jugement. Quelque temps après, *Sevos*, qu'on croyoit assassiné, reparut plein de vie.

En 1730, *Joseph Pin*, frère de celui qui avoit été victime de cette erreur judiciaire, demanda vainement la réhabilitation de la mémoire de celui-ci. De son côté, *Jean Frillet*, accusé de complicité, se constitua volontairement prisonnier au Fort-l'Evêque à Paris, et demanda, par cette requête, la réformation de la

procédure et de l'arrêt de condamnation rendu par le parlement de Dijon.

1499. Mélanges de littérature, d'histoire et de sciences. — *Fol.*

Ce volume renferme divers mémoires qui ont pour auteurs des membres de l'Académie de Lyon.

1. *Traduction des pensées de* Raimondi, *par l'abbé de la* Croix, 1763.

Eugène Raimondi fit imprimer à Venise, en 1639, un volume *in*-4.°, écrit en italien et intitulé : *Passe-temps politique, historique et économique.* Il l'a divisé en plus de cent chapitres, où il a réuni les pensées éparses des auteurs anciens et modernes sur chaque objet, et il n'a pas négligé d'y joindre les siennes.

M. de la *Croix* donne ici la traduction de l'un de ces chapitres ; c'est celui qui est relatif à la morale qui doit guider les princes, et qui pourroit faire suite aux ouvrages publiés sur ce sujet par *Nicole* et l'abbé *Duguet.* « Ce seroit, dit-il, rendre service aux souverains de leur fournir un manuel qui leur rappelleroit, sans travail, leur gloire, leurs devoirs et le bonheur de leurs peuples. » Voici quelques-unes de ces pensées.

« De l'exacte justice que le souverain rend aux pauvres, dépend la soumission des riches. »

« *Titus* fut adoré des Romains : il appeloit les vieillards ses *pères*, les jeunes gens ses *camarades*, les étrangers ses *parens*, les courtisans ses *amis*, tous les citoyens ses *enfans.* »

« Rien n'attache plus sincèrement les sujets à leur monarque que de le voir, sans éclat, prendre part à leurs amusemens. »

« On pourra avec raison donner le titre de *grand* à un prince qui sait éloigner les limites de ses fron-

tières, maintenir la discipline dans l'armée, pacifier les troubles dans ses provinces, conserver la justice dans son intégrité, orner et embellir ses villes et sa capitale. »

« L'huile est aussi nuisible aux abeilles et aux fourmis que la flatterie aux souverains. »

« Les monarques justes sont souvent plus dignes de pitié que d'envie, puisque rien n'est si lourd que le poids dont ils sont chargés. »

« Un souverain doit être grave dans ses discours, ennemi du désordre, jaloux de sa parole, sans attachement pour les richesses, sage dans ses doutes, prudent dans ses résolutions, ami de la justice. Il ne doit se montrer ni sévère, ni foible, prompt à punir, prêt à pardonner. »

« Pour apprécier justement un prince, il suffit d'examiner ceux qu'il choisit pour ses ministres et ses favoris. »

« Le prince qui se conduit toujours par ses propres lumières et sans conseil, fait mal; celui qui, dans toute occasion, se laisse aller aux volontés d'autrui, ne fait pas mieux; de maître, il devient esclave. »

« Les punitions et les récompenses sont les divinités qui président sur le sort des gouvernemens. Tout le mérite d'un prince sage est de savoir les invoquer à propos. »

2. *Dissertation sur l'établissement et les progrès des sciences chez les Arabes, par M. l'abbé* Audra, 1751.

Les califes *Abbassides*, descendans d'*Abbas* oncle de *Mahomet*, unirent les premiers, aux exploits guerriers, la culture des lettres. *Aboul-Abbas*, fondateur de Bagdad, favorisa leurs progrès; *Haroun*, contemporain de *Charlemagne*, les cultiva lui-même,

appela à sa cour les poëtes et les savans, et fit traduire en arabe les écrits des plus célèbres auteurs grecs et romains.

Son fils *Almamon* ne négligea rien pour fixer les sciences et les arts dans ses états ; il bâtit des colléges, il éleva des observatoires et établit une Académie. Sous son règne, *Hamed-Kéthir* expliqua et rectifia les tables astronomiques de *Ptolomée*, et *Abbas-Méru* en publia d'autres aussi savantes que précises.

Vathek, neveu d'*Almamon*, accorda la plus grande protection aux lettres. Celles-ci, d'un prince voluptueux, firent un souverain bienfaisant et équitable, à qui l'empire Musulman dut une police admirable, de sages règlemens, et de généreux établissemens pour les malheureux.

Tandis que l'Occident étoit plongé dans la nuit épaisse de l'ignorance, le calife *Moctader* avoit fait de Bagdad le siége du savoir et des plaisirs. *Avicenne* écrivoit alors les ouvrages qui ont rendu son nom immortel, *Abulpharage* se distinguoit par la variété de ses connoissances, et *Averroës* illustroit Cordoue. C'est aux Arabes que le reste de l'Europe a dû la renaissance de l'astronomie, de la médecine et de la littérature. *Luc* de *Burgo*, le premier des Européens qui ait écrit sur l'algèbre, ainsi que tous ceux qui, à son imitation, ont jeté parmi nous les premiers élémens des sciences, ont reconnu qu'ils les avoient puisés dans l'étude des auteurs arabes.

3. *Explication d'un passage d'*Ausone *sur le gouvernement consulaire dans les villes municipales, par M. de* Sozzi, 1763.

L'auteur, en expliquant ce passage, combat l'opinion de ceux qui ont prétendu que ce poëte y parle de son consulat à Bordeaux, d'où ils ont tiré la conjecture

que les autres villes municipales étoient gouvernées, comme Rome, par des consuls. Ce passage est renfermé dans ces deux vers :

Diligo Burdigalam, Romam colo, civis in illâ;
Consul in ambabus : cunæ hîc; ibi sella curulis.

D'un côté, *Ducange*, *Bonamy* et plusieurs autres savans ont soutenu que les municipes étoient gouvernées par des consuls; de l'autre, *Velser*, *Leineccius*, *Grævius*, *Valois*, l'abbé *Souchay*, éditeur d'*Ausone*, et M. de *Sozzi* assurent que ces villes n'en reconnoissoient pas.

Celui-ci croit que le copiste du poëte a fait une transposition des mots *consul* et *civis*. Il en offre, 1.° une preuve négative dans le silence d'*Ausone* qui ne parle en aucun autre endroit de son consulat de Bordeaux, quoiqu'il s'étende avec grande complaisance sur tous les honneurs qu'il a reçus; et qu'il joignît à l'orgueil qu'inspire assez ordinairement l'air du *Parnasse*, l'art de se vanter qui paroît si naturel à son pays; il parle sans cesse de son consulat de Rome, et oublie toujours de rappeler celui de Bordeaux. 2.° On ne peut fixer aucune époque à l'obtention de cette dernière dignité. 3.° Lorsqu'*Ausone* fut appelé comme consul à Rome, il étoit déjà d'un âge si avancé, que l'empereur *Gratien*, son disciple, témoigna des craintes que son maître ne mourût avant que de pouvoir remplir son importante dignité: il est plus que probable qu'*Ausone* n'auroit pu en remplir une autre; aussi, dans son idylle huitième, redoute-t-il de ne pas voir finir l'année de son consulat. 4.° Toutes les pièces où il en parle, portent les mots au singulier, *in nostrum consulatum ;* et il en est plusieurs où il auroit employé le nombre pluriel, s'il avoit

possédé deux consulats. 5.° Dans son éloge de la ville de Bordeaux, pièce qu'il paroît avoir composée pendant qu'il étoit consul à Rome, il ne célèbre cette ville que comme lui ayant donné le jour; mais il ne témoigne aucun motif de reconnoissance pour lui avoir conféré une haute magistrature.

Il faut donc suivre, dans les deux vers cités, la correction de *Velser*, et les lire ainsi :

Diligo Burdigalam, Romam colo, consul in illâ,
Civis in ambabus : cunæ hîc; ibi sella curulis.

4. *Réflexions sur les talens supérieurs, par M. l'abbé de la* Croix, 1761.

L'auteur cherche pourquoi la jalousie et l'amour-propre s'élèvent contre les talens supérieurs ? Pourquoi, en ne pouvant se dispenser des éloges qu'on leur doit, on en éclipse l'éclat par un retour funeste sur la personne, et souvent par une critique injuste ? Suivant lui, de grands talens supposent une ame forte dans celui qui les a acquis ; il faut de la constance, de la fermeté, du courage, de la force pour s'élever, à travers les obstacles qui dégoûtent les ames foibles, à la supériorité dans tous les genres; mais les succès obtenus font naître trop ordinairement une sorte de mépris et de dédain pour ceux qui n'ont pu y parvenir. Ce dédain est bientôt senti, aperçu par ceux qui en sont l'objet; et ils ne tardent pas à se liguer contre celui qui les a laissés loin de lui, pour obscurcir sa gloire, rallentir sa marche ou lui nuire. D'ailleurs, les hommes doués de quelque talent supérieur ont leurs défauts particuliers comme tous les autres, et ceux-ci frappent d'autant plus vivement que nous exigeons mal-à-propos une espèce de perfection

pour

pour tout ce qui arracha notre approbation, et sut conquérir notre suffrage.

5. *De la traite et de l'esclavage des Nègres*, *par* Mathon *de la* Cour, 1790.

Les Nègres, qu'on transporte en Amérique, sont tirés de la Guinée, pays fertile de la côte occidentale de l'Afrique, depuis la rivière du Sénégal jusqu'aux royaumes de Congo et d'Angola. Cette contrée, divisée en plusieurs petits royaumes, occupe une longueur de douze cents lieues, à la distance en largeur de cent à cent cinquante lieues dans les terres intérieures. En 1434, et cinquante-huit ans avant la découverte de l'Amérique, le portugais *Alonzo Gonzales*, ayant osé le premier doubler le Cap *Boyador*, descendit dans la Guinée et y enleva quelques habitans. Il y retourna six ans après, et y fit encore quelques captifs. L'exemple de cette piraterie fut bientôt suivie par ses compatriotes qui bâtirent, en 1481, le fort de la Mina pour protéger ce nouveau commerce.

Les esclaves qu'on enlevoit ainsi, se vendoient en Portugal et en Espagne, et le nombre de ces ventes eût été nécessairement borné; mais après la découverte de l'Amérique, les Européens, ivres de sang et d'or, après avoir dépeuplé cette partie du globe par des massacres, songèrent à la repeupler par des crimes.

Ce fut en 1508 que les Espagnols, suivant *Anderson*, ayant reconnu que les malheureux Indiens n'étoient point assez robustes pour travailler aux mines et dans les champs, y employèrent les Nègres amenés d'Afrique. Dès-lors, la traite fut poussée avec la plus grande activité.

En 1562, le capitaine *Hawkins* fut le premier anglais qui, ayant débarqué sur la côte de Guinée,

en enleva un grand nombre de Nègres qu'il transporta à *St.-Domingue*. A son retour, la reine *Elisabeth* lui témoigna son mécontentement, et, par une loi générale, elle interdit le commerce d'hommes à tous ses sujets, en déclarant que si quelqu'un se permettoit d'enfreindre sa défense, il seroit puni sévèrement. Cependant, vingt-six ans après sa prohibition, c'est-à-dire en 1558, elle permit la traite par des lettres-patentes authentiques.

Les Français ont commencé plus tard que toutes les autres nations de l'Europe ce trafic barbare, et ils y ont toujours mis peu d'activité.

L'auteur de ce mémoire entre dans de grands détails sur les moyens qu'on emploie pour se procurer des Nègres, sur ce qu'ils ont à souffrir dans la traversée, et sur la manière dont on les traite dans les colonies. Il prend en général pour guide l'ouvrage de M. *Frossard*, intitulé : *La cause des Nègres;* il fait ensuite mention des travaux de *Jean Wolman*, d'*Antoine Benezet*, du docteur *Franklin*, des sociétés de Londres et de Manchester pour l'abolition de l'esclavage des Nègres.

M. *Mathon* pense, qu'en adoucissant le sort des esclaves de l'Amérique et en les nourrissant mieux, leur population, toujours renaissante, se perpétuera d'elle-même et suffira pour la culture, sans qu'il soit besoin de sortir de nouveaux esclaves de l'Afrique; qu'il seroit dangereux de proclamer trop subitement l'entière abolition de l'esclavage, mais qu'on peut l'amener successivement, en fixant une époque où tout Nègre laborieux recevroit la liberté; qu'on doit accorder aux esclaves le pouvoir de se racheter pour une somme déterminée, en leur donnant un jour dans la

semaine pour travailler à leur profit et acquérir un pécule; en leur assurant la possession de leurs économies; en fixant enfin l'époque où les enfans nés, pendant l'esclavage de leurs parens, recevroient l'affranchissement.

Il ne paroît pas douteux que si on eût fait usage de ces moyens, l'esclavage eût été aboli sans retour, mais sans exposer nos colonies à ces secousses violentes qui les ont livrées au carnage, et les ont détachées des liens d'amour et de reconnoissance qui les attachoient à leurs métropoles.

6. *Dissertation sur l'immortalité des tableaux*, *par le P.* Tolomas, *jésuite*, 1752.

Tous les hommes ont accordé un haut degré de gloire aux génies créateurs; 1.° parce qu'ils sont utiles; 2.° parce qu'ils ont eu le rare bonheur de ne devoir leur gloire qu'à eux-mêmes. Souvent ce bonheur a été produit par une cause fortuite. *Jacques Métius*, d'Alcmaër, voit l'effet que produisent deux verres convexes que des enfans avoient creusés, et il en fait le premier télescope. Les orfèvres avoient gravé de tout temps des ornemens sur leurs ouvrages; *Masso Finiguerra*, orfèvre de Florence, en moulant les siens avec du soufre fondu, s'aperçoit que ce qui sortoit du moule, portoit l'empreinte de ses gravures, et les transmettoit à du papier humide et pressé par un rouleau; de-là l'origine des estampes.

L'auteur de la dissertation loue avec chaleur, 1.° l'invention moderne des mosaïques; ou tableaux en marbre, qui se font avec succès à Rome, et qui donnent à l'art du dessin et de la peinture la durée la plus étendue; 2.° le procédé de M. *Picaut* qui a réussi à enlever les anciennes peintures pour les transporter sur de nouvelles toiles.

7. *Dissertation sur les miroirs ardens d'*Archimède, *par M. l'abbé* Audra, 1752.

Archimède est peut-être celui de tous les auteurs anciens dont la réputation est la plus solidement établie. C'est d'après ses principes mathématiques que le savant *Varignon* a poussé jusqu'à l'infini ses recherches sur la spirale. On fait tous les jours un usage très-utile de la vis sans fin qui porte son nom; il s'est couvert enfin d'une gloire immortelle, en protégeant par ses inventions les murs de sa patrie assiégée par les Romains.

Archimède cependant a-t-il pu embrâser la flotte de *Marcellus* en réunissant dans un foyer les rayons épars du soleil? C'est ce que plusieurs ont révoqué en doute.

Il est vrai que deux historiens grecs, *Tzetzès* qui a vécu long-temps après *Archimède*, et *Zonaras* qui a copié le premier, lui ont attribué ce prodige; mais le silence des auteurs contemporains, la constance de *Marcellus* à suivre un siége qu'il auroit été forcé de lever si sa flotte eût été incendiée, l'ont rendu fort douteux.

M. *Audra* croît la chose impossible, et il fonde son opinion sur les raisonnemens et les calculs de *Descartes*. Il ne se laisse point ébranler par les belles expériences faites avec des miroirs planes par M. de *Buffon*, et qui sont rapportées dans les mémoires de l'Académie des sciences, année 1747.

8. *Réflexions physiques contre le système des esprits aériens, par M.* Rey, 1743.

Le système des génies ou esprits fut un roman inventé par *Platon* et soutenu par son école. M. *Rey* croit que cette opinion est contraire à la sagesse et à la puissance divine. Il prouve, 1.° que les cieux

et la terre n'ont pas besoin d'agens intermédiaires pour se mouvoir, et que ceux-ci n'y auroient aucune fonction à remplir ; 2.° que des esprits immatériels ne peuvent mouvoir des corps. Aussi, suivant l'auteur, les esprits aériens n'ont fait de bruit que dans les siècles où régnoit la crédulité, fille de l'ignorance; mais on a vu déchoir leur crédit et disparoître leur empire par-tout où l'on a su secouer le joug des erreurs populaires, et bannir les sorciers, les devins, les possessions démoniaques, les revenans, les songes des vieilles femmes, et les vaines chimères des imaginations déréglées.

9. *Dissertation sur les vers léonins, par M. de* Belleroche.

Dans les vers latins, appelés *léonins*, on affectoit de faire rimer la dernière syllabe avec l'hémistiche; il paroît ainsi que la rime fut du goût de la plupart des peuples. Les Grecs et les Romains sont peut-être les seuls qui ne l'avoient point adoptée, parce qu'ils trouvoient une harmonie préférable et moins monotone dans la distinction des syllabes brèves ou longues. M. de *Belleroche* ne pense pas que ce fut *Léoninus*, moine de *St.-Victor*, ou le pape *Léon* II qui donnèrent leur nom aux vers *léonins*. Cette désignation, suivant lui, marque la supériorité de ces vers sur les autres poésies, et vient de l'épithète *leoninus*, ancien synonime du mot *regalis*, le *chant royal*. Cette étymologie paroît très-vraisemblable.

10. *Notice du livre intitulé :* De l'origine des lois, des arts et des sciences.

Le savant *Goguet*, auteur de l'ouvrage, conseiller au parlement de Paris, fut enlevé aux sciences à l'âge de quarante-deux ans. Ennemi du faste et de la dissipation, l'instruction fut son unique but. Son style

simple, quoique élégant, est toujours assorti aux objets qu'il décrit, et l'histoire qu'il a publiée peut passer pour celle de l'esprit humain.

Après une préface très-bien faite, l'auteur a divisé son ouvrage en trois époques principales. La première commence au déluge, et finit à la mort de *Jacob;* la seconde s'étend depuis ce patriarche jusqu'au temps où le gouvernement monarchique fut établi chez les Juifs; la troisième se termine au retour de la captivité de Babylone, c'est-à-dire, peu de temps après l'avènement de *Cyrus* au trône des Perses.

En se bornant à l'agriculture, on recueille dans M. *Goguet* que la charrue fut perfectionnée chez les Egyptiens; qu'au temps de *Job*, on labouroit dans l'Arabie avec des bœufs; que l'Italie a attribué à son roi *Saturne* l'usage des cendres des plantes et des autres engrais.

L'auteur de la notice la termine par le souhait que quelque auteur connu et estimé ose se charger de continuer l'histoire de l'origine des sciences, des lettres et des arts, depuis l'époque où l'a laissée *Goguet* jusqu'à nous.

11. *Réflexions sur la musique et sur la peinture des anciens, par le P.* Tolomas, *jésuite*, 1748.

On a dit que la peinture des anciens étoit fort inférieure à celle des modernes, du moins quant à la composition; on a dit de même que les musiciens de notre âge l'emportoient de beaucoup sur les musiciens des siècles passés, puisqu'ils avoient inventé le contre-point ou l'art de composer en partie. Le P. *Tolomas* combat ces deux propositions.

Son opinion, conforme à celle de l'abbé *Fraguier*, est que la privation du contre-point ne peut diminuer en rien l'excellence de la musique ancienne. Pour

prouver que celle-ci connoissoit parfaitement le système des accords, il cite ce passage de *Macrobe* dans ses *Saturnales* : « Voyez quel est le nombre des voix qui forment nos chœurs de musique. Leur multitude toutefois se rapporte à une harmonie. Là, vous entendrez à la fois des tons aigus, des tons graves, des tons moyens, des voix d'hommes, des voix de femmes. Le tout se marie avec les accords de la lyre. Toutes les voix s'entendent, et vous n'en distinguez aucune. Enfin, le concert résulte des dissonnances mêmes. *Fit concentus ex dissonis.* »

Quant à la peinture, si les anciens n'ont pas connu la magie du clair-obscur, et s'ils ont peu réussi dans l'ordonnance des tableaux à un grand nombre de personnages, ils ont excellé dans la composition, le dessin et le coloris. « Les anciens, dit *Denys* d'*Halicarnasse*, étoient de grands dessinateurs, et rien ne leur avoit échappé de tout ce qui appartient à la force et à la grace de l'expression. » Cependant, au rapport de *Pline*, ils étoient bornés à quatre couleurs, le noir, le blanc de Mélos, le jaune d'Athènes et le rouge de Sinope. Ils ne connoissoient ni le vert si ami des yeux, ni le bleu qui représente si bien l'azur céleste.

C'est sur-tout dans la partie du coloris que les peintres anciens paroissent dominer; aussi le *Poussin*, disoit-il, un peu grossièrement, qu'en comparant tous les peintres modernes, *Raphaël* étoit un ange parmi eux; mais que si on le comparoît aux peintres anciens pour le coloris, il ne paroissoit plus qu'un âne.

12. *Mémoire sur la mécanique des ponts chez les anciens, par M. de* Ruolz, 1745.

Les connoissances des modernes en mécanique ont été portées à un si haut degré de perfection qu'on ne

consulte plus qu'eux dans l'étude de tous les points des mathématiques.

Un ancien commentateur de *Végéce* nous apprend que les premiers ponts furent formés de peaux de bouc cousues en forme d'outre. Avant de les souffler, les soldats y renfermoient leurs habits; on les bouchoit ensuite exactement, et on les entouroit d'une enveloppe de crin. Chaque sac soufflé étoit contenu dans un chassis de bois; ce qui le préservoit du choc des corps durs et contribuoit à le faire surnager. On croit que cette espèce de pont fut d'abord inventée par les Arabes et les Egyptiens.

Les Romains les employèrent souvent pour le passage de leurs légions; et l'on voit dans les commentaires de *César* que chaque armée étoit munie de peaux et de soufflets. Ils connoissoient aussi les ponts de radeaux supportés par des tonneaux vides; et *Lucain* dit :

Ratem vacuæ sustentant undique cuppæ.

L'auteur s'attache principalement à décrire l'espèce de pont, dont les anciens se servoient pour traverser des bras de mer; et tels furent ceux construits par *Darius* sur le Bosphore de Thrace, et par *Xercès* sur le détroit de l'Hellespont, pour passer d'Asie en Europe. *Hérodote* a décrit assez longuement, au livre septième de son histoire, la formation de ce dernier pont, et M. de *Ruolz* donne la traduction du passage de l'historien grec, en y joignant un très-judicieux commentaire.

13. *Mémoire sur le blé trouvé à Herculanum*, par le même, 1748.

L'auteur se trouvant dans le royaume de Naples à l'époque de la découverte d'Herculanum, en rapporta

du blé et du pain qui y avoient été ensevelis sous les cendres du Vésuve, pendant dix-sept siècles. On ne s'attendoit pas sans doute à y placer, dans le genre des antiquités, des objets qui ne paroissoient pas faits pour en devenir. Plusieurs pains ont été trouvés entiers. Le grain du blé découvert, mis dans la bouche, y a produit la saveur de la brioche rôtie. On doit attribuer sa conservation aux cendres qui l'entouroient, et qui étoient revêtues d'un mastic dur formé par les laves du volcan en fusion, et qui se sont ensuite durcies.

M. de *Ruolz* termine son mémoire par l'examen de cette question : *Quel pourroit être le plus grand âge du blé propre à la consommation?*

Suivant lui, le blé enveloppé encore de ses premiers tégumens, c'est-à-dire, dans l'épi, est bien moins sujet à l'altération; les barbes seules qui lui servent d'armes défensives, furent ménagées par la providence pour le garantir de l'insulte de tous les insectes. Ainsi, on a conservé en Suisse du blé en paille jusqu'à cent ans.

En 1707, le blé trouvé dans la citadelle de Metz, produisit de très-bon pain, et avoit cent vingt-deux ans.

Dans le Nord, on conserve souvent du blé pendant soixante ans, en l'enfouissant dans la terre glaize, et en l'entourant de paille.

M. de *Ruolz* propose ensuite divers moyens artificiels de dessécher le blé, et de le conserver pendant une longue suite d'années.

14. *Conjectura extemporalis de influxu lunæ in corpora sublunaria.*

Cette dissertation latine est adressée à l'Académie de Lyon, et a pour auteur *J.-C. Volz*, allemand.

Il l'a écrite après avoir lu un mémoire du P. *Béraud* sur le même sujet, et il y combat l'opinion qui attribue à la lune une grande influence sur la croissance des plantes, et l'abondance ou la disette des productions terrestres.

15. *Plan à vue d'oiseau d'une machine propre à remonter les bateaux sur les rivières les plus rapides sans le secours des chevaux.*

Ce plan, grossièrement dessiné, n'est accompagné d'aucun mémoire, et présente seulement quelques notes manuscrites explicatives.

1500. Variétés littéraires et savantes. — *In-4.°*

Ce recueil comprend les ouvrages suivans :

1. *Recherches sur le milliaire de Solaize près de Lyon, par M. l'abbé* Rivoire.

Ce milliaire est une colonne de huit pieds de hauteur, surmontée d'un couronnement et élevée sur un triple rang de marches. Il est consacré à *Tibère* qui fit réparer les voies publiques dès le commencement de son règne.

La loi *Sempronia* ordonna que, de mille en mille pas, il seroit placé sur les grands chemins un pareil monument, pour indiquer aux voyageurs les distances ou la route qu'ils devoient suivre.

Le milliaire de Solaize appartint à l'une des quatre grandes voies qu'*Agrippa* fit ouvrir, en les faisant partir de Lyon; celle-ci conduisoit de cette ville à Marseille et à la Méditerranée. Ce milliaire étoit le septième, et indiquoit environ la moitié du trajet de Lyon à Vienne. On l'a déplacé pour le porter sur une hauteur, où il paroît avoir été employé, dans des temps plus modernes, à porter une croix de fer.

2. *Mémoire sur un passage de* César *et un autre de* Suétone, *par M. de* Garnerans, *président du parlement de Dombes.*

Ces passages servent à établir que la taille ordinaire des hommes, du temps de *César* et d'*Auguste*, et sur-tout parmi les Gaulois, étoit plus élevée que la taille des hommes actuels.

Auguste étoit, suivant *Suétone*, de petite taille, et n'avoit, d'après les mémoires de *Julius Marathus* son affranchi, que cinq pieds neuf pouces, mesure romaine, qui reviennent à cinq pieds trois pouces et demi de notre ancienne mesure.

La phalange d'*Alexandre* fut formée par *Néron* de soldats ayant au moins six pieds.

César dit cependant que la petitesse de la taille des Romains étoit devenue un objet de mépris pour les Gaulois : *Nam plerisque hominibus Gallis pro magnitudine corporum suorum brevitas nostra contemtui est.*

M. de *Garnerans* cherche ensuite les causes physiques et morales qui ont pu produire cette diversité de stature entre les Romains et les Gaulois, entre les Gaulois et les Français actuels.

3. *Mémoire sur le plan de l'aiguille à Vienne, par M.* Schneider.

L'aiguille de Vienne a dix-sept pieds huit pouces en carré ; son élévation est de soixante-huit pieds ; l'épaisseur des murs de la pyramide a deux pieds sept pouces; les colonnes, dont elle est flanquée, ont les proportions des colonnes doriques antiques de *Vitruve;* leurs bases sont attiques, mais elles n'ont pas été terminées. Ces colonnes forment quatre arcades en plein ceintre aux quatre faces du monument; le plafond au-dessus est hardi, et fait par encorbellement.

L'entablement ainsi que les impostes sont d'ordre corinthien. La totalité de la construction n'offre que trente-six rangs de pierres, dont la pyramide en a vingt-quatre. On n'a employé pour les unir, ni chaux, ni ciment ; mais elles sont si bien appareillées qu'on ne passeroit pas la lame la plus fine entr'elles. Ces pierres sont de choin antique, susceptible d'être poli.

Les uns ont prétendu que ce monument étoit le tombeau de *Venerius*, fondateur de Vienne; d'autres, qu'il présentoit la pierre milliaire de la ville, indiquant le milieu de son antique enceinte. *Chorier* veut y voir un cénotaphe d'*Auguste*; et l'auteur du mémoire offre les plus fortes présomptions que cet édifice fut consacré à l'empereur *Alexandre Sévère*.

Ce dernier, modeste et vertueux, faisoit les délices de l'empire, lorsqu'il fut lâchement assassiné pendant son sommeil par son successeur, à l'âge de trente-six ans. Sa perte causa une douleur universelle ; et pour honorer son souvenir, suivant *Lampride*, on lui éleva un cénotaphe dans les Gaules.

M. *Schneider* reconnoit ce cénotaphe dans le monument de Vienne. On n'en trouve pas d'autres dans les Gaules. Vienne en étoit la plus ancienne ville ; on l'appeloit la *seconde Rome*. Maximin, meurtrier d'*Alexandre*, feignit d'abord d'approuver les honneurs funèbres rendus à celui-ci ; mais bientôt il ne tarda pas à bannir les amis que ce prince avoit eus ; et c'est alors vraisemblablement, et au milieu des discordes civiles, que le monument de Vienne resta interrompu et sans être porté à sa perfection.

4. *Réflexions sur l'usage de sonner les cloches dans le temps d'orage, par l'abbé* Cayer.

L'auteur a écrit ces réflexions en 1747; et dès cette époque il s'élève avec force contre l'usage de sonner

les cloches. Sur dix hommes frappés de la foudre, plus de la moitié, suivant lui, étoient occupés à sonner. Il cite un canton de la Picardie où, dans le même jour, le tonnerre tomba sur trente clochers différens. « S'il n'y avoit, dit-il, en sonnant les cloches qu'un exercice inutile, le mal ne seroit pas grand ; mais le son et l'ébranlement qu'il cause dans l'air fixe la nue sur le lieu même dont on désire l'écarter, ou du moins diminue la vîtesse avec laquelle elle passeroit sur nos têtes. En communiquant aux vapeurs un mouvement plus vif, et en le condensant de plus en plus, on donne lieu aux exhalaisons de s'embrâser avec plus de violence, et de se porter vers le centre du mouvement. Ainsi, en raréfiant l'air qui se trouve entre la nue et le clocher, on fraie à la foudre un chemin plus facile, et un canal naturel qu'elle suit plus aisément. Les malheureux qui se sont exposés au péril, pour garantir de l'orage leurs possessions et celles de leurs voisins, ne sont que trop souvent alors les victimes de leur zèle et de leur crédulité. »

5. *Mémoire sur la découverte de l'Amérique.*

C'est une copie du mémoire N.° 15 qui concourut pour le prix proposé par l'abbé *Raynal*, au jugement de l'Académie de Lyon. Il porte pour épigraphe cette devise du prince *Henri*, de Portugal : *Le désir de faire le bien.* L'opinion de l'auteur est que la découverte a été funeste au genre humain. Son style a de la chaleur, et ses vues sont bonnes. L'écriture de ce discours est très-belle ; il est accompagné d'une pièce de vers contre la guerre et ses fureurs. Le but de l'auteur est d'y prouver que la véritable gloire naît de la culture des arts, fruits de la paix, et des travaux utiles au bonheur des hommes.

6. *Journal de l'éruption du Vésuve au mois d'août*, 1779.

Le 2 août, à sept heures du matin, le Vésuve s'ouvrit une large issue par le flanc qui regarde la *Somma*. La bouche du volcan vomit des flammes et des pierres énormes, lancées à plus de deux mille toises. Le sommet de la *Somma*, éloigné de celui du Vésuve de deux mille cinq cents toises, en fut couvert. Le vent en porta jusqu'à Nola, ville éloignée du volcan d'environ douze milles. Une maison du roi, appelée *Caccia bella*, fut fort endommagée; et tous les habitans de Portici, de la Tour des Grecs et des autres villages voisins, craignant d'être engloutis, abandonnèrent leurs habitations et se réfugièrent à Naples, en y portant sur des brancards les vieillards et les meubles les plus précieux.

7. *Recherches sur la législation d'Athènes et de Rome, et sur l'ordre qui y étoit observé dans l'administration de la justice, par M.* Goy.

L'auteur examine les lois de *Dracon*, la législation de *Solon*, la distribution des citoyens d'Athènes en diverses classes, les attributions des tribunaux, la magistrature des archontes, l'élection des juges, leur serment, leurs fonctions, leur autorité. Sur ce sujet, le mémoire de M. *Goy* présente un bon extrait du savant ouvrage de *Samuël Petit* sur les lois attiques. Il passe ensuite à la législation des Romains, et décrit leurs institutions, la formation du sénat, le pouvoir des tribuns, la création des lois des douze tables, l'établissement des senatusconsultes, des plebiscites, des édits du préteur, des réponses des jurisconsultes, et enfin des constitutions impériales. L'histoire de la jurisprudence romaine, par le lyonnais *Terrasson*,

paroît avoir servi de guide à M. *Goy* dans cette partie de son ouvrage. Dans la dernière, il offre le rapport et la différence de plusieurs usages des Grecs et des Romains, avec ceux qui s'établirent dans notre carrière législative, sur l'âge nécessaire pour remplir les magistratures, la vénalité des offices, les épices, et la distinction entre les professions militaires et judiciaires qui, sans honorer l'une, avilissoit l'autre.

1501. Mémoires divers. — *Fol.*

Ce recueil comprend les articles suivans :

1. *Mémoire de M.* Joannon *de* St.-Laurent *sur la bibliothèque dachyliographique de M.* Mariette.

Louis Siries, graveur français, employé à la galerie de Florence, a gravé un grand nombre de camées, dont M. *Joannon* a publié la description. *Mariette*, dans son ouvrage sur les pierres gravées, a critiqué *Siries* sur ses gravures, et M. *Joannon* attaque, à son tour, *Mariette*, et accuse sa critique d'erreur et de pédanterie. Des notes érudites et très-étendues accompagnent l'ouvrage. Celui-ci avoit été envoyé à Lyon pour y être imprimé, mais il ne l'a pas été.

2. *Réfutation du mémoire de M.* Joannon *sur les pierres gravées, par M. de* Fleurieux.

M. *Joannon*, dans le mémoire précédent, avoit critiqué en plusieurs points l'ouvrage de M. *Mariette* sur les pierres gravées ; l'auteur de cette réfutation défend celui-ci, soit sur son opinion relative aux vases murrhins qu'il croit formés de la même matière que la porcelaine, soit sur ses explications de divers passages de *Pline*, qui ont rapport à la nature des pierres susceptibles de recevoir l'empreinte de la gravure. « On trouve, dit M. de *Fleurieux*, dans M. *Mariette*, une infinité de notions que nous ignorions, une histoire

suivie et intéressante de toutes les espèces de gravure, et des artistes anciens et modernes, des anecdotes curieuses sur les pierres les plus célèbres qui se trouvent dans les cabinets des souverains. Il y a joint des observations délicates, et y a employé un style d'une clarté et d'une élégance qui lui font honneur. »

3. *Recherches sur la vie et les ouvrages du président* Brisson, *par M.* Goy.

Barnabé Brisson, Poitevin, naquit sous le règne de *François* I.er D'abord avocat, puis successivement avocat-général, président au parlement de Paris et ambassadeur en Angleterre, il remplit ces places avec la plus grande distinction. Devenu odieux aux ligueurs, *Brisson* fut pendu par eux à une poutre de la prison du petit Châtelet. Avant de mourir, il supplia ses bourreaux, suivant M. de *Thou*, de commuer sa peine en une prison perpétuelle, pour lui laisser le temps d'achever un ouvrage important. M. *Goy* trouve cette prière invraisemblable, et il préfère la leçon de M. *Anquetil* qui s'exprime ainsi : « *Brisson*, après avoir inutilement demandé quels étoient les crimes qu'on lui imputoit et les juges qui l'avoient condamné, pria qu'on lui fît venir un avocat, appelé d'*Alençon*, qui demeuroit chez lui. Cette grace lui fut encore refusée. *Je vous prie donc*, dit-il, *de lui dire que je lui recommande le livre que j'ai commencé, et qui me paroît une tant belle œuvre.* » Après la réduction de Paris, le parlement à son tour fit pendre, par arrêt du 27 août 1594, le geôlier d'*Autan* qui avoit fourni la corde pour le supplice de *Brisson*, le bourreau qui l'avoit exécuté, et le prêtre *Blondel* même qui s'étoit offert pour le confesser.

4. *Sermon sur l'humeur*, *par M.* Péronnet, *avocat à Lyon.*

Manquons-nous

Manquons-nous à ce que nous devons aux autres, nous en accusons ordinairement leur humeur fâcheuse, bizarre, inégale, et qui ne permet pas de vivre avec eux : manquons-nous à ce que nous devons à Dieu, nous en accusons notre propre humeur qui, malgré nous, prend l'ascendant sur notre raison, sur notre esprit, et fait échouer nos bonnes résolutions. Il faut apprendre, 1.° à se sanctifier par l'humeur des autres ; 2.° à sanctifier la nôtre propre par l'amour de Dieu et l'exercice de la charité. Tels sont les deux points de ce discours fait par un homme du monde qui, par son humeur aimable et douce, sut se procurer beaucoup d'amis.

5. *Catalogue des estampes de* Sébastien *le* Clerc.

Ce catalogue présente l'œuvre de ce graveur célèbre, depuis 1645 jusqu'en 1714, année où il mourut. Il a été copié sur l'exemplaire qu'avoit fait M. le *Clerc*, directeur du séminaire de *St.-Irénée* à Lyon, fils de *Sébastien*. En 1775, *Jombert* a publié, en 3 vol. *in*-8.°, le catalogue raisonné des ouvrages de ce graveur avec sa vie. Celui-ci, doué d'une imagination vive, possédant un dessin élégant et correct, a excellé dans le paysage, l'architecture et les ornemens. Il fut honoré du titre de chevalier romain par le pape *Clément* XI. La représentation des cérémonies de la messe, en trente-cinq estampes, est l'un de ses premiers ouvrages ; son dernier travail a été la gravure des dessins de son traité d'architecture.

6. *Remarques sur le pont de* Xercès, *par M.* Delorme.

Xercès fit passer son armée d'Asie en Europe sur deux ponts qu'il fit construire au détroit des Dardanelles. L'un fut formé de trois cent soixante vaisseaux, l'autre de trois cent quatorze ; ce qui offre une différence de quarante-six.

L'auteur du mémoire cherche la raison de cette différence; il prouve ensuite par le calcul que les historiens modernes ont été dans l'erreur sur la disposition de ces vaisseaux; qu'ils ne furent point mis en travers, ainsi que le dit *Rollin*; mais qu'au contraire ils présentoient leurs flancs aux deux rivages, et leur proue au courant qui vient de la mer Noire.

7. *Discours sur l'histoire, par M. l'abbé* Yart.

Il est deux sortes d'historiens. Les uns racontent ce qu'ils ont fait ou vu; tels furent *Thucydide*, *Xénophon*, *César*, *Jonville* et *Comines*. Les autres rassemblent les matériaux épars dans les récits des contemporains, et en forment un corps d'histoire; tels furent la plupart des historiens latins, et parmi nous du *Haillan*, *Mézeray*, de *Thou*, *Daniel* et *Velly*. M. *Yart* établit les principes de justice, de goût et de critique qui doivent guider les uns et les autres. Un historien est un juge, un témoin, un homme public; il doit en remplir les devoirs. Si, suivant *Horace*, la sagesse est la véritable source des bons écrits, elle doit particulièrement diriger la plume de l'histoire. Celle-ci doit être vraie sans foiblesse, courageuse sans témérité, et sur-tout utile à l'instruction des hommes. Ce discours a été lu, en 1762, dans une séance publique de l'Académie de Rouen dont l'auteur étoit membre.

8. *Recherches sur les feux de joie des anciens et sur l'invention de la poudre à canon, par le P.* Tolomas.

Le poëte *Claudien*, en célébrant le consulat de *Manlius Théodore*, invite les Romains à faire éclater leur joie, et parmi les différentes fêtes qu'il les presse de donner à cette occasion, il en est une qu'il décrit ainsi :

Mobile ponderibus descendat pegma reductis,
Inque chori speciem spargentes ardua flammas,

Scena rotet : varios effingat mulciber orbes
Per tabulas impunè vagus ; pictæque citato
Ludant igne trabes, et non permissa morari
Fida per innocuas errent incendia turres.

Claudien vécut dans le quatrième siècle. En lisant ce passage, ne peut-on pas croire que les feux d'artifice, et la poudre à canon qui en fait la base, étoient alors connus? En effet, si *Claudien* avoit eu à décrire un feu d'artifice moderne, auroit-il pu s'exprimer autrement?

Après avoir expliqué les vers du poëte, le P. *Tolomas* recherche ce qu'étoient les feux d'artifice chez les anciens, la nature et la composition du feu grégeois dont les effets étoient si différens de ceux de la poudre à canon; et il pense que l'époque de la découverte de celle-ci étant très-incertaine, ainsi que le nom de son inventeur, il est très-probable que les anciens l'ont connue.

9. *Mémoire sur le chêne, par M. l'abbé* Pernetti.

Le chêne seroit plus admiré, s'il étoit moins commun. Sa longue durée, son emploi dans les constructions, l'usage médicinal de son agaric, l'utilité de sa noix de galle dans la teinture, de son écorce dans la tannerie, de son liége dans l'économie domestique, lui donnent le premier rang parmi les arbres de nos forêts. On en distingue plusieurs espèces que l'auteur décrit, ainsi que toutes leurs parties et leurs divers emplois dans les arts.

10. *Discours sur l'étude de l'antiquité, par M. le* Moyne.

L'auteur examine, 1.° les avantages que la littérature et l'histoire retirent de l'étude de l'antiquité; 2.° les obstacles qui se rencontrent dans cette étude et dans ses progrès. Il prouve que lorsqu'elle a été négligée,

les peuples sont tombés dans la barbarie ; que lorsqu'ils l'ont cultivée, les sciences et les arts n'ont pas tardé à refleurir. La médecine, l'astronomie, la géographie, l'histoire, l'architecture, la musique, la gravure et la sculpture lui doivent leurs premiers succès. Les obstacles que M. le *Moyne* reconnoît dans l'étude de l'antiquité sont le mauvais goût des antiquaires dont les écrits sont à consulter, la diffusion et la négligence de leur style, les difficultés qu'ils trouvent souvent à percer la nuit des temps et à découvrir leurs secrets, l'ignorance des langues savantes, des anciennes écritures, des usages domestiques de ceux qui nous ont précédés.

L'auteur de ce mémoire fut archiviste du chapitre de la cathédrale de Lyon, et a publié un volume estimé, intitulé : *Diplomatique-pratique*, *in*-4.°

11. *Des privilèges accordés à l'agriculture par les lois romaines.*

M. *Goy*, auteur de ce discours, y a abrégé le long traité de *Chopin*, écrit en latin sous ce titre: *De privilegiis rusticorum*, et imprimé à la fin du seizième siècle. Dans sa préface, ce dernier avoue que son livre a été *cuit fort hâtivement;* et en effet, M. *Goy* a ajouté à cette *cuisson* beaucoup de faits nouveaux, et y a relevé de nombreuses erreurs.

Les lois romaines distinguent plusieurs sortes de fermiers; elles nommoient *cònductores*, ceux à qui toute la récolte appartenoit, moyennant un prix en argent; *coloni conditionales*, ceux qui payoient au propriétaire des redevances annuelles en fruits ; *servi adscripti*, les esclaves attachés à la glébe, c'est-à-dire, à la culture d'un héritage ou d'une portion de terrain. M. *Goy* explique les lois et les priviléges applicables à ces divers genres de cultivateurs. Ces

priviléges sont relatifs au logement des gens de guerre, au transport des équipages militaires, à l'exemption de prêter des chevaux pour les jeux et courses publiques, à être dispensé de paroître en jugement pendant le temps des moissons et des vendanges, à la prompte expédition des procès des agriculteurs, à la défense de saisir leurs bestiaux et outils agricoles, aux formalités de leurs testamens, à la facilité pour eux de se faire relever de l'ignorance de droit, à la tutelle exercée par eux, aux faveurs enfin accordées aux défrichemens et à la culture des terres abandonnées.

12. *Dissertation sur* Mélusine, *par M.* Bullet.

Chaque nation a ses fables. Celle de *Mélusine* est propre à la nôtre. A la fin du quatorzième siècle, *Jean* d'*Arras* recueillit tous les contes répandus sur *Mélusine*, et en composa une chronique. Cette princesse, suivant elle, fille d'*Elinas*, roi d'Albanie, avoit la forme d'un serpent tous les samedis, et devoit la conserver jusqu'au moment où un chevalier l'épouseroit, et la verroit sous cette forme. *Raimondin*, fils du comte de Forez, l'ayant rencontrée dans un bois, devint son mari; et bientôt après elle bâtit le château de Lusignan, et eut huit fils, dont la plupart régnèrent en diverses contrées. *Raimondin* ne tint pas la promesse qu'il lui avoit faite de ne pas la voir le samedi; et ayant fait une ouverture avec son épée dans la cloison de la chambre où elle étoit, il vit avec effroi un grand serpent qui prit des ailes, et s'envola par la fenêtre pour toujours; mais lorsque le château de Lusignan changeoit de seigneur, ou qu'il devoit mourir quelqu'un de la lignée de celui-ci, *Mélusine* paroissoit au haut des tours trois jours auparavant, et y poussoit de grands cris. Les maisons de *Rohan* et de *Sassenage* prétendirent en descendre; et après la destruction

du château de Lusignan, on dit qu'elle s'étoit retirée en Dauphiné dans la grotte de Sassenage.

Le savant *Bullet*, si connu par ses recherches historiques, cherche à débrouiller, dans ce mémoire, l'origine de cette fable. Suivant lui, le nom de *Mélusine*, en celtique, signifioit *charmante* et *serpent*. On ne manqua pas de choisir l'acception qui tenoit du prodige dans un siècle où le merveilleux avoit seul le droit de plaire; et on dit que la fée offroit la moitié du corps d'une belle femme, tandis que l'autre moitié avoit la forme d'un serpent.

13. *Dissertation historique sur l'ostracisme, par M. de* Fleurieux.

L'ostracisme étoit une espèce de jugement populaire par lequel on bannissoit, pour dix ans, ceux dont la grandeur naissante excitoit la méfiance du peuple. La condamnation s'écrivoit sur des morceaux de terre cuite ou sur des coquilles, dont le nom grec *ostracon* a formé celui d'ostracisme.

Ce bannissement ne fut jamais la punition du crime, et on en écarta toute idée d'infamie. Le citoyen forcé de le subir, ne perdoit aucun droit de la vie civile, et jouissoit du revenu de ses biens; il étoit seulement privé du séjour d'Athènes. Par là, on réprimoit l'ambition, le désir de s'élever trop au-dessus des autres et de nuire à la liberté publique.

On a blâmé les Athéniens d'avoir établi une loi si ombrageuse; M. de *Fleurieux* les justifie. Il prouve que ce n'étoit pas la vertu qu'elle attaquoit, mais l'abus qu'on en pouvoit faire afin de s'élever à la tyrannie. Pour détruire la censure de l'ostracisme, il ne faut, suivant lui, que rapprocher cette loi, des mœurs, du caractère des Athéniens et des conjonctures qui en précédèrent chez eux l'établissement. Par elle, ils se

garantirent pendant long-temps du sort que fit éprouver à Ephèse, à Thèbes, à Corinthe, la supériorité de quelques-uns de leurs citoyens, et dont *Pisistrate* leur avoit fait ressentir le malheur. *Thémistocle*, *Aristide*, *Miltiade*, *Cimon* et *Périclès* subirent l'ostracisme; et M. de *Fleurieux*, en parcourant la vie de ces hommes célèbres, montre qu'ils encoururent avec de justes motifs ce jugement.

L'utilité de l'ostracisme fit établir des lois analogues à Ephèse, à Lacédémone et à Syracuse, où il prit le nom de *pétalisme*, parce qu'on y écrivoit la condamnation sur des *pétales* ou feuilles d'olivier.

14. *Essai historique sur les Voconces*, *par M. de* Vérone.

L'auteur, président de l'ancienne chambre des comptes de Dauphiné, étoit né sur le territoire habité autrefois par les Voconces, et il a cru devoir consacrer à l'histoire de ce peuple le premier essai de sa plume.

Les Voconces, peuple de la Gaule, avoient pour capitale Vaison, que *Pomponius Mela* nomme la première parmi les villes opulentes de cette région: *Urbium quas habet opulentissimæ sunt Vasio Vocontiorum.*

Jules-César parle de son passage sur leurs terres; *Tite-Live* dit qu'*Annibal*, allant en Italie, les côtoya; *Pline* donne la plus haute idée de leur puissance, et dit qu'il a vu chez eux des pierres qui passoient pour être tombées du ciel: *Ego ipse vidi in agro Vocontiorum lapidem paulò antè delatam.*

M. de *Vérone* fixe les limites du territoire des Voconces. Il décrit l'étendue et la magnificence de leur ancienne capitale, les monumens qui la décoroient; il

a recueilli dans les environs un grand nombre d'inscriptions qu'il explique avec sagacité, soit qu'elles appartiennent aux siècles de la bonne latinité, soit qu'elles aient été gravées par les premiers chrétiens ou dans le moyen âge. Il recherche ensuite, 1.° où l'on doit placer l'ancienne ville d'*Aëria* dont a parlé *Strabon*; et il croit celle de Valréas bâtie sur ses ruines; 2.° les antiquités de Die, dont les environs ont offert quatre tauroboles, et qui honoroient d'un culte particulier *Andante*, déesse de la victoire; 3.° la position de la ville de *Luc*, à laquelle *Auguste* donna son nom, qui fut la seconde capitale des Voconces, et n'est plus aujourd'hui qu'un pauvre hameau; 4.° la concordance des *mansions* ou lieux de repos cités dans l'ancien itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, attribué à un écrivain d'Aquitaine qui vécut en 320, sous le règne de *Constantin*, avec les villes et villages modernes qui leur doivent leur origine.

15. *Observations sur les monumens antiques de Vienne en Dauphiné*, *par M.* Perrache.

Vienne eut trois temples en marbre, deux en pierre, des arcs de triomphe, un amphithéâtre, des bains publics, un obélisque et des palais. L'auteur n'a considéré leurs ruines, que relativement à l'architecture et aux secours qu'elles présentent à ceux qui l'étudient.

Le premier édifice qu'il examine est *Notre-Dame de la Vie*, où l'on voit encore neuf colonnes d'ordre corinthien; le second est la *Tour d'Orange* que l'on croit offrir les restes d'un arc de triomphe; le troisième monument est la tête de *Jupiter Olympien*, placée sur une porte de l'ancien cloître de *St.-Maurice;* le quatrième est l'aiguille ou tombeau qui se voit près de la ville. M. *Perrache* termine son mé-

moire par des réflexions sur les progrès de l'architecture, et sur le caractère qui la distingue d'après les besoins des peuples où elle naquit.

Sous le ciel brûlant de l'Egypte, elle parut en masses énormes pour intercepter les rayons funestes du soleil.

Sous le climat agréable de la Grèce, elle devint une décoration, et les colonnades y prirent naissance, parce qu'elles n'empêchent point la circulation de l'air.

Au fond de l'Asie, les Perses créèrent une architecture qui eut sa magnificence, et qui garantissoit des intempéries, sans interdire les jeux de la lumière.

Les Chinois assortirent leur architecture à leurs besoins, en isolant leurs bâtimens, et en les disposant à recevoir l'air de tous les côtés.

Chez les Romains, vivant sous un ciel plus froid, l'architecture plaça les colonnes isolées dans les pérystiles des temples ; mais ceux-ci furent fermés de murs et couverts. On vit naître chez eux les frontons, les portes avec leurs chambranles, les coupoles et les dômes.

Les Francs et les Gaulois élevèrent des murs épais, pour être à l'abri des hivers, et inventèrent les cheminées.

16. *Recherches sur quelques anciens monumens découverts à Vienne en Dauphiné dans les années* 1771 *et* 1773, *par M. l'abbé* Rivoire.

En voyant les ruines qui entourent Vienne, on peut juger de sa grandeur passée, et dire d'elle comme de Rome : *Qualis Roma fuit, ipsa ruina docet.* En construisant une fontaine dans la place Neuve, on a trouvé, en 1771, des blocs de marbre, et des tronçons de colonnes d'une riche architecture. M. l'abbé *Rivoire*

cherche à quel édifice ces fragmens ont pu appartenir. Celui-ci ne fut ni le palais du gouverneur placé sur la hauteur, ni celui du préteur des Gaules que l'on a reconnu au lieu où sont aujourd'hui les prisons, ni celui des rois de Bourgogne que l'on voit ailleurs, ni le temple de *Mars* élevé à l'orient de la ville. Ces restes, suivant l'auteur, firent partie d'un temple de *Jupiter Olympien*. Ce fut dans le même lieu qu'on trouva, en 1581, un bloc de marbre statuaire dont on fit le grand bénitier de l'église de *St.-Maurice*: ce fut au même endroit qu'on sortit de terre cette tête colossale qu'on admire encore sur l'une des portes du cloître, qui représentoit le dieu; et M. *Rivoire* soupçonne qu'elle fut l'ouvrage du sculpteur grec *Zénodore* dont *Pline* fait l'éloge, qui s'acquit la plus grande réputation dans les Gaules, et que *Néron* appela à Rome pour sculpter une statue de cent dix pieds de hauteur. La tête de Vienne, connue sous le nom de la *Bobe*, a dû appartenir à une autre statue de seize pieds. Dans une maison voisine, on voit un bas-relief offrant un fragment considérable de l'aile et de la queue d'un aigle colossal, qui paroît avoir fait partie du piédestal de cette statue.

Une inscription remarquable, citée par *Montfaucon*, et découverte au même lieu, instruit la postérité que la femme d'un flamine de *Jupiter* consacra, à l'embellissement du temple de ce dieu à Vienne, de grandes richesses; qu'elle le fit couvrir de bronze doré, et revêtir du même métal les bases des colonnes, les ornemens de leurs chapiteaux, et qu'elle plaça dans son intérieur les statues équestres de *Castor* et de *Pollux*, et celles d'*Hercule* et de *Mercure*, qui reconnoissoient tous *Jupiter* pour père.

17. *Recherches sur une ancienne mosaïque découverte à Vienne, en* 1773, par le même.

Cette mosaïque, de vingt-cinq pieds en carré, découverte près de la porte d'Avignon, paroît avoir appartenu à un temple de *Neptune*. Elle offre les attributs du Dieu des mers, des poissons, des coquillages, des madrépores, des coraux. On y voyoit aussi, 1.° un caducée entre deux cornes d'abondance, symboles du commerce et de l'aisance qu'il procure; 2.° des vases à double anse semblables, au septier romain, attributs des marchands de vin qui faisoient un si grand négoce à Vienne, et envoyoient jusqu'à Rome les excellens vins des environs; aussi, *Martial* dit-il:

> *Hæc de velifera venisse picata Vienna*
> *Ne dubites, misit* Romulus *ipse mihi.*

18. *Autres recherches sur une seconde mosaïque*, par le même.

Cette mosaïque, entourée d'une triple bordure, fut découverte en 1773 à Ste.-Colombe, vis-à-vis de Vienne; elle représentoit dans trente-un panneaux, 1.° une tête de *Némésis*, déesse de la vengeance; 2.° les quatre saisons; 3.° un grand nombre de compartimens variés. Le milieu du tableau offroit l'enlèvement des Sabines très-artistement peint. M. l'abbé *Rivoire* croit que cette mosaïque servoit de parquet au *triclinium* d'un palais, c'est-à-dire, à une salle à manger, dont le nom dérivoit des trois rangs de lits qu'on y plaçoit pour les convives. Ceux-ci s'y couchoient appuyés sur le coude gauche et les reins soutenus par des carreaux. Chacun de ces lits soutenoit quatre personnes, et le nombre des convives chez les Romains n'alloit presque jamais au-delà de douze.

19. *De la superstition des nombres, ou dissertation*

sur les années climactériques, par le P. Tolomas, *jésuite.*

Le P. *Feijoo*, espagnol, a traité des années climactériques, en puisant dans nos anciens ouvrages français toute l'érudition de son ouvrage; M. d'*Hermilly* a traduit *Feijoo*. Ainsi se fait la circulation des mêmes idées; et graces à ces emprunts, si communs en littérature, on a beaucoup de livres nouveaux, et presque jamais un ouvrage neuf.

Le mémoire du P. *Tolomas* est divisé en trois parties. Dans la première, il cherche l'origine de la vertu et du danger attribués à certains nombres; dans la seconde, il examine celle qui a fait regarder comme funestes certaines années; dans la troisième, il réfute les erreurs des anciens philosophes à ce sujet.

Pythagore avoit pris des Egygtiens l'idée que les nombres contenoient en eux-mêmes des vertus secrètes. Cette opinion fut partagée par *Aristote*, *Platon*, *Julius Firmicus*, *Macrobe*, la plupart des philosophes de l'antiquité et plusieurs des pères de l'église. Chaque planète eut son nombre particulier dans l'arrangement des cieux. On voulut connoître ce nombre; ce désir accrédita l'astronomie, et la recherche d'un objet frivole engagea à une étude sérieuse, et y fit acquérir des connoissances utiles.

Le nombre trois et ses multiples passèrent sur-tout pour les nombres heureux. *Végèce* dit que le nombre dix-sept est aussi favorable.

Les années 7, 14, 21, 28, 35, 42, et sur-tout 49 et 63 furent les années dangereuses ou climactériques. La dernière sur-tout étoit redoutée, et *Auguste* écrivit le premier jour de sa soixante-quatrième année à son petit-fils *Caïus*, de remercier les dieux de ce qu'il avoit terminé heureusement la plus pé-

rilleuse des années de sa vie. On a fait un nombreux catalogue des hommes célèbres morts dans leur soixante-troisième année, et on a placé à leur tête *Cicéron*.

Le médecin anglais *Thomas Brown*, le savant curé *Thiers* ont combattu avec succès l'erreur des années climactériques, et l'auteur de ce mémoire se réunit à eux pour en bannir la crainte dans les imaginations crédules.

20. *Dissertation sur les monumens de triomphe.*

Les premiers monumens triomphaux furent des monceaux de pierres élevés en honneur des vainqueurs. Bientôt, on les rendit permanens et solides, en attachant à des colonnes les armes et les dépouilles des vaincus. Dans la suite, on sculpta ces armes, ces vêtemens mêmes, et un pareil trophée en marbre orna chez les Hébreux le tombeau de *Jonathas-Machabée*. On enchérit sur cette magnificence, en représentant en ronde bosse ou en bas-relief les figures des princes et des chefs des nations subjuguées; et telles furent les figures de l'ordre persique et l'origine des caryatides, statues de femmes esclaves que les Grecs, par une orgueilleuse vengeance, employèrent à soutenir ignominieusement les entablemens de quelques-uns de leurs édifices. On construisit enfin des arcs somptueux, des pyramides et des tours triomphales. L'auteur décrit avec soin les belles tours antiques d'Aix en Provence, élevées pour célébrer la mémorable victoire que *Marius* remporta près de cette ville sur les barbares qui avoient inondé les Gaules, et il les compare au monument triomphal dont *Florus* a fait mention. Il parle aussi avec détail de l'arc de triomphe de St.-Remi et de celui d'Orange. Quant à ce dernier monument, il ne veut pas qu'il ait été érigé en honneur de *Marius* et de son collègue; il pense, d'après le *Poussin*

et *Anguier*, que les sculptures qui le décorent datent du règne de *Trajan.*

21. *Mémoire sur l'église de Notre-Dame de la Vie à Vienne en Dauphiné, par M.* Schneider, 1776.

M. *Schneider*, professeur de dessin au collége de Vienne, a découvert dans cette ville plusieurs monumens antiques. Celui qui est l'objet de ce mémoire présente un édifice de soixante-un pieds de longueur sur quarante-un de largeur; il étoit isolé; son entrée principale regardoit l'Orient, et il étoit décoré d'une magnifique colonnade d'ordre corinthien; supportée par un stylobate continu, et offrant six colonnes de front et huit autres de chaque côté. Toutes étoient cannellées du haut en bas. La façade est surmontée d'un fronton triangulaire de plus de huit pieds de hauteur. Dans cet entablement, quoique corinthien, on a supprimé les denticules, pour le faire paroître sans doute plus léger.

Montfaucon a donné un dessin de cet édifice, dans lequel il est méconnoissable. *Chorier* et *Charvet* ont pensé que c'étoit le prétoire romain. M. *Schneider* consultant la position des trous ou des crampons de fer qui arrêtoient sur la façade les lettres de l'inscription, prouve dans ce mémoire que ce monument fut un temple élevé en honneur d'*Auguste* et de son épouse *Livie.*

On trouve à la suite une lettre de M. *Séguier*, de Nîmes, qui confirme la même dédicace. Celui-ci lit dans d'autres sigles les mots, *consensu senatûs;* ce qui est conforme à la médaille d'*Auguste* déifié, où l'on voit cet empereur assis, représentation de la statue d'or que le sénat et les chevaliers romains lui consacrèrent, avec la légende : *consensu senatûs.*

Livie fut placée au rang des déesses par l'ordre

d'*Auguste*, et *Tibère* lui fit décerner de grands honneurs. Il est vrai qu'il abolit ensuite le décret de la consécration de cette impératrice; mais *Claude*, son petit-fils, le rétablit.

M. *Schneider* a mis à la suite de son mémoire le plan et le dessin de l'édifice qu'il a décrit.

22. *Observations sur la baguette divinatoire, par M. de* Ruolz.

L'auteur examine la prétendue puissance de cette baguette pour la découverte des métaux. Avant le quinzième siècle, on ne lui avoit encore attribué aucune influence. M. de *Ruolz*, ennemi des qualités occultes qui n'expliquoient rien dans l'ancienne physique, cherche ici à trouver des raisons naturelles du mouvement de la baguette, soit dans l'émanation corpusculaire des eaux et des métaux, soit dans celle des parties du sang de celui qui tient cette baguette. On observera que cet écrit est de 1742, époque où la physique n'avoit pas obtenu toutes les connoissances qu'elle possède.

23. *Dissertation sur une médaille de* Cicéron, *par M.* Laisné.

L'auteur croit cette médaille unique. Elle offre d'un côté une tête de femme casquée, avec le mot Roma; de l'autre, une victoire dans un char de triomphe à quatre chevaux, avec ces mots Marcus Tullius. Une singularité de cette médaille se trouve dans la légende, qui apprend qu'elle a été restituée par l'empereur *Trajan*.

L'opinion de M. *Laisné* est qu'elle fut frappée pendant que *Cicéron* gouvernoit la Cilicie. *Vaillant*, dans ses médailles consulaires, a fait graver, après *Goltzius*, deux médailles avec le surnom de *Cicéron*. Il rapporte la première à l'orateur romain, et la seconde

au fils de celui-ci, l'un des officiers monétaires de l'empire et qui devint consul sous *Auguste*. Aucun antiquaire n'a retrouvé ces médailles pour en parler comme témoin oculaire, et jusqu'à présent on n'a d'autre preuve de leur existence que la bonne foi de *Goltzius*. *Vaillant*, sur l'explication de la médaille de la famille *Tullia*, cite celle de Lyon, restituée par *Trajan;* mais il ne l'a point fait graver avec les autres, parce que le possesseur ne voulut point sans doute s'en dessaisir, la regardant comme aussi précieuse que celle de la famille *Horatia* qui passe pour unique, et qu'on voyoit dans le cabinet du grand duc de Toscane.

24. *Vie de* Philippe Hecquet, *par M.* Gourdin, *de Rouen.*

Hecquet naquit à Abbeville, en 1661. Il exerça avec éclat la médecine à Paris, et y professa la matière médicale. Ses ouvrages ont pour objet les effets de la saignée, les dispenses du carême, l'obligation aux mères de nourrir leurs enfans, l'usage du tabac, la digestion et les maladies de l'estomac, les moyens de se préserver de la peste, l'usage de l'opium et des narcotiques, le naturalisme des convulsions, le brigandage de la médecine et de la chirurgie, la médecine naturelle, la médecine des pauvres. On lui doit encore deux ouvrages latins, 1.° *De purgandâ medicinâ;* 2.° *Novus medicinæ conspectus.* Le premier, publié en 1714, *in*-12, passe pour le meilleur de l'auteur. M. *Gourdin* décide avec justice sur le mérite de ces divers écrits.

Hecquet est mort à Paris en 1727, et fut enterré dans l'église des Carmélites où *Rollin* fit son épitaphe.

25. *Dissertation sur la sympathie et l'antipathie, par le P.* Tolomas, *jésuite.*

L'auteur recherche les différentes espèces de sympathie,

pathie, leurs effets les plus singuliers, les explications qu'on en a données, la probabilité ou l'invraisemblance de ces explications, les connoissances enfin douteuses, probables ou certaines, que l'on a sur les divers phénomènes attribués à la sympathie.

Un berger de Magnésie avoit conduit son troupeau sur le mont Ida; le fer de sa houlette touche à la terre, et s'y attache; il faut un effort pour l'en arracher. On examine le sol; il offroit une substance noirâtre, compacte, plus dure que le fer. Les uns l'appellent *magnès*, du nom de la patrie du berger; d'autres, pierre d'*Hercule*; nous l'avons nommée *aimant*, de cette attraction ou amour qu'elle semble avoir pour le fer. Mais celui-ci est un corps, et les corps ne peuvent se mouvoir par eux-mêmes. Quelle est donc la force cachée qui l'attire et le fait agir? Quel est le fil invisible qui semble l'attacher à l'aimant, et pourquoi tout autre corps n'est-il pas susceptible d'éprouver cette impulsion? *Cardan* expliqua ce phénomène par une sottise. Suivant lui, l'aimant est un animal dont le fer est l'aliment; dès qu'il le voit, il le convoite, et par la force de sa respiration il l'attire à soi. Les Grecs, plus ingénieux, attribuèrent à l'aimant un penchant secret pour le fer qu'ils appelèrent *sympathie*, et ce nom fut donné, ainsi que celui d'*antipathie*, à l'attrait naturel, ou à l'aversion présumée que les corps ont semblé ressentir les uns pour les autres.

Le P. *Tolomas* décrit ensuite les effets de la poudre de sympathie du chevalier *Digby*, du bois de sympathie, des encres sympathiques, dont *Hellot* a augmenté le nombre, des amulettes, des empreintes de terre sigillée que les anciens croyoient être des préservatifs contre la peste et les venins. Il cite la *Mothe*

le *Vayer*, qui ne voit que des effets antipathiques entre les haines nationales et de peuple à peuple; il rapporte enfin les erreurs et les diverses opinions établies sur le penchant ou l'aversion que les hommes ont les uns pour les autres; mais sur ce sujet, le plus sage dit avec *Catulle :*

Odi et amo; quare id faciam fortassè requiris?
Nescio. . . . . .

26. *Essai sur les monumens funèbres, élevés à la mémoire des hommes célèbres, par M.* Clapasson.

Cet essai comprend trois mémoires, dont chacun renferme une époque. Dans la première, l'auteur embrasse les monumens des Hébreux, des Egyptiens, des Grecs et des Romains sous les premiers empereurs.

Les monumens du bas Empire et ceux qu'on nomme gothiques forment la seconde.

La troisième commence au renouvellement des arts en Italie.

Chez tous les peuples, on se plut à ensevelir avec pompe les bienfaiteurs des nations et les hommes utiles. *Abraham* acheta la caverne d'Hébron, dans la vallée de Mambré, pour y inhumer *Sara*, et y être enseveli près d'elle, ainsi que les patriarches ses successeurs.

Le premier discours décrit les tombeaux de *Modin* que *Simon*, grand-prêtre des Juifs, fit élever; des rois d'Egypte, sous d'immenses pyramides; d'*Alexandre-le-Grand*; d'*Archimède*, découvert par *Cicéron* en Sicile; de *Tullia*, fille de ce dernier, trouvé près de Terracine en 1540; de *Cécilia*, femme du riche *Crassus;* de *Caïus Sextius*, réparé en 1672; d'*Auguste*, de *Virgile*, à Naples; de *Plancus*, fondateur de Lyon, à Gayète; de *Trajan*, d'*Antonin* et d'*Adrien*, à Rome.

Dans le second discours, l'auteur examine les monumens funèbres élevés dans les siècles depuis *Constantin* jusqu'aux règnes de *Léon* X et de *François* I.er

La translation du siége de l'empire en Orient accéléra la décadence des arts. Les peuples du Nord, trouvant moins d'obstacles à leurs incursions, les multiplièrent; et les affreuses dévastations qui en furent la suite, achevèrent d'étouffer jusqu'aux moindres étincelles du bon goût. Les arts prirent alors la grossièreté et la barbarie des vainqueurs.

Les Germains, au rapport de *Tacite*, n'avoient point d'autres mausolées que des mottes de terre recouvertes de verdure. D'autres peuples entassoient sur la sépulture de leurs princes et de leurs guerriers des pierres d'une grandeur énorme. On en voit en France, en Angleterre et en particulier à Salisbury.

M. *Clapasson* décrit ensuite les tombeaux du roi *Childéric* découverts à Tournay, en 1653; de l'empereur *Honorius*, déposé dans un cercueil de porphire; de *Théodoric*, roi des Ostrogots, élevé à Ravenne par sa fille *Amalasonte;* de *Robert* et de *Ladislas* qu'on voit à Naples; enfin, du pape *Clément* IV à Viterbe. C'est sur ce dernier monument qu'on appliqua, pour la première fois, des armoiries.

Dans le troisième mémoire, M. *Clapasson* recherche quel fut le caractère des tombeaux à la renaissance des arts. Il décrit ceux du pape *Jules* II, par *Michel-Ange*, à *St.-Pierre* de Rome; de *Paul* III, par *Guillaume* de la *Porte*, dans le même lieu; d'*Urbain* VIII, par le *Bernin;* d'*Alexandre* VIII et de la comtesse *Malthilde*, par le même; de *Pierre* de Tolède, par *Jean* de *Nole*, à Naples; du poëte *Sannazar*, et du cavalier *Marin* dans la même ville; du maréchal de *Lautrec* à Florence; de *Pierre* et

de *Jean* de *Médicis*, par *Michel-Ange*, dans la même ville.

27. *De la sensibilité des gens de lettres, par M. l'abbé* Mongez, 1776.

Cet ouvrage forme le sujet de deux mémoires écrits avec élégance et une douce philosophie.

Etre affecté de tout ce qui peut intéresser les hommes, se réjouir à la rencontre de celui qui est heureux, s'attrister à l'idée même d'un infortuné, regretter que le bonheur ait des limites si étroites, désirer de les reculer, chérir tous les liens que la naissance, l'amitié, l'humanité peuvent former, cette habitude de l'ame se nomme sensibilité. Elle est une qualité précieuse du cœur; les gens de lettres doivent la posséder pour rendre leurs talens recommandables; et le but du premier discours de M. *Mongez* est de prouver qu'ils la ressentent plus qu'aucune autre classe d'hommes, et qu'ils lui doivent en grande partie leur célébrité.

Souffrir avec peine que l'on ose combattre son opinion, contrarier ses goûts et dévoiler ses erreurs, avoir les yeux blessés par le flambeau d'une juste critique, voir toujours la haine dans la censure, cette pénible disposition de l'esprit est encore appelée sensibilité. Elle naît d'un trop grand amour-propre, et doit être mise au rang des foiblesses. Les gens de lettres n'en sont point exempts; et le but du second discours de M. *Mongez* est d'offrir les motifs qui doivent les faire regarder comme excusables, et de leur fournir les moyens de rectifier et de modérer cette sensibilité.

1502. Heures et instructions. — *In*-12 env. 800 pag. v., orn. sur le plat, tr. dor.

Ces heures, en langue grecque, sont partie sur vélin, et partie sur papier épais et lissé. Elles renferment plusieurs prières, et sont terminées par deux opuscules imprimés, et qui sont de même en Grec. L'un d'eux est la traduction du catéchisme italien publié, vers 1594, par le P. *Ledesme*, jésuite.

1503. *Horæ latinæ.* — *In*-8.° mar. rouge, fil. tr. dor.

Ces belles *heures* sont sur vélin très-pur. Elles ont les initiales coloriées et enluminées d'or. La fin des versets est désignée par une petite vignette en arabesque. L'écriture est belle, correcte, égale et date du commencement du seizième siècle. Des miniatures, dont l'enluminure est bien conservée, et l'éclat de la dorure et des couleurs sans altération, ornent cet ouvrage. Elles représentent les quatre évangélistes, *Jésus* dans le jardin des Oliviers, l'annonciation, la visitation, *Judas* trahissant son maître, S. *Pierre* dans la nacelle, la crèche, *Jésus* devant *Pilate*, *Jésus* ressuscité, flagellé, portant sa croix, crucifié, instituant la cène, fuyant en Egypte, descendu de la croix, mis dans le sépulcre, la transfiguration, la pentecôte, *David* et *Betsabée*, *Job* sur son fumier, la Trinité, l'eucharistie, S. *Michel*, S. *Jean-Baptiste*, S. *Pierre* et S. *Paul*, S. *André*, S. *Jacques*, S. *Philippe*, S. *Simon*, S. *Barthélemi*, S. *Thomas*, et plusieurs autres.

Ces heures sont les plus belles de toutes celles que possède la Bibliothèque, quoique celles-ci y soient en grand nombre. Elles ont été acquises en 1787.

1504. Xenophontis *de vitâ* Cyri, *à* Poggio Florentino *in latinum translata, libri sex.* — Leonardi Aretini *isagogicum moralis disciplinæ.* — *In*-4.° v. fil.

Ce manuscrit, sur vélin, est écrit à longues lignes et en lettres *cursives* minuscules, dont on faisoit usage en Italie dans le quinzième siècle. Le volume renferme cent trois feuillets, dont quatre-vingt-quinze offrent la vie de *Cyrus*, traduite par le *Pogge* et qu'il dédia à *Alphonse*, roi d'Aragon. Cet ouvrage latin n'a pas encore été imprimé; mais il y en a une traduction italienne par *Pogge* le fils, publiée à Florence, chez les *Juntes*, en 1521, *in*-8.° C'est par l'épître dédicatoire de cette version italienne qu'on sait que le *Pogge* avoit traduit cet ouvrage de *Xénophon* du grec en latin, par considération pour le roi *Alphonse*.

Quant à l'*Isagogicum*, il a été imprimé à Louvain, par *Jean* de *Westphalie*, en 1475, sous le titre d'*Aristoteles, de moribus*, Leonardo Aretino *interprete*.

1505. *Cronica, sive historia rerum notabilium Romæ scripta.* — Gr. *in*-4.°

Cette chronique, commencée, en 1350, par *Jean-Pierre Scriniarius*, notaire public à Rome, rapporte les divers évènemens arrivés de son temps dans la métropole du monde chrétien. L'auteur s'attache particulièrement à l'histoire des familles nobles.

La copie de cette chronique, d'une écriture moderne, contient trente-quatre pages.

On trouve dans le même volume:

1. Fr. Ælii Marchesii, *neapolitiani, libellus de nobilium familiarum origine.*

Cet opuscule de soixante pages est dédié à *Jérôme*

Carbon; les initiales et les noms des familles nobles dont il fait mention, sont en lettres pourpres.

2. *Divers titres relatifs à des fondations dans la ville et châtellenie de Montereau.*

1506. *Tractatus metaphysicæ.* — *Fol.* 200 pag.

Manuscrit, sur vélin à deux colonnes, d'une écriture correcte du quatorzième siècle, mais chargée d'abréviations. Il appartint à *Jean* de *Vaux*, et a passé dans la Bibliothèque de Lyon par le don de M. *Roquefort*, en 1811.

1507. *Beati* Gregorii *papæ, liber dialogorum.* — *Fol.* env. 500 pag. bois.

S. *Grégoire* fut d'abord l'un des sept diacres de Rome, avant de devenir pape. Il s'éleva contre le patriarche de Jérusalem qui se qualifioit de *patriarche universel*, réforma l'office divin, établit le chant qui porte son nom, et publia divers ouvrages. Ses dialogues furent composés pour célébrer les miracles des saints d'Italie, et il y a mêlé beaucoup de fables. La morale en est douce, le style facile, sans être correct.

Ce manuscrit, à longues lignes, avec les capitales en couleur, est sur vélin. Son écriture est de l'an 900 à 1000. A la fin du volume, on trouve un office de S. *Vincent* noté à la manière antique, c'est-à-dire, avec des lettres et des points posés sur chaque syllabe du texte.

1508. *Tractatus de gratiâ.* — *Physica.* — *In-4.°*

Ces deux traités latins paroissent avoir été écrits par le P. *Grégoire*, religieux du tiers-ordre au monastère

de la Guillotière. Ils ont été envoyés, en 1810, à la Bibliothèque par M. *Cochard.*

1509. *Liber de septem sacramentis.* — *Fol.* 484 pag.

Ce beau manuscrit, sur vélin, à deux colonnes, avec les initiales coloriées, est divisé en soixante-trois chapitres, dont on lit les titres dans une table placée à la fin du volume. L'écriture est du quatorzième siècle. Une note annonce que cet ouvrage fut l'objet d'un legs de *Maistre Petit Mabille* à un monastère.

Il a été envoyé en don à la Bibliothèque par M. *Roquefort*, lyonnais, résidant à Paris, connu par un savant glossaire de la langue romane, publié en 1808, où il a trouvé l'art de répandre de l'intérêt sur une nomenclature qui sembloit ne pouvoir être qu'érudite.

1510. *Summa de casibus ad conscientiam.* — *In-4.°* 812 pag.

Ce manuscrit, bien conservé, sur beau vélin, est à longues lignes dont les initiales sont coloriées, et quelquefois rehaussées d'or. Il est terminé, 1.° par une table alphabétique des matières; 2.° par celle des abréviations.

L'auteur de cet ouvrage connu sous le titre de *Summa Pisanella*, fut frère *Barthélemi* de *Sanctâ Concordiâ*, de l'ordre des frères Prêcheurs dans le monastère de Pise. Il le termina dans cette ville au mois de septembre 1338, et mourut en 1347. Une note de la fin du volume dit que cette copie fut achevée le 17 mai 1447, c'est-à-dire, cent ans après la mort de l'auteur.

La Bibliothèque doit le don de ce manuscrit, en 1811, à M. *Roquefort*, dont on vient de faire mention.

1511. Brevets de la Calote. — *In-4.°* cart.

Ces brevets sont ceux de primat de la calote pour l'abbé de *Tencin*, d'arpenteur et de calculateur pour l'abbé *Terrasson*, de garde des sceaux pour M. d'*Aguesseau*, de maître d'hôtel pour l'archevêque de Paris. Le recueil est terminé par le compliment des habitans de la paroisse de Sarcelles à ce dernier, et le remercîment de *Momus* au cardinal de *Fleury*.

Ces opuscules poétiques paroissent être l'ouvrage du poëte lyonnais *Gacon*.

1512. Idée de l'étude d'un honnête homme. — *In-4.°* env. 260 pag.

L'auteur paroît être un jésuite, puisqu'il dédie son écrit à S. *Ignace*. Il lui offre, dit-il, les premiers fruits de ses travaux. L'ouvrage est divisé en chapitres, dont le premier a pour objet la *Bibliothèque* d'un honnête homme, et la notice des livres qui doivent la former; le second traite de la peinture et du blason; le troisième, des pompes et fêtes publiques; le quatrième offre un abrégé des règles de la versification française.

1513. Mémoires de M. *Jars* sur la minéralogie. — *Fol.*

Gabriel Jars et son frère mort dans ces derniers temps, se sont rendus célèbres dans l'art de l'exploitation des mines. Après avoir parcouru celles de la Saxe, de la Bohême, de la Hongrie, du Tyrol, de la Carinthie, de l'Ecosse, de l'Angleterre, de la Norvège, de la Suède, du pays de Liége et de la Hollande,

ils rapportèrent en France des procédés ingénieux, des fourneaux utiles, et l'art d'exploiter les mines d'une manière plus économique.

1514. Ouvrages divers. — *Fol.*

Ce volume renferme les écrits suivans :

1. *Notice de l'ouvrage du président* Brisson, *intitulé :* De formulis et solemnibus populi romani verbis.

Cet écrit de M. *Goy*, avocat, analise avec détail les mots de l'ouvrage de *Brisson*, qui fut imprimé à Paris, en 1583, *fol.* Il est dédié au chancelier de France *Chiverni*, et il est beaucoup plus estimé en Allemagne et dans les pays du Nord qu'il ne l'a été parmi nous. Il renferme les formules relatives à la religion, au respect pour les tombeaux, au mariage, à la promulgation des sénatusconsultes et des plébiscites, aux réponses des jurisconsultes, aux ordonnances des consuls, des censeurs et des préteurs, aux sermens militaires, à l'instruction judiciaire, à la rédaction des contrats, et à la forme des testamens.

On connoît la formule des anciens Romains, relative à leurs lettres; mais on ignore que sur leur adresse ils ajoutoient toujours le mot *suo* aux qualités de celui à qui elles étoient adressées, pour lui témoigner leur attachement.

2. *Observations sur les ouvrages de deux historiens grecs, par M. l'abbé* Tricaut.

Une grande obscurité couvre l'histoire des quatre premières monarchies, et les critiques les plus savans l'ont presque toujours trouvée insurmontable. Les deux historiens anciens qui ont décrit quelques-uns de ces évènemens sont *Hérodote*, et *Ctésias* qui n'a écrit que près d'un siècle après celui-ci. M. *Tricaut* les compare entr'eux, en mettant en opposition leur langage et leur autorité; il s'attache à venger la mémoire

d'*Hérodote* du reproche d'imposture qu'on lui fait, et en prouvant que ses récits offrent un accord continuel avec les écrivains sacrés; il lui donne toute préférence sur *Ctésias*.

3. *Mémoires pour les Cordeliers de France, relatifs à la bulle du pape* Benoît *XIII*.

Par cette bulle, le pape révoque toutes les faveurs accordées aux religieux de l'ordre de *St.-François*, tant de l'Observance que réformés.

4. *Privilége accordé par* Henri *IV aux maistres ez arts qui auront enseigné publiquement à Paris pendant sept ans, avec des observations relatives à ce privilége.*

Ces observations sont très-étendues, et contiennent soixante-dix pages de ce recueil.

5. *Observations sur le livre intitulé*: Essai sur l'architecture.

Elles sont de M. *Clapasson*. L'ouvrage, qui en est le sujet, a été imprimé à Paris, en 1753.

6. *Mémoire sur les manufactures de faïence établies près de Rouen, par M.* Bollioud.

Cette manufacture occupoit, à Rouen, en 1746, plus de deux mille ouvriers. L'auteur divise son écrit en quatre parties qui traitent, 1.° du choix des terres et de leur préparation; 2.° de la composition de l'émail et de la manière de l'appliquer; 3.° des couleurs; 4.° de la cuite et de tout ce qui y a rapport.

7. *Vie littéraire de M. de* Sozzi.

Elle est écrite par lui-même. Il rapporte ce qui lui est arrivé à Nancy et à Luneville, où il séjourna pendant cinq ans, les détails de son adoption à l'Académie de Berlin, et sa correspondance avec l'impératrice *Catherine* II sur le nouveau code de cette souveraine.

8. *Rapport sur une dissertation chirurgico-légale.*

Ce rapport, fait par MM. *Colomb*, *Gilibert* et *Tissier*, examine avec beaucoup de détail un écrit de M. *Dupin*, de Montpellier. Celui-ci voudroit qu'à l'exemple des rois d'Egypte, qui avoient accordé à *Eresistrate* et à *Hérophile*, médecins célèbres d'Alexandrie, un grand nombre de criminels condamnés à perdre la vie, pour faire sur leurs corps des expériences chirurgicales, on se permît encore, par la même concession, des expériences qu'il croit nécessaires dans plusieurs maladies, telles que l'épilepsie, le carcinome de la dure-mère, la pierre formée dans les reins, etc. Il propose de renouveler l'essai de la transfusion du sang, et de plusieurs autres procédés abandonnés depuis long-temps.

9. *Information par-devant* Girardin, *official de M. de la* Roche-Aymon, *évêque du Puy.*

Elle a pour but de constater les cérémonies observées dans le jubilé accordé à l'église du Puy, lorsque la fête de l'Annonciation se trouve être le vendredi saint; ce qui arriva en 1712, époque de l'information. C'est ici une expédition originale, certifiée par *Mosac*, vicaire-général, avec le sceau de l'église du Puy.

10. *Observations impartiales sur le bref de sécularisation de la congrégation de* St.-Ruf.

Cette sécularisation fut obtenue à Rome, en 1771, et on incorpora les biens de la congrégation à l'ordre militaire de *St.-Lazare*. L'auteur de ce mémoire s'élève contre cette disposition, et accuse le pape de n'avoir consulté aucun des évêques, ayant dans leurs diocèses des établissemens de *St.-Ruf*; d'avoir sacrifié une congrégation entière de ministres de l'église à des chevaliers non réunis, n'ayant ni église, ni règle,

et qui étoient des laïques dispersés, menant une vie toute séculière et inutile à l'église.

11. *Lettre sur la machine de M.* Véra.

Cette lettre, adressée à M. de *Flesselles*, intendant de Lyon, par M. *Thibault* de *St.-Quentin*, renferme le moyen de perfectionner la machine hydraulique de *Véra*, et d'en obtenir plus du double du produit d'eau.

1515. *Liber harmoniæ instrumentalis*, Franchini Gafori, *Laudensis. — Fol.*

Ce manuscrit, sur beau vélin, est orné de vignettes, de culs-de-lampe, de miniatures, de tables sur les tons musicaux et les accords harmoniques. Il est écrit en latin et avec de l'encre noire et rouge ; le caractère est correct, mais peu agréable.

L'ouvrage de *Franchin Gafor* est divisé en quatre livres, qui offrent chacun plusieurs chapitres. Les deux premiers donnent les élémens de la musique instrumentale, la distinction des sons, la différence des intervalles, l'interprétation des divers systèmes, des tétracordes, diapasons, pentacordes, des genres chromatique, enharmonique et diatonique, des inventions faites dans l'art musical par *Philolaüs*, *Aristide*, *Aristoxène*, *Didyme*, *Architas* et *Ptolomée.* Les deux derniers traitent des proportions continues, arithmétiques et géométriques, des tierces, quintes et octaves, des tons majeur et mineur, des modes dorien, phrygien, lydien et mixolydien, de l'influence de la musique sur les affections de l'ame, les passions, les sens et les opérations corporelles.

Une note, de la même date et de la même écriture que le manuscrit, porte que *Franchin Gafor* naquit le jeudi 14 janvier 1451, qu'il devint maître

de chapelle et chef des musiciens de la cathédrale de Milan, le jeudi 22 janvier 1484, et qu'il termina cet ouvrage, sur la musique instrumentale, le vendredi 27 mars 1500.

L'ouvrage est dédié au jurisconsulte *Jaffred Carles*, président du parlement du Dauphiné et nommé, par le roi de France *Charles* VIII, vice-chancelier du sénat de Milan. C'est à ce même *Jaffred* ou *Jaffray* que *Janus Parrhasius*, l'un des hommes les plus érudits de son âge, dédia aussi son commentaire du poëme de *Claudien* sur le ravissement de *Proserpine*. *Janus* fait le plus grand éloge de ce magistrat, en disant qu'il s'est choisi pour compagnes inséparables, la justice, la force, la tempérance et la prudence; que le vrai mérite trouvoit toujours auprès de lui l'appui de son amitié; que son accueil ne faisoit point de tort à son autorité, ni sa sévérité à l'amour qu'on lui portoit.

Le poëte *Jean-Baptiste Mantouan* appelle *Jaffred* un second *Aristide* dans l'un de ses poëmes; et *Jean de Catane* mit aussi sous ses auspices son commentaire sur les lettres de *Pline* le jeune; il est vrai que trois ans après la première édition, c'est-à-dire, en 1508, il dédia ce même ouvrage à *Jacques Sadolet*, évêque de Carpentras, et qui devint cardinal.

Non-seulement *Jaffred* se distingua dans la connoissance des lois, mais aussi par sa bravoure; il combattit vaillamment contre les Vénitiens à la bataille d'Aignadel, et le roi qui avoit été témoin de son courage, le créa chevalier sur le champ de bataille, en lui donnant une épée dorée, et en observant publiquement à son égard toutes les cérémonies de l'ancienne chevalerie.

Sur la première page du manuscrit, on voit deux miniatures. La première représente l'auteur *Gafor* à genoux, en habit de docteur et présentant son livre.

Dans la seconde, *Jaffred*, entouré de sénateurs, le reçoit. Au bas de la page, on trouve des armoiries, au lion d'or sur un champ de gueule, qui paroissent être celles de ce dernier, puisqu'on lit autour ces lettres IA. CA. qui signifient *Jaffred Carles*. A la fin de la table, placée au commencement du volume, on voit encore une gravure en bois, où *Gafor* paroît représenté, enseignant son traité sur la musique à un nombreux auditoire. On y distingue des femmes, des moines, des juges et des militaires. On lit au bas ce quatrain en honneur du professeur :

Si placet æonii penetrare ad culmina montis,
Noscere quid valeat si cupis harmonia,
Eximium relegas opus hoc, justissime præses,
Omnia Franchinus *nam manifesta facit.*

Les articles suivans sont dus au zèle de M. le comte de *Bondy*, chambellan de Sa Majesté Impériale, et préfet du département du Rhône. Au mois de mai 1812, il me fit l'honneur de me nommer commissaire pour examiner la bibliothèque des ci-devant Cordeliers de Villefranche, et en extraire les ouvrages qui pourroient être utiles à celle de Lyon. Ces articles proviennent de cette recherche.

1516. *Interrogatio abbatis et sententiæ Patrum.* — *In*-4.° de 96 pag.

Ce manuscrit, d'une écriture du quatorzième siècle, est sur vélin, à longues lignes, avec les initiales en rouge. Un disciple de l'hermite S. *Antoine* l'interroge sur divers points de morale religieuse, et celui-ci répond par de courtes sentences, extraites des œuvres des SS. Pères.

1517. Poésies diverses, latines et françaises. — *In*-4.° de 90 pag.

Ce manuscrit, d'une écriture moderne et lisible, renferme les pièces suivantes :

1. *La descente* d'Orphée *aux enfers, ballet.*

C'est moins un ballet, qu'un véritable opéra, en trois actes. Il commence par les plaintes d'*Orphée* sur la mort d'*Eurydice*, piquée par un serpent ; il finit par la perte de cette nymphe, enlevée une seconde fois à son amour, pour l'avoir inconsidérément regardée, lorsqu'il la ramenoit des enfers.

1. *Le triomphe du temps, poëme.*

3. Novi temporis *Eva*, carmen.

4. *Scevola*, carmen.

5. Novus ager Lugdunensis, carmen.

L'auteur célèbre dans ce poëme latin la construction du quai du Rhône, des fontaines et jets d'eau de Belle-Cour, du port nommé le port du Tibre, vis-à-vis la Bibliothèque de Lyon :

Bibliotheca libris quæ multis splendida turget.

6. Spes, carmen.

Ce poëme, de 304 vers hexamètres et pentamètres, a de l'élégance et de la facilité.

7. *Ode contre les spectacles.*

8. *La pension de Lyon, poëme.*

Ce poëme est en quatre chants. L'auteur, élève du grand Collége, y célèbre le prévôt des marchands *Perrichon* et ses maîtres ; mais il se plaît ensuite à décrire les travaux pénibles, la vie sans plaisir, le sommeil interrompu, les châtimens, la mauvaise chère des élèves, la morgue de certains régens, et l'insolence des serviteurs de la maison. Cet ouvrage ne

manque

manque pas d'esprit, mais de pureté de style et de correction.

1518. Œuvres de *Vauban*. — 8 vol. *fol.*

Le célèbre maréchal de *Vauban* fortifia trois cents places de guerres, conduisit cinquante-trois siéges, se montra avec courage dans cent quarante combats, inventa dans les fortifications les parallèles, les cavaliers de tranchée, les sapes et demi-sapes, les batteries en ricochet, créa le port de Dunkerque, et mourut plein de gloire en 1707. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart ont été imprimés.

Les manuscrits que la Bibliothèque de Lyon possède offrent les suivans :

1. *Oisivetés*, 4 vol. *fol.*

Vauban rassembla sous ce titre une foule de mémoires et d'idées utiles : « S'il étoit possible, a dit *Fontenelle*, que tous les projets de *Vauban* s'exécutassent, ses *Oisivetés* seroient peut-être plus utiles que ses travaux. » On trouve dans ces quatre volumes des mémoires sur les moyens de rétablir nos colonies d'Amérique et de les approvisionner, sur la culture des forêts, la fécondité des truies, la création d'une excellente noblesse, l'effet des bombes, l'impôt de la capitation, la campagne de Piémont, la description géographique de l'élection de Vézelai, l'organisation et les manœuvres de l'infanterie, l'enrôlement des soldats, le pain de munition, les invalides, le conseil de police des régimens, la solde des troupes, les marques de distinction, la force des armées, les hôpitaux militaires, l'examen des armes, les fonctions des officiers. Le quatrième volume, d'une écriture plus menue, renferme les mêmes opuscules que les trois premiers.

2. *De la conduite des siéges*, 1 vol. *fol.*

Il paroît que l'auteur composa cet écrit en 1668. Il a été imprimé.

3. *Traité des fortifications*, 1 vol. *fol.*

Ce qui rend ce volume précieux, ce sont quarante-quatre grands desseins très-bien dessinés et coloriés. Le chevalier de *Cambray*, et *Hébert*, professeur de mathématiques, ont publié cet ouvrage avec des notes, en 1689, 1691 et 1740, sous le titre de l'*Ingénieur Français*, et d'*Essais sur la fortification.*

4. *Traité de l'attaque et de la défense des places*, 2 vol. *fol.*

M. de *Vauban* explique dans cet ouvrage tout ce qu'il a pratiqué dans les opérations militaires jusqu'à l'année 1704. Celui-ci a été imprimé à Amsterdam, chez Arkstée, en 1771, 2 vol. *in*-4.°, qu'on peut relier en un. On ne trouve dans cette édition que neuf planches gravées par *Schenk-jansz*, au lieuq ue le manuscrit offre soixante grands dessins , parfaitement lavés et coloriés; ce qui a dû en rendre le prix très-considérable.

Telles sont les richesses manuscrites de la Bibliothèque de Lyon. Leurs notices et le Catalogue de ses livres imprimés ont occupé, sans relâche, sans distraction, sans jouir d'aucune vacance, plusieurs années de ma vie. J'eusse pu les consacrer à des écrits plus flatteurs pour l'imagination, plus agréables à composer, comme à lire. J'ai pensé qu'avant tout il falloit s'efforcer de remplir sa place et les obligations qui y paroissoient attachées. Puissent les bibliographes et les Lyonnais parcourir, sans trop d'ennui, ces trois volumes. Puissent-ils pardonner à mon foible savoir, en considération de mon zèle, et glisser sur les irré-

gularités qu'offriront sans doute certains extraits, pour approuver leur réunion. C'est un inventaire de famille qui fait connoître à chacun des membres qui la forment les richesses qu'elle possède, et qui lui ouvre des sources ignorées et tranquilles, dont il pourra profiter un jour pour féconder et embellir son propre héritage.

« Il est impossible, a dit M. *Beuchot*, de faire un ouvrage bibliographique qui soit sans faute; malgré la plus sévère attention il en échappe toujours. On ne connoît pas assez les difficultés que présentent l'histoire littéraire et la bibliographie à ceux qui les cultivent. Les travaux de ce genre sont pénibles, minutieux, sans éclat, sans gloire, sans profit aujourd'hui. Ils sont cependant utiles, et l'on doit tenir compte à leurs auteurs des veilles nombreuses et des recherches immenses que leur coûtent souvent ces ouvrages. »

La lecture de plus de quatre mille mémoires, la difficulté d'en deviner plusieurs, la connoissance des écritures gothiques et de tous les âges qu'il a fallu successivement acquérir pour en découvrir les objets et les auteurs, l'aridité d'une occupation qui fatigue l'esprit, sans que rien le dédommage, m'a fait espérer du moins qu'on m'accorderoit un peu d'indulgence.

Lorsque pour rapporter en Egypte quelques aromates éloignés, un voyageur s'est enfoncé avec courage dans les sables de la Lybie; lorsque son front se courbe sous le poids de l'atmosphère, et que ses pas s'impriment péniblement dans les profondes solitudes du désert, sans eau qui le désaltère, sans verdure qui repose ses yeux fatigués, quel espoir peut le soutenir? celui de répandre, sur les bords

du Nil, le fruit de ses découvertes et de ses travaux, d'être utile à sa patrie, et sur-tout d'y être accueilli, à son retour, par des compatriotes éclairés et par ses amis.

FIN DES MANUSCRITS.

Remarques sur trois articles du second volume relatifs à l'astronomie.

En adressant le second volume de cet ouvrage au célèbre secrétaire de l'Institut impérial, j'ai recueilli de son obligeance quelques notes que je m'empresse de rapporter ici, pour rendre mes notices plus exactes et mon travail moins défectueux. Ces notes relèvent des inexactitudes que j'ai puisées dans trois mémoires dont j'ai donné les notices; le premier est de M. de *Villers;* les deux autres des jésuites *Duclos* et *Béraud* qui avoient beaucoup d'instruction, sans posséder cependant en astronomie le profond savoir de M. de *Lambre.*

Extrait de la lettre.

« *Tycho*, a-t-on dit page 110 des notices des manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, a corrigé le système de *Copernic.* La vérité est qu'il a tenté de le gâter, et que son système, contraire à la physique, ne compte plus de partisans. On ajoute qu'il a soumis au calcul les réfractions astronomiques; il les a déduites, comme il a pu, des observations; il les croyoit nulles à quarante-cinq degrés, et il étoit à cet égard bien moins avancé que *Ptolémée* qui,

dans son optique, prouve qu'elles ne doivent cesser qu'au zénith. On lui attribue la découverte des trois inégalités de la lune. La première a été reconnue par *Hipparque;* la seconde, mise en tables singulièrement exactes par *Ptolémée*, qui n'en avoit pourtant qu'une fausse théorie; la troisième, est véritablement la propriété de *Tycho;* la quatrième, fut introduite par *Képler.* On dit, dans le même article, qu'*Huyghens* a perfectionné le télescope. Ce que les Français appellent proprement *télescope* appartient à *Newton.* *Huyghens* a fait les plus grandes lunettes qu'on connoisse; il a imaginé et non perfectionné le pendule qu'on a depuis fait d'une manière toute différente, mais en suivant ses idées.

« Dans un mémoire du père *Duclos* relatif à l'ellipsoïde cardial, on dit que cette figure peut se rapporter aux planètes ou aux comètes aplaties dans un pôle et alongées dans l'autre. Nous ne connoissons la figure d'aucune comète; toutes les planètes qu'on a pu mesurer sont aplaties aux deux pôles; aucune n'a la forme de l'ellipsoïde cardial. Quant à la terre, le degré mesuré au Cap de Bonne-Espérance prouve que l'hémisphère austral est aplati tout aussi bien que le boréal. Seulement l'aplatissement paroît un peu différent; mais la quantité précise de cet aplatissement ne sera peut-être jamais bien connue ni pour l'un, ni pour l'autre hémisphère. En attendant, nous supposons que toutes les planètes sont des ellipsoïdes réguliers, formés par la révolution d'une ellipse autour d'un de ses axes, et non pas autour d'un de ses diamètres, à moins que l'auteur n'ait compris les axes sous le nom de diamètres; ce qui est bien permis; mais alors il ne falloit pas ajou-

ter au titre de son mémoire le mot : *Diamètres obliques.*

« Le mémoire du père *Béraud*, page 371, remarque dans le mouvement de la lune trois variations, il falloit ajouter *principales*. On y dit, avec beaucoup de raison, que ce n'est qu'un même mouvement qui, par des causes différemment combinées, éprouve des changemens. L'imperfection de nos méthodes, ne pouvant permettre qu'on ait une solution entière du problème des trois corps, on est contraint de recourir aux approximations. Après la première inégalité qui provient de l'ellipse, la première approximation donne l'érection de *Ptolémée;* la seconde la variation de *Tycho;* la troisième, l'équation annuelle de *Képler*. La suite du calcul donne les autres qui sont en nombre infini par le vice de la méthode, mais dont on ne détermine que celles qui peuvent être sensibles.

« Pardonnez mes remarques, mon cher confrère, et n'y voyez que mon désir qu'aucune inexactitude, même légère, ne dépare un ouvrage dont la lecture m'a vivement intéressé. »



TABLE

DES AUTEURS DES MANUSCRITS. *

A.

* Pour ne point grossir cette table, on n'y a pas inséré le nom des auteurs qui ne sont que cités, à moins qu'ils ne soient ou Lyonnais, ou vivans, ou donateurs des manuscrits.

Arnaud

B.

C.

D.

E.

F.

G.

Gardini,

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE

Des Articles du troisième Volume.

Fin de la Table.

ERRATA.

Malgré les soins apportés à l'impression de cet ouvrage, il est si rempli de noms propres et de titres d'écrits, qu'il s'y est glissé un assez grand nombre de fautes. On a corrigé ici les premières dont on s'est aperçu.

VOLUME I.er

Disc. sur les Manusc. Bibliothèque Bodleïenne à Londres, *lisez* à Oxford.

Page 28. dirigèrent à ses transports, *ôtez* à.
— 45. *à la marge*, Arans, *lis.* Trans.
— 53. extraire, *lis.* conclure.
— 71. *Pie* VII, *lis. Pie* VI.
— 82. supérieures au temps, *lis.* supérieures à celles du.
— 88. prit, *lis.* lut.
— 104. 1742, *lis.* 1741.
— 104. *Santès*, lis. *Sancté*.
— 106. altesse royale, *lis.* altesse impériale.
— 118. *Roland*, lis. *Reland*.
— 123. *Langlois*, lis. *Langlès*.
— 242. *Arphagari*, lis. *Arphagani*.
— 246. mettez une virgule après le mot *Mercator*.
— 400. *Campignaules*, lis. *Campigneules*.
— 412. *Bacet*, lis. *Bacot*.
— 428. *Dessartines*, lis. *Dessertines*.
— 429. *Varselier*, lis. *Vasselier*,
— 463. *Guardini*, lis. *Gardini*.
— 469. *Carrathe*, lis. *Carrache*.

VOL. II.

— 14. *Pacciandi*, lis. *Pacciaudi*.
— 26. *Vaubonnais*, lis. *Valbonnais*.

Page 49. *Panthafilée*, lisez *Penthafilée*.
— 110. celle de *Saturne*, *lis.* celle de l'anneau de *Saturne*.
— 368. à dix minutes, dix secondes, *lis.* à dix secondes et deux dixièmes.
— 371. trois variations, *lis.* trois variations principales.
— 372. les arcs elliptiques, *lis.* les angles.
— 373. le 5 novembre 1743, *lis.* 1753.
— 381. excentriques, *lis.* excentrique.
— 427. du savant dictionnaire, *lis.* de la savante histoire.
— 471. *Clésibius*, lis. *Ctésibius*.
— 472. *C. Crassus*, lis. *C. Gracchus*.
— 505. sur un même centre, *lis.* sur un même axe.

VOL. III.

— 222. *Angustaux*, lis. *Augustaux*.
— 289. *Amisson*, lis. *Anisson*.
— 300. *Andra*, lis. *Audra*.
— 513. notre propre, *lis.* notre humeur propre.
— 513. 2.° et à, *ôtez* et.



